



HAL
open science

L'image de l'homme à la peau foncée dans le monde romain antique : constitution, traduction et étude d'un corpus de textes latins

Micahel Syna Diatta

► To cite this version:

Micahel Syna Diatta. L'image de l'homme à la peau foncée dans le monde romain antique : constitution, traduction et étude d'un corpus de textes latins. Littératures. Université Bourgogne Franche-Comté, 2017. Français. NNT : 2017UBFCC033 . tel-02096877

HAL Id: tel-02096877

<https://theses.hal.science/tel-02096877>

Submitted on 11 Apr 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

UFR Lettres et Sciences Humaines

École doctorale Sociétés, Espaces, Pratiques, Temps (SEPT)

Institut des Sciences et Techniques de l'Antiquité (ISTA- EA 4011)

THÈSE

Pour l'obtention du grade de
Docteur de l'Université de Bourgogne Franche-Comté
Discipline : Langues et littératures anciennes

**L'image de l'homme à la peau foncée
dans le monde romain antique :**

**constitution, traduction et étude
d'un corpus de textes latins**

Volume 1

par

Micahel Syna DIATTA

Le 14 décembre 2017

Sous la direction de M. le Professeur Jean-Yves GUILLAUMIN

Membres du Jury :

Monsieur Claude BRUNET, Maître de Conférences de Latin à l'Université de Franche-Comté,
co-directeur de la thèse

Monsieur Jean-Yves GUILLAUMIN, Professeur émérite de l'Université de Franche-Comté,
directeur de la thèse

Monsieur Babacar DIOP, Professeur titulaire à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de
l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Rapporteur

Monsieur Bertrand LANÇON, Professeur émérite de l'Université de Limoges, Président

Monsieur Stéphane RATTI, Professeur à l'Université de Franche-Comté, Rapporteur

Monsieur Pierre SARR, Maître de Conférences à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar

UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

UFR Lettres et Sciences Humaines

École doctorale Sociétés, Espaces, Pratiques, Temps (SEPT)

Institut des Sciences et Techniques de l'Antiquité (ISTA- EA 4011)

THÈSE

Pour l'obtention du grade de
Docteur de l'Université de Bourgogne Franche-Comté
Discipline : Langues et littératures anciennes

**L'image de l'homme à la peau foncée
dans le monde romain antique :**

**constitution, traduction et étude
d'un corpus de textes latins**

Volume 1

par

Micahel Syna DIATTA

Le 14 décembre 2017

Sous la direction de M. le Professeur Jean-Yves GUILLAUMIN

Membres du Jury :

Monsieur Claude BRUNET, Maître de Conférences de Latin à l'Université de Franche-Comté,
co-directeur de la thèse

Monsieur Jean-Yves GUILLAUMIN, Professeur émérite de l'Université de Franche-Comté,
directeur de la thèse

Monsieur Babacar DIOP, Professeur titulaire à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de
l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Rapporteur

Monsieur Bertrand LANÇON, Professeur émérite de l'Université de Limoges, Président

Monsieur Stéphane RATTI, Professeur à l'Université de Franche-Comté, Rapporteur

Monsieur Pierre SARR, Maître de Conférences à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar

À mes parents
Augustin et Marie-Joseph DIATTA

REMERCIEMENTS

Je tiens à exprimer ma gratitude à Monsieur le Professeur Jean-Yves GUILLAUMIN pour avoir accepté avec bienveillance de diriger cette thèse. C'est grâce à sa gentillesse, ses conseils et ses encouragements que j'ai pu venir à bout de ces travaux.

Je suis profondément reconnaissant à Monsieur Claude BRUNET pour l'attention qu'il a portée à cette thèse et pour sa collaboration à l'encadrement de ces recherches et pour ses nombreuses suggestions.

Je remercie très sincèrement Madame Marguerite GARRIDO-HORY pour m'avoir aidé à constituer mon corpus.

Résumé

Titre : L'image de l'homme à la peau foncée dans le monde romain antique : constitution, traduction et étude d'un corpus de textes latins.

Par sa différence et par sa similitude, l'homme à la peau foncée interpelle les Anciens qui, dès les savants grecs, ont voulu trouver des raisons géographiques et climatiques, c'est-à-dire 'scientifiques', à son altérité. C'est le monde romain antique qui a été choisi comme cadre du présent travail. On y utilise un corpus de textes littéraires, historiques et philosophiques latins, considérés dans un éventail chronologique large (du II^e s. av. J.-C. au V^e s. ap. J.-C.), sans s'interdire éventuellement la comparaison avec les référents grecs. Le travail s'appuie sur une démarche lexicologique, avec l'étude des mots latins de couleur et de leurs connotations, pour mener une enquête sur les interactions entre l'évocation de la couleur de peau 'autre' et les concepts sociaux, philosophiques, religieux du monde romain antique. On cherche quels sont les hommes à la peau foncée avec lesquels les Romains ont été en contact, qui sont venus dans la Ville, et quelle place ils y ont tenue, restreinte entre quelles limites et vouée à quelles fonctions, avec quel impact sur leur nouvel environnement — et sur eux-mêmes. On sollicite aussi, le cas échéant, la documentation iconographique. On explore le domaine de la littérature patristique, dans laquelle l'homme à la peau foncée occupe une certaine place, et l'on cherche à caractériser la dimension symbolique qu'il acquiert chez les premiers écrivains chrétiens. On retient de manière critique les apports des spécialistes précédents qui se sont occupés de la question (F. M. Snowden, L. S. Senghor), en tenant compte de la difficulté qu'éprouvent des Modernes à s'abstraire de leur propre univers culturel, conceptuel et intellectuel pour étudier ces réalités du contact entre gens à la couleur de peau différente dans le monde romain de l'Antiquité.

Mots-clés : Littérature latine – Monde romain antique – homme noir – *Aethiops* - Éthiopiens - lexicologie latine.

Abstract

Title : The image of man with dark skin in the ancient Roman world : constitution, translation and study of a corpus of Latin texts.

By its difference and its similarity, the man with the dark skin appeals to the Elders who, from the Greek scientists, wanted to find geographical and climatic reasons, that is to say “scientific reasons”, to his otherness. It is the ancient Roman world that was chosen as the framework of this research. A corpus of literary, historical and philosophical Latin texts is used in a wide chronological range (from the 2nd century BC to the 5th century AD), however, in comparison with the Greek referents. The work is based on a lexicological approach, with the study of the Latin words of color and their different connotations, to investigate the interactions between evocation of skin color 'other' and social, philosophical, religious of the ancient Roman world. What are the dark-skinned men with whom the Romans came in contact, who came to the city, and what place they held, restricted between what limits and what functions, with what impact on their new environment - and on themselves. If necessary, the iconographic documentation is also requested. The field of patristic literature is explored, in which the dark-skinned man occupies a certain place, and we try to characterize the symbolic dimension that he acquires in the early Christian writers. The contributions of the foregoing experts (Fr. M Snowden Jr., L. S Senghor) are critically taken into account, taking into account the difficulty experienced by Moderns in abstracting from their own cultural, conceptual and intellectual study these realities of contact between people with different skin color in the Roman world of antiquity.

Keywords : Latin litterature – Ancient roman world — Black people – *Aethiops* – Ethiopians – Latin lexicology.

INTRODUCTION

De nombreux auteurs gréco-romains, impressionnés par les traits physiques et moraux de l'homme noir, ont essayé pendant l'Antiquité de trouver des raisons scientifiques à son altérité. Plusieurs théories, des plus irrationnelles aux plus vraisemblables, furent alors soutenues par les écrivains grecs qui, en effet, influencèrent les Latins sur bien des sujets concernant l'homme à la peau foncée. Aussi, celui-ci a-t-il interpellé durant la même période les artistes qui firent de lui le modèle de multiples représentations artistiques et tentèrent de montrer ses propres caractéristiques¹ à travers leurs créations. Ainsi par l'intérêt qu'ils lui portèrent, écrivains et artistes romains ont-ils laissé des témoignages littéraires et artistiques sur lesquels des spécialistes de l'Antiquité de diverses disciplines s'appuieront pour étudier la figure du Noir d'après les Anciens. Ces études sont d'autant plus intéressantes dans la mesure où elles sont faites suivant plusieurs approches les unes aussi intéressantes que les autres.

Au cours des deux derniers siècles, des chercheurs spécialisés en sciences de l'Antiquité ont mené des travaux approfondis dans différentes disciplines : littérature, histoire, archéologie, anthropologie, ethnographie, linguistique etc. La pionnière dans ces travaux est l'américaine Gr. H. Beardsley qui publia en 1929 un ouvrage intitulé : *The Negro in Greek and Roman civilization : A study of the Ethiopian type*². Elle y traite de la situation du Noir dans le monde grec et romain en étudiant une multitude d'objets fabriqués avec des matières très utilisées à l'époque comme le marbre, le bronze, les pierres gravées, la terre cuite, la peinture etc. Selon Beardsley, la pluralité de ces objets d'art représentant des Noirs est une preuve évidente de la popularité du type en Grèce et à Rome. En effet, si les grands artistes ne le représentaient que rarement par « les têtes et les statues de grandes tailles », ils l'avaient reproduit à travers de petits objets qui le rendaient très célèbres. Beardsley explique que « [...] for smaller objects, the popularity of the type was tremendous, and is attested by a wealth of statuettes, vases, engraved gems, coins, lamps, weights, finger-rings, ear-rings, necklaces and mask from classical sites »³.

¹ Parfois les artistes ne reproduisaient pas toujours fidèlement les modèles qu'ils avaient sous leurs yeux. En effet, certains d'entre eux faisaient des représentations caricaturales.

² G. H., BEARDSLEY, *The Negro in Greek and Roman civilization : A study of Ethiopian type*, Baltimore-Londres, 1929.

³ EAD., *op. cit.*, p. 5.

L'ouvrage est une sorte de catalogue non exhaustif de divers types de productions artistiques réalisées par des artistes grecs ou romains et conservées dans des musées ou bien dans des collections privées. Il s'agit d'une documentation iconographique que Beardsley présente et commente en mettant en évidence les caractéristiques physiques qui prouvent que les modèles représentent bel et bien des Noirs. C'est le cas des fragments d'une coupe à boire signalée au musée de la Villa Giulia⁴, qu'elle décrit ainsi : « Fragments of a drinking cup in the form of an Ethiopian's head. They consist of a part of the cup mouth, two pieces showing ears and two pieces of a black painted band, [...]. There is no question that these are fragments of a negro's head. Fragments of both ears show that they were painted black, and the hair around them is in raised dots left in the color of the clay [...] »⁵. Les travaux de Beardsley ont été très utiles aux générations d'après-guerre dans la mesure où ils posent ouvertement le débat sur le Noir dans le monde gréco-romain.

La précieuse documentation qu'elle a réunie et commentée a été très utile à Fr. M. Snowden Jr. qui publia dans les années 70 l'ouvrage : *Blacks in Antiquity : Ethiopians in the Greco-Roman Experience*⁶. Snowden y mène une étude très fouillée sur l'homme noir dans l'Antiquité. Il a confronté les sources littéraires aux sources archéologiques, iconographiques, épigraphiques etc. Dans son étude, le professeur Snowden s'est intéressé à la présence du Noir dans les territoires grecs et romains, mais aussi à son acceptation dans ces sociétés antiques. Il s'est également intéressé à l'attitude des Grecs et des Romains envers l'homme à la peau foncée et a rassemblé de nombreux témoignages sur les caractéristiques physiques qu'on lui attribuait. Des observations ont été faites sur la rencontre entre ces peuples, sur les contacts entre les soldats noirs et les soldats grecs ou romains, et une analyse des rapports qu'ils ont entretenus pendant leur cohabitation a été réalisée. Snowden eut l'opportunité d'enrichir ses travaux dans une publication collective, *L'image du Noir dans l'art occidental*⁷, où il donne une contribution⁸ riche en illustrations et pouvant être considérée comme le complément de son livre précédemment cité. Mais il étudiait surtout les signes d'un comportement raciste que les Gréco-romains auraient adopté à l'égard des populations noires.

⁴ Rome – Villa Giulia Museum – from Vignarello. Cf. DELLA SETA, *Museo di Villa Giulia*, I, p. 111, n°26026 ; HOPPIN, *Handbook of Black-figured Vases*, p. 72-73 : Cité par G. H., BEARDSLEY, *op. cit.*, p. 28.

⁵ *ID.*, *op. cit.*, p. 27-28.

⁶ Fr. M. SNOWDEN, Jr., *Blacks in Antiquity : Ethiopians in the Greco-Roman Experience*, Harvard University Press, Cambridge, Mass., Londres, Angleterre, 1975.

⁷ J. VERCOUTTER *et al.*, *L'image du Noir dans l'art occidental*, t. 1, *Des pharaons à la chute de l'empire romain*, Paris, Gallimard, 1991, p. 133-245.

⁸ Fr. M. SNOWDEN, Jr., « Témoignages iconographiques sur les populations noires dans l'antiquité gréco-romaine », dans J. VERCOUTTER *et al.*, *L'image du Noir dans l'art occidental*, t. 1, *Des pharaons à la chute de l'empire romain*, Paris, Gallimard, 1991, p. 133-245.

À l'issue de son analyse, il aboutit à la conclusion que la couleur noire de la peau n'était pas pour les Grecs et Romains une cause de préjugés raciaux et qu'elle n'était pas non plus un obstacle à son existence au sein de cette société. Selon lui, les Grecs et les Romains n'étaient pas racistes.

Les conclusions de plusieurs de ces travaux⁹ que nous avons cités plus haut furent remises en cause dans l'ouvrage *Romans and Blacks*¹⁰ écrit par le Professeur Ll. A. Thompson, dont la thèse s'éloigne de celle majoritairement soutenue par les auteurs¹¹ du premier volume de *L'image du Noir dans l'art occidental*. En effet, d'après Thompson, cette affirmation qui consiste à dire que « les Romains n'étaient pas racistes » ainsi que le titre *L'image du Noir dans l'art occidental* sont erronés, car il existe dans la littérature latine plusieurs exemples de mépris des Noirs ou des étrangers. Thompson estime que ce regard porté par les auteurs contemporains sur les rapports entre Romains et Noirs est simpliste. Il écrit que : « In recent years a grand multi-volume and multi-authored work appeared under the title of *The Image of the Black in Western Art*¹². Despite the merits of some of its contents, the title of this work is bogus [...]. To speak of the image of the black in such a context is to make the ridiculous presumption of a monolithic and ever-constant social object ('the black'), perceived in the same way everywhere and at all times by artists and craftsmen of the various lands which count as Western. It is an obvious nonsense, and it is in fact contradicted by several comments in the work itself as well as by other discussions [...] which draw attention to Roman artists' presentation of a pejorative image of the barbarian black as well as a positive image of the Romanised black. In this connection it may also be noted that Grace Beardsley told us far more about her own America of the 1920s than she did about Rome when she put forward the silly view that the Roman practice of decorating ordinary household objects and personal trinkets with depictions of blacks is clear evidence of a contemptuous attitude towards blacks as a 'race' »¹³.

⁹ C'est-à-dire l'œuvre de Beardsley – celle de Snowden, et même celle de la Menil Fondation qui a participé à la publication des différents volumes de *L'image du Noir dans l'art occidental*.

¹⁰ Ll. A., THOMPSON, *Romans and Blacks*, University of Oklahoma Press, 1989.

¹¹ J. VERCOUTTER, J. LECLANT, Fr. M. SNOWDEN Jr., J. DESANGES. Ouvrage publié sous la direction de L. BUGER.

¹² Il s'agit du titre anglais de *L'image du Noir dans l'art occidental*.

¹³ Ll. A., THOMPSON, « Roman perceptions of Blacks », dans *Studies in Classical Antiquity*, Vol. 2, Issue 1, Jan 1993, p. 17 – 30, p. 21-22. Lire aussi p. 24 où il souligne cette contradiction de Snowden : « The work of F. M. Snowden thus presents the internal contradiction of postulating a non-racial Roman society in which people were nonetheless perceived in American 'racial' terms ». Voir aussi p. 25 : « Grace Beardsley's pseudo-sociological forays remain the crudest expressions of this same syndrome to date, being hardly more than effusions (however unconscious) of the American racism of her own milieu ».

On s'aperçoit qu'au sujet du débat sur l'homme à la couleur de peau foncée dans l'Antiquité, Ll. A. Thompson marque une rupture par rapport aux autres spécialistes¹⁴ dans la façon de concevoir les rapports entre les Romains et les Noirs mais aussi dans sa vision de l'attitude même des premiers vis-à-vis des seconds. Il convient donc selon lui de nuancer les propos.

L. S. Senghor est le dernier auteur que nous citerons dans cette analyse des différentes réflexions (ou publications faites) menées sur la question de l'homme noir dans l'Antiquité romaine. Dans nombre de ses écrits et études sur la Négritude¹⁵, Senghor faisait de gros efforts pour défendre la culture classique et encourager les jeunes Sénégalais¹⁶ sinon Africains à faire leurs Humanités. Il plaçait ses nombreuses allocutions dans l'esprit de « l'École de Dakar » qui « consiste [...] à étudier objectivement un objet, un problème, avec les instruments d'analyse les plus scientifiques [...], mais en faisant réagir, comme Négro-africain et pour les Négro-africains, le sujet vivant, c'est-à-dire le chercheur, sentant et pensant à la fois. [...] Bref, les objets-problèmes seront étudiés du double point de vue scientifique et négro-africain. La méthode sera d'autant plus efficace », dit-il, « que, s'agissant des civilisations méditerranéennes, il y a, sous-jacent, un élément négroïde très ancien et non négligeable »¹⁷.

Dans cet esprit de « l'École de Dakar », Senghor tentait de montrer la place du Noir dans l'Antiquité et le rôle que ce dernier a joué dans la société méditerranéenne de l'époque romaine. Son projet était de définir l'identité culturelle¹⁸ de l'Afrique noire en étudiant les influences réciproques, le métissage culturel des civilisations gréco-romaines et africaines qui se sont côtoyées depuis plusieurs millénaires et les apports des Noirs à la civilisation

¹⁴ Il faut préciser qu'il existe aussi des points de divergence (mineurs) entre Fr. M. SNOWDEN Jr. et J. DESANGES sur certains sujets concernant les Noirs. Voir J. DESANGES, « L'Afrique noire et le monde méditerranéen dans l'Antiquité. Éthiopiens et Gréco-romains », dans *Revue française d'histoire d'outre-mer* 62, 1975, p. 391-414, ici p. 408-410 : J. Desanges note deux observations sur l'œuvre de Fr. M. Snowden Jr, la première sur le terme grec Αἰθίοψ, le second sur l'image des rapports entre Méditerranéens et « Éthiopiens ».

¹⁵ Par exemple L. S. SENGHOR, « Négritude et civilisations méditerranéennes », dans *Afrique Noire et Monde Méditerranéen dans l'Antiquité*, Colloque de Dakar, 19-24 janvier 1976, Les nouvelles éditions africaines, Dakar-Abidjan, 1978, p. 19-28.

¹⁶ *ID.*, « La place des langues classiques dans les Humanités sénégalaises », dans *Bulletin de l'Association Guillaume Budé* 1979/2, p. 154-170.

¹⁷ *ID.*, « Les Noirs dans l'Antiquité méditerranéenne », dans *Éthiopiennes, Revue socialiste de culture négro-africaine* 11, 1977, p. 30-48.

¹⁸ Cette thématique était chère à C. Anta DIOP dont le principal combat était de prouver que les Égyptiens anciens étaient noirs. Voir C. A., DIOP, *L'unité culturelle de l'Afrique noire*, Paris, Présence africaine, 1960 ; *ID.*, *Antériorité des civilisations nègres : Mythe ou vérité historique ?* Paris, Présence africaine, 1967 ; *ID.*, *Civilisation ou Barbarie*, Paris, Présence africaine, 1981 ; *ID.*, *Nations nègres et culture, De l'antiquité nègre égyptienne aux problèmes culturels de l'Afrique Noire d'aujourd'hui*, Paris, Présence africaine, 1979. Notre propos ne s'inscrit pas dans cette dynamique car il porte sur l'Antiquité romaine.

universelle. Au sujet de la place du Noir dans l'Antiquité romaine, Senghor abonde dans le même sens que Beardsley et Snowden auxquels il fait souvent référence et dont il confirme les affirmations en disant : « Si les artistes grecs et romains ont si abondamment représenté les Noirs, [...], c'est qu'ils leur donnaient une grande importance dans leur vie sociale, une importance primordiale dans leur vie religieuse. Ce n'est pas hasard, en effet, outre les dieux et héros noirs, que nombre de cités grecques aient frappé certaines de leurs monnaies avec une tête de Nègre et qu'à Athènes, au V^e siècle, comme nous l'apprend Edmond Pottier, on ait 'remplacé la marque usitée de la chouette par une tête de Nègre'. [...] Rien d'étonnant donc que les anciens Méditerranéens fussent sans préjugés contre les Noirs, même les Romains, qui furent si durs contre Carthage »¹⁹.

Après toutes ces discussions, il était important pour nous de revenir sur le débat concernant l'homme noir dans le monde romain antique et de réexaminer quelques problématiques abordées par nos prédécesseurs. Notre perspective sera différente de celle que les spécialistes d'après la seconde guerre mondiale ont envisagée. En effet, nous n'entendons pas répondre à la seule question de savoir si les Romains étaient ou non racistes. Cela a été fait comme nous l'avons montré plus haut. Nous n'entendons pas non plus montrer simplement la place et le rôle des Noirs dans l'antiquité romaine en nous limitant à la citation des références telles que les précédentes analyses ont été réalisées sur la question.

Nous souhaiterions étudier dans le présent exposé la vision que les Romains avaient de l'homme noir qu'ils désignaient par le terme *Aethiops*, du grec Αἰθίοψ, c'est-à-dire « au visage brûlé », en interrogeant les auteurs latins et en analysant leurs discours. Nous considérons que les témoignages iconographiques qui confirment ces textes peuvent être étudiés et que nous pouvons nous en servir comme illustration lorsqu'ils existent. Notre démarche consiste à étudier les textes et à faire suivre les images, c'est-à-dire que nous étudierons les mots d'abord et nous les associerons aux images ensuite. De cette manière, elle s'opposera à celle adoptée par les auteurs de *L'image du Noir dans l'art occidental*, qui consiste à suivre « les images et non les mots »²⁰ puis à confronter celles-ci avec ceux-là. Il s'agit avant tout d'une étude lexicologique centrée sur les termes employés par les écrivains latins pour qualifier l'*Aethiops* ou les *Aethiopes* en considérant les contextes et les milieux dans lesquels ces emplois ont été utilisés

¹⁹ L. S. SENGHOR, « Les Noirs dans l'Antiquité méditerranéenne », dans *Éthiopiennes, Revue socialiste de culture négro-africaine* 11, 1977, p. 30-48.

²⁰ L. BUGNER, « avant-propos », dans J. VERCOUTTER *et Al.*, *op. cit.*, Paris, Gallimard, 1991, p. 1-8, ici p. 2.

et où ces mentions ont été faites. Cette démarche nous permet de traiter notre sujet de thèse qui s'intitule :

*L'image de l'homme à la peau foncée dans le monde romain antique : constitution,
traduction et étude d'un corpus de textes latins.*

Pour étudier ce sujet, il était essentiel de constituer un corpus de textes littéraires, historiques, philosophiques latins et de consulter les auteurs grecs lorsqu'ils permettent d'éclaircir des citations commentées dans notre développement. Ce corpus riche environ de deux soixante-dix passages est centré sur le terme *Aethiops*, mot généralement employé par les écrivains de langue latine pour désigner l'homme à la couleur de peau foncée. Il est considéré dans un éventail chronologique large allant du II^e s. av. J.-C. au V^e s. ap. J.-C., et est constitué de textes latins sélectionnés après une recherche des différentes mentions de *Aethiops* dans la littérature latine classique et tardive. L'intérêt de cette vaste période sur laquelle il s'étend est d'une part de pouvoir étudier les différentes acceptions que les écrivains ont données au terme *Aethiops* au cours des siècles et, d'autre part, de pouvoir examiner le regard qu'ils portent sur cet homme aux caractéristiques physiques différentes et étrangères.

Le corpus est un outil qui a permis de questionner les auteurs des deux types de littérature, c'est-à-dire classique et patristique. À travers cet outil nous avons non seulement analysé des faits historiques en rapport avec les *Aethiopes* (Noirs) mais aussi et surtout étudié la perception qu'avaient les Romains et les Pères de l'Église vis-à-vis des hommes à la couleur de peau noire. Nous avons volontairement choisi de regrouper les textes chrétiens à la fin du corpus. Ce choix s'explique par le fait que nous faisons une étude chronologique fondée sur une logique qui consiste à traiter en premier lieu les faits historiques relatés par les auteurs les plus anciens pour finir avec les plus tardifs. Une autre raison qui justifie ce choix est que les textes de la littérature patristique témoignent d'une vision particulière portée sur ces mêmes *Aethiopes*. On verra dans cette étude que même si ces auteurs chrétiens sont influencés par les auteurs latins classiques, au sujet de l'*Aethiops* ils ont développé une vision propre à leur époque et à leur courant de pensée.

Le corpus est organisé suivant l'ordre alphabétique des auteurs et chaque passage possède plusieurs entrées dénommées comme suit : Auteur, date, référence, lemme, édition, sujet, commentaire, texte et traduction. Il faut préciser en outre que nous avons pris le parti de proposer des traductions personnelles. Certains passages n'avaient jamais été traduits en

français. Il s'agit par exemple de ceux de Servius, commentateur des œuvres de Virgile et l'un des derniers défenseurs de la civilisation romaine et de la pensée traditionnelle, à un moment où elle s'affrontait à la montée du christianisme. L'intérêt de ces traductions personnelles et de cette présentation est que le corpus pourrait servir de support pédagogique pour tous ceux qui sont intéressés par la problématique du Noir dans le monde romain antique. De ce fait, ils auront facilement accès aux textes sources et disposeront de traductions qui leur seront soumises. Le corpus est mis en ligne et est disponible dans une base de données hébergée par le site internet de l'Institut des Sciences et Techniques et l'Antiquité (ISTA). Il constitue le second volume de cette thèse.

Après la phase de la constitution et de la traduction, nous avons procédé à l'étude du corpus. En analysant les différents passages qui avaient été sélectionnés, nous avons réuni dans des chapitres tous les textes qui traitaient du même sujet et qui pouvaient être regroupés dans les parties composant cette analyse. Ainsi, trois grandes pistes constituant les différentes parties de notre thèse se dégagent de l'exploitation de ce recueil de textes.

La première, intitulée « Le noir : De la couleur à l'Homme », est une étude lexicologique des mots latins et de leurs connotations. Nous y étudions d'abord trois adjectifs (*Ater*, *niger* et *fuscus*) qui d'une part désignent la couleur noire en latin et, d'autre part, qualifient l'homme noir dans certains emplois. Ensuite, nous nous intéressons au terme *Aethiops*, qui est utilisé de manière générique par les écrivains latins antiques pour nommer les hommes à la couleur de peau foncée. Et enfin, nous verrons comment les Anciens expliquent la couleur de peau des Noirs.

La deuxième partie qui a pour titre « Les *Aethiopes* dans la littérature latine classique » est une étude générale des différentes mentions des Noirs faites par les écrivains latins. Nous y analysons l'évocation des *Aethiopes* dans les différentes fonctions qu'ils ont occupées sur toute l'étendue du territoire romain. Nous verrons qu'ils étaient présents dans toutes les activités de la vie socio-économique et que leur participation aux jeux du cirque et aux animations du théâtre était le signe de spectacles exceptionnels du fait qu'au regard des Romains ces *Aethiopes* représentaient les hommes les plus exotiques. Ils étaient repérés sur les champs de bataille et leur valeur guerrière inspirait la crainte à leurs ennemis. Sur le plan religieux, ils tenaient une place importante et avaient contribué à introduire dans les pratiques religieuses du monde romain le culte d'Isis qu'ils vénéraient depuis longtemps. Considérés comme un peuple mythique vivant dans des contrées inhabitables et entouré de créatures merveilleuses, les

Aethiopes sont finalement localisés dans une aire géographique²¹ bien réelle : *Aethiopia*. Ils ont créé dans ce grand royaume un système politique très original : une monarchie dirigée par un roi et/ou une reine nommée Candace, entourés de sages conseillers. La position stratégique de cette région et les avantages économiques qu'elle offrait pouvaient être pour les Romains un motif de chercher à l'annexer.

La troisième partie de notre thèse traite des « visions négatives des *Aethiopes* dans la littérature latine classique et tardive ». Ces visions sont d'une part celles qui sont portées par les auteurs latins qui considèrent les *Aethiopes* comme les partenaires d'adultère des matrones avec lesquelles ils ont fait des enfants métis. Aussi les accuse-t-on souvent d'avoir violé ces femmes romaines. D'autre part, elles sont la manifestation de la mentalité des écrivains chrétiens pour lesquels l'*Aethiopia* est une représentation de l'éloignement géographique tandis que les *Aethiopes* sont une personnification du diable.

²¹ Voir B. DIOP, *Regards croisés sur la géographie ancienne de l'Afrique : éclairages internes (sources égyptiennes, traditions orales, archéologie et linguistiques africaines) et externes (sources gréco-latines et proches orientales)*, thèse de doctorat d'État sous la direction de Raoul Lonis, Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Dakar, 1982.

1 LE NOIR : DE LA COULEUR²² À L'HOMME

1.1 LA COULEUR²³ NOIRE EN LATIN

Le Latin utilise plusieurs termes pour exprimer les couleurs des objets et des êtres humains dans leur diversité²⁴. Pour indiquer les caractéristiques des différents peuples avec lesquels ils ont été en contact et catégoriser ceux-ci selon leurs apparences physiques, ils ont observé la pigmentation des uns et des autres afin d'y déceler quelques différences, voire des particularités qui identifient chaque *gens*. Ils ont considéré à cet effet le degré de clarté de la peau des individus qu'ils ont rencontrés. L'intensité ou la luminosité de la couleur a été l'élément fondamental sur lequel les Anciens se sont fondés pour nommer avec justesse et précision les étrangers ou tout simplement les *alii*. Les adjectifs employés pour qualifier ces peuples sont donc nombreux, mais ce furent principalement *ater*, *niger* et *fuscus* qui rendirent bien compte de la couleur noire²⁵ et de ses nuances.

1.1.1 *Ater* et ses acceptions

Le sens premier de l'adjectif qualificatif *ater*, *atra*, *atrum* est 'noir, sombre'²⁶ et son équivalent grec est μέλας²⁷. D'origine incertaine, il est classé parmi les adjectifs italiques desquels il se rapproche : « l'ombrien, *atru*, *adro* 'atra' ; du serbe *vātra* 'feu' de l'arménien *ayrem* 'je brûle'. [...] Le sens serait 'noirci par le feu' ». *Ater* relève de la langue écrite. Il est beaucoup employé en poésie où, selon Ernout et Meillet, « il implique [...] une idée morale de terreur, de malheur, de mort »²⁸.

²² Voir A. ROUVERET, *Histoire et imaginaire de la peinture ancienne (V^e siècle av. J.-C. - I^{er} siècle ap. J.-C.)*, Rome, BEFAR, 1989 ; Voir aussi A. ROUVERET, *et al.*, *Couleurs et matières dans l'Antiquité. Textes, techniques et pratiques*, Paris, Éditions de l'ENS-Ulm, 2006.

²³ Voir à ce sujet L. VILLARD, *Couleur et vision dans l'Antiquité Classique*, Publications de l'Université de Rouen, Rouen, 2002, et M. CARASTRO, *L'Antiquité en couleurs : Catégories, pratiques, représentations*, Grenoble, Jérôme Millon, 2009.

²⁴ Sur la couleur noire en latin, voir J. ANDRÉ, *Étude sur les termes de couleur dans la langue latine*, Paris, Klincksieck, 1949.

²⁵ M. PASTOUREAU, *Le Noir, histoire d'une couleur*, Paris, Seuil, 2008.

²⁶ A. ERNOUT et A. MEILLET, *Dictionnaire étymologique de la langue latine, s. u. ater*.

²⁷ Voir Chantraine, *s. u. μέλας*.

²⁸ À propos de l'étymologie d'*ater*, consulter A. ERNOUT et A. MEILLET, *op. cit.*,

1.1.1.1 *Ater* dans les textes latins

L'adjectif *ater* a été très tôt employé par les écrivains romains. En effet, dès la fin du III^e et le début du II^e siècle av. J.- C.²⁹, les intellectuels romains, influencés par les écrits grecs, se consacrèrent à l'activité littéraire en traduisant des ouvrages helléniques ou encore en rédigeant des œuvres traitant exclusivement de Rome et de sa civilisation. C'est à partir de cette époque que remontent les premiers emplois du qualificatif *ater* qui a sémantiquement évolué en s'adaptant aux domaines dans lesquels il est appliqué. Ainsi le trouve-t-on employé par l'un des plus anciens auteurs comiques latins de la période républicaine, Plaute qui, dit-on, s'inspirait des pièces de Ménandre, auteur grec de la nouvelle comédie.

Dans un passage de sa pièce intitulée *Les Ménechmes*, passage qui ressemblerait à une consultation médicale, Plaute met en scène un dialogue entre un médecin et un vieillard. Au cours de cet entretien, le premier interroge le second en ces termes :

*Album an atrum uinum*³⁰ potas ?

« Bois-tu du vin blanc ou du vin coloré ? »³¹

Ce qui retient l'attention, c'est surtout l'usage de l'épithète *ater* qualifiant le vin afin d'exprimer la couleur de cette boisson³² assez appréciée par les Romains. Cependant, même si de nos jours cela paraît étrange de parler de 'vin noir', il nous semble qu'*ater* 'noir' convient bien pour qualifier le vin. En effet, *atrum uinum*³³ est une expression très ancienne dont on trouve la correspondance grecque chez Homère qui qualifiait déjà le vin de μέλανος οἴνιο³⁴. Suivant ce même ordre d'idées, J. André affirme que « les correspondances grecques d'*ater* sont parfois χελαίνος (e. g. Val. Flac. 5, 94, *atra nox* [...]) mais surtout μέλας »³⁵. C'est dans la même perspective que s'inscrivent les propos d'Alain Christol qui, dans son article « Les couleurs de la mer », montre dans l'épopée homérique l'existence d'autres types de vin et

²⁹ Cf. PLAUTE, *Poenulus* 1290 ; Térence, *Les Adelphes* 849.

³⁰ J. ANDRÉ, *op. cit.*, p. 44 soutient que l'expression « *albus an ater* est d'origine physique » et est employé par Cic., *Phil.* II, 16, 41 ; Cat., 93, 2 ; Hor., *Epist.* 2, 2, 189 ». Lire l'article d'Anna Maria Addabbo, « *Albus an ater esse* », dans A & R, 1996 41 (1), p. 16-23.

³¹ PLAUTE, *Les Ménechmes*, v. 915 : Dans ce passage, Plaute fait la distinction entre le vin blanc et le vin rouge. En usant d'*ater*, il donne une précision sur l'intensité de la couleur du vin. Il faut donc comprendre ici *ater* non pas dans le sens de noir mais plutôt dans le sens de rouge foncé. Il s'agit donc d'un rouge qui tire vers le noir.

³² A. CHRISTOL, « Les couleurs de la mer », dans L. VILLARD, *Couleur et vision dans l'Antiquité Classique*, Publications de l'Université de Rouen, Rouen, 2002, p. 29-44.

³³ Caton l'Ancien a aussi employé *atrum uinum* dans le domaine médical. Nous pouvons alors supposer que l'expression relèverait de la médecine. Cf. CATON L'ANCIEN, *De l'agriculture*, 157 : *Si febrim non habebit, dato uinum atrum bibat* : « S'il n'a pas de fièvre, on donnera à boire du vin bien coloré ».

³⁴ HOMÈRE, *Odyssée* 5, 265.

³⁵ J. ANDRÉ, *op. cit.*, p. 44.

affirme par la même occasion qu'outre la couleur noire μέλανος οἶνοιο³⁶, le vin peut non seulement être ἐρυθρός³⁷ 'rouge' mais aussi et surtout il peut avoir « la couleur de feu » αἶθοψ³⁸.

En outre, Plaute n'est pas le seul auteur à employer *ater* à cette période de la littérature latine. En effet, Caton l'Ancien a usé de l'adjectif non pas pour qualifier le vin, comme nous venons de le signifier³⁹, mais plutôt pour exposer les symptômes de la maladie du cancer et surtout la qualifier. C'est ainsi que, loin de vouloir exprimer la couleur de cette tumeur, il a appliqué *ater* à *cancer* dans l'intention de montrer le caractère aigu, voire redoutable de cette affection dangereuse. Il écrit à cet effet :

*Cancer ater*⁴⁰, is olet, et sanie spurcam mittit.

« Le cancer noir sent mauvais, et jette une sanie dégoûtante »⁴¹.

La qualification d'une maladie par un nom de couleur est un usage fréquent. Cependant il est utile de rappeler que cela revêt une connotation assez importante. Les couleurs appliquées à certaines maladies informent sur leur gravité. Ainsi, *cancer ater*, tout en désignant le noir, exprime-t-il non seulement l'effet de l'atteinte mais aussi son état.

Enfin, à la suite de Plaute et de Caton, Térence a appliqué *ater* à *panis*. Alors que Plaute emploie ce qualificatif dans un dialogue, Térence, quant à lui, l'a prononcé dans un soliloque à travers son personnage Parménon qui tenait un rôle d'esclave dans la pièce intitulée *L'Eunuque*. En effet, dans le passage qui nous intéresse, l'auteur comique de ce théâtre met en garde les jeunes gens qui fréquentaient les lupanars en révélant la nature des courtisanes romaines. Il dévoile l'ingéniosité ou plutôt les manières de ces femmes *foris domique* à travers ces propos :

Quae dum foris sunt nil uidetur mundius, nec mage compositum quicquam nec magis elegans ; quae cum amatore suo cum cenant, ligurriunt. Harum uidere inluuiem, sordes, inopiam, quam inhonestae solae sint domi atque auidae cibi, quo pacto ex iure hesterno panem atrum uorent, nosse omnia haec salus est adulescentulis.

« Tant qu'elles sont dehors, elles ont l'air de tout ce qu'il y a de plus élégant, rien de plus arrangé, de plus raffiné ; lorsqu'elles dînent avec leurs amoureux, elles font des façons, mais il faut voir leur saleté, leur crasse, leur misère, comme elles sont lamentables, quand elles sont seules chez elles, et avides de nourritures, de quelle

³⁶ HOMÈRE, *Odyssée* 9, 196 ; 346.

³⁷ *ID.*, *op. cit.*, 5, 165 : οἶνον ἐρυθρόν. Il est utile de noter que de toutes les couleurs du vin, le rouge est la coloration la plus connue.

³⁸ *ID.*, *op. cit.*, 2, 57 ; *Iliade* 4, 259 : αἶθοπα οἶνον. L'emploi du terme αἶθοπα pour qualifier οἶνον 'vin' est presque identique à celui d'*ater* appliqué à *uinum*. Cependant, considérant l'étymologie de αἶθοπα qui vient de αἶθω 'bruler' nous pouvons supposer que αἶθοπα est une épithète du vin qui est de couleur de feu, c'est-à-dire étincelant, éclatant. Il est aussi possible de penser que dans l'esprit des Grecs d'alors que tout ce qui a été brûlé par le feu deviendrait noir.

³⁹ Cf. note n°6 : *De l'agriculture*, 157 : *Si febrim non habebit, dato uinum atrum bibat.*

⁴⁰ *Ater* a ici une valeur figurée.

⁴¹ CATON L'ANCIEN, *De l'Agriculture* 157, 3.

façon elles engloutissent du pain noir trempé dans la sauce de la veille, savoir tout cela c'est le salut des petits jeunes gens »⁴².

On constate qu'*atrum* est ici appliqué à *panem* dans un environnement qui présente l'image des *meretrices* dans la vie quotidienne. Cependant, bien que l'adjectif fasse « partie de la vie de tous les jours »⁴³ comme J. André l'affirme, Térence semble être l'un des rares écrivains, pour ne pas dire le seul de son époque, à qualifier *panem* 'le pain' d'*atrum* 'noir'⁴⁴ au moment où l'épithète était fréquemment appliquée à d'autres objets par les intellectuels de la même période⁴⁵. Toutefois, comme l'œuvre de Térence pourrait être de la période de transition de la première à la deuxième génération d'auteurs, il est probable qu'*ater* se soit progressivement effacé sous sa plume⁴⁶. Selon J. André, « avec les textes postérieurs, *ater* disparaît plus ou moins comme épithète de ces objets qu'il qualifiait auparavant »⁴⁷.

En résumé, cette analyse de la date d'attestation d'*ater* révèle que l'emploi de l'adjectif n'est pas récent. *Ater* est chronologiquement le premier adjectif latin usité dans la littérature latine pour désigner la couleur noire tels que le témoignent ses emplois chez Plaute, Caton, Térence, pour ne citer que ceux-là. Il a été différemment employé dans des contextes particuliers pour qualifier certains objets. C'est ce qu'explique J. André lorsqu'il affirme qu'« *ater* existe chez les trois auteurs mentionnés pour qualifier le pain (Térence, *Eun.* 939), les figues (Caton, *Agr.* 8, 1), le vin, (Plaute, *Men.* 915, Caton, *Agr.* 156, 6 ; 157, 9). Mais après eux il ne se retrouve nulle part comme qualificatif de ces choses, étant désormais remplacé par *niger* ». ⁴⁸ Cependant durant les périodes cicéronienne et augustéenne, le qualificatif *ater* a revêtu plusieurs sens en s'appliquant à de nombreux termes.

1.1.1.2 *Ater* : ses sens et ses applications

Après ses premiers emplois où les termes qu'il qualifiait étaient presque limités, *ater* a servi d'épithète à des substantifs pour désigner d'une part, la couleur noire des éléments

⁴² TÉRENCE, *Eunuque* 934-940.

⁴³ J. ANDRÉ, *op. cit.*, p. 45.

⁴⁴ Excepté Térence, l'expression *panem atrum* ne se rencontre chez aucun écrivain d'alors. Son emploi rarissime pourrait s'expliquer par la disparition du qualificatif *ater* qui laisse sa place aux autres adjectifs désignant les mêmes choses.

⁴⁵ Cf. CATON L'ANCIEN, *Agr* 8, 1 : *telanas atras* ; *Hist.* 134 : *In Italia atras capras lacte album habere* ; ENNIUS, *The Tragedies of Ennius*, v. 297, éd. H. D. Jocelyn, 1967 : *saxa spargens tabo sanie et sanguine atro* ; PLAUTE, *Amphitruo*, 727 : *Delirat uxor. Atra bili percita est.*

⁴⁶ Nous ne trouvons chez Térence que trois emplois d'*ater* : *Phormion* v. 706 : *intro iit in aedis ater alienus canis.* *Eunuque* 939 : *quo pacto ex iure hesterno panem atrum uorent.* *Les Adelphe*s 849 : *tam excocctam reddam atque atram quam carbost.*

⁴⁷ J. ANDRÉ, *op. cit.*, p. 45.

⁴⁸ J. ANDRÉ, *op. cit.*, p. 46.

concrets et de l'autre, celle des éléments abstraits. Il est aussi employé pour exprimer des idées morales ainsi que des sens nuancés ; et son domaine d'application s'est élargi.

1.1.1.2.1 *Ater* pour qualifier les hommes, les animaux, les arbres et les herbes⁴⁹

Bien qu'*ater* désigne avant tout la couleur noire, il arrive parfois qu'il soit employé pour indiquer une teinte sombre ou foncée. Il est aussi usité pour exprimer non pas la couleur, mais plutôt une idée n'ayant aucune valeur chromatique, en d'autres termes, *ater* peut avoir un sens figuré.

1.1.1.2.1.1 *Ater* appliqué aux hommes et aux animaux

Lorsqu'*ater* est appliqué aux hommes, plus particulièrement aux individus qui ont le teint foncé, c'est bien plus une précision pour marquer le degré de la coloration de leur peau que pour signifier qu'ils sont noirs. En effet, les Romains employaient *ater* pour nommer les populations qui vivaient en Afrique de l'Ouest ou de l'Est ou encore en Inde. L'emploi d'*ater* permettait alors surtout d'exprimer l'intensité de la coloration de ces différents peuples tels que les *Nigrites*⁵⁰ et les *Indi*. De surcroît, *ater* a servi à désigner les personnes brûlées par les rayons du soleil. On peut donc penser qu'il s'agit de ces mêmes peuples d'Afrique et de ceux de l'Inde. C'est ce que nous lisons chez Pomponius Méla dans sa chorographe :

Oras tenent ab Indo ad Gangem Palibotri, a Gange ad Colida (nisi ubi magis, quam ubi habitetur, exaestuet), atrae gentes, et quodammodo Aethiopes.

« La côte qui s'étend de l'Indus au Gange est habitée par les Palibotriens, et du Gange au promontoire Colis, à l'exception de quelques parties que l'extrême chaleur rend inhabitables, par des peuples noirs, qu'on prendrait pour des Éthiopiens »⁵¹.

Dans ce passage, *atrae* qualifie *gentes* et renvoie à la couleur foncée ou sombre de la peau. Selon Méla et selon d'autres auteurs anciens, les Éthiopiens sont foncés et ressemblent même à ces peuples qu'il situe dans une zone très ensoleillée, d'où la noirceur de leur pigmentation. Dans le même esprit, d'autres écrivains⁵² ont appliqué *ater* à des personnes. C'est

⁴⁹ *Thesaurus Linguae Latinae, s. u. ater.*

⁵⁰ À propos de ce peuple, voir J. DESANGES, *Catalogue des tribus africaines de l'Antiquité classique à l'Ouest du Nil*, Dakar, Publications de la section d'histoire, 1962, p. 226.

⁵¹ POMPONIUS MÉLA 3, 67. Cf. PLAUTE, *Poenulus* 1290.

⁵² Cf. CATULLE 39, 12 : *Aut Lanuvinus ater atque dentatus, aut Transpadanus, ut meos quoque attingam, aut quilubet, qui puriter lauit dentes.* ; 93, 2 : *NIL nimum studeo, Caesar, tibi uelle placere, nec scire utrum sis albus an ater homo.* OVIDE, *Les Amours* 1, 13, 33 : *inuida, quo properas ? quod erat tibi filius ater, materni fuerat pectoris ille color.*

le cas de l'encyclopédiste Pline l'Ancien qui a cité dans son *Histoire Naturelle* le nom d'un peuple dont il dit :

Mesaches ; hi pudore atri coloris tota corpora rubrica inlinunt.

« Les Mésagèbes, ceux-ci d'une couleur noire se mettent sur tout le corps une couche de rouge par pudeur »⁵³.

En revanche, *ater* est aussi employé pour qualifier plus le caractère des animaux que la couleur de leur pelage. Appliqué à ces êtres vivants, il énonce par exemple la dangerosité des serpents et des dragons qui sont des « espèces naturelles et surnaturelles, [...] désagréables à la vue ».⁵⁴ Ce qui inspire la peur, ou en tout cas le rejet. Dès lors, *ater* prend ici, comme ailleurs⁵⁵, un sens effectif et parfois négatif. Virgile, pour sa part, a réussi à donner au qualificatif ces deux valeurs. La première occurrence renvoie au chapitre consacré aux travaux des champs dans le livre I des *Géorgiques* où il écrit :

Ille malum uirus serpentibus addidit atris.

« C'est lui qui donna leur pernicieux virus aux noirs serpents »⁵⁶.

Atris serpentibus, tout en informant sur la couleur noire de ces reptiles, énonce en même temps qu'ils sont dangereux car, renforcé par *malum uirus*, ils suscitent la peur, un des sentiments rendus par *ater*. Toutefois, c'est dans la deuxième occurrence située dans le livre IV du même poème que l'adjectif exprime plus une crainte.

Fiet enim subito sus horridus atraque tigris.

« En effet, il deviendra un sanglier hérissé et un tigre affreux »⁵⁷.

1.1.1.2.1.2 *Ater* pour qualifier les végétaux

Cependant, outre les hommes et les animaux, *ater* a également servi à qualifier les arbres et les herbes et donc les variétés de plantes comme les figuiers, les chicorées sauvages etc. Nous pouvons citer un exemple tiré de l'œuvre de Pline. Ce dernier se demandait comment reconnaître une terre pauvre en matières nutritives. Il écrit :

Terram amaram probauerim demonstrant eius atrae degeneresque herbae.

⁵³ PLINE L'ANCIEN, *Naturalis historia* 6, 190.

⁵⁴ J. ANDRÉ, *op. cit.*, p. 49.

⁵⁵ Lorsqu'il qualifie les nuages, les tempêtes, les animaux tels que serpents et dragons etc.

⁵⁶ VIRGILE, *Géorgiques* 1, 129.

⁵⁷ *ID.*, *op. cit.*, 4, 407 : nous devons comprendre *atra* non pas dans un sens chromatique, mais plutôt dans sens relatif au caractère redoutable du tigre.

« Veut-on savoir si une terre est amère ou maigre ? On le reconnaît aux herbes noires et chétives qu'elle produit »⁵⁸.

Ater, appliqué aux êtres vivants et aux végétaux, traduit donc tantôt la couleur tantôt une idée en rapport avec le sentiment causé par ce qu'il qualifie. Par ailleurs, il est aussi employé pour qualifier la nourriture, la boisson⁵⁹, les armes, les ouvrages, la vaisselle et les vêtements. Appliqué en particulier à ce dernier terme, il exprime une valeur affective et négative car étant associé à la mort, aux funérailles etc. Ainsi, selon J. André, « le sens de noir physique est bien encore le seul dans le cas des vêtements de deuil. *Atratus* est, pour une personne qui porte le deuil, aussi consacré que notre locution 'être en noir' »⁶⁰. Cependant lorsque *ater* qualifie certains éléments de la nature, il exprime une nuance sombre.

1.1.1.2.2 *Ater* pour qualifier l'air, le ciel, les ténèbres, la nuit

Selon J. André, ces termes peuvent être qualifiés par *ater*. Dès lors, il indique « une nuance sombre de telle ou telle teinte »⁶¹. L'adjectif exprime alors une absence de clarté, une obscurité qui, de nuit comme de jour, empêche une visibilité. *Ater* convient à « l'air qui, dans les ténèbres, dissimule la vue des objets »⁶² et au ciel couvert de nuages qui ne permettent pas aux rayons solaires d'éclairer la surface terrestre. Le poète Properce présente bien ce phénomène météorologique dans ses élégies :

Non ita Carpathiae uariant Aquilonibus undae, nec dubio nubes uertitur atra Noto.

« Les flots de l'Adriatique obéissent moins souvent au caprice de l'aquilon, ou les sombres nuages au vent du midi qui les chasse »⁶³.

En définitive, le qualificatif latin *ater*, qui désigne la couleur noire, a gardé cette valeur chromatique jusqu'à 100 environ av. J.-C.⁶⁴ Selon J. André, « *ater* [...] se présente moins comme une couleur que comme une notion négative : l'absence de couleur et de lumière, par conséquent (« un noir mat ») »⁶⁵ sans éclat. Il est plus usité dans la poésie où il était souvent porteur d'idées relatives à la morale et exprimait en même temps un caractère affectif qui

⁵⁸ PLINE L'ANCIEN, *Naturalis historia* 17, 33.

⁵⁹ Cette partie, c'est-à-dire '*ater* appliqué à la nourriture et à la boisson' a été traitée dans notre chapitre qui analyse la date d'attestation de l'adjectif dans la littérature latine. Cf. Plaute, *Les Ménechmes*, v. 915 ; Caton l'Ancien, *De l'agriculture*, 157 ; Térence, *Eunuque* 934-940. Rappelons tout de même que cet emploi est très fréquent entre la fin du III^e et le début du II^e siècle av. J.-C.

⁶⁰ J. ANDRÉ, *op. cit.*, p. 45.

⁶¹ *ID.*, *ibid.*, p. 47.

⁶² *ID.*, *ibid.*, p. 47.

⁶³ PROPERCE, *Elégies* 2, 5, 12.

⁶⁴ J. ANDRÉ a établi un excellent tableau qui montre l'évolution sémantique de l'adjectif depuis l'époque archaïque et préclassique jusqu'au I^{er} s. après J.-C. Cf. p. 59.

⁶⁵ J. ANDRÉ, *op. cit.*, p.44.

« évoque ce que la couleur noire peut avoir d'impressionnant, de triste, de lugubre »⁶⁶ et donc péjoratif. Ainsi, exprime-t-il une nuance sombre ou foncée en s'appliquant surtout aux hommes et aux phénomènes de la nature. Cependant, dès le début du premier siècle avant notre ère, son emploi devient de plus en plus rare car « *ater* n'est demeuré postérieurement qu'en poésie, tandis que la prose use de *niger* »⁶⁷.

1.1.2 *Niger* et ses acceptions

Comme *ater*, l'adjectif *niger*, *nigra*, *nigrum*⁶⁸ signifie un noir brillant. Son étymologie reste inconnue et il ne provient surtout pas de l'indo-européen. *Niger* renvoie souvent au caractère, et lorsqu'il est employé au sens moral, il signifie alors « funèbre, qui évoque une idée de mort ou de malheur »⁶⁹.

1.1.2.1 *Niger* dans les textes latins

De même que celui d'*ater*, l'emploi de *niger* dans la littérature latine remonte à la fin du III^e - début du II^e siècle av. J.-C. Pendant cette période l'adjectif, ainsi que deux de ses dérivés sont relevés chez quatre écrivains qui les ont employés sous trois catégories grammaticales⁷⁰.

D'abord, notons que *niger* n'est usité que deux fois en tant qu'adjectif qualificatif et il semble que Plaute est, de tous, le premier à en faire une épithète dans ses comédies. En effet, c'est dans la pièce intitulée *Les captifs* qu'il fait un portrait physique dans lequel *niger* qualifie *oculis* 'les yeux'.

Dicam tibi : macilento ore, naso acuto, corpore albo, oculis nigris, subrufus aliquantum, crispus cincinnatus.

« Je vais te le dire : visage maigre, nez pointu, le teint blanc, les yeux noirs, les cheveux roux, crépus, bouclé »⁷¹.

Dans cet extrait Plaute dresse, à travers son personnage Aristophonte, le portrait d'un jeune homme d'Élide fait prisonnier. Cependant l'emploi de *niger* dans cette description

⁶⁶ J. MAROUZEAU, *Traité de Stylistique appliquée au Latin*, Paris, Les Belles Lettres, 1935, p.166.

⁶⁷ J. ANDRÉ, *op. cit.*, p. 46.

⁶⁸ Cf. A. ERNOUT et A. MEILLET, *op. cit.*, s. u *niger*

⁶⁹ Cf. A. ERNOUT et A. MEILLET, *op. cit.*, s. u *niger*. Nous nous sommes inspirés de cette étude pour toute la partie étymologique.

⁷⁰ Plaute, Pacuvius, Accius et Lucilius l'ont employé comme adjectif, substantif et enfin verbe.

⁷¹ PLAUTE, *Captivi*, v. 647.

n'exprime pas seulement la noirceur des yeux. En effet, *niger* appliqué à un substantif à cette époque exprimait selon J. André « un noir brillant, doué de la beauté de son éclat »⁷². C'est pourquoi il informe aussi sur leur beauté (des yeux) grâce à leur luisance.

Toutefois, *niger* ne sera encore employé comme adjectif qu'après la mort de Plaute c'est-à-dire dans la première moitié du deuxième siècle avant notre ère. C'est ainsi qu'on le trouve chez Lucius Accius dont il nous reste de son œuvre aujourd'hui que des fragments qui nous sont transmis parce que cités par Virgile⁷³ et commentés par le célèbre *grammaticus* Maurus Servius Honoratus⁷⁴. L'auteur tragique écrit :

It nigrum campis agmen personas distortis oribus deformis miriones.

« Leur noire colonne sillonnent la plaine, des personnes contrefaites, des visages défigurés, des prodiges de laideur »⁷⁵.

Ainsi, Accius emploie *niger* dans le vocabulaire militaire. Mais il est difficile de savoir dans quel sens il a utilisé l'adjectif car celui-ci peut ici renvoyer à l'effectif de l'armée ou encore à la couleur noire de la peau des soldats. En tout cas, cette seconde hypothèse est vraisemblablement la meilleure si on considère, tant soit peu, la suite de l'extrait. De surcroît, la glose de Servius abonde dans le même sens étant donné qu'il confirme qu'Accius l'« avait utilisé à propos des Indiens »⁷⁶ qui avaient une pigmentation noire.

Ensuite, c'est sous la forme verbale que l'adjectif *niger* sera employé par Accius et Pacuvius qui sont d'ailleurs les seuls à l'utiliser pour exprimer l'obscurcissement du soleil. Les deux seuls emplois que nous avons relevés chez l'un et chez l'autre le montrent clairement. En effet, si dans le texte d'Accius, le soleil s'obscurcit en raison du passage des nuages :

Splendet saepe, ast idem nimbis interdum nigret.

« Le soleil brille souvent, mais il est de temps en temps obscurci par des nuages »⁷⁷ ;

⁷² J. ANDRÉ, *op. cit.*, p. 53.

⁷³ Dans *Énéide* 4, 404, Virgile reprend en partie le vers d'Accius : *it nigrum campis agmen praedamque per herbas conuectant calle angusto*, « Leur noire colonne sillonne la plaine et transporte le butin dans l'herbe, sur un étroit sentier ».

⁷⁴ Voici la scholie de Servius et du Servius auctus 4, 404 : IT NIGRVM CAMPIS AGMEN ut “*it portis iubare exorto*”. *Et est hemistichium Ennii de elephantis dictum, quod ante Accius est usus de Indis*. « IT NIGRVM CAMPIS AGMEN : comme dans « (une jeunesse d'élite) passe par les portes quand se lève l'étoile du matin » (*Énéide* 4, 130). Et c'est un hémistiche d'Ennius, sur les éléphants, qu'avant lui Accius avait utilisé à propos des Indiens ».

⁷⁵ L. ACCIUS, *carmina* (frag. 26, v. 1, éd. W. Morel, 1927).

⁷⁶ SERVIUS, *Ad. Aen.* 4, 404 : IT NIGRVM CAMPIS : [...] *quod ante Accius est usus de Indis*.

⁷⁷ L. ACCIUS, *tragoediae* (Frag. v. 260 Vol. 1, éd. O. Ribbeck, 1897).

Dans le fragment de Pacuvius en revanche, l'astre devient sombre du fait de son déclin :

Hoc uide, circum supraque quod complexu continet Terram Solisque exortu capessit candorem, occasu nigret.

« Regarde ceci, autour et au-dessus parce qu'il contient la terre dans son étreinte, et il saisit la blancheur éclatante du soleil au lever, et s'obscurcit au coucher »⁷⁸.

Il va sans dire que le verbe *nigreo, ere*, dont l'usage était d'ailleurs très rare, ne s'employait exclusivement que pour désigner l'obscurcissement du soleil qui subit l'action dudit verbe.

Enfin la dernière forme, sous laquelle l'épithète s'est présentée, est celle d'un substantif appartenant à la troisième déclinaison : *nigror, oris, m*. L'adjectif est donc substantivé et il renvoie dès lors à l'idée du noir comme énoncé dans les catégories grammaticales précédentes. *Nigror* signifie par conséquent le noir, la couleur noire, la noirceur. C'est en ce sens qu'il a été employé dans deux vers de Lucilius, fondateur de la satire, et un de Pacuvius. Le premier l'emploie en parlant de l'obscurité de la nuit, moment où tout semble noir.

Dic quam cogat uis ire minutim per commissuras rimarum noctis nigrore.

« Dis-moi combien la force t'oblige à passer en de petits morceaux à travers les fissures sous la noirceur de la nuit »⁷⁹.

Le second, quant à lui, en plus de l'utiliser dans le même contexte, l'emploie dans un champ lexical propre à la nuit et à l'obscurité⁸⁰.

Interea prope iam occidente sole inhorrescit mare, Tenebrae conduplicantur, noctisque et nimum obcaecat nigror.

« Pendant ce temps, la mer se dresse presque au soleil couchant, les ténèbres s'épaississent, et la noirceur de la nuit rend obscur la pluie d'orage »⁸¹.

En définitive, tous ces exemples concourent à montrer que « *niger* est dans la littérature latine aussi ancien qu'*ater* »⁸². Ses dérivés *nigrere* et *nigror* ont aussi été employés dès les premiers auteurs. Cependant, il est digne de remarquer que, d'une part, le verbe *nigrere* s'est complètement effacé de la littérature au profit de *nigrescere*. En effet, lorsqu'on analyse les éléments des deux formes verbales, on assiste à la chute du suffixe *re* caractéristique de

⁷⁸ M. PACUVIUS, *tragoediae* (Frag. v. 88 Vol. 1, éd. O. Ribbeck, 1897).

⁷⁹ C. LUCILIUS, *Saturae*, (frag. *Satire* 5, v. 209, Vol. 1, éd. F. Marx, 1904). Voir aussi *Saturae*, frag. v. 1218 : †*nantam algu atque nigrore maius nemo hic uindicias neque sacra ueretur*.

⁸⁰ *Occidente sole, Tenebrae, Noctis, nigror, obcaecat*.

⁸¹ M. PACUVIUS, *tragoediae* (Frag., v. 412 Vol. 1, éd. O. Ribbeck, 1897).

⁸² J. ANDRÉ, *op. cit.*, p. 52.

l'infinif de *nigrere*, remplacé par le suffixe *scere* qui annonce le début d'une action. D'autre part, le substantif *nigror* a cessé d'être usité jusqu'au premier siècle av. J.-C. où il est d'abord cité par Cicéron en deux endroits⁸³, puis employé par le poète philosophe Lucrèce⁸⁴. Ensuite, il faudra attendre le début du deuxième siècle pour retrouver ce mot sous la plume d'Aulu Gelle⁸⁵. Enfin, il sera réemployé plus tard par le grammairien latin Pomponius Porphyryon⁸⁶ commentateur d'Horace. En dépit de l'effacement du verbe et de la raréfaction du substantif, l'emploi de l'adjectif a continué. *Niger* s'applique désormais à plusieurs termes et ses sens se multiplient.

1.1.2.2 *Niger* : ses sens et ses applications

Alors qu'il signifiait 'noir' au début, l'adjectif *niger* a évolué sémantiquement suivant les termes qu'il qualifiait et suivant les époques. C'est ainsi que, de la couleur noire qu'il évoquait, il a fini par désigner l'aspect sombre et foncé avec parfois certaines nuances dépréciatives, par conséquent péjoratives. C'est le cas d'une part, lorsqu'il signifie noirâtre et, d'autre part, lorsqu'il forme un mot ou un verbe surtout par préfixation. Toutefois, *niger* est aussi employé à la place d'autres couleurs.

1.1.2.2.1 *Niger* pour « supprimer la clarté »

L'adjectif *niger* signifie aussi 'sombre'. Selon J. André, « il se dit surtout de tout ce qui supprime la clarté »⁸⁷. C'est peut-être le sens qu'expriment certains de ses dérivés tels : *nigrifieri* et *nigrescere* 'devenir noir', *nigrere* 'être obscur', *nigrificare* 'rendre noir', *nigricare* 'tirer sur le noir', *nigrogemmus, a, um* 'aux reflets sombres'. Il sert à qualifier la nuit comme nous pouvons le lire chez Virgile qui l'emploie pour décrire l'absence de lumière.

Tectis hic Turnus in altis iam mediam nigra carpebat nocte quietem.

« C'est là que Turnus, dans son haut palais, goûtait déjà un demi-sommeil, dans l'obscurité de la nuit »⁸⁸.

⁸³ Nous insistons sur le fait que Cicéron n'a pas personnellement usé du terme *nigror*. Il a juste cité le même passage de Pacuvius (*tragoediae*, frag., v. 412 Vol. 1) dans deux livres : Cf. *De la divination* 1, 24 ; *De l'orateur*, 3, 157).

⁸⁴ Cf. LUCRÈCE, *De rerum natura* 3, 39.

⁸⁵ Cf. AULU-GELLE, *Nuits attiques* 2, 26, 14.

⁸⁶ On ne connaît pas de manière exacte l'époque à laquelle Pomponius Porphyryon a vécu. Il est situé entre le II^e et le III^e siècle ap. J.-C. A propos de l'emploi de *nigror*, Cf. Pomponius Porphyryon, *Commentum in Horati Carmina*, 2, *Ode* 5, lemme 11 ; 2, *Ode* 3, lemme 21.

⁸⁷ J. ANDRÉ, *op. cit.*, p. 54.

⁸⁸ VIRGILE, *Énéide* 7, 414. Voir aussi OVIDE, *Les Métamorphoses* 15, 187.

Niger s'emploie pour qualifier les endroits obscurs tels que les prisons, les Enfers⁸⁹, et tout ce qui s'y trouve. En outre, il se dit à propos des « nuages obscurcissant le ciel [...] et le vent qui les pousse »⁹⁰. C'est ainsi que dans la mythologie, il s'est appliqué aux vents Auster, Eurus et au dieu Borée qui a donné son nom à ce phénomène atmosphérique. Nous le constatons chez Stace qui écrit :

Hinc Boreas Eurusque, illinc niger imbribus Auster, pulsa dies regnantque hiemes,

« Ainsi, lorsque, par leurs tourbillons opposés, d'un côté Borée et l'Eurus, de l'autre l'Auster, sombre d'orages, bouleversent les mers »⁹¹.

1.1.2.2.2 *Niger* pour exprimer une teinte du visage de l'homme

L'épithète *niger* signifie également 'sombre, foncé' lorsqu'il est employé pour qualifier la pigmentation du visage de l'homme. Selon J. André « il entre dans la formation des noms de peuples »⁹² d'Afrique tels que les *Nigroë* et les *Nigritae*. En effet, si Méla distingue ces derniers des Éthiopiens lorsqu'il affirme :

Ultra Nigritae sunt, et Pharusii, usque ad Aethiopas. Hi et reliqua huius, et totum latus quod meridiem spectat, usque in Asiae confinia possident

« Au-delà sont les Nigrites et les Pharusiens, jusqu'aux Éthiopiens, qui habitent ce qui reste des bords de cette mer, ainsi que toute la côte méridionale, jusqu'aux confins de l'Asie »⁹³ ;

Pline l'Ancien, lui, les classe parmi eux car il les cite au nombre des nations éthiopiennes :

Interiore autem ambitu Africae ad meridiem uersus superque Gaetulos, interuenientibus desertis, primi omnium Libyæ Aegyptii, deinde Leucoæ Aethiopes habitant. Super eos Aethiopum gentes Nigritae a quo dictum est flumine, Gymnetes Pharusi, iam oceanum attingentes quos in Mauretaniae fine diximus Perorsi.

« Dans l'intérieur de l'Afrique, du côté du midi, au-dessus des Gétules, et après avoir traversé des déserts, on trouve d'abord les Libyégypsiens, puis les Leucéthiopiens ; plus loin, des nations éthiopiennes : les Nigrites, ainsi nommés du fleuve dont nous avons parlé ; les Gymnètes, les Pharusiens qui atteignent l'Océan, et les Pérorses que nous avons nommés, sur les confins de la Maurétanie »⁹⁴.

Toutefois, J. Desanges soutient que ces *Nigrites* doivent leur nom au fleuve *Nigris*⁹⁵. En revanche, *niger* s'emploie également pour désigner les personnes brûlées par le soleil. Il

⁸⁹ JUVÉNAL, *Satires* 13, 245 : *nigri carceris*. VIRGILE, *op. cit.*, 6, 134. *Nigra Tartara*.

⁹⁰ J. ANDRÉ, *op. cit.*, p. 54.

⁹¹ STACE, *Thébaïde* 5,705.

⁹² J. ANDRÉ, *op. cit.*, p. 54.

⁹³ POMPONIUS MÉLA, *De chorographia* 1, 22.

⁹⁴ PLINE L'ANCIEN, *Naturalis historia* 5, 43.

⁹⁵ J. DESANGES, *Catalogue des tribus africaines de l'Antiquité classique à l'Ouest du Nil*, Université de Dakar, Faculté des lettres et sciences humaines, publications de la section d'histoire, n° 4, Dakar, 1962, p. 227.

s'applique d'une part à ces *Nigrites*, aux Africains et aux Indiens qui habitent dans des régions éclairées par l'astre. Ovide a tenté d'apporter une explication scientifique à ce phénomène qui intriguait les intellectuels romains. Ainsi en rapportant des idées très répandues il affirme que :

Sanguine tum credunt in corpora summa uocato Aethiopum populos nigrum traxisse colorem.

« Alors, dit-on, le sang des Éthiopiens, tiré par la chaleur à la superficie de leur corps, leur donna cette couleur sombre qui depuis leur est devenue naturelle »⁹⁶.

D'autre part, « il s'emploie pour indiquer une teinte du visage humain autre que sa blancheur naturelle ou sa pâleur, exception faite bien entendu, de son usage comme épithète de la race noire. Qualifiant la race blanche, il signifie 'hâlé, bronzé' »⁹⁷.

1.1.2.2.3 *Niger* pour rendre d'autres couleurs

C'est un usage qu'on rencontre en poésie pour rendre l'impression donnée par d'autres couleurs qui tirent sur le noir. C'est ainsi que Virgile l'emploie pour qualifier le vert des pins, les sapins, les yeuses⁹⁸. Pline l'applique au vin dans l'expression *uinum nigrum*⁹⁹ pour montrer l'intensité de la couleur de la boisson.

1.1.2.2.4 *Niger* au sens de « néfaste, funeste »

Souvent *niger* est employé pour qualifier tout ce qui est en rapport avec la mort. C'est pourquoi il s'applique à la fièvre, au poison, à la maison d'une personne morte, aux cortèges et bûcher funèbres à l'heure et au jour de la mort. Ainsi dans ces circonstances, *niger* exprime-t-il, selon J André, « la principale valeur métaphorique d'*ater* »¹⁰⁰. Nous retrouvons cette même valeur chez Stace lorsqu'il dit :

Ipsa etenim tecum nigrae sollemnia pompae spectatumque Vrbi scelus et puerile feretrum produxi.

« C'est que moi-même, avec toi, j'ai conduit la noire cérémonie et accompagné ce cercueil d'enfant qui semblait dénoncer un crime à la cité »¹⁰¹.

En somme, l'emploi de *niger*, *nigra*, *nigrum* dans la littérature latine est aussi ancien que celui d'*ater*, *atra*, *atrum*. A l'origine, il désignait la couleur noire dans toute sa splendeur,

⁹⁶ OVIDE, *Les Métamorphoses* 2, 236.

⁹⁷ J. ANDRÉ, *op. cit.*, p. 55.

⁹⁸ VIRGILE, *Enéide* 8, 599.

⁹⁹ Cette expression, *nigrum uinum*, rappelle celle de CATON, *De l'agriculture*, 157 : *uinum atrum*. L'emploi de *niger* au lieu d'*ater* est dû au fait que cette épithète avait presque disparu à l'époque de Pline.

¹⁰⁰ J. ANDRÉ, *op. cit.*, 57.

¹⁰¹ STACE, *Silues* 2, 1, 19.

ce qui l'opposait à *ater*. Cependant, avec la disparition des emplois de cette dernière épithète, *niger* se généralise à partir du premier siècle av. J.-C., et s'applique aux objets qui étaient qualifiés par *ater*. Dès lors, il exprime une teinte sombre ou foncée des profondeurs des eaux, du ciel et de ses nuages, du visage humain. En outre, il a servi de qualificatif à certains objets dont la couleur tirait sur le noir. Enfin, *niger* a exprimé une nuance négative surtout lorsqu'il signifie « basané, noirâtre », noirâtre dont le suffixe *âtre* est dépréciatif. Toutefois, ni *ater*, ni *niger* ne sont suffisamment propres à qualifier les couleurs foncées de la peau. C'est ainsi qu'un autre adjectif a été usité : *fuscus, a, um*.

1.1.3 *Fuscus* et ses acceptions

Avec *ater* et *niger*, *fuscus, a, um*, 'brun' a été l'un des principaux adjectifs qualificatifs employés pour désigner la couleur noire. Il est de la même famille que *fulvus, a, um* 'sombre, noir', qui est devenu « archaïque et n'est conservé qu'en poésie »¹⁰². Selon J. André, *fuscus* avait, comme d'autres épithètes, une valeur péjorative en raison de son suffixe en *-cus-* qui caractérisait à l'origine l'homme et ses tares physiques¹⁰³. C'est ainsi que *fuscus* s'est surtout appliqué au visage humain pour marquer le degré de pigmentation. Il est également employé pour qualifier la couleur de la laine.

1.1.3.1 *Fuscus* dans les textes latins

L'emploi de *fuscus* dans les textes latins semble remonter au premier siècle avant J.-C. où il est peu usité¹⁰⁴. Cependant, il a été beaucoup employé à partir du premier siècle ap. J.-C. Selon J. André, « un tiers des emplois de *fuscus* concerne le visage humain » et il a servi de *cognomen* à certains Romains.

1.1.3.1.1 *Fuscus* appliqué au visage humain

Fuscus est un adjectif propre à rendre les distinctions entre différents degrés de pigmentation de la peau foncée ou sombre. C'est pourquoi les anciens l'ont employé pour décrire la couleur de la peau de certains types.

¹⁰² A. ERNOUT et A. MEILLET, *Dictionnaire étymologique de la langue latine, Histoire des mots*, 4^e éd., Paris, Klincksieck, 2001, s. u. *fulvus* et *fuscus*.

¹⁰³ J. ANDRÉ, *op. cit.*, p. 123.

¹⁰⁴ Il est rare de trouver un emploi de cet adjectif entre le début du troisième siècle av. J.-C. (Commencement de la littérature) et la fin du deuxième siècle av. J.-C.

D'abord, il s'appliquait dans une considération générale au type méditerranéen qui a le teint basané, brun. Ce type s'oppose au Nordique qui, tenant compte de la coloration de sa peau, peut être considéré comme *fuscus* tous les Méditerranéens. Cette couleur de la peau est due aux effets des rayons du soleil qui assombrit le teint de ces populations naturellement blanches. C'est ce qu'affirme Vitruve qui, en faisant une description physique, essaie de justifier scientifiquement le bronzage de ces gens. En effet, il écrit :

Qui autem sunt proximi ad axem meridianum subiectique solis cursui, breuioribus corporibus, colore fusco, crispo capillo, oculis nigris, cruribus ualidis, sanguine exiguo solis impetu perficiuntur.

« Quant à ceux qui sont voisins de la ligne équinoxiale, et qui reçoivent perpendiculairement les rayons du soleil, ils ont la taille plus petite, la peau basanée, les cheveux crépus, les yeux noirs, les jambes faibles, et peu de sang dans les veines à cause de l'ardeur du soleil »¹⁰⁵.

Ainsi, à travers *fusco colore*, Vitruve montre-t-il la teinte brunâtre de la peau de ces personnes de couleur blanche, qui sont colorées par le soleil.

Ensuite, cette même épithète *fuscus*, qu'on rapproche d'ailleurs du brun, servait également à désigner ceux, parmi ces Méditerranéens, qui étaient les plus foncés. En effet, il s'agissait surtout des personnes qui travaillaient dans les champs sous le chaud soleil qui ne colorait pas seulement les Noirs. Cela peut être vérifié chez Virgile et chez Ovide. Dans les *Eglogues* où il expose des dialogues entre bergers, Virgile avance à travers un personnage ces propos :

Atque utinam ex uobis unus uestrisque fuissem aut custos gregis aut maturaee uinitor uuae ! Certe siue mihi Phyllis siue esset Amyntas, seu quicumque furor (quid tum, si fuscus Amyntas ?

« Que n'ai-je été l'un de vous ? Que n'ai-je ou gardé vos troupeaux, ou vendangé avec vous la grappe mûre ! Soit que j'eusse brûlé pour Phyllis, soit que j'eusse aimé Amyntas (qu'importe qu'Amyntas ait le teint basané ? »¹⁰⁶

Cependant, cette différence de la pigmentation de la peau est plus manifeste chez Ovide, qui note une distinction entre *fuscus* et *niger* dans le chapitre de *l'Art d'aimer* où il conseille de louer même les défauts de la femme aimée. Il écrit :

Fusca uocetur, Nigrrior Illyrica cui pice sanguis erit.

« La femme qui a la peau plus noire que la poix d'Illyrie, dis qu'elle est brune »¹⁰⁷.

¹⁰⁵ VITRUIVE, *De l'architecture* 6, 1, 5. Vitruve emploie *fuscus* pour la peau *colore fusco* et *niger* pour les yeux *oculis nigris*, ce qui est une preuve de la nuance.

¹⁰⁶ VIRGILE, *Bucoliques* 10, 38.

¹⁰⁷ OVIDE, *L'Art d'aimer* 2, 657.

Nous retrouvons cette même différence chez Martial qui remarque que la brune Lycoris, aimée par Gallus, est revenue de Tibur avec le visage noirci par le soleil.

Dum Tiburtinis albescere solibus audit antiqui dentis fusca Lycoris ebur, uenit in Herculeos colles. Quid Tiburis alti aura ualet ! Paruo tempore nigra redit.

« La brune Lycoris entend dire que l'ivoire des vieilles dents blanchit au doux soleil de Tibur, et elle se rend sur ces collines consacrées à Hercule : ô prodige de l'air de Tibur ! Peu de temps après, elle revient toute noire »¹⁰⁸.

Enfin, outre ces peuples, *fuscus* peut être appliqué aux peuples africains. J. André souligne que « c'est donc, dans ce domaine, la nuance la plus foncée de *fuscus*, un brun approchant du noir, notre 'marron' le plus foncé »¹⁰⁹.

1.1.3.1.2 *Fuscus* appliqué à la laine

Fuscus a également servi à qualifier les vêtements en laine venant surtout de Canusium¹¹⁰. Cette ville produisait des étoffes au couleur sombre qui était très aimée des Romains.

1.1.3.1.3 *Fuscus* au sens de 'sombre'

Fuscus était aussi employé pour qualifier la nuit, les vents, le monde infernal¹¹¹. Lorsque ses dérivés *fuscare* et *infuscare* sont employés, ils signifient alors 'noircir et assombrir' « par l'effet de la foudre » et désignent donc des teintes 'brune' et 'noire'. Cependant, *infuscare* exprime souvent une valeur figurée traduite par 'ternir' (à propos du langage). C'est dans ce sens qu'il est employé chez Cicéron qui pense que Cécilius et Pacuvius ne s'exprimaient pas de manière soutenue.

Nam illorum aequales Caecilium et Pacuuium male locutos uidemus : sed omnes tum fere, qui nec extra urbem hanc uixerant neque eos aliqua barbaries domestica infuscauerat, recte loquebantur

« Leurs contemporains, Cécilius et Pacuvius avaient un mauvais langage ; mais enfin, dans ce temps-là, tous ceux qui n'avaient pas vécu hors de Rome ou n'avaient pas été dans leur maison, exposés à quelque corruption barbare, s'exprimaient avec correction »¹¹².

Cependant, les écrivains latins employaient, à côté de *fuscus*, d'autres épithètes pour rendre compte de la différence de la pigmentation. D'une part, ils usaient ainsi de *coloratus*

¹⁰⁸ MARTIAL, *Épigrammes* 7, 13, 2.

¹⁰⁹ J. ANDRÉ, *op. cit.*, p.124.

¹¹⁰ MARTIAL, *op. cit.*, 14, 127.

¹¹¹ PROPERCE, *Élégies* 4, 11, 5.

¹¹² CICÉRON, *Brutus* 74, 258.

‘bronzé, halé’, de *decolor*¹¹³ ‘bronzé, noir’, et de *discolor* ‘de couleur variée, bigarré’ qui, selon J.-J. Aubert, « font référence à la couleur sombre de la peau, mais cela concerne presque exclusivement les Indiens »¹¹⁴ et aussi les Africains. Ces trois adjectifs sont usités pour marquer non seulement l’effet du soleil sur la peau, mais aussi la différence chromatique notée en particulier chez les autres peuples. D’autre part, ils utilisaient des verbes tels que *tinguere* (teindre), *inficere* (recouvrir), *torrere* (brûler, consumer), *urere* (dessécher par la chaleur) et des participes formés à partir de *ustus* : *adustus*, *exustus*, *perustus* ; de *coctus* : *percoctus*, *incoctus*, *excoctus* etc.

Conclusion

Pour conclure, notons qu’il existe plusieurs termes pour exprimer la couleur noire en latin. Toutefois, les plus usités sont les épithètes *ater*, *niger* et *fuscus* qui, d’un point de vue sémantique, semblent être des synonymes alors qu’en réalité elles ne désignent pas tout à fait la même coloration. Employé dans la littérature latine depuis la fin du troisième siècle av. J.-C. l’adjectif *ater*, qui signifie noir sans éclat, est appliqué à beaucoup d’objets et aux êtres humains avant d’être remplacé dans la prose par *niger* tandis qu’il était encore employé en poésie avec souvent une valeur affective. En revanche, l’adjectif qualificatif *niger* désigne le noir avec éclat, luisance. Il était rarement employé à la fin du troisième - début deuxième siècle avant J.-C., mais il finit par être appliqué même aux objets que qualifiait généralement l’épithète *ater*. À travers *niger*, les Latins exprimaient surtout la couleur sombre du visage de l’homme et donnaient souvent à cette teinte une nuance péjorative. Jugeant *ater* et *niger* comme des qualificatifs insuffisants pour identifier les différences de pigmentation des individus, les Anciens, plus précisément ceux du premier et du deuxième siècle après J.-C., ont employé *fuscus* qui marquait, selon J.-J. Aubert, « la déviance par rapport à une norme chromatique »¹¹⁵. Mais cet adjectif ne rendait pas non plus compte de toutes les nuances de la pigmentation. C’est ainsi que d’autres termes furent employés ou créés par certains poètes pour mieux qualifier les types. Toutefois, leur connaissance du grec a été un élément déterminant dans l’appellation des personnes avec lesquelles les Romains étaient en contact, car à côté d’*ater*, de *niger*, de *fuscus* et des autres termes, ils ont usé de *Aethiops* pour ceux qui ont le « visage brûlé ».

¹¹³ Pour *colorarus*, *decolor*, et *discolor* cf. respectivement : QUINTILIEN, *Institution Oratoire* 5, 10, 81 ; OVIDE, *L’Art d’Aimer* 3, 130 ; PLINE L’ANCIEN, *Naturalis historia* 2, 207.

¹¹⁴ J.-J. AUBERT, « Du Noir en noir et blanc : éloge de la dispersion », dans *Museum Helveticum*, 1999, volume 56, fascicule 3, p. 159-182, ici p. 164.

¹¹⁵ J.-J. AUBERT, *op. cit.*, p. 164.

1.2 LES PROBLÈMES DE TRADUCTION DU TERME LATIN *AETHIOPS*

Les auteurs latins classiques étaient bien conscients des difficultés de l'activité de la traduction et la riche terminologie qu'ils ont employée pour signifier la notion 'traduire' témoigne parfaitement de la précision que nécessite cette tâche. Ils ont employé des verbes tels que : « *(con)uertere, transferre, interpretari, exprimere, tradere, transducere, transcribere et transponere* »¹¹⁶. En effet, Br. Rochette fait remarquer que « le monde gréco-romain est bilingue »¹¹⁷. Mais malgré ce bilinguisme, la traduction du grec au latin ou vice-versa n'allait pas de soi. Certes chacune de ces deux langues possède un vocabulaire riche et pragmatique ; toutefois les modes de pensée, l'idée que les Gréco-romains mettaient derrière chaque mot, les réalités sociales et les contextes historiques étaient autant de paramètres qui, d'une part, devaient être pris en considération, et de l'autre, ne facilitaient pas l'adaptation d'un texte d'une langue à une autre.

Dès lors, la traduction devient plus problématique lorsqu'il est question de passer d'une langue dite aujourd'hui ancienne à une langue étrangère telle que le français ou l'anglais. Là, se pose à la fois le problème historique, c'est-à-dire d'époque, et celui des circonstances dans lesquelles un mot est employé. En traduisant par exemple le terme latin *Aethiops*, on rencontre toutes les difficultés évoquées plus haut et qui sont susceptibles de créer un déphasage entre le traducteur et ses lecteurs, si toutefois ces derniers ne vivent pas à la même époque et ne sont pas non plus très avertis des événements qui entourent le terme concerné. Prenant en compte toutes ces questions, nous pouvons nous demander comment traduire le terme *Aethiops* vu sa complexité. Quelles sont ses différentes acceptions dans la littérature latine ? En quoi résident aujourd'hui les difficultés de sa traduction ?

¹¹⁶ Br. ROCHETTE, « Du grec au latin et du latin au grec : Les problèmes de la traduction dans l'antiquité gréco-latine », dans *Latomus* 54/2, 1995, p. 245-261, ici p. 249.

¹¹⁷ *ID.*, *op. cit.*, p. 248.

1.2.1 Un problème de ‘doublet’ de *Aethiops* en latin

1.2.1.1 L'étymologie de *Aethiops*

Le mot latin *Aethiops* dérive du terme grec Αἰθίοψ. Celui-ci est formé à partir du verbe αἶθω ou de l'adjectif αἶθος et de ὄψ. D'après P. Chantraine¹¹⁸ l'un, (« employé au sens de ‘brûler’ mais impliquant aussi la notion de lumière et d'éclat »), veut dire « brûlé, la chaleur, la couleur de feu » ; et l'autre (le second terme désignant « la notion d'aspect ») signifie le visage. *Aethiops* signifie donc « celui qui a le visage brûlé », c'est-à-dire l'homme Noir. C'est par le terme *Aethiops* que les hommes à peau foncée ont été désignés dans les premières mentions dans la littérature grecque. Outre *Aethiops*, il existe dans la littérature latine un autre terme qui renvoie aussi à l'homme à la peau foncée. Il s'agit de *Aethiopus* qu'on pourrait considérer comme le doublet du premier terme.

1.2.1.2 *Aethiopus*, le doublet de *Aethiops*

Aethiopus est un mot tellement rare que Ernout et Meillet n'en parlent pas dans leur dictionnaire¹¹⁹. Pourtant son usage ne semble pas aussi tardif qu'on le pense étant donné que son premier emploi est attribué au poète Lucilius et remonte donc au II^e s. av. J.-C. Il écrit : *Rinocerus uelut Aethiopus* (« Comme le rhinocéros éthiopien »¹²⁰). À l'époque, ce vers présente l'unique attestation de la forme *Aethiopus*.

Après Lucilius, le terme *Aethiopus* n'apparaît plus dans la littérature latine pendant quatre siècles. Il réapparaît alors irrégulièrement dans les écrits de quelques auteurs de l'antiquité tardive. D'abord on le relève dans un passage du moine Évagre qui écrit dans une controverse opposant un juif et un chrétien :

Merito Deus per Hieremiam increpat et obiurgat genus uestrum dicens : Si mutabit Aethiopus colorem et pardus uarietatem, sic et uos mutamini a doctrina mala.

« Dieu blâme et réprimande justement votre peuple à travers Jérémie en disant : Si un *Aethiopus* peut changer sa couleur, et un léopard les taches de son pelage, vous aussi, changez votre doctrine mauvaise »¹²¹.

Ensuite, c'est Jérôme qui le mentionne dans le commentaire du *Psaume* 86 où il dit :

¹¹⁸ P. CHANTRAINE, *Dictionnaire étymologique de la langue grecque, Histoire des mots*, Paris, Klincksieck, 1999, s. u. αἶθω.

¹¹⁹ A. ERNOU- A. MEILLET, *Dictionnaire étymologique de la langue latine, Histoire des mots*, 4^e éd., Paris, Klincksieck, 2001.

¹²⁰ LUCILIUS, *Satire* 4, 16 dans l'édition de la CUF par F. CHARPIN.

¹²¹ EVAGRIUS MONACHUS (ÉVAGRE), *Altercatio legis inter Simonem Iudaeum et Theophilum Christianum* 7.

Sion nostra, in qua aliquotiens alienigenae sunt, et Tyrus, et Aethiopus.

« Notre Sion, dans laquelle on trouve quelquefois des étrangers, le Tyrien et l'*Aethiopus* »¹²².

On a ensuite Sidoine Apollinaire :

Hic lapis est, de quinque locis dans quinque colores, / Aethiopus, Frygius, Parius, Poenus, Lacedaemon, / purpureus, uiridis, maculosus, eburnus et albus.

« Là se trouve la pierre qui offre les cinq couleurs venues de cinq régions, l'éthiopienne, la phrygienne, celle de Paros, la punique, la lacédémonienne / la pourpre, la verte, la tachetée, l'ivoire et la blanche »¹²³.

Enfin, la dernière mention de *Aethiopus* dans cette littérature tardive est faite par Bède le Vénérable qui signale un « Éthiopien » venu de l'extrémité de la terre pour visiter le temple de Dieu :

Testatur iterum Aethiopus qui de finibus terrae ad templum Domini ueniens....

« Cela est encore attesté par un *Aethiopus* qui, venant des extrémités de la terre au temple du Seigneur... »¹²⁴.

On voit donc que contrairement à ce que le *Thesaurus Linguae Latinae* laisse croire en ne présentant que deux occurrences de *Aethiopus*¹²⁵, il existe d'autres emplois du terme qui semble avoir échappé aux auteurs de ce dictionnaire. Par conséquent, il faut ajouter les mentions signalées ici plus haut. On peut dire que, à partir de la première moitié du IV^e s. jusqu'à la fin du VI^e s. ap. J.-C., *Aethiopus* est employé une ou deux fois tous les cinquante ans. Cependant, on constate qu'entre la fin du IV^e s. et la première moitié du V^e, période pendant laquelle ont écrit Évagre, Jérôme et Sidoine Apollinaire, les utilisations de *Aethiopus* sont plus fréquentes.

Cette époque a vu l'émergence de l'activité des grammairiens latins qui ont employé *Aethiops* au lieu de *Aethiopus* dont ils ont condamné l'usage. Servius est l'un des premiers exégètes à critiquer cette forme erronée quand bien même cinq siècles le séparent de Lucilius, l'auteur de la première mention de *Aethiopus* dans les textes latins¹²⁶. Sa critique est ainsi formulée : *Item lectum est 'Aethiopus', sed tantum 'Aethiops' dicimus* (« il existe aussi une leçon '*Aethiopus*', mais nous disons seulement '*Aethiops*' »¹²⁷). Le commentaire de Servius est très clair. Il ne nie absolument pas l'existence de *Aethiopus*, car lui-même la confirme lorsqu'il

¹²² JÉRÔME, in *Psalm*. 86.

¹²³ SIDOINE APOLLINAIRE, *Carmina* 11, 17.

¹²⁴ BÈDE, in *Cantica Canticorum* 2, 3

¹²⁵ À propos de ces deux emplois, voir *infra* SERVIUS, *ad Aen.* 7, 605 ; et Priscien, *Gramm.* II, 217, 8.

¹²⁶ On date Servius vers la fin du IV^e s. ap. J.-C. alors que la première mention de *Aethiopus* remonte au II^e s. av. J.-C. et est attribuée au satiriste Lucilius. Il y a donc cinq siècles d'écart entre les deux auteurs.

¹²⁷ SERVIUS, *ad Aen.* 7, 605.

écrit *item lectum est 'Aethiopus'* « il existe une autre leçon '*Aethiopus*' », mais il la rejette catégoriquement à travers l'expression très restrictive '*sed tantum*' « mais... seulement » par laquelle débute la deuxième portion de la phrase. D'après lui « nous disons seulement '*Aethiops*' ». Cette affirmation nous apprend non seulement que le grammairien connaissait le texte de Lucilius, mais aussi qu'il avait probablement lu les écrits de ses contemporains et ceux de ses prédécesseurs qui écrivaient *Aethiopus*.

Priscien a aussi commenté l'emploi du terme *Aethiopus* suivant la même démarche que Servius. Il a signalé l'erreur de Lucilius dans un fragment où il écrit : *Lucilius in IIII 'Aethiopus' dixit pro 'Aethiops' : Rinocerus uelut Aethiopus* (« Lucilius a dit dans la *Satire* IV '*Aethiopus*' au lieu de '*Aethiops*' : Comme le rhinocéros éthiopien »¹²⁸). Il condamne l'emploi de *Aethiopus* à travers la préposition *pro* qui justifie ainsi l'exactitude lexicale de *Aethiops*.

F. Charpin explique dans une note consacrée à ce fragment de Lucilius que « le poète latinise les mots : *Aethiopus* au lieu de *Aethiops*, *rinocerus* sans aspiration »¹²⁹. Cette hypothèse proposée par Charpin paraît acceptable car elle se rapproche de celle de Fr. Biville¹³⁰. Cette dernière signale sur le même plan une variante *arabs* sur *arabus* et *aethiops* sur *aethiopus*. De fait, la forme *arabus* est attestée par les grammairiens Charisius¹³¹, Servius¹³², Priscien¹³³ qui donnent les deux déclinaisons parallèles de *arabs* et de *arabus*. Si les grammairiens se sont intéressés à *arabs* et *arabus*, c'est parce que des auteurs classiques de référence employaient soit l'une soit l'autre de ces formes, soit les deux : on lit chez Virgile (*Aen.* 7, 605) un début de vers *Hircanisue arabisue* à propos duquel Servius dans son commentaire souligne « *Arabis* vient de *Arabus* »¹³⁴. La paire *arabs* / *arabus* étant donc bien attestée en latin et cela depuis une date ancienne (Lucilius, Plaute¹³⁵) la langue a pu par analogie fabriquer une variante *Aethiopus* en face de *Aethiops* dans un système parallèle à *arabs* / *arabus*.

En somme, même si on trouve le terme *Aethiopus* chez certains auteurs, *Aethiops* reste la forme originale d'après Priscien et Servius. Cependant, une chose est sûre. C'est que le

¹²⁸ PRISCIEN, *Gramm.* II, 217, 8 : Lucilius (frg. 83 L) in IIII : « *Aethiopus* » dixit pro « *Aethiops* ».

¹²⁹ F. CHARPIN, cf. Lucilius, *Satires* 4, t. 1, CUF, éd. « Les Belles Lettres », Paris, 1978, note n°16, p. 253.

¹³⁰ F. BIVILLE, *Les emprunts du latin au grec. Approche phonétique, t.1, Introduction et consonantisme*, Louvain-Paris, Peeters, 1990, p. 290.

¹³¹ CHARISIUS, *Ars grammatica*, p. 127, l. 4-5, p. 157, l. 13-15, BARWICK.

¹³² SERVIUS, *Ad. Aen.* 7, 605.

¹³³ PRISCIEN, *Institutiones grammaticae* 6, p. 216 sq.

¹³⁴ SERVIUS, *ibid.* propose de plus le cas parallèle de *Hiber* / *Hiberus* chez Lucain (*Hiber* : 6, 258 et 7, 755 ; *Hiberus* : 4, 23 et 7, 15).

¹³⁵ PLAUTE, *Poenulus* 1176 ; *Bacchides*, frg. 15, p. 4.

commentateur de Virgile accepte *arabus* et pourtant il rejette *Aethiopus* qui est formé suivant la même analogie. Ce rejet pourrait s'expliquer par l'emploi du terme *arabus* par Virgile qu'il considère comme faisant autorité dans le domaine linguistique alors que *Aethiopus* ne l'est pas. Aussi, est-il important de noter qu'à travers leurs critiques, les exégètes de l'époque tardive ont contribué à rendre pure la littérature latine où *Aethiops* est majoritairement employé. Cependant, alors qu'il désigne généralement « celui qui a le visage brûlé », *Aethiops* a aussi signifié d'autres réalités dont nous allons étudier les principales significations dans la littérature latine.

1.2.2 Les sens de *Aethiops* selon les écrivains romains

Il est clair que pour un Grec, Αἰθίοψ veut dire un homme à la couleur de peau foncée, c'est-à-dire un Noir. Le terme, ayant donc été repris par les Romains, devient *Aethiops* en latin. C'est suivant cette acception que L. S. Senghor fait une remarque importante lorsqu'il écrit : « les Gréco-romains désignaient les populations à peau noire comme des [...] *Aethiopes hesperii*. Or, il n'y a aucune erreur possible sur le terme *Aethiopes* : les Grecs distinguaient parfaitement les 'Maures', *Mauroi*, hommes de 'couleur sombre', des 'Éthiopiens', hommes de 'couleur brûlée', leurs cousins par la race »¹³⁶.

Ll. Thompson développe de manière intéressante les différentes significations du terme *Aethiops* dans la littérature gréco-romaine. On lit à ce sujet un long exposé au deuxième chapitre de son ouvrage : « In the literature of the Graeco-Roman world the term *Aethiops* appears in four senses. In the oldest usage (the 'Homeric'), the plural form *Aethiopes* is a designation for the people of a utopian world the remotest east who were imagined as possessing a sunburnt complexion-norm much darker than that of world of Homer. [...] The second usage (again in the plural form *Aethiopes*) is a broad term conventionally applied to all peoples of the various ill-known or unknown parts of sub-Egyptan, Saharan, and sub-Saharan Africa which were all collectively called 'Aethiopia' ('the world of sun-darkned people'). [...] In the third usage (and specially in Roman, as distinct from classical Greek, literature), *Aethiopes* and *Aethiopia* are national names for the population¹³⁷ and the land of the Nilotic kingdom of Kush (Napata Meroe). In the fourth usage, *Aethiops* (the singular form) has a much more restricted import,

¹³⁶ L. S. SENGHOR, « La place des langues classiques dans les Humanités sénégalaises », dans *Bulletin de l'Association Guillaume Budé*, n°2, juin 1979, p. 154-170, ici p. 166.

¹³⁷ B. DIALLO, *Le mirage éthiopien chez les auteurs grecs et latins d'Homère à Héliodore, VIII^e S. av. J.-C. au III^e S. ap. J.-C.*, thèse de doctorat sous la direction de Raoul Lonis, Université de Nancy II, Nancy, 1984.

designating a particular human somatic type that might today be described as ‘black African’ ; in that sense the plural form *Aethiopes* refers to two or more persons of that anthropological type »¹³⁸.

Ce développement de Ll. Thompson englobe certes à juste titre les différents sens et emplois que le terme *Aethiops* a revêtus dans la littérature gréco-romaine, mais il ne renvoie à aucune notice dans les témoignages littéraires classiques qui permettrait de discerner avec précision chaque signification. Afin de rendre fidèlement l’idée de tous les emplois de *Aethiops* et de savoir quand le traduire par « Éthiopien » ou par « Noir », nous allons étudier ces emplois dans quelques témoignages littéraires où il est mentionné.

1.2.2.1 *Aethiops* ou *Aethiopes* traduit(s) par Éthiopien(s)

Il existe trois formes d’emplois où *Aethiops* ou bien *Aethiopes* peuvent être traduits par « Éthiopien ». On les rencontre quand il désigne des hommes imaginaires, les habitants d’une zone géographique et enfin, quand il indique une nationalité.

1.2.2.1.1 *Aethiops* / *Aethiopes* pour désigner des hommes imaginaires

La représentation par les Latins des *Aethiopes* comme des hommes imaginaires n’est pas un fait récent. C’est une des idées reçues de la tradition littéraire grecque qui, depuis Homère, considérait les « Hommes au visage brûlé » comme des êtres fabuleux. Même si la connaissance de ces hommes par les Anciens s’est faite progressivement et en même temps qu’ils découvraient le monde et ses habitants, la croyance à ces créatures prodigieuses est restée présente pendant très longtemps dans l’imagination des Romains. Ainsi, lorsque ces derniers évoquent le terme *Aethiopes* en mettant en évidence leur aspect étrange, il convient de le traduire par ‘Éthiopien’. Les exemples de ce genre sont nombreux, mais celui que donne Pline l’Ancien pour qualifier ces *Aethiopes* comme exemple de choses incroyables mérite d’être mentionné. Il écrit :

Quis enim Aethiops ante quam cerneret credidit ? Aut quid non miraculo est, cum primum in notitiam uenit ?

« Qui en effet, avant d’en voir, a cru à l’existence des Éthiopiens ? Et quelle est la chose qui ne nous paraît pas étonnante quand elle vient à notre connaissance pour la première fois ? »¹³⁹

¹³⁸ Ll. A. THOMPSON, *Romans and Blacks*, University of Oklahoma Press, 1989, p. 57.

¹³⁹ PLINE L’ANCIEN, *Naturalis historia* 7, 6.

1.2.2.1.2 Les *Aethiopes* : Habitants de l'*Aethiopia*, une vaste zone géographique

Dans la géographie antique, les hommes à la peau foncée sont situés dans la vaste contrée nommée *Aethiopia*¹⁴⁰. Celle-ci commence au sud de l'Afrique du Nord, anciennement appelée la Libye. Cet immense territoire était occupé par des *Aethiopes* composés de plusieurs tribus¹⁴¹ et représentait une bande allant de la côte Est à la côte Ouest. Pour cette raison, le terme *Aethiopes* reste très englobant et très généralisant en ce sens qu'il s'applique à toutes ces peuplades, au degré de carnation souvent différent. (cf. carte ci-dessous).

Carte - *ORBIS TERRARUM : Atlas antiquus* de Justus Perthes (1893)



Lorsque donc le terme *Aethiopes* est employé pour désigner ces hommes, on le traduit par Éthiopiens. Dans ces circonstances, il peut alors désigner aussi bien les habitants de cette étendue géographique que leur appartenance ethnique. Virgile évoque par exemple la chaleur écrasante sous le climat des *Aethiopes* en ces termes :

*Non illum nostri possunt mutare labores,
nec si frigoribus mediis Hebrumque bibamus
Sithoniasque niues hiemis subeamus aquosae,
nec si, cum moriens alta liber aret in ulmo,
Aethiopum uersemus ovis sub sidere Cancrī.
Omnia uincit Amor : et nos cedamus Amori.*

« Ce dieu, nos peines ne sauraient le fléchir, même si, au milieu des froidures, nous buvions à l'eau de l'Hèbre ou affrontions les neiges sithoniennes d'un hiver humide, même si, lorsque se dessèche et meurt l'écorce tendre sur l'orme élevé, nous menions les brebis des Éthiopiens sous la constellation du Cancer.

¹⁴⁰ *Oxford Latin Dictionary*, Fasc. 6, Edited by P. G. W. GLARE, Oxford, Clarendon Press, 1977, s. u. *Aethiopia*.

¹⁴¹ À ce propos, voir J. DESANGES, *Catalogue des tribus africaines de l'Antiquité classique à l'Ouest du Nil*, Université de Dakar, Faculté des lettres et sciences humaines, publications de la section d'histoire, n° 4, Dakar, 1962, ici les p.181-199 où il fait une liste des « Tribus d'Éthiopie subégyptienne à l'Est du méridien de Darnis (Derna), sous la Marmarique, la Libye et l'Égypte », et aussi les p. 243-249 où on peut relever les « Tribus d'Éthiopie intérieure (au Sud de la Libye intérieure et de l'Éthiopie subégyptienne) ».

Tout est vaincu par l'Amour : nous aussi, cédon à l'Amour »¹⁴².

Dans un autre passage virgilien, il est possible de traduire *Aethiopes* par « Éthiopiens » car l'usage rappelle l'énonciation de l'emplacement géographique des *Aethiopes*.

*Oceani finem iuxta solemque cadentem
ultimus Aethiopum locus est, ubi maximus Atlas
axem umero torquet stellis ardentibus aptum :
hinc mihi Massylae gentis monstrata sacerdos,
Hesperidum templi custos, epulasque draconi
quae dabat et sacros seruabat in arbore ramos,
spargens umida mella soporiferumque papauer.*

« Près des limites de l'Océan et du soleil couchant, il est un lieu, aux extrémités du pays des Éthiopiens, où le grand Atlas fait tourner sur son épaule le ciel semé d'étoiles ardentes : venue de là-bas, une prêtresse de la nation Massyle m'a été présentée, gardienne du temple des Hespérides, qui donnait sa nourriture au dragon et veillait sur les rameaux sacrés de l'arbre, répandant la liqueur du miel et le pavot porteur de sommeil »¹⁴³.

On retrouve le même sens chez Hygin qui, dans son manuel d'initiation à l'astronomie, donne une longue explication sur les cercles et les sphères. À travers son exposé, l'astronome explique la durée des saisons, en l'occurrence l'hiver et l'été, d'après la position de ces cercles par rapport au soleil. Il dit :

Hoc circulo facto, dimidia sphaerae pars constituta perspicitur. E contrario item simili ratione a notio polo sex partibus sumptis, ut supra de boreo diximus, circulus ductus ἀνταρκτικός uocatur, quod contrarius est ei circulo quem ἀρκτικός supra definiuimus. Hac definitione sphaerae centroque poli qui notius dicitur quinque partibus sumptis, circulus χειμερινὸς τροπικός instituitur, a nobis hiemalis, a nonnullis etiam brumalis appellatus, ideo quod sol cum ad eum circulum peruenit, hiemem efficit his qui ad aquilonem spectant, aestatem autem his qui in austri partibus domicilia constituerunt. Quanto enim abest longius ab his qui in aquilonis habitant finibus, hoc hieme maiore conflictantur, aestate autem hi quibus sol adpositus peruidetur. Itaque Aethiopes sub utroque orbe necessario fiunt. Ab hoc circulo ad aequinoctialem circulum reliquae fiunt partes quattuor, ita uti sol per octo partes sphaerae currere uideatur. Zodiacus autem circulus sic uel optime definiri poterit, ut signis factis, sicut postea dicemus, ex ordine circulus perducatur. Qui autem lacteus uocatur, contrarius aequinoctiali, ibi oportet ut eum medium diuidere et bis ad eum peruenire uideatur, semel in eo loco ubi Aquila constituitur, iterum autem ad eius signi regionem quod Procyon uocatur.

« Par le tracé de ce cercle se trouve clairement établie la moitié de la sphère. Inversement, si par un procédé semblable on prend, à partir du pôle austral, six parties, de même que nous l'avons dit plus haut à propos du pôle boréal, on trace le cercle appelé antarctique parce qu'il est opposé au cercle que nous avons défini plus haut comme arctique. Si, avec cette détermination de la sphère et avec le pôle appelé austral pour centre, on prend cinq parties, on établit le tropique d'hiver, appelé par nous *hiemalis* et aussi, quelques-uns, *brumalis*, parce que le soleil, parvenant à ce cercle, produit l'hiver pour ceux qui regardent vers l'aquilon, et l'été pour ceux qui se sont établis dans les régions australes. Plus le soleil est éloigné des habitants des régions de l'aquilon, plus long est l'hiver qui les tourmente, mais c'est l'été qui tourmente ceux desquels le soleil paraît tout proche. C'est pourquoi il y a nécessairement des Éthiopiens sous l'un et l'autre cercle. De ce cercle jusqu'au cercle équinoxial il reste quatre parties, en sorte que le soleil paraît se déplacer à travers huit parties de la sphère. Le cercle zodiacal pourra être déterminé de la meilleure façon si, ayant placé les constellations, comme nous le dirons par la suite, on trace ensuite un cercle complet. Quant à celui qu'on appelle lacté, perpendiculaire à l'équateur, il faut qu'il paraisse le partager en son milieu et l'atteindre deux fois, une fois à l'endroit où se trouve l'Aigle, l'autre dans le secteur de la constellation appelée Procyon »¹⁴⁴.

¹⁴² VIRGILE, *Bucolica* 10, 68.

¹⁴³ VIRGILE, *Aeneis* 4, 481.

¹⁴⁴ HYGIN, *De astronomia* 1, 7.

On s'aperçoit que les auteurs cités ont bien montré, à travers les emplois qui sont illustrés ci-dessus, que l'évocation du terme *Aethiopes* peut être un moyen pour localiser et caractériser ces hommes. Suivant ce procédé, Pline l'Ancien est l'un des écrivains latins qui ont réussi à établir ce rapprochement qui consiste à évoquer le terme *Aethiopes* en le rapportant à l'idée d'un emplacement géographique et à l'appartenance à une ethnie. En effet, il énumère les différents *Aethiopes populi* qui habitent dans la région qu'on a appelée *Aethiopia*. Il écrit :

Interiore autem ambitu Africae ad meridiem uersus superque Gaetulos, interuenientibus desertis, primi omnium Libyes Aegyptii, deinde Leucoe Aethiopes habitant. Super eos Aethiopum gentes Nigritae a quo dictum est flumine, Gymnetes, Pharusi, iam Oceanum attingentes quos in Mauretaniae fine diximus Perorsi. Ab his omnibus uastae solitudines orientem uersus usque ad Garamantas Augilasque et Troglodytas, uerissima opinione eorum qui desertis Africae duas Aethiopias superponunt et ante omnes Homeri, qui bipertitos tradit Aethiopas, ad orientem occasumque uersos.

« Dans l'intérieur de l'Afrique, du côté du midi et au-dessus des Gétules, s'interposent des déserts, puis les premiers de tous les habitants sont les Égyptiens de Libye, ensuite les Éthiopiens Blancs ; plus loin, les nations des Éthiopiens appelées Nigriles, dont le nom vient du fleuve dont il a été question ; les Gymnètes, les Pharusiens qui touchent à l'Océan, enfin touchant à l'Océan sur la limite de la Maurétanie, les Pérorsés dont nous avons parlé. Après eux, il y a de vastes déserts du côté de l'orient, jusqu'aux Garamantes, aux Augyles et aux Troglodytes, selon l'opinion très juste de ceux qui placent au delà des déserts d'Afrique deux Éthiopies, et, avant tous, d'Homère, qui donne deux sortes d'Éthiopiens, ceux qui sont tournés vers l'orient et ceux qui sont tournés vers le couchant »¹⁴⁵.

Ces mêmes *Aethiopes* sont mentionnés par Lucain qui présentait le temple, construit dans le désert des Garamantes en Libye et consacré à Jupiter, où le dieu est figuré sans la foudre à la main. Il écrit :

*Non illic Libycae posuerunt ditia gentes
templa, nec Eois splendent donaria gemmis.
Quamuis Aethiopum populis Arabumque beatis
gentibus atque Indis unus sit Iuppiter Hammon,
pauper adhuc deus est, nullis uiolata per aeuum
diuitiis delubra tenens, morumque priorum
numen Romano templum defendit ab auro.*

« Le sanctuaire qu'y ont établi les peuplades libyennes n'est pas un riche temple et son trésor ne resplendit pas de perles venues d'Orient. Bien que les peuples des Éthiopiens, les heureuses nations des Arabes et les Indiens n'aient qu'un seul Jupiter Hammon, le dieu est resté pauvre, occupant un sanctuaire que nulle richesse n'a souillé au fil du temps, et la majesté divine des mœurs antiques protège le temple contre l'or romain »¹⁴⁶.

On lit également le même emploi chez Ammien Marcellin, qui intervenait dans les controverses concernant les causes de la crue du Nil. Il rejette toutes les théories qui ont été avancées jusqu'à son époque en affirmant que les pluies d'Éthiopie ne pouvaient pas en être la cause. Voici ce qu'il dit en citant les *Aethiopes* :

Adfirmant aliqui physicorum in subiectis septentrioni spatiis, cum hiemes frigidae cuncta constringunt, magnitudines niuium congelascere, easque postea ui flagrantis sideris resolutas, fluxis umoribus nubes efficere grauidas, quae in meridianam plagam etesiis flantibus pulsae, expressaeque tepore nimio incrementa ubertim suggerere Nilo creduntur. Ex Aethiopicis imbribus, qui abundantes in tractibus illis per aestus torridos cadere

¹⁴⁵ PLINE L'ANCIEN, *Naturalis historia* 5, 43.

¹⁴⁶ LUCAIN, *Bellum ciuile* 9, 517.

memorantur, exundationes eius erigi anni temporibus adserunt alii praestitutis. Quod utrumque dissonare uidetur a ueritate. Imbres enim apud Aethiopas aut numquam aut per interualla temporum longa cadere memorantur.

« Parmi les physiciens, espaces situés sous le septentrion, lorsque tout est pétrifié par la froideur de l'hiver, d'énormes masses de neige gèlent et ensuite, fondant sous l'action du ciel brûlant, donnent des nuages alourdis par leur vapeur d'eau, lesquels, poussés vers la zone du midi par les vents certains affirment que dans les étésiens, éclatent sous l'effet d'une excessive tiédeur, et sont tenus pour la cause de l'abondante augmentation des eaux du Nil. D'autres disent que ce sont les pluies d'Éthiopie, qui tombent abondamment en ces régions pendant les chaleurs torrides, qui causent les inondations de ce fleuve à un moment précis de l'année. L'une et l'autre explication semble s'écarter de la vérité. Car on dit que chez les Éthiopiens la pluie ne tombe jamais, ou bien à de longs intervalles »¹⁴⁷.

Dans les exemples étudiés ci-dessus, le terme *Aethiopes* met en exergue non seulement l'appartenance à une région géographique, mais aussi les caractéristiques physiques propres aux habitants de cette zone. Dans ces contextes, il est traduit par le mot « Éthiopien » qui englobe tous les hommes à la peau foncée situés au sud de la Libye antique. Toutefois, le même terme peut aussi rappeler la notion d'identité nationale, ou plutôt une appartenance à un État ou un royaume.

1.2.2.1.3 *Aethiopes* : Les Éthiopiens désignant une identité nationale

Le terme *Aethiopes* est très souvent employé par les auteurs latins pour nommer les habitants du royaume de Koush dont la capitale était Méroé. Cette cité était alors considérée comme une ville de l'*Aethiopia* dans son sens ancien, c'est-à-dire l'ensemble des territoires situés au sud de l'Égypte, de la Libye et du désert du Sahara comme nous venons de l'expliquer dans le précédent chapitre. Dans cette acception, *Aethiopes* est également traduit par Éthiopien. On peut retrouver cet usage chez Vitruve lorsqu'il explique le cours du Nil dont une partie se trouve chez les *Aethiopes* :

Primumque in India Ganges et Indus ab Caucaso monte oriuntur ; Syria Tigris et Euphrates ; Asiae item Ponto Borysthenes, Hypanis, Tanais ; Colchis Phasis ; Gallia Rhodanus ; Celtica Rhenus ; citra Alpis Timauos et Padus ; Italia Tiberis ; Maurusia, quam nostri Mauretanium appellant, ex monte Atlante Dyris, qui ortus ex septentrionali regione progreditur per occidentem ad lacum Eptagonum et mutato nomine dicitur Agger, deinde ex lacu Eptabolo sub montes desertos subterfluens per meridiana loca manat et influit in Paludem quae appellatur, circumcingit Meroen, quod est Aethiopum meridianorum regnum, ab hisque paludibus se circumagens per flumina Astansobam et Astoboam et alia plura peruenit per montes ad cataractam ab eoque se praecipitans per septentrionalem peruenit inter Elephantida et Syenen Thebaicosque in Aegyptum campos et ibi Nilus appellatur.

« En premier lieu, en Inde, le Gange et l'Indus naissent du Caucase ; en Syrie, le Tigre et l'Euphrate ; en Asie et dans le Pont, le Borysthène, l'Hypanis, le Tanaïs ; en Colchide, le Phase ; en Gaule, le Rhône ; en Celtique, le Rhin ; en deçà des Alpes, le Timave et le Pô ; en Italie, le Tibre ; en Maurusie, que chez nous on appelle Maurétanie, le Dyris vient de l'Atlas : prenant sa source dans la région septentrionale, il se dirige par l'occident vers le lac Heptagone, et, changeant de nom, il est appelé Agger, ensuite, sortant du lac Heptabole, et passant sous des montagnes arides, il coule à travers les zones du midi et se jette dans ce que l'on appelle le Marais, il entoure Méroé, qui est le royaume des Éthiopiens du midi, et depuis ces marais, il fait des détours, formant les fleuves Astansobas et Astoboam, et plusieurs autres, puis parvient à travers les montagnes à la cataracte, et de là, se

¹⁴⁷ AMMIEN MARCELLIN, *Res gestae* 22, 15, 5-6.

précipitant au septentrion, il arrive, entre Eléphantis, Syène et les plaines de Thèbes, en Égypte, où il est appelé Nil »¹⁴⁸.

C'est également ainsi qu'il faut comprendre son usage par Hygin lorsqu'il rappelait le mythe très discuté de Céphée à propos duquel on rapporte qu'il est le fils de Phénix « roi des Éthiopiens » :

Hunc Euripides cum ceteris Phoenicis filium, Aethiopum regem esse demonstravit, Andromedae patrem, quam ceto propositam notissimae historiae dixerunt. Hanc autem Perseum a periculo liberatam uxorem duxisse. Itaque ut totum genus eorum perpetuo maneret, ipsum quoque Cephea inter sidera superiores numerasse.

« Il [= Céphée] a été présenté par Euripide et par tous les autres comme le fils de Phénix, roi des Éthiopiens et père d'Andromède, laquelle fut exposée à un monstre marin, selon des légendes bien connues. Délivrée de ce danger par Persée, elle devint son épouse. Aussi, afin que toute la famille fût à jamais réunie, Céphée en personne a-t-il été compté parmi les constellations par les Anciens »¹⁴⁹.

Dans les *Spectacula*, le satiriste Martial énumère les nations présentes à Rome et il n'oublie pas de citer ces hommes venus de l'*Aethiopia* soit pour regarder les jeux soit pour y participer. Il louait le cosmopolitisme de la capitale de l'empire en disant :

*Quae tam seposita est, quae gens tam barbara,
Caesar,
ex qua spectator non sit in urbe tua ?
Venit ab Orpheo cultor Rhodopeius Haemo,
uenit et epoto Sarmata pastus equo,
et qui prima bibit deprensi flumina Nili,
et quem supremae Tethyos unda ferit.
Festinauit Arabs, festinauere Sabaei,
et Cilices nimbis hic maduere suis.
Crinibus in nodum tortis uenere Sygambri,
atque aliter tortis crinibus Aethiopes.
Vox diuersa sonat ; populorum est uox tamen una,
cum uerus patriae diceris esse pater.*

« Quelle nation est assez lointaine, laquelle assez barbare, César, pour ne pas envoyer de spectateurs à ta capitale ? L'habitant du Rhodope est venu de l'Hémus cher à Orphée ; il est venu aussi, le Sarmate abreuvé du sang de son cheval, et celui qui boit les eaux du Nil à sa source connue de lui, et celui que frappent les eaux de la mer la plus lointaine. L'Arabe est accouru, les Sabéens sont accourus, et les Ciliciens sont venus s'y asperger de leur propre rosée. La chevelure nouée en chignon, les Sicambres sont venus, ainsi que les Éthiopiens, la chevelure tordue d'une autre manière. Des langues diverses résonnent ; cependant les peuples n'ont qu'une langue quand ils t'appellent le vrai père de la patrie »¹⁵⁰.

Au livre II de l'*Histoire naturelle* traitant de la cosmologie, de l'astronomie et de la géologie, Pline l'Ancien mentionne ces *Aethiopes* alors qu'il traitait précisément de l'observation des ombres. Il remarque que :

Rursus in Meroe — insula haec caputque gentis Aethiopum V milibus stadium a Syene in amne Nilo habitat — bis anno absumi umbras, sole duodeuicesimam tauri partem et quartam decimam leonis tunc obtinente.

¹⁴⁸ VITRUVÉ, *De architectura* 8, 2, 6.

¹⁴⁹ HYGIN, *De astronomia* 2, 9.

¹⁵⁰ MARTIAL, *Spectacula* 3, 3-10.

« De même à Méroé, île du Nil qui est habitée et capitale de la nation des Éthiopiens, à 5000 stades de Syène, les ombres disparaissent deux fois par an, lorsque le soleil occupe la 18^e partie du Taureau et la 14^e du Lion »¹⁵¹.

Le même phénomène a été observé plus tard par Ammien Marcellin. Il écrit :

Dein Syene, in qua solstitii tempore, quo sol aestiuum cursum extendit, recta omnia ambientes radii excedere ipsis corporibus umbras non sinunt ; inde si stipitem quisquam fixerit rectum uel hominem aut arborem uiderit stantem, circa lineamentorum ipsas extremitates contemplabitur umbras absumi, sicut apud Meroen Aethiopiae partem aequinoctiali circulo proximam dicitur euenire, ubi per nonaginta dies umbrae nostris in contrarium cadunt, unde Antiscios eius incolae uocant.

« Il y a ensuite Syène, où, au moment du solstice d'été, les rayons du soleil qui enveloppent toutes les choses verticales ne permettent pas que des ombres soient projetées par les corps eux-mêmes ; c'est pourquoi, si l'on plante verticalement un piquet ou si l'on regarde un homme debout, ou un arbre, on observera que leur ombre n'existe pas à l'extrémité inférieure de la ligne qu'ils dessinent ; on dit aussi qu'à Méroé, région d'Éthiopie très proche du cercle équatorial, pendant quatre-vingt dix jours les ombres tombent en sens contraire de chez nous, ce qui a fait donner à ses habitants le nom d'Antisciens »¹⁵².

Le même auteur fait de Méroé la ville des *Aethiopes* dans une notice où il montre les limites de l'Égypte :

Aegyptum gentem omnium uetustissimam, nisi quod super antiquitate certat cum Scythis, a meridiali latere Syrtes maiores et Phycus promunturium et Borion et Garamantes nationesque uariae claudunt ; qua orientem e regione prospicit, Elephantinen et Meroen urbes Aethiopum et Catadupos Rubrumque pelagus et Scenitas praetenditur Arabas, quos Saracenos nunc appellamus ; septentrioni supposita terrarum situ cohaeret immenso, unde exordium Asia Syriarumque prouinciae sumunt ; a uespera Issiaco disiungitur mari, quod quidam nominauerunt Parthenium.

« L'Égypte, la plus ancienne de toutes nations, si ce n'est que pour l'ancienneté elle est en rivalité avec les Scythes, est limitée du côté du midi par la grande Syrte, les promontoires de Phycus et de Borion, par les Garamantes et par d'autres peuples ; du côté où elle regarde l'orient, elle s'étend jusqu'à Éléphantiné et à Méroé, villes des Éthiopiens, jusqu'aux cataractes, à la Mer Rouge et aux Arabes Scénites, que nous appelons les Sarracènes ; au septentrion, elle touche à l'immensité des terres où commencent l'Asie et les provinces de Syrie ; du côté du couchant, elle est limitée par la mer Issiaque, que certains ont nommée mer Parthénienne »¹⁵³.

Dans les trois types d'emplois que nous venons d'étudier, le terme *Aethiops* a d'abord été employé pour évoquer l'existence d'un genre humain imaginaire. Ensuite, il a désigné les habitants d'une zone géographique qui a abrité des populations à la peau foncée. Enfin, il a été le vocable qui symbolisait l'identité nationale d'un groupe d'hommes. Cependant, par delà ces significations qui sont en quelque sorte secondaires, le terme *Aethiops* a désigné dès ses débuts l'Homme Noir comme le prouve son étymologie. Nous verrons dans le chapitre qui suit qu'à chaque fois qu'il est employé par les auteurs classiques, il indique nécessairement le Noir car toute autre traduction serait erronée.

¹⁵¹ PLINE L'ANCIEN, *Naturalis historia* 2, 184.

¹⁵² AMMIEN MARCELLIN, *Res gestae* 22, 15, 31.

¹⁵³ *ID.*, *op. cit.*, 22, 15, 2.

1.2.2.1.4 *Aethiops* désignant le Noir

Dès les premiers emplois dans la littérature ancienne, les auteurs latins ont désigné le Noir, comme signalé plus haut, par le terme *Aethiops*. Cette désignation s'est faite en général à travers l'usage du singulier dans les différentes mentions. Ainsi employé, *Aethiops* ne peut signifier que l'Homme noir car si on le traduisait par 'Éthiopien', comme beaucoup l'ont souvent fait, il perdrait son sens propre. Le terme indique donc l'évocation du Noir dans certains textes anciens où ses mentions nombreuses et récurrentes dévoilent manifestement les caractéristiques physiques de ce type.

Au I^{er} s. av. J.-C., l'écrivain Varron a consacré plusieurs chapitres à l'étude des similitudes à travers le sens des mots. Il fait à cette occasion un exposé intéressant sur les ressemblances entre deux personnages. Le point essentiel dans cette étude réside dans l'opposition d'un Blanc à un Noir, et c'est justement le terme *Aethiops* qui est employé pour désigner ce dernier.

Sin illud quod significatur debet esse simile, Diona et Theona quos dicunt esse paene ipsi geminos, inueniuntur esse dissimiles, si alter erit puer, alter senex, aut unus albus et alter Aethiops, item aliqua re alia dissimiles. Sin ex utraque parte debet uerbum esse simile, non cito inuenietur quin in altera utra re claudicet.

« Mais si c'est ce qui est signifié qui doit être semblable, Dion et Théon, qui, disent ces gens, sont comme jumeaux, se révèlent être dissemblables, s'il est vrai que l'un sera un enfant et l'autre un vieillard, ou l'un Blanc et l'autre Noir, ou encore s'ils ont d'autres dissemblances. Mais si le mot doit être semblable aussi bien dans la forme que dans la signification, on n'en trouvera pas facilement qui ne soit pas boiteux sous l'un des deux aspects »¹⁵⁴.

À la même époque que Varron, alors qu'il étudiait l'éthiopée, figure de style qui consiste à présenter les mœurs et les pensées d'une personne, l'auteur de la *Rhétorique à Herennius* évoque un *Aethiops* utilisé pour les bains parmi les esclaves d'un homme qui voulait se montrer riche. Voici un passage de sa description :

Ei dicit in aurem aut ut domi lectuli sternantur, aut ab auunculo rogetur Aethiops qui ad balneas ueniat, aut asturconi locus ante ostium suum detur, aut aliquod fragile falsae choragium gloriae conparetur.

Il lui dit à l'oreille de faire dresser à la maison les lits de la table, ou de demander à son oncle un Noir pour l'accompagner aux bains, ou de faire donner devant sa porte une place à un cheval d'Asturie, ou de préparer quelque fragile simulacre de sa fausse gloire »¹⁵⁵.

À la fin du I^{er} et au début du II^e siècle ap. J.-C., Juvénal traitait de la question de l'adultère commis par des femmes romaines avec des étrangers. Le satiriste dénonçait ces unions secrètes et révélait en même temps l'existence et la naissance d'enfants illégitimes

¹⁵⁴ VARRON, *De lingua latina* 8, 41 ; La même opposition est faite dans *De lingua latina* 9, 42.

¹⁵⁵ ANONYME, *Ad Herennium* 4, 50, 63.

introduits dans la société. Il évoque parmi ces enfants un *Aethiops* qui pourrait devenir l'héritier d'un romain. Cet épisode se trouve dans un passage de la *satire* VI où l'emploi du terme *Aethiops* renvoie clairement à un Noir. Le poète écrit :

*Gaude, infelix, atque ipse bibendum
porrige quidquid erit ; nam si distendere uellet
et uexare uterum pueris salientibus, esses
Aethiopsis fortasse pater, mox decolor heres
impleret tabulas numquam tibi mane uidendus.*

« Réjouis-toi, malheureux, présente-lui toi-même la potion, quelle qu'elle soit ; car si elle acceptait de sentir dans son ventre distendu et douloureux les bords d'un enfant, tu serais peut-être père d'un Noir, et bientôt ton testament serait rempli de cet héritier noirci, que tu ne te déciderais jamais à regarder au jour »¹⁵⁶.

L'historien Florus rapporte dans un chapitre consacré à la guerre contre Crassus et Brutus un épisode où il signale la présence d'un *Aethiops*. Il explique que ce dernier se trouvait en face des soldats de Brutus, et que sa rencontre constituait pour eux un présage funeste tout à fait évident *nimis aperte ferele signum fuit*, écrit-il. Il est donc important de traduire le terme par Noir pour mieux saisir le sens de l'interprétation de Florus qui écrit :

Igitur iam ordinata magis ut poterat quam ut debebat inter triumuiros, re publica, relicto ad urbis praesidium Lepido, Caesar cum Antonio in Cassium Brutumque succingitur. Illi comparatis ingentibus copiis eamdem illam, quae fatalis Cnaeo Pompeio fuit, arenam insederant. Sed nec tum imminetia destinatae cladis signa latuere. Nam et assuetae cadauerum pabulo uolucres castra, quasi iam sua circumuolabant ; et in aciem prodeuntibus obuius Aethiopsis nimis aperte ferele signum fuit. Ipsique Bruto per noctem, cum illato lumine ex more aliqua secum agigaret, atra quaedam imago se obtulit, et, quae esset interrogata, « Tuus », inquit, « malus genius », ac sub oculis mirantis euanuit.

« Les affaires publiques, donc, ayant été réglées entre les triumvirs, davantage comme elles le pouvaient que comme elles auraient dû l'être, Lépide fut laissé à la défense de Rome, César et Antoine se préparèrent pour marcher contre Brutus et Cassius. Ceux-ci avaient rassemblé des troupes énormes et occupé la même plaine qui avait été fatale à Pompée. Et cette fois encore se manifestèrent des signes menaçants d'une défaite prévue. Des oiseaux habitués à se nourrir de cadavres volaient autour du camp comme s'il leur appartenait déjà et, en marchant au combat, les soldats se trouvèrent face à un Noir, présage funeste tout à fait évident. Brutus lui-même, pendant la nuit, à la lumière d'une lampe, se livrait à la réflexion comme il en avait l'habitude, lorsqu'un fantôme noir lui apparut, et à la question « Qui es-tu ? » répondit « Ton mauvais génie », puis disparut à ses yeux étonnés »¹⁵⁷.

C'est avec Calpurnius Flaccus au II^e s. ap. J.-C. que l'emploi de *Aethiops* a explicitement désigné le Noir. En effet, le terme est présent chez beaucoup d'écrivains des siècles précédents, mais les usages faits par ce rhéteur sont très explicites. Si auparavant le mot était interprété de différentes manières et pouvait être traduit par conséquent par Éthiopien, sa mention dans la déclamation de Calpurnius Flaccus confirme qu'un *Aethiops* désignait à l'époque un Noir. Dans cette controverse où une femme mariée est accusée d'adultère parce qu'elle a accouché d'un enfant noir (*Matrona Aethiopem peperit*), le terme *Aethiops* 'le Noir' retrouve son sens car il

¹⁵⁶ JUVÉNAL, *Saturae* 6, 597-601.

¹⁵⁷ FLORUS, *Epitoma de Tito Liuius* 2, 17, 23.

fait uniquement référence à la couleur de la peau alors que beaucoup commençaient à le substituer par Éthiopien. On lit cette affirmation dans le libellé de la déclamation :

Matrona Aethiopem peperit. Arguitur adulterii.

« Une femme mariée a accouché d'un enfant noir. Elle est accusée d'adultère »¹⁵⁸.

Dans la première partie l'accusation reprend les propos de la femme qui paraît surprise par le reproche qui lui est fait, c'est-à-dire le fait d'avoir couché avec un Noir et donné naissance à un enfant à la couleur de peau foncée. L'attaque est ainsi formulée :

« *Quid ergo* » ? Inquit « *amaui Aethiopem* ? »

« Eh quoi, dit-elle, j'ai couché avec un Noir ? »¹⁵⁹

Le terme *Aethiops* dans ces deux passages de Calpurnius Flaccus désigne, non pas un Éthiopien comme dans les sens que nous avons définis plus haut, c'est-à-dire un homme imaginaire, un habitant de l'Éthiopie ou encore une identité nationale, mais indique l'homme noir et ses caractéristiques physiques. On peut supposer que celles-ci sont sous-entendues à chaque fois le mot est évoqué dans une notice. Toutefois cet emploi reste l'unique endroit dans la littérature latine classique où le terme a été manifestement évoqué avec la signification qui lui est ici attribuée, c'est-à-dire le Noir. Aussi, rappelle-t-il une description chromatique. À partir de cette mention de la déclamation, le mot *Aethiops* commence réellement à avoir chez les auteurs postérieurs un sens propre, désignant ainsi tout homme ayant la couleur de peau foncée. Désormais, tous ses emplois renvoient à ce type comme nous pouvons en effet le constater dans la biographie de Septime Sévère rédigée pendant l'antiquité tardive. L'auteur de l'*Histoire Auguste* y révèle les présages de la mort de l'Empereur et on découvre que ce dernier rencontre un certain *Aethiops* en retournant à son campement. Il est écrit dans ce passage :

Post murum apud uallum uisum in Britannia cum ad proximam mansionem rediret non solum uictor, sed etiam in aeternum pace fundata, uoluens animo quid ominis sibi occurreret, Aethiops quidam e numero militari, clarae inter scurras famae et celebratorum semper iocorum, cum corona e cupressu facta eidem occurrit. Quem cum ille iratus remoueri ab oculis praecepisset et coloris eius tactus omine et coronae, dixisse ille dicitur ioci causa : « totum fudisti, totum uicisti, iam deus esto uictor ». Et ciuitatem ueniens cum rem diuinam uellet facere, primum ad Bellonae templum ductus est errore haruspici rustici, deinde hostiae furuae sunt adplicitae. Quod cum esset aspernatus atque ad Palatium se reciperet, neglegentia ministrorum nigrae hostiae et usque ad limen domus Palatinae imperatorem secutae sunt.

« Après avoir vu le mur et le rempart de Bretagne, il revenait au poste le plus proche, non seulement victorieux, mais ayant établi une paix perpétuelle, l'esprit occupé par le présage qui se présenterait à lui, lorsque surgit devant lui, une couronne de cyprès sur la tête, un Noir d'un corps de troupe, de grande réputation parmi les bouffons et dont les plaisanteries ne manquaient jamais de public. Impressionné par le présage contenu dans la

¹⁵⁸ CALPURNIUS FLACCUS, *Declamationes* 2.

¹⁵⁹ *ID.*, *ibid.*,

couleur de cet homme et dans sa couronne, il fut pris de colère et ordonna de le mettre hors de sa vue ; mais l'autre, dit-on, lui jeta en matière de plaisanterie : « Tu as tout mis en déroute, tu as tout vaincu : sois maintenant, vainqueur, un dieu ». Arrivé à Rome, et voulant faire un sacrifice, il fut d'abord conduit par l'erreur d'un haruspice balourd au temple de Bellone, puis on lui présenta des victimes sombres. Il les repoussa et partit vers le palais ; mais la négligence des prêtres fit que les victimes noires¹⁶⁰ suivirent l'empereur jusqu'à sa porte »¹⁶¹.

L'étude de *Aethiops* chez les écrivains classiques a montré les différents sens que le terme a pu recouvrir dans la littérature latine. Bien que *Aethiops* soit traduit dans plusieurs passages par « Éthiopien », comme c'est le cas lorsqu'il indique un homme légendaire, une population ou bien encore une identité nationale, il désigne avant tout l'homme noir. Dès lors l'idée de l'homme à la peau foncée devrait être gardée à l'esprit toutes les fois où il est traduit par Éthiopiens, mot qui est acceptable dans certaines situations. Sans cette prise de conscience, la traduction de *Aethiops* posera toujours un problème comme cela a été le cas dans les traductions proposées par certains spécialistes dont nous commenterons les versions dans notre prochain chapitre.

1.2.3 *Aethiops* traduit par quelques spécialistes

De nombreux spécialistes¹⁶² ont proposé dans des éditions savantes¹⁶³ des traductions d'auteurs latins ayant écrit des ouvrages sur les *Aethiopes*. En lisant leurs œuvres ou bien des passages de celles-ci, on découvre que la plupart d'entre eux ont traduit le terme *Aethiops* par « Éthiopien » ou par « Ethiopian ». Or dans l'étude que nous avons faite plus haut sur les sens du terme, nous avons montré que cette traduction n'est malheureusement pas faisable dans toutes les situations. La raison est que la signification varie selon les contextes. C'est pourquoi sa traduction est problématique.

En effet, traduire *Aethiops* par Éthiopien est acceptable lorsque le mot est employé au pluriel. Dans cet usage, *Aethiops* désigne souvent un groupe ethnique, un genre humain légendaire et une identité nationale. La plupart des traductions analysées entrent dans ces catégories qui constituent un fort pourcentage des emplois de *Aethiops*.

¹⁶⁰ On sait que Septime Sévère, dans l'histoire (et non dans la vie romancée que lui consacre l'*Histoire Auguste*), accomplit, lors des Jeux Séculaires de l'année 204, les sacrifices appropriés et que parmi les victimes de ces sacrifices figurait une truie (il en existait qui étaient noires) cf. Fr. CUMONT, « Les actes des jeux séculaires de Septime Sévère », dans *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 76^e année, n°1, 1932, p. 120-124.

¹⁶¹ HISTOIRE AUGUSTE, *Septimus Seuerus* 22, 4-5.

¹⁶² J. DESANGES, Fr. M. SNOWDEN, Jr., dont les thématiques de recherche portent sur les *Aethiopes*, rendent le terme *Aethiops* par Éthiopien ou 'Ethiopian'.

¹⁶³ Nous pensons à la Collection des Universités de France (CUF), mais aussi aux travaux scientifiques menés sur les *Aethiopes* d'une manière générale.

Le Livre VI de l'*Histoire Naturelle*¹⁶⁴ de Pline traduit par J. Desanges et paru dans la Collection des Universités de France (CUF) contient plusieurs emplois dont l'essentiel est fait au pluriel : *Aethiopes*. Nous en illustrerons seulement quelques-uns. Desanges traduit un passage où Pline évoque la puissance passée des 'Éthiopiens' en disant :

Cetero cum potirentur rerum Aethiopes, insula ea magnae claritatis fuit. Tradunt armatorum CCL dare solitam, artificum III. Alii reges Aethiopum XLV esse hodie tradunt. Vniuersa uero gens Aetheria appellata est, deinde Atlantia, mox a Vulcani filio Aethiope.

« Au reste, du temps où les Éthiopiens exerçaient l'hégémonie, cette île connaissait une grande célébrité. On rapporte qu'elle avait accoutumé de fournir 250000 hommes en armes, d'entretenir 3000 artisans. Qu'il y ait quarante-cinq rois chez les Éthiopiens, c'est ce qu'on rapporte de nos jours encore »¹⁶⁵.

Desanges traduit *Aethiopes* par Éthiopiens avec raison car dans ce passage, il s'agit des habitants d'une puissante nation, *Aethiopia*, dont Méroé fut la capitale. Cet exemple est l'une des catégories sus-mentionnées et dans lesquelles il convient de rendre le terme latin *Aethiopes* par Éthiopiens. Un autre passage du même ouvrage donne des éléments très explicites en rapport avec le critère de nationalité. Lorsque Pline écrit au paragraphe 189 :

Vltiora Atabuli, Aethiopum gens, tenent. Dein contra Meroen Megabarri, quos aliqui Adiabaros nominauerunt ; oppidum habent Apollinis.

« Les lieux situés au-delà sont occupés par les Atabuli, une tribu d'Éthiopiens. Puis face à Méroé, les Mégabarri que d'aucuns ont appelés les Adiabari ; ils possèdent la ville d'Apollon »¹⁶⁶.

Desange écrit ailleurs à propos des *Nigrites*, qu'il repère parmi les tribus de la Libye intérieure, que « ce sont des archers, comme les Éthiopiens, [...]. Ils se servent de chars armés de faux et habitent au-dessus des Maurusiens vers les Éthiopiens occidentaux¹⁶⁷ »¹⁶⁸. Aussi a-t-il rappelé dans un chapitre consacré au Périple de Sataspès une comparaison faite par Pomponius Méla à propos de la taille de ces mêmes *Aethiopes Hesperii*. Le chorographe écrivait :

Tunc rursus Aethiopes, nec iam dites quos diximus, nec ita corporibus similes, sed minores incultique sunt et nomine Hesperioe.

¹⁶⁴ Celui-ci est un exemple parmi tant d'autres.

¹⁶⁵ PLINE L'ANCIEN, *Historia Naturalis* 6, 186, traduction de J. DESANGES, Paris, Les Belles Lettres, 2008.

¹⁶⁶ *ID.*, *op. cit.*, 189.

¹⁶⁷ Voici un exemple discuté de *Aethiopes* traduit par Éthiopiens. Nous gardons ici la traduction pour des raisons de fidélité tout en émettant des réserves aussi bien sur le terme 'Éthiopiens' que sur l'expression 'Éthiopiens occidentaux'.

¹⁶⁸ J. DESANGES, *Catalogue des tribus africaines de l'Antiquité classique à l'Ouest du Nil*, Université de Dakar, Faculté des lettres et sciences humaines, publications de la section d'histoire, n° 4, Dakar, 1962, p. 226.

« On retrouve alors des Éthiopiens, mais ni aussi riches que ceux dont nous avons déjà parlés, ni physiquement semblables : ils sont plus petits et sans beauté ; on les appelle les Hespériens »¹⁶⁹.

À partir de cette affirmation de Méla, J. Desanges conclut que : « Pomponius Méla considérait, à l'époque de Claude, les Éthiopiens *Hesperii* ou Occidentaux comme plus petits (*minores*) que les Éthiopiens orientaux »¹⁷⁰.

Alors que dans tous ces emplois au pluriel *Aethiops* est traduit justement par Éthiopien, il n'en est pas de même lorsqu'il est utilisé au singulier. Un passage de l'*Histoire Naturelle*¹⁷¹ où Pline étudie l'hérédité et les ressemblances chez l'homme constitue un exemple très significatif. Nous avons noté des traductions très discutables proposées par quelques écrivains renommés. Pline y explique les origines métissées du pugiliste Nicée en disant :

Indubitatum exemplum est Nicaei nobilis pyctae Byzanti geniti, qui, adulterio Aethiopsis nata matre nihil a ceteris colore differente, ipse auum regeneravit Aethiopem.

En commentant ou en traduisant cette assertion au sujet de Nicée, beaucoup de spécialistes ont qualifié ce dernier de *Aethiops* en écrivant « l'Éthiopien Nicée ». Snowden l'a fait en trois endroits en employant le même terme. D'abord, il le présente dans le chapitre consacré aux « Noms grecs et latins » comme « a boxer from Byzantium, whose grandfather was Ethiopian »¹⁷². Ensuite, il le signale parmi les *Aethiopes* repérés dans le théâtre et l'amphithéâtre en disant : « The Ethiopian Nicaeus, a boxer born in Byzantium, was well-known in the Roman world, perhaps to the same extent as the celebrated bronze boxer in the Museo delle Terme »¹⁷³. Enfin s'inspirant de Pline, Snowden le cite en exemple lorsqu'il traite des transmissions génétiques et du métissage entre les Noirs et les Blancs, plus particulièrement des caractéristiques physiques et chromatiques. Il écrit « Pliny, for example, notes in this connection that the famous boxer Nicaeus, whose mather was the offspring of adultery with an Ethiopian but had an complexion not different from that of the others, resembled his Ethiopian grandfather »¹⁷⁴. Bien que Snowden n'ait pas traduit en entier ce passage de Pline, ces trois exemples tirés de son ouvrage nous montrent qu'il fait partie de ceux qui traduisent *Aethiops*

¹⁶⁹ POMPONIUS MÉLA, *De chorographia* 3, 96. Cette traduction est reprise telle que J. Desanges l'a faite. Elle est ici conservée pour des raisons de fidélité et aussi pour permettre une mise en évidence de la traduction de *Aethiopes* (dans *Tunc rursus Aethiopes*) par Éthiopiens.

¹⁷⁰ J. DESANGES, *Recherches sur l'activité des Méditerranéens aux confins de l'Afrique (VI^e siècle avant J.-C. – IV^e siècle après J.-C.)*, Atelier de Reproduction des Thèses, Université de Lille 3, 1982, p. 31.

¹⁷¹ PLINEL'ANCIEN, *Naturalis Historia* 7, 51.

¹⁷² Fr. M. SNOWDEN, Jr., *Blacks in Antiquity : Ethiopians in the Graeco-Roman Experience*, Cambridge, Mass., 1970, p. 20.

¹⁷³ *ID.*, *op. cit.*, p. 165.

¹⁷⁴ *ID.*, *op. cit.*, p. 194.

par Ethiopian dont la signification en français est 'Éthiopien'. L'expression « the Ethiopian Nicaeus » qu'il a employée témoigne bien de cette traduction.

Senghor, contrairement à Snowden, a proposé une traduction du même passage de Pline. En effet, il mentionne ce témoignage littéraire alors qu'il traitait de la présence des *Aethiopes* dans les manifestations sportives des Romains. Sa traduction¹⁷⁵ est la suivante :

« Un exemple incontestable nous est donné par le célèbre pugiliste Nicée, originaire de Byzance : sa mère, qui était née d'un adultère commis avec un Éthiopien, ne différait aucunement des autres par sa couleur, mais reproduisait fidèlement son grand-père, l'Éthiopien »¹⁷⁶.

Senghor aussi traduit le terme *Aethiops* (ici *Aethiopsis* et *Aethiopem*) par Éthiopien¹⁷⁷ comme Snowden l'a fait précédemment. Cela prouve qu'il s'agit d'une traduction très souvent proposée car, rien que pour cet exemple, le même mot est traduit de la même manière en plusieurs endroits et par plusieurs spécialistes.

Sur le même problème R. Schilling, l'auteur de la traduction du livre VII de *l'Histoire Naturelle* de Pline, propose une version qui ne diffère¹⁷⁸ en rien de celles que les deux précédents ont présentées. Voici comment il traduit le texte de Pline :

« Un exemple incontestable est fourni par le célèbre lutteur Nicée, originaire de Byzance : sa mère, qui était née d'un adultère commis avec un Éthiopien, ne différait nullement des autres par son teint, mais, lui, reproduisit fidèlement son grand-père, l'Éthiopien »¹⁷⁹.

Après l'étude de ces trois traductions dont les auteurs sont très connus dans leur domaine, il apparaît clairement que même s'ils avaient conscience que l'*Aethiops* désigne le Noir chez les auteurs latins, ils n'ont peut-être pas eu égard à cette considération. Ll. Thompson, en revanche, a évité de répéter cette erreur de traduction. Il rappelle à ce sujet que : « For such Romans, *Aethiops* designated a particular physiognomy constituted not only by skin color, but by a combination of traits with at least resembled the stereotype of black skin, crinkly hair, thick lips, and flat nose described by Petronius and others writers »¹⁸⁰. Il est l'un des rares

¹⁷⁵ Nous nous intéressons ici à la traduction de *Aethiopsis* et *Aethiopem*. Ailleurs nous discuterons du contresens que constitue l'ensemble de la traduction de Senghor.

¹⁷⁶ L. S. SENGHOR, « Les Noirs dans l'Antiquité méditerranéenne », dans *Éthiopiennes Revue socialiste de culture négro-africaine*, 11, Dakar, 1977.

¹⁷⁷ Dans le contexte présent, il serait plus judicieux pour Senghor d'écrire *Aethiopes* (Noirs) au lieu de Éthiopiens, emploi qui rend ambigu son raisonnement.

¹⁷⁸ La comparaison que nous faisons ici porte uniquement sur la traduction de *Aethiopsis* et *Aethiopem*. Cependant, nous constatons qu'il existe quelques similitudes dans les traductions de Senghor et de Schilling prises leur ensemble.

¹⁷⁹ Cf. PLINE L'ANCIEN, *Naturalis historia* 7, 51, établi, traduit et commenté par R. Schilling, Paris, Les Belles Lettres, 1977.

¹⁸⁰ Ll. THOMPSON, *op. cit.*, p. 72.

spécialistes, s'il n'est pas le seul, à ne pas traduire *Aethiops* par 'Ethiopian'. Thompson se distingue ainsi de ses trois autres collègues dont il corrige les traductions. Concernant par exemple l'histoire du pugiliste que nous avons évoqué plus haut, il emploie non pas 'Ethiopian' mais plutôt l'expression 'black African'¹⁸¹ qui correspond mieux au terme latin. Il note que : « Pliny's theme is the hereditary transmission of somatic resemblance, and he recalls the case of the famous boxer from Byzantium, Nicaeus, whose mother was the product of her own mother's adultery with a black African *adulterio Aethiopsis nata* »¹⁸².

Il convient donc de traduire le terme *Aethiops* de ce passage, ainsi que dans d'autres où il est employé au singulier, par « le Noir » comme dans la traduction que nous proposons ci-dessous :

Indubitatum exemplum est Nicaei nobilis pyctae Byzanti geniti, qui, adulterio Aethiopsis nata matre nihil a ceteris colore differente, ipse auum regeneravit Aethiopem.

« Un exemple indiscutable est celui du célèbre pugiliste Nicée, né à Byzance, qui, alors que le teint de sa mère, née d'un adultère avec un Noir, ne diffèrait en rien des gens ordinaires, faisait pour sa part revivre son grand-père Noir »¹⁸³.

Aethiops ne saurait en aucun cas être traduit par le mot « Éthiopien » ou son équivalent anglais 'Ethiopian' ». Ces acceptions désignent aujourd'hui les habitants de l'Éthiopie, pays moderne situé sur la corne de l'Afrique. Leur usage ne renvoie pas forcément à la couleur noire de la peau d'un groupe humain. Ils ne reflètent pas non plus la conception que les écrivains latins se faisaient quand ils évoquaient les *Aethiopes* ou bien un *Aethiops*.

Conclusion

Pour conclure, il convient de retenir que le mot *Aethiops* est très complexe. Il présente des ambiguïtés qui ne facilitent pas sa traduction. Ses ambiguïtés sont d'une part en rapport avec son orthographe, et de l'autre, sa sémantique. Nous avons montré que *Aethiops* a trouvé très tôt dans la littérature latine un équivalent, *Aethiopus*, dont l'emploi très rare a été critiqué par Servius et Priscien quelques siècles après son premier usage. Cependant, la principale difficulté est à noter dans l'évolution sémantique du terme. En effet, la signification de *Aethiops* a évolué. Alors qu'il représentait au début un individu fictif, il a fini par désigner distinctement un type bien réel, l'homme noir. Aussi sa forme plurielle, *Aethiopes* (les Éthiopiens 'Noirs'), a-t-elle été employée par certains auteurs latins classiques pour indiquer les hommes à la peau

¹⁸¹Voilà un des points de divergence entre Ll. Thompson et Snowden.

¹⁸² *ID, op. cit.*, p. 73.

¹⁸³ PLINE L'ANCIEN, *ibid.*

foncée et les habitants de l'*Aethiopia*. Cette distinction de l'emploi du singulier ou du pluriel n'a pas été prise en compte dans certaines traductions du terme *Aethiops*. Cela a favorisé l'usage général par les spécialistes de « Éthiopien » et de « Ethiopian » qui sont des notions modernes très restrictives et très exclusives en ce sens qu'elles renvoient à la population de l'Éthiopie actuelle, alors que le terme *Aethiops / Aethiopes* est chez les écrivains latins une appellation très englobante et très généralisante du Noir.

1.3 POURQUOI LES *AETHIOPES* ONT-ILS LA PEAU FONCÉE ? LES RÉPONSES DES ANCIENS

Les discussions pour expliquer la couleur de peau des Noirs ont occupé de nombreux auteurs latins. La plupart pensent que ces hommes sont noircis par les rayons solaires soit parce que l'astre est proche de l'Éthiopie, appelée « terre des hommes aux visages brûlés » ; soit parce que ces rayons tombaient plus verticalement sur ce pays. Ce sont les Grecs qui furent les précurseurs de ces deux théories, comme ils l'ont d'ailleurs été dans plusieurs autres études physiologiques qui portaient sur les *Aethiopes*. Toutefois, quelle que soit la théorie retenue, que ce soit celle de la proximité ou bien celle de la verticalité¹⁸⁴ des rayons, nous constatons que les Anciens placent l'Éthiopie dans une région inhospitalière, chaude et aride parce que dépourvue de pluies et que les hommes y sont foncés à cause de l'action du soleil.

1.3.1 L'Éthiopie : Une région inhospitalière

Généralement située aux confins du monde, l'Éthiopie est aussi placée dans une région inhabitable à cause du climat¹⁸⁵ qui y règne. D'après plusieurs témoignages littéraires, ce climat est caractérisé par une absence de pluies qui cause l'aridité des sols dans cette région et l'extrême chaleur provoquée par les rayons du soleil.

¹⁸⁴ Voir G. AUJAC, *Strabon et la science de son temps*, Paris, Collection d'Études anciennes, publiée sous le patronage de l'Association Guillaume Budé, 1966, p. 140.

¹⁸⁵ Pour d'autres, l'Éthiopie est une contrée infestée d'animaux sauvages de toutes espèces et surtout de créatures imaginaires (les *mirabilia*) qui ne peuvent cohabiter avec l'homme.

1.3.1.1 L'Éthiopie : Une région aride, sans pluie ?

L'aridité qui sévit dans la région éthiopienne est due à l'absence de pluies. Sénèque, l'un des rares auteurs à étudier ce sujet, l'affirmait lorsqu'il traitait de l'origine des eaux des fleuves dans les *Questions Naturelles*. Il écrit en effet :

Quidam existimant quicquid ex imbribus terra concepit, id illam rursus emittere, et hoc argumenti loco ponunt quod paucissima flumina in his sunt locis quibus rarus est imber. Ideo siccas aiunt Aethiopiae solitudines esse paucosque inueniri in interiore Africa fontes, quia feruida natura caeli sit et paene semper aestiua ; squalidae itaque sine arbore, sine cultore harenae iacent raris imbribus sparsae, quos statim combibunt.

« Certains estiment que c'est l'eau que la terre a collectée par les pluies qu'elle rend ensuite à sa surface ; et ils posent comme preuve le très petit nombre des fleuves dans les pays où il pleut rarement. Si, disent-ils, il y a des déserts arides en Éthiopie, si l'on trouve peu de sources dans l'Afrique intérieure, c'est parce que la nature du climat y est brûlante et que c'est presque toujours l'été ; c'est pourquoi des sables s'y étendent, désolés, sans arbres, sans habitants, rarement arrosés par des pluies qu'ils absorbent aussitôt »¹⁸⁶.

Sénèque reprend la thèse de certains philosophes qui soutiennent que les eaux de pluie remontent à la surface par les sources, les ruisseaux, les fleuves après avoir été absorbées par la terre. Suivant cette logique, la rareté des fleuves en Éthiopie et dans l'intérieur de l'Afrique résulte par conséquent de la faiblesse, voire de l'absence des pluies dans ces régions éthiopienne et africaine. C'est ce qui explique l'existence, d'une part, des « déserts arides » (*Aethiopiae solitudines*¹⁸⁷), et d'autre part la présence d'un climat brûlant (*feruida natura caeli*). La perturbation de ce cycle a pour conséquence la chaleur, l'aridité et la sécheresse, des phénomènes qui rendent la vie quasiment impossible dans les endroits où ils s'installent. Tel est le sens de la dernière phrase de ce passage de Sénèque : *Squalidae itaque sine arbore, sine cultore harenae iacent raris imbribus sparsae, quos statim combibunt*. (« C'est pourquoi des sables s'y étendent, désolés, sans arbres, sans habitants, rarement arrosés par des pluies qu'ils absorbent aussitôt »). Mais les éléments essentiels qu'il convient de retenir dans cette analyse sont les mentions de l'été : *paene semper aestiua* (« c'est presque toujours l'été »), et des pluies : *raris imbribus sparsae* (« rarement arrosés par des pluies »). D'après Sénèque, l'Éthiopie est un pays où l'été dure longtemps et où les pluies sont ou bien inexistantes, ou bien rares. Il confirme ses propos lorsqu'il écrit :

Nam in ea parte qua in Aethiopiam uergit aut nulli imbres sunt aut rari et qui insuetam aquis caelestibus terram non adiuent.

¹⁸⁶ SÉNÈQUE, *Naturales quaestiones* 3, 6, 2.

¹⁸⁷ L'expression rappelle le terme *solitudines* (« étendues désertiques ») employée par Pliny l'Ancien lorsqu'il évoquait le rapport que les éclaircisseurs de Néron avaient fait à l'empereur (cf. Pliny l'Ancien, *Naturalis historia* 6, 181). Ici, Sénèque insiste sur l'aridité de la région (*Aethiopiae solitudines*), car plus loin, il utilise une autre expression qui renvoie au désert et à la sécheresse : *Squalidae harenae iacent* (« des sables désolés s'étendent »).

« Car dans la zone qui regarde vers l'Éthiopie, ou bien il n'y a pas de pluies, ou bien elles sont rares, de telle sorte qu'elles ne peuvent profiter à une terre qui n'est pas habituée aux eaux du ciel »¹⁸⁸.

Cependant, sur le même sujet, Sénèque apporte un témoignage qui peut paraître en contradiction avec les deux passages que nous venons de citer. C'est dans un développement sur les pluies d'été et les vents étésiens, qu'il écrit :

In Italiam auster impellit ; aquilo in Africam reicit ; etesiae non patiuntur apud nos nubes consistere ; idem [...] Aethiopiam continuis per id tempus aquis irrigant.

« L'Auster pousse les nuages sur l'Italie ; l'Aquilon les refoule sur l'Afrique ; les vents Étésiens ne les laissent pas rester chez nous ; ces mêmes vents, pendant cette saison, font tomber sur la totalité [...] de l'Éthiopie des pluies continuelles »¹⁸⁹.

Dans les passages que nous avons cités plus haut¹⁹⁰, Sénèque avait beaucoup insisté sur la rareté des pluies en Éthiopie, comme il est possible de le constater dans les phrases que nous relevons ici : *In his sunt locis quibus rarus est imber* (« dans les pays où il pleut rarement ») ; *et paene semper aestiua* (« et que c'est presque toujours l'été ») ; *raris imbribus sparsae* (« rarement arrosés par des pluies »). Or le même Sénèque affirme à propos des régions qu'il qualifiait de zones arides à cause d'une faible pluviométrie qu'elles recevaient continuellement pendant l'été des pluies apportées par les vents étésiens : *Idem totam [...] Aethiopiam continuis per id tempus aquis irrigant* (« Ces mêmes vents, pendant cette saison, font tomber sur la totalité [...] de l'Éthiopie des pluies continuelles »).

Afin de montrer clairement la contradiction qui apparaît dans le développement de Sénèque, il convient d'observer deux passages relevés dans les textes que nous avons cités plus haut. En effet, l'affirmation *Squalidae [...] harenae [...] raris imbribus sparsae* (« des sables désolés [...] rarement arrosés par des pluies ») est réfutée plus loin par ces mots de Sénèque : *Idem [...] continuis [...] aquis irrigant* (« Ces mêmes vents¹⁹¹ [...] font tomber [...] des pluies continuelles »). L'opposition entre *raris imbribus* et *continuis aquis* que nous soulignons peut induire certains en erreur dans la manière d'apprécier le climat éthiopien. Pourtant le propos sur l'absence de pluies en Éthiopie est loin d'être erroné. D'une part, si l'on considère la fréquence des pluies sur la totalité de l'année, elle est extrêmement faible par rapport à celle des autres continents. C'est pourquoi Sénèque a ajouté un élément de comparaison juste après le passage des *Questions naturelles* 3, 6, 2 en disant :

¹⁸⁸ SÉNÈQUE, *op. cit.*, 4a, 2, 1.

¹⁸⁹ *ID.*, *Naturales quaestiones* 5, 18, 2.

¹⁹⁰ *ID.*, *op. cit.*, 3, 6, 2 et *op. cit.*, 4a, 2, 1.

¹⁹¹ Ce sont les vents étésiens.

At contra constat Germaniam Galliamque et proxime ab illis Italiam abundare riuis et fluminibus, quia caelo umido utuntur et ne aestas quidem imbribus caret.

« Au contraire, il est certain que la Germanie et la Gaule, et, tout près d'elles, l'Italie, abondent en ruisseaux et en cours d'eau, parce qu'elles ont un climat humide et que même en été elles ne manquent pas de pluies »¹⁹².

D'autre part, si la considération porte uniquement sur la saison estivale, on s'apercevra qu'en effet de fortes précipitations tombent effectivement dans cette région. Elles ont été signalées par Pline l'Ancien, Pomponius Méla¹⁹³ et Ammien Marcellin¹⁹⁴ qui, afin d'expliquer les causes de la crue du Nil, ont tous soutenu comme Sénèque l'argument des vents d'été qui provoquent des pluies pendant toute cette saison. Cette théorie est ainsi expliquée par Pline dans le livre V de l'*Histoire Naturelle* :

Causas huius incrementi varias prodidere, sed maxime probabiles etesiarum eo tempore ex aduerso flantium repercussum, ultra in ora acto mari, aut imbres Aethiopiae aestiuos, isdem etesiis nubila illo ferentibus e reliquo orbe.

« Différentes causes ont été avancées pour expliquer cette inondation, mais les plus probables sont les vents étésiens, soufflant en sens contraire à cette époque de l'année, qui le repoussent et font remonter la mer dans ses embouchures, ou bien les pluies d'été en Éthiopie, où les mêmes vents étésiens apportent les nuages du reste de la terre »¹⁹⁵.

En les mentionnant deux fois, Pline explique le rôle joué par les vents étésiens (*etesiarum*, puis *etesiiis*) dans la crue du fleuve. Mais il n'est pas tout à fait sûr de son propos car sa théorie repose sur une probabilité : *maxime probabiles* (« les plus probables »). D'après lui, l'une des causes de la crue serait les pluies d'été en Éthiopie (*imbres Aethiopiae aestiuos*). Dès lors, nous pouvons en déduire que si le Nil sortait de son lit à cause des *imbres Aethiopiae*, c'est parce que ces précipitations tombaient en grande quantité. Pomponius Méla dit à peu près la même chose dans la *Chorographie*. Pour lui également, c'est en partie à cause de ces pluies que se produisent les inondations du Nil. Il écrit :

[...] *Siue quod per ea tempora flantes Etesiae aut actas a septentrione in meridiem nubes super principia eius imbre [...].*

« [...] Soit parce que, pendant cette saison, les vents Étésiens poussent du septentrion au midi des nuages qui donnent des précipitations de pluie dans la zone de sa source [...] »¹⁹⁶.

D'après Ammien Marcellin, ce point de vue est partagé par plusieurs « physiciens » de l'Antiquité :

¹⁹² ID, *op. cit.*, 3, 6, 2.

¹⁹³ POMPONIUS MÉLA, *De chorographia* 1, 53.

¹⁹⁴ AMMIEN MARCELLIN, *Res gestae* 22, 15, 5-6.

¹⁹⁵ PLINE L'ANCIEN, *Naturalis historia* 5, 55.

¹⁹⁶ POMPONIUS MÉLA, *ibid.*

Ex Aethiopicis imbribus, qui abundantes in tractibus illis per aestus torridos cadere memorantur, exundationes eius erigi anni temporibus adserunt alii praestitutis.

« D'autres disent que ce sont les pluies d'Éthiopie, qui tombent abondamment en ces régions pendant les chaleurs torrides, qui causent les inondations de ce fleuve à un moment précis de l'année »¹⁹⁷.

Il semble donc que quelquefois, les discours des Anciens sur la rareté ou l'abondance des pluies en Éthiopie s'opposent. En effet, si certains d'entre eux affirment qu'il ne pleut pas dans ce pays, d'autres attestent l'existence d'abondantes précipitations qui ne tombent que pendant l'été. C'est pourquoi, bien que l'idée la plus répandue et la plus avérée soit celle de l'absence de pluies, il convient de préciser que pendant la période estivale, l'Éthiopie reçoit tout de même de fortes pluies généralement associées aux vents étésiens. Il faut également noter qu'il est presque unanimement reconnu que ces pluies éthiopiennes tombent sous l'action de la chaleur du soleil fortement présent dans ce pays.

1.3.1.2 L'Éthiopie : une zone brûlée par le soleil

L'Éthiopie est une région chaude. Les Anciens expliquent cette chaleur par sa position par rapport au soleil. Certains, ceux qui défendent la théorie de la proximité, expliquent que comme elle est plus proche de l'astre elle reçoit fortement ses rayons. P. Schneider écrit à ce propos que : « la chaleur extrême qui frappe l'Éthiopie s'explique aussi par sa position, méridionale et proche du soleil. En effet, poursuit-il, plus une contrée se rapproche de l'axe de course de l'astre, plus elle est exposée à ses rayons »¹⁹⁸. D'autres en revanche, ceux qui adhèrent à la thèse de la verticalité, trouvent que la chaleur est très forte en Éthiopie parce que les rayons y descendent plus verticalement. Cependant lorsqu'on étudie les textes latins qui traitent de la chaleur dans la zone éthiopienne, on s'aperçoit que la question n'est pas abordée seulement sous l'angle de la position¹⁹⁹ du soleil. En effet, nul ne niait que cette région était située au soleil, mais tous s'accordent sur le fait que la chaleur était extrême dans cette localité. Les écrivains étaient certes marqués par la situation géographique du pays des *Aethiopes*, mais la puissance des rayons solaires les impressionnait davantage. Cette chaleur écrasante est très

¹⁹⁷ AMMIEN MARCELLIN, *ibid.*

¹⁹⁸ P. SCHNEIDER, *L'Éthiopie et l'Inde, Interférences et confusions aux extrémités du monde antiques (VIII^e siècle av. J. -C. – VI^e siècle apr. J.-C.)*, Rome, École Française de Rome, 2004, p. 42.

¹⁹⁹ Les théories sur la position de l'Éthiopie par rapport au soleil n'ont pas été beaucoup discutées par les écrivains latins. On trouve quelques explications concernant la proximité ou la verticalité mais il est difficile de voir un développement approfondi sur ce sujet. Seul HYGIN, *De astronomia* 1, 7-8, a fait une étude scientifique qui tend plus à expliquer la couleur noire des *Aethiopes*. On trouve également un exposé sur l'inclinaison du soleil chez VITRUVÉ, *De architectura* 6, 1.

souvent évoquée dans les textes latins comme nous pouvons le voir chez Virgile qui dit dans les *Bucoliques* :

Aethiopum uersemus ouis sub sidere Cancri.

« [...] Que nous menions les brebis des Éthiopiens sous la constellation du Cancer »²⁰⁰.

Virgile fait allusion à la chaleur en mentionnant un signe du zodiaque qui renvoie au soleil : la constellation du Cancer (*sidere Cancri*). Les poètes latins font parfois ce genre de rapprochement qui consiste à traiter du climat et surtout de la chaleur du soleil en intégrant dans leurs poèmes des éléments relevant de la mythologie, de l'astrologie ou de la physiologie. On le voit dans les *Métamorphoses* d'Ovide lorsque ce dernier raconte le voyage de Phaéton chez son père le Soleil. Ovide explique que Phaéton se vantait devant son ami Épaphus en lui affirmant qu'il était le fils de Phébus considéré comme le dieu Soleil. Étant donné que son ami ne le croyait pas, il alla demander à sa mère Clymène s'il était réellement le fil du Soleil. Sa mère le lui confirme et lui dit qu'il peut même se rendre chez son père pour se rassurer. C'est ce voyage qu'Ovide explique en disant :

*Emicat extemplo laetus post talia matris
dicta suae Phaethon et concipit aethera mente ;
Aethiopusque suos positosque sub ignibus Indos
sidereis transit patriosque adit impiger ortus.*

« Aussitôt Phaéton, joyeux des paroles de sa mère, s'élance et son esprit s'enflamme ; il dépasse les Éthiopiens qui lui appartiennent et les Indiens situés sous les feux de l'astre, et se dirige à la hâte vers l'endroit où se lève son père »²⁰¹.

Dans ces vers Ovide livre quelques informations non seulement sur l'emplacement géographique des *Aethiopes* et des *Indi* mais aussi sur la nature du climat qui y règne. Il s'inspire des faits réels généralement reconnus par tous les théoriciens pour alimenter son récit dans le but, peut-être, de lui donner une certaine vraisemblance. Ainsi établit-il une filiation entre Phaéton et ces deux peuples en évoquant l'appartenance de ces derniers au personnage mythologique qui a toujours revendiqué son ascendance solaire. À travers ce lien de parenté, Ovide véhicule une thèse assez répandue à l'époque, qui consistait à associer les *Aethiopes* et les *Indi* au Soleil. C'est pourquoi on n'est pas surpris de le voir placer ces peuples dans une région chaude dont il compare la température avec du feu : [...] *Aethiopusque suos positosque sub ignibus Indos sidereis* (« [...] les Éthiopiens qui lui appartiennent et les Indiens situés sous les feux de l'astre »).

²⁰⁰ VIRGILE, *Bucolica* 10, 68.

²⁰¹ OVIDE, *Metamorphoses* 1, 778.

On retrouve la même idée chez Salluste qui, avec une démarche propre aux géographes plutôt qu'aux historiens, place aussi les *Aethiopes* sous un soleil brûlant.

Super Numidiam Gaetulos accepimus partim in tuguriis, alios incultius uagos agitare ; post eos Aethiopas esse, dehinc loca exusta solis ardoribus.

« Au-dessus de la Numidie se trouvent, dit-on, les Gétules, dont les uns vivent dans des huttes, et les autres, plus sauvages encore, nomadisent ; derrière eux, il y a les Éthiopiens, enfin les zones brûlées par les ardeurs du soleil »²⁰².

Salluste produit ce témoignage dans un bref exposé où il décrit la position de l'Afrique et des nations qui furent ennemies ou alliées de Rome pendant la guerre de Jugurtha. Dans ce passage il affirme clairement que les *Aethiopes* se situent à proximité des *loca exusta* ('zones brûlées') par les 'ardeurs du soleil' (*solis ardoribus*), et il semble avoir bien choisi ses mots dans cette description. En effet, l'adjectif *exustus* convient dans cet usage, car il est aussi employé pour qualifier les *Aethiopes* lorsqu'on veut montrer l'effet que le soleil produit sur leur peau. Dans le même temps, l'emploi du substantif *ardoribus* suggère bien la puissance des rayons du soleil dans ces régions. Soulignons le fait que dans un précédent chapitre Salluste comptait ces régions parmi celles qui sont presque inconnues des voyageurs romains car ces derniers ne pouvaient pas supporter la chaleur qui y régnait. Il les considérait comme :

Loca et nationes ob calorem [...], item solitudines minus frequentata sunt.

« Les régions et les peuples qui sont moins visités à cause de la chaleur, ou des étendues désertiques »²⁰³.

En effet, la plupart des voyages de commerce ou bien des missions d'exploration qui ont été menés en Éthiopie à la recherche de la source du Nil ont échoué en raison de la chaleur et du désert. C'est le cas avec l'exploration néronienne dirigée, d'après Pline l'Ancien, par des soldats prétoriens qui rapportèrent l'existence de déserts (*solitudines*)²⁰⁴ dans ces contrées. Selon Sénèque, cette mission avait été envoyée pour trouver la source du Nil. Selon Lucain, c'est dans le même but qu'Alexandre avait entrepris bien avant Néron des recherches afin de trouver la source de ce fleuve. Il envoya les meilleurs de ses hommes mais ceux-ci échouèrent pour les mêmes raisons que celles qui sont expliquées par les soldats de l'empereur Néron. Lucain rappelle l'échec de cette mission dans un passage du *Bellum ciuile* où il écrit :

*Summus Alexander regum, quem Memphis adorat,
inuidit Nilo misitque per ultima terrae
Aethiopum lectos ; illos rubicunda perusti
zona poli tenuit : Nilum uidere calentem.*

« Alexandre, le plus grand des rois, que Memphis adore, fut jaloux du Nil et envoya des hommes d'élite aux extrémités de la terre des Éthiopiens ; ils furent

²⁰² SALLUSTE, *De bello Iugurthino* 19, 6.

²⁰³ *ID.*, *op. cit.*, 17, 2.

²⁰⁴ Voir PLINE L'ANCIEN, *Naturalis historia* 6, 181.

arrêtés par la zone roussie du ciel brûlant : ils virent le Nil bouillant »²⁰⁵.

D'après ce passage, les soldats envoyés ne sont jamais parvenus à l'endroit où ils devaient se rendre, c'est-à-dire aux *ultima terrae Aethiopum* (« aux extrémités de la terre des Éthiopiens »). La raison est qu'ils se sont arrêtés (*tenuit*) dans une zone trop exposée aux rayons solaires, que le poète appelle *rubiconda zona* (« la zone roussie ») parce que le ciel y est brûlant (*perusti poli*). Nous pensons que là encore, autant il est utile de souligner la justesse des termes que Lucain a employés pour mettre en évidence la température dans cette région, car il emploie des mots qui font tous allusion à la chaleur : *rubicunda*, *perusti*, *poli* et enfin *calentem*, autant il nous paraît aussi important de montrer l'exagération avec laquelle Lucain décrit les eaux du Nil lorsqu'il dit : *Nilum uidere calentem* (« ils virent le Nil bouillant »). Dans un autre passage où il traite de l'ignorance où l'on est de la localisation de la source du Nil, il use de ce genre d'expression à propos des plaines éthiopiennes en disant :

*Medio consurgis ab axe ;
ausus in ardentem ripas attollere Cancrum
in borean is rectus aquis mediumque Booten ;
cursus in occasus flexu torquetur et ortus
nunc Arabum populis, Libycis nunc aequus harenis,
teque uident primi, quaerunt tamen hi quoque, Seres,
Aethiopumque feris alieno gurgite campos,
et te terrarum nescit cui debeat orbis.*

« Tu surgis de l'équateur ; osant élever tes rives vers le Cancer brûlant, tu vas tout droit vers Borée et le centre du Bouvier ; ton cours s'infléchit en détours vers le couchant et vers l'orient, favorisant tantôt les peuples des Arabes, tantôt les sables de Libye, et les premiers à te voir, se demandant pourtant eux aussi d'où tu viens, sont les Sères, et tu frappes d'un bouillonnement étranger les plaines des Éthiopiens, et l'univers ignore à qui il te doit »²⁰⁶.

La chaleur éthiopienne est aussi évoquée par Pline l'Ancien qui emploie la métaphore de l'incendie pour traiter de l'ardeur du soleil et de l'hostilité de la nature. Le témoignage du naturaliste peut être considéré comme la confirmation de tout ce qui avait été dit sur ce sujet. Dans le livre II de l'*Histoire naturelle*, il signale des flammes sur la montagne appelée « Char des dieux » (θεῶν ὄχημα) chez les *Aethiopes*. Le passage qui nous intéresse est le suivant :

Maximo tamen ardet incendio Theon ochema dictum Aethiopum iugum torrentesque solis ardoribus flammis egerit. Tot locis, tot incendiis rerum natura terras cremat !

« Cependant, il y a toujours un énorme incendie qui brûle la montagne des Éthiopiens qui est appelée « le Char des Dieux », et elle lance sous le soleil ardent des flammes brûlantes. Tant sont nombreux les lieux, tant sont nombreux les incendies, dans lesquels la terre est brûlée par la nature ! »²⁰⁷

Pline l'Ancien emploie le vocabulaire de la chaleur avec la même exagération que Lucain. Il y a dans son propos un choix minutieux des mots et des verbes qu'il utilise. Afin de témoigner du climat éthiopien et montrer l'extrême chaleur dans ce pays, il emploie les termes

²⁰⁵ LUCAIN, *Bellum ciuile* 10, 274.

²⁰⁶ *ID.*, *op. cit.*, 10, 293.

²⁰⁷ PLINE L'ANCIEN, *Naturalis historia* 2, 238.

maximo incendio (« un énorme incendie »), *torrentes* (« flammes brûlantes »), *solis ardoribus* (« le soleil ardent »), *incendiis* (« incendies »). Ces mots sont accompagnés de verbes qui traduisent l'idée de chaleur et de brûlure : *ardet* (« brûle ») et *cremat* (« brûle »).

Dans sa description de la terre, Pomponius Méla indique lui aussi une zone brûlée par le soleil. Elle est voisine de celle tenue par les *Aethiopes* et elle fait partie des régions inhospitalières. Il la décrit ainsi :

Inde incipit frons illa quae in occidentem uergens mari Atlantico adluitur. Prima eius Aethiopes tenent, media nulli ; nam aut exusta sunt aut harenis obducta aut infesta serpentibus. Exustis insulae adpositae sunt quas Hesperidas tenuisse memoratur.

« À partir d'ici commence cette côte orientée vers l'occident et que baigne la mer Atlantique. Le début en est tenu par des Éthiopiens, le milieu par personne ; car c'est une zone brûlée par le soleil, ou recouverte par les sables, ou infestée de serpents. En face de la région brûlée par le soleil il y a des îles qui passent pour avoir été tenues par les Hespérides »²⁰⁸.

Le dernier texte qu'il faut examiner quand on s'intéresse à la présentation de l'Éthiopie comme une région exposée au soleil est un passage de Servius. L'exégète cite et commente Virgile qui fait allusion au soleil torride chez les Éthiopiens :

SIDERAQVE EMENSAE FERIMVR aut tempestates ait, quae ortu uel occasu siderum saepe nascuntur ; aut prouincias quae sideribus subiacent, ut « Aethiopum uersemus oues sub sidere Cancri ».

SIDERAQVE EMENSAE FERIMVR ou bien *il parle* des tempêtes, *qui proviennent souvent du lever ou du coucher des astres* ; ou bien des provinces qui se trouvent sous les astres, comme dans « si nous menions les brebis des Éthiopiens sous la constellation du Cancer »²⁰⁹.

Il fallait bien, quand on possédait l'esprit d'investigation des Anciens, poser la question et trouver une solution, lorsque l'on constatait cette caractéristique si différente de ce que l'on voyait habituellement dans son environnement familial : des hommes à la peau noire ! Les écrivains latins ont donc insisté dans leurs descriptions de l'Éthiopie sur l'idée d'un pays vu comme une région inhospitalière à cause de son climat chaud et sec. Les pluies n'y tombent que pendant l'été et des déserts arides occupent une bonne partie du territoire. La rareté des précipitations et l'existence de vastes étendues désertiques y font ressentir fortement les rayons du soleil qui, d'après ces mêmes écrivains, brûlent la peau de ses habitants et leur donne une

²⁰⁸ POMPONIUS MÉLA, *De chorographia* 3, 100. Voir aussi *ID.*, *op. cit.*, 3, 67, ici il s'agit des *Indi* noirs comme les *Aethiopes* : *Oras tenent a Tamo ad Gangen Palibotri, a Gange ad Colida, nisi ubi magis quam ut habitetur exaestuatur, atrae gentes et quodammodo Aethiopes*, « La côte qui s'étend de l'Indus au Gange est tenue par les Palibotriens, et du Gange au cap Colis, à l'exception des endroits qui sont trop chauds pour être habités, par des peuples noirs, des sortes d'Éthiopiens ».

²⁰⁹ SERVIUS, *ad Aen.* 5, 628. Ce passage contient des additions faites par Servius auctus, auteur dont l'époque est indéterminée, que nous avons mises en italique dans la traduction française. Sur le même sujet voir également : Servius auctus, *ad Aen.* 12, 664 ; Servius, *ad Buc.* 2, 11.

couleur noire. On était porté à poser comme un principe scientifique l'influence des « climats » sur les habitants des différentes régions de l'oïkouménè. À partir de là, il fallait évidemment que des hommes à la peau noire fussent brûlés par un soleil implacable.

1.3.2 L'effet du soleil et l'influence du climat sur les *Aethiopes*

À partir des discours des Anciens sur l'environnement naturel de l'Éthiopie, en particulier sur l'aridité et la forte chaleur, on perçoit les bases du déterminisme antique. Celui-ci postule en effet que les éléments climatiques dans certaines zones terrestres déterminent les caractéristiques physiques, morales et intellectuelles des hommes qui y vivent et influent sur leur comportement. C'est pourquoi beaucoup d'écrivains ont soutenu l'idée que si les habitants des régions éthiopiennes sont noirs, c'est parce qu'ils sont brûlés par les rayons du soleil, et que la présence ou l'apparition de l'astre dans ces contrées rendraient ces hommes subtils, mais pas du tout courageux.

1.3.2.1 Les *Aethiopes* brûlés par les rayons du soleil

Les tentatives d'explication physiologique de la couleur de peau des *Aethiopes* sont nombreuses dans les textes latins. Des auteurs de différentes disciplines s'y employèrent en étudiant la question chacun dans son domaine. Malgré cette pluralité d'approches qui devrait nous conduire vers des conclusions divergentes, les points de vue sont pourtant unanimes. En effet, la majorité s'accordent à dire que ces hommes sont noircis par le soleil aux rayons excessivement chauds.

Le témoignage d'Ovide est plein de sens et de vraisemblance. Mais il convient de souligner qu'il relève de la mythologie contrairement aux récits des autres auteurs que nous étudierons plus loin. Ovide traite ce thème de la couleur de peau des *Aethiopes* dans un passage des *Métamorphoses* relatif à la légende de Phaéton qui conduisait avec maladresse le char de son père Phébus, dieu du soleil. Ayant perdu le contrôle des chevaux, Phaéton embrasa la terre ; les étincelles et la fumée montèrent jusqu'à lui. Ce sont les flammes de ce feu qui ont brûlé et noirci les Éthiopiens. Le poète l'explique en ces termes :

*Sanguine tum credunt in corpora summa uocato
Aethiopum populos nigrum traxisse colorem ;
tum facta est Libye raptis umoribus aestu
arida ; tum nymphae passis fontesques lacusque
defleuere comis.*

« C'est alors, dit-on, que le sang des peuples des Éthiopiens, attiré à la superficie de leur corps, leur donna leur teint noir ; c'est alors que la Libye, à qui toute humidité fut ravie par la chaleur brûlante, devint

aride ; c'est alors que les Nymphes, les cheveux épars,
pleurèrent leurs sources et leurs lacs »²¹⁰.

Ovide livre dans ce passage l'une des premières exégèses de la littérature latine sur la couleur des Noirs. Son propos intervient dans un domaine où l'on donne libre cours à l'imagination et où l'on se sert de l'imaginaire et du fabuleux pour expliquer le réel. Toutefois, malgré cette licence poétique et fantasmagorique à laquelle il s'est livré, on peut déceler dans ce récit l'aspect plus ou moins scientifique de sa thèse. En effet, au moment où beaucoup se contentaient de dire que les *Aethiopes* sont noirs parce qu'ils sont brûlés par le soleil, Ovide laisse entendre qu'ils sont devenus noirs à la suite d'une réaction biologique causée par « la chaleur brûlante », *aestu*. C'est cette chaleur du soleil qui attire « le sang des peuples Éthiopiens » (*sanguine* ; *Aethiopum populos*) « à la surface de leur corps » (*in corpora summa*). C'est ainsi qu'ils obtinrent leur « teint noir » (*nigrum colorem*). De fait, bien que fabuleux, le témoignage d'Ovide se rapproche des commentaires qui ont été faits sur le sujet et qui s'appuyaient sur des observations beaucoup plus scientifiques, comme ceux d'Hygin. Ce dernier, spécialiste des questions relatives à l'astronomie, est l'un des premiers auteurs latins à construire un raisonnement logique sur le sujet que nous sommes en train de traiter. Dans un long exposé du *De astronomia*, œuvre où il traite des sphères célestes et décrit les constellations, Hygin introduit un exposé sur le teint noir des *Aethiopes* en expliquant que leur couleur de peau est causée par leur proximité avec le soleil. Il écrit :

Hoc circulo facto, dimidia sphaerae pars constituta perspicitur. E contrario item simili ratione a notio polo sex partibus sumptis, ut supra de boreo diximus, circulus ductus ἀνταρκτικός uocatur, quod contrarius est ei circulo quem ἀρκτικός supra definiuimus. Hac definitione sphaerae centroque poli qui notius dicitur quinque partibus sumptis, circulus χειμερινός τροπικός instituitur, a nobis hiemalis, a nonnullis etiam brumalis appellatus, ideo quod sol cum ad eum circulum peruenit, hiemem efficit his qui ad aquilonem spectant, aestatem autem his qui in austri partibus domicilia constituerunt. Quanto enim abest longius ab his qui in aquilonis habitant finibus, hoc hieme maiore conflictantur, aestate autem hi quibus sol adpositus peruidetur. Itaque Aethiopes sub utroque orbe necessario fiunt. Ab hoc circulo ad aequinoctialem circulum reliquae fiunt partes quattuor, ita uti sol per octo partes sphaerae currere uideatur. Zodiacus autem circulus sic uel optime definiri poterit, ut signis factis, sicut postea dicemus, ex ordine circulus perducatur. Qui autem lacteus uocatur, contrarius aequinoctiali, ibi oportet ut eum medium diuidere et bis ad eum peruenire uideatur, semel in eo loco ubi Aquila constituitur, iterum autem ad eius signi regionem quod Procyon uocatur.

« Par le tracé de ce cercle se trouve clairement établie la moitié de la sphère. Inversement, si par un procédé semblable on prend, à partir du pôle austral, six parties, de même que nous l'avons dit plus haut à propos du pôle boréal, on trace le cercle appelé antarctique parce qu'il est opposé au cercle que nous avons défini plus haut comme arctique. Si, avec cette détermination de la sphère et avec le pôle appelé austral pour centre, on prend cinq parties, on établit le tropique d'hiver, appelé par nous *hiemalis* et aussi, quelques-uns, *brumalis*, parce que le soleil, parvenant à ce cercle, produit l'hiver pour ceux qui regardent vers l'aquilon, et l'été pour ceux qui se sont établis dans les régions australes. Plus le soleil est éloigné des habitants des régions de l'aquilon, plus long est l'hiver qui les tourmente, mais c'est l'été qui tourmente ceux desquels le soleil paraît tout proche. C'est pourquoi il y a nécessairement des Éthiopiens sous l'un et l'autre cercle. De ce cercle jusqu'au cercle équinoxial il reste quatre parties, en sorte que le soleil paraît se déplacer à travers huit parties de la sphère. Le cercle zodiacal pourra être

²¹⁰ OVIDE, *Metamorphoses* 2, 236.

déterminé de la meilleure façon si, ayant placé les constellations, comme nous le dirons par la suite, on trace ensuite un cercle complet. Quant à celui qu'on appelle lacté, perpendiculaire à l'équateur, il faut qu'il paraisse le partager en son milieu et l'atteindre deux fois, une fois à l'endroit où se trouve l'Aigle, l'autre dans le secteur de la constellation appelée Procyon »²¹¹.

Des critiques contemporains soutiennent, tout en reconnaissant l'intérêt historique du *De astronomia*, qu'Hygin y fait preuve de prétention scientifique. C'est le cas de A. Tihon qui, dans son compte rendu de l'édition de ce traité par A. Le Bœuffle, écrit : « Le *De Astronomia* d'Hygin appartient donc à un genre fort bien représenté dans la littérature latine, celui des Aratea, texte en prose, [...], qui propose un catalogue d'étoiles assorti de leurs légendes, non sans faire preuve de quelque prétention scientifique, en donnant quelques notions astronomiques - mais combien confuses et rudimentaires ! Est-ce à dire qu'un traité de ce genre n'a guère d'intérêt pour les historiens de l'astronomie ? Loin de là. Outre son utilité pour l'histoire des catalogues d'étoiles, ce qui n'est pas un mince secteur, des textes de ce genre permettent aux spécialistes de retrouver des fragments de théories astronomiques perdues [...] »²¹².

En effet, quelle que soit la valeur scientifique que les spécialistes accordent à ce traité, on ne peut se désintéresser de la démarche rationnelle qu'Hygin a adoptée dans ce passage. Il commence par décrire la course du soleil qui, selon sa position, « produit l'hiver pour ceux qui regardent vers l'aquilon » (*hiemem efficit his qui ad aquilonem spectant*), et « l'été pour ceux qui se sont établis dans les régions australes » (*aestatem autem his qui in austri partibus domicilia constituerunt*). Mais ces saisons sont déterminées par la proximité ou l'éloignement de l'astre avec l'un ou l'autre des deux pôles. Ainsi, l'hiver est long lorsque le soleil s'éloigne des régions de l'aquilon. « Mais, poursuit-il, c'est l'été qui tourmente ceux desquels le soleil paraît tout proche » (*aestate autem hi quibus sol adpositus peruidetur*). Par ce témoignage qui repose sur un développement apparemment cohérent pour un spécialiste de son époque, Hygin devient l'un des précurseurs latins de la théorie de la proximité dont le principe est que les *Aethiopes* sont brûlés par le soleil à cause de sa position toute proche de leur pays. De surcroît à l'époque, il était généralement admis que les longues durées de l'été et la chaleur accablante du soleil sont des caractéristiques du climat des Éthiopiens et même et celui des Indiens²¹³. Compte tenu de tous ces constats, la conclusion qu'il tire de son argumentation confirme cette théorie sur l'action du soleil sur la peau des *Aethiopes*, et il résume cette action en disant : *Itaque*

²¹¹ HYGIN, *De astronomia* 1, 7.

²¹² A. TIHON, « Hygin. L'astronomie », dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. 64, fasc. 1, 1986, Antiquité – Oudheid, p. 131-132, ici p. 131.

²¹³ Cf. PLINE L'ANCIEN, *Naturalis historia* 6, 70. Nous y reviendrons plus loin.

Aethiopes sub utroque orbe necessario fiunt (« C'est pourquoi il y a nécessairement des Éthiopiens sous l'un et l'autre cercle »). Il y a, en effet, une très grande conviction dans son propos et il le montre clairement. L'emploi de *necessario* 'nécessairement' n'est pas du tout fortuit dans ce contexte de discussion scientifique où l'on cherche à expliquer avec exactitude des phénomènes et à prouver leur existence. Il traduit une certitude que l'on peut retrouver dans la suite de son exposé, où il dit :

Praeterea hinc quoque intellegimus illic maximum frigus et in aestiuo circulo calorem esse, quod quae terra habitatur, eos tamen uidemus, qui proxime sunt arcticum finem, uti braxis et eiusmodi uestitu fuestiumf, qui autem proximi sunt aestiuo circulo, eos Aethiopas et perusto corpore esse.

« De plus, nous comprenons aussi pour cette raison les excès de froid là-bas et les excès de chaleur sur le cercle estival, puisque même dans les zones habitées de la terre nous voyons que ceux qui sont le plus près du cercle arctique portent des braies et des vêtements de ce genre, et que ceux qui sont les plus proches du cercle estival sont les Éthiopiens, avec le corps brûlé »²¹⁴.

Il semble bien qu'ici *Aethiopes* renvoie nettement à la couleur de la peau, si on lit : *uidemus eos qui proximi sunt aestiuo circulo esse Aethiopas et perusto corpore*, « nous voyons que ceux qui sont les plus proches du cercle estival sont des *Aethiopes*, avec le corps brûlé ». Hygin donne une précision intéressante sur l'effet du soleil sur la peau des *Aethiopes*. L'expression *perusto corpore* (« avec le corps brûlé »), traduisant la radiation subie par la peau des Éthiopiens, est une tournure bien connue des Anciens qui l'utilisaient pour décrire les habitants des régions éthiopiennes. L'on verra d'ailleurs que depuis Hygin jusqu'à Servius, les auteurs n'ont cessé d'employer des phrases ou locutions similaires pour évoquer la coloration de la peau des Noirs.

Nous pouvons citer l'exemple de Manilius qui fournit deux témoignages sur la couleur de peau des différents peuples de la terre en général, et sur celle des *Aethiopes* en particulier. On y lit des expressions qui sont sémantiquement très proches de celle qu'Hygin a employée. Il écrit dans le premier passage :

*Martia Romanis urbis pater induit ora
Gradiumque Venus miscens bene temperat artus,
perque coloratas subtilis Graecia gentes
gymnasium praefert uultu fortisque palaestras,
et Syriam produunt torti per tempora crines.
Aethiopes maculant orbem tenebrisque figurant
perfusas hominum gentes ; minus India tostos
progenerat ; tellusque natans Aegyptia Nilo
lenius irriguis infuscat corpora campis
iam propior mediumque facit moderata tenorem.
Phoebus harenosis Afrorum puluere terris
exsiccat populos, et Mauretania nomen*

« Le père de la Ville donne aux Romains un visage martial ; et Vénus, se mêlant à Gradivus, donne au corps une belle harmonie, et le teint des nations de la subtile Grèce montre sur leur visage leur excellence au gymnase et à la palestres, et des cheveux crépus sur les tempes dénoncent la Syrie. Les Éthiopiens font une tache dans l'univers et représentent les peuples toujours enveloppés de ténèbres ; l'Inde engendre des hommes moins brûlés ; la terre égyptienne, où coule le Nil, obscurcit les corps de façon moins lourde à cause de ses débordements sur les plaines, plus proche qu'elle est de nous, et produit, en l'équilibrant, un ton

²¹⁴ HYGIN, *op. cit.*, 1, 8.

oris habet titulumque suo fert ipsa colore.

moyen. Phébus dessèche les peuples des Africains sur leurs terres sableuses et poudreuses, et la Maurétanie a le nom qui s'applique au visage de ses habitants et porte l'appellation que lui vaut le teint qui la caractérise »²¹⁵.

Pour montrer les nuances dans le teint des hommes à la peau foncée ou basanée, Manilius emploie des termes et des verbes aussi différents les uns des autres, mais qui traduisent tous l'idée d'une couleur de peau qui a subi l'action des rayons solaires. D'abord, il dit à propos des *Indi* qu'ils sont « moins brûlés » (*minus tostos*) que les *Aethiopes*²¹⁶. Il nous paraît important d'ouvrir une parenthèse pour signaler l'usage fréquent dans les textes latins de la comparaison entre ces deux peuples. En effet, cette comparaison est également faite par Pline l'Ancien dans un passage identique à celui de Manilius. Le naturaliste y souligne la différence entre le teint brûlé des *Aethiopes* et le teint basané des *Indi* et l'exprime en ces termes :

A Gange uersa ad meridiem plaga tinguntur sole populi, iam quidem infecti, nondum tamen Aethiopum modo exusti ; quantum ad Indum accedunt, tantum colore praeferunt.

« Dans la zone située au midi du Gange, les peuples sont hâlés par le soleil, avec déjà le teint basané, mais non pas encore brûlé comme celui des Éthiopiens. Plus on va vers l'Indus, plus le teint est foncé »²¹⁷.

L'affirmation de Manilius, *minus India tostos progenerat* (« l'Inde engendre des hommes moins brûlés »), est davantage développée chez Pline l'Ancien. Celui-ci estime que ces mêmes *Indi* « sont des peuples hâlés par le soleil, avec déjà le teint basané » (*tinguntur sole populi, iam quidem infecti*). Il ajoute même une précision qui marque la nuance qui existe dans la couleur de peau des types éthiopien et indien que Manilius n'avait pas mentionnée. Cette précision donne tout son sens à la comparaison que nous évoquions plus haut : *nondum tamen Aethiopum modo exusti [...] tantum colore praeferunt* (« mais non pas encore brûlé comme celui des Éthiopiens. [...] plus le teint est foncé »).

Après cette parenthèse, nous constatons que Manilius décrit ensuite les *Aegyptii* comme des hommes aux corps moins obscurcis que ceux des précédents. Il l'explique en employant le verbe *infuscare*²¹⁸ qui désigne une couleur tirant sur le noir : *Aegyptia infuscat corpora*

²¹⁵ MANILIUS, *Astronomica* 4, 723. Nous ne nous intéresserons ici qu'aux hommes foncés ou brunis c'est-à-dire les *Aethiopes*, les *Indi*, les *Aegyptii*, les *Afri* et les *Mauri*.

²¹⁶ La comparaison est sous-entendue. Le *minus tostos* est en effet employé par rapport aux *Aethiopes* cités dans les vers précédents : *Aethiopes maculant orbem tenebrisque figurant / perfusas hominum gentes [...]*.

²¹⁷ PLINE L'ANCIEN, *op. cit.*, 6, 70.

²¹⁸ Sur la sémantique de ce verbe, voir J. ANDRÉ, *Étude sur les termes de couleur dans la langue latine*, Paris, Klincksieck, 1949, p. 125, s. u. *Fuscus* : « *Fuscus* est le seul terme à posséder les deux sens de 'brun' et de 'noir'. *Fuscare* et *infuscare* ne signifie que 'noircir, assombrir', [...] ». Voir aussi *op. cit.* p. 123 : « *Fuscus* a la même origine que *furuus* et, comme lui, marque une teinte sombre. Il a servi à former des dérivés et composés peu employés, *infuscus* (Col., 9, 3, 1), *suffuscus* (Tac., *Agr.* 12, 11), *suffusculus* (Apul., *Met.* 2, 13, 1), *fuscator* (Luc., 4, 66) et enfin les verbes plus usités *fuscare* et *infuscare* ».

moderata (« la terre égyptienne obscurcit les corps de façon moins lourde »). Quant à la description des Africains à propos desquels Manilius dit qu'ils sont desséchés par Phébus (*Phoebus Afrorum exsiccat populos*), ce sont uniquement l'emploi du verbe *exsiccare* et la mention de Phébus, dieu du soleil, qui nous renvoient à l'action que l'astre exerce sur ces peuples. S'agissant des Maures, Manilius les décrit en faisant allusion à l'étymologie grecque du mot. Selon P. Chantraine, le terme est attesté pour la première fois chez Homère²¹⁹ comme « épithète d'un fantôme sombre, difficile à distinguer » et « exprime de façon générale l'obscurité »²²⁰. Par conséquent, quand on lit : *Mauretania nomen oris habet titulumque suo fert ipsa colore* (« et la Maurétanie a le nom qui s'applique au visage de ses habitants et porte l'appellation que lui vaut le teint qui la caractérise »), il faut comprendre que Manilius fait allusion au teint sombre (*suo colore*). Cependant, l'utilisation du vocabulaire de l'obscurcissement pour décrire ces peuples est pleine de sens. C'est une façon pour l'auteur de montrer la transformation de leur couleur de peau par les rayons solaires. Mais cette transformation est beaucoup plus visible chez les *Aethiopes*. D'ailleurs les observations faites sur les *Indi*, les *Aegyptii*, les *Afri* et les *Mauri* laissent penser que les populations des régions éthiopiennes sont tellement noires que Manilius considère qu'elles « font une tache dans l'univers et représentent les peuples toujours enveloppés de ténèbres » (*Aethiopes maculant orbem tenebrisque figurant perfusas hominum gentes*).

Mais c'est dans le second témoignage qu'il donne clairement une explication de la couleur de peau des habitants de l'Éthiopie. Dans le passage cité plus haut, Manilius plaçait les *Aethiopes* dans un environnement imagé où ils sont dominés par l'obscurité et les ténèbres, tandis que dans le texte ci-dessous il explique de manière poétique cette teinte en disant :

*Ardent Aethiopes Cancro, cui plurimus ignis :
hoc color ipse docet.*

« Les Éthiopiens sont brûlés par le Cancer et son feu excessif : cela est montré par leur teint lui-même »²²¹.

L'explication n'est pas du tout inédite dans la littérature latine. Manilius ne fait que réaffirmer une thèse soutenue par plusieurs de ses prédécesseurs mais aussi par ses contemporains. Le fait d'expliquer la couleur des Noirs par l'action du soleil est un argument récurrent chez les Anciens. On notera d'une part l'expression de la cause à travers le semblant d'accumulation regroupant les termes *Ardent* (« sont brûlés »), *Cancro* (« le Cancer - qui est

²¹⁹ HOMÈRE, *Odyssée* 4, 824 et 835.

²²⁰ P. CHANTRAINE, *Dictionnaire étymologique de la langue grecque. Histoire des mots*, Paris, Les Éditions Klincksieck, 1977, s. u. ἀμάρως.

²²¹ MANILIUS, *Astronomica* 4, 758.

une chaleur violente - »), et *plurimus ignis* (« feu excessif »), et d'autre part l'expression de la conséquence par la phrase *hoc color ipse docet* (« cela est montré par leur teint lui-même »). D'ailleurs, c'est à travers cette relation de cause à effet que d'autres auteurs ont expliqué ce fait, parfois avec des constructions qui se ressemblent énormément et non sans exagération. À titre d'exemple, on peut citer un passage des *Questions naturelles* de Sénèque dans lequel le philosophe dit :

Primum Aethiopiam feruentissimam esse indicat hominum adustus color et Trogodytae, quibus subterraneae domus sunt. Saxa uelut igni feruescunt non tantum medio sed inclinato quoque die ; ardens puluis nec humani uestigii patiens ; argentum replumbatur ; signorum coagmenta soluuntur ; nullum materiae superadornatae manet operimentum.

« En premier lieu, ce qui prouve que l'Éthiopie est une région écrasée par la chaleur, c'est le teint brûlé de ses habitants, ainsi que les Troglodytes, dont les demeures sont souterraines. Les pierres y sont comme brûlantes de feu, non seulement à midi, mais aussi au déclin du jour ; le sable brûle, et il est impossible d'y poser le pied ; l'argent se sépare du plomb ; les soudures des statues fondent ; aucun placage ne tient sur la matière sur laquelle on applique des ornements »²²².

Sénèque veut témoigner de la température dans les régions éthiopiennes et prouver qu'elles sont frappées par de forts rayons solaires. Mais comme nous l'avons dit plus haut, il faut se rappeler qu'au-delà de ses considérations météorologiques, son témoignage s'inscrit dans une volonté de présenter et de placer l'Éthiopie dans une zone inhospitalière, « écrasée par la chaleur » (*Aethiopiam feruentissimam*). Il le fait en décrivant ce pays avec exagération : en témoigne par exemple la description des pierres (*Saxa uelut igni feruescunt*). Par conséquent, Sénèque estime que la couleur de peau des Éthiopiens est une des manifestations de cette chaleur car, dit-il, leur teint est brûlé (*hominum adustus color*).

C'est de la même manière que Lucain présente l'Éthiopie et la couleur de peau de ses habitants. Il partage ainsi l'avis de Sénèque sur cette question tout en dénonçant l'erreur commise par Lucrèce. Celui-ci émettait en effet l'hypothèse selon laquelle les crues du Nil, en raison des rayons du soleil²²³, seraient causées par la fonte des neiges dans les montagnes de l'Éthiopie. Or d'après Lucain il n'y a pas de neige dans ces montagnes à cause de l'extrême chaleur qui y règne. La preuve en est que les hommes y sont brûlés par les rayons du soleil. Il l'explique ainsi :

*Vana fides ueterum, Nilo, quod crescat in arua,
Aethiopum prodesse niues. Non Arctos in illis
montibus aut Boreas. Testis tibi sole perusti
ipse color populi calidique uaporibus austri.*

« Vaine croyance des anciens, que si le Nil déborde sur les plaines, ce soit grâce aux neiges des Éthiopiens. Dans leurs montagnes il n'y a ni Ourse ni Borée. Tu

²²² SÉNÈQUE, *Naturales quaestiones* 4a, 2, 18.

²²³ Voir LUCRÈCE, *De rerum natura* 6, 735.

en as pour témoin le teint même de ce peuple brûlé par le soleil et par les souffles de l'Auster embrasé »²²⁴.

Nous observons que la couleur de peau des *Aethiopes* pouvait donc servir d'argument pour rejeter certaines thèses relatives à la crue du Nil. Lucain s'appuie sur l'apparition du soleil dans ces régions et sur la puissance de ses rayons pour montrer d'une part que les habitants de ces contrées ont cette couleur de peau foncée à cause de la chaleur, et d'autre part qu'il est en aucune façon possible que la fonte des neiges soit la cause des inondations du Nil. Car, dit-il, ce peuple est brûlé par le soleil, comme en témoigne leur teint : *Testis tibi sole perusti ipse color populi*. On peut noter l'insistance des auteurs sur cette couleur foncée de la peau à travers l'usage fréquent de *ipse color*²²⁵ et des composés de *ustus* tels que *perustus*, *adustus* et *exustus*, pour décrire les *Aethiopes* et leurs voisins. Quand Silius Italicus citait les alliés de Carthage durant les guerres puniques, il mentionnait les Éthiopiens tailleurs de pierre ainsi que les *Nubae* qu'il qualifiait d'*exusti* car leur « corps brûlé témoigne de la rudesse du soleil ». Il écrivait :

*Venere Aethiopes, gens haud incognita Nilo,
qui magneta secant : solis honor ille, metallo
intactum chalybem uicino ducere saxo.
His simul immitem testantes corpore solem
exusti uenere Nubae. Non aerea cassis
nec lorica riget ferro, non tenditur arcus*

« Venaient les Éthiopiens, nation bien connue du Nil, qui taillent l'aimant : seuls ils ont cette gloire, de conduire l'acier grâce à la pierre métallique qui s'en approche sans le toucher. Avec eux sont venus les Nubiens, dont le corps brûlé témoigne de la rudesse du soleil. Ils n'ont ni casque de bronze, ni cuirasse de fer rigide, ils ne tendent pas l'arc »²²⁶.

Il est donc fréquent chez les Anciens d'employer les composés de *ustus* que nous évoquions ci-dessus pour décrire les *Aethiopes* ; la plupart des auteurs dont nous avons analysé les témoignages les ont utilisés. Toutefois, nous souhaiterions attirer l'attention sur le terme *rubentes* employé par Stace dans la *Thébaïde* lorsqu'il évoquait la visite des dieux en Éthiopie pour un festin. Il écrit :

*Arcana sic fama erumpere porta
caelicolas, si quando domos litusque rubentum
Aethiopum et mensas amor est intrare minores ;
dant fluuii montesque locum, tum terra superbit
gressibus et paulum respirat caelifer Atlans.*

« C'est ainsi que, dit-on, les habitants du ciel s'échappent par une porte secrète, s'il leur prend le désir de pénétrer au rivage des Éthiopiens rougis par le soleil et de s'asseoir à des tables plus humbles ; fleuves et montagnes leur ouvrent le passage, la terre s'enorgueillit de leurs pas, et Atlas porteur du ciel reprend un peu son souffle »²²⁷.

En effet l'emploi de *rubentes* pour qualifier les *Aethiopes* est un emploi très rare par rapport à celui de *exusti*, *perusti* et même *adusti*. Nous avons ici l'une des rares références où

²²⁴ LUCAIN, *Bellum ciuile* 10, 220.

²²⁵ Voir *supra* MANILIUS, *op.cit.*, 4, 758 : *ipse color* ; LUCAIN, *op. cit.*, 10, 220 : *ipse color*.

²²⁶ SILIUS ITALICUS, *Punica* 3, 263.

²²⁷ STACE, *Thebais* 5, 428.

les *Aethiopes* sont qualifiés de *rubentes* (« rougis »). En tout cas nous pensons que le choix de *rubentes* et non de *perusti*, de *exusti* ou d'*adusti*, pourrait s'expliquer par le fait que Stace avait connaissance d'un peuple, les Mésaches, à propos desquels Pline l'Ancien dit qu'ils se teignent le corps en rouge parce qu'ils sont honteux d'être noirs : *Mesaches ; hi pudore atri coloris tota corpora rubrica inlinunt* (« les Mésaches ; ceux-ci, honteux d'être noirs, se teignent tout le corps en rouge »²²⁸). Ces Mésaches sont localisés non loin des *Nubaei Aethiopes* « les Éthiopiens Nubiens ».

Il nous faut, en terminant, mentionner à propos des *Aethiopes* brûlés par le soleil un texte de Servius dans lequel l'exégète de Virgile évoquait l'existence de deux Éthiopies et où il expliquait que le mot *Aethiopia* venait du teint de ses habitants. Il dit :

AETHIOPVM Aethiopiae duae sunt, una circa ortum solis, altera circa occasum in Mauretania, quam nunc dicit. Et dicta Aethiopia a colore populorum, quos solis uicinitas torret.

« AETHIOPVM : Il y a deux Éthiopies, l'une au levant, la seconde au couchant, en Maurétanie, et c'est d'elle qu'il est ici question. Et le nom d'Éthiopie vient du teint des peuples, que brûle la proximité du soleil »²²⁹.

Les textes que nous avons analysés au long de ce chapitre permettent de se faire une idée de la persévérance avec laquelle les Anciens expliquent la couleur de peau des *Aethiopes* par l'extrême chaleur de la région qu'ils habitent. D'après eux, les peuples « Éthiopiens » sont noirs parce qu'ils sont brûlés par les rayons du soleil qui, par sa proximité, frappe plus fortement l'« Éthiopie ». Mais l'action du soleil se voit aussi sur le teint des peuples situés dans des régions chaudes et voisines de l'Éthiopie. C'est pourquoi les *Afri*, les *Aegyptii*, les *Mauri* et même les *Indi* sont basanés. Ce qu'il convient de souligner dans cette étude c'est que ce sont généralement, dans la littérature latine classique, des auteurs du I^{er} s. av. J.-C. et du I^{er} s. ap. J.-C., particulièrement des poètes²³⁰, qui ont essayé d'expliquer la couleur de peau des *Aethiopes* par l'action du soleil. Peut-être doit-on y voir davantage la perception d'hommes étonnants parce que différents, et la volonté de recourir à une explication fabuleuse du phénomène, plutôt que la simple répétition de la théorie grecque des « climats », qui se voulait scientifique. Toutefois, la volonté d'explication scientifique réapparaît dans cette autre affirmation des Anciens, que la chaleur extrême des rayons du soleil rend les *Aethiopes* peureux, alors qu'inversement les peuples nordiques tireraient de la froideur du climat sous lequel ils vivent un penchant naturel au courage.

²²⁸ PLINE L'ANCIEN, *op. cit.*, 6, 189.

²²⁹ SERVIUS, *ad Aen.* 4, 481.

²³⁰ À l'exception de Sénèque, Pline l'Ancien et Servius.

1.3.2.2 L'influence du climat²³¹ sur les *Aethiopes*

La théorie de l'influence du climat, c'est-à-dire principalement de la chaleur et du froid, sur la nature et les comportements des hommes remonte à la fin du V^e et au début du IV^e siècle av. J.-C. Elle est développée par l'auteur du *Traité des airs, des eaux et des lieux*, traité préservé dans le Corpus Hippocratique²³². Cette doctrine soutient que « physiquement l'espèce humaine est une ; ce sont le climat, les eaux, le milieu géographique, l'alimentation, les mœurs qui ont fait les peuples différents les uns des autres. Si les Scythes sont blonds ou roux, c'est que le soleil, dans leurs plaines boréales, n'a pas la force de colorer leurs cheveux ; et l'effet du climat, s'ajoutant à celui des mœurs, explique que la natalité soit chez eux si faible : toujours à cheval, les hommes se fatiguent et ne recherchent guère leurs compagnes [...]. Si les Asiatiques sont sans ardeur et répugnent la guerre, la faute en est à l'uniformité des saisons. Il n'y a pas en Asie de ces alternances du chaud et du froid, de l'humide et du sec, qui rendent les habitants de l'Europe ardents, courageux et belliqueux. Là n'est pas la seule cause : les lois ajoutent leurs effets à ceux de la nature. La monarchie concourt à rendre lâches les peuples de l'Asie et leur fait une âme servile. Tandis que là où les hommes sont maîtres de leur destin, se développent le courage et le goût du risque. On remarque en passant que la supériorité, en tout cela, appartient à l'Europe, donc à la Grèce »²³³.

Cette affirmation a suscité un débat qui occupa pendant longtemps les auteurs anciens. Dans les écoles philosophiques²³⁴ selon lesquelles la nature de l'homme occupait une place fondamentale, les adeptes se saisirent de la question, la discutèrent, et tantôt la rejetèrent²³⁵,

²³¹ Voir M. PINNA, « Un aperçu historique de 'la théorie des climats' », dans *Annales de Géographie*, t. 98, n°547, 1989, p. 322-325.

²³² *ID.*, *op. cit.*, p. 322 ; Voir aussi *ID.*, *La teoria dei climi : Una falsa dottrina che non muta da Ippocrate a Hegel (La théorie des climats une doctrine erronée qui ne change pas d'Hippocrate à Hegel)*, dans *Société Géographique Italienne*, vol. 41, 1988, p. 396 ; P. SALMON, « 'Racisme' ou refus de la différence dans le monde gréco-romain », dans *Dialogues d'Histoire Ancienne (DHA)*, vol. 10, 1984, p. 75-97, ici p. 77.

²³³ Voir O. REVERDIN, « Crise spirituelle et évasion », dans *Entretiens sur l'Antiquité classique*, t. 7, *Grecs et Barbares*, Genève, 1961, p. 89, cité par P. SALMON, *op. cit.*, p. 77-78.

²³⁴ Nous pensons particulièrement au cosmopolitisme et surtout à la philanthropie de l'École stoïcienne. DÉMOCRITE, *Fragments* 247 (Diels) écrivait déjà à la fin du V^e siècle que « pour un homme bien né, le monde entier est la patrie ». On peut aussi étendre la réflexion à la théorie des besoins de l'École épicurienne, laquelle estime que tout homme a des besoins naturels et nécessaires, des besoins naturels et non nécessaires et des besoins non naturels et non nécessaires. Ces besoins sont considérés par les épicuriens comme étant les caractéristiques et l'identité de l'homme. En outre, l'idée d'une nature identique à tous les hommes été soutenue par Antiphon lorsqu'il écrivait : « Le fait est que, par nature, nous sommes tous et en tout de naissance identique, Grecs et Barbares ; et il est permis de constater que les choses qui sont nécessaires de nécessité naturelle sont (communes) à tous les hommes... Aucun de nous n'a été distingué à l'origine comme Barbare ou comme Grec : tous nous respirons l'air par la bouche et par les narines ». Cf. P. SALMON, *op. cit.*, p. 76-77.

²³⁵ Ainsi Cicéron et Strabon.

tantôt la défendirent²³⁶. Ainsi à l'époque romaine, la théorie de l'influence du climat était tellement répandue dans les milieux littéraires latins qu'elle finit par convaincre Vitruve (dans le livre VI de l'*Architecture*) et Pline l'Ancien, qui contribuèrent énormément à sa diffusion. Tous les deux soulignèrent, en parlant de cette doctrine, l'opposition entre les hommes du Sud, représentés par les *Aethiopes* auxquels la chaleur 'ôte tout courage', et ceux du Nord, représentés par les Scythes que le froid rend courageux à la guerre. Cette opposition est ainsi expliquée par Vitruve :

Qui autem sunt proximi ad axem meridianum subiectique solis cursui, breuioribus corporibus, colore fusco, crispo capillo, oculis nigris, cruribus ualgis, sanguine exiguo solis impetu perficiuntur. Itaque etiam propter sanguinis exiguitatem timidores sunt ferro resistere, sed ardores ac febres subferunt sine timore, quod nutrita sunt eorum membra cum feruore ; itaque corpora quae nascuntur sub septentrione a febris sunt timidiora et inbecilla, sanguinis autem abundantia ferro resistunt sine timore.

« Quant à ceux qui sont proches de l'axe méridional et qui sont placés sous la course du soleil, ils ont une taille plus petite, le teint brun, la chevelure crépue, les yeux noirs, les jambes torses²³⁷, le sang peu abondant, à cause de l'ardeur du soleil. C'est pourquoi, à cause de cette petite quantité de sang, ils craignent d'affronter une arme ; mais ils supportent sans crainte les chaleurs et les fièvres, parce que leurs membres se sont développés dans la chaleur. Aussi, les hommes qui sont nés sous le septentrion redoutent la fièvre, à laquelle ils sont vulnérables ; mais ils affrontent une arme sans peur à cause de l'abondance de leur sang »²³⁸.

Ces affirmations ne sont pas séparables d'un contexte de géographie mêlée d'astronomie. C'est en mentionnant des éléments propres à cette science, à savoir la partie sud de l'axe du monde et le septentrion (*axis meridianus et septentrio*) où il place respectivement les deux peuples mentionnés plus haut, qu'il souligne leur opposition dans l'ordre de l'espace, mais aussi et surtout les différences de leur caractère et de leurs mœurs²³⁹. Ainsi note-t-on qu'il fait allusion d'une part aux *Aethiopes* en les appelant *Qui [...] sunt proximi ad axem meridianum subiectique solis cursui* (« [...] Ceux qui sont proches de l'axe méridional et qui sont placés sous la course du soleil »), une allusion qui renseigne en même temps sur l'adhésion de Vitruve à la « théorie de la proximité »²⁴⁰ ; et d'autre part, aux Scythes désignés par l'appellation suivante : *Corpora quae nascuntur sub septentrione* (« Les hommes qui sont nés

²³⁶ Ainsi Platon, Aristote et Galien.

²³⁷ Les manuscrits donnent *ualidis*, c'est-à-dire qu'ils accordent aux *Aethiopes* des « jambes robustes », en pleine contradiction avec le caractère indolent qu'ils leur prêtent. Mieux vaut admettre la correction de R. Browning, *ualgis*, que reprend l'édition CUF de L. Callebaut (2004), p. 6, avec justification à la note 3 p. 72. D'autres corrections ont d'ailleurs été proposées, à commencer par *inualidis*. Cf., dans le *Satiricon* 102, 15, l'allusion aux « jambes en cerceau » des Africains.

²³⁸ VITRUVÉ, *De architectura* 6, 1, 4.

²³⁹ Voir E. THIANDO, *L'homme noir vu par les auteurs de l'antiquité : caractères physiques, physiognomoniques et moraux*, thèse de 3^e cycle Histoire, sous la direction de Jean Devisse, Université de Panthéon Sorbonne, Paris, 1984.

²⁴⁰ C'est-à-dire la thèse selon laquelle les *Aethiopes* sont noirs parce qu'ils sont proches du soleil.

sous le septentrion »). Mais, au-delà de la description physique des *Aethiopes*²⁴¹, Vitruve met en évidence une opposition (*Aethiopes – Scythae*) qui ne se note pas uniquement dans leur localisation classique, c'est-à-dire aux extrémités du monde connu (*meridies – septentrio*). En effet, il souligne leurs différences de mœurs et de dispositions morales en montrant que celles-ci sont déterminées par le climat qui règne dans l'une et dans l'autre contrée. Ainsi, soutient-il que les *Aethiopes* supportent courageusement la chaleur, mais ils appréhendent excessivement le fer : *Itaque etiam propter sanguinis exiguitatem timidiores sunt ferro resistere, sed ardores ac febres subferunt sine timore, quod nutrita sunt eorum membra cum feruore* (« C'est pourquoi, à cause de cette petite quantité de sang, ils craignent d'affronter une arme ; mais ils supportent sans crainte les chaleurs et les fièvres, parce que leurs membres se sont développés dans la chaleur »). Quant aux Scythes, il explique qu'ils affrontent vaillamment le fer, mais redoutent les chaleurs et la fièvre : *Corpora quae nascuntur sub septentrione a febre sunt timidiora et inbecilla, sanguinis autem abundantia ferro resistunt sine timore* (« les hommes qui sont nés sous le septentrion redoutent la fièvre, à laquelle ils sont vulnérables ; mais ils affrontent une arme sans peur à cause de l'abondance de leur sang »).

Toutefois, ne peut-on pas considérer les sentiments de crainte en face d'une arme et la peur de la chaleur que Vitruve prête aux uns et aux autres comme une sorte de prudence, d'intelligence et de conscience du danger chez les *Aethiopes*, et de témérité chez les Scythes ? Les explications qu'il donne pour justifier l'attitude de ces peuples devant le péril répondent à notre interrogation. En effet, lorsque nous considérons le manque de courage qu'éprouvent les *Aethiopes* devant le danger à cause de l'insuffisance de sang (*propter sanguinis exiguitatem*), et l'audace des Scythes devant les risques grâce à l'abondance de sang (*sanguinis abundantia*), nous pouvons alors supposer que les *Aethiopes* font preuve de subtilité et de discernement tandis que les Scythes sont irréfléchis. Les *Aethiopes* semblent connaître le rôle important que joue le sang dans l'organisme et savoir qu'une perte importante de cette substance lors des combats qui entraînerait leur mort. Dans le passage ci-dessous Vitruve, en insistant beaucoup sur cette crainte que les *Aethiopes* ressentent, fait apparaître brièvement et spontanément leur psychologie, c'est-à-dire les traits d'esprit relatifs à l'intelligence et au discernement. Il dit :

Cum sint autem meridiana nationes animis acutissimis infinitaque sollertia consiliorum, simul ad fortitudinem ingrediuntur, ibi succumbunt, quod habent exsuctas ab sole animorum uirtutes ; qui uero refrigeratis nascuntur regionibus, ad armorum uehementiam paratiores sunt ; magnis uirtutibus sunt sine timore, sed tarditate animi sine considerantia inruentes sine sollertia suis consiliis refragantur. Cum ergo haec ita sint ab natura rerum

²⁴¹ *Breuioribus corporibus, colore fusco, crispo capillo, oculis nigris, cruribus ualgis, sanguine exiguo solis impetu perficiuntur*, « ils ont une taille plus petite, le teint brun, la chevelure crépue, les yeux noirs, les jambes torses, le sang peu abondant, à cause de l'ardeur du soleil... ».

in mundo conlocata et omnes nationes immoderatis mixtionibus disparatae, ueros inter spatium totius orbis terrarum regionesque medio mundi populus Romanus possidet fines.

« Quant à ces nations méridionales avec leur extrême vivacité d'esprit et l'ingéniosité infinie de leur jugement, dès qu'elles doivent faire un acte de courage, immédiatement elles s'écroulent, parce que leur courage et leur vaillance sont taris par le soleil ; tandis que celles qui naissent dans les pays froids sont mieux préparées à la violence des armes, elles sont d'une grande bravoure et ignorent la peur ; mais à cause de leur lenteur d'esprit et de leur manière de se précipiter sans réflexion, leur manque de finesse fait obstacle à l'exécution de leurs desseins. Telles étant donc les dispositions que la nature a mises en place dans le monde, et toutes les nations étant différenciées par un mélange déséquilibré, c'est le peuple Romain qui, sur l'étendue de l'univers et de ses régions, occupe, au centre du monde, le territoire idéal »²⁴².

L'intelligence des *Aethiopes* est évoquée clairement au début de ce passage. Vitruve la souligne lorsqu'il écrit : *Cum sint autem meridianae nationes animis acutissimis infinitaque sollertia consiliorum [...]* (« Quant à ces nations méridionales avec leurs esprits aigus et l'ingéniosité infinie de leur jugement [...] »). Mais vu la construction de la phrase, on a l'impression que Vitruve cherche davantage à démontrer leur lâcheté plutôt que leur jugement réfléchi. Le texte de Pline l'Ancien est un peu différent sur cette question, car là où Vitruve qualifie les *Aethiopes* de *nationes animis acutissimis infinitaque sollertia* (« ayant une extrême vivacité d'esprit et une ingéniosité infinie du jugement »), le naturaliste, lui, utilise à leur propos le terme *sapientes* (« sages »). Dans ce passage, Pline écrit en effet :

Contexenda sunt his caelestibus nexa causis. Namque et Aethiops uicini sideris uapore torreri adustusque similes gigni, barba et capillo uibrato, non est dubium, et aduersa plaga mundi candida atque glaciali cute esse gentes, flauis promissas crinibus, truces uero ex caeli rigore has, illas mobilitate sapientes, ipsoque crurum argumento illis in supera sucum reuocari natura uaporis, his in inferas partes depelli umore deciduo ; hic graues feras, illic uarias effigies animalium prouenire et maxime alitum multas figuras igni uolucres ; corporum autem proceritatem utrobique, illic ignium nisu, hic umoris alimento ; medio ueros terrae salubri utrimque mixtura fertiles ad omnia tractus, modicos corporum habitus magna et in colore temperie, ritus molles, sensus liquidos, ingenia fecunda totiusque naturae capacia, isdem imperia quae numquam extimis gentibus fuerint, sicut ne illae quidem his paruerint, auolsae ac pro numine naturae urgulentis illas solitariae.

« Il faut rattacher à ces faits ceux qui sont liés à des causes célestes. De fait, il est hors de doute que les Éthiopiens sont desséchés par la radiation de l'astre tout proche et naissent semblables à des gens brûlés, avec la barbe et les cheveux frisés, tandis que dans la zone opposée du monde les peuples ont la peau blanche et glacée, avec de longs cheveux blonds, et que les uns sont sauvages à cause du froid de l'air, les autres, à cause de sa mobilité, sages ; et que leurs jambes mêmes prouvent que chez les uns la nature de la radiation solaire attire les sucs vers le haut, tandis que chez les autres ils sont refoulés dans les parties inférieures par la tendance des liquides à descendre ; qu'ici naissent des bêtes de poids, et là des animaux de formes variées, et surtout de nombreuses espèces d'oiseaux que le feu rend rapides. Mais dans l'une et l'autre des deux régions les corps sont de grande taille, d'un côté sous la poussée du feu, de l'autre nourris par l'humidité, tandis que dans la zone intermédiaire, grâce à un salutaire mélange de ces deux éléments, les terres sont fertiles en produits de toutes sortes, la constitution des corps est équilibrée, avec une belle proportion même dans le teint ; les mœurs y sont douces, le jugement clair, l'esprit fécond et capable d'embrasser la nature tout entière ; et ces peuples détiennent des empires que n'ont jamais possédés ceux des régions extrêmes ; au contraire, même ces derniers ne leur ont pas été soumis, parce qu'ils sont à l'écart et solitaires selon la volonté de la nature qui les presse »²⁴³.

²⁴² VITRUIVE, *op. cit.*, 6, 1, 10. Il faut corriger, vers la fin de la phrase, *uero* de la plupart des manuscrits en *ueros*.

²⁴³ PLINE L'ANCIEN, *Naturalis historia* 2, 189.

À la différence, donc, de Vitruve qui opposait la crainte des *Aethiopes* au courage des Scythes, Pline l'Ancien confronte ces deux peuples situés aux extrémités du monde en soulignant la sauvagerie des uns, les Scythes, qui sont *truces* (« sauvages »), et la sagesse des autres, les *Aethiopes*, déclarés *sapientes* (« sages »). Cependant, bien qu'il existe une différence dans les termes employés par les deux auteurs, il reste que la vision qu'ils ont de ces peuples étrangers reflète non seulement la mentalité romaine mais aussi et surtout l'ancrage de la théorie des climats dans la conscience collective romaine en général, et dans les cercles des intellectuels en particulier. On verra qu'au II^e siècle apr. J.-C., cette théorie et cette opposition sont confirmées par le savant Ptolémée²⁴⁴, ce que Snowden résume en ces termes : « « According to Ptolemy, the inhabitants of the region from the equator to the summer tropic, known by the general name of Ethiopians, have black skins and thick wolly hair, are shrunken in stature and sanguine in nature because they are burnt by sun which is over their heads. Those in northern parallels, on the other hand – designated by the general name of Scythians – are white-complexioned, straight-haired, tall and well nourished, have a more abundant share of moisture, and are somewhat cold by nature, since they are far removed from the zodiac and the sun. Climate also explains the habits of the population of Scythia and Ethiopia, for according to Ptolemy, the Ethiopians are for most part savage because their homes are oppressed by the heat and the Scythians are savage because their dwelling places are continually cold »²⁴⁵.

La façon de présenter ces peuples soulève la question des critères d'évaluation que les Romains prennent en considération pour expliquer, à partir de cette théorie des climats, le tempérament des étrangers, en particulier celui de ces deux peuples qui sont géographiquement les plus éloignés et les plus différents. Ainsi constatons-nous que d'après ces écrivains romains ou d'époque romaine, l'action prime sur la pensée, la hardiesse sur la prudence, l'emportement et l'inconscience sur la réflexion et la conscience. On assiste donc à une valorisation de l'engagement au détriment de la retenue. Cela n'est pas surprenant, car la bravoure, la vaillance et la promptitude à engager le combat, auxquelles ces écrivains accordent beaucoup d'importance, font parties des vertus qui caractérisent la mentalité des Romains, laquelle est différente de celle des Grecs connus pour leur amour du *logos*. L'on soulignera que ces auteurs ont repris à leur compte, presque à l'identique, la théorie soutenue dans le corpus hippocratique et ont revendiqué la supériorité des Romains sur les autres peuples, comme les Grecs l'avaient

²⁴⁴ Cf. A. GERMAINE, *Claude Ptolémée, astronome, astrologue, géographe : connaissance et représentation du monde habité*, Paris, Ed. CTHS, 1993.

²⁴⁵ Cf. Fr. M. SNOWDEN, *Blacks in Antiquity : Ethiopians in the Graeco-Roman Experience*, Cambridge, Mass., 1970, p. 174-175 ; PTOLÉMÉE, *Tetrabiblos* 2, 2, 56.

fait avant eux. Au-delà de toutes ces considérations, il convient de souligner que cette appropriation, par les Romains, de la théorie de l'influence des climats est un témoignage clé de l'ethnocentrisme romain. Cet ethnocentrisme se manifeste dans les dernières lignes des passages respectifs de Vitruve et de Pline expliquant l'influence du climat sur les mœurs, que nous citons successivement ci-dessous :

Cum ergo haec ita sint ab natura rerum in mundo conlocata et omnes nationes inmoderatis mixtionibus disparatae, ueros inter spatium totius orbis terrarum regionesque medio mundi populus Romanus possidet fines.

« Telles étant donc les dispositions que la nature a mises en place dans le monde, et toutes les nations étant différenciées par un mélange déséquilibré, c'est le peuple Romain qui, sur l'étendue de l'univers et de ses régions, occupe, au centre du monde, le territoire idéal »²⁴⁶.

[...] Medio uero terrae salubri utrimque mixtura fertiles ad omnia tractus, modicos corporum habitus magna et in colore temperie, ritus molles, sensus liquidos, ingenia fecunda totiusque naturae capacia, isdem imperia quae numquam extimis gentibus fuerint, sicut ne illae quidem his paruerint, auolsae ac pro numine naturae urgentis illas solitariae.

« Tandis que dans la zone intermédiaire, grâce à un salubre mélange de ces deux éléments, les terres sont fertiles en produits de toutes sortes, la constitution des corps est équilibrée, avec une belle proportion même dans le teint ; les mœurs y sont douces, le jugement clair, l'esprit fécond et capable d'embrasser la nature tout entière ; et ces peuples détiennent des empires que n'ont jamais possédés ceux des régions extrêmes ; au contraire, même ces derniers ne leur ont pas été soumis, parce qu'ils sont à l'écart et solitaires selon la volonté de la nature qui les presse »²⁴⁷.

M. Dubuisson, étudiant dans un article l'origine des stéréotypes à l'époque romaine, considère ce discours de Vitruve, qui trouve d'ailleurs un écho dans celui de Pline l'Ancien, comme la manifestation de l'ethnocentrisme romain que nous évoquions plus haut. Selon lui, « cette explication après coup ne nous apprend évidemment rien sur l'origine des stéréotypes ni la raison pour laquelle certains traits, plutôt que d'autres, ont été retenus au départ et sont fréquemment cités. Il peut cependant », poursuit-il, « contribuer à nous mettre sur la voie en rappelant fort opportunément à notre attention l'ethnocentrisme romain, au sens le plus propre et le plus concret du terme : Rome est au centre de l'univers. L'explication de la vision romaine de l'étranger ne devrait-elle pas être cherchée, en fait, dans la mentalité romaine elle-même ? »²⁴⁸ Il est difficile de ne pas adhérer à cette conclusion, présentée sous la forme d'une fausse interrogation. C'est bien à partir de leur être romain considéré comme le centre du monde que ces Anciens se sont construit leur image référentielle de l'univers, bien plutôt qu'ils n'ont, après observation, tenté de créer un discours raisonné sur la dualité et l'altérité qu'ils concevaient entre eux et les autres peuples. Dans la sphère armillaire qui servait aux travaux et

²⁴⁶ VITRUVÉ, *op. cit.*, 6, 1, 10.

²⁴⁷ PLINÉ L'ANCIEN, *Naturalis historia* 2, 189.

²⁴⁸ M. DUBUISSON, « La vision romaine de l'étranger : Stéréotypes, idéologie et mentalités », dans *Cahiers Cléo*, 81, 1985, p. 82-98, ici, p. 92.

aux discussions des astronomes de l'Antiquité, la terre, petite comme un point (*instar puncti*) dit quelque part Cicéron, occupait le centre, et autour d'elle tournait tout le système cosmique, qui, au fond, n'était intelligible que par rapport à elle. Il en est de même pour le rapport entre Rome, les peuples du Nord et ceux du Sud, tel que les Romains en construisent une image théorisée : Rome est au centre de la sphère du monde, et autour d'elle gravitent des peuples si différents... En langage mathématique, on pourrait dire que Rome est le terme médian, les extrêmes étant d'un côté les Scythes, de l'autre les *Aethiopes*. Pour s'en tenir à la question du teint des Éthiopiens, il y a d'une part un excès de pâleur chez les peuples du Nord, d'autre part un excès de foncé chez ceux du Sud, et au milieu la perfection du teint romain... C'est la vieille théorie aristotélicienne des deux vices, par excès et par défaut, qui s'opposent à la vertu, qu'ils encadrent : on a vu que l'on retrouve d'ailleurs dans les textes que nous avons cités quelque chose qui rappelle le système triple, aristotélicien, « lâcheté / courage / témérité », même si l'expression n'était pas tout à fait aussi complète ni aussi claire : il reste que le vrai courage, la vraie valeur militaire, se trouvait chez les Romains, les autres peuples n'en offrant que des imitations imprécises et approximatives.

Conclusion

C'est donc une ancienne doctrine que celle qui met en jeu la théorie des climats. Depuis le corpus hippocratique et Aristote²⁴⁹, en passant par Claude Ptolémée, on la verra, évoquée dans la *République* de Jean Bodin, arriver jusque dans l'*Esprit des Lois* de Montesquieu auquel on attribue quelquefois, à grand tort, son « invention », et chez lequel elle servira à justifier l'esclavage (ailleurs que sous les climats tempérés, évidemment...). Naturellement, l'aspect physique extérieur des hommes, c'est-à-dire leur teint de peau, est l'élément le plus concret qui s'imposait à cette manière d'opérer des tris incongrus. Il a quelque chose de symbolique, que l'on ressent bien dans la manière antique d'« expliquer » pourquoi les *Aethiopes* ont le teint noir. Mais au-delà, bien sûr, la présentation de la théorie des climats a été pour les écrivains romains — après les Grecs — l'occasion d'évoquer et de comparer les comportements des peuples étrangers. Les témoignages que nous avons analysés montrent que d'après ces auteurs les mœurs des *Aethiopes* et des Scythes, et non seulement leur couleur de peau, sont déterminées par le climat qui règne dans leurs régions. C'est pourquoi ils ont soutenu que les *Aethiopes* sont craintifs mais intelligents à cause de la chaleur, alors que les Scythes sont courageux mais

²⁴⁹ ARISTOTE, *Politique* VII, 2, 1327b ; cf. les *Problèmes* pseudo-aristotéliciens, 14, 8 ; 14, 15 ; voir aussi *Parties des animaux* 2, 4, 650b.

irréléchis à cause du froid. En somme cette théorie, qui consiste à placer ces peuples aux extrémités de la terre et à leur attribuer un certain naturel et des comportements expliqués par le « climat », plutôt qu'elle n'offre une vision « scientifique » des choses, illustre bien davantage la mentalité des Romains, dans l'affirmation de leur identité et la marque de leur altérité, et se donne comme une parfaite caractéristique de leur ethnocentrisme.

2 LES *AETHIOPE*S DANS LA LITTÉRATURE LATINE CLASSIQUE

2.1 LES ACTIVITÉS DES *AETHIOPE*S DANS LA ROME ANTIQUE

Au I^{er} siècle av. J.-C., Rome avait déjà accueilli plusieurs peuples grâce aux succès des conquêtes militaires, au développement des activités commerciales et à l'essor de son économie. Elle est devenue par une concentration d'activités et d'événements une capitale cosmopolite très attrayante rythmée par les jeux organisés dans l'ensemble de son territoire par les autorités politiques et les riches personnalités. Ce cosmopolitisme est évoqué par Martial qui loue l'empereur pour l'organisation des jeux afin de distraire le peuple. Il écrit :

*Quae tam seposita est, quae gens tam barbara,
Caesar,
ex qua spectator non sit in urbe tua ?
Venit ab Orpheo cultor Rhodopeius Haemo,
uenit et epoto Sarmata pastus equo,
et qui prima bibit deprensi flumina Nili,
et quem supremae Tethyos unda ferit.
Festinauit Arabs, festinauere Sabaei,
et Cilices nimbis hic maduere suis.
Crinibus in nodum tortis uenere Sygambri,
atque aliter tortis crinibus Aethiopes.
Vox diuersa sonat ; populorum est uox tamen una,
cum uerus patriae diceris esse pater.*

« Quelle nation est assez lointaine, laquelle assez barbare, César, pour ne pas envoyer de spectateurs à ta capitale ? L'habitant du Rhodope est venu de l'Hémus cher à Orphée ; il est venu aussi, le Sarmate abreuvé du sang de son cheval, et celui qui boit les eaux du Nil à sa source connue de lui, et celui que frappent les eaux de la mer la plus lointaine. L'Arabe est accouru, les Sabéens sont accourus, et les Ciliciens sont venus s'y asperger de leur propre rosée. La chevelure nouée en chignon, les Sicambres sont venus, ainsi que les Éthiopiens, la chevelure tordue d'une autre manière. Des langues diverses résonnent ; cependant les peuples n'ont qu'une langue quand ils t'appellent le vrai père de la patrie »²⁵⁰.

Le cosmopolitisme romain n'était pas le résultat d'une immigration envahissante due aux divertissements organisés par celui que les Romains appelaient *uerus patriae pater* 'vrai père de la patrie'. En effet, s'il est vrai que certains convergeaient vers Rome pour assister à ces spectacles ou bien pour y participer, d'autres, tels que les *Aethiopes*, dont le poète souligne les caractéristiques des cheveux en disant *aliter tortis crinibus* 'la chevelure tordue d'une autre manière', s'y étaient déjà installés, y avaient trouvé leur place et y jouaient un rôle important. Aussi, ces mêmes *Aethiopes* résidaient-ils dans d'autres territoires depuis l'époque républicaine jusqu'à la longue période impériale et appartenaient-ils à différentes catégories sociales. Quelles activités exerçaient-ils et quels regards les Romains portaient-ils sur eux ? En quoi l'étude de leurs professions permet-elle de comprendre la vision romaine à leur égard ? À

²⁵⁰ MARTIAL, *Spectacula* 3, 3-10.

travers une étude des auteurs classiques, nous exposerons les nombreux métiers qu'ils ont pratiqués pendant l'Antiquité.

De nombreux témoignages révèlent les différentes activités qui occupaient les *Aethiopes* pendant l'Antiquité romaine. Des sources littéraires, artistiques et archéologiques signalent leur participation très active à la vie socio-économique, à l'animation du cirque (théâtre et amphithéâtre), et aux événements sportifs. Leur engagement dans l'armée, leur présence dans la scène politique, leurs pratiques religieuses et leurs activités intellectuelles sont également évoqués par plusieurs auteurs latins ou bien illustrés sur des représentations iconographiques ou encore gravés sur des pièces de monnaies.

2.1.1 Les Noirs dans la vie socio-économique

À l'époque romaine, les Noirs étaient présents dans tous les secteurs de la vie sociale et économique. Qu'ils soient esclaves ou affranchis à Rome ou bien hommes libres résidant dans les colonies romaines, les *Aethiopes* se faisaient remarquer par leurs activités professionnelles. Plusieurs textes les mettent à l'œuvre et donnent en même temps des renseignements sur leurs conditions de travail et leurs habiletés. C'est ainsi que nous avons remarqué une forte présence d'esclaves *Aethiopes* prenant activement part aux différentes tâches qui rythmaient les affaires économiques et sociales.

2.1.1.1 Les *Aethiopes* : Esclaves, prostituées

La classification des Noirs dans la littérature latine parmi les esclaves, les captifs ou les prostituées remonte au II^e siècle av. J.-C. Leurs premières mentions sont faites par Térence qui ne nomme pas explicitement des esclaves noirs, mais emploie une expression *ex Aethiopia ancillulam* servant à marquer leur provenance. Il écrit dans l'*Eunuque* :

*PHEDRIA : Quid te ergo aliud sollicitat ? cedo.
Num solus ille dona dat ? Numcubi meam
benignitatem sensisti in te claudier ?
Nonne, ubi mi dixti cupere te ex Aethiopia
ancillulam, relictis rebus omnibus
quaesiui ? Porro eunuchum dixti uelle te,
quia solae utuntur is reginae ; repperi,
heri minas uiginti pro ambobus dedi.
Tamen contemptus abs te haec habui in memoria :
ob haec facta abs te spernor ?*

« PHEDRIA : Alors qu'y a-t-il d'autre qui t'inquiète ? Dis-moi. Est-ce qu'il est le seul à te faire des cadeaux ? As-tu jamais senti que j'aie fermé pour toi les accès à ma générosité ? Est-ce que, quand tu m'as dit que tu avais envie d'une petite servante venue d'Éthiopie, je n'ai pas tout laissé pour t'en chercher une ? Après, tu as dit que tu voulais un eunuque, parce que les reines sont les seules à en avoir ; j'en ai trouvé un, et hier j'ai donné vingt mines pour les deux. Même si tu me regardes de haut, je me suis souvenu de tout cela ; et c'est pour m'en récompenser que tu me fais la tête ? »²⁵¹

²⁵¹ TÉRENCE, *Eunuchus* 165.

Ces vers sont une critique adressée aux courtisanes. La volonté de Thaïs²⁵² d'avoir 'une petite servante venue d'Éthiopie' (*cupere [...] ex Aethiopia ancillulam*) est une occasion pour Térence de dénoncer les caprices de ces dames. Ce désir se lit dans l'emploi de *cupere* dans *ubi mi dixti cupere* [...] 'quand tu m'as dit que tu avais envie' [...]. Il s'agit de la dénonciation d'une mode empruntée à la Grèce ancienne et maintenant très répandue dans la société romaine à l'époque républicaine. Cette mode, qui consistait à posséder par tous les moyens un esclave noir dans la *familia*, est en effet une pratique que le philosophe Théophraste a critiquée dans *Les Caractères*²⁵³ en décrivant le personnage du faiseur. Il convient de mettre l'accent sur le fait que, ce n'est pas l'envie de posséder une servante que Térence condamne mais plutôt le type de servante recherchée. Avoir un esclave noir est un luxe qu'il fallait s'offrir pour se faire remarquer par ses concitoyens. En effet, l'emploi de l'expression *ex Aethiopia ancillulam* est une manière pour Térence de placer l'Éthiopie dans l'espace, non pas proche mais plutôt éloigné²⁵⁴. Sa situation géographique aux frontières du monde habité était très connue et la rareté de ses produits l'était davantage. Cela rendait exotiques toutes les marchandises qui en provenaient y compris les esclaves.

Aussi, la rareté des besoins tels que l'eunuque ainsi que l'exotisme de la servante noire n'expliquent-ils pas la déraison des courtisanes. Térence se sert de ces deux personnages pour démontrer qu'elles ne désirent que des choses extraordinaires. C'est ce que prouve le vers suivant *Porro eunuchum dixti uelle te* ('Après, tu as dit que tu voulais un eunuque'). L'explication que Térence donne de ce désir est encore plus édifiante : *quia solae utuntur is reginae* ('parce que les reines sont les seules à en avoir'). Elle justifie d'une certaine manière la cherté du prix payé pour les deux, c'est-à-dire, l'eunuque et l'esclave noire. P. Grimal estime que c'est un « prix assez élevé »²⁵⁵. [...] *minas uiginti pro ambobus* '[...] vingt mines pour les deux'. « La mine attique, ajoute-t-il, est de 100 drachmes, le talent de 60 mines »²⁵⁶. Il est impossible à partir de cette estimation globale de connaître la valeur de la servante éthiopienne en particulier. Dans un autre passage de la même pièce où il est aussi question de *perpulchra dona* ('des présents magnifiques'), Térence révèle que le prix d'une pareille servante est de trois mines.

²⁵² Amante de Phédria.

²⁵³ THÉOPHRASTE, *Les caractères* 21, 4.

²⁵⁴ Voir SERVIUS AUCTUS, *Ad Georg.* 4, 293 ; Voir aussi, Servius, *Ad Aen.* 1, 647 et 4, 480.

²⁵⁵ Cf. TÉRENCE, *Théâtre complet*, texte présenté traduit et annoté par P. GRIMAL, Saint-Amand, Gallimard, 2001, p. 80, n. 1.

²⁵⁶ *ID.*, *ibid.*

THRASO : Perpulchra, credo, dona aut nostri similia.
PARMENO : Res indicabit. Heus, iubete istos foras
exire, quos iussi, ocius. Procede tu huc :
ex Aethiopiast usque haec.
THRASO : hic sunt tres minae.

« THRASON : Des présents magnifiques, je crois, pas du tout semblables aux nôtres ! PARMENON : On va voir. Hé là-bas, dites-leur de sortir vite, aux esclaves que je veux. Avance ici, toi. Elle vient du fond de l'Éthiopie, celle-ci.
THRASON : Il y en a pour trois mines »²⁵⁷.

C'est une importante somme que l'acheteur doit déboursier pour se la procurer. L'acquisition d'une esclave noire à ce prix témoigne de l'obsession du luxe. Elle est le signe de l'exhibition de richesses à laquelle certains citoyens romains se livraient pour affirmer leur rang social. En effet, plus ils en possédaient, plus ils étaient classés parmi les riches. C'est la raison pour laquelle beaucoup ne se privaient pas d'en acheter autant que cela leur était possible.

Quoi qu'il en soit la possession d'esclaves noirs sera encore attestée par les écrivains sous l'Empire. Ainsi Martial (*Épigrammes* 7, 87), parmi une liste d'objets domestiques dont un ami peut tirer son plaisir, cite un esclave éthiopien (*si fruitur tristi Canius Aethiope*, « si Canius tire du plaisir d'un Noir sinistre »). Le *Satiricon* 102, 13, dans une scène amusante montre ses héros, pour éviter d'être reconnus par Lichas, imaginant de se grimer en esclaves noirs (*tanquam serui aethiopes... erimus*, « nous serons... comme des esclaves noirs »).

2.1.1.2 Les *Aethiopes* dans les bains

En outre, le fait d'avoir une multitude d'esclaves dans la maison facilitait la répartition des tâches et permettait aussi de spécifier les domaines dans lesquels ils étaient employés. Lorsque les uns s'activaient aux côtés de la maîtresse de maison pour accomplir des travaux domestiques, les autres pouvaient être au service du maître qui les utilisait en fonction de ses besoins. Certains Romains avaient l'habitude de se faire accompagner aux bains par des esclaves. Les plus riches d'entre eux, afin de montrer leur situation sociale, s'y présentaient avec des esclaves noirs, symboles d'opulence, de noblesse, et d'ascension sociale. On peut supposer que l'auteur de la *Rhétorique à Hérennius* avait bien identifié ce comportement chez les Romains, car il dénonçait cette ostentation en peignant les caractères du faux-riche qui demande à son esclave noir de l'accompagner aux bains. Il écrit :

²⁵⁷ TÉRENCE, *op. cit.*, 471. *Eun.* 169. J. Ch. DUMONT note qu'« au vers 471 le militaire estime l'Éthiopienne à trois mines, l'esclave Parménon déclare au vers 984 que l'eunuque seul a coûté vingt mines. Seuls les chiffres donnés par l'acheteur lui-même sont autorisés. Le militaire fait une estimation dépréciative du cadeau de son rival. Parménon ne se préoccupe pas d'exactitude, il veut seulement scandaliser son vieux maître ». Cf. J. Ch. DUMONT, *Seruus. Rome et l'esclave sous la République*, Rome, Publications de l'École Française de Rome 103, 1987, p. 340.

Ei dicit in aurem aut ut domi lectuli sternantur, aut ab auunculo rogetur Aethiops qui ad balneas ueniat, aut asturconi locus ante ostium suum detur, aut aliquod fragile falsae choragium gloriae conparetur.

« Il lui dit à l'oreille de faire dresser à la maison les lits de la table, ou de demander à son oncle un Noir pour l'accompagner aux bains, ou de faire donner devant sa porte une place à un cheval d'Asturie, ou de préparer quelque fragile simulacre de sa fausse gloire »²⁵⁸.

Ce témoignage de la *Rhétorique à Hérennius* est important parce qu'il renseigne non seulement sur la mentalité romaine de cette époque, mais confirme aussi l'une des tâches que remplissaient les *Aethiopes* : les *capsarii*, esclaves publics ou privés chargés des services du bain.

L'iconographie et l'archéologie du monde romain antique corroborent ce témoignage et introduisent dans le thème des *Aethiopes capsarii* un élément nouveau : La représentation du Noir dans l'art avec un sexe énorme. Évoquant la présence de ces derniers en Campanie et rappelant les découvertes archéologiques complétant les documents écrits, Snowden signale qu'« à Pompéi, un Nègre macrophallique est représenté sur une mosaïque à l'entrée du *caldarium* de la Maison du Ménandre. La tête parée d'une guirlande de feuillage, il tient un askos dans chaque main. Ce témoin, ajoute-t-il, nous est précieux surtout parce qu'il montre l'un des emplois auxquels le Noir était affecté, celui de garçon de bain, dont l'art et la littérature nous fournissent d'ailleurs d'autres exemples »²⁵⁹.

Image 1 - Mosaïque : Esclave noir employé aux bains. Ier siècle ap. J.-C. Pompéi, Maison du Ménandre²⁶⁰.



J. Desanges a fait la même remarque lorsqu'il étudiait la présence des Noirs en Afrique du Nord antique. Il signale dans la mosaïque de Timgad un esclave noir employé aux bains.

²⁵⁸ PSEUDO-CICÉRON (MARCUS TULLIUS CICERO), *Ad Herennium* 4, 50, 63.

²⁵⁹ SNOWDEN, « Témoignages iconographiques sur les populations noires dans l'Antiquité gréco-romaine » dans JEAN VERCOUTTER *et Al.*, *L'image du Noir dans l'art occidentale, t.1, Des pharaons à la chute de l'empire romain*, Fribourg, Gallimard, 1991, p. 133-245, ici p. 221.

²⁶⁰ Cf. Fr. M. SNOWDEN, « Témoignages iconographiques sur les populations noires dans l'Antiquité gréco-romaine », p. 133-245, dans J. VERCOUTTER *et Al.*, *op. cit.*, fig. n°284, p. 221.

Aussi, explique-t-il qu'« encore faut-il admettre que les Noirs étaient, dans l'ensemble du monde romain, assez fréquemment employés dans les thermes [...], ce qui pouvait favoriser un usage conventionnel de ces thèmes »²⁶¹. D'après F. Baratte, une statuette a été signalée dans l'ancienne collection de Gaudin aujourd'hui offerte au musée du Louvre. Elle a été découverte dans les thermes d'Aphrodisias en Carie dans l'actuelle Turquie. Cette statuette représente un jeune esclave noir debout, les cheveux sont bouclés, la tunique serre la taille et il tient un balsamaire. Visiblement, il accompagne aussi son maître aux bains. Selon F. Baratte, « sa fonction ne surprend pas. On l'a noté depuis longtemps, les esclaves noirs semblent avoir occupé volontiers à l'époque romaine la fonction de garçon de bains »²⁶².

Image 2 - Mosaïque : Esclave noir employé aux bains. Prov. Timgad, thermes du Nord-Ouest. Timgad, Musée Archéologique²⁶³.



La représentation du Noir macrophallique est donc un thème traditionnel. On le retrouve le plus souvent dans les caricatures des pygmées et des types négroïdes. Dans ces

²⁶¹ J. DESANGES, « L'iconographie du Noir dans l'Afrique du Nord antique » dans J. VERCOUTTER *et al.*, *op. cit.* p. 246-268, ici p. 260-265.

²⁶² F. BARATTE, « Exotisme et décor à Aphrodisias : la statuette du jeune Noir de l'ancienne collection de Gaudin », dans *Monuments et mémoires de la Fondation Eugène Piot*, t. 80, 2001, p.57-80, ici p. 72.

²⁶³ Cf. J. DESANGES, « L'iconographie du Noir dans l'Afrique du Nord antique » dans J. VERCOUTTER *et Alii*, *op. cit.* p. 246-268, fig. 347 p. 256.

représentations, la plupart des artistes mettent surtout en avant les physiques difformes de leurs modèles. Sur une frise pompéienne²⁶⁴, J.-P. Cèbe a signalé aux côtés des pygmées de « grands nègres » caricaturés. « Sur l'un des panneaux, explique-t-il, sont dessinés trois Noirs, maigres et dégingandés. Deux d'entre eux exécutent une danse échevelée et ridicule, qui secoue leurs organes génitaux de dimension colossale et leur fait expulser leurs excréments, le troisième, jambes à demi fléchies et bras en croix, déverse sur un crocodile un jet de matière fécale »²⁶⁵. Cette manière burlesque de représenter les Noirs avec un grand phallus a été empruntée aux Grecs d'après G. Beardslay²⁶⁶. Chez les Hellènes, tandis que certains portraits ont été réalisés suivant l'imagination des artistes et les récits des voyageurs, d'autres ont été exécutés d'après des modèles présents et vivants. Ce sont certes les mêmes procédés que les mosaïstes romains ont mis en œuvre, toutefois beaucoup de spécialistes estiment que la plupart des portraits produits dans le monde romain étaient les reflets de modèles qu'ils avaient sous les yeux. C'est le cas avec la mosaïque de Timgad dont, d'après Desanges, « le réalisme du rendu incline S. Gsell²⁶⁷ à penser que l'artiste avait eu sous les yeux des modèles vivants »²⁶⁸.

Dans tous les cas, la représentation du Noir au sexe surdimensionné constitue un thème récurrent chez les artistes et les écrivains romains. Certains spécialistes comme Snowden et Baratte y voient une fonction et un caractère apotropaïques²⁶⁹. À notre avis, ces représentations témoignent du goût de l'exotisme des Romains et elles peuvent aussi être considérées comme la manifestation de l'imagination romaine qui fait du Noir un être hypersexuel. Dès lors, en plus de cette considération d'ordre sensuel, il convient de voir dans l'emploi du Noir en tant que garçon de bains s'occupant des soins du corps et des parfums, comme la manifestation d'un fait de société transmis aux Romains par les Grecs.

Les documents écrits révèlent d'autres notices où les Noirs sont cités parmi les esclaves. Lucain signale quelques uns dans la salle du festin organisé à l'occasion de la réconciliation entre Ptolémée et Cléopâtre. Le poète écrit :

²⁶⁴ Frise de Pompéi « Casa dello scultore », cf. Pl. XV, Frise de Pompei « Casa dello scultore », détails, fig. n°2 et 3.

²⁶⁵ J.-P. CÈBE, *La caricature et la parodie dans le monde romain antique des origines à Juvénal*, Paris, éd. E. de Boccard, 1966, p. 354. Cf. *ID.*, *op. cit.*, p. 403, Pl. XV, Frise de Pompei « Casa dello scultore », détails, fig. n°2 et 3.

²⁶⁶ G. H. BEARDSLAY, *The Negro in Greek and Roman Civilization : A Study of the Ethiopian Type*, Baltimore, London, 1929 (Reprint, New-York 1967), p. 117.

²⁶⁷ S. GSELL, *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, t. 1, Paris, Hachette, 1921, p. 302, n. 2.

²⁶⁸ J. DESANGES, *ibid.*, dans J. VERCOUTTER *et Al.*, *op. cit.*, p. 312, n. 131.

²⁶⁹ SNOWDEN, *Blacks in Antiquity, Ethiopians in Greco-Roman Experience*, Harvard University Press, Cambridge, Mass., Londres, 1970, p. 272-273, n°4. Voir aussi F. BARATTE, *op. cit.*, p. 73.

*Tunc famulae numerus turbae populusque minister.
 Discolor hos sanguis, alios distinxerat aetas ;
 haec Libycos, pars tam flauos gerit altera crines,
 ut nullis Caesar Rheni se dicat in aruis
 tam rutilas uidisse comas ; pars sanguinis usti
 torta caput refugosque gerens a fronte capillos.*

« Alors on voit la multitude d'une foule d'esclaves, un peuple de serviteurs. Les uns se distinguaient par la couleur de leur teint, d'autres par leur âge ; les uns ont des cheveux libyens, d'autres en ont de si blonds que César affirme qu'il n'a pas vu de chevelures aussi flambantes dans les plaines du Rhin ; d'autres, au teint brûlé par le soleil, ont la tête nattée et les cheveux ramenés en arrière »²⁷⁰.

La cérémonie a lieu à Alexandrie, une ville égyptienne située loin de Rome. Il s'agit bien d'une population servile composée d'individus venant d'horizons divers et qui s'occupent du service : *famulae numerus turbae populusque minister* (« la multitude d'une foule d'esclaves, un peuple de serviteurs »). Il est intéressant de souligner que parmi cette foule d'esclaves aussi différents les uns les autres, Lucain ne mentionne que deux groupes ethniques, à l'exception des Libyens (*Libycos*) assez connus de ses contemporains. La description qu'il fait du premier groupe indique des Germains aux cheveux très blonds (*tam flauos altera crines*, « chevelures aussi flambantes »). Dans le deuxième, il décrit des *Aethiopes*. En effet, les expressions *sanguinis usti* (« au teint brûlé par le soleil »), *torta caput* (« la tête nattée ») et *refugosque gerens a fronte capillos* (« et les cheveux ramenés en arrière ») rappellent les caractéristiques physiques du Noir que le poète Martial²⁷¹ avait évoquées lorsqu'il mentionnait la présence des *Aethiopes* à Rome : *aliter tortis crinibus* (« la chevelure tordue d'une autre manière »). Dans l'imaginaire romain, ces deux groupes ethniques représentent les peuples les plus éloignés. Par conséquent, Lucain les a choisis, d'une part pour symboliser la présence de tous les peuples connus des Romains, d'autre part, pour donner à ce festin un univers exotique.

C'est cette atmosphère rendue merveilleuse par la présence d'esclaves venus des confins du monde que l'auteur du *Satiricon* a essayé de présenter dans la description du très célèbre banquet de Trimalcion. Le récit d'Encolpe, narrateur principal, met en scène un festin somptueux dont le service est assuré par de nombreux esclaves parmi lesquels des Noirs qui servent du vin aux convives. Encolpe raconte :

Iam Trimalchio eadem omnia lusu intermisso poposcerat feceratque potestatem clara uoce si quis nostrum iterum uellet mulsum sumere, cum subito signum symphonia datur et gustatoria pariter a choro cantante rapiuntur. Ceterum inter tumultum cum forte paropsis excidisset et puer iacentem sustulisset, animaduertit Trimalchio colaphisque obiurgari puerum ac proicere rursus paropsidem iussit. Insecutus est supellecticarius argentumque inter reliqua purgamenta scopis coepit euerrere. Subinde intrauerunt duo Aethiopes capillati cum pusillis utribus, quales solent esse qui harenam in amphitheatro spargunt, uinumque dederunt in manus ; aquam enim nemo porrexit.

« Déjà Trimalcion, ayant interrompu son jeu, s'était fait servir de tout et, d'une voix forte, nous avait autorisés à reprendre, si nous en voulions, du vin au miel, quand soudain, au signal donné par l'orchestre, les hors-

²⁷⁰ LUCAIN, *Bellum ciuile*, 10, 127.

²⁷¹ MARTIAL, *ibid.*

d'œuvre furent enlevés, eux aussi, par un chœur de chanteurs. Dans l'agitation qui se produisit, un petit plat vint à tomber et un esclave le ramassa par terre. Trimalcion, s'en étant aperçu, fit gifler l'esclave et rejeter le plat par terre. Cela fut suivi de l'arrivée du vaisselier, qui se mit à balayer l'argenterie avec les autres reliefs. Aussitôt après entrèrent deux Noirs chevelus avec de petites outres, pareils aux hommes qui arrosent le sable dans l'amphithéâtre, et ils nous versèrent du vin sur les mains ; pour de l'eau, personne ne nous en offrit »²⁷².

Bien que le *Satiricon*²⁷³ soit une œuvre de fiction, ce passage peut être perçu comme la manifestation de l'idée que les citoyens romains se faisaient du nouveau riche. En effet, il évoque le réalisme d'un personnage symbolisant la réussite sociale. Trimalcion²⁷⁴ est le représentant de tous les affranchis qui désirent que la société accepte leur nouveau statut. C'est pourquoi, même si ses origines serviles sont connues, il essaie de les faire oublier en organisant des repas somptueux pendant lesquels il exhibe toute sa richesse. Son but est d'impressionner ses convives et de leur montrer ce qui fait son succès. C'est la raison pour laquelle, outre les produits de qualité et la multitude d'esclaves, le narrateur signale l'apparition subite de *duo Aethiopes capillati* (« deux Noirs chevelus »). En employant le terme *subinde* 'aussitôt' pour les introduire dans la salle, il semble vouloir créer un effet de surprise aussi bien chez le lecteur que chez les invités qui, à notre avis, ne s'attendaient pas à voir des esclaves noirs. L'évocation des *duo Aethiopes* est donc très significative dans ce contexte où le narrateur met en évidence la richesse de Trimalcion. Aussi cette pratique qui consiste à mentionner dans des récits des *Aethiopes* ou bien même des *Indi* servait-elle à donner à l'histoire racontée une dimension extraordinaire. P. Schneider explique que l'Éthiopie et l'Inde « avaient une forte valeur expressive. [...] Ces deux mots suffisaient à évoquer le bout du monde, l'exotisme, la richesse, l'abondance et la variété des gemmes [...]. Tout auteur soucieux d'améliorer la valeur littéraire de son texte avait intérêt à les grouper, même au prix de l'inexactitude ; il en tirait un avantage rhétorique indéniable. Le procédé paraît même assez connu pour séduire le rédacteur de l'épigramme funéraire d'un esclave éthiopien qui vécut en Égypte, à la fin de la haute époque impériale »²⁷⁵.

²⁷² *Satiricon* 34, 4. Plutôt que le Pétrone dont parle Tacite, l'auteur est peut-être un affranchi de la maison de Pline le Jeune (premières années du II^e s. ap. J.-C.).

²⁷³ La datation du *satiricon* au début du deuxième siècle est désormais confirmée par de nouveaux éléments. St. RATTI, « Relire le *Satyricon*. Pline le Jeune et les chrétiens, cibles du roman secret d'un affranchi cultivé », dans *Anabases* 22, 2015, p. 99-145.

²⁷⁴ Sur ce personnage voir P. VEYNE, « Vie de Trimalcion », dans *Annales, Économies, Sociétés, Civilisations*, 16^e année, n. 2, 1961, p. 213-247.

²⁷⁵ P. SCHNEIDER, *L'Éthiopie et l'Inde, Interférences et confusions aux extrémités du monde antique (VIII^e siècle avant J.-C.- VI^e siècle après J.-C.)*, Rome, École française de Rome, 2004, p. 231.

2.1.1.3 Des Éthiopiennes prostituées ?

Le même procédé a été employé par l'auteur de l'*Histoire Auguste* dans la biographie d'Héliogabale. Sur les trente-cinq chapitres qui concernent cet empereur, quinze sont consacrés à rapporter les détails de sa vie licencieuse. À travers une rhétorique visant à dénoncer la débauche, les fantaisies et les obscénités du vivant de l'empereur, le biographe laisse un témoignage intéressant sur Héliogabale et la vision de ce dernier sur les *Aethiopes* comme en témoigne ce passage :

Saepe amicos suos cum Aethiopibus aniculis inclusit nocturnis mansionibus et usque ad lucem detinuit, cum pulcherrimas his diceret apparatus.

« Souvent il enferma ses amis dans des lupanars nocturnes avec de vieilles Noires²⁷⁶ et les retint jusqu'au jour, en disant qu'il leur avait fait préparer les femmes les plus belles »²⁷⁷.

Ce passage est le seul de la littérature latine conservée dans lequel il s'agisse de « vieilles Noires » (*Aethiopibus aniculis*). On ne sait pas précisément si elles sont de condition libre ou non. Il pourrait s'agir de prostituées ; mais ce peut être aussi des esclaves. Quoi qu'il en soit, leur situation n'est ni pire ni meilleure, dans le contexte de l'anecdote, que celle des propres amis de l'empereur : il s'agit d'« enfermement » (*includere*) et de « rétention » (*retinere*) pendant une durée longue (*nocturnis mansionibus usque ad lucem*). Toutefois, au-delà de la critique de cette attitude honteuse indigne d'un empereur romain, le biographe souligne sur un ton ironique la prétendue beauté des Éthiopiennes²⁷⁸ (*pulcherrimas*) 'les plus belles femmes'. Cette plaisanterie que l'empereur fait à ses amis est accentuée par une double remarque portant sur le fait qu'elles soient d'une part 'noires' (*Aethiopibus*) et d'autre 'vieilles' (*aniculis*). D'après R. Turcan « les Éthiopiennes avaient sans doute aux yeux des Romains une réputation de laideur assez bien établie »²⁷⁹. Nous pensons que, lié à *aniculae*, le terme *pulcherrimae* devient ironique : les « super-beautés » dont parle l'empereur, c'est une plaisanterie pour désigner « des horreurs » ! C'est *aniculae* qui donne cette clé de lecture²⁸⁰. Il n'est pas

²⁷⁶ Nous nous écartons de la traduction de la CUF où on lit « Éthiopiennes ».

²⁷⁷ HISTOIRE AUGUSTE, *Antoninus Heliogabalus* 32, 5-6.

²⁷⁸ Ce passage constitue l'une des rares occurrences, pour ne pas dire la seule, qui évoque la beauté des Noires. Cependant, la thématique de la beauté des Éthiopiens est traitée par plusieurs auteurs anciens qui l'associent au thème de l'élection des rois chez ce peuple (cf. Hérodote, *Histoire* 3, 20 ; Diodore de Sicile, *La Bibliothèque historique* 3, 9, 4 ; Pomponius Méla, *De chorographia* 3, 85). Voir notre chapitre Rois, reines et conseillers chez les *Aethiopes*.

²⁷⁹ Cf. note 185 du chapitre 32, 5-6 de l'*HISTOIRE AUGUSTE, Vies de Macrin, Diaduménien, Héliogabale*, t. 3, Texte établi, traduit et commenté par R. TURCAN, Paris, Les Belles Lettres, 1993. Cette note porte sur *cum Aethiopibus aniculis*.

²⁸⁰ D. M. GOLDENBERG, *The Curse of Ham : Race and Slavery in Early Judaism, Christianity, and Islam*, Princeton, Princeton University Press, 2003, p. 85.

impossible, d'ailleurs, une fois retranché l'élément *aniculae*, que des *Aethiopes*, en soi, représentent un type de beauté, contrairement à ce que dit le livre cité ci-dessus.

Il existe aujourd'hui quelques recherches archéologiques qui se sont intéressées à la représentation des Noires sur les vases. Aussi, des documents iconographiques attestent-ils de l'intérêt que les artistes romains accordaient aux femmes noires. On peut trouver quelques peintures où ces femmes sont dépeintes avec beaucoup de réalisme. Snowden²⁸¹ a indiqué le portrait d'une éthiopienne représentée dans l'art classique sur un askos²⁸² provenant de Ruvo. Il explique que « le peintre qui la représente [...] paraissait bien au fait des caractéristiques raciales²⁸³ de son agile danseuse, nue parmi les ménades et un satyre. Son type correspond à celui décrit avec grande exactitude dans le *Moretum*²⁸⁴ : 'Africaine de race' – cheveux aux boucles serrées, lèvres épaisses, teint foncé, buste large, seins tombants, ventre quelque peu étroit, jambes grêles, pieds forts et amples – tout son être témoigne de ses origines' »²⁸⁵. Snowden poursuit son analyse en appuyant l'argument soutenu par M. Bieber²⁸⁶ qui estime qu'elle n'est pas « une vieille femme aux traits grotesques », mais ce qu'on appelle une « vraie » Noire.

²⁸¹ Fr. M. SNOWDEN, « Témoignages iconographiques sur les populations noires dans l'Antiquité gréco-romaine », p. 133-245, dans J. VERCOUTTER *et Al.*, *op. cit.* p. 176.

²⁸² Askos : Danseuse noire entre une Ménade et un satyre. Provenance Ruvo, IV^e s. av. J.-C. Terre cuite. H. 23 cm. Ruvo, Museo Jatta.

²⁸³ Nous avons retenu ce terme 'raciales' pour rester fidèle à la traduction du texte de Snowden. Cependant, nous préférons employer l'adjectif 'ethniques' à la place.

²⁸⁴ *Moretum* 31-35

²⁸⁵ Fr. M. SNOWDEN Jr., *ibid.*

²⁸⁶ Voir M. BIEBER, *The History of the Greek and Roman Theater*, Princeton, Princeton University Press, 2e éd. 1961, p. 296.

Image 3 - Askos : Danseuse noire entre une Ménade et un satyre. Provenance Ruvo, IV^e s. av. J.-C. Terre cuite. Ruvo, Museo Jatta²⁸⁷.



Au contraire, l'étude faite par J.-P. Cèbe sur les statuettes « grotesques » dans le monde romain antique donne une vision négative de la femme noire que Fr. M. Snowden et M. Bieber ont tant louée. Il explique que « l'accentuation des défauts physiques et des particularités risibles de l'attitude est, en revanche, nettement sensible dans la catégorie des femmes grotesques. Les unes sont empâtées par la graisse, les autres très maigres. Beaucoup étalent sans pudeur leur nudité répugnante. Le visage de quelques unes respire la bêtise. Parmi les plus âgées enfin, on compte plusieurs ivrognesses qui, à leur difformité naturelle, joignent celle qu'engendre leur vice »²⁸⁸.

Déjà au 1^{er} s. ap. J.-C., des auteurs romains parlaient de la beauté des Noirs Pomponius Méla faisait, entre les tribus dont il parlait, les distinctions suivantes :

Tunc rursus Aethiopes, nec iam dites quos diximus, nec ita corporibus similes, sed minores incultique sunt et nomine Hesperioe.

« On retrouve alors des Éthiopiens, mais ni aussi riches que ceux dont nous avons déjà parlés, ni physiquement semblables : ils sont plus petits et sans beauté ; on les appelle les Hespériens »²⁸⁹.

Dans le même temps Pline l'Ancien assurait que, pour des raisons esthétiques, des femmes de Bretagne se teignaient en noir avec du suc de guède pour ressembler aux Éthiopiennes :

Equidem et formae gratia ritusque perpetui in corporibus suis aliquas exterarum gentium uti herbis quibusdam aduerto animo. Inlinunt certe aliis aliae faciem in populis barbarorum feminae, maresque etiam apud

²⁸⁷ Cf. Fr. M. SNOWDEN, « Témoignages iconographiques sur les populations noires dans l'Antiquité gréco-romaine », p. 133-245, dans J. VERCOUTTER *et Al.*, *op. cit.*, fig. n°219-220, p. 179.

²⁸⁸ J.-P. CÈBE, *op. cit.* p. 355-356.

²⁸⁹ *ID.*, *op. cit.*, 3, 96.

Dacos et Sarmatas corpora sua inscribunt. Simili plantagini - glastum in Gallia uocatur - Britannorum coniuges nurusque toto corpore oblita quibusdam in sacris nudae incedunt, Aethiopum colorem imitantes.

« Je remarque que c'est autant dans un but esthétique que pour se conformer à des pratiques bien ancrées qu'un certain nombre de nations étrangères emploient certaines herbes. En tout cas, dans tel ou tel peuple barbare, les femmes se fardent avec telle ou telle plante, et les hommes aussi, chez les Daces et les Sarmates, se tatouent le corps. Une plante semblable au plantain, appelée glastum en Gaule, est utilisée chez les Bretons par leurs épouses et leurs brus qui s'en teignent tout le corps pour paraître nues dans certaines cérémonies religieuses, avec la couleur des Éthiopiens »²⁹⁰.

Si Pline dit que les Bretonnes, imitant les « Éthiopiennes », se recouvraient le corps avec une substance noirâtre pour paraître nues dans des cérémonies, c'est évidemment parce que l'auteur latin, en accord avec la mentalité romaine, admet ici le modèle de beauté noire que les Bretons, pour leur part, ne pouvaient guère connaître.

En outre, il ne faut pas exclure l'hypothèse selon laquelle l'auteur de la biographie d'Héliogabale pouvait connaître l'existence des différentes interprétations du verset du *Cantique des cantiques* : *Nigra sum sed formosa* « Je suis noire mais je suis belle »²⁹¹. L'hypothèse est envisageable dans la mesure où la rédaction de l'*Histoire Auguste*²⁹² s'achève vers 394 ap. J.-C., une date qui correspond à une période pendant laquelle les écrivains chrétiens commentaient cette formule. L'auteur de cet ouvrage, Flavien Nicomaque Senior²⁹³ était un grand défenseur de la religion traditionnelle romaine. Étant donné qu'il considère Héliogabale comme un profanateur du culte romain auquel il tenait beaucoup, si, écrivant lui-même le « trait d'esprit » qu'il prête à Héliogabale, il unit malicieusement à la mention des vieilles Noires du lupanar la notion de « suprême beauté », ce pourrait être dans une moquerie envers le texte du *Cantique des Cantiques* qui exalte la beauté de la femme noire.

En définitive, l'étude de ce passage de l'*Histoire Auguste* fait apparaître un élément de la perception de la femme noire dans l'antiquité romaine. Malgré la rareté des sources littéraires et en dépit du caractère varié des représentations artistiques, sur lequel ont insisté Snowden et Cèbe, on peut en effet postuler la réalité d'une vision romaine de la beauté des Éthiopiennes.

2.1.1.4 Le commerce chez les *Aethiopes*

La plupart des Noirs signalés dans les activités commerciales résidaient dans leurs territoires. Bien qu'il y eût des Noirs qui apportaient des marchandises dans les grands ports

²⁹⁰ PLINE L'ANCIEN, *Naturalis historia* 22, 3.

²⁹¹ *Canticum Canticorum* 1, 4.

²⁹² Sur ce sujet, voir St. RATTI, *L'Histoire Auguste, Les Païens et les chrétiens dans l'Antiquité tardive*, Paris, Les Belles Lettres, 2016.

²⁹³ Voir St. RATTI, *op. cit.* 2016.

comme Pouzzoles et Ostie, il faut noter que beaucoup d'échanges commerciaux se faisaient dans les provinces et les villes-carrefours où convergeaient de nombreux marchands. Pline l'Ancien indique avec précision l'endroit où ces échanges se faisaient. Nous lisons :

Ab iis ad Trogodytas hiberni occasus plaga dierum septem iter, cum quibus commercium gemmae tantum quam carbunculum uocamus, ex Aethiopia inuectae.

« Depuis ces peuples, il y a sept jours de marche dans la zone du couchant d'hiver jusqu'aux Troglodytes, avec lesquels on ne fait que le commerce de la pierre que nous appelons escarboucle, qui est importée d'Éthiopie »²⁹⁴.

Selon Pline, ce sont les Troglodytes qui vendent les escarboucles. Ces Troglodytes sont en effet une tribu de la Maurétanie Tangitane et habitent à sept jours de marche d'une autre tribu nommée les Amantes. J. Desanges les localise « près des Éthiopiens dont ils font peut-être partie »²⁹⁵ et les place encore plus à l'Ouest. Il écrit qu'« on doit assigner aux Amantes et a fortiori aux Troglodytes de Pline une position plus occidentale »²⁹⁶. Ainsi, la grande distance qui sépare les deux peuples l'amène-t-il à supposer que ces escarboucles venaient du territoire des Garamantes et à conclure que ces « Troglodytes ne sont que des intermédiaires [...] »²⁹⁷. Cela signifie qu'un commerce très développé se faisait entre ces différentes tribus éthiopiennes et les autres peuples voisins comme les *afri*, les *mauri*.

2.1.2 Les produits et les productions des *Aethiopes* et des *Afri*

Afin de satisfaire ses multiples besoins en ressources économiques que la ville de Rome elle-même n'arrivait pas à (offrir – produire), l'Empire Romain se tourna vers ses provinces telles que l'Afrique et les régions avoisinantes comme l'Éthiopie. Bien que s'approvisionnant en grande quantité en Égypte et en Inde, les Romains ne négligèrent guère les produits d'Afrique et d'Éthiopie qu'ils (acheminaient - importaient) par voies terrestre, maritime et parfois fluviale. L'importance et la valeur de ces produits étaient telles qu'il fallait tracer des voies de communications et faciliter la navigation dans ce qu'ils appelaient la *Mare Nostrum* afin de faire parvenir dans la capitale ces marchandises provenant de régions barbares ou plutôt étrangères. Les cités les plus réputées étaient celles d'Éthiopie, d'Afrique du Nord, plus particulièrement, Carthage, la Maurétanie et la Numidie qui étaient très riches en matières premières. En effet, on faisait venir de ces régions des produits alimentaires, des produits

²⁹⁴ PLINE L'ANCIEN, *Naturalis historia* 5, 35.

²⁹⁵ J. DESANGES, *Catalogue des tribus africaines de l'Antiquité classique à l'Ouest de Nil*, Dakar, Publication de la section d'histoire, n°4, 1962, p. 39, cf. 'Troglodytes'.

²⁹⁶ *ID.*, *ibid.*, n°4.

²⁹⁷ *ID.*, *ibid.*, n°4.

d'origine animale, des produits végétaux, des matériaux de construction, des minéraux, des métaux précieux et enfin des produits textiles.

2.1.2.1 Les produits alimentaires

L'approvisionnement en produits alimentaires occupait une place très importante dans la politique impériale. Les territoires africain et éthiopien étaient connus pour leurs richesses agricoles favorisées par la fertilité de leurs sols et une diversité de gibiers et d'animaux domestiques consommables. En soumettant ces provinces, les autorités romaines avaient une idée bien claire des avantages en nature dont elles pouvaient bénéficier. Rome comblait, avec la colonisation de ces régions, le besoin en céréales, en huiles d'olives et de cèdres, et en élevage. Cette conquête a non seulement permis à l'administration romaine de contrôler les activités économiques provinciales mais aussi d'encourager les riches citoyens de l'Empire, et plus particulièrement de Rome, à développer leur propre commerce et à contribuer ainsi au ravitaillement de la capitale dont la population ne cessait de croître.

2.1.2.1.1 Les céréales

Les céréales les plus exportées à Rome étaient le blé, l'orge et le millet. En raison de la fondation de nouvelles colonies qui occasionnaient l'augmentation des besoins alimentaires notamment en céréales, il fallait appuyer les paysans à cultiver davantage des terres afin d'accroître la production et éviter une disette. M. Sartre et A. Tranoy comprenaient bien cette politique agricole lorsqu'ils disaient que « tout est fait pour éviter le retour à des situations de famine, comme celles que connut Rome pendant les guerres civiles ; c'est pour répondre à ce problème d'approvisionnement que Claude entreprend l'aménagement du port d'Ostie »²⁹⁸. Là, débarquait une très grande quantité de produits céréaliers provenant pour la plupart d'Égypte, de Sicile et d'Afrique du Nord dont certaines régions étaient exclusivement réservées à ce type de culture.

Pline l'Ancien consacre le livre XVIII à étudier, comme il le dit, « la nature des céréales, des jardins et des fleurs, etc. »²⁹⁹ (*natura frugum hortorumque ac florum*). Déjà dans le livre XV de l'*Histoire naturelle* où il traite des contrées qui produisaient des oliviers et des huiles, il

²⁹⁸ M. SARTRE et A. TRANOY, *La Méditerranée antique IIIe siècle av. J.-C. / IIIe siècle apr. J.-C.*, 2^e éd. Paris, Armand Colin/ Masson, 1990, 1997, p. 156.

²⁹⁹ PLINE L'ANCIEN, *Naturalis historia* 18, 1. Plus loin dans le même livre, en 18, 9-10 et suivant, il montre la différence entre les grains classée en catégorie selon l'époque des semailles : ceux d'hivers comme le blé et l'orge, et ceux d'été, comme le millet et le sésame etc.

a noté l'exception de la province d'Afrique plutôt réputée pour la qualité et l'abondance de ses grains. Il écrit :

[...] Africae frugifero solo: Cereri id totum natura concessit, oleum ac uinum non inuidit tantum satisque gloriae in messibus fecit.

« [...] À l'exception de l'Afrique au sol fertile : La nature l'a cédé toute entière à Cérès, elle ne lui refusa pas autant d'huiles et de vins, mais lui fit assez de gloire dans les moissons »³⁰⁰.

On lit la même assertion sur la fécondité des terres d'Afrique chez son contemporain Columelle, dont l'essentiel de l'œuvre traite de l'agriculture avec beaucoup de sagesse et d'expérience. Son témoignage est intéressant en ce sens qu'il a non seulement voyagé à travers l'Empire et acquis des connaissances agronomiques, mais aussi et surtout parce qu'il s'est beaucoup inspiré des écrits de Caton l'Ancien et de Varron dont les œuvres sont des références dans le domaine champêtre. Il écrit dans son traité d'agriculture :

Sed ad genera frugum redeo. Mysiam Libyamque largis aiunt abundare frumentis; nec tamen Apulos Campanosque agros opimis defici segetibus.

« Mais je reviens aux genres de moissons. On rapporte que la Libye et la Mysie abondent en grains de blé, et cependant les champs d'Apulie et de Campanie ne manquent pas de riches champs de céréales ».³⁰¹

L'Afrique, grâce à ces terres productives, est donc par excellence une des principales provinces fournisseuses de Rome en blé. Selon Charlesworth, elle est même devenue « durant les deux premiers siècles de notre ère, [...], un important grenier de l'Empire »³⁰². J. Kolendo estime, quant à lui, que le ravitaillement de Rome en céréales en Afrique ne date pas du 2^e siècle ap. J.-C. comme le dit Charlesworth ; mais bien des siècles avant. Il écrit que « le développement très rapide de l'agriculture dans le royaume numide débute aux III^e – II^e siècle avant notre ère. La preuve du rôle de l'agriculture dans l'État numide peut être cherchée dans le fait que les rois disposaient d'importants surplus en grains destinés à l'exportation vers les pays de l'Orient hellénistique et vers l'Italie. Cinq fois en trente ans, de 200 à 170, on entend parler de livraison aux Romains, gratuitement ou non, de certaines quantités de céréales, variant entre 400.000 et 1350.000 *modii*. Il est à souligner que la Numidie fournit des céréales durant

³⁰⁰ *ID.*, *Naturalis historia* 15, 8.

³⁰¹ COLUMELLE, *De l'agriculture* 3, 8, 4 ; Voir aussi HORACE, *Ode* 3, 16, 31. PLUTARQUE, *César* 55, 1, rappelle le discours de César au peuple, discours où le général montre la valeur et l'importance de sa conquête africaine en affirmant que les Romains pouvaient désormais bénéficier de « deux cent mille médimnes attiques de blé ».

³⁰² M. P. CHARLESWORTH, *Les routes et le trafic commercial dans l'empire romain*, traduction française par G. BLUMBERG et P. GRIMAL, Paris, Éditions de Cluny, 1938, p. 146.

des années assez rapprochées ou même successives (200 et 198, 171 et 170), ce qui peut prouver qu'elle disposait continuellement de surplus de céréales »³⁰³.

On trouve en effet une explication de l'extraordinaire productivité de ces sols chez Varron qui donne la capacité de rendement d'une mesure agraire en Afrique, le *iuguerum*.

Seruntur fabae modii IIII in iugero, tritici V, hordei VI, farris X, sed non nullis locis paulo amplius aut minus. Si enim locus crassus, plus ; si macer, minus. Quare obseruabis, quantum in ea regione consuetudo erit serendi, ut tantum facias, quod tantum ualet regio ac genus terrae, ut ex eodem semine aliubi cum decimo redeat, aliubi cum quinto decimo, ut in Etruria locis aliquot. In Italia in Subaritano dicunt etiam cum centesimo redire solitum, in Syria ad Gadara et in Africa ad Byzacium item ex modio nasci centum.

« On sème dans un *iugurum*, en fèves, quatre *modii*, en blé cinq, en orge six, en froment dix. Cette proportion cependant varie selon la qualité du sol ; en plus, si la terre est grasse ; en moins, si elle est maigre. Pour cette appréciation on fera bien d'observer les habitudes locales, et avec d'autant plus de raison que la même quantité de semence rend en certains endroits dix pour un, et quinze en d'autres ; comme en Étrurie par exemple, et en quelques cantons d'Italie. À Sybaris, dit-on, le rendement ordinaire est du centuple. Il en est de même à Garada en Syrie, et à Byzacium en Afrique »³⁰⁴.

Cette manière de considérer les semences, et surtout le rendement d'un grain qui peut rendre au centuple lorsqu'il est arrivé à terme, était très en vogue. Il est intéressant de remarquer qu'on l'emploie beaucoup pour évoquer les récoltes à Byzacium en Afrique. Est-ce une légende, une tradition ou tout simplement une tournure hyperbolique propre à rendre l'abondante production céréalière de cette ville ? Il est difficile de le dire. En revanche on la relève dans plusieurs notices de Pline l'Ancien, qui note en différents endroits de son œuvre la fécondité des terres de Byzacium. Cela voudrait donc dire que depuis Varron jusqu'à Pline l'Ancien, cette cité avait une bonne réputation en termes de productivité. En décrivant la géographie de l'Afrique, l'auteur de l'*Histoire Naturelle* dit de cette municipalité :

Libyphoenices uocantur qui Byzacium incolunt. Ita appellatur regio <CCL> p. circuitu, fertilitatis eximia, cum centesima fruge agricolis faenus reddente terra.

« On appelle Libyphéniciens ceux qui habitent le Byzacium. C'est ainsi qu'on nomme une région de 250000 pas de circuits et d'une rare fertilité, puisque la terre rend aux paysans cent grains pour un »³⁰⁵.

Dans une autre notice, Pline l'Ancien montre bien que ces abondantes récoltes de Byzancium étaient exportées à Rome dont l'autorité impériale s'intéressait à la production de ce secteur. Il écrit que :

³⁰³ J. KOLENDO, *Le colonat en Afrique sous le Haut-Empire*, Annales Littéraires de l'Université des Besançon, 177, Paris VI^e, Les Belles Lettres 95, 1976, p. 9.

³⁰⁴ VARRON, *De l'Agriculture* 1, 44, 2.

³⁰⁵ PLINE L'ANCIEN, *Naturalis historia* 5, 24. Il souligne aussi cette fertilité en *Histoire Naturelle* 17, 41 : *Contra in Byzacio Africae illum centena quinquagena fruge fertilem campum nullis, cum siccum est, arabilem tauris, post imbres uili asello et a parte altera iugi anu uomere trahente uidimus scindi.*

Tritico nihil est fertilius — hoc ei natura tribuit, quoniam eo maxime alebat hominem —, utpote cum e modio, si sit aptum solum, quale in Byzacio Africae campo, centeni quinquageni modii reddantur. misit ex eo loco diuo Augusto procurator eius ex uno grano, uix credibile dictu, CCCC paucis minus germina, exstantque de ea re epistulae. Misit et Neroni similiter CCCLX stipulas ex uno grano.

« Rien n'est plus fécond que le froment - la nature lui a accordé cette propriété car c'est avec lui surtout qu'elle nourrissait l'homme -, vu qu'il a un rendement de cent cinquante boisseaux pour un si le terrain convient bien, comme celui des plaines de Byzacium en Afrique. De là, un procurateur du divin Auguste envoya à ce prince un grain d'où sortaient un peu moins de quatre cents germes, chose à peine croyable ; il subsiste encore des lettres qui en attestent. De même, un procurateur envoya à Néron trois cent soixante tiges issues d'un seul grain »³⁰⁶.

Tous ces témoignages montrent bien que l'Afrique exportait beaucoup de céréales à Rome. Mais elle ne se limitait pas seulement à fournir ce type de produit. En effet, en plus des grains, les Romains s'alimentaient aussi en denrées servant à la restauration, en fruits, et en bétail.

2.1.2.1.2 Les produits de table

Les Romains étaient friands de produits exotiques. Ils aimaient utiliser dans leur cuisine de l'huile d'olives (ou de cèdre) et servir un gibier de la savane africaine, assaisonné avec des condiments de la région. Ils appréciaient également le vin de cette ville et adoraient manger des fruits savoureux en provenance d'Éthiopie.

2.1.2.1.2.1 Les huiles

Grâce à ses vastes plantations d'oliviers et de cèdres, la Numidie produisait, en plus des fruits de ces arbres, d'importantes quantités d'huile³⁰⁷. Ces productions sont dues à la politique de valorisation du sol numide. Charlesworth dit qu'« au I^{er} et au II^e siècle cette région, à la suite de grands travaux d'irrigation et de défrichement, prit un essor considérable »³⁰⁸.

Cependant, si la production d'huile d'olivier est considérable en Afrique, c'est en partie grâce aux systèmes de plantation mis en œuvre par les paysans. En effet, pour avoir un meilleur rendement, il fallait respecter une certaine distance entre les pieds d'oliviers³⁰⁹. Cette norme

³⁰⁶ *ID., Ibid.*, 18, 94.

³⁰⁷ L'huile de cèdre était destinée non pas à la consommation, mais plutôt à la conservation du bois. PLINE L'ANCIEN, *Naturalis historia* 16, 197 : *At cedrus in Creta, Africa, Syria laudatissima. Cedri oleo peruncta materies nec tinitiam nec cariem sentit.* Voir aussi VITRUVÉ, *De l'Architecture* 2, 9, 13, qui donne plus de détails sur les qualités de l'huile de cèdre : *Item cedrus et iuniperus easdem habent uirtutes et utilitates ; sed quemadmodum ex copressu et pinu resina ex cedro oleum quod cedrium dicitur, nascitur, quo reliquae res cum sunt unctae, uti etiam libri, a tineis et carie non laeduntur. Arboris autem eius sunt similes cupresseae foliaturae ; materies uena directa. Ephesi in aede simulacrum Dianae ex ea, lacunaria et ibi et in ceteris nobilibus fanis propter aeternitatem sunt facta. Nascuntur autem eae arbores maxime Cretae et Africae et nonnullis Syriae regionibus.*

³⁰⁸ CHARLESWORTH, *op. cit.*, p.149.

³⁰⁹ L'olivier contient une substance qui a une vertu médicinale. Il ne s'agit pas de l'huile dont il est question dans ce chapitre, mais d'un liquide qui dégoutte de l'arbre et que d'aucuns considèrent comme un poison. Cf. PLINE L'ANCIEN, *op. cit.*, 23, 72 : *Nam lacrima, quae ex arbore ipsa destillat, Aethiopiae maxime oleae, mirari satis*

agricole relative à l'exploitation de ces arbres est bien respectée en Afrique. Dans cette province, il existe selon Pline l'Ancien des oliviers qui peuvent produire jusqu'à mille litres par an. Pline écrit dans le livre XVII où il traite des arbres qui « sont nés, ou plus exactement qui ont été produits par l'art et le talent de l'homme »³¹⁰ :

Sed hoc variatur locorum natura. Non alia maior in Baetica arbor, in Africa uero — fides penes auctores erit — miliaris uocari multas narrant a pondere olei, quod ferant annuo prouentu. ideo LXXV pedes Mago interuallo dedit undique aut in macro solo ac duro atque uentoso, cum minimum, XLV.

« Mais cela varie selon la nature des lieux. En Bétique, il n'y a pas d'arbres plus grands, mais en Afrique, on raconte – on laissera la responsabilité aux auteurs - que de nombreux oliviers sont appelés 'milliaires' d'après le poids d'huiles qu'ils produisent tous les ans. C'est pourquoi Magon a indiqué un intervalle de soixante-quinze pieds de tous cotés, ou au moins de quarante-cinq pieds en terre maigre, dur et venteux »³¹¹.

Plutarque témoigne ces mêmes faits dans la biographie qu'il a consacrée à César. Il y rapporte une harangue que le conquérant de la Gaule a faite au peuple de Rome en lui montrant l'intérêt de sa conquête et les avantages de sa victoire. Il écrit : « Dès que César fut de retour de son expédition d'Afrique, il fit une harangue au peuple, où il parla de sa victoire dans les termes les plus magnifiques ; il dit que les pays dont il venait de faire la conquête étaient si étendus que le peuple romain en tirerait tous les ans deux cent mille médimnes attiques de blé, et trois millions de litres d'huile »³¹².

Outre les céréales et l'huile, on trouvait à la table des Romains beaucoup de viandes provenant d'Afrique. Les aristocrates organisaient des repas somptueux et, à ces occasions, ils offraient à leurs convives des gibiers ou des bœufs, des moutons et même des chèvres. La grande majorité de ces animaux, sauvages comme domestiques, venait de la Maurétanie, région qui en regorgeait. Il arrivait que les éleveurs romains achètent ces animaux et les accouplent à ceux de l'espèce locale. C'est ce que firent justement certains cultivateurs tel que l'oncle de Columelle qui croisa ses béliers à ceux qu'il avait achetés à des marchands afin d'obtenir une race meilleure quant à la chair et quant à la laine. Columelle rapporte que :

Nam cum in municipium Gaditanum ex uicino Africae miri coloris siluestres ac feri arietes sicut aliae bestiae munerariis deportantur, Marcus Columella patruus meus, acris uir ingeni atque inlustris agricola, quosdam mercatus in agros transtulit et mansuefactos tectis ouibus admisit.

« En effet, des hommes qui offraient des bêtes étrangères en spectacle, ayant conduit d'Afrique dans la ville municipale de Gadès, entre autres animaux, des béliers sauvages et farouches dont la couleur était

non est repertos, qui dentium cols inlinendos censerent, uenenum esse praedicantes atque etiam in oleastro quaerendum.

³¹⁰ PLINE L'ANCIEN, *op. cit.*, 17, 1. 1.

³¹¹ *ID.*, *ibid.*, 17, 93.

³¹² PLUTARQUE, *César* 55, 1 : Ἀλλὰ γὰρ ὡς ἐπανῆλθεν εἰς Ῥώμην ἀπὸ Λιβύης, πρῶτον μὲν ὑπὲρ τῆς νίκης ἐμεγαληγόρησε πρὸς τὸν δῆμον, ὡς τοσαύτην κεχειρωμένος χώραν, ὅση παρέξει καθ' ἕκαστον ἐνιαυτὸν εἰς τὸ δημόσιον σίτου μὲν εἴκοσι μυριάδας Ἀττικῶν μεδίμων, ἐλαίου δὲ λιτρῶν μυριάδας τριακοσίας.

extraordinaire, M. Columelle, mon oncle paternel, homme d'une grande pénétration d'esprit et agriculteur distingué, en acheta plusieurs qu'il fit conduire dans ses champs, et, après les avoir apprivoisés, leur fit saillir des brebis couvertes »³¹³.

2.1.2.1.2.2 Le vin

Selon Pline l'Ancien, l'Afrique ne produisait pas assez de vin. Les terres africaines étaient plus propices à la culture des céréales comme il explique dans ces lignes :

Cetero fere uicina bonitas prouinciis excepto Africae frugifero solo : Cereri id totum natura concessit, oleum ac uinum non inuidit tantum satisque gloriae in messibus fecit.

« Vient ensuite pour la qualité l'huile des provinces, excepté l'Afrique, dont le sol ne produit que du grain : la nature l'a livrée exclusivement à Cérès, et pour l'huile et le vin n'a fait que lui en donner à goûter, lui assurant assez de gloire par les moissons »³¹⁴.

Pourtant, Charlesworth confie qu'en Numidie, « le climat était propice à la culture de la vigne et des oliviers ; sur la côte occidentale, dit-il, dans la Byzacène, s'étendaient des vignobles et des oliviers immenses »³¹⁵. Au chapitre dix-neuf du livre XVII où il traite de la direction des plantes, Pline lui-même confirme l'existence de ces plantations en Afrique malgré la faible production qu'il a évoquée en XV, 8.

In Africa meridiem uineas spectare et uiti inutile et colono insalubre est, quoniam ipsa meridiana subiacet plagae, quapropter ibi, qui in occasum aut septentriones conseret, optime miscebit solum caelo.

« En Afrique, il est mauvais pour la vigne et malsain pour l'agriculteur que les vignobles regardent vers le midi, puisque ce pays lui-même se trouve dans la zone méridionale ; c'est pourquoi celui qui y établira ses vers le couchant ou le septentrion associera au mieux le sol au climat »³¹⁶.

2.1.2.1.2.3 Les fruits

Parmi les fruits qui venaient d'Afrique ou d'Éthiopie et qui ont été exportés à Rome, on trouvait des dattes, des figues et des truffes³¹⁷. Ces fruits exotiques étaient très appréciés des Romains. Pline mentionne une sorte de datte (le *sandalis*), qu'il classe dans la famille des palmiers, dont les fruits sont très estimés. D'après l'auteur de l'*Histoire Naturelle*, cet arbre rare se trouve en Éthiopie et donne des fruits très doux.

³¹³ COLUMELLE, *De l'agriculture* 7, 2.

³¹⁴ PLINE L'ANCIEN, *op. cit.*, 15, 8.

³¹⁵ CHARLESWORTH, *op. cit.*, p. 150.

³¹⁶ PLINE L'ANCIEN, *op. cit.*, 17, 20. Il fait aussi une recommandation assez semblable en 18, 328 : *Quae pars fuerit a uertice umbrae, haec erit uenti septentrionis. Illo tibi, putator, arborum plagae ne spectent, neue arbusta uineaue nisi in Africa, Cyrenis, Aegypto. Illinc flante ne arato, quaeque alia praecipiemus.*

³¹⁷ Nous avons délibérément limité cette étude à ces trois fruits afin de mieux analyser les notices que nous avons relevées et où ils ont été mentionnés.

Quarta auctoritas sandalidum a similitudine appellaturum, iam in Aethiopiae fine quinque harum, qui plurimas, arbores tradunt, non raritate magis quam suavitate mirabiles.

« Le quatrième rang revient aux *sandalis* (dattiers), ainsi nommés parce qu'ils ressemblent à des sandales. Déjà aux confins de l'Éthiopie, on rapporte qu'il n'y aurait plus, au maximum, que cinq arbres de ce type, remarquables par leur rareté tout autant par la douceur de leurs fruits »³¹⁸.

La connaissance des figues d'Afrique par les citoyens romains est attestée par plusieurs auteurs. Déjà entre le III^e et le II^e siècle av. J.-C., Caton l'Ancien conseillait les fermiers sur les terres où ils pouvaient planter des figuiers. Il disait alors :

Ficos mariscas in loco cretoso et aperto serito ; Africanas et herculaneas, sacontinas, hibernas, tellanas atras pediculo longo : eas in loco crassiore aut stercorato serito.

« Tu planteras les figues marisques dans un lieu crayeux et découvert, dans une terre plus grasse et plus fumée, les espèces africaines et herculanées, celles de Sagonte, celles d'hivers et les télanes noires à pédicule long »³¹⁹.

Pline signale dans un chapitre où il étudie les arbres fruitiers des figues qui ont été exportées à Rome. Il disait *Ad nos ex aliis transiere gentibus, [...], quarum plura genera.* Malgré ces divers horizons d'où provenaient ces figues, il apparaît aux dires de Pline que les Romains avaient une préférence pour celles qui venaient d'Afrique, même si leur présence dans cette province crée une controverse³²⁰.

Nam de Africanis, quoniam multi praeferunt cunctis, magna quaestio est, cum id genus in Africam nuperrime transierit.

« Quant aux figues africaines, étant donné que beaucoup de gens les préfèrent à toutes les autres, c'est un grand sujet de débat, car ce genre de fruit n'est arrivé que très récemment en Afrique »³²¹.

2.1.3 Les bateaux pliables : une production technique des *Aethiopes*

Une brève remarque de l'*Histoire naturelle* de Pline (5, 59) accorde à des « Éthiopiens » l'utilisation de bateaux extrêmement légers tout à fait appropriés à la navigation dans le secteur des cataractes du Nil. La notice est intéressante autant par le renseignement qu'elle fournit que pour la manière dont elle a, semble-t-il, impressionné la postérité.

Après avoir cité le passage de la *Guerre civile* (4, 131-136) dans lequel Lucain compare les bateaux légers de l'Égypte (il ne s'agit pas, ici, de la région des cataractes) à ceux d'autres

³¹⁸ PLINE L'ANCIEN, *op. cit.*, 13, 43.

³¹⁹ CATON L'ANCIEN, *De l'agriculture* 8, 1. PLINE L'ANCIEN a cité ce passage de Caton en *Histoire Naturelle* 15, 72 en écrivant : *Cato de ficis ita memorat : Ficos mariscas in loco cretoso aut aperto serito, in loco autem crassiore aut stercorato Africanas et Herculaneeas, Sacontinas, hibernas, Tellanas atras pediculo longo.*

³²⁰ Stéphane Schmitt explique dans une note que « la présence de figues en Afrique est pourtant attestée dès l'époque de Caton, *De l'agriculture* 8, 1.

³²¹ PLINE L'ANCIEN, *Naturalis historia* 15, 69.

peuples, le Père Lafitau³²², pionnier de l'anthropologie scientifique, qui vécut chez les Iroquois de 1712 à 1717, résume leurs caractéristiques par les deux mots *sutiles* (« cousus ») et *plicatiles* (« pliables »), puis (p. 205) parle de manière spécifique des canots des « Éthiopiens » qui sont mentionnés par Pline.

Il fait d'abord une remarque générale (p. 204) : « Les Auteurs donnent à ces Batteaux [*sic*] les epithetes de *Sutiles* & de *Plicatiles*, parce qu'il falloit les coudre à cause de la matiere dont ils étoient, & qu'il y en avoit qui se plioient facilement, de maniere qu'on pouvoit aisément les porter ». Suit immédiatement (p. 205) la remarque particulière sur les *Aethiopes* : « Les Ethiopiens, selon le témoignage de Pline, en avoient de cette espece qu'ils plioient comme le reste de leur bagage, & qu'ils portoient lorsqu'ils étoient arrivés aux cataractes du Nil ».

La référence donnée par l'auteur dans la marge à côté du texte est « Plin. Lib. 24. cap. 9 » ; cependant, en note infrapaginale, il écrit : « *Plinius. Lib. 5. Cap. 9. Nautis Plicatilis quæ facta ex corio complicata circumfertur ad Trajiciendos amnes... Idem. Lib. 10. Cap. 29. Ibi Aethiopicæ conueniunt naves : namque eas plicatiles humeris transferunt quoties ad cataractas uentum est* ». Ces renvois, dont nous verrons ci-après l'origine, sont bien flottants. On ne voit pas qu'il soit question d'embarcations pliables dans le livre XXIV de Pline. C'est bien du livre V qu'il s'agit en réalité. Quant au livre X, comme nous allons le voir, il contient bien l'adjectif *plicatilis*, mais ce n'est pas à propos d'un bateau.

Par ailleurs, vers la fin de cette note infrapaginale, le verbe *conueniunt* est erroné, bien qu'on le trouve, pour cette phrase de Pline, dans certaines éditions de la Renaissance comme celle qui parut à Bâle, chez Froben, en 1554 (p. 70), puis dans le *Totius latinitatis lexicon* de Forcellini, *s.u. plicatilis*, sur lequel nous reviendrons. Peut-être *ueniunt* ou *conueniunt* est-il venu à l'esprit de quelques copistes ou éditeurs parce qu'il n'y a rien de plus naturel pour des bateaux que de se rassembler dans un port ou une station commerciale, ici Éléphantis, agréable île sur le Nil, de tout temps ville de garnison, aux confins de la Nubie. Mais inversement, la forme *ueneunt* « sont vendus » peut se recommander du principe de la *lectio difficilior* ; et il n'y a pas de difficulté à imaginer des *Aethiopes* s'efforçant de vendre, soit à des indigènes soit à qui eût souhaité poursuivre un voyage de plus en plus difficile en remontant le Nil, un matériel tout à fait approprié. Du reste, avec *ueniunt*, ce n'est pas *ibi* que l'on eût attendu, mais *eo*, tandis que *ibi* convient très bien à *ueneunt*. Le texte de Pline, donc, est le suivant (*Naturalis historia*

³²² J.-Fr. LAFITAU, *Mœurs des sauvages Américains, comparées aux mœurs des premiers temps*, vol. 2, Paris, 1724, p. 204-205.

5, 59 Mayhoff) : *ibi Aethiopicae ueneunt naues ; namque eas plicatiles umeris transferunt quotiens ad catarractas uentum est*, « on y [sc. à Éléphantis] vend des bateaux éthiopiens ; comme ils sont pliables, on peut les transporter sur les épaules chaque fois que l'on arrive à des cataractes. »

De l'adjectif *plicatilis*, il existe une autre occurrence chez Pline 10, 86 : *mutat et upupa, ut tradit Aeschylus poeta, obscena alias pastu auis, crista uisenda plicatili, contrahens eam subrigensque per longitudinem capitis*, « la huppe aussi, d'après le poète Eschyle, change de forme ; oiseau qui, d'ailleurs, se nourrit de choses dégoûtantes, remarquable par une crête qui se replie, et qu'il peut resserrer ou déployer le long de sa tête » (passage auquel fera encore allusion, avec l'utilisation du même mot, une phrase de 11, 122 : *diximus et cui plicatilem cristam dedisset natura*, « nous avons dit à quel oiseau la nature a donné une crête qui se replie »). Ajoutées à celle dont nous nous occupons, ces trois occurrences sont les seules de toute la latinité (excepté, beaucoup plus tard, une autre chez Érasme et une dernière chez Laurent de Brindes, qui auront emprunté l'adjectif à Pline), et elles sont toutes chez Pline.

Quant aux « bateaux pliables » dont parle Pline, certains ont pensé qu'il pouvait s'agir seulement d'outres que l'on aurait gonflées ou dégonflées selon les nécessités. Mais Pline est précis, parle de *naues* et non d'*utres*.

Cette phrase de Pline renvoie à deux choses importantes concernant les *Aethiopes* : une certaine compétence technique, fût-elle un peu primitive, et des opérations commerciales. La compétence technique consiste à savoir réaliser des embarcations légères et « pliables ». Rien n'est dit sur le matériau utilisé ; cela n'a pas empêché la postérité d'y voir du cuir. C'est à propos des navires utilisés par les Bretons pour la navigation sur l'Océan que Pline parle de « cuir cousu » (7, 206 : *etiam nunc in Britannico oceano utiles corio circumsutae fiunt* ; l'information sera donnée de nouveau en 34, 156), tout en précisant immédiatement, dans la suite de la phrase et en opposition : *in Nilo ex papyro ac scirpo et harundine* (ce qui, même s'il s'agit du Nil, ne saurait s'appliquer nécessairement aux barques des « Éthiopiens », lesquels vivent bien loin des roseaux et des papyrus du delta). Cela n'a pas empêché la postérité de voir les barques éthiopiennes, elles aussi, faites de cuir cousu. Le *Lexicon* de Forcellini, s.u. *plicatilis*, auquel nous faisons allusion *supra*, écrit en effet exactement : « PLICATILIS, le, *pieghevole*, *πλεκτός*, qui plicatur, aut plicari potest. *Plin. l. 10. c. 29. sub fin.* *Upupa crista uisenda plicatili, contrahens eam, subrigensque per longitudinem capitis. Nauis plicatilis est nauis facta ex corio, quae complicata circumfertur ad trajiciendos amnes. Plin. l. 5 c. 9 ad fin.*

Ibi Æthiopicæ conueniunt naues. Namque eas plicatiles humeris transferunt, quoties ad cataractas uentum est ». C'est cette notice qui est copiée, sans qu'il le dise, par le Père Lafitau, même si c'est de manière confuse en ce qui concerne les références aux textes. Quant au cuir, s'il est vraisemblable, il n'est pas affirmé chez Pline.

Le verbe *ueneunt* impose d'admettre à Éléphantis l'existence d'opérations commerciales impliquant des Éthiopiens. Le texte ne dit pas si le commerce en question se fait entre Éthiopiens ou si l'on a affaire à un centre de commerce entre les navigateurs venus « du nord » et des *Aethiopes* nubiens qui, dans cette ville intermédiaire, proposeraient différentes sortes de produits : ceux, d'une part, qui sont ailleurs répertoriés par Pline comme caractéristiques des régions « éthiopiennes », et d'autre part, spécifiquement ici, des embarcations légères destinées à la navigation sur un fleuve au cours malaisé, accidenté et cahotique. Dans la première hypothèse, des « Éthiopiens » peuvent certes vendre des embarcations à d'autres « Éthiopiens » ; mais on pourrait supposer aussi qu'en ces régions difficiles, tout indigène conserve une telle embarcation qu'il a pu fabriquer, lui-même ou ses proches, et qu'il n'a point achetée : il n'y aurait donc pas de vente-achat d'Éthiopien à Éthiopien. La seconde hypothèse, même s'il n'y a sans doute pas une clientèle constante car la poursuite du voyage en remontant le Nil n'est pas une promenade de bateau-mouche, est intéressante et ferait surgir l'idée du contact entre des civilisations bien différentes. Naturellement, il s'agit à propos des embarcations d'un commerce à dimension très modeste, et ces bateaux ne sont certes pas destinés à l'exportation lointaine dans le monde romain. Mais enfin il y a commerce, c'est-à-dire rencontre, entre hommes venus de mondes qui ne se connaissent guère entre eux. Éléphantis apparaît alors comme la porte de l'inconnu, dernière étape des parcours faciles et « fréquentables » sur le Nil en direction du sud. Quels souvenirs se trouvent derrière ces affirmations ? Beaucoup sans doute, grecs et romains ; mais, s'agissant de Rome, on ne peut se défendre de penser, même si Pline ne la cite pas, à cette expédition de reconnaissance qu'avait envoyée Néron, et dont la mission était de s'aventurer le plus loin possible en descendant vers le sud de l'Égypte.

En tout cas c'est le merveilleux qui domine, et c'est bien à cela que le Père Lafitau a été sensible : spontanément, même sans l'avouer expressément, il dresse un parallèle entre Pline (ou plutôt sa source) en face des embarcations des « Éthiopiens » de la région des cataractes, et lui-même devant le spectacle des canoés des Iroquois d'Amérique. C'est bien cette impression de merveilleux que devaient ressentir les gens qui, dans l'Antiquité, Grecs ou Romains,

arrivaient au contact de ces lointains habitants de la Nubie et faisaient connaissance avec leurs pratiques inconnues. Le fait même que l'on ait pu rapprocher ensuite les « bateaux de cuir cousu » des Iroquois et les « barques pliables » d'Égypte montre que l'on avait le sentiment d'avoir affaire, aux deux extrémités du monde habité, aux hommes les plus surprenants et les plus déconcertants.

Le panorama que nous offrent les sources anciennes à propos des activités des *Aethiopes* les présente au fond comme des hommes de la technè plutôt que de l'épistèmè. On trouvera d'autant plus d'intérêt à signaler l'existence d'une exception remarquable dans le personnage d'un jeune *Aethiops*, qui connut dans le cadre de l'Empire romain et sous la férule d'Hérode Atticus une destinée plus intellectuelle.

2.1.4 Un *Aethiops* intellectuel : Memnon

Achille, Memnon et Polydeukion³²³, trois de ses élèves, avaient été représentés par des statues dans plusieurs des domaines d'Hérode Atticus³²⁴. Mais on a trouvé en particulier sur le site de la villa d'Hérode à Loukou, en Cynurie, et l'on conserve actuellement à Berlin une tête de marbre représentant un Noir. Cette tête a fait l'objet de différentes publications³²⁵. Du reste une tête de Polydeukion a aussi été mise au jour³²⁶ lors de fouilles du nymphæon en 1977.

P. Graindor voit dans cette tête celle d'« un Éthiopien connu à Athènes au II^e siècle », et fait intervenir, dans la restitution qu'il propose, des données qui « ne conviennent probablement qu'à lui »³²⁷.

On sait par Philostrate³²⁸ qu'Hérode avait fait graver sur des hermès, un peu partout dans ses propriétés, des imprécations en souvenir de ses trois τροφιμοι cités ci-dessus, pratiquement des « fils adoptifs ». Le deuxième de ces trois personnages porte rien moins que le nom du mythique roi d'Éthiopie, Memnon. Le même nom apparaît d'ailleurs une autre fois chez le même Philostrate³²⁹, si l'on accepte la correction évidente de Μένων en Μέμνων. Et

³²³ Le nom est bien Πολυδευκίων, même si certains, sous l'influence d'une erreur des *Vies des sophistes* de Philostrate, parlent de Polydeukès.

³²⁴ Voir Philostrate, *Vies des sophistes* 2, 1, 11.

³²⁵ Notamment P. GRAINDOR, « Tête de nègre du musée de Berlin », *Bulletin de correspondance hellénique* 39/1 (1915), p. 402-412 ; G.H. BEARDSLEY, *The Negro in Greek and Roman Civilization*, Baltimore, 1929, p. 132-133.

³²⁶ A. DATSULI-STAVRIDIS, *Archaiologika Analekta ex Athenon (Athens Annals of Palagia Archaeology)* 10 (1977), p. 143 et 11 (1978), p. 231.

³²⁷ P. GRAINDOR, art. cit., p. 403.

³²⁸ Philostrate, *loc. cit.*

³²⁹ *Vie d'Apollonius* 3, 11, 102.

dans ce dernier passage Philostrate indique à propos du personnage : ἀπ' Αἰθιόπων δὲ ἦν. Memnon, d'après Philostrate (*ibid.*), était mort jeune, vers 148-150 dit P. Graindor³³⁰ : âgé d'une trentaine d'années, peut-on penser.

P. Graindor, bien marqué par son époque, voit³³¹ une « tête énergique de nègre au front bas et fuyant, aux paupières épaisses, aux lèvres serrées, brutales », et « un portrait si fouillé » lui est même un argument pour refuser d'abaisser la date de l'œuvre jusqu'au III^e s. ; il aurait suffi des rapprochements artistiques et techniques qu'il trouve ensuite entre cette œuvre et d'autres bustes du II^e s. Quoi qu'il en soit, il n'hésite pas à proposer d'identifier le Noir du portrait avec le τρόφιμος Memnon, d'autant que, de façon générale, « le nombre des personnages de race noire auxquels on a pu consacrer des portraits de cette valeur, au II^e s., est extrêmement limité »³³².

Image 4 - Portrait de Memnon, disciple d'Hérode Atticus. Prov. Thyréatis. II^e siècle ap. J.-C. Marbre. Berlin-Est, staatliche Museen³³³.



³³⁰ P. GRAINDOR, art. cit., p. 407.

³³¹ P. GRAINDOR, art. cit., p. 409.

³³² P. GRAINDOR, art. cit., p. 412.

³³³ Cf Fr. M. SNOWDEN, « Témoignages iconographiques sur les populations noires dans l'Antiquité gréco-romaine », p. 133-245, dans J. VERCOUTTER *et Al.*, *op. cit.*, p. 242-243, fig. 336-337.

Il faut ajouter que la tête est en marbre du Pentélique et que les carrières du Pentélique, au II^e s., appartenaient précisément à Hérode Atticus (qui les sollicita largement pour le revêtement du stade qu'il offrit aux Athéniens et qu'en 1895 rénova, pour les Jeux olympiques de 1896, le riche Grec d'Alexandrie Averoff). De la pierre de ses possessions le « milliardaire antique » aura refait la tête de son τρόφιμος.

Nous voici, avec Hérode et Memnon, dans la partie orientale de l'Empire, celle où l'on parle grec, ce grec qui d'ailleurs, à leur époque justement, manqua de supplanter le latin comme langue intellectuelle et culturelle de l'Empire. Ces personnages, au-delà de leur implantation géographique, sont assez représentatifs d'un aspect important de la culture du monde romain du II^e s. Nous ne nous interdirons donc pas, sous prétexte qu'ils ne sont pas Romains au sens strict du terme, de leur accorder un peu d'attention, et principalement à Memnon.

Nous avons en lui le seul cas attesté d'un jeune homme Noir qui aura participé aux cercles intellectuels les plus en vue du monde romain de son époque.

On ne sait rien de son origine et l'on peut donc hésiter s'il venait « de l'Est » de l'Afrique, ou « de l'Ouest ». Toutefois son nom est un indice à interroger. S'il est vrai qu'il est emprunté au domaine de l'épopée, il est clair aussi qu'il suggère l'Égypte, et peut-être même est-ce un surnom choisi pour se surimposer à un nom personnel moins éclatant. On connaît cela à propos du Memnon de l'inscription publiée par E. Kastorchis³³⁴ en 1881 : découverte près de Marathon, elle porte Μέμνων / τοπαδειν / Ἀρτέμιδος φίλος, et le τοπαδειν de la deuxième ligne est vraisemblablement le vrai nom du personnage, comme le suggère P. Graindor³³⁵ d'après un autre exemple. Que le personnage qui nous intéresse se soit appelé Memnon ou qu'il ait choisi de remplacer un nom ancien par celui-ci, il reste que cet *Aethiops* devrait venir du sud de l'Égypte : un Nubien sans doute, à propos duquel on en est réduit aux conjectures : de qui était-il le fils ? sans doute de quelqu'un d'important qui lui aura fait donner une première éducation, grecque comme c'était toujours le cas, nulle autre n'étant proposée.

Ou bien le jeune homme n'avait-il été remarqué par Hérode que pour quelque autre raison comme son hypothétique beauté, rehaussée, aux yeux de l'esthète qu'était le rhéteur, par le teint noir de sa peau ? Est-ce ainsi qu'il aurait rejoint d'autres τρόφιμοι pour lesquels le maître éprouvait de l'affection ? Il aurait pu, alors, être d'une extraction beaucoup plus humble que

³³⁴ Ἀθήναιον 10 (1881), p. 538.

³³⁵ P. GRAINDOR, *art. cit.*, p. 406 n. 3.

celle que nous supposons ci-dessus. Il ne faut pas oublier, en effet, qu'Hérode se plaisait à imiter, en tous détails, l'empereur Hadrien. Or, l'amour de celui-ci pour le jeune Antinoüs est célèbre et Marguerite Yourcenar, dans les *Mémoires*, en a le plus récemment perpétué le souvenir. Hérode aurait bien pu, car chez lui l'imitation consistait à surpasser le modèle, que ce fût en magnificence dans les constructions évergétiques ou en toute autre chose, se donner à lui-même quelques Antinoüs au lieu d'un seul, parmi lesquels aurait pu figurer Memnon. Il se serait chargé de leur éducation comme l'empereur le fit pour son jeune favori.

Peut-être alors cette éducation ne parvint-elle pas aux sommets de l'habileté sophistique et de la connaissance littéraire et philosophique, si l'on en juge d'après le modèle Antinoüs, tel que M. Yourcenar en a rendu compte. Mais d'un autre côté, une réflexion sur la chronologie peut suggérer des réflexions différentes. Selon P. Graindor, on l'a dit, Memnon serait mort à la trentaine, vers 148 ou 150. Faisons-le naître vers 120. Marc Aurèle était né en 121. Il fut l'élève d'Hérode (lequel, rappelons-le, était né en 101). Qu'est-ce qui rendrait impossible que Marc Aurèle, Memnon et les autres, tous à peu près du même âge, aient été simultanément les élèves du rhéteur ? partant, qu'ils aient reçu, les uns en même temps que les autres, des cours extrêmement semblables ou identiques ? L'un était promis à l'Empire, des autres on n'entendrait plus parler par la suite si ce n'est chez P. Graindor ; mais pour autant, Memnon n'aurait pas été un simple giton, il aurait pu, cas unique, singulier et exemplaire, fréquenter de près, sur une certaine longueur de temps, l'un des grands intellectuels de l'époque et acquérir ainsi une culture à laquelle, peut-être, son origine ne le prédisposait pas. Il aurait même pu le faire, pendant une certaine durée au moins, à Rome. Car la vie d'Hérode, « l'Athénien », dont le père grec était sénateur romain, connut aussi un séjour romain. Ce fut dans les années 130 que le rhéteur fut appelé à Rome pour enseigner à Marc Aurèle l'éloquence grecque. On ne peut lui interdire d'avoir peut-être fait le voyage et le séjour en compagnie de quelques garçons du même âge que le jeune César, qu'il aurait amenés avec lui.

Si tout cela était vrai, nous contemplerions aujourd'hui, dans le visage offert par la sculpture sur laquelle P. Graindor avait fort heureusement attiré l'attention, l'effigie hautement symbolique d'un *Aethiops* qui, destinée assez inattendue, aurait jusque dans Rome été admis dans les milieux intellectuels les plus prestigieux de l'époque. Il reste possible, naturellement, que Memnon ait tout simplement été l'un de ces innombrables étudiants qui, de toutes les régions du monde « grec », affluèrent dans le domaine hérodien de la « Paix universelle » pour suivre les enseignements qu'y dispensait le rhéteur.

Quoi qu'il en soit, on retrouverait ici la distorsion classique entre le symbole et la réalité. On pourrait, d'un côté, s'émerveiller de la dimension intégratrice d'un Empire qui, parvenu sous Marc Aurèle au sommet de son rayonnement politique, intellectuel et même moral, permettait à un jeune « issu de l'immigration » d'avoir part, lui aussi, aux trésors accumulés par une longue histoire civilisationnelle ; mais de l'autre côté, force serait bien de constater que l'unicité du personnage témoignerait seulement de l'impossibilité concrète de pareille réussite pour la quasi-totalité de ses semblables. Le jugement sans complaisance de P. Graindor que nous rapportions ci-dessus, sorte de physiognomonie naïvement malveillante, était vraisemblablement plus naturel aux contemporains que l'élan d'accueil universel pourtant proclamé par les philosophes et spécialement réfléchi par Marc Aurèle quand il pensait « pour lui-même ».

Conclusion

Il y a, peut- on dire, une double présence des *Aethiopes* dans la vie et les activités de la Ville ; cette présence est en même temps physique, proche et locale, et en même temps due à tout ce qui, de leurs pays lointains, arrive à Rome par l'intermédiaire des circuits commerciaux et de toute sorte d'échange. Les deux faces de cette présence réunissent les deux aspects de la perception des *Aethiopes* par les Romains : des hommes lointains et différents, mais devenus présents grâce aux aléas de l'histoire ; des produits exotiques et rares, mais devenus plus proches grâce à leur entrée dans un monde qui les accueillait volontiers. On peut donc conclure à une certaine adhésion des *Aethiopes* à une société culturellement différente.

2.2 LES *AETHIOPE*S DANS LE CIRQUE ET DANS LES SPECTACLES

2.2.1 Une présence des Noirs dans le cirque qui date du III^e siècle av. J.-C

La présence des Noirs dans le cirque romain n'est ni récente ni surprenante. En effet, c'est à cet endroit qu'ils ont été signalés par Plaute pour la première fois dans la littérature latine. Plaute présente dans le *Poenulus*³³⁶ des hommes noirs qui arrosent le sable et apportent de l'eau aux chevaux. Trois siècles plus tard, ces mêmes personnages sont évoqués par l'auteur du *Satiricon* qui, soit connaissait parfaitement ce passage de Plaute, soit avait vu ces hommes

³³⁶ Cf. PLAUTE, *Poenulus* 1289 - 1291.

à la tâche. Il soulignait la ressemblance des deux *Aethiopes capillati* de son récit avec les hommes noirs employés dans les arènes. C'est en ces termes qu'il évoquait cette ressemblance :

Subinde intrauerunt duo Aethiopes capillati cum pusillis utribus, quales solent esse qui harenam in amphitheatro spargunt, uinumque dederunt in manus ; aquam enim nemo porrexit.

« Aussitôt après entrèrent deux Noirs chevelus avec de petites outres, pareils aux hommes qui arrosent le sable dans l'amphithéâtre, et ils nous versèrent du vin sur les mains ; pour de l'eau, personne ne nous en offrit »³³⁷.

La similitude est claire. L'expression *quales solent esse qui harenam in amphitheatro spargunt* (« pareils aux hommes qui arrosent le sable dans l'amphithéâtre ») fait clairement penser aux personnages auxquels Plaute faisait allusion lorsqu'il écrivait : *Atrior [...] qui cortinam ludis per circum ferunt* (« plus noir que [...] ceux qui portent une cuve aux jeux du cirque »³³⁸). Cette double évocation de la présence des *Aethiopes* dans le cirque, par deux auteurs d'époques différentes, confirme la fonction que ces Noirs y exerçaient sans doute couramment. À cela s'ajoute le fait que le cirque occupait une place très importante dans la vie quotidienne. Il accueillait beaucoup de monde grâce aux nombreux événements qui y étaient organisés et qui faisaient venir à Rome des hommes originaires des différentes provinces de l'empire. Selon le poète Martial, ces spectacles faisaient de Rome une capitale cosmopolite où convergeaient de nombreux peuples et même des *Aethiopes*. Martial a évoqué cela dans les *Spectacles*, où on lit :

*Quae tam seposita est, quae gens tam barbara,
Caesar,
ex qua spectator non sit in urbe tua ?
Venit ab Orpheo cultor Rhodopeius Haemo,
uenit et epoto Sarmata pastus equo,
et qui prima bibit deprensi flumina Nili,
et quem supremae Tethyos unda ferit.
Festinauit Arabs, festinauere Sabaei,
et Cilices nimbis hic maduere suis.
Crinibus in nodum tortis uenere Sygambri,
atque aliter tortis crinibus Aethiopes.
Vox diuersa sonat ; populorum est uox tamen una,
cum uerus patriae diceris esse pater.*

« Quelle nation est assez lointaine, laquelle assez barbare, César, pour ne pas envoyer de spectateurs à ta capitale ? L'habitant du Rhodope est venu de l'Hémus cher à Orphée ; il est venu aussi, le Sarmate abreuvé du sang de son cheval, et celui qui boit les eaux du Nil à sa source connue de lui, et celui que frappent les eaux de la mer la plus lointaine. L'Arabe est accouru, les Sabéens sont accourus, et les Ciliciens sont venus s'y asperger de leur propre rosée. La chevelure nouée en chignon, les Sicambres sont venus, ainsi que les Éthiopiens, la chevelure tordue d'une autre manière. Des langues diverses résonnent ; cependant les peuples n'ont qu'une langue quand ils t'appellent le vrai père de la patrie »³³⁹.

Martial illustre bien dans cet extrait l'importance des jeux à l'époque impériale pendant laquelle les empereurs et les édiles organisaient de nombreux spectacles pour distraire le peuple : *Panem et circenses*. Le Colisée inauguré en grande pompe par Titus à qui Martial a offert le livre des *Spectacles* est un parfait exemple. Les édifices de ce genre étaient

³³⁷ *Satiricon* 34, 4.

³³⁸ PLAUTE, *ibid.*

³³⁹ MARTIAL, *Spectacula* 3, 3-10.

généralement destinés à l'organisation de toutes sortes d'événements, mais ils étaient surtout réputés pour accueillir des activités sportives ou des combats auxquels des *Aethiopes*, d'après des documents antiques, ont participé. Dans le cas évoqué par Martial, on peut même aller jusqu'à imaginer des *Aethiopes* sur la piste en même temps et dans le même spectacle que des *Aethiopes* spectateurs sur les gradins. Il y a donc un intérêt à étudier les différents jeux qui s'y déroulaient et qui attiraient autant de peuples. Aussi faut-il analyser les différents rôles³⁴⁰ que les Noirs y ont tenus.

2.2.2 Les *Aethiopes* dans les activités sportives

De nombreux témoignages littéraires et artistiques attestent la présence des Noirs dans les différents spectacles qui se tenaient dans les cirques. Les plus connus parmi ces divertissements sont des représentations sportives. D'après L. S Senghor, ces activités sportives avaient pris « deux formes bien distinctes : d'une part, la forme nobles des élites, avec, dans les termes, la natation, les jeux de balles etc. D'autre part, la forme populaire. Celle-ci, qui tenait du spectacle, trouvait sa place naturelle dans les cirques, où se déroulaient les séances de lutte et de boxe, mais surtout les courses de chars, les combats de gladiateurs »³⁴¹.

2.2.2.1 Les *Aethiopes* nageurs noirs

Nous ne disposons pas de témoignages littéraires provenant d'auteurs latins et concernant les nageurs noirs. En revanche, il existe deux représentations artistiques qui mettent en scène des nageurs noirs. La première³⁴² est « un fragment de grattoir décoré d'un buste de plongeur »³⁴³ datant de l'époque romaine et appartenant à la collection de bronzes du Cabinet des Médailles. Elle est conservée à la Bibliothèque nationale de France.

³⁴⁰ En dehors de la fonction d'arroseurs de l'arène que nous avons évoquée plus haut.

³⁴¹ L. S. SENGHOR, « Les Noirs dans l'Antiquité méditerranéenne », dans *Éthiopiennes, Revue Négro-africaine de littérature et de philosophie*, n°11, 1977.

³⁴² Fr. M. SNOWDEN, « Témoignages iconographiques sur les populations noires dans l'Antiquité gréco-romaine », p. 133-245, dans J. VERCOUTTER *et Al.*, *op. cit.*, p. 232-233.

³⁴³ Cf. Fr. M. SNOWDEN, *op. cit.*, p. 328, n°307 : Fragment de grattoir décoré d'un buste de plongeur. Époque romaine, Bronze. L. 9, 1 cm ; H. 4, 2cm, Paris, Bibliothèque nationale, Cabinet des Médailles. Cat. Babelon-Blanchet, 1895, n°1017.

Image 5 - Fragment de grattoir décoré d'un buste de plongeur. Époque romaine, Bronze. Paris, Bibliothèque nationale, Cabinet des Médailles³⁴⁴.



Le personnage tend les deux bras en avant comme s'il appliquait ce que nous appelons aujourd'hui en natation la technique de la brasse. On se servait de ses deux mains comme grattoir. Il est important de rappeler qu'il n'est pas rare de trouver dans l'iconographie romaine des figurines, telles que ce grattoir, employées comme objets domestiques. Il en existe beaucoup d'autres utilisées quotidiennement à des fins diverses³⁴⁵. Selon une croyance assez répandue à Rome, ces objets reproduisant des Noirs étaient considérés comme porte-bonheur et devaient posséder une vertu apotropaïque. En ce qui concerne ce grattoir, on peut supposer que l'artiste se sera inspiré des mouvements d'un nageur noir qui aurait remporté une compétition.

La seconde représentation est signalée par J. Desanges³⁴⁶. Elle figure dans une mosaïque solaire³⁴⁷ conservée au musée de Constantine et éditée par A. Berthier³⁴⁸. Deux nageurs noirs, dans un mouvement harmonieux, y sont représentés face à face comme s'ils s'affrontaient, et chacun avait un bras en avant et l'autre en arrière. Vu la posture que le mosaïste leur a donnée, ils semblent tous les deux à l'aise dans ce milieu aquatique. Desanges considère que « le panneau des nageurs noirs sur le point d'émerger évoque l'Aurore [...] et qu'« il est fort

³⁴⁴ Voir Fr. M. SNOWDEN, « Témoignages iconographiques sur les populations noires dans l'Antiquité gréco-romaine », illustration p. 232-233.

³⁴⁵ Fr. M. SNOWDEN, « Témoignages iconographiques sur les populations noires dans l'Antiquité gréco-romaine », p. 133-245, dans J. VERCOUTTER *et Al.*, *op. cit.*, p. 195-196 ; 233 ; 235-236.

³⁴⁶ J. DESANGES, « L'iconographie du Noir dans l'Afrique du Nord Antique », p. 246-268, dans J. VERCOUTTER *et Al.*, *op. cit.*, ici p. 263.

³⁴⁷ Mosaïque solaire : Nageurs noirs symbolisant l'Aurore. Prov. Sidi M'Cid. II^e ou III^e siècle apr. J. C., Env. 750 x 510 cm. Constantine Musée. J. DESANGES, « L'iconographie du Noir dans l'Afrique du Nord Antique », p. 246-268, dans J. VERCOUTTER *et Al.*, *op. cit.*, ici p. 263, fig. 356-357.

³⁴⁸ Voir A. BERTHIER, « Une mosaïque solaire trouvée à Constantine », dans *Mélanges J. Carcopino*, Paris, Hachette, 1966, p. 113-124.

probable que les nageurs noirs nous renvoient à Memnon, le légendaire fils de l'Aurore qui régnait sur les Éthiopiens »³⁴⁹.

Image 6 - Mosaïque solaire : Nageurs noirs symbolisant l'Aurore. Prov. Sidi M'Cid. II^e ou III^e siècle ap. J.-C., Env. Constantine Musée³⁵⁰.



Cependant, l'interprétation solaire faite par A. Berthier a été très controversée. P. Bruneau³⁵¹ et G. Ch. Picard³⁵² ont contesté cette position en rappelant la ressemblance entre les nageurs noirs de cette mosaïque de Constantine et d'autres nageurs noirs représentés sur des mosaïques de Pompéi, d'Ostie et du musée d'Este. Selon ces deux spécialistes, ces mosaïques n'ont pas la signification solaire évoquée par A. Berthier.

Quoi qu'il en soit, la représentation des nageurs noirs sur des mosaïques est un thème fréquemment abordé par les mosaïstes romains. Elle nous rappelle l'emploi des Noirs aux bains. Y. Thébert a fait un commentaire au sujet de ces mosaïques et de la présence des nageurs noirs en cet endroit. Il explique que « Ce qui nous intéresse directement est le fait que l'association de ces thèmes, et en particulier la présence des nageurs noirs, renvoie aux bains de trois maisons pompéiennes, celles de M. Caesius Blandus, du cryptoportique et du Ménandre »³⁵³.

Certes, dans les deux exemples que nous avons évoqués, les nageurs noirs ne sont pas en compétition sportive. Ils ne sont pas non plus situés dans un cirque ou un spectacle public. Reste que leurs attitudes relèvent bel et bien de l'activité sportive, et que la fabrication de ces objets sur lesquels ils figurent ou auxquels ils donnent forme, le fait que les artistes romains aient traité leur représentation dans les bains comme un thème conventionnel, témoigne puissamment de l'attrait mystérieux et exotique qu'ils exerçaient sur l'imaginaire romain. On

³⁴⁹ J. DESANGES, « L'iconographie du Noir dans l'Afrique du Nord Antique », dans J. VERCOUTTER *et Al.*, *op. cit.*, p. 246-268, ici p. 259-260.

³⁵⁰ *ID.*, *op. cit.*, p. 263, fig. 356-357.

³⁵¹ Cf. P. BRUNEAU, « Perspectives sur la mosaïque gréco-romaine », dans *REG*, 79, 1966, p. 704-726, n°3.

³⁵² G. Ch. PICARD, « Les thermes du thiasse marin à Acholla », dans *Antiquité Africaines*, 2, 1968, p. 95-151, ici p. 149, n°2.

³⁵³ Y. THÉBERT, *Thermes romains d'Afrique du Nord et leur contexte méditerranéen*, Étude d'histoire et d'archéologie, Rome, Publications de l'École française de Rome, 2003, chapitre II.

remarque cette même attention dans des représentations artistiques et littéraires des Noirs pratiquant les combats de la lutte, de la boxe ou du pugilat.

2.2.2.2 Des *Aethiopes* pugilistes et lutteurs

Les témoignages qui attestent la présence de boxeurs et de lutteurs noirs dans l'antiquité romaine ne sont pas rares. On dispose aussi bien dans les œuvres d'art antiques que dans la littérature latine d'informations qui, mises en confrontation, permettent de confirmer leur existence et surtout leur participation aux jeux organisés dans le cirque ou dans les thermes. Le Musée archéologique national de Paestum conserve une fresque qui présente une scène de pugilat³⁵⁴. Cette fresque remonte certes à une époque³⁵⁵ que nous n'avons pas intégrée dans notre étude, mais nous ne pouvons refuser de l'évoquer dans le présent contexte, où nous examinons la présence des pugilistes noirs dans le monde romain.

Image 7 - Scène de pugilat. Prov. Paestum (nécropole). Fresque (détail). Seconde moitié du IV^e siècle av. J.-C. Paestum, Museo Archeologico Nazionale.



L'artiste met en scène deux personnages qui se tiennent face à face. Ils ont chacun la main gauche tendue en avant pour se protéger des coups, la main droite en arrière pour en donner. Selon A. Ridder, cette position était généralement adoptée par tous les boxeurs de l'époque antique. Il écrit en effet qu'« une fois aux prises, les pugilistes ont d'ordinaire le bras gauche allongé pour parer et le poing droit ramené en arrière pour frapper avec plus de force. Souvent un trépied sépare les deux combattants et indique le prix du combat, mais les silhouettes des agonistes diffèrent peu entre elles ; seuls les avant-bras sont, plus ou moins levés et parfois se croisent à demi. [...]. D'autres fois le bras droit est tendu en avant pour frapper, et

³⁵⁴ Scène de pugilat. Prov. Paestum (nécropole). Fresque (détail). Seconde moitié de IV^e siècle av. J.-C. Paestum, Museo Archeologico Nazionale, 21522. Cf. Fr. M. SNOWDEN, « Témoignages iconographiques sur les populations noires dans l'Antiquité gréco-romaine », p. 133-245, dans J. VERCOUTTER *et Al.*, *op. cit.*, p. 183. Fig. n° 228.

³⁵⁵ Notre étude ne prend pas en compte le IV^e siècle av. J.-C.

c'était sans doute pour le faire de plus loin et avec plus de force que certains pugilistes se tenaient sur la pointe des pieds »³⁵⁶. Cette description correspond bien à ce que l'on observe sur la fresque. On y voit presque tous les détails : les mains bandées et tendues, le trépied, etc. On peut certes en déduire que l'artiste connaissait bien cette pratique sportive. Mais l'élément essentiel que nous retiendrons de ce tableau est la couleur de peau de l'un des athlètes. Selon Snowden, il ne présente peut-être pas de traits physiques négroïdes accentués, mais il aurait « la peau indubitablement noire »³⁵⁷. Il s'agit sans doute d'un Noir qui affronte un Blanc. L'intention de l'artiste qui met en scène cet *Aethiops* est significative. Il s'agit bien sûr d'évoquer l'origine ethnique du concurrent, mais surtout de souligner sa forte originalité, en même temps que de témoigner de la participation des étrangers à ces compétitions.

Deux terres cuites³⁵⁸ représentant des boxeurs noirs sont signalées par Snowden³⁵⁹ au *British Museum*. Les deux personnages sont dans une position presque identique à celle adoptée par les athlètes de la fresque de Paestum. Celui de droite a les deux jambes rectilignes. Le corps est un peu penché en arrière, une main protégée par le *caestus* et soulevée en avant pour se protéger des coups que l'adversaire est sur le point de lui porter. L'autre personnage, dont l'aspect est plus jeune, avance son pied gauche, relève et tire le bras droit vers l'arrière comme pour porter un coup, le bras gauche avancé pour se défendre³⁶⁰.

La réflexion qui s'impose devant ces œuvres artistiques est qu'elles nous renseignent mieux sur la posture des pugilistes de l'antiquité — qu'ils soient d'ailleurs Noirs ou qu'ils ne le soient pas — que des textes littéraires très imprécis sur ce sujet.

Les textes latins qui décrivent des pugilistes noirs sont rares pour ne pas dire inexistant. De toute la littérature latine, le livre VII de l'*Histoire naturelle* de Pline l'Ancien est l'unique endroit où le nom d'un pugiliste noir soit mentionné. Il s'agit du byzantin Nicée qui a hérité de son grand-père maternel sa couleur de peau noire. Pline écrit à son sujet :

³⁵⁶ A. DE RIDDER, *Dictionnaire des Antiquités Grecques et Romaines de Daremberg et Saglio, s. u. pugilatus*, p. 758, col. de gauche.

³⁵⁷ Fr. M. SNOWDEN, « Témoignages iconographiques sur les populations noires dans l'Antiquité gréco-romaine », p. 133-245, dans J. VERCOUTTER *et Al.*, *op. cit.*, p. 176. Voir aussi Fr. M. SNOWDEN, *op. cit.*, p. 183, fig. n°228.

³⁵⁸ Cf. Fr. M. SNOWDEN, *ibid.*, Terra-cotta statuettes of boxers, late Hellenistic – tightly curled hair close to head, broad nose, thick lips. H. B. WALTERS, *Catalogues of the Terracottas in the Department of Greek and Roman Antiquities*, British Museum (London 1903) D-84 and D-85.

³⁵⁹ Fr. M. SNOWDEN, *Blacks in Antiquity : Ethiopians in the Graeco-Roman Experience*, Cambridge, Mass., 1970, p. 77, fig. n°49.

³⁶⁰ *ID.*, *op. cit.*, p. 165-166.

Indubitatum exemplum est Nicaei nobilis pyctae Byzanti geniti, qui, adulterio Aethiopsis nata matre nihil a ceteris colore differente, ipse auum regeneravit Aethiopem.

« Un exemple indiscutable est celui du célèbre pugiliste Nicée, né à Byzance, qui, alors que le teint de sa mère, née d'un adultère avec un Noir, ne différait en rien des gens ordinaires, faisait pour sa part revivre son grand-père Noir »³⁶¹.

Dans ce passage, Pline n'a pas pour intention de traiter spécifiquement des pugilistes, mais de questions d'adultère et d'hérédité génétique. Mais il souligne la personnalité et la renommée de Nicée : *Nicaei nobilis pyctae*, « du célèbre pugiliste Nicée ». Si l'on s'intéresse à la pratique sportive de l'athlète, ce renseignement est certes important, car il nous informe sur le personnage. Toutefois, cette information ne nous apprend rien de plus que la célébrité de Nicée. Pourtant, hormis sa couleur de peau, noire, il serait intéressant d'en savoir davantage sur son portrait physique. Il n'existe aucune indication à ce propos, ni d'ailleurs à propos de ses exploits. Peut-être que le fait d'avoir une peau noire, qui supporte mieux la chaleur, a été un avantage pour lui, étant donné que les athlètes devaient combattre nus sous le soleil. De fait, la capacité de supporter les rayons solaires était considérée comme une des qualités nécessaires aux boxeurs. Selon A. De Ridder, « les qualités requises du pugiliste étaient multiples. L'endurance ne lui était pas moins nécessaire pour supporter la chaleur que pour soutenir la force des coups, car les concours publics avaient lieu le plus souvent, comme à Olympie, dans le fort de l'été et le pugilat prenait place l'après-midi pendant les heures les plus chaudes et se prolongeait parfois jusqu'à la nuit, alors que l'ardeur de la canicule incommodait jusqu'aux simples spectateurs »³⁶².

Il existe une certaine ressemblance entre la pratique du pugilat et celle de la lutte³⁶³, et l'on ne peut pas se contenter d'étudier les représentations des pugilistes noirs sans parler de celles des lutteurs. Alors que dans le premier cas, nous disposons, comme on vient de le voir, de plusieurs fresques et mosaïques ainsi que d'un texte littéraire, dans le second, nous constatons que les textes ainsi que les œuvres artistiques sont rares. Toutefois, il existe dans les *Épigrammes* de Martial un passage où le poète mentionne un maître de palestre nommé Pannychus, à qui il attribue la paternité du fils de Marula :

*At ille sima nare, turgidis labris
Ipsa est imago Pannychi palaestritaе.*

« Mais celui-là, avec le nez camus, les lèvres gonflées, est l'image même du maître de palestre Pannychus »³⁶⁴.

³⁶¹ PLINE L'ANCIEN, *Naturalis historia* 7, 51.

³⁶² A. DE RIDDER, *op.cit.*, s. u., *pugilatus*, p. 757, col. de gauche.

³⁶³ Certains considèrent que le pugilat et la lutte sont identiques. Nous préférons traiter séparément ces deux types de sport, car nous pensons qu'il y a une différence dans la pratique : les coups de poing donnés par les pugilistes.

³⁶⁴ MARTIAL, *Epigrammata* 6, 39.

Ce passage de Martial soulève, comme la célèbre controverse *Natus Aethiops*, la question de l'adultère des matrones qui trompent leurs époux avec des *Aethiopes*. Marula est accusée d'avoir trompé son mari avec Pannychus, qui est un sportif noir. C'est grâce à la description des traits physiques de l'enfant « au nez camus » (*sima nare*) et « aux lèvres gonflées » (*turgidis labris*) que nous découvrons l'appartenance ethnique de ce personnage. Il est important de le souligner car nous savons que les matrones romaines aimaient à fréquenter, tout autant que les gladiateurs, les sportifs étrangers et « exotiques » comme Pannychus. Martial le montre en termes clairs dans l'emploi du mot *palaestrita*. En effet, la *palaestra* ('palestre') est une école de gymnastique où l'on pratique la lutte et les exercices du corps. Pannychus est un maître de palestre, donc un lutteur confirmé. Les vers de Martial font de lui l'un des rares lutteurs noirs célèbres que la littérature latine nous révèle. Ils suggèrent aussi qu'il pouvait exister d'autres personnages semblables à lui.

Outre ce témoignage littéraire, il existe un témoignage iconographique datant du III^e siècle signalé par J. Desanges³⁶⁵.

Image 8 - Mosaïque des lutteurs. Prov. Thina. III^e siècle ap. J.-C. Sfax, Musée archéologique³⁶⁶. (Ici la partie inférieure).



Il s'agit d'une mosaïque³⁶⁷ provenant de Thina et conservée au Musée de Sfax. Elle est composée de deux registres avec chacun quatre lutteurs. La scène doit se dérouler dans une

³⁶⁵ J. DESANGES, « L'iconographie du Noir dans l'Afrique du Nord Antique », p. 246-268, dans J. VERCOUTTER *et Al.*, *op. cit.*, ici p. 266.

³⁶⁶ Cf. J. DESANGES, « L'iconographie du Noir dans l'Afrique du Nord Antique », p. 246-268, dans J. VERCOUTTER *et Al.*, *op. cit.*, ici p. 266, fig. n°362.

³⁶⁷ Mosaïque des lutteurs. Prov. Thina. III^e siècle apr. J.- C. 240 x 136 cm. Sfax, Musée archéologique. Voir J. DESANGES, « L'iconographie du Noir dans l'Afrique du Nord Antique », p. 246-268, dans J. VERCOUTTER *et Al.*, *op. cit.*, ici p. 266, fig. 362.

palestre. Il est fort probable que ce soit une scène d'entraînement. La partie supérieure représente deux lutteurs en contact et deux autres qui les observent. Mais la partie dont nous donnons ci-dessus la reproduction concerne le registre inférieur. On y voit quatre lutteurs en position de combat et qui s'affrontent deux à deux. Selon J. Desanges, « l'un des quatre [...], le second à partir de la gauche, est franchement mélanoderme, mais ses traits sont peu négroïdes »³⁶⁸. Malgré ce caractère incomplet de la représentation du personnage, il paraît bien possible de reconnaître en lui un *Aethiops*.

Après les nageurs, les pugilistes et les lutteurs, nous aborderons dans un dernier ensemble la présence des Noirs dans les combats du cirque.

2.2.2.3 Des *Aethiopes* combattants du cirque

La plupart des *Aethiopes* qui figurent dans ce genre de spectacles sont des esclaves, captifs ou prisonniers. Il arrivait, à l'occasion de certains événements exceptionnels, qu'ils soient présentés au cirque et exposés à des fauves provenant généralement de la même région qu'eux. Pline l'Ancien parle d'une scène de *uenatio* qui s'est tenue à Rome le 18 septembre 61 av. J.-C. Il y révèle la présence d'une centaine de *uenatores Aethiopes* combattant contre le même nombre d'ours (mais dans sa phrase, les ours sont nommés d'abord, et les *uenatores* en second lieu, ce qui ne manque pas d'être suggestif). Il écrit :

Annalibus notatum est M. Pisone M. Messala cos. a. d. XIII kal. Oct. Domitium Ahenobarbum aedilem curulem ursos Numidicos centum et totidem uenatores Aethiops in circo dedisse.

« Les annales relèvent que sous le consulat de M. Piso et de M. Messala, le 14^e jour des calendes d'octobre, Domitius Ahenobarbus, édile curule, donna dans le cirque un spectacle de cent ours de Numidie et autant de chasseurs Éthiopiens »³⁶⁹.

L'exhibition au cirque de prisonniers et d'animaux provenant de contrées lointaines était devenue une tradition à Rome. Les magistrats se sont livrés à cette pratique afin de montrer leurs trophées de campagne. C'est dans ce contexte qu'il faut placer l'exhibition donnée par Domitius Ahenobarbus que Pline évoque dans ce passage. Ces parades étaient l'occasion de montrer aux citoyens l'exotisme des *Aethiopes* et des animaux rares qui peuplent leurs régions. Les autorités cherchaient la faveur du peuple en montrant la singularité de ces hommes dans des *uenationes*. Comme l'explique G. Lafaye : « C'était déjà pour la foule un puissant attrait

³⁶⁸ J. DESANGES, « L'iconographie du Noir dans l'Afrique du Nord Antique », p. 246-268, dans J. VERCOUTTER *et Al.*, *op. cit.*, ici p. 260. Voir aussi M. YACOUB, *Guide du Musée de Sfax*, Tunis, Direction des musées nationaux, 1966, pl. XV, fig. I et p. 45.

³⁶⁹ PLINE L'ANCIEN, *Naturalis historia* 8, 131.

que la vue de ces barbares aux types si variés, qu'elle ne connaissait encore que par les bulletins des dernières campagnes ; mais ce qui ajoutait à l'intérêt du spectacle, c'est que les combattants conservaient dans l'arène le costume et les armes de leur patrie, et qu'ils appliquaient à cette lutte suprême le genre de manœuvre qui leur était habituel »³⁷⁰.

Des scènes de *uenatio*, semblables à celles que Pline l'Ancien décrit dans ce passage, sont reproduites dans deux mosaïques signalées par J. Desanges à Tripoli. La première³⁷¹ présente des captifs soumis aux supplices dans l'arène. Selon J. Desanges, ces « prisonniers (sans doute des Garamantes³⁷²) [...] sont particulièrement fonceés et non exempts de caractères négroïdes »³⁷³.

Image 9 - Mosaïque des Gladiateurs (détails, bordure est) : Supplice des Garamantes exposés aux fauves. Prov. Zliten, villa de Dar Buc Ammera. Fin du I^{er} siècle ap. J.-C. Tripoli, Musée archéologique.



On voit dans cette composition un félin attaquant un homme attaché à un poteau, un ours apparemment neutralisé par un deuxième condamné, enfin un troisième captif armé de lance et faisant face un cerf. Ces hommes sont livrés à des animaux que les spectateurs ne voient

³⁷⁰ G. LAFAYE, *Dictionnaire des Antiquités Grecques et Romaines de Daremberg et Saglio*, s. u., *gladiator*, p. 1577, col. de gauche.

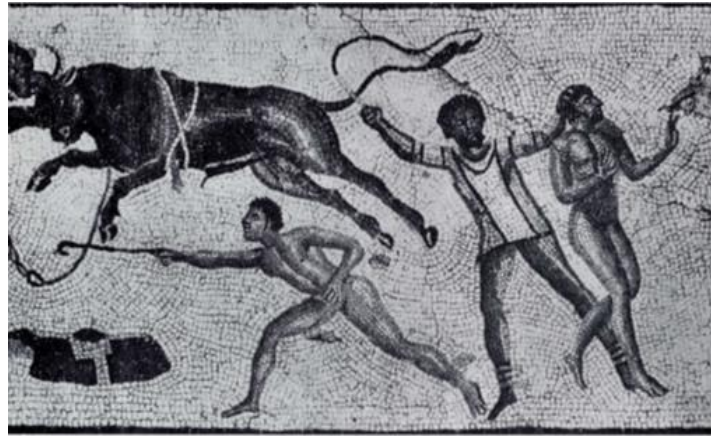
³⁷¹ Mosaïque des Gladiateurs (détails, bordure est) : Supplice des Garamantes exposés aux fauves. Prov. Zliten, villa de Dar Buc Ammera. Fin du I^{er} siècle ap. J.-C. Tripolie, Musée archéologique. Voir J. DESANGES, « L'iconographie du Noir dans l'Afrique du Nord Antique », p. 246-268, dans J. VERCOUTTER *et Al.*, *op. cit.*, ici p. 247, fig. n°339.

³⁷² Cf. J. DESANGES, *Catalogue des tribus africaines de l'Antiquité classique à l'Ouest du Nil*, Université de Dakar, Faculté des lettres et sciences humaines, publications de la section d'histoire, n° 4, Dakar 1962, p. 93 : « Peuples établis à l'intérieur de la Libye. [...] Ils font la chasse au Éthiopiens troglodytes sur des chars à quatre chevaux ».

³⁷³ *ID.*, « L'iconographie du Noir dans l'Afrique du Nord Antique », p. 246-268, dans J. VERCOUTTER *et Al.*, *op. cit.*, ici p. 247.

que dans le cirque. La seconde mosaïque³⁷⁴ présente une scène où l'on voit également des hommes condamnés à combattre contre des animaux.

Image 10 - Mosaïque des Gladiateurs (détail, bordure est) : Garamante intervenant entre un ours et un taureau. Prov. Zliten, ville de Dar Buc Ammera. Fin du I^{er} siècle ap. J.-C. Tripoli, Musée archéologique.



L'élément important de cette mosaïque est le combat entre le taureau et l'ours. L'intervention prudente du Garamante est intéressante car elle n'est pas facile à interpréter. Le rôle de ce personnage dans cette scène ne peut pas être aisément deviné. On peut supposer qu'il est dompteur et capable de se faire obéir par les animaux. L'hypothèse est vraisemblable, car des témoignages littéraires attestent l'existence de dompteurs noirs dans les spectacles publics. Sénèque, traitant des qualités du sage dans la *Lettre à Lucilius*, affirme que le sage doit ressembler aux dompteurs d'animaux sauvages. Il accorde dans ce passage une attention particulière au nain Éthiopien qui fait marcher ou s'agenouiller un éléphant sur une corde. Il écrit :

Certi sunt domitores ferarum qui saeuissima animalia et ad occursum expauescenda hominem pati subigunt nec asperitatem excussisse contenti usque in contubernium mitigant : leonis faucibus magister manum insertat, osculatur tigrim suus custos, elephantum minimus Aethiops iubet subsidere in genua et ambulare per funem. Sic sapiens artifex est domandi mala : dolor, egestas, ignominia, carcer, exilium ubique horrenda, cum ad hunc peruenere, mansueta sunt. Vale.

« Il existe certains dompteurs qui forcent les animaux les plus sauvages, ceux dont la rencontre nous épouvante, à supporter l'homme et qui, non contents de les dépouiller de leur caractère farouche, les apprivoisent jusqu'à la familiarité. Le maître met la main dans la gueule du lion ; le tigre reçoit les baisers de son gardien ; l'éléphant obéit au nain Éthiopien qui le fait s'agenouiller ou marcher sur la corde. De même le sage est expert dans l'art de dompter les maux. La douleur, l'indigence, l'ignominie, la prison, l'exil, choses effroyables partout ailleurs, quand ils s'approchent du sage, sont domestiqués »³⁷⁵.

³⁷⁴ Mosaïque des Gladiateurs (détail, bordure est) : Garamante intervenant entre un ours et un taureau. Prov. Zliten, ville de Dar Buc Ammera. Fin du I^{er} siècle apr. J.-C. Tripoli, Musée archéologique. Cf. J. DESANGES., « L'iconographie du Noir dans l'Afrique du Nord Antique », p. 246-268, dans J. VERCOUTTER *et Al.*, *op. cit.*, ici p.268, fig. n°366.

³⁷⁵ SÉNÈQUE, *Epistulae morales ad Lucilium* 85, 41.

Ce passage est une preuve indiscutable de l'existence d'*Aethiopes domitores ferarum*. Les indications qu'il livre, non seulement complètent la liste des animaux reproduits sur les deux mosaïques, mais aussi révèlent les différentes actions que ces dompteurs faisaient faire aux bêtes. Le premier tour est celui du lion qui ouvre sa gueule pour laisser entrer la main de son maître (*leonis faucibus magister manum insertat*). Le deuxième est celui du tigre qui reçoit les baisers de son maître (*osculatur tigrim suus custos*). Enfin le troisième est celui du nain Éthiopien qui ordonne à l'éléphant de s'agenouiller ou de marcher sur une corde (*elephantum minimus Aethiops iubet subsidere in genua et ambulare per funem*). Un fait cependant retient notre attention. Dans les deux premiers exemples, Sénèque ne mentionne pas l'ethnie des dompteurs. Or, il précise celle du dernier, c'est-à-dire de l'Éthiopien. Cela pourrait signifier au moins deux choses. Ou bien il est davantage impressionné par le tour de ce personnage, ou bien ce sont les traits physiques mêmes du personnage qui l'émeuvent. Car, il faut le rappeler, un *minimus Aethiops* peut aussi désigner un pygmée.

En tout état de cause, les *Aethiopes* avaient au I^{er} siècle ap. J.-C. une très grande réputation de dompteurs d'animaux sauvages. Les auteurs de cette époque ne manquaient pas de les distinguer en précisant leur couleur de peau. On le voit dans ce passage de Sénèque avec la mention du *minimus Aethiops*, lequel correspond chez Martial au *niger magister* qui fait exécuter des danses gracieuses à un animal énorme. Martial écrit :

*Et molles dare iussa quod choreas
Nigro belua non negat magistro*

« Et la bête ne refuse pas d'exécuter les flexibles danses en chœur que son maître noir lui ordonne »³⁷⁶.

Dans cette épigramme, Martial, comme Sénèque, fait allusion à la façon dont ces bêtes sauvages sont domptées. La liste des animaux qu'il mentionne est d'ailleurs plus complète que celle que propose l'extrait de Sénèque : un léopard (*pardus*) porte un joug délicat (*iuga delicata*), des tigres supportent avec patience le fouet (*tigres indulgent patientiam flagello*), des cerfs mordent des mors en or, des ours de Libye sont dressés avec des freins (*quod frenis Libyci domantur ursi*), un sanglier obéit aux muselières (*paret purpureis aper capistris*), enfin des bisons difformes traînent des chars de guerre (*turpes esseda quod trahunt uisontes*).

³⁷⁶ MARTIAL, *Epigrammata* 1, 104, 9-10.

Conclusion

Il est donc établi, on le voit, que les *Aethiopes* étaient bien présents dans les différentes activités organisées dans le cirque ou dans les thermes. Les documents que nous avons étudiés montrent qu'ils pratiquaient plusieurs disciplines sportives comme la natation, les combats de pugilat et de lutte, et participaient aux *uenationes*. Nous avons eu à interpréter des textes littéraires qui, fort intéressants, manquaient parfois de précision et restaient insuffisants quant aux détails de ce qu'ils évoquaient. Cela met en valeur la nécessité de consulter les témoignages artistiques et archéologiques, lesquels constituent une précieuse source complémentaire. Il reste à souligner ici la place particulière occupée par l'image du Noir dans le monde du spectacle et de l'exhibition à Rome. Tant il est vrai que les jeux du cirque, à cette époque comme encore à la nôtre, concentrent et cristallisent les éléments symboliques les plus forts.

2.3 LES *AETHIOPES* DANS LE THÉÂTRE À ROME

Si les sources anciennes permettent d'identifier des Noirs dans le contexte de l'armée et dans celui du cirque, cela invite à rechercher aussi leur présence dans le théâtre à Rome. Mais on doit dire dès l'abord que sur ce point, les témoignages littéraires sont rares. Il y a, certes, quelques textes qui mentionnent surtout des acteurs et des musiciens. Heureusement, leur témoignage est complété par des documents artistiques qui peuvent permettre de se faire une idée de ces danseurs, équilibristes et jongleurs que les textes évoquent si peu.

2.3.1 Les acteurs noirs dans le théâtre

Térence a été l'un des premiers auteurs latins à introduire des *Aethiopes* dans son théâtre. Il ne s'est pas contenté de les évoquer ou de les mentionner comme l'a fait Plaute quand il signalait des Noirs dans le cirque³⁷⁷. Térence les a intégrés dans ses œuvres, où il leur a donné un rôle, même s'il s'agit d'un rôle de figuration, les faisant paraître dans des scènes alors que le genre théâtral en était seulement à sa deuxième génération. Térence était originaire d'Afrique comme le rappelle son surnom *Afer* ; mais il s'agissait bien sûr du nord de l'Afrique. Snowden donne dans son classement des catégories de noms ayant une provenance africaine la précision suivante : « *Afer* : The evidence of the single, most detailed anthropological description of a

³⁷⁷ PLAUTE, *Poenulus* 1289-1291. Voir *supra*, chapitre : « Les *Aethiopes* dans le cirque et dans les spectacles ».

negroid type from classical antiquity »³⁷⁸. En outre, dans la *Vita Terenti* de Suétone, se trouve une description assez connue du poète :

Fuisse dicitur mediocri statura, gracili corpore, colore fusco. « On raconte qu'il avait une taille moyenne, un corps maigre, une couleur de peau foncée »³⁷⁹.

On prêtera attention à l'expression *colore fusco* qui est une information importante concernant la carnation de Térence. Selon J. André, quand elle est employée pour qualifier une personne, elle désigne « d'une façon générale le type méditerranéen à teint brun »³⁸⁰. Mais le même spécialiste précise que *fuscus* appliqué aux peuples africains signifie « un brun approchant du noir »³⁸¹. Ce sens conforte ce que dit la description de Suétone. Mais, encore une fois, cela ne signifie pas que Térence fût un Noir. Cela peut cependant aider à comprendre l'intérêt manifesté par le poète aux *Aethiopes*.

2.3.1.1 Une actrice noire dans l'*Eunuque* de Térence ?

La présence d'acteurs noirs dans la pièce de théâtre d'un auteur d'origine africaine comme Térence soulève des questions. On peut supposer qu'en leur attribuant un rôle, Térence non seulement rappelle ses origines et son parcours, mais aussi valorise surtout sa réussite sociale, c'est-à-dire son affranchissement, sa renommée et sa place dans la société romaine de l'époque. C'est ainsi qu'on peut lire la double évocation dans l'*Eunuque* d'une esclave venue d'Éthiopie. La première mention est faite au vers 165, dans le passage suivant :

*PHEDRIA : Quid te ergo aliud sollicitat ? cedo.
Num solus ille dona dat ? Numcubi meam
benignitatem sensisti in te claudier ?
Nonne, ubi mi dixti cupere te ex Aethiopia
ancillulam, relictis rebus omnibus
quaesiui ? Porro eunuchum dixti uelle te,
quia solae utuntur is reginae ; repperi,
heri minas uiginti pro ambobus dedi.
Tamen contemptus abs te haec habui in memoria :
ob haec facta abs te spernor ?*

« PHEDRIA : Alors qu'y a-t-il d'autre qui t'inquiète ? Dis-moi. Est-ce qu'il est le seul à te faire des cadeaux ? As-tu jamais senti que j'aie fermé pour toi les accès à ma générosité ? Est-ce que, quand tu m'as dit que tu avais envie d'une petite servante venue d'Éthiopie, je n'ai pas tout laissé pour t'en chercher une ? Après, tu as dit que tu voulais un eunuque, parce que les reines sont les seules à en avoir ; j'en ai trouvé un, et hier j'ai donné vingt mines pour les deux. Même si tu me regardes de haut, je me suis souvenu de tout cela ; et c'est pour m'en récompenser que tu me fais la tête ? »³⁸²

Dans la deuxième on lit ceci :

³⁷⁸ Fr. M. SNOWDEN, *Blacks in Antiquity : Ethiopians in the Graeco-Roman Experience*, Cambridge, Mass., 1970, p. 16.

³⁷⁹ SUÉTONE, *De Poetis, Vita Terenti*, frg. 11, 88.

³⁸⁰ J. ANDRÉ, *Étude sur les termes de couleur dans la langue latine*, Paris, Librairie Klincksieck, 1949, p. 124.

³⁸¹ *ID.*, *ibid.*

³⁸² TÉRENCE, *Eunuchus* 165.

THRASO : *Perpulchra, credo, dona aut nostri similia.*
PARMENO : *Res indicabit. Heus, iubete istos foras*
exire, quos iussi, ocius. Procede tu huc :
ex Aethiopiast usque haec. THRASO : *hic sunt tres*
minae.

« THRASON : Des présents magnifiques, je crois, pas du tout semblables aux nôtres ! PARMENON : On va voir. Hé là-bas, dites-leur de sortir vite, aux esclaves que je veux. Avance ici, toi. Elle vient du fond de l'Éthiopie, celle-ci. THRASON : Il y en a pour trois mines »³⁸³.

Dans les deux passages que nous avons relevés, Térence fait venir l'esclave³⁸⁴ de l'Éthiopie (*ex Aethiopia*). Il la mentionne dans un contexte où il aborde le thème des courtisanes qui voyaient dans la possession d'esclaves noirs une marque d'ascension sociale. Dans le premier passage il écrit *ubi mi dixisti cupere te ex Aethiopia ancillulam*, c'est-à-dire « quand tu m'as dit que tu avais envie d'une petite servante venue d'Éthiopie ». L'emploi du terme *ancillula* ('une petite servante') pourrait rappeler l'enfance de Térence, arrivé esclave à Rome alors qu'il était encore tout petit. Dans le second passage, on lit *ex Aethiopiast usque haec*, « elle vient du fond de l'Éthiopie, celle-ci ». L'insistance est exprimée à travers l'emploi de l'adverbe *usque* précédé de la préposition *ex* dans (*ex Aethiopiast usque*, 'du fond de l'Éthiopie'), ce qui renchérit sur le premier passage. Dans les deux situations, l'Éthiopie est présentée comme une contrée lointaine qui fournit des marchandises exotiques, y compris des esclaves. C'est pourquoi la petite Éthiopienne, comptée ici parmi les *perpulchra dona* ('les magnifiques présents', v. 468) différents de ceux des Romains (*aut nostri similia*, 'pas du tout semblables aux nôtres', *ibid.*), est considérée comme une telle marchandise.

Au-delà de ces considérations, il importe de souligner le fait que dans le premier passage, Térence ne présente pas aux spectateurs la petite servante en tant qu'actrice, car elle est seulement évoquée dans un dialogue entre Phédria et Thaïs, alors que dans le second, il la montre au public, car l'expression *Procede tu huc* (« Avance ici, toi ») la pousse littéralement sur la scène, devant des réactions du public romain que l'on peut aisément imaginer.

Reste à se demander si le personnage de la servante a été représenté tel que le passage le laisse croire de prime abord, c'est-à-dire par une esclave noire, ou bien si Térence a eu recours à une petite blanche avec un masque, ou même (plutôt) à un jeune garçon pareillement équipé (on sait que les rôles de femmes étaient tenus par des hommes).

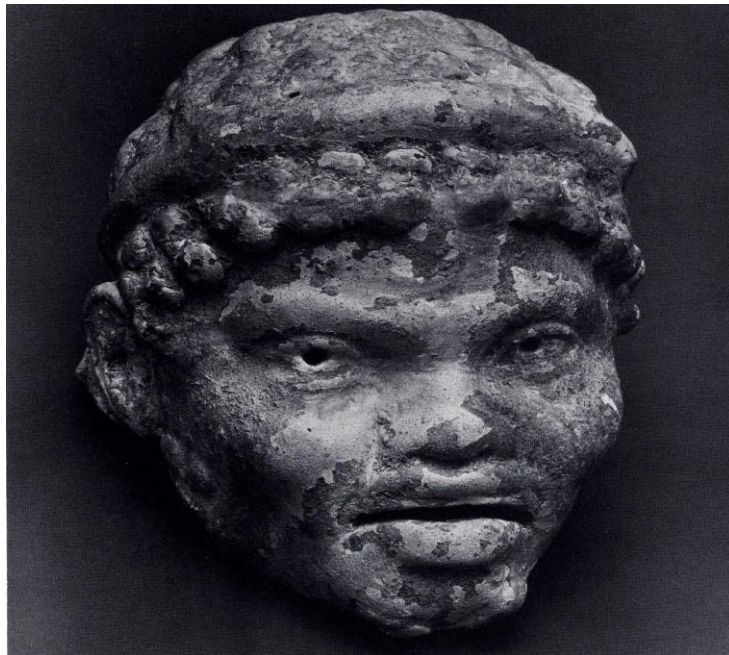
³⁸³ *ID., op. cit.*, 471.

³⁸⁴ Nous ne revenons pas sur la question du prix de l'esclave, que nous avons déjà commentée p. 79.

2.3.1.2 Des acteurs blancs masqués pour jouer des personnages d'*Aethiopes*

La seconde hypothèse, c'est-à-dire que ce soit une petite blanche, ou un acteur masculin grimé, qui se présente aux spectateurs, est la plus probable. Cette pratique était en effet très courante chez les poètes comiques grecs³⁸⁵ dont se sont inspirés les auteurs latins. Térence, qui est influencé par l'œuvre de Ménandre qu'il imite dans plusieurs de ses pièces, a vraisemblablement fait appel à un jeune acteur blanc pour jouer avec un masque le rôle de la servante noire. Nous n'avons pas trouvé de masques de fillettes noires pour prouver cette affirmation. Mais il existe des masques d'hommes, avec toutes les caractéristiques physiques du visage des Noirs, qui attestent bien cette façon de faire. Snowden a signalé à Houston un masque en terre cuite bien conservé et qui « représente un nègre barbu d'un type moins accentué »³⁸⁶. D'après le même auteur, ce masque provient peut-être de Sicile et date du III^e ou du II^e siècle avant notre ère.

Image 11 - Masque de Nègre. III^e ou II^e siècle av. J.-C. Terre cuite. H. 15, 2 cm. Houston, Collection D. J. et Ménil.



Nous nous limitons à cette illustration qui n'est qu'un exemple parmi beaucoup d'autres³⁸⁷. Elle est suffisamment convaincante pour prouver l'utilisation de masques

³⁸⁵ Voir Fr. M. SNOWDEN, *Blacks in Antiquity : Ethiopians in the Graeco-Roman Experience*, Cambridge, Mass., 1970, p. 156-168.

³⁸⁶ Fr. M. SNOWDEN, « Témoignages iconographiques sur les populations noires dans l'Antiquité gréco-romaine », p. 133-245, dans J. VERCOUTTER *et Al.*, *op. cit.*, p. 188, illustration p. 190, fig. n° 238.

³⁸⁷ Pour d'autres images de masques, voir Fr. M. SNOWDEN, *Blacks in Antiquity : Ethiopians in the Graeco-Roman Experience*, Cambridge, Mass., 1970, p. 238, fig. n° 98 et 99.

d’Africains dans la comédie latine à l’époque de Térence. On attirera l’attention sur le fait que ce masque remonte au plus tard au II^e siècle, ce qui correspond à la période pendant laquelle le poète a fait représenter ses pièces.

Par conséquent, après avoir montré que les masques étaient bel et bien portés par des acteurs blancs, nous ne devons pas exclure la possibilité qu’une fille blanche — ou plutôt un jeune garçon blanc — représente la petite Éthiopienne dans le rôle de figuration que cette dernière tient dans l’*Eunuque* de Térence. Quoi qu’il en soit, l’évocation d’un personnage noir dans la pièce doit être portée au dossier de la présence des Noirs dans le théâtre à Rome. Mais ce peut aussi être une façon pour Térence, qui vient de loin comme cette esclave qu’il présente aux spectateurs, de rappeler à son public d’où il venait et où il est parvenu. Des personnages noirs comme cette petite Éthiopienne seront plus nombreux à être évoqués au théâtre pendant la période impériale.

2.3.1.3 Des acteurs noirs à l’époque impériale

Des acteurs noirs sont signalés plusieurs fois pendant cette période riche en événements et en spectacles. Il existe des témoignages littéraires et artistiques qui les présentent dans différentes situations, c’est-à-dire comme acteurs, mais aussi comme spectateurs.

Un passage de Pline l’Ancien montre deux Noirs dans le cortège des funérailles d’un oiseau tué par un cordonnier. Il s’agit certes d’un récit un peu légendaire, mais qui mérite d’être évoqué et analysé. Pline écrit :

Hunc siue aemulatione uicinitatis manceps proximae sutrinae siue iracundia subita, ut uoluit uideri, excrementis eius posita calceis macula, exanimauit, tanta plebei consternatione, ut primo pulsus ex ea regione, mox interemptus sit funusque aliti innumeris celebratum exequiis, constratum lectum super Aethiopum duorum umeros, praecedente tibicine et coronis omnium generum ad rogom usque, qui constructus dextra uiae Appiae ad secundum lapidem in campo Rediculi appellato fuit.

« Ce corbeau fut tué par un cordonnier du voisinage, soit par jalousie, soit sous l’emprise d’une colère soudaine, comme il voulut le faire croire, parce que l’oiseau, de ses excréments, lui avait taché des chaussures ; ce qui causa dans le peuple une si grande agitation que le cordonnier fut d’abord chassé du quartier, puis assassiné. Le cortège funèbre de l’oiseau fut suivi par une foule innombrable ; le lit funéraire fut porté sur les épaules de deux Éthiopiens précédés par un joueur de flûte, avec des couronnes de toutes sortes, jusqu’au bûcher, qui avait été élevé à droite de la voie Appienne, à la deuxième borne, à l’endroit appelé ‘champ de Rêdiculus’ »³⁸⁸.

Même si l’on n’est pas à proprement parler au théâtre, les deux Noirs sont employés comme acteurs dans ces funérailles. Ils portent sur leurs épaules le lit funèbre de l’oiseau. Pline donne à l’anecdote toute sa vraisemblance en indiquant de manière précise l’endroit où le

³⁸⁸ PLINE L’ANCIEN, *Naturalis historia* 10, 122.

bûcher fut élevé : *qui constructus dextra uiae Appiae ad secundum lapidem in campo Rediculi appellato fuit*, « il avait été élevé à droite de la voie Appienne, à la deuxième borne, à l'endroit appelé 'champ de Rediculus' ». Il est vrai que le texte ne donne pas beaucoup de détails sur les deux acteurs évoqués dans ces funérailles ; les circonstances dans lesquelles ils sont mentionnés ne permettent pas non plus d'étudier réellement ces personnages. En revanche, nous trouvons chez Suétone un exemple certain de l'utilisation d'acteurs noirs dans des spectacles publics. Dans le chapitre 57 de la *Vie de Caligula*, le biographe révèle les présages qui annoncèrent la mort de l'empereur, et c'est alors qu'il indique que des Égyptiens et des Éthiopiens avaient été choisis pour jouer une scène en rapport le monde infernal :

Sacrificans respersus est phoenicopteri sanguine ; et pantomimus Mnester tragoediam saltavit quam olim Neoptolemus tragoedus ludis quibus rex Macedonum Philippus occisus est egerat ; et cum in Laureolo mimo, in quo actor proripiens se ruina sanguinem uomit, plures secundarum certatim experimentum artis darent, cruore scaena abundavit. Parabatur et in noctem spectaculum quo argumenta inferorum per Aegyptios et Aethiopas explicarentur.

« Au cours d'un sacrifice, il fut éclaboussé par le sang d'un flamant ; le pantomime Mnester dansa dans une tragédie que l'acteur Néoptolème avait jouée autrefois lors des jeux durant lesquels Philippe, roi de Macédoine, fut assassiné ; pendant la représentation du *Laureolus*, mime dans lequel un acteur s'élance dans le vide et vomit du sang, plusieurs des seconds rôles voulant faire la preuve de leur talent, la scène fut inondée de sang. On préparait aussi pour la nuit un spectacle qui devait développer des thèmes infernaux en ayant recours à des Égyptiens et à des Éthiopiens »³⁸⁹.

Ce témoignage révèle la présence d'acteurs noirs dans un spectacle nocturne. Le choix de ces personnages pour « développer des thèmes infernaux », comme l'écrit Suétone, soulève la question de la symbolique de la couleur de peau noire. En effet, suivant une croyance superstitieuse romaine très répandue, la rencontre ou l'apparition d'un homme à la peau foncée était un présage funeste. Nous l'avons vu dans deux récits : celui de l'*Histoire Auguste*³⁹⁰ qui explique l'étrange rencontre de Septime Sévère avec un soldat noir, et celui de Florus³⁹¹ qui signale l'apparition d'un Noir à Brutus juste avant la mort de celui-ci. Dans les deux cas, l'homme noir symbolise le monde infernal comme il est suggéré dans la représentation théâtrale précédant la mort de Caligula. On touche ici à l'un des aspects importants de la manière romaine de percevoir l'homme noir.

Outre ces témoignages littéraires, il existe des œuvres d'art antique qui présentent des acteurs offrant des traits physiques propres aux Noirs. Ce sont généralement des modèles aux nez camus, aux lèvres épaisses et aux cheveux crépus. On note ces caractéristiques sur une

³⁸⁹ SUÉTONE, *Gaius* 57, 4.

³⁹⁰ HISTOIRE AUGUSTE, *Septimus Severus* 22, 4-5. Voir notre chapitre sur 'L'étrange apparition d'un soldat noir à Septime Sévère', p. 148-151.

³⁹¹ FLORUS, *Epitoma de Tito Livio* 2, 17, 23. Voir chapitre sur 'Une sinistre apparition à Brutus', p. 153-154.

statuette en bronze que Snowden a signalée à Houston en précisant qu'il s'agit d' « un acteur-phlyaque dont l'expression intense, comme extatique, et la torsion du corps donnent à penser qu'il exécute une danse guerrière indigène »³⁹².

Image 12 - Statuette d'acteur phlyaque. I^{er} siècle av. ou I^{er} ap. J.-C. Bronze. Houston, collection D. et J. de Ménéil³⁹³.



Une autre statue conservée au musée national de Naples présente un jeune noir plein de vigueur. Selon Snowden, elle est « considérée comme étant celle d'un chanteur ou acteur noir du II^e siècle apr. J.-C. ; peut-être égala-t-il en célébrité Glycon, acteur tragique sous le règne de Néron, [...], que l'empereur affranchit en versant, pour prix de son rachat, trois cent mille sesterces à l'un de ses maîtres »³⁹⁴.

Image 13 - Statuette de chanteur ou d'acteur. Prov. Environs de Naples. II^e siècle ap. J.-C. Marbre blanc. Naples, Museo Nazionale³⁹⁵.



La célébrité de ce Glycon est louée par le poète Perse dans la *Satire 5* qu'il offre à son ami Cornutus³⁹⁶. Mais les détails que Snowden révèle proviennent de l'œuvre de ce même

³⁹² Fr. M. SNOWDEN, « Témoignages iconographiques sur les populations noires dans l'Antiquité gréco-romaine », p. 133-245, dans J. VERCOUTTER *et Al.*, *op. cit.*, p. 229.

³⁹³ *ID.*, *op. cit.*, p. 228, fig. n°297-298.

³⁹⁴ *ID.*, *op. cit.*, p. 224.

³⁹⁵ *ID.*, *op. cit.*, p. 225, fig. n°291-292.

³⁹⁶ PERSE, *Satire 5*, 9.

Cornutus intitulé *Commentum Cornuti in Persium*. L'auteur consacre dans cette exégèse une scholie où il décrit Glycon en ces termes :

Hic fuit staturae longae, corporis fusci, labio inferiore demisso.

« Il avait grande taille, la peau sombre et la lèvre inférieure tombante »³⁹⁷.

Tous ces témoignages nous amènent à conclure que les auteurs et les artistes romains accordaient aux acteurs noirs une place importante dans leurs représentations. Comme l'écrit Snowden, « le rôle d'Éthiopien faisait partie du répertoire théâtral »³⁹⁸ à Rome. Mais les Noirs n'étaient pas seulement des acteurs ou des figurants au théâtre ; ils étaient aussi musiciens, danseurs ou équilibristes.

2.3.2 Des musiciens, danseurs et équilibristes noirs dans le théâtre

2.3.2.1 Les musiciens noirs du théâtre

Les écrivains latins n'ont pas laissé beaucoup de témoignages concernant ce groupe. Le seul auteur à avoir parlé d'un musicien noir est Martial. En effet, on découvre l'existence d'un flûtiste noir dans la fameuse épigramme où le satiriste dénonce les multiples tromperies de Marula. Ce passage complète toute une liste d'infidélités commises par cette matrone avec des Noirs ou bien des Maures. Il la dénonce ainsi :

Duae sorores, illa nigra et haec rufa, Croti choraulae « Les deux sœurs, celle-ci noire et celle-là rousse, sont
uiliçique sunt Carpi. du joueur de flûte Crotus et du fermier Carpus »³⁹⁹.

Le musicien en question est un flûtiste nommé Crotus. Selon Martial, il est le père de l'une des *duae sorores*. Il nous semble qu'il s'agit de l'unique mention dans littérature latine de l'époque impériale où soit clairement identifié un musicien noir. Les textes littéraires ne nous renseignent pas suffisamment sur ce personnage, ni non plus d'ailleurs sur les autres danseurs, équilibristes ou bien jongleurs. Les informations qui permettent d'étudier ces artistes émanent plutôt de l'iconographie. Des spécialistes de cette forme artistique ont signalé des statues qui sont considérées aujourd'hui comme des preuves de la présence de musiciens, de

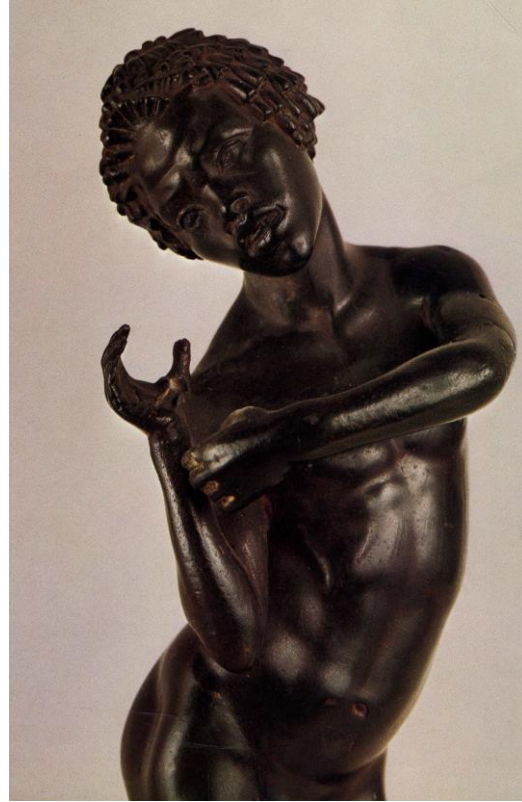
³⁹⁷ *Commentum Cornuti in Persium, Satire 5, 9*. Voir l'édition Teubner par W. V. CLAUSEN et J. E. G. ZETZEL, p. 111.

³⁹⁸ Fr. M. SNOWDEN, « Témoignages iconographiques sur les populations noires dans l'Antiquité gréco-romaine », p. 133-245, dans J. VERCOUTTER et *Al.*, *op. cit.*, p. 167.

³⁹⁹ MARTIAL, *Epigrammata* 6, 39.

danseurs et d'acrobates Noirs dans le théâtre. Une statuette en bronze conservée à la Bibliothèque nationale et découverte à Chalon-sur-Saône est un parfait exemple.

Image 14 - Statuette de jeune musicien. Prov. Chalon-sur-Saône. Époque hellénistique. Paris, Bibliothèque nationale⁴⁰⁰.



Le commentaire qui en est fait par Snowden est très intéressant. Il écrit que cette statuette de Noir en bronze représente « un jeune musicien dont la main gauche semble avoir tenu un instrument de musique. Parce qu'il a su donner à son sujet une pose aussi souple qu'élégante, une taille légèrement cambrée, des mains expressives, et qu'il a mis un soin scrupuleux dans le détail, l'artiste a créé là un portrait sensible qui compte parmi les plus réussis de l'art hellénistique »⁴⁰¹. Cette représentation n'est pas un cas isolé. Si elle est datée de l'époque hellénistique, il en existe beaucoup d'autres qui peuvent témoigner de la présence des Noirs dans les différentes activités organisées dans le théâtre. Nous rappellerons ainsi une statuette⁴⁰² du musée de Saint-Germain-en-Laye, trouvée à Reims.

⁴⁰⁰ Cf. Fr. M. SNOWDEN, « Témoignages iconographiques sur les populations noires dans l'Antiquité gréco-romaine », p. 133-245, dans J. VERCOUTTER *et Al.*, *op. cit.*, p. 200-201, fig. 253 et 255.

⁴⁰¹ *ID.*, *op. cit.*, p. 199.

⁴⁰² Statuette de jeune Noir nu. Prov. Reims. Époque romaine. Bronze, H. (sans la base) 16 cm. Saint-Germain-en-Laye, Musée des Antiquités Nationales. Voir Fr. M. SNOWDEN, « Témoignages iconographiques sur les

2.3.2.2 Les danseurs, acrobates et jongleurs

Les textes concernant les danseurs, les jongleurs et les équilibristes sont également rares, et mêmes inexistantes. Là encore, les témoignages iconographiques constituent une source unique. On peut citer des statuette de danseur comme celle du danseur-équilibriste⁴⁰³ conservée au Musée Historique et archéologique de l'Orléanais, ou encore celle d'un équilibriste qui fait une parade sur un crocodile⁴⁰⁴, ou encore celle d'un jongleur⁴⁰⁵.

Image 15 - Danseur équilibriste vêtu d'une tunique courte. Prov. Saint-Ay. Époque romaine. Bronze. Orléans, Musée Historique et Archéologique de l'Orléanais



Image 16 - Statue d'acrobate sur un crocodile. Époque romaine. Marbre. Londres, British Museum.



Image 17 - Statue de jongleur. Prov. Thèbes. Époque hellénistique. Terre cuite. Berlin-Est, Staatliche Museen.



Conclusion

Le thème de la présence des Noirs dans les activités du théâtre n'a pas été beaucoup traité par les écrivains latins. Nous ignorons les raisons de cette rareté de témoignages littéraires. Pourtant, les Noirs figuraient bien dans les scènes théâtrales, les spectacles de danse, d'acrobatie et de jonglerie. En revanche, ces représentations ont heureusement inspiré des artistes qui ont

populations noires dans l'Antiquité gréco-romaine », p. 133-245, dans J. VERCOUTTER *et Al.*, *op. cit.*, p. 226-227, fig. n°295-296.

⁴⁰³ Voir Fr. M. SNOWDEN, « Témoignages iconographiques sur les populations noires dans l'Antiquité gréco-romaine », p. 133-245, dans J. VERCOUTTER *et Al.*, *op. cit.*, p. 229, fig. n°300.

⁴⁰⁴ Voir *ID.*, *op. cit.*, p. 228, fig. n° 299.

⁴⁰⁵ Voir *ID.*, *op. cit.*, p. 208, fig. n° 266.

laissé des œuvres magnifiques et suggestives, aujourd'hui conservées dans différents musées. Ces statues sont la preuve de l'intérêt que les artistes de l'antiquité accordaient aux Noirs qui occupaient une place réelle dans toutes les activités relevant du théâtre. Le théâtre étant par excellence le lieu de l'imaginaire et de l'imagination, il eût été surprenant, de fait, qu'il ne livre pas des éléments importants relatifs à la perception romaine des *Aethiopes*. Sentis comme différents et exotiques, ils prenaient place dans des manifestations d'ordre social où ils représentaient fortement, en même temps, le Même et l'Autre : l'esclave rejeté aux marges, mais aussi la beauté du geste artistique, plus remarquable encore à cause de ce qu'il pouvait avoir de lointain et d'exotique.

2.4 LES SOLDATS *AETHIOPE*S DANS L'ANTIQUITÉ ROMAINE

La rencontre des soldats Noirs avec les Romains remonte au III^e siècle av. J.-C. Mais la politique de conquête du bassin méditerranéen menée par Rome à partir de 264 av. J.-C. a été l'occasion d'affronter de nombreux peuples d'Afrique tels que les Numides, les Maures, les Nubiens, et surtout les *Aethiopes*. En plus des campagnes menées d'abord en Égypte par Cornélius Gallus⁴⁰⁶, ensuite en Éthiopie par C. Pétronius⁴⁰⁷, deux expéditions ont été conduites en Afrique noire. L'une est dirigée par Septimius Flaccus qui partit de la Libye et « arriva chez les Éthiopiens en trois mois de route en direction du midi au-delà des Garamantes »⁴⁰⁸. L'autre fut commandée par Julius Maternius. Il partit de « Leptis Magna, et ayant fait route à partir de *Garama* en compagnie du roi des Garamantes qui marchait contre les Éthiopiens, parvint en quatre mois, après s'être dirigé sans arrêt vers le midi, à Agisymba, un pays des Éthiopiens où se concentrent les rhinocéros »⁴⁰⁹.

Concernant ces guerres, les témoignages dont nous disposons aujourd'hui signalent une présence massive de Noirs mercenaires, sujets ou alliés des armées ennemies de Rome. Aussi, ces soldats *Aethiopes* sont-ils employés partout dans l'empire par les Romains à leur tour, après

⁴⁰⁶ Il fut le premier préfet d'Égypte.

⁴⁰⁷ Il s'agit de deux campagnes. Nous y reviendrons longuement. Mais notons qu'à la même période, Cornélius Balbus a mené une expédition contre les Garamantes en 21 ou 20 av. J.-C. Voir DESANGES, *Recherches sur l'activité des Méditerranéens aux confins de l'Afrique (VI^e siècle avant J.-C. – IV^e siècle après J.-C.)*, Atelier de Reproduction des Thèses, Université de Lille 3, 1982, p. 189.

⁴⁰⁸ Voir J. DESANGES, *Recherches sur l'activité des Méditerranéens aux confins de l'Afrique (VI^e siècle avant J.-C. – IV^e siècle après J.-C.)*, Atelier de Reproduction des Thèses, Université de Lille 3, 1982, p. 197. Ce passage est un extrait de Ptolémée 1, 8, 4 citant Marin de Tyr.

⁴⁰⁹ *ID.*, *ibid.*,

que ces derniers ont conquis et romanisé toute la Méditerranée. Dans tous les cas, les soldats Noirs sont employés comme cornacs, archers et fantassins.

2.4.1 Les cornacs noirs dans les armées

C'est lors de la guerre contre Pyrrhus, roi d'Épire, en 280 av. J.-C. que l'armée romaine s'est trouvée face à des éléphants conduits par des hommes⁴¹⁰. Mais c'est surtout pendant les guerres puniques que les Romains ont rencontré pour la première fois des cornacs noirs qui combattaient dans l'armée carthaginoise. Les témoignages à ce sujet sont numismatiques plutôt que littéraires. Des monnaies étrusques datant du III^e siècle avant notre ère et en rapport avec ces affrontements témoignent de l'existence des Noirs conducteurs d'éléphants de guerre. L'utilisation de ces pachydermes est indissociable du rôle et de la place de leurs cornacs dans l'antiquité Romaine. Snowden indique que certaines monnaies⁴¹¹ portent « à l'avant l'effigie d'un Nègre et, au revers, un éléphant »⁴¹².

Image 18 - Monnaies étrusques. Avers : Tête de cornac noir. Revers : Éléphant. III^e siècle av. J.-C. Bronze. Diam. Londres, British Museum.



La date d'émission de ces pièces n'est pas déterminée de façon absolue, mais le Noir est unanimement identifié comme le conducteur de l'animal. L'identification est tout à fait

⁴¹⁰ Cf. Pline l'Ancien, *Naturalis historia* 8, 6 Les textes ne précisent pas l'origine ethnique de ces hommes. Pyrrhus avait recruté dans son armée beaucoup d'indiens.

⁴¹¹ Cf. Fr. M. SNOWDEN, « Témoignages iconographiques sur les populations noires dans l'Antiquité gréco-romaine », p. 133-245, dans J. VERCOUTTER *et Al.*, *op. cit.*, p. 212, fig. n°271-274.

⁴¹² *ID.*, *ibid.*,

crédible, car des auteurs comme Frontin attestent que les Carthaginois recrutèrent des mercenaires noirs⁴¹³ pour grossir leurs rangs. Selon Frontin encore, Gélon, tyran de Syracuse, avait fait prisonniers, dans la guerre qui l'opposa aux Puniens, un grand nombre de soldats. Il choisit quelques-uns parmi les prisonniers auxiliaires les plus noirs (*ex auxiliaribus, qui nigerrimi erant*) écrit-il, et les montra nus à ses soldats pour leur inspirer du mépris.

2.4.1.1 Les cornacs noirs de l'armée carthaginoise

Aussi, le général Hannibal connaissait-il la grande capacité des Noirs à utiliser les éléphants pour la guerre. La pratique était déjà très courante en Inde comme le soulignent F. Lenormant et E. Pottier : « L'usage des éléphants de guerre est très ancien dans l'Inde⁴¹⁴, pays dont la mythologie et l'art font une grande place à cet animal »⁴¹⁵. Le terme *Indus*, qui pouvait signifier aussi bien 'le Noir' que 'l'Indien' à cause de la similitude de leurs peaux foncées, était employé pour désigner les conducteurs d'éléphants, c'est-à-dire les cornacs. J. Desanges a expliqué ce phénomène linguistique en étudiant les inscriptions grecques trouvées sur les jambes des colosses du temple de Ramsès II d'Abou-Simbel. « Enfin, dit-il, une cinquième inscription signale un Indien (Ἰνδός) portant le nom énigmatique de Sirônos. Après d'autres auteurs, les éditeurs voient dans cet Ἰνδός un cornac, qu'il vînt ou non de l'Inde. L'ethnique a en effet servi à désigner tout spécialiste de dressage, de l'entretien et de la conduite des éléphants. La raison en est que, même si le Grand Roi employait des éléphants de guerre, il semble bien que ce fut la bataille de l'*Hydaspes* (-326) contre Pôros qui révéla aux Gréco-Macédoniens toutes les possibilités de ces pachydermes »⁴¹⁶.

La généralisation du terme (*Indus*) pour désigner tous les cornacs, et même ceux de l'« Éthiopie », est la manifestation de l'influence indienne sur les civilisations éthiopiennes⁴¹⁷. Cette influence s'est exercée au gré des conquêtes qui mirent en contact les Indiens avec les Grecs, les Grecs avec Romains et d'une manière plus étendue, tous les peuples qui cohabitèrent autour de la Méditerranée. La transmission du savoir indien a fait que les *Aethiopes* qui disposaient d'éléphants dans leurs territoires se sont approprié le dressage des pachydermes.

⁴¹³ FRONTIN, *Strategemata* 1, 11, 18.

⁴¹⁴ DIODORE, *Bibliothèque historique* 2, 16.

⁴¹⁵ F. LENORMANT et E. POTTIER, « Elephas », dans *Le Dictionnaire des Antiquités Grecques et Romaines de Daremberg et Saglio*, p. 537, col. de droite.

⁴¹⁶ J. DESANGES, « Les chasseurs d'éléphants d'Abou-Simbel », p. 31-50, dans *Actes du quatre-vingt-douzième congrès national des sociétés savantes, Strasbourg et Colmar 1967, Section d'archéologie*, Paris, Bibliothèque nationale, 1970, ici p. 32.

⁴¹⁷ Sur ce sujet voir P. SCHNEIDER, *L'Éthiopie et l'Inde : Interférences et confusions aux extrémités du monde antique (VIII^e siècle avant J.-C. – VI^e siècle après J.-C.)*, Rome, École française de Rome, 2004, p. 378.

Grâce à l'adoption de cet usage et à l'expérience acquise au cours des siècles, les Noirs — hors même du contexte militaire — ont gagné la réputation de dresseurs d'animaux exotiques comme en témoigne ce passage de Sénèque :

Certi sunt domitores ferarum qui saeuissima animalia et ad occursum expauescenda hominem pati subigunt nec asperitatem excussisse contenti usque in contubernium mitigant : leonis faucibus magister manum insertat, osculatur tigrim suus custos, elephantum minimus Aethiops iubet subsidere in genua et ambulare per funem.

« Il existe certains dompteurs qui forcent les animaux les plus sauvages, ceux dont la rencontre nous épouvante, à supporter l'homme et qui, non contents de les dépouiller de leur caractère farouche, les apprivoisent jusqu'à la familiarité. Le maître met la main dans la gueule du lion ; le tigre reçoit les baisers de son gardien ; l'éléphant obéit au nain Éthiopien qui le fait s'agenouiller ou marcher sur la corde »⁴¹⁸.

Il faut ici ouvrir un bref excursus pour s'interroger sur le mot qui accompagne, à la fin de la phrase, le terme *Aethiops*. Sous sa forme la plus communément reçue, celle que l'on voit dans les éditions modernes, le texte de Sénèque parle de *minimus Aethiops*. Il s'est trouvé, certes, des éditions de la Renaissance pour écrire non pas *minimus Aethiops*, mais *mimus Aethiops* ; mais un « mime » a peu de raisons d'intervenir dans le contexte. Le superlatif *minimus* a bien sa place dans la description du couple d'opposés que forment le pachyderme et son dompteur. L'image suggérée est traditionnelle, nous la connaissons encore, elle reste saisissante. Sous la plume de Sénèque, elle doit renvoyer à des exhibitions de fauves lors de spectacles offerts au peuple à l'époque impériale, et dans lesquels les animaux pouvaient, au moins occasionnellement, être présentés en même temps que des dompteurs originaires des contrées d'où ils venaient. Ainsi donc, « le plus petit Éthiopien » ou « un Éthiopien tout petit », est capable d'imposer sa loi à un pachyderme énorme. La question se pose cependant : la formulation *minimus Aethiops* est-elle à prendre dans son sens le plus général, comme nous venons de le faire, ou bien pourrait-on lui supposer une signification plus précise, dans le cas où elle désignerait « un Noir tout petit », c'est-à-dire, exactement, un Pygmée ?

Quant à Martial, c'est, quelques années après Sénèque, la même image du dresseur Noir qui surgit de ses vers. On est aussi dans la même situation, celle d'une présentation animée de fauves domestiqués, en même temps que de leurs dresseurs. Dans l'épigramme 104 du livre I, l'éléphant et son *magister niger* viennent clore une série où figurent avant lui le léopard, le tigre, le cerf, l'ours et le sanglier, tous obéissant à des ordres contre leur nature ; s'agissant de

⁴¹⁸ SÉNÈQUE, *Epistulae morales ad Lucilium* 85, 41. Voir aussi Martial, *Epigrammata* I, 104, 9-10 ; *ID.*, *op. cit.*, VI, 77, 8, que nous étudions ci-après.

l'éléphant (*belua* dans le texte, de façon suggestive, pour rompre avec les termes précédents), on lit :

*Et molles dare iussa quod choreas
Nigro belua non negat magistro*

« Et la bête ne refuse pas d'exécuter les flexibles danses en chœur que son maître noir lui ordonne »⁴¹⁹.

L'idée du poète est de montrer que toutes ces attitudes apprivoisées, et celle de l'éléphant, ne sont rien même en comparaison de la mansuétude du lion à l'égard du lièvre qu'il pourrait dévorer. Dans l'épigramme 77 du livre VI, la tonalité est différente et la moquerie à l'égard d'un certain *Afer* est comparée à celle qui accompagne chez le spectateur le spectacle d'un nain (quoique non désigné comme tel) juché sur un mulet, ou celui d'un « Libyen » sur un éléphant ; deuxième occurrence, donc, chez Martial, du couple formé par l'éléphant (ici désigné, encore, par *belua*) et son dresseur :

*Non aliter monstratur Atlans cum compare ginno
Quaeque uehit similem belua nigra Libyn.*

« C'est ainsi⁴²⁰ qu'on montre du doigt Atlas⁴²¹ avec son mulet, deux modèles réduits, et le monstre noir monté par un Libyen de semblable couleur »⁴²².

Toujours est-il que le Libyen en question est celui qui réussit à diriger le pachyderme, et l'on retrouve ici les qualités de dresseur d'éléphant que les textes accordent à l'*Aethiops*.

En tout cas, il ne s'agit pas, dans le passage de Sénèque pas plus que chez Martial, d'un cornac soldat ; il est pourtant vrai que les qualités du dresseur *Aethiops* s'appliqueront tout naturellement en contexte militaire. Sénèque reconnaît à ce personnage, qu'il constitue ici, pour ainsi dire, en « type », l'aptitude à apprivoiser parfaitement les animaux sauvages (*nec asperitatem excussisse contenti usque in contubernium mitigant*, « non contents de les dépouiller de leur caractère farouche, ils les apprivoisent jusqu'à la familiarité » — caractéristique partagée avec tous les dresseurs d'animaux sauvages), à les rendre obéissants (*iubet subsidere in genua*, « il le fait s'agenouiller ») et à leur transmettre un savoir qui dépasse leur nature (*ambulare per funem*, « marcher sur la corde »). Cette remarque souligne la compétence du cornac *Aethiops* qui se montre capable non seulement de communiquer avec les éléphants, mais encore de les commander. Le même jugement affleure dans les vers de Martial. C'est ainsi qu'on retrouve chez eux les notions de commandement et d'obéissance essentielles

⁴¹⁹ MARTIAL, *Epigrammata* 1, 104, 9-10.

⁴²⁰ *Sc.* de la manière dont on se moque du personnage-cible de l'épigramme, un nommé *Afer*.

⁴²¹ Évidemment un nain, malgré son nom.

⁴²² *ID.*, *op. cit.*, 6, 77.

dans l'art de faire la guerre. Grâce à son autorité sur l'animal, le cornac *Aethiops* joua un rôle très important dans les différentes batailles pendant l'antiquité romaine.

Chez les cornacs *Aethiopes*, les méthodes de dressage des éléphants de guerre ne sont pas clairement définies. Selon F. Lenormant et E. Pottier, « on semble avoir surtout cherché à familiariser l'animal avec le contact des projectiles, qui étaient le principal moyen de défense employé contre lui »⁴²³. C'est pour en faire de véritables machines à tuer que les cornacs dressaient les éléphants qui, dans le même temps, terrifiaient et désorganisaient les soldats ennemis. Pour équiper les pachydermes, ils avaient mis en place une technique très particulière. Ils préparaient un équipement destiné à l'attaque, mais aussi à la défense et à la protection de l'animal. Cet ensemble était conçu en fonction de la tactique militaire. Pour l'offensive comme pour la défensive, les éléphants étaient équipés d'un bouclier oblong et d'une tour placée sur leur dos. Les cornacs s'y installaient et lançaient des traits et des javelots à l'adversaire. En plus des pointes en fer placées sur la poitrine et sur les défenses de l'animal, certains cornacs le recouvraient de lamelles en fer.

Lorsque l'armée était en progression, les bataillons de cornacs étaient placés en arrière-plan. Mais cette organisation changeait quand un combat devenait imminent. Alors, ils « étaient rangés en une seule ligne, mais à une certaine distance en avant de l'armée, pour n'y point porter le désordre dans le cas où ils seraient mis en déroute par les projectiles de l'ennemi. Un éléphant plus grand et plus fort que les autres était quelquefois placé en tête »⁴²⁴. Certains généraux qui disposaient de peu d'éléphants employaient l'armée des cornacs pour protéger l'infanterie contre la cavalerie adverse. Ceux-ci étaient alors disposés tantôt sur les ailes, tantôt en forme de demi-cercle avec le côté arrondi tourné vers l'ennemi. Une autre tactique consistait à les tenir en réserve et à n'en faire usage que si la défaite s'annonçait.

En revanche, l'utilisation des cornacs et de leurs éléphants dans le combat présentait quelques dangers pour les propres troupes qu'ils devaient appuyer. En effet, des stratèges ont découvert que le cri des cochons⁴²⁵ terrifiait les éléphants. À cause de ces grognements, ou à cause des blessures infligées par les soldats ennemis, les pachydermes faisaient demi-tour et causaient dans ce mouvement la mort de nombreux soldats alliés. Selon Tite-Live⁴²⁶, c'est pour

⁴²³ F. LENORMANT et E. POTTIER, *op. cit.*, p. 540, col. de gauche.

⁴²⁴ F. LENORMANT et E. POTTIER, *op. cit.*, p. 541, col. de gauche.

⁴²⁵ Cf. PLINE L'ANCIEN, *Naturalis historia* 8, 27.

⁴²⁶ TITE-LIVE, *Ab Vrbe condita libri* 27, 49.

éviter un massacre qu'Hasdrubal équipait ses cornacs d'une sorte de poignard et leur ordonnait de tuer les éléphants lorsqu'ils revenaient en arrière.

On peut supposer que certains d'entre eux au moins seraient des Noirs provenant d'une tribu éthiopienne nommée les Troglodytes. Ceux-ci, en effet, connaissaient parfaitement les parties les plus vulnérables de l'éléphant qu'ils chassaient et capturaient pour les besoins du commerce. Pline l'Ancien a dévoilé une des techniques qu'ils utilisaient pendant cette activité et qu'ils exécutaient dans des situations de désobéissance de l'éléphant lors d'une bataille :

Trogodytae contermini Aethiopiae, qui hoc solo uenatu aluntur, propinquas itineri eorum conscendunt arbores ; inde totius agminis nouissimum speculati extremas in chunes desiliunt. Laeua adprehenditur cauda, pedes stipantur in sinistro femine ; ita pendens alterum poplitem dextra caedit ac praeacuta bipenni hoc crure tardato profugiens alterius poplitis neruos ferit, cuncta praeceleri pernicitate peragens.

« Les Troglodytes⁴²⁷ limitrophes de l'Éthiopie, qui ne vivent que de cette chasse, montent sur des arbres voisins du passage des éléphants ; de là, ils guettent le dernier du troupeau, et sautent sur son arrière-train. De la main gauche, on saisit sa queue, on appuie les pieds sur sa cuisse gauche ; ainsi suspendu, on coupe de la main droite l'un des jarrets et, cette jambe étant gênée, on frappe en s'enfuyant, avec une hache à double tranchant très aiguisée, les tendons de l'autre jarret, tout cela étant exécuté avec une extrême rapidité »⁴²⁸.

Ce texte laisse penser que ces mêmes chasseurs Troglodytes étaient employés comme cornacs dans les armées carthaginoises. L'avantage de leur recrutement résidait d'une part dans leur maîtrise de la conduite des éléphants, et de l'autre dans leur habileté à les éliminer lorsque ces animaux venaient à constituer un danger. Ainsi prouvent-ils leurs qualités guerrières pendant les attaques et les défenses menées par les contingents auxquels ils appartiennent. Dans ce dernier cas, ils font preuve d'autant de courage que d'agilité. Pline le fait remarquer en décrivant en détail, comme on vient de le voir, le procédé par lequel les chasseurs-cornacs noirs mettaient l'animal hors d'état de nuire, et souligne dans les termes employés (ainsi *praeceleri pernicitate*, « une extrême rapidité ») non seulement leur habileté, mais aussi leur bravoure.

Le cornac noir représenté sur la monnaie étrusque citée plus haut a permis, en l'absence de témoignages littéraires, d'étudier le rôle des éléphants de guerre et de leurs conducteurs dans l'antiquité romaine. Cette étude a révélé des similitudes dans les techniques employées par les cornacs et les chasseurs de pachydermes *Aethiopes* mentionnés par Pline. À partir de ces ressemblances, nous avons conclu que ces valeureux troglodytes ont servi de cornacs dans les armées puniques. Snowden⁴²⁹ a signalé une terre cuite découverte à Pompéi et située au musée

⁴²⁷ Ils se servent de chars à quatre chevaux pour chasser aussi les Garamantes et sont considérés comme les plus rapides à la course de tous les hommes.

⁴²⁸ PLIN L'ANCIEN, *Naturalis historia* 8, 26.

⁴²⁹ Fr. M. SNOWDEN, « Témoignages iconographiques sur les populations noires dans l'Antiquité gréco-romaine », p. 133-245, dans J. VERCOUTTER *et Al., op. cit.*, ici p. 213, note 224. Illustration Voir Snowden,

de Naples. Selon lui cette terre cuite « témoigne [...] que le Nègre, juché ici sur le dos d'un éléphant harnaché d'une tour, avait bien la maîtrise de cet animal, ce que mentionnent, de leur côté, plusieurs textes de l'époque impériale »⁴³⁰. Elle est une preuve évidente de l'emploi des Noirs durant la période romaine comme conducteurs d'éléphants. Par ailleurs nous découvrons que, outre la maîtrise de la conduite des pachydermes, les Noirs savaient très bien lancer les flèches. Cela leur a valu la réputation d'excellents archers.

2.4.2 Les soldats noirs : d'excellents archers

Le maniement de l'arc était l'une des spécialités des soldats noirs pendant l'Antiquité. Dans les armées où ils étaient employés beaucoup étaient directement rattachés aux troupes d'archers. Nous savons grâce à Hérodote⁴³¹ que dès le V^e siècle avant notre ère les *Aethiopes* se félicitaient de leur supériorité dans cet art. L'historien raconte que leur roi, afin de dissuader Cambyse d'attaquer l'Éthiopie, lui offrit un arc en le conseillant de venir lui faire la guerre lorsque les Perses pourraient bander l'arme aussi facilement que lui. R. Lonis⁴³² voit dans le geste du roi Éthiopien un défi et l'expression de son entière confiance en la capacité guerrière de ses troupes et en l'efficacité de leur tir.

En revanche chez les auteurs latins, cette renommée n'est mentionnée que bien plus tardivement. On pourrait croire qu'une des premières évocations de ce talent des soldats noirs dans la littérature latine est le fait d'Horace, qui écrit dans les *Odes* :

*Paene occupatam seditionibus
deleuit urbem Dacus et Aethiops,
hic classe formidatus, ille
missilibus melior sagittis.*

« Rome en proie aux séditions a presque été détruite par le Dace et par le Noir, l'un redoutable par sa flotte, l'autre supérieur par les flèches qu'il lance »⁴³³.

Horace énoncerait-il la supériorité des soldats noirs dans l'archerie (*ille* [*'Aethiops'*] *missilibus melior sagittis*, 'l'autre [le Noir] supérieur par les flèches qu'il lance') ? En réalité, il convient de prêter attention aux utilisations de *hic* et de *ille* en latin. Ici, comme c'est la règle, *hic* renvoie à celui dont on vient de parler, l'« Éthiopien », et *ille* au plus éloigné dans la phrase, le Dace. Notre traduction, pour être plus précise en supprimant toute ambiguïté, pourrait être :

Blacks in Antiquity, p. 224-225, fig. 82 : Negroid mahout and elephant and detail of the mahout, Terra cotta from Pompeii.

⁴³⁰ ID., *op. cit.*, p. 213.

⁴³¹ HÉRODOTE, *Histoires* 3, 21.

⁴³² R. LONIS, « Les Éthiopiens du pseudo-Scylax ; mythe ou réalité géographique ? » dans *Revue française d'histoire d'outre-mer*, t. 66, n°242-243, 1^{er} et 2^e trimestres 1979, p. 101-110, ici p. 106.

⁴³³ HORACE, *Carmina* 3, 6, 14.

« ce dernier redoutable par sa flotte, l'autre supérieur par les flèches qu'il lance ». Il n'est pas indifférent d'avoir à donner cette précision, car une idée reçue verrait volontiers le Noir en spécialiste de l'arc — comme on le lisait ci-dessus chez Hérodote et comme on le verra ci-après dans le domaine latin. Ici, cette idée reçue ne fonctionne pas. Horace fait allusion à l'affrontement entre Octave et Antoine, et spécialement à la bataille d'Actium. Dans ces circonstances, les Daces avaient pris le parti d'Antoine, comme l'indique Dion Cassius⁴³⁴. Ils étaient célèbres pour leur habileté à l'arc⁴³⁵. Quant aux « Éthiopiens » d'Horace, ils désignent ici les forces (navales) de Cléopâtre⁴³⁶ : en fait, soixante bateaux sur les 500 que Plutarque attribue à Antoine⁴³⁷. C'est-à-dire que les « Éthiopiens » ne sont ici rien d'autre que les « Égyptiens ».

2.4.2.1 Les soldats *Aethiopes* aux flèches empoisonnées

Cette habileté des Noirs à tirer à l'arc, Pline l'Ancien l'a retrouvée particulièrement chez un groupe d'Éthiopiens qui surpassent tous les autres en la matière. Ils sont appelés les *maritimi Aethiopes* et localisés approximativement au bord de la mer Rouge. Pline écrit à leur sujet :

Regio supra Sirbitum, ubi desinunt montes, traditur a quibusdam habere maritimos Aethiopus, Nisicathas, Nisitas, quod significat ternum et quaternum oculorum uiros, non quia sic sint, sed quia sagittis praecipua contemplatione utantur.

« La région au-dessus de Sirbitum, où s'arrêtent les montagnes, renferme, d'après quelques auteurs, les Éthiopiens maritimes, les Nisicathes, les Nisites, mot qui signifie homme à trois et quatre yeux, non qu'ils soient faits ainsi, mais parce que ce sont d'excellents archers »⁴³⁸.

Pline explique que les termes 'Nisicathes' et 'Nisites' veulent dire « hommes à trois et quatre yeux ». De surcroît, il précise que, s'ils portent ces appellatifs, ce n'est point parce qu'ils sont faits ainsi (*non quia sic sint*) mais plutôt « parce que ce sont d'excellents archers ». Cette tribu n'est donc pas à compter parmi les *mirabilia* qu'on retrouve dans cette région. Son nom vient des capacités de ses membres à atteindre leur cible dans l'exercice du tir à l'arc. D'après Desanges, « l'élément commun *Nis ou *Nisi, peut-être déformé, devait donc signifier 'œil' dans leur langue (sans doute un dialecte troglodytique, idiome parlé par la Grande Cléopâtre). [...] L'explication de Pline semble bien rationaliste ! Il pourrait s'agir plutôt de la désignation

⁴³⁴ DION CASSIUS 51, 22, 8.

⁴³⁵ Voir R.G.M. NISBET et N. RUDD, *A Commentary on Horace, Odes, Book III*, Oxford, University Press, 2004, p. 105 : « the Dacians, like other northern people, were associated with archery » ; cf. Silius Italicus 1, v. 324 sq.

⁴³⁶ R.G.M. NISBET et N. RUDD, *op. cit.*, p. 104 : « *Aethiops* is a derogative way of describing the Egyptian forces of Cleopatra ».

⁴³⁷ PLUTARQUE, *Vie d'Antoine* 61, 1.

⁴³⁸ PLINE L'ANCIEN, *Naturalis historia* 6, 194.

de clans dans une organisation totémique dont nous ne connaissons jamais le mythe fondateur »⁴³⁹. Demeure cependant l'affirmation plinienne de la supériorité de ces gens dans le maniement de l'arc.

En outre, l'usage des flèches était très répandu dans cette région voisine de la Mer Rouge. En effet, un commerce très florissant se développait entre l'Éthiopie orientale, l'Arabie et l'Inde. Mais les voies maritimes empruntées par les marchands étaient infestées de pirates. C'est pourquoi selon Pline on recrutait des cohortes d'archers pour escorter les navires et écarter les brigands qui peuplaient ces mers (*sagittariorum cohortibus inpositis ; etenim piratae maxime infestabant*)⁴⁴⁰. Nous ignorons l'ethnie des archers que Pline a évoqués dans ce passage. Toutefois, ils ont deux particularités, qui leur donnent une similitude avec les Nisicathes et les Nisites évoqués plus haut. La première, c'est qu'en effet ce sont tous des archers qui maîtrisent les techniques de la navigation. La seconde, c'est qu'ils avaient l'habitude, comme le dit Pline l'Ancien, d'empoisonner leurs flèches⁴⁴¹ pour provoquer des dommages plus importants. Beaucoup savaient que les archers noirs utilisaient cette astuce à la guerre. Nous savons, grâce à Claudien par exemple, que cette pratique était encore courante chez les archers noirs aux IV^e et V^e siècles de notre ère. Le poète écrit dans un éloge adressé à Stilicon :

*Sed didicit non Aethiopum geminata uenenis
uulnera, non fusum crebris hastilibus imbrem,
non equitum nimbos Latiis obsistere pilis.*

« Mais il a appris que ni la double blessure causée par les traits empoisonnés des Noirs, ni la pluie de flèches qui tombe dense, ni les nuées de cavaliers, ne résistent aux javelots romains »⁴⁴².

Il est clair que cette pratique « éthiopienne » consistant à empoisonner les flèches a traversé les siècles. Claudien ne fait que la rappeler, car Pline l'Ancien⁴⁴³, comme nous venons de le dire, l'avait déjà évoquée au premier siècle de notre ère. Contrairement à Pline qui qualifiait les Noirs d'excellents archers, Claudien ne vise pas à mettre en valeur leurs qualités guerrières et leurs pratiques coutumières. Il cherche plutôt à exalter la grandeur de l'armée romaine commandée par Stilicon. Dans ce but, il présente les archers noirs ennemis de Rome d'une manière exceptionnelle en attirant l'attention sur leur caractère redoutable (*Aethiopum*

⁴³⁹ Cf. PLINE L'ANCIEN, *Histoire naturelle*, Livre 6, 4^e partie, Texte établi, traduit et commenté par J. DESANGES, Paris, Les Belles Lettres, 2008, ici 6, 194, note 1.

⁴⁴⁰ PLINE L'ANCIEN, *Naturalis historia* 6, 101.

⁴⁴¹ J. Desanges note que cette pratique était très courante chez les riverains du golfe d'Aden. Il signale un passage de Pline l'Ancien, *Naturalis historia* 6, 176 où une tribu d'Arabes, les Ascites ou *Ascitae*, le faisait également. Ils sont associés aux pirates mentionnés plus haut et se servent selon J. Desanges « d'outres (du grec Ἀσκόζ) en guise de flotteurs pour leurs radeaux ». Cf. PLINE L'ANCIEN, *Histoire naturelle*, Livre 6, 4^e partie, Texte établi, traduit et commenté par J. DESANGES, Paris, Les Belles Lettres, 2008, ici 6, 176, note 1.

⁴⁴² CLAUDIEN, *De consulatu Stilichonis* 1, 351.

⁴⁴³ PLINE L'ANCIEN, *Naturalis historia* 6, 176 : *sagittis uenenatis*.

geminata uenenis uulnera, ‘la double blessure causée par les traits empoisonnés des Noirs’). La phrase finale de ce passage (*non... Latiis obsistere pilis*, ‘ne résistent aux javelots romains’) prend tout son sens et magnifie la victoire de l’armée romaine sur des adversaires aussi habiles que dangereux. Claudien reconnaît la gloire et le mérite dus à Stilicon et à ses troupes. Il célèbre de la même manière le triomphe de Stilicon sur le Maure Gildon en disant :

*Post domitas Arctos alio prorupit ab axe
tempestas et, ne qua tuis intacta tropaeis
pars foret, Australis sonuit tuba : mouerat omnes
Maurorum Gildo populos, quibus inminet Atlans
et quos interior nimio plaga sole relegat,
quos uagus umectat Cinyps et proximus hortis
Hesperidum Triton et Gir notissimus annis
Aethiopum, simili mentitus gurgite Nilum ;
uenerat et paruis redimitus Nuba sagittis
et uelox Garamans, nec quamuis tristibus Hammon
responsis alacrem potuit Nasamona morari.*

« Les Ourses sont à peine domptées que depuis l'autre extrémité du monde s'est précipitée une tempête et, pour qu'aucune région ne reste à l'écart de tes trophées, la trompette a résonné au midi : Gildon avait soulevé tous les peuples des Maures que domine l'Atlas, ceux qui sont relégués dans la zone intérieure sous un soleil ardent, ceux que baignent le tortueux Cinyphe, le Triton voisin du jardin des Hespérides, et le Gir, le fleuve le plus notable chez les Éthiopiens, qui voudrait, par le bouillonnement semblable de ses eaux, se faire passer pour le Nil ; il avait été rejoint par le Nubien ceint de ses petites flèches et le Garamante rapide, et Hammon, malgré ses sinistres oracles, n'avait pu retarder le Nasamon plein d'entrain »⁴⁴⁴.

L'évocation de tous ces peuples alliés de Gildon, ainsi que la mention de leurs spécialités guerrières, montre que Claudien cherche à donner plus d'éclat à la victoire de Stilicon. Il les associe à la défaite du général maure en précisant les qualités qui les caractérisent. D'abord, Claudien présente le Nubien⁴⁴⁵ avec ses petites flèches (*paruis redimitus Nuba sagittis*, « le Nubien ceint de ses petites flèches »). D'après Silius Italicus, les Nubiens sont *exusti*, c'est-à-dire complètement brûlés. Ils sont considérés comme des *Aethiopes* (des Noirs), et ont en commun avec les *Aethiopes maritimi* certaines pratiques guerrières, à savoir l'empoisonnement de leurs armes⁴⁴⁶, dont nous avons parlé plus haut. Ensuite, c'est « la rapidité du Garamante⁴⁴⁷ » (*uelox Garamans*) qui est signalée. Mais Claudien semble confondre ici les Garamantes avec les Troglodytes éthiopiens dont on⁴⁴⁸ dit qu'ils sont les plus rapides à la course à pied de tous les hommes. En effet, les Garamantes sont connus pour la chasse qu'ils donnent avec leurs chars à quatre chevaux à ces Troglodytes. C'est sans doute à cause de la puissance de ces chevaux que Claudien leur attribue cette qualité. Enfin, il signale la vivacité du Nasamon (*alacrem Nasamona*) pour terminer la liste des partenaires de Gildon. Il faut remarquer que

⁴⁴⁴ CLAUDIEN, *op. cit.*, 1, 246.

⁴⁴⁵ Cf. J., DESANGES, *Catalogue des tribus africaines de l'Antiquité classique à l'Ouest du Nil*, Université de Dakar, Faculté des lettres et sciences humaines, publications de la section d'histoire, n° 4, Dakar, 1962, p. 194-196.

⁴⁴⁶ SILIUS ITALICUS, *Punica* 3, 270-273. Contrairement aux *Aethiopes maritimi*, les *Nubae* n'empoisonnent pas leurs flèches, mais plutôt leurs lances et leurs javelots.

⁴⁴⁷ Cf. J., DESANGES, *op. cit.*, p. 93-96.

⁴⁴⁸ HÉRODOTE, *Histoires* 4, 183. Claudien a fait une mauvaise interprétation de ce passage.

c'est ici le seul endroit dans la littérature latine où les Nasamons, cités de nombreuses fois par les écrivains antiques, sont qualifiés de *alacres*. L'une des histoires les plus rapportées à leur sujet est celle qui raconte le voyage des jeunes Nasamons qui, d'après Hérodote⁴⁴⁹, allaient en direction du Zéphyr (vers l'Ouest) et étaient arrivés chez de petits hommes Noirs après avoir traversé le désert. La seule information importante dans la mention de ces Noirs par les Nasamons est que ces derniers s'estimaient plus clairs que leurs hôtes. L'évocation des Nasamons par Claudien est selon Desanges un emploi purement poétique⁴⁵⁰.

Nous avons montré que les Noirs avaient une parfaite maîtrise du tir à l'arc. Mais leur connaissance de cet art n'est mentionnée par les auteurs latins que vers la fin du I^{er} siècle avant J.-C. et le début du I^{er} siècle de notre ère. Ces écrivains les percevaient comme des archers excellents mais surtout redoutables d'une part, en raison de leur capacité à atteindre facilement leur cible ; et d'autre part à cause de leurs flèches empoisonnées⁴⁵¹ qui faisaient une double blessure. En somme, les archers noirs constituaient un apport considérable pour les armées dans lesquelles ils combattaient. Par ailleurs, des textes révèlent que les soldats noirs enrôlés dans l'infanterie ont occupé une place importante et joué un rôle capital pendant les différentes guerres auxquelles ils participèrent pendant l'Antiquité.

2.4.3 Les fantassins noirs dans la guerre

2.4.3.1 La campagne de Pétronius en Éthiopie

Pendant le siècle d'Auguste, une guerre a opposé les Romains aux *Aethiopes*. Ce fut l'un des conflits qui ont le plus marqué les relations entre ces deux peuples. En effet, dans le projet impérialiste de Rome, l'Éthiopie figurait parmi les territoires à conquérir à cause de sa richesse en matières premières. C'est pourquoi des campagnes militaires romaines y ont été conduites. Dans les *Res gestae* d'Auguste, on a un témoignage qui illustre bien ce vaste programme de conquête. On peut y lire un passage dans lequel Auguste se vantait devant les sénateurs des succès qu'il avait remportés sur de nombreux peuples étrangers parmi lesquels les *Aethiopes*. Il disait avec fierté :

Omniū prouinciarum populi Romani quibus finitimae fuerunt gentes quae n[on] parerent imperio nos]tro fines auxi. [...]. Meo iussu et auspicio ducti sunt duo exercitus eodem fere tempore in Aethiopiam et in Arabiam, quae appellatur Eudaemon, maximaeque hostium gentis utriusque copiae caesae sunt in acie et

⁴⁴⁹ HÉRODOTE, *Histoires* 2, 32-33.

⁴⁵⁰ Cf. J., DESANGES, *op. cit.*, p. 155-156, note 6.

⁴⁵¹ L'empoisonnement des flèches n'était pas pratiqué par tous les *Aethiopes*.

complura oppida capta. In Aethiopiam usque ad oppidum Nabata peruentum est, cui proxima est Meroe ; in Arabiam usque in fines Sabaeorum processit exercitus ad oppidum Mariba.

« J'ai augmenté le territoire de toutes les provinces du peuple romain dont les nations voisines n'obéissaient pas à notre pouvoir. [...] Sur mon ordre et sous mes auspices, deux armées ont été conduites à peu près à la même époque en Éthiopie et dans l'Arabie que l'on appelle Heureuse, et des forces très importantes de ces deux nations ont été taillées en pièces au combat, et de très nombreuses places fortes ont été prises. On est parvenu en Éthiopie jusqu'à la ville de Nabata, dont est proche Méroé ; en Arabie, l'armée s'est avancée jusqu'au territoire des Sabéens, à la ville de Mariba »⁴⁵².

Les campagnes militaires évoquées sont celles conduites presque simultanément (*eodem fere tempore*, « à peu près à la même époque ») par C. Petronius⁴⁵³ qui avait succédé à Aelius Gallus à la préfecture d'Égypte. J. Desanges⁴⁵⁴ a émis quelques réserves concernant la datation de ces événements qu'il situe entre 25 et 24 av. J.-C., contrairement à l'indication donnée par S. Jameson⁴⁵⁵ qui estime qu'ils auraient eu lieu un an auparavant, c'est-à-dire entre 26 et 25 avant notre ère.

Certains spécialistes tels que J. Scheid notent que le but de la mission était de punir la Candace d'Éthiopie « qui avait menacé la Thébaïde et avait occupé Syène, Éléphantine et Philae »⁴⁵⁶. Aussi avait-elle emporté en guise de trophée les statues d'Auguste. Nous pensons qu'il s'agit, en plus de la punition, d'une revanche sur l'échec d'Aelius Gallus qu'Auguste avait envoyé d'après Strabon « reconnaître les peuples et les lieux, chez les Arabes et les Éthiopiens »⁴⁵⁷. À partir de ce passage de Strabon, nous pouvons rappeler l'hypothèse proposée à la fois par J. Desanges et J. Scheid qui estiment que le but suprême de cette campagne menée contre ces deux nations s'inscrit dans le cadre de la politique impérialiste lancée par Auguste. Pour des raisons stratégiques, Auguste voulait contrôler dans un premier temps le détroit de Bab-El-Manded qui relie l'Afrique à l'Arabie, pour ensuite lancer une vaste offensive à partir la côte orientale éthiopienne. Suivant cet objectif et stimulé par un désir de revanche Pétronius, à qui la mission a été confiée, leva des troupes et marcha contre les *Aethiopes*.

⁴⁵² AUGUSTE, *Res gestae* 26, 5.

⁴⁵³ On peut reprocher à Auguste le fait qu'il ait omis volontairement de citer Pétronius, car c'est à ce dernier que revient le triomphe. Il est vrai que c'est sous son commandement (*meo iussu et auspicio*, « sur mon ordre et sous mes auspices ») que Petronius a marché contre ces peuples, mais grâce au succès que cette campagne a connu, Pétronius mérite d'être mentionné parce qu'il a réussi là où son prédécesseur Aelius Gallus a échoué.

⁴⁵⁴ J. DESANGES, *Recherches sur l'activité des méditerranéens aux confins de l'Afrique (VI^e siècle avant J.-C. – IV^e siècle après J.-C.)*, Rome, École Française de Rome (*Publications de l'École française de Rome*, n°38), 1978, p. 308.

⁴⁵⁵ S. JAMESON, « Chronology of the campaigns of Aelius Gallus and C. Petronius » dans *Journal of Roman Studies*, 58, 1968, p. 71-84, ici p. 77.

⁴⁵⁶ Cf. *Res Gestae Divi Augusti, Hauts faits du divin Auguste*, texte établi et traduit par J. Scheid, Paris, Les Belles Lettres (CUF), 2007, chap. 26, 5 ; voir la note portant sur *in Aethiopiam*, p. 72.

⁴⁵⁷ STRABON, *Géographie* 16, 4, 22, trad. J. DESANGES, *op. cit.*, p. 308.

Cette guerre est relatée par Strabon⁴⁵⁸ qui note que Pétronius a rassemblé une armée de dix mille hommes et huit cents cavaliers pour affronter trente mille *Aethiopes*⁴⁵⁹. Avec cet effectif trois fois inférieur à celui des adversaires, Pétronius vainquit sans difficulté les soldats éthiopiens. Vu cette infériorité numérique importante, on peut se demander si Strabon n'exagère pas les faits. Il explique plus loin les raisons de la victoire romaine en disant que les *Aethiopes* non seulement étaient mal commandés, mais encore ne disposaient pas d'armements efficaces. En effet, ces soldats s'armaient de longs boucliers faits de peau de bœufs non tannée, de haches et de sabres⁴⁶⁰. Au sujet de l'équipement des soldats éthiopiens, Snowden a signalé plusieurs statuettes qui confirment la description faite par Strabon. L'une date du II^e ou III^e siècle de notre ère et présente un guerrier armé d'une hache à double tranchant. C'est une terre cuite provenant du Fayoum et conservée à Houston dans la collection Mesnil Fondation⁴⁶¹. Le même modèle est représenté par deux figurines appartenant au Musée gréco-romain d'Alexandrie. L'une⁴⁶² d'entre elles présente un personnage équipé d'une double hache et d'un bouclier ovale tandis que l'autre⁴⁶³ montre un soldat recouvert d'un vêtement drapé sur les épaules possédant le même type de hache. Une autre statue présentant un soldat noir en tenue de combat est signalée à Amsterdam. Elle provient d'Égypte et date de l'époque romaine. Elle est aussi en terre cuite comme celles que nous avons évoquées plus haut. Sa particularité est que le personnage porte cette fois-ci un bouclier non pas ovale comme c'est le cas dans plusieurs représentations de guerriers, mais rectangulaire⁴⁶⁴.

⁴⁵⁸ Les auteurs latins qui ont parlé de cette guerre s'inspirent presque tous du passage de Strabon. C'est pourquoi nous le mentionnons. Il est certes un auteur grec, il ne devrait donc pas être étudié dans notre propos, mais nous l'évoquons tout de même parce qu'il est de l'époque romaine et que son récit éclaircit ce chapitre sur la guerre.

⁴⁵⁹ STRABON, *Géographie* 17, 1, 54.

⁴⁶⁰ *ID.*, *ibid.*

⁴⁶¹ Au sujet de cette statuette, voir P. PERDRIZET, *Les terres cuites grecques d'Égypte de la collection Fouquet*, t. 2, Nancy, Paris, Strasbourg, 1921, n°357, pl. CI (en haut). Voir aussi SNOWDEN, « Témoignages iconographiques sur les populations noires dans l'antiquité gréco-romaine », dans J. VERCOUTTER *et al.*, *op. cit.*, p. 214, fig. n°278.

⁴⁶² Cf. E BRECCIA, *Terrecotte figurate egreco-egizie del Museo di Alessandria*, fasc. 1, Bergamo, 1930, p. 63, n°340, pl. 28, n°4. Cette statuette provient de Hadra.

⁴⁶³ Cf. *ID.*, *Terrecotte figurate egreco-egizie del Museo di Alessandria*, fasc. 2, Bergamo, 1934, p. 50, n°317, pl. 71, n°363. Cf. Fr. M. SNOWDEN, « Témoignages iconographiques sur les populations noires dans l'Antiquité gréco-romaine », p. 133-245, dans J. VERCOUTTER *et al.*, *op. cit.*, ici p. 214, fig. 278.

⁴⁶⁴ Cf. Amsterdam, Allard Pierson Museum, 7316 ; *Allard Pierson Museum Algemeene Gids*, Amsterdam, 1937, p. 50, n° 465, pl. 25. Cf. Fr. M. SNOWDEN, « Témoignages iconographiques sur les populations noires dans l'Antiquité gréco-romaine », p. 133-245, dans J. VERCOUTTER *et al.*, *op. cit.*, ici p. 214, fig. 279.

Image 19 - Statuette de guerrier portant une hache à double tranchant. Prov. Fayoum. II^e ou III^e siècle ap. J.-C. Terre cuite. Houston, collection Menil Fondation.



Image 20 - Statuette de guerrier portant une hache à et un bouclier. Prov. Égypte. Époque romaine. Terre cuite. H. 19 cm. Amsterdam, Allard Pierson Museum.



Ces formes ovales et rectangulaires des boucliers pourraient révéler que ces soldats noirs, ayant des cuirasses différentes, venaient de diverses régions éthiopiennes et avaient des techniques défensives variées. Il est possible de voir dans la variation des contours de leurs boucliers une certaine habileté dans la confection des armes. Ce pourrait aussi être par souci de maniement de l'armure mais aussi d'efficacité dans la défense. Même si ces boucliers sont rudimentaires aux yeux de Strabon, on ne peut nier qu'ils ont été conçus de manière à ce qu'ils protègent les guerriers qui les portaient.

La défaite des soldats éthiopiens face aux armées de Pétrionius est certes due à leur équipement dérisoire, mais il est curieux de voir leurs effectifs passer en peu de temps⁴⁶⁵ de 30.000 hommes sous la plume de Strabon à 250.000 hommes, ceux à propos desquels Pline disait qu'ils étaient fournis par l'île éthiopienne de Tadu et dont il disait :

Cetero cum potirentur rerum Aethiopes, insula ea magnae claritatis fuit. Tradunt armorum CCL dare solitam, artificum III.

⁴⁶⁵ C'est-à-dire entre la période pendant laquelle Strabon écrivait sa *Géographie* et celle où Pline l'Ancien rédige son *Histoire naturelle*. Le temps qui sépare ces deux auteurs n'est pas très important contrairement à la différence qui existe entre les effectifs des soldats *Aethiopes* dans les deux versions.

« Au reste, au temps de la puissance des Éthiopiens, cette île avait une grande réputation. On rapporte qu'elle fournissait d'ordinaire 250.000 hommes armés et 3.000 artisans »⁴⁶⁶.

La période pendant laquelle Pétronius a mené sa campagne militaire en Éthiopie correspond effectivement à la période que Pline l'Ancien considère comme « le temps de la puissance des Éthiopiens » (*cum potirentur rerum Aethiopes*). L'effectif des soldats Noirs (250.000) avancé par le naturaliste est très important. Il ne mentionne aucune source. Son affirmation ne repose que sur la rumeur (*tradunt*, « on rapporte que »). Toutefois, ce *tradunt* pourrait rappeler le discours d'Auguste qui annonçait orgueilleusement les victoires remportées par les troupes romaines sur des armées arabes et éthiopiennes aux effectifs encore plus considérables : *maximaeque hostium gentis utriusque copiae caesae sunt in acie*, « des forces très importantes de ces deux nations ont été taillées en pièces au combat »⁴⁶⁷.

Auguste grossirait-il lui aussi les effectifs des soldats *Aethiopes* ? Ce pourrait être le cas. Cependant, en pensant aux 250000 hommes évoqués par Pline, nous pouvons alors admettre cette affirmation d'Auguste : *maximaeque hostium gentis [...] copiae caesae sunt in acie*. Car si cette seule île arrivaient à fournir autant d'hommes, il est possible que les autres petites royautes qui formaient l'empire d'Éthiopie auraient pu envoyer elles aussi un nombre considérable de soldats. En dehors de ce témoignage d'Auguste, aucun autre écrivain n'est intervenu sur cette question particulière concernant le nombre de soldats dans les deux camps. Seul Dion Cassius⁴⁶⁸ a évoqué ces événements mais il ne donne aucune information sur les effectifs des deux armées. La plupart des récits⁴⁶⁹ traitent des faits concernant les actions menées par Pétronius et ses troupes. Ce silence des auteurs est intéressant dans la mesure où, en l'absence de rapports sur les soldats noirs, il convient d'étudier les événements dans lesquels ces derniers sont directement ou indirectement impliqués. C'est par ce biais que nous pourrions étudier l'image que les Romains avaient d'eux à cette époque.

2.4.3.2 La symbolique de Napata dans la campagne de Pétronius en Éthiopie

L'analyse de la guerre éthiopienne montre qu'Auguste précise la dimension de la conquête en disant qu'en Éthiopie, les troupes romaines étaient parvenues jusqu'à Napata (*usque ad oppidum Nabata*⁴⁷⁰ *peruentum est*) « On est parvenu en Éthiopie jusqu'à la ville de

⁴⁶⁶ PLINE L'ANCIEN, *Naturalis historia* 6, 186.

⁴⁶⁷ AUGUSTE, *Res gestae* 26, 5.

⁴⁶⁸ DION CASSIUS, *Histoire romaine* 54, 5, 5.

⁴⁶⁹ En particulier ceux d'Auguste et de Pline l'Ancien.

⁴⁷⁰ Nous retenons dans notre traduction l'orthographe 'Napata' qui nous semble plus répandue que 'Nabata'.

Napata ». Le but de cette précision était en effet de convaincre les sénateurs du caractère presque achevé de la campagne. C'est pourquoi il évoque la proximité entre Napata et Méroé (*cui proxima est Meroe*). Il faut remarquer que la ville de Napata occupe une place très importante dans les différents récits de cette guerre. D'ailleurs dans sa description géographique de l'Éthiopie, c'est par Napata que Pline termine la liste des villes conquises par Pétronus en disant : (*Diripuit et Napata*), « Il saccagea aussi Napata »⁴⁷¹. Dans ce contexte de guerre, la mention de cette ville par ces deux auteurs prend tout son sens. En effet, Napata fut l'ancienne capitale de l'Éthiopie. Par conséquent, sa destruction pourrait signifier d'une part le succès de la guerre contre les soldats *Aethiopes*, car les Romains la considéraient comme l'une des places fortes d'Éthiopie (*et complura oppida capta*, « et de très nombreuses places fortes ont été prises »⁴⁷²). D'autre part, elle traduit la défaite des soldats *Aethiopes* dans leur propre territoire. Pour ces deux auteurs, la prise de Napata est non seulement la manifestation de la faiblesse des soldats *Aethiopes* mais aussi elle reflète leur incapacité à défendre leurs places fortes. En effet, après la bataille, Pétronus a fait prisonniers plusieurs soldats *Aethiopes*⁴⁷³ et les a envoyés à Auguste alors que ce dernier se trouvait en ce moment-là à Samos. Pétronus a aussi fait escorter des ambassadeurs Éthiopiens⁴⁷⁴ afin qu'ils négocient les termes de la reddition de leur armée. Au regard des Romains, la soumission des *Aethiopes* prouve la suprématie militaire de Rome sur leurs ennemis.

2.4.3.3 Les soldats noirs d'Hannibal selon Silius Italicus

À la suite d'Auguste et de Pline l'Ancien, Silius Italicus a signalé dans son œuvre des soldats à la peau foncée venant d'Éthiopie. Ils sont engagés dans les armées d'Hannibal lors de la deuxième guerre punique. En énumérant les nombreux peuples qui soutenaient le général carthaginois, Silius cite explicitement des soldats *Aethiopes* spécialistes de l'aimant. Ils sont ainsi décrits :

*Venere Aethiopes, gens haud incognita Nilo,
qui magneta secant : solis honor ille, metallo
intactum chalybem uicino ducere saxo.*

« Venaient les Éthiopiens, nation bien connue du Nil, qui taillent l'aimant : seuls ils ont cette gloire, de conduire l'acier grâce à la pierre métallique qui s'en approche sans le toucher »⁴⁷⁵.

⁴⁷¹ PLINE L'ANCIEN, *Naturalis historia* 6, 181.

⁴⁷² AUGUSTE, *op. cit.*, 26, 5.

⁴⁷³ STRABON XVII, 1, 54 dit qu'ils étaient mille captifs.

⁴⁷⁴ Cf. notre chapitre « Les conseillers ou ambassadeurs du roi chez les *Aethiopes* », p. 179-181.

⁴⁷⁵ SILIUS ITALICUS, *Punica* 3, 263-267.

Silius ne présente pas leur valeur militaire bien que ce soit dans un contexte de guerre qu'il les classe parmi les soutiens de l'armée punique. Il met surtout l'accent sur l'une des spécialités qui ont fait leur renommée. Pourtant juste après, il note que ces mêmes *Aethiopes* sont venus, en compagnie des *Nubaei*, appuyer les troupes carthagoises. De surcroît, Silius fait une précision non moins importante sur la couleur de peau de ces *Nubaei*. En effet ces derniers sont, dit-il, brûlés par les rayons du soleil. Ce qui est l'une des caractéristiques, ou plutôt, une façon très répandue dans l'antiquité, de décrire l'homme noir. L'indication se trouve à la suite du passage cité plus haut. Il y est écrit :

*His simul immitem testantes corpore solem
exusti uenere Nubae. Non aerea cassis
nec lorica riget ferro, non tenditur arcus.*

« Avec eux sont venus les Nubiens, dont le corps brûlé témoigne de la rudesse du soleil. Ils n'ont ni casque de bronze, ni cuirasse de fer rigide, ils ne tendent pas l'arc »⁴⁷⁶.

Contrairement aux soldats éthiopiens qui s'armaient de boucliers ovales ou rectangulaires et que Strabon présentait, ces Nubiens n'ont aucune armure, « ni casque de bronze » (*non aerea cassis*), « ni cuirasse de fer rigide » (*nec lorica riget ferro*). Ils ne sont pas non plus des archers car ils ne savent pas tendre l'arc, précise Silius (*non tenditur arcus*). Ce sont des soldats particuliers parce que dépourvus d'outils de défense convenables pour les combats de corps à corps. D'après d'autres renseignements que Silius a livrés dans la présentation de leurs tenues, ces *Nubaei* utilisaient le lin comme seul accessoire de défense. Pour se protéger contre les coups portés par leurs adversaires, ils avaient coutume de s'enrouler avec ce lin et de former plusieurs plis autour d'eux. Ils s'en servaient aussi pour défendre leurs flancs (*tempora multiplici mos est defendere lino et lino munire latus*⁴⁷⁷). En revanche, ils lançaient des javelots dont le fer qui se trouvait à la pointe était souillé d'un suc réputé venimeux (*scelerataque sucis spicula derigere et ferrum infamare ueneno*⁴⁷⁸). Cette information est semblable à celle que Pline l'Ancien⁴⁷⁹ avait donnée concernant les *sagittis uenenatis* pratiquées par les *Aethiopes* Ascites. Or, chez les Nubiens, ce ne sont point les flèches, mais plutôt les javelots qui sont imprégnés dans du venin. Dans tous les cas, cette pratique d'empoisonnement des traits ou des lances est connue des *Aethiopes* depuis l'Antiquité. Aujourd'hui encore, on la retrouve chez certains peuples africains tels que les pygmées de

⁴⁷⁶ *ID.*, *op.cit.*, 3, 268-270.

⁴⁷⁷ SILIUS ITALICUS, *Punica* 3, 271-272.

⁴⁷⁸ *ID.*, *op. cit.*, 3, 272-273.

⁴⁷⁹ PLINE L'ANCIEN, *Naturalis historia* 6, 176.

l'Afrique équatoriale qui imbibent leurs traits de poisons élaborés avec des feuilles d'arbres et de la sève de plantes.

Avec ce tableau que nous présente Silius, il apparaît que les soldats nubiens étaient très fougueux. Vu leur manière de s'armer, ils donnent l'image de guerriers qui accordaient plus d'importance aux coups qu'ils donnaient et étaient moins soucieux de ceux qu'ils pouvaient recevoir. Ils se livraient à la bataille malgré leurs tenues de combat inefficaces. Ce qui nous pousse à voir chez eux un certain courage que Silius n'évoque pas expressément dans ce passage. Il faut aussi tenir compte du fait que Silius écrit bien après les événements et qu'il y a vu une dimension exotique marquée dans la manière dont il parle de ces *Aethiopes*. Cela relève davantage de la vision romaine des Barbares noirs lointains et si différents des Romains, que d'une stricte documentation historique ou ethnographique.

2.4.3.4 L'étrange apparition d'un soldat noir à Septime Sévère

Dans le livre consacré à la vie de Septime Sévère, l'*Histoire Auguste* a aussi mentionné la présence d'un soldat noir parmi les troupes basées en Grande-Bretagne. La description de ce type se trouve au début du chapitre 22 où le biographe traite des présages de la mort de l'empereur. On peut lire :

Post murum apud uallum uisum in Britannia cum ad proximam mansionem rediret non solum uictor, sed etiam in aeternum pace fundata, uoluens animo quid ominis sibi occurreret, Aethiops quidam e numero militari, clarae inter scurras famae et celebratorum semper iocorum, cum corona e cupressu facta eidem occurrit. Quem cum ille iratus remoueri ab oculis praecepisset et coloris eius tactus omine et coronae, dixisse ille dicitur ioci causa : « totum fudisti, totum uicisti, iam deus esto uictor ». Et ciuitatem ueniens cum rem diuinam uellet facere, primum ad Bellonae templum ductus est errore haruspicii rustici, deinde hostiae furuae sunt adplicitae. Quod cum esset aspernatus atque ad Palatium se reciperet, neglegentia ministrorum nigrae hostiae et usque ad limen domus Palatinae imperatorem secutae sunt.

« Après avoir vu le mur et le rempart de Bretagne, il revenait au poste le plus proche, non seulement victorieux, mais ayant établi une paix perpétuelle, l'esprit occupé par le présage qui se présenterait à lui, lorsque surgit devant lui, une couronne de cyprès sur la tête, un Noir d'un corps de troupe, de grande réputation parmi les bouffons et dont les plaisanteries ne manquaient jamais de public. Impressionné par le présage contenu dans la couleur de cet homme et dans sa couronne, il fut pris de colère et ordonna de le mettre hors de sa vue ; mais l'autre, dit-on, lui jeta en matière de plaisanterie : « Tu as tout mis en déroute, tu as tout vaincu : sois maintenant, vainqueur, un dieu ». Arrivé à Rome, et voulant faire un sacrifice, il fut d'abord conduit par l'erreur d'un haruspice balourd au temple de Bellone, puis on lui présenta des victimes sombres. Il les repoussa et partit vers le palais ; mais la négligence des prêtres fit que les victimes noires suivirent l'empereur jusqu'à sa porte »⁴⁸⁰.

L'un des premiers présages qui se sont donc présentés à l'empereur est un *Aethiops*, 'un Noir'. Ce personnage n'est pas du tout ordinaire. Selon les termes employés par le biographe, il est *Aethiops quidam e numero militari*, c'est-à-dire « un Noir d'un corps de troupe ». De plus,

⁴⁸⁰ HISTOIRE AUGUSTE, *Septimus Seuerus* 22, 4-5.

il avait une « grande réputation parmi les bouffons » (*clarae inter scurras fama*) et ses « plaisanteries ne manquaient pas de public » (*celebratorum semper iocorum*).

Les *numeri* sont des « troupes formées de soldats originaires de pays autres que ceux où elles stationnaient [...]. Elles étaient recrutées aussi bien en Orient qu'en Occident et naturellement chez les peuples guerriers dont on pouvait attendre un emploi utile dans l'armée romaine »⁴⁸¹. Le *numerus* était nommé selon la provenance des hommes qui le formaient. C'est pourquoi en disant que le soldat Noir en question faisait partie d'un *numerus Maurorum*, Snowden⁴⁸² a apporté une précision intéressante sur le corps auquel le type appartenait. Son propos ne doit pas être négligé dans la mesure où nous savons que les *Aethiopes* ont servi sous l'enseigne des Carthaginois ou des Maures depuis de nombreux siècles. Il existe entre ces peuples une longue tradition de mercenariat. Il est tout fait possible que lors de leur recrutement dans les légions romaines, les soldats *Aethiopes* soient regroupés dans le même *numerus* avec les *Mauri*. L'emploi par les Romains de légions composées de mercenaires ou d'auxiliaires étrangers, y compris des *Aethiopes*⁴⁸³, pour garder les provinces était déjà assez courant à l'époque impériale. R. Cagnat explique que « dès le I^{er} siècle, ils (*sc.* les Romains) firent appel à des milices indigènes qu'ils chargèrent de maintenir l'ordre ou de coopérer à la défense des frontières. Bientôt même, les empereurs imaginèrent de faire de ces milices un usage plus direct et moins exceptionnel ; ils les envoyèrent en dehors de leur pays et les utilisèrent concurremment avec les auxiliaires réguliers. Ceci commença à se produire dès l'époque de Trajan, mais l'institution ne se développa qu'au courant du II^e siècle, quand le recrutement des légions d'abord, des corps auxiliaires ensuite étant devenu régional, il parut nécessaire de renforcer certaines armées provinciales par des éléments de choix venus d'ailleurs »⁴⁸⁴.

⁴⁸¹ Cf. R. CAGNAT, dans *Dictionnaire des Antiquités grecques et Romaines de Daremberg et Saglio*, s. u. *numerus*, col. de droite.

⁴⁸² Cf. Fr. M. SNOWDEN, « Témoignages iconographiques sur les populations noires dans l'antiquité gréco-romaine », dans J. VERCOUTTER *et al.*, *op.cit.*, p. 216 ; Voir aussi A. R. BIRLEY, *Septimus Severus : The African Emperor*, Londres, Routledge, 1971, p. 265-266.

⁴⁸³ Voir Fr. M. SNOWDEN, *Blacks in Antiquity : Ethiopians in the Greco-Roman experience*, Cambridge, Mass. Londres, Harvard University Press, 1975, p. 142.

⁴⁸⁴ Cf. R. CAGNAT, *op. cit.*, col. de droite.

Ces informations permettent de comprendre les raisons de la présence de ce soldat éthiopien en Grande-Bretagne⁴⁸⁵, plus précisément à Aballava⁴⁸⁶ dans l'actuel Burgh-by-Sands. Snowden note qu'il est originaire de Leptis Magna « a native of Lepcis Magna »⁴⁸⁷. Or, Septime Sévère lui-même est originaire de cette région. La présence à ses côtés de ce soldat provenant de la même ville que lui pousse certains, comme Snowden, à souligner les liens très proches que l'empereur entretenait avec l'Afrique. À ce propos, Thompson avait émis l'hypothèse selon laquelle Septime Sévère aurait eu recours à d'autres auxiliaires éthiopiens⁴⁸⁸. Snowden pense que Sévère aurait même choisi quelques-uns de ses gardes du corps parmi ces *Aethiopes*. C'est l'argument qu'il a soutenu quand il indiquait « la présence, sur l'arc de Septime Sévère au forum, des soldats à l'apparence négroïde et coiffés de bonnets coniques. [...] Il n'est pas sans intérêt, dit-il, de rapprocher ces représentations d'une scène figurée sur un sarcophage du III^e siècle, au Palazzo Rondinini⁴⁸⁹ : deux personnages dont un Noir casqué se tiennent à la droite d'un général romain, dont les traits rappellent ceux de Septime Sévère ; d'une main, l'officier serre la garde de son épée ; l'autre main est tendue vers un groupe de soldats barbares prosternés, tandis qu'une captive est entraînée de force. Quoique la raison de la présence du 'Nègre' ne soit pas certaine, l'hypothèse selon laquelle il s'agirait d'un garde du corps est vraisemblable »⁴⁹⁰.

Toutes ces analyses renseignent davantage sur ce soldat que l'auteur de l'*Histoire Auguste* décrit comme un inconnu en utilisant les termes *quidam Aethiops*. Au-delà de cette désignation il présente un personnage et une personnalité singulières qui suscitent beaucoup d'intérêt non seulement en tant que soldat, mais aussi en tant que bouffon. La mention de ces deux « professions » lui donne beaucoup d'importance et prouve sa polyvalence. Il rend service *domi militiaeque*. Les rôles qu'il fait alterner (tantôt soldat - tantôt bouffon) lui ont valu la grande réputation dont il jouit. C'est pourquoi nous pensons que, hormis le statut de garde du

⁴⁸⁵ Voir Fr. M. SNOWDEN, *Blacks in Antiquity : Ethiopians in the Greco-Roman experience*, Cambridge, Mass. Londres, Harvard University Press, 1975, p. 142 : « This Ethiopian soldier, stationed among the troops of Septimius in Britain, famous as a jester, belonged to the *numeri*, units of infantry or cavalry recruited from the provinces recently conquered or slightly romanized and normally assigned in areas distant from the region in which they had been recruited ».

⁴⁸⁶ A ce propos, Fr. M. SNOWDEN écrit dans une note : « Mr. Anthony R. Birley of Leeds University has called to my attention a *numerus Maurorum* stationed at third century A. D. garison at Aballava (Burgh-by-Sands) and has suggested that th ethiopian in the Septimius Severus army was serving in that fort ». Cf. Voir Snowden, *op. cit.*, p. 303, note n°67.

⁴⁸⁷ Fr. M. SNOWDEN, *op. cit.*, p. 142.

⁴⁸⁸ LI. A. THOMPSON, « Africans in Roman Britain », *Museum Africum : West African Journal of Classical and related Studies*, 1, 1972, p. 36.

⁴⁸⁹ Rome, Palazzo Rondinini ; L. Salerno, *Palazzo Rondinini*, Roma, 1965, p. 259, n°85, fig. 139.

⁴⁹⁰ Voir Fr. M. SNOWDEN, « Témoignages iconographiques sur les populations noires dans l'Antiquité gréco-romaine », p. 133-245, dans J. VERCOUTTER *et al.*, *op. cit.*, p. 216 et aussi p. 217. fig. n°281.

corps qui lui est attribué à tort ou à raison, il occupe une place centrale dans ce *numerus*. Cependant malgré cette renommée, Septime Sévère n'a pas apprécié sa rencontre car la couleur de peau de cet homme n'était pas de bon présage.

Image 21 - Fragment de sarcophage : Barbares devant un général romain entouré de soldats. Première moitié du III^e siècle ap. J.-C. Marbre, Palazzo Rondinini.



2.4.3.5 Un soldat noir : Mauvais présage pour Septime Sévère

L'auteur de l'*Histoire Auguste* rapporte que l'empereur était « impressionné par le présage contenu dans la couleur de peau de cet homme » (*coloris eius tactus omine*). Or, rappelons-le, il s'agit d'un *Aethiops* 'un Noir' couronné de cyprès (*corona e cupressu*). Étant donné qu'il méditait sur les circonstances de sa mort, Septime Sévère a interprété cette apparition subite comme le présage de la fin de vie. C'est pourquoi il s'est mis en colère et « a ordonné de le mettre hors de sa vue » (*remoueri ab oculis praecepisset*). L'empereur était très superstitieux car il accordait beaucoup d'importance aux présages⁴⁹¹ et consultait très souvent les haruspices. L'auteur de sa biographie relate de nombreuses anecdotes concernant les augures dont il prenait les conseils.

⁴⁹¹ À propos de Septime Sévère et des présages voir M. MEULDER, « De quelques présages qui concernent Septime Sévère », dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. 77, fasc. 1, 1999, Antiquité – Oudheid, p. 137-149.

Ce passage soulève le thème du symbolisme de la couleur de peau de l'homme noir. Dans l'imaginaire romain, rencontrer un Noir pouvait signifier un présage funeste. Nous le verrons de nouveau ci-après avec l'épisode de Brutus. C'est l'interprétation que Septime Sévère a faite après avoir vu le soldat éthiopien. L'image sinistre que les Romains se faisaient à la vue d'un Noir est considérée par Thompson⁴⁹² comme un fait socioculturel. Elle démontre dans ce symbolisme des couleurs une représentation négative des hommes à la peau foncée.

Nous pouvons envisager l'hypothèse que ce mauvais présage n'est pas véhiculé seulement par la couleur de peau de l'*Aethiops*. Il est également sous-entendu dans la prédiction qu'il a faite à l'empereur lorsqu'il lui disait en plaisantant : « *totum fudisti, totum uicisti, iam deus esto uictor* », c'est-à-dire « Tu as tout mis en déroute, tu as tout vaincu : sois maintenant, vainqueur, un dieu ». Cette prophétie est, d'après J. Schmidt, « un présage sinistre puisqu'on ne déifie d'ordinaire que les empereurs défunts »⁴⁹³. En outre, il ne faudrait pas restreindre le caractère sinistre du présage à la couleur de peau de l'*Aethiops*. En effet, la couronne de cyprès qu'il portait sur la tête pouvait elle aussi avoir une signification négative. Le cyprès est un arbre qui pousse à côté des cimetières dans les régions méditerranéennes. Septime Sévère qui est originaire du Leptis Magna avait connaissance de l'association du cyprès à la mort. Par conséquent, le mauvais augure que l'empereur craignait s'explique par la réunion des trois éléments que sont la peau noire du soldat, sa couronne de cyprès et sa prophétie.

D'après ce passage de l'*Histoire Auguste*, l'épisode de la rencontre de Septime Sévère avec cet *Aethiops* est très marqué par la présence de signes annonciateurs de la mort. On y constate la mention de plusieurs expressions appartenant au monde des divinités infernales. Il y a d'une part, 'les sacrifices' (*rem diuinam*) que les haruspices font généralement avant de révéler une prophétie à ceux qui viennent les consulter. D'autre part, nous notons la répétition du terme *hostiae* dans *hostiae furuae* ('des victimes sombres') et dans *nigrae hostiae* ('des victimes noires'). En effet, lorsque *furuus* et *nigra* qualifient *hostia*, ils constituent des épithètes consacrées « anciennement aux victimes destinées aux dieux infernaux »⁴⁹⁴. C'est dans ce sens qu'ils sont employés dès le premier siècle par Valère-Maxime lorsqu'il écrit : *Hostias nigras, quae antiquitus furuae dicebantur* c'est-à-dire « des victimes noires qu'on appelait dans les temps anciens 'sombres' »⁴⁹⁵. J. André explique que *furuus* « qualifie les Enfers et ce qui s'y

⁴⁹² LI. A. THOMPSON, *Romans and Blacks*, Londres et Oklahoma, Routledge et Oklahoma University Press, 1989, p. 120.

⁴⁹³ J. SCHMIDT, *La mort des Césars*, Paris, Perrin, 2016.

⁴⁹⁴ Cf. J. ANDRÉ, *Étude sur les termes de couleur dans la langue latine*, Paris, Klincksieck, 1949, p. 60.

⁴⁹⁵ VALERE MAXIME, *Facta et dicta memorabilia* 2, 4, 5.

rapporte. [...] Il est réservé aux victimes offertes aux divinités souterraines. [...] Archaïsme poétique dans la poésie impériale, il fut auparavant usité en prose comme le montre les deux clichés *furuae hostiae* et *furuus dies*. [...] Il semble que la poésie de l'époque impériale [...] ait gardé un écho de sa valeur primitive qui subsiste dans la formule antique *furuae hostiae* »⁴⁹⁶.

L'image de présage sinistre qui accompagne le soldat noir est donc une superstition très répandue dans l'Antiquité romaine. Nous le trouverons bien avant cet épisode de Septime Sévère employée par Florus avec le même sens et dans les mêmes circonstances que dans l'*Histoire Auguste* : le songe et l'interprétation des signes pendant la guerre menée par Octave et Antoine contre Cassius et Brutus.

2.4.3.6 Une sinistre apparition à Brutus

Après le triumvirat formé par Lépide, Antoine et Octave, ces deux derniers généraux s'assignèrent la mission de faire périr Cassius et Brutus. Voici comment Florus décrit les événements qui précédèrent la mort de Brutus :

Igitur iam ordinata magis ut poterat quam ut debebat inter triumuiros, re publica, relicto ad urbis praesidium Lepido, Caesar cum Antonio in Cassium Brutumque succingitur. Illi comparatis ingentibus copiis eadem illam, quae fatalis Cnaeo Pompeio fuit, arenam insederant. Sed nec tum imminetia destinatae cladis signa latuere. Nam et assuetae cadauerum pabulo uolucres castra, quasi iam sua circumuolabant ; et in aciem prodeuntibus obuius Aethiops nimis aperte ferale signum fuit. Ipsique Bruto per noctem, cum illato lumine ex more aliqua secum agitare, atra quaedam imago se obtulit, et, quae esset interrogata, « Tuus », inquit, « malus genius », ac sub oculis mirantis euanuit.

« Les affaires publiques, donc, ayant été réglées entre les triumvirs, davantage comme elles le pouvaient que comme elles auraient dû l'être, Lépide fut laissé à la défense de Rome, César et Antoine se préparèrent pour marcher contre Brutus et Cassius. Ceux-ci avaient rassemblé des troupes énormes et occupé la même plaine qui avait été fatale à Pompée. Et cette fois encore se manifestèrent des signes menaçants d'une défaite prévue. Des oiseaux habitués à se nourrir de cadavres volaient autour du camp comme s'il leur appartenait déjà et, en marchant au combat, les soldats se trouvèrent face à un Noir, présage funeste tout à fait évident. Brutus lui-même, pendant la nuit, à la lumière d'une lampe, se livrait à la réflexion comme il en avait l'habitude, lorsqu'un fantôme noir lui apparut, et à la question « Qui es-tu ? » répondit « Ton mauvais génie », puis disparut à ses yeux étonnés »⁴⁹⁷.

Dans la préparation de la bataille, pendant que Brutus méditait comme il avait l'habitude de le faire, des signes de défaite se manifestèrent à lui. Ses soldats rencontrèrent un Noir (*Aethiops*) que Florus considère comme un « présage funeste tout à fait évident ». Florus ne précise pas la fonction de ce Noir (est-il soldat ?) et les raisons de sa présence à cet endroit. Dans ce passage, c'est l'emploi de l'adjectif *ater* (dans *atra imago*, 'un fantôme noir') signifiant « sombre par absence de lumière »⁴⁹⁸ qui renvoie aux Enfers. En outre, la réplique du fantôme,

⁴⁹⁶ J. ANDRÉ, *ibid.*

⁴⁹⁷ FLORUS, *Epitoma de Tito Liuio* 2, 17, 23.

⁴⁹⁸ Voir J. ANDRÉ, *op. cit.*, p. 47.

tuus malus genius (« ton mauvais génie »), rappelle la prophétie de l'*Aethiops* évoquée plus haut dans l'*Histoire Auguste*. Cette réplique annonce aussi un présage semblable à celui qui a été donné dans la plaisanterie lancée par le soldat noir à Septime Sévère. La scène est encore plus impressionnante que celle de l'*Histoire Auguste* parce qu'ici il s'agit d'une apparition.

2.4.3.7 Des soldats *Aethiopes* à la rescousse de Firmus

Dans cette étude sur l'évocation des soldats noirs dans les conflits, le dernier exemple que nous examinerons est tiré des *Res gestae* d'Ammien Marcellin. Au chapitre 5 du livre 29 de cet ouvrage, Ammien Marcellin raconte l'histoire de la révolte de Firmus, frère de Gildon et de Symmaque. Après avoir commis une fratricide en tuant Symmaque, Firmus⁴⁹⁹ se souleva contre Valentinien I^{er}, et avant d'être tué par Théodose l'Ancien, il réunit toute la Maurétanie césarienne ainsi que de nombreux peuples voisins. Des Éthiopiens figuraient parmi les nations qui sont venues en renfort. Le passage qui suit résume bien cet événement.

Theodosius nullique adeuntium parcens mundiore uictu stipendioque milite recreato Caprariensibus Abannisque eorum uicinis proelio leui sublati ad municipium properauit fense, sed ueris nuntiis doctus barbaros occupasse iam tumulos per anfracta undique spatia in sublime porrectos nullique peruios nisi indigenis locorum perquam gnaris repetendo dedit hostibus facultatem per indutias licet breues Aethiopum iuxta agentium adminiculis augeri uel maximis.

« Théodose, n'épargnant aucun de ceux qui s'approchèrent, ayant ranimé l'ardeur de ses soldats grâce à une nourriture meilleure et grâce au paiement de la solde, et ayant détruit les Caprariens et leurs voisins les Abannes en un combat facile, se hâta vers le municipe de (...). Mais ayant appris par des messagers dignes de foi que les barbares avaient déjà occupé des collines qui dominaient de toutes parts des précipices, et où ne pouvaient s'engager que des indigènes connaissant parfaitement les lieux, il donna aux ennemis, en se retirant, la possibilité de profiter d'une trêve même courte pour recevoir des renforts considérables des Éthiopiens du voisinage »⁵⁰⁰.

Desanges indique que l'affrontement entre ces renforts éthiopiens et les troupes du comte Théodose a eu lieu en 374 ap. J.-C. « loin au sud d'Auzia (Aumale), au-delà d'une région montagneuse »⁵⁰¹. C'est dans ces circonstances que Claudien⁵⁰² louait l'empereur Théodose d'avoir parcouru les déserts éthiopiens. On voit comment ici encore c'est l'exotisme des *Aethiopes* qui est le plus important, car il sert en même temps à marquer le triomphe romain sur des peuples très lointains et à exalter la victoire de Théodose.

⁴⁹⁹ GSELL, S., « Observations géographiques sur la révolte de Firmus », dans *Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique du Département de Constantine* 36, 1903, p. 21-46, en particulier p. 38-40.

⁵⁰⁰ AMMIEN MARCELLIN, *Res gestae* 29, 5, 37.

⁵⁰¹ J. DESANGES, « L'iconographie du Noir dans l'Afrique du nord antique », dans J. VERCOUTTER *et al.*, *op. cit.*, p. 247.

⁵⁰² CLAUDIEN, *Panegyricus de quarto consulatu Honorii* 34.

Conclusion

On constate donc que les témoignages antiques sur les soldats *Aethiopes*, s'ils ne sont pas très nombreux, présentent pourtant un intérêt indiscutable du point de vue de l'histoire, de l'imaginaire et du symbolique. On les trouve partout, à Rome, dans les provinces d'Afrique et aux frontières de l'empire. Il existe plusieurs mentions littéraires et des représentations iconographiques qui les présentent sous différents aspects et dans différentes situations. Plusieurs auteurs romains ont souligné leur valeur militaire alors qu'ils ne possédaient que des armes dérisoires. Ces écrivains sont impressionnés par leur habileté à dompter et à conduire les éléphants de guerre et par leur excellence dans le maniement de l'arc⁵⁰³. Ce sont des soldats courageux et redoutables qui inspirent la crainte à leurs ennemis. Mais, il est utile de rappeler que cette crainte « n'était pas due à la couleur de leur peau ou à la différence de leurs traits », comme l'écrit Snowden, « de telles frayeurs disparaissaient avec l'enfance, car ce n'est ni la couleur ni l'aspect physique mais le courage et la science des armes qui déterminent l'issue des batailles »⁵⁰⁴. Cette étude montre une vision des soldats noirs dans leurs aspects exotiques, à la fois rassurante et inquiétante. Rassurante parce que quoi qu'ils fassent et quelle que soit leur bravoure, ils ne réussissent pas à représenter un danger pour Rome. Inquiétante parce qu'ils sont, les armes à la main, le rappel de cette « a-normalité » obsédante que représente le fait d'être *Aethiops*.

2.5 LES NOIRS DANS LES AFFAIRES RELIGIEUSES À ROME

L'arrivée des étrangers comme les *Aethiopes* a progressivement enrichi la vie religieuse à Rome. À côté de la religion traditionnelle, religion familiale et religion de l'État codifiée et surveillée, on a assisté à l'introduction de divinités et de cultes souvent d'origine lointaine. Parmi ces cultes, la religion isiaque tient une place importante. Or, on constate que des *Aethiopes* y exercent certaines fonctions. Des artistes les représentent comme prêtres ou officiants, danseurs ou musiciens ou encore comme des acteurs dans des cérémonies religieuses.

⁵⁰³ Voir le chapitre sur les archers *Aethiopes*.

⁵⁰⁴ Fr. M. SNOWDEN, « Témoignages iconographiques sur les populations noires dans l'antiquité gréco-romaine », dans J. VERCOUTTER *et al.*, *op. cit.*, p. 188.

2.5.1 Les Noirs dans les cultes isiaques à Rome

Les Noirs sont souvent présents dans les cultes orientaux venus d'Égypte ou d'Asie. Toutefois, on les signale de nombreuses fois dans le temple d'Isis, une divinité d'Égypte antique vénérée aussi en Éthiopie et en Afrique, implantée à Rome depuis l'époque républicaine. En effet, Isis (de même que l'Asie, l'Afrique et l'Éthiopie) est représentée dans l'iconographie romaine en femme noire⁵⁰⁵.

Image 22 - Statue d'Isis. Prov. Tivoli, villa Adriana. I^{er} siècle ap. J.-C. Basalte noir. Le Vatican, Museo Gregoriano Egizio.



La présence des Noirs dans le temple d'Isis et le culte qu'ils vouaient à la déesse sont des thèmes intéressants à étudier. En effet, cette dévotion et cette présence peuvent s'expliquer par deux raisons. La première est leur piété. Nous rappelons que dans la littérature antique, particulièrement grecque, les Noirs étaient considérés comme les hommes les plus pieux de toute la terre. C'est chez les *Aethiopes* qu'on « a enseigné le premier à honorer les dieux, à leur offrir des sacrifices, des processions, des fêtes solennelles, bref, tout ce par quoi les hommes rendent un culte à la divinité. C'est ce qui a fait louer par le monde leur piété, et estimer que les sacrifices des Nègres sont les plus agréables à la puissance divine »⁵⁰⁶. Stace est l'un des auteurs

⁵⁰⁵ Voir J. LECLANT, « L'Égypte terre d'Afrique dans le monde Gréco-romain », p. 269-285, dans J. VERCOUTTER *et Al.*, *op. cit.*, ici p. 284, fig. n°385.

⁵⁰⁶ DIODORE, *Histoire universelle* 3, 2, 2. Traduction faite par A. BOURGEOIS, *La Grèce antique devant la Négritude*, Paris, Présence Africaine, 1971, p.72.

latins qui ont repris cette légende concernant la religiosité des *Aethiopes* et le fait que les dieux se trouvaient à l'aise auprès d'eux :

*Arcana sic fama erumpere porta
caelicolas, si quando domos litusque rubentum
Aethiopum et mensas amor est intrare minores ;
dant fluuii montesque locum, tum terra superbit
gressibus et paulum respirat caelifer Atlans.*

« C'est ainsi que, dit-on, les habitants du ciel s'échappent par une porte secrète, s'il leur prend le désir de pénétrer au rivage des Éthiopiens rougis par le soleil et de s'asseoir à des tables plus humbles ; fleuves et montagnes leur ouvrent le passage, la terre s'enorgueillit de leurs pas, et Atlas porteur du ciel reprend un peu son souffle »⁵⁰⁷.

La seconde est que c'est par souci d'authenticité et de fidélité au déroulement des rites isiaques que les Noirs participaient au culte de la déesse. Parfois on faisait venir d'Égypte des officiants pour diriger les cérémonies. Cette pratique que nous venons d'évoquer, c'est-à-dire, le fait de confier la conduite des rites aux Égyptiens est valable aussi bien en Grèce qu'à Rome. D'après J. Leclant, « Lors de la diffusion des dieux isiaques dans le monde grec, le culte fut souvent établi par d'authentiques prêtres égyptiens, [...], en assurant l'installation et la propagation de leurs divinités, ils garantissaient l'authenticité des rites égyptiens. C'est sans doute, poursuit-il, le même souci d'authenticité, mais surtout, semble-t-il, un goût plus marqué pour l'exotisme, qui préside durant l'époque romaine à l'emploi d'un personnel noir dans les temples isiaques d'Italie. Les Noirs, prêtres, musiciens ou danseurs donnaient aux cérémonies du culte une note africaine, tout comme les statues et sculptures antiques rapportées d'Égypte pour décorer les temples isiaques leur conféraient une allure plus égyptienne, destinée à plonger les adeptes dans une atmosphère très spéciale, captivant aussi bien leurs sens que leur esprit »⁵⁰⁸.

Par conséquent, ces deux dimensions donnent un sens symbolique à la présence des Noirs dans les temples d'Isis. La foi en la déesse et la pratique authentique de son culte étaient des considérations très importantes pour les *Aethiopes* qui introduisaient la divinité partout où ils s'installaient et essayaient de la vénérer comme il se devait. Cette fidélité et cette dévotion étaient la manifestation de l'intérêt qu'ils portaient à Isis, ce que souligne Snowden : « Since the worship of Isis was important to the Ethiopians, whether in Egypt or their native land, those who, for various reasons, had settled elsewhere would often tend to continue their interest in the cult »⁵⁰⁹. Plus que chez les Grecs, c'est chez les Romains, et particulièrement chez les

⁵⁰⁷ STACE, *Thebais* 5, 428. Voir aussi STACE, *Siluae* 4, 2, 54.

⁵⁰⁸ J. LECLANT, « L'Égypte terre d'Afrique dans le monde Gréco-romain », p. 269-285, dans J. VERCOUTTER *et Al.*, *op. cit.*, ici p. 282.

⁵⁰⁹ Fr. M. SNOWDEN, « Ethiopians and the Isiac Worship » dans *L'antiquité classique*, t. 25, fasc. 1, 1956, p. 112-116, ici p. 114.

néophytes, que le recours aux Noirs dans les cultes isiaques relevait du goût de l'exotisme, comme le souligne J. Leclant. Si la garantie d'authenticité des rites isiaques conduisait à solliciter des Noirs, on voulait aussi se conformer à l'ensemble des pratiques originelles, dans lesquelles les principaux rôles étaient tenus par des prêtres, des musiciens et des danseurs noirs.

2.5.2 Les prêtres ou officiants noirs dans le culte isiaque à Rome

Le culte d'Isis est généralement célébré par des prêtres noirs ou ayant la peau sombre. Ces prêtres sont assistés lors des cérémonies par des officiants également noirs. Plus que les écrivains, ce sont surtout les artistes romains qui nous révèlent la place que ces hommes occupaient dans les sanctuaires dédiés à la déesse Isis et le rôle qu'ils y jouaient. Snowden a signalé au Musée de Naples une fresque⁵¹⁰ qui représente une cérémonie isiaque où l'on peut voir plusieurs participants noirs.

Image 23 - Cérémonie du culte isiaque avec plusieurs officiants noirs. Prov. Herculaneum. I^{er} siècle ap. J.-C. Peinture murale. Naples, Museo Nazionale.



Snowden explique que « l'auteur de la fresque attire tout particulièrement l'attention sur trois personnages noirs qu'il donne pour nègres : un des officiants aux côtés du grand-prêtre, sur le point de quitter le sanctuaire, une figure centrale, debout au bas des marches du temple, le geste impérieux à l'adresse d'un groupe de fidèle, et un personnage assis au premier plan jouant à la flûte. Le peintre tira parti des ressources que lui offraient, pour créer une ambiance dramatique, ces Nègres adeptes d'Isis ; ils s'opposent aux autres participants et animent la scène

⁵¹⁰ Voir Fr. M. SNOWDEN, « Témoignages iconographiques sur les populations noires dans l'Antiquité gréco-romaine », p. 133-245, dans J. VERCOUTTER *et Al.*, *op. cit.*, p. 222, fig. n°288.

de l'éclat de leur longue tunique blanche, souligné par la peau noire des torses nus »⁵¹¹. Cette fresque est l'un des documents qui prouvent non seulement de la participation des Noirs au culte d'Isis, mais également de leur rôle d'assistants des prêtres. Elle met en scène un nombre non négligeable (trois) d'officiants qui participaient à la célébration du culte. Cela témoigne de l'attention qu'ils portaient à la déesse mais aussi de la place qu'ils occupaient dans les temples isiaques. En effet, à l'occasion de certains événements religieux ils se chargeaient aussi, outre la conduite même du culte, de l'animation c'est-à-dire de la danse et de la musique.

2.5.3 Les danseurs et musiciens noirs dans le culte isiaque

Certaines cérémonies du culte rendu à la déesse Isis étaient accompagnées de danses et de musiques. Il s'agit par exemple des cérémonies funéraires pendant lesquelles des Noirs exécutaient des danses sacrées rythmées par une musique propre à ce type d'événements. C'est ce que présente une autre fresque signalée par Snowden au Musée de Naples. Le spécialiste écrit : « Parmi les Noirs de la seconde fresque il en est un qui, au centre, exécute une danse peut-être authentiquement africaine, sans doute accomplissant là une fonction importante du rituel sous le regard attentif de l'assistance. La participation au culte d'Isis n'a rien qui puisse surprendre »⁵¹².

Image 24 - Cérémonie du culte isiaque : Danse sacrée exécutée par un Noir. Prov. Herculanium. I^{er} siècle ap. J.-C. Peinture murale. Naples, Museo Nazionale.



Il existe d'autres représentations artistiques qui évoquent la célébration d'un culte isiaque et où des danseurs sont figurés. D'après J. Leclant, « un relief en marbre bien connu

⁵¹¹ Fr. M. SNOWDEN, « Témoignages iconographiques sur les populations noires dans l'Antiquité gréco-romaine », p. 133-245, dans J. VERCOUTTER *et Al.*, *op. cit.*, p. 224.

⁵¹² *ID.*, *ibid.* Voir p. 223, fig. n°289.

d'une sépulture de la Via Appia, près d'Ariccia, aux environs de Rome, montre une cérémonie qui se déroule dans la cour d'un temple isiaque au portique peuplé de statues : Isis (?) est au centre [...] Dans la cour devant un auditoire frénétique qui s'agite sur un podium, des danses sacrées sont exécutées au son de crotale et de double flûtes (?) par des personnages dont certains ont un type négroïde assez accusé »⁵¹³.

Image 25 - Relief funéraire : Danse sacrée exécutée au cours d'une cérémonie isiaque. Prov. Ariccia. Début du II^e s. ap. J.-C. Marbre. 50 x 110 cm. Rome, Museo Nazionale Romano.



On constate que dans les illustrations que nous avons fournies, les musiciens sont très souvent des flûtistes. Dans la première fresque présentée plus haut, la flûte est jouée par le personnage noir assis au premier plan à droite. Cela pousse à croire qu'elle était un instrument d'origine égyptienne ou éthiopienne ; elle est caractéristique du culte d'Isis mais particulièrement des cérémonies funéraires. En outre, lorsqu'on considère toutes ces remarques, on ne peut nier que la danse et la musique étaient pratiquées par les Noirs dans les différentes solennités. J. Leclant explique que « Dès l'Ancien Empire, Nègres et pygmées ramenés d'Afrique noire en Égypte étaient prisés pour leurs talents de danseurs, simples amusements d'abord, leurs danses semblent avoir pris un aspect magique et funéraire. Des danses de Noirs pouvaient donc être exécutées lors des fêtes isiaques comme celle des *Isia* de novembre où l'on représentait le mythe de la mort [...] »⁵¹⁴.

⁵¹³ J. LECLANT, « L'Égypte terre d'Afrique dans le monde Gréco-romain », p. 269-285, dans J. VERCOUTTER *et Al.*, *op. cit.*, ici p. 282.

⁵¹⁴ *ID.*, *ibid.*

Conclusion

À défaut de textes littéraires et historiques, la présence des Noirs dans le domaine de la religion à Rome est bien attestée par des représentations artistiques. En réalité, on n'attendait pas que des Noirs prennent part aux cérémonies de la religion romaine traditionnelle, si étroitement liée à la famille et à l'État. Mais il est extrêmement intéressant de saisir, à travers plusieurs témoignages artistiques, la place importante que tenaient les Noirs dans les cérémonies isiaques. C'est un point sur lequel on n'a peut-être pas suffisamment insisté. On sait que le culte d'Isis était partout répandu. Il se pourrait donc que les quelques personnages apparaissant sur les réalisations picturales que nous avons mentionnées ci-dessus, loin d'être des exceptions, soient représentatifs d'un nombre beaucoup plus grand de leurs coreligionnaires de même origine, et que l'on ait pu voir couramment un clergé isiaque formé d'hommes noirs dans toutes les villes « romaines » du bassin méditerranéen. Prêtres, danseurs ou musiciens, l'attachement de ces Noirs à ce culte était le signe de leur fidélité à une divinité qu'ils vénéraient avec ferveur depuis très longtemps dans leur pays d'origine⁵¹⁵, mais il rejoignait et satisfaisait aussi un goût de l'exotisme qui, dans le monde romain, se portait sur les Noirs aussi bien dans les spectacles dont nous avons parlé au chapitre précédent, que dans les cérémonies religieuses.

2.6 LES *AETHIOPE*S DANS LA MYTHOLOGIE LATINE

Les Grecs et les Romains ont découvert les *Aethiopes* pour la première fois dans une épopée. Leur connaissance de ce peuple qui leur est étranger à tout point de vue et qui est différent d'eux sous plusieurs aspects s'est précisée des siècles après que des écrivains, en particulier des historiens, ont créé un mythe autour de l'*Aethiops*, l'ont alimenté et répandu dans le temps et dans l'espace. Nul n'ignore, en effet, que la première mention de ces *Aethiopes* dans la littérature gréco-romaine remonte à Homère. On connaît bien ce passage du chant I de l'*Iliade* où Thétis disait : « Zeus est parti hier [...] prendre part à un banquet chez les Éthiopiens⁵¹⁶ sans reproche, et tous les dieux l'ont suivi »⁵¹⁷. Dans un autre passage du même poème, on peut lire

⁵¹⁵ Voir Fr. M. SNOWDEN, *Blacks in Antiquity : Ethiopians in the Graeco-Roman Experience*, Cambridge, Mass., 1970, p. 189-192.

⁵¹⁶ Il serait préférable de traduire par 'Hommes noirs' ou bien '*Aethiopes*' qui est un concept plus antique que 'Éthiopiens'. P. SCHNEIDER explique qu'« il est certain que, dès l'époque d'Homère et d'Hésiode, l'Éthiopien est un homme à peau sombre et il est certain que les Grecs comprenaient ainsi le mot en lisant les poèmes homériques ». Cf. P. SCHNEIDER, *L'Éthiopie et l'Inde : Interférences et confusions aux extrémités du monde antique, (VIII^e siècle av. J.-C. – VI^e siècle ap. J.-C.)*, École Française de Rome, Rome, 2004, p. 90. Dans la note n°136 de la même page, il explique que pour A. LESKY, « les Éthiopiens mythiques sont noirs ». Cf. A. LESKY, « Aithiopika », dans *Hermes*, 37, 1959, p. 29-38, ici p. 33.

⁵¹⁷ HOMÈRE, *Iliade* I, 423-424. Trad. P. Mazon, CUF.

ces propos de la déesse Iris : « Je repars, dit-elle, et m'en vais aux bords de l'Océan dans le pays des Éthiopiens. Ils sont en train d'offrir des hécatombes aux Immortels, et je veux, moi aussi, prendre part au festin sacré »⁵¹⁸. Ces deux textes montrent que dans l'Antiquité, les *Aethiopes* étaient considérés dès leurs premières évocations comme un peuple mythique. L'image s'est maintenue dans la littérature antique⁵¹⁹, et la mythologie latine, héritière de la grecque, en a gardé des survivances. De cette représentation, les auteurs romains ont surtout discuté la signification mythologique de l'*Aethiops*, et ont souligné sa piété et sa dévotion à l'égard des dieux. Aussi ont-ils rappelé le mythe de Memnon, de son origine et de sa naissance légendaire, avant de faire évoluer cette image des *Aethiopes* en la faisant passer du mythe à la réalité.

2.6.1 La signification mythologique de l'*Aethiops* et sa dévotion aux divinités

Dès son apparition dans la littérature antique, l'*Aethiops* a été immédiatement placé dans un contexte mythique qui déterminera pendant longtemps son identité. Il était alors considéré comme une créature n'existant que dans le mythe qui a toujours nourri l'imaginaire des hommes antiques. Des témoignages d'auteurs latins ont expliqué son sens mythologique et d'autres révèlent ses origines solaires et son appartenance au monde divin.

2.6.1.1 Signification mythologique de l'*Aethiops* ; son rapport au soleil

Dans ses *Fabulae* où il fait une compilation de mythes, Hygin le Mythographe⁵²⁰ a mentionné le terme *Aethiops* lorsqu'il donnait les « noms des chevaux du Soleil et des heures ». L'un de ces chevaux porte le nom d'*Aethiops* comme nous pouvons le lire dans le passage ci-dessous :

Equorum Solis et Horarum nomina. Eous : per hunc caelum uerti solet. Aethiops quasi flammeus est, concoquit fruges. Hi funales sunt mares. Feminae iugariae, Bronte quae nos tonitrua appellamus, Sterope quae fulgitrua. Huic rei auctor est Eumelus Corinthius. Item quos Homerus tradit, Abraxas †lo Therbeo†. Item quos Ouidius, Pyrois, Eous, Aethon et Phlegon.

« Noms des chevaux du Soleil et des Heures. Eous : c'est lui qui fait tourner le ciel. *Aethiops* signifie « l'enflammé », il fait mûrir les récoltes. Ceux-là sont les chevaux de volée, des mâles. Les chevaux attelés sont des femelles, Bronté, en latin « tonnerres », Stéropé, « éclairs ». On a pour cela l'autorité d'Eumélus de Corinthe.

⁵¹⁸ *ID.*, *op. cit.*, 23, 205-207. Trad. P. Mazon, CUF. Voir aussi HOMÈRE, *Odyssée* I, 22-26.

⁵¹⁹ Voir Fr. HÉLÈNE, « Hommes et dieux chez les Éthiopiens d'Héliodore », dans *Les hommes et les Dieux dans l'ancien roman, Actes du colloque de Tours, 22-24 octobre 2009*, Lyon, Maison de l'Orient et de la Méditerranée Jean Pouilloux, 2012, p. 133-142 (Collection de la Maison de l'Orient méditerranéen ancien. Série littéraire et philosophique, 48), ici p. 134.

⁵²⁰ P. SCHNEIDER affirme que « les *Fabulae* qui ont survécu sous le nom d'Hygin (savant d'époque augustéenne) sont une compilation postérieure (IIe s. ap. J.-C.) cf. P. SCHNEIDER, *op. cit.* p. 24, note n°47.

Il y a aussi ceux dont parle Homère : Abraxas, †lo, Therbéco†. Et aussi ceux d'Ovide, Pyroïs, Eous, Aéthon et Phlégon »⁵²¹.

D'après Hygin, cet '*Aethiops*' est l'un des chevaux mâles du quadrigesolaire et il signifie « l'enflammé » (*Aethiops quasi flammeus est*, « *Aethiops* signifie 'l'enflammé' »). Mais il faut savoir qu'il existe plusieurs versions du mythe concernant les chevaux conduits par le dieu Soleil, avec des noms différents. En effet, les versions diffèrent les unes des autres en fonction des auteurs. Si l'on comparait le récit d'Hygin avec celui d'Ovide⁵²² qu'il cite dans ce passage, on noterait certes une différence en ce qui concerne les noms, car ils n'ont qu'Éous en commun, mais on observerait que ces noms, quoique différents, ont les mêmes significations chez l'un comme chez l'autre. Ainsi l'*Aethiops* d'Hygin correspond-il chez Ovide à *Aethon*. Étymologiquement, *Aethon* est un adjectif dérivé de αἶθω et veut dire 'brûlé, aux couleurs de feu'. Selon P. Chantraine⁵²³ cette épithète est exceptionnellement employée pour désigner le bronze et les animaux, comme c'est le cas ici. Il ajoute que « le terme semble propre à Homère » qui avait mentionné dans son épopée des *Aethiopes*. Le sens de l'*Aethiops* d'Hygin dans les *Fabulae* confirme en quelque sorte celui qu'Ovide avait donné à *Aethon* dans les *Métamorphoses*, c'est-à-dire « qui est ardent ». Cette signification, bien qu'elle relève du mythe, correspond bien à l'étymologie de l'*Aethiops* en tant que 'type ethnique', cet homme « au visage brûlé » que les auteurs antiques ont situé dans des contrées fabuleuses. Pline l'Ancien procédera de la même manière dans un témoignage légendaire lorsqu'il explique non pas l'origine de l'*Aethiops*, mais celle de l'*Aethiopia*. Il dit dans le livre VI :

Cetero cum potirentur rerum Aethiopes, insula ea magnae claritatis fuit. Tradunt armatorum CCL dare solitam, artificum III. Alii reges Aethiopum XLV esse hodie tradunt. Vniuersa uero gens Aetheria appellata est, deinde Atlantia, mox a Vulcani filio Aethiope.

« Au reste, au temps de la puissance des Éthiopiens, cette île avait une grande réputation. On rapporte qu'elle fournissait d'ordinaire 250.000 hommes armés et 3.000 artisans. D'autres rapportent qu'aujourd'hui encore les Éthiopiens ont quarante-cinq rois. Mais le pays dans son ensemble a été appelé Aethérie, ensuite Atlantie, puis Éthiopé, d'après Éthiops, le fils de Vulcain »⁵²⁴.

Après avoir fait une longue description géographique de l'Éthiopie, de son organisation politique et de sa puissance passée, Pline l'Ancien dévoile l'origine du nom du pays avant d'introduire un exposé sur les êtres fabuleux, ces *mirabilia* qui peuplent la région. En effet, il explique que le nom même du pays a évolué. Appelé d'abord Aethérie, ensuite Atlantie, le pays

⁵²¹ HYGIN LE MYTHOGRAPHE, *Fabulae* 183, 1.

⁵²² OVIDE, *Métamorphoses* 2, 153-155.

⁵²³ P. CHANTRAINE, *Dictionnaire étymologique de la langue grecque, Histoire des mots*, Paris, Éditions Klincksieck, 1968, s.u. Αἶθω.

⁵²⁴ PLINE L'ANCIEN, *Naturalis historia* 6, 186.

est finalement dénommé Éthiopé, appellation qui dérive d'Éthiops, fils de Vulcain comme il l'écrit : *gens Aetheria appellata est, deinde Atlantia, mox a Vulcani filio Aethiope* (« le pays dans son ensemble a été appelé Aéthérie, ensuite Atlantie, puis Éthiopé, d'après Éthiops, le fils de Vulcain »).

Dans ce récit, Pline l'Ancien donne une origine légendaire à l'Éthiopie et établit une filiation entre Vulcain, dieu du feu et des métaux, et un autre personnage nommé Éthiops. Cependant, soulignons qu'il s'agit de l'un des rares témoignages de la mythologie romaine, pour ne pas dire le seul, où non seulement on attribue à Vulcain la paternité d'un dénommé Éthiops, mais aussi où on classe cet 'Éthiops' dans la lignée des dieux et non parmi les chevaux qui forment le quadrigé du dieu Soleil. Il nous semble donc qu'il s'agit d'une relation inédite que Pline l'Ancien est le seul auteur classique à attester. Malgré tout, il y'a dans ce rapport un élément important qui attire notre attention. En effet, bien que nous ne connaissions pas la source de Pline ni non plus la signification exacte d'Éthiops, nous pouvons tout de même souligner l'idée d'incandescence que le Naturaliste veut révéler en établissant un lien entre Vulcain, dieu du feu, et Éthiops, son prétendu fils. Cette notion de chaleur se retrouve chez Ovide (le cheval *Aethon* 'qui est ardent'), chez Hygin (le cheval *Aethiops* 'l'enflammé') et chez Pline (Éthiops 'fils de Vulcain, dieu du feu'). On s'aperçoit que dès les premiers textes de la mythologie latine, l'*Aethiopia* et les *Aethiopes* ont été associés ou bien au soleil ou bien à la notion de chaleur. P. Schneider soutient que « les Éthiopiens mythiques étaient, dans l'esprit des Grecs et de Romains, en rapport étroit avec le soleil ; les recherches modernes l'ont bien montré. Mais Pline est déjà parfaitement explicite. Quand le Naturaliste, poursuit-il, 'après avoir évoqué l'éparpillement des royaumes éthiopiens, ressaisit, en faisant appel à la mythologie, l'unité de l'universel éthiopien', il fait référence à la notion de chaleur : leur nom, [...], vient de celui d'*Aethiops*, fils de Vulcain. Les Éthiopiens dans les fables antiques sont liés au feu, solaire en général. Or ce lien légendaire Éthiopie-Soleil ouvrait aux Éthiopiens toutes les localisations où l'action de l'astre pouvait s'exercer. Dès lors, l'Éthiopie en tant que mythe s'implantait dans l'esprit de l'homme antique en y introduisant l'idée que l'Éthiopien était susceptible de se situer un peu partout sur la frange méridionale du monde et en particulier chez les peuples de l'Orient »⁵²⁵.

⁵²⁵ P. SCHNEIDER, *op. cit.*, p. 395.

Nous retrouvons cette idée dans un autre passage des *Métamorphoses* d'Ovide, lorsque ce dernier relate les péripéties du fils du dieu Soleil, Phaéton, auquel, dit-il, les *Aethiopes* appartenaient. Dans son récit, Ovide écrit :

*Emicat extemplo laetus post talia matris
dicta suae Phaethon et concipit aethera mente ;
Aethiopusque suos positosque sub ignibus Indos
sideris transit patriosque adit impiger ortus.*

« Aussitôt Phaéton, joyeux des paroles de sa mère, s'élance et son esprit s'enflamme ; il dépasse les Éthiopiens qui lui appartiennent et les Indiens situés sous les feux de l'astre, et se dirige à la hâte vers l'endroit où se lève son père »⁵²⁶.

Il y a une grande différence entre ce texte d'Ovide et celui de Pline l'Ancien que nous avons cité plus haut. Cette différence se situe dans l'ascendance divine des *Aethiopes* selon les deux auteurs. D'après Ovide, les *Aethiopes* se rattachent à la lignée de Phaéton, fils de Phébus, dieu Soleil, tandis que pour Pline ils sont les descendants d'Éthiops, fils de Vulcain, dieu du feu. Or ces deux divinités, c'est-à-dire Phébus et Vulcain, sont distinctes et n'ont rien en commun, si ce n'est le fait qu'ils sont tous les deux caractérisés par la chaleur qu'ils dégagent, cette chaleur qui brûlerait la peau des *Aethiopes* selon certains auteurs.

En définitive, *Aethiops* n'a pas un sens mythologique unanimement partagé par les auteurs latins. Le sens qu'ils donnent dépend généralement de la divinité à laquelle ils le rattachent. C'est pourquoi tous ceux qui ont trouvé à l'*Aethiops* une origine divine se rejoignent sur un point essentiel et très important : ils l'ont associé à des divinités porteuses de feu, telles que Phébus et Vulcain.

2.6.1.2 Piété et dévotion des *Aethiopes* à l'égard des dieux

Cette thématique a été peu traitée par les auteurs latins. La plupart des témoignages portant sur la piété des *Aethiopes* et leur dévotion à l'égard des dieux proviennent de la littérature grecque. Nous avons pu relever chez Stace deux textes latins qui traitent brièvement de ce sujet. Dans le premier, le poète écrit :

*Parua loquor necdum aequo tuos, Germanice, uultus :
talis, ubi Oceani finem mensasque reuisit
Aethiopum sacro diffusus nectare uultus
dux superum secreta iubet dare carmina Musas
et Pallenaos Phoebum laudare triumphos.*

« Ce que je dis est peu, et je n'égale pas, Germanicus, ton visage : tel, lorsqu'il visite l'extrémité de l'Océan et les tables des Éthiopiens, le visage inondé du nectar sacré, le maître des dieux ordonne aux Muses de chanter des poèmes qui lui sont réservés, et à Phébus de célébrer le triomphe de Pallène »⁵²⁷.

⁵²⁶ OVIDE, *Metamorphoses* 1, 778.

⁵²⁷ STACE, *Silvae* 4, 2, 54.

Ce passage de Stace chantant les louanges de l'empereur Domitien évoque en même temps le thème de la piété et de la dévotion des *Aethiopes*, un thème bien connu des auteurs antiques. Dans le vers *ubi Oceani finem mensasque reuisit Aethiopum* (« lorsqu'il visite l'extrémité de l'Océan et les tables des Éthiopiens »), le poète rappelle le voyage de Jupiter chez les *Aethiopes*. Ceux-ci sont localisés à « l'extrémité de l'Océan » (*Oceani finem*) et font aux dieux des sacrifices qu'ils déposent sur la Table du Soleil (ici *mensas Aethiopum*⁵²⁸). D'après la mythologie gréco-romaine, c'est à cet endroit que Jupiter convie à un festin tous les dieux de l'Olympe et certains auteurs antiques⁵²⁹ affirment que ces dieux apprécient beaucoup les offrandes des *Aethiopes*.

Dans le second texte, le même Stace explique qu'il arrive que les dieux rendent visite aux nations « éthiopiennes » et partagent le festin qu'elles leur ont offert. Il le résume bien lorsqu'il écrit dans les *Thébaïdes* au livre V, vers 428 :

*Arcana sic fama erumpere porta
caelicolas, si quando domos litusque rubentum
Aethiopum et mensas amor est intrare minores ;
dant fluuii montesque locum, tum terra superbit
gressibus et paulum respirat caelifer Atlans.*

« C'est ainsi que, dit-on, les habitants du ciel s'échappent par une porte secrète, s'il leur prend le désir de pénétrer au rivage des Éthiopiens rougis par le soleil et de s'asseoir à des tables plus humbles ; fleuves et montagnes leur ouvrent le passage, la terre s'enorgueillit de leurs pas, et Atlas porteur du ciel reprend un peu son souffle »⁵³⁰.

En effet, Stace place le festin chez les *Aethiopes rubentes* (« les Éthiopiens rougis par le soleil »). Ce repas réunit « les habitants du ciel » (*caelicolas*) autour des « tables les plus humbles » (*mensas minores*). Ce passage de la *Thébaïde*, bien qu'il relate des faits mythiques, est un témoignage de la place que les dieux occupaient dans la vie des *Aethiopes*. Il témoigne aussi de l'attention que ces dieux accordaient à leurs sacrifices et de l'égard qu'ils avaient pour ces peuples.

2.6.2 Le mythe de Memnon et sa naissance légendaire

Depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours, le mythe de Memnon n'a cessé d'alimenter une controverse. Les écrivains anciens, modernes et même contemporains ont essayé et essaient

⁵²⁸ Par *mensae Aethiopum* 'les tables des Éthiopiens' il faut comprendre *Mensa solis* 'la Table du Soleil'. D'après HÉRODOTE, *Enquête* 3, 18, la τράπεζα τοῦ ἡλίου (« la Table du Soleil ») est un endroit où les magistrats Éthiopiens déposaient pendant la nuit de la viande bouillie provenant des sacrifices de quadrupèdes. De fait, les habitants de la ville pouvaient se servir le lendemain.

⁵²⁹ DIODORE DE SICILE, *Bibliothèque historique* 3, 2 : « On prétend aussi que les Éthiopiens ont été les premiers à enseigner aux hommes à vénérer les dieux, à leur offrir des sacrifices, à faire des pompes, des solennités sacrées et d'autres cérémonies, par lesquelles les hommes pratiquent le culte divin. Aussi sont-ils partout célèbres pour leur piété ; et leurs sacrifices paraissent être les plus agréables à la divinité ».

⁵³⁰ STACE, *Thebais* 5, 428.

encore aujourd'hui de trouver une explication vraisemblable susceptible de faire l'unanimité sur ce personnage légendaire. La littérature antique a conservé de sa légende plusieurs versions très différentes les unes des autres. Toutefois, si ces écrivains s'accordent pour reconnaître que Memnon est bel et bien un personnage mythique, ils ont des avis divergents sur ses origines. Pour certains, il serait originaire de l'Asie tandis que les autres trouvent ses origines en Éthiopie.

2.6.2.1 Memnon : un personnage légendaire

L'apparition de Memnon dans la mythologie gréco-romaine remonte à l'épopée homérique. Il est en effet mentionné deux fois dans l'*Odyssée*⁵³¹. On rapporte qu'il est le roi des Éthiopiens et qu'il est venu au secours des Troyens dans la guerre qui les opposa aux Hellènes. Il fut tué par Achille dans un combat singulier. On lui reconnaît une ascendance divine : Memnon est en effet le fils Tithon et d'Aurore. Mais son histoire est assez mal connue étant donné que nul ne sait exactement d'où il vient⁵³². En revanche, ce que les textes antiques ont laissé à la postérité à son propos, c'est qu'il serait à la fois originaire de l'Asie⁵³³ (origine orientale) et de l'Éthiopie (origine éthiopienne). Snowden écrit en ce sens : « A legendary character of divine descent who came to be regarded as Ethiopian and Black during a transmission of a myth is Memnon, son of Tithonus and Eos. Though associated with the east and Asia in certain, particularly earlier, accounts, Memnon was eventually localized unmistakably in Egypt and Ethiopia also. King of the Ethiopians as early as Hesiod but perhaps even before, in the *Aethiopsis* of Arctinus, Memnon went to the aid of Priam at Troy, where he distinguished himself by his nobility and his bravery, killed Antilochus but spared his father, and finally met death at the hands of Achilles »⁵³⁴.

2.6.2.2 L'origine éthiopienne de Memnon

D'après certains spécialistes⁵³⁵, l'origine éthiopienne de Memnon a été attestée à l'époque hellénistique lorsque les écrivains ont commencé à l'identifier comme le roi des

⁵³¹ HOMÈRE, *Odyssée* 4, 187-188 ; et *op. cit.*, 11, 522.

⁵³² Voir P. SCHNEIDER, *L'Éthiopie et l'Inde, Interférences et confusions aux extrémités du monde antique, (VII^e siècle avant J.-C. – VI^e siècle après J.-C.)*, Rome, Collection de l'École française de Rome, 2004, p. 113 : « Venu d'on ne sait où exactement au secours des Troyens [...] ».

⁵³³ Nous ne traiterons pas dans cette étude de l'origine asiatique de Memnon, car les témoignages dont nous disposons sur ce sujet proviennent de sources grecques. Or notre étude porte sur les *Aethiopes* dans la mythologie latine et non dans la mythologie grecque.

⁵³⁴ Fr. M. SNOWDEN, *Blacks in Antiquity : Ethiopians in the Greco-Roman Experience*, Harvard University Press, Cambridge, Mass., Londres, Angleterre, 1975, p. 151.

⁵³⁵ *ID*, *op.cit.* p. 151-152 ;

Éthiopiens. C'est le cas de Snowden qui explique que « in other versions of the Memnon story Africa or Ethiopia is frequently Memnon's country. The curious Alexander wanted to see Ethiopia, Q. Curtius Rufus⁵³⁶ informs us, because it had been Memnon's Kingdom »⁵³⁷. C'est donc à titre de roi qu'il est parti à Troie avec une armée forte de vingt mille Éthiopiens apporter son soutien à Priam⁵³⁸.

Pour P. Schneider, certains artistes n'ont pas attendu cette époque pour établir le lien entre Memnon et une « Éthiopie africaine »⁵³⁹. En posant cette affirmation, il pensait peut-être à un article de Snowden où ce dernier disait que « éveillé au contact de l'Égypte, l'intérêt des artistes grecs du VI^e siècle à l'égard des Noirs se tourna vers leur passé mythologique. La légende de Memnon, que l'on peut voir avec ces guerriers éthiopiens sur une série d'amphores à figures noires datant de 550-525 av. J.-C., les attira plus particulièrement »⁵⁴⁰. Les représentations en question sont celles que nous donnons ci-dessous.

Image 26 - Exekias, amphore (détail) : Memnon et un guerrier éthiopien. Prov. Orvieto. 550-525 env. av. J.-C. Terre cuite. Philadelphie, The University Museum.

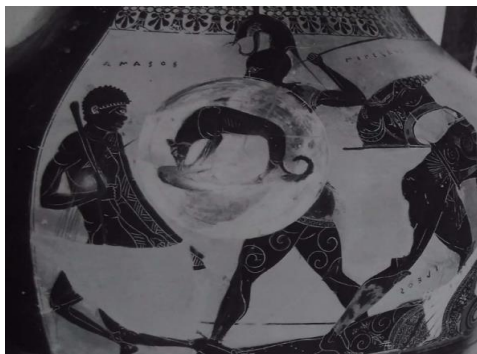


Image 27 - Exekias, amphore (détail) : Memnon et deux guerriers éthiopiens. 550-525 env. av. J.-C. Terre cuite. Londres, British Museum.



⁵³⁶ QUINTE-CURCE, *Historiarum Alexandri Magni Macedonis libri 4, 8, 3* : *Cupido, haud iniusta quidem, ceterum intempestiva, incesserat non interiora modo Aegypti, sed etiam Aethiopiam inuisere ; Memnonis Tithonique celebrata regia cognoscendae uetustatis audium trahebat paene extra terminos solis. Sed imminens bellum, cuius multo maior supererat moles, otiosae peregrinationi tempora exemerat. Itaque Aegypto praefecit Aeschylum Rhodium et Peucesten Macedonem*, « Il avait conçu le désir, assez raisonnable d'ailleurs, mais tout à fait hors de saison, de visiter non seulement l'intérieur de l'Égypte, mais aussi l'Éthiopie. La curiosité de voir le fameux palais de Memnon et de Tithon allait entraîner cet esprit passionné pour l'antiquité presque au-delà des bornes du soleil. Mais les soins pressants d'une guerre, dont la partie la plus difficile lui restait encore, ne lui laissaient pas le temps de se promener en voyageur oisif. Il remit donc le gouvernement de l'Égypte au Rhodien Eschyle et au Macédonien Peucestès ».

⁵³⁷ Fr. M. SNOWDEN, *ibid.*

⁵³⁸ Cf. DIODORE, *Bibliothèque historique* 2, 22.

⁵³⁹ P. SCHNEIDER, *op. cit.*, p. 114.

⁵⁴⁰ Fr. M. SNOWDEN, « Témoignages iconographiques sur les populations noires dans l'Antiquité gréco-romaine », p. 133-245, dans J. VERCOUTTER *et Al.*, *op. cit.*, ici p.144, voir fig. n° 155-156.

Mais ces indications que nous venons de discuter proviennent de sources grecques et ne concernent donc pas directement notre étude ; il est cependant important de les signaler afin de comprendre l'évolution de la construction du mythe de Memnon à travers les siècles. Dans la littérature latine, c'est seulement à la période classique que Memnon a été définitivement considéré comme un *Aethiops* et le premier auteur romain à l'attester est le poète Catulle⁵⁴¹. Dans un passage du poème 66 dédié à la chevelure de Bérénice, Catulle décrit clairement Memnon comme un Éthiopien. Il écrit :

*Abiunctae paulo ante comae mea fata sorores
lugebant, cum se Memnonis Aethiopsis
unigena impellens nutantibus aera pinnis
obtulit Arsinoes Locridos ales equus,
isque per aetherias me tollens auolat umbras
et Veneris casto collocat in gremio.*

« Les autres boucles, mes sœurs, qui venaient d'être séparées de moi, pleuraient ma destinée, quand apparut le frère de l'Éthiopien Memnon, le cheval ailé de la Locrienne Arsinoé, fendant les airs du battement de ses ailes, et il s'envole, m'enlevant à travers les ombres de l'éther, et me place dans le chaste sein de Vénus »⁵⁴².

À partir de ce moment, les écrivains vont de plus en plus qualifier Memnon avec des adjectifs qui non seulement décrivent sa couleur de peau noire, mais aussi donnent son origine éthiopienne. On observera même que ces emplois mettant en évidence le teint noir du héros semblent propres à la langue poétique car ce sont pour la plupart des poètes qui en font l'usage. On note qu'à ce propos ce n'est pas le terme *Aethiops* qui est employé, mais son équivalent *niger*. Ainsi trouve-t-on d'abord chez Ovide un usage assez fréquent⁵⁴³ de l'expression *niger Memnon* 'le noir Memnon' ou l'allusion *Memnonio colore* « de la couleur de Memnon »⁵⁴⁴. Au livre I des *Amours*, le poète écrivait :

*Nigri non illa parentem
Memnonis in roseis sobria uidit equis.*

Celle-ci ne vit pas la mère du noir Memnon sobre sur ses chevaux aux couleurs de rose.

Cette même formule *nigri Memnonis* avait été employée par Virgile dans l'*Énéide* (et c'est là qu'Ovide sera allé la chercher) quand Énée, arrivé à Carthage, découvre le temple de Junon en construction, avec les scènes de la guerre qui y avaient été gravées. Il s'y reconnaît lui-même, et identifie en même temps les armes de son allié le noir Memnon. Virgile écrit :

*Se quoque principibus permixtum adgnouit Achiuis,
Eoasque acies et nigri Memnonis arma.*

« Il se reconnaît lui-même ainsi que les princes Achéens, de même que le regard de l'Aurore et les armes du noir Memnon »⁵⁴⁵.

⁵⁴¹ AULU-GELLE, *Noctes atticae* 19, 7, 6 citait Lavius qui qualifiait Memnon de '*nocticolorem*' : *Item, quod rubentem auroram 'pudoricolorem' appellauit et Memnonem 'nocticolorem'*, « De même, il avait appelé l'Aurore rouge *pudoricolor* ('qui a la couleur de la pudeur') et Memnon *nocticolor* ('qui a la couleur de la nuit') ».

⁵⁴² CATULLE, *Carmina* 66, 52.

⁵⁴³ OVIDE, *Amores* 1, 8, 3-4.

⁵⁴⁴ ID., *Epistula ex Ponto* 3, 3, 96-97 : *Si dubitem faueas quin his, o Maxime, dictis, / Memnonio cygnos esse colore putem. / Sed neque mutatur nigra pice lacteus umor, / nec quod erat candens fit terebinthus ebur.*

⁵⁴⁵ VIRGILE, *Aeneis* 1, 489.

Plus tard Servius, le commentateur de Virgile, apportera une précision sur le sens de ce lemme *nigri Memnonis arma* (« les armes du noir Memnon »). L'exégète explique que :

NIGRI MEMNONIS ARMA quia Tithonus, frater Laomedontis, raptus ab Aurora filium suum Memnonem ex ipsa progenitum, inlectus dono uitis aureae Priamo ad Troiae misit auxilia. Qui congressus cum Achille ab eo est interemptus, cuius mortem mater Aurora hodieque matutino rore flere dicitur. « Nigri » autem dixit « Aethiopsis », unde prima consurgit Aurora.

« LES ARMES DU NOIR MEMNON » : Parce que Tithon, frère de Laomédon, ayant été enlevé par l'Aurore, séduit par le don d'une vigne d'or, cadeau de Priam, envoya pour secourir Troie son fils Memnon, qu'il avait eu d'elle. Celui-ci, ayant affronté Achille, fut tué par lui, et l'Aurore sa mère, aujourd'hui encore, pleure, dit-on, sur sa mort les larmes de la rosée matinale. Avec « nigri » (« noir »), il a voulu dire « Aethiopsis » (« Éthiopien »), car c'est de cette région que surgit l'Aurore »⁵⁴⁶.

Enfin, le dernier exemple que nous donnerons pour montrer que les écrivains romains considéraient Memnon comme un Noir en provenance d'Éthiopie, se situe dans un passage de la tragédie de Sénèque, *Agamemnon*⁵⁴⁷.

*Victor uenit
Asiae ferocis, ultor Europae, trahit
captiua Pergama et diu uictos Phrygas ;
hunc fraude nunc conaris et furto aggredi ?
quem non Achilles ense uiolauit fero,
quamuis procacem toruus armasset manum,
non melior Ajax morte decreta furens,
non sola Danais Hector et bello mora,
non tela Paridis certa, non Memnon niger,
non Xanthus armis corpora immixtis gerens,
fluctusque Simois caede purpureos agens,
non niuea proles Cycnus aequorei dei,
non bellicoso Thressa cum Rheso phalanx,
non picta pharetras et securigera manu
peltata Amazon, hunc domi reducem paras
mactare et aras caede maculare impia?*

C'est le vainqueur de la sauvage Asie et le vengeur de l'Europe qui s'avance, traînant Troie captive, et les Phrygiens vaincus au prix de longs efforts. Est-ce avec la ruse et la perfidie que tu prétends l'attaquer ? Achille n'a pu le blesser de sa cruelle épée dont il avait armé ses mains avides de vengeance ; ni le plus brave des deux Ajax, transporté de fureur et décidé à mourir ; ni Hector, qui seul arrêta les Grecs et prolongea la guerre ; ni Paris avec ses traits qui ne manquent pas leur but, ni le noir Memnon, ni le Xanthe qui roulait dans ses flots les armes et les corps des guerriers ; ni le Simois dont les eaux étaient rougies de carnage ; ni le blanc Cycnus, fils du dieu des mers ; ni les phalanges de Thrace, commandées par le belliqueux Rhésus ; ni les Amazones avec leurs carquois peints, leurs haches redoutables et leurs boucliers échancrés. Voilà celui que tu veux immoler à son retour ? c'est du sang de ce héros que tu veux souiller les autels ?

Partant donc de ces différents textes, nous nous apercevons que la légende de Memnon est entrée dans la mythologie romaine grâce aux poètes latins de la fin du I^{er} siècle av. J.-C. et du début du I^{er} siècle ap. J.-C. Ces derniers ont beaucoup contribué à propager et à faire connaître l'histoire du héros mythique non seulement auprès du peuple romain mais aussi auprès des auteurs postérieurs. C'est ainsi que les écrivains du siècle d'Auguste et même ceux d'après ont continué à voir Memnon comme un *Aethiops* et lui ont trouvé des origines éthiopiennes. Certains lui attribuèrent le titre de roi d'Éthiopie et soulignèrent de temps à autre

⁵⁴⁶ SERVIUS, *ad Aen.* 1, 489. Il s'agit ici du texte de Servius et des additions du Servius Auctus qui apparaissent en italique dans ce passage. Nous rappelons qu'elles sont de date indéterminée.

⁵⁴⁷ SÉNÈQUE, *Agamemnon* 212.

des récits qui font l'écho de sa légende⁵⁴⁸. Pline l'Ancien, qui cherchait à disculper la responsabilité de Rome par rapport aux guerres qui ont dévasté l'Éthiopie, rappelait la puissance passée de ce pays alors dirigé par Memnon. Il écrivait :

Nec tamen arma Romana ibi solitudinem fecerunt ; Aegyptiorum bellis attrita est Aethiopia uicissim imperitando seruiendoque, clara et potens etiam usque ad Troiana bella Memnone regnante. Et Syriae imperitasse eam nostroque litori aetate regis Cephei patet Andromedae fabulis.

« Ce ne sont pourtant pas les armes romaines qui ont fait de ce pays un désert : ce sont des guerres avec les Égyptiens qui ont broyé l'Éthiopie, dans des alternatives de conquête et de servitude ; elle avait été célèbre et puissante jusqu'à la guerre de Troie, sous le règne de Memnon ; elle étendit même son empire sur la Syrie et sur notre rivage au temps du roi Céphée, comme le montre la légende d'Andromède »⁵⁴⁹.

Dans ce passage, Pline reprend des informations relatives à la légende de Memnon. Il mêle à la fois une réalité historique⁵⁵⁰ et un événement mythique (*Troiana bella*, « la guerre de Troie »). Cette dimension mythique prend plus de sens lorsque qu'il mentionne d'un côté des personnages légendaires comme Céphée et de l'autre utilise l'expression *Andromedae fabulis* (« la légende d'Andromède »). Mais au-delà de la mention de ces personnages mythologiques, Pline l'Ancien situe Memnon à la fois dans l'espace et dans le temps. D'une part, il cite clairement le pays en disant : *Aegyptiorum bellis attrita est Aethiopia* (« ce sont des guerres avec les Égyptiens qui ont broyé l'Éthiopie »). D'autre part, il définit l'époque à travers l'expression *Memnone regnante* (« sous le règne de Memnon »). Avec ce texte de Pline, on assiste au passage d'une représentation légendaire de Memnon à la réalité même de l'*Aethiops* et de l'*Aethiopia*. Snowden résume bien cette évolution de la conception romaine des *Aethiopes* dans cette affirmation : « In the Roman period, however, Memnon was considered at times definitely black and Ethiopian. [...] As Nilotic Ethiopia became better known through merchants, mercenaries, and travelers, Memnon, who had earlier been located in the east, was moved to a more familiar Ethiopia »⁵⁵¹. P. Schneider abonde dans le même sens en affirmant que les hommes de l'Antiquité pensaient qu'il y avait une part de vérité dans le mythe. À ce

⁵⁴⁸ PLINE L'ANCIEN, *Naturalis historia* 10, 74 : *Auctores sunt omnibus annis aduolare Ilium ex Aethiopia aues et conflagere ad Memnonis tumulum, quas ob id Memnonidas uocant. Hoc idem quinto quoque anno facere eas in Aethiopia circa regiam Memnonis, exploratum sibi Cremutius tradit*, « D'après certaines sources, il arrive tous les ans à Ilium, venus d'Éthiopie, des oiseaux qui se battent sur le tombeau de Memnon, et que pour cette raison on appelle les memnonides. Crémutius dit avoir vérifié que ces oiseaux en font autant tous les quatre ans en Éthiopie, autour du palais de Memnon ». Voir aussi PLINE L'ANCIEN, *Naturalis historia* 19, 52 : *Mergi enim, credo, in profunda satius est et ostrearum genera naufragio exquiri, aues ultra Phasim amnem peti ne fabuloso quidem terrore tutas, immo sic pretiosiores, alias in Numidiam atque Aethiopiae sepulchra, aut pugnare cum feris mandique capientem quod mandat alius*, « Ah certes, mieux vaut plonger dans les profondeurs pour y chercher toutes les espèces d'huîtres au risque de s'y engouffrer, chasser au-delà du Phasim des oiseaux que ne protègent même pas les fables terrifiantes et qui n'en paraissent que plus précieux, et d'autres jusqu'en Numidie et dans les sépulcres de l'Éthiopie, ou combattre les bêtes sauvages et être mangé en cherchant à prendre ce qu'un autre mangera ! »

⁵⁴⁹ PLINE L'ANCIEN, *Naturalis historia* 6, 182.

⁵⁵⁰ Car il insère ce développement au moment où il relate la campagne de Pétrone en Éthiopie.

⁵⁵¹ Fr. M. SNOWDEN, *Blacks in Antiquity : Ethiopians in the Greco-Roman Experience*, Harvard University Press, Cambridge, Mass., Londres, Angleterre, 1975, p. 153.

propos il note que « le plus souvent, les Anciens estimaient que les mythes présentaient un fond de vérité, restituable par certains outils intellectuels, tels l'allégorie ou l'historicisation »⁵⁵². Le même spécialiste s'accorde avec J. André⁵⁵³ qu'il cite pour dire que « chez les poètes, le mythe est [...] parfois plus proche, plus vivant même que la réalité »⁵⁵⁴.

Conclusion

En définitive, le sens donné à l'*Aethiops* et aux *Aethiopes* dans la mythologie est presque le même que celui qu'on trouve dans la littérature à la seule différence que dans les légendes, *Aethiops* désigne des chevaux et non des hommes. Mais même avec cette symbolique, les *Aethiopes* gardent leur rapport à la chaleur et au soleil et entretiennent avec les divinités d'étroites relations. Ils offrent des sacrifices aux dieux et ces derniers leur rendent visite en signe de reconnaissance de leur dévotion. Grâce au personnage légendaire de Memnon, définitivement localisé en Éthiopie à partir de la période romaine, la connaissance des *Aethiopes* se précise et l'image mythique de l'*Aethiops* cède peu à peu la place à la réalité sans pour autant disparaître complètement. P. Schneider explique bien cette évolution de la mentalité romaine vis-à-vis des *Aethiopes* en disant que « les Éthiopiens, tout en s'enracinant dans la réalité géographique et historique, ne perdaient pas définitivement leur caractère mythique »⁵⁵⁵. Pour confirmer cette remarque pertinente, nous citons un témoignage de Pline l'Ancien qui, au I^{er} siècle déjà, témoignait de l'existence des *Aethiopes* comme exemple de choses incroyables en ces termes : *Quis enim Aethiopus ante quam cerneret credidit ? Aut quid non miraculo est, cum primum in notitiam uenit ?* (« Qui en effet, avant d'en voir, a cru à l'existence des Éthiopiens ? Et quelle est la chose qui ne nous paraît pas étonnante quand elle vient à notre connaissance pour la première fois ? »⁵⁵⁶)

⁵⁵² P. SCHNEIDER, *op. cit.*, p. 394.

⁵⁵³ J. ANDRÉ, « Virgile et les Indiens », dans *Revue des Études Latines*, 27, 1949, p. 157-163, ici p. 157-158.

⁵⁵⁴ P. SCHNEIDER, *loc. cit.*, p. 394.

⁵⁵⁵ P. SCHNEIDER, *op. cit.*, 395.

⁵⁵⁶ PLINE L'ANCIEN, *op.cit.*, 7, 6.

2.7 ROIS, REINES ET CONSEILLERS CHEZ LES *AETHIOPE*S

Le système politique chez les *Aethiopes*, ou au moins dans certains peuples considérés comme relevant de cette appellation, parmi lesquels, semble-t-il, les Nubiens, a suscité l'intérêt des Anciens, quelles que soient les précautions nécessaires quand on parle de « système politique » et que l'on évoque une documentation somme toute restreinte. Les sources latines sur ce sujet sont rares. L'essentiel des témoignages littéraires provient d'auteurs grecs⁵⁵⁷ dont les récits ont été repris par un très petit nombre d'écrivains latins⁵⁵⁸ de l'époque classique. Et cependant, des questions très intéressantes se posent : quelle est l'originalité du pouvoir monarchique éthiopien qu'évoquent les textes anciens ? Comment y règle-t-on l'élection ou la succession du roi ? Quel rôle, quelle place à ses côtés, le pouvoir « royal » peut-il attribuer à ses conseillers ou ambassadeurs ?

2.7.1 Monarchie⁵⁵⁹ féminine ou monarchie masculine

Certains textes présentent l'« Éthiopie » comme une monarchie, mais une monarchie particulière. Le pouvoir y était exercé par une femme qui portait le titre de 'Candace'⁵⁶⁰. D'après Pline l'Ancien, c'est un titre qui se transmet de reine à reine depuis de nombreuses années⁵⁶¹. Plusieurs Candaces se sont succédé depuis « le début du III^e siècle avant notre ère jusqu'au milieu du II^e av. J.-C. »⁵⁶². Elles occupaient une place privilégiée dans la vie socio-politique à Méroé comme à Napata, mais aussi dans tous les royaumes qui étaient sous leur autorité. On raconte même que « la mère du roi assure la régence quand son fils est mineur »⁵⁶³.

⁵⁵⁷ Il s'agit surtout d'Hérodote, de Philostrate, de Diodore de Sicile, de Strabon et d'Héliodore. Nous les citerons dans cette étude dès lors que leur témoignage nous sera utile.

⁵⁵⁸ En réalité, il ne s'agit guère que de Pomponius Méla et Pline l'Ancien.

⁵⁵⁹ Nous n'entendons pas faire une étude exhaustive de cette forme de gouvernement. Notre propos est seulement d'exploiter les données des textes anciens qui évoquent, pour certains « Éthiopiens », soit une reine, soit un roi.

⁵⁶⁰ On peut remarquer que le nom est très fréquent chez les Pères latins, à cause du passage des *Actes des Apôtres* 8, 27 dans lequel il est cité.

⁵⁶¹ PLINE L'ANCIEN, *Naturalis historia* 6, 186 : *regnare feminam Candacen, quod nomen multis iam annis ad reginas transit*, avec l'accusatif grec en *-en* (= Κανδάκην), ce qui est révélateur.

⁵⁶² Cf. PLINE L'ANCIEN, *Naturalis historia* 6, 4^e partie, Paris, Les Belles Lettres, 2008, éd. J. DESANGES, note n°1 au paragraphe 186, p. 157.

⁵⁶³ J. DESANGES, *op. cit.*, p. 158.

2.7.1.1 La Candace : reine éthiopienne

C'est à l'époque augustéenne que les Romains découvrirent pour la première fois chez les Noirs l'existence d'une telle institution et d'un peuple dirigé par une femme. On se souvient que lors de la campagne de Pétronus la Candace, assistée de ses généraux, avait joué un rôle déterminant dans la résistance à l'armée romaine. Ses actions ont été soulignées par quelques auteurs⁵⁶⁴ dans les récits relatifs à la conquête de l'Éthiopie. Strabon⁵⁶⁵ ne manque pas de mentionner que les troupes de Pétronus étaient parvenues jusqu'à la résidence royale de la Candace, située à Napata, refuge du fils de la reine. Au même moment, celle-ci se trouvait dans la place forte d'une ville voisine et tentait de négocier l'issue de la guerre en rendant les prisonniers capturés et les statues saisies. S'appuyant sur la relation de Strabon⁵⁶⁶, J. Desanges note qu'en l'an 22 avant notre ère, en pleine période de guerre, la Candace éthiopienne avait attaqué la garnison de Prémnis avec des troupes plus nombreuses et une force impressionnante. Cette farouche résistance contribua à dissuader les Romains de poursuivre l'exécution de leur projet de soumettre complètement l'Éthiopie. J. Desanges l'a noté : « le retour en force de la Candace et une conscience accrue des difficultés du terrain persuadèrent les Romains de renoncer à soumettre un jour prochain effectivement l'Éthiopie »⁵⁶⁷.

La détermination de la Candace à défendre son royaume et les nombreuses actions qu'elle a entreprises font d'elle un personnage principal dans la résolution de la guerre. Elle est au cœur des événements et participe aux prises de décision. La Candace joue un rôle essentiel dans l'exercice du pouvoir et occupe une place non négligeable dans la société. Sa présence dans la conduite des affaires publiques est si manifeste qu'elle cache l'action politique du roi, dont l'existence, nous le verrons ci-après, est attestée par des textes — à condition que les contrées évoquées soient rigoureusement les mêmes, ce qui n'a rien d'évident, car des peuplades à régime matriarcal peuvent très bien coexister, sur une échelle géographique plus ou moins étendue, avec des tribus dont l'organisation serait au contraire patriarcale.

⁵⁶⁴ Strabon, puis Pline l'Ancien, puis Dion Cassius.

⁵⁶⁵ Nous donnons seulement la version de Strabon car Pline l'Ancien et Dion Cassius l'ont reprise dans leur récit.

⁵⁶⁶ STRABON, *Géographie* 17, 1, 54.

⁵⁶⁷ J. DESANGES, *Recherches sur les activités des Méditerranéens aux confins de l'Afrique, (VI^e siècle av. J.-C., IV^e siècle apr. J.-C.)*, Lille, Atelier de reproduction des Thèses, Université de Lille, 1982, p. 315.

En tout cas la Candace, vue comme symbole de la monarchie éthiopienne ou d'une partie de l'Éthiopie, représente aux yeux des Romains l'un des caractères exotiques de ces régions : un pouvoir au féminin.

2.7.1.2 Roi ou rois d'Éthiopie ?

Pourtant, il y avait bien en Éthiopie un roi avec des rois vassaux même si la littérature latine n'est guère bavarde à leur sujet. Deux auteurs classiques peuvent ici être interrogés.

Sénèque livre un témoignage très net sur la suprématie du roi d'Éthiopie et sur l'existence d'autres roitelets qui lui étaient assujettis et avec lesquels il traitait. Dans un passage où il traite d'une mission d'exploration de l'Éthiopie, Sénèque indique que les centurions de Néron⁵⁶⁸ avaient reçu de ce roi des recommandations pour les rois voisins :

Ego quidem centuriones duos quos Nero Caesar, ut aliarum uirtutum ita ueritatis in primis amantissimus, ad inuestigandum caput Nili miserat, audiui narrantes longum ipsos iter peregisse, cum a rege Aethiopiae instructi auxilio commendatique proximis regibus ad ulteriora penetrassent...

« Deux centurions que l'empereur Néron, passionné pour toutes les belles choses et surtout pour la vérité, avait envoyés à la recherche des sources du Nil, racontaient devant moi qu'ayant parcouru une longue route, aidés des secours du roi d'Éthiopie et recommandés par lui aux rois voisins, ils voulurent pénétrer plus avant et arrivèrent à un immense marais »⁵⁶⁹.

L'expression *cum a rege Aethiopiae instructi auxilio* (« aidés des secours du roi d'Éthiopie ») pose clairement l'existence d'un roi en « Éthiopie » et l'hégémonie que celui-ci exerçait sur les autres est suggérée par l'expression suivante, *commendatique proximis regibus* (« et recommandés par lui aux rois voisins »), dans laquelle on relève un terme plein de sens et très évocateur : *commendati*. D'une part, l'hypothèse que le roi de l'Éthiopie entretenait de fortes relations amicales avec les autres rois peut être envisagée dans la mesure où les recommandations ne se font généralement qu'entre amis. D'autre part, on peut présumer qu'il exerçait sur ces rois voisins une autorité telle que ses recommandations étaient non seulement un gage de sécurité pour les centurions, mais aussi une obligation pour ces mêmes rois d'accueillir ces Romains avec bienveillance par crainte de représailles. En indiquant explicitement que c'est le roi de l'Éthiopie (*a rege Aethiopiae*) qui recommande les explorateurs romains, Sénèque souligne implicitement que ce dernier était ou bien craint ou bien écouté. En tout cas, on constate que les centurions faisaient, dans leur rapport que Sénèque reprend dans

⁵⁶⁸ Nous discuterons de cette mission des éclaireurs de Néron dans le chapitre « La politique romaine en Éthiopie sous Néron », p. 187-191.

⁵⁶⁹ SÉNÈQUE, *Naturales quaestiones* 6, 8, 3.

ce récit, une nette distinction entre le roi d'Éthiopie et les autres rois. Un Romain use naturellement, pour évoquer ce système de relations dans des peuples étrangers, monde de chefferies et de structurations tribales, d'expressions et de notions romaines. Ainsi parle-t-il de *rex* et de *reges* pour désigner les puissants de la Nubie, que les *reges* fussent dépendants du *rex* ou qu'il existât simplement entre eux des relations de voisinage. Mais la vision romaine de la « monarchie éthiopienne » (ou du pouvoir politique en « Éthiopie ») laisse affleurer la forme hiérarchique qui pouvait être celle des rapports entre le roi d'Éthiopie au-dessus, et les autres en-dessous.

Pline l'Ancien a fait une remarque pertinente sur l'existence de plusieurs rois en Éthiopie et confirme d'une certaine manière le témoignage que Sénèque a recueilli des prétoriens de Néron sur ce même sujet. Le naturaliste explique :

Cetero cum potirentur rerum Aethiopes, insula ea magnae claritatis fuit. Tradunt armatorum CCL dare solitam, artificum III. Alii reges Aethiopum XLV esse hodie tradunt.

« Au reste, au temps de la puissance des Éthiopiens, cette île avait une grande réputation. On rapporte qu'elle fournissait d'ordinaire 250.000 hommes armés et 3.000 artisans. D'autres rapportent qu'aujourd'hui encore les Éthiopiens ont quarante-cinq rois »⁵⁷⁰.

Ce témoignage de Pline l'Ancien peut, au premier abord, revêtir une certaine ambiguïté. L'emploi du terme *hodie* (« aujourd'hui ») pourrait conduire le lecteur à comprendre que le nombre de rois indiqué par Pline correspond à la totalité des rois qui ont régné depuis la naissance du royaume éthiopien — un peu comme on pourrait indiquer le nombre des Pharaons d'Égypte tel qu'il s'établit à tel moment du temps où on décide de le formuler (*hodie*). D'après J. Desanges, il faut se garder d'une telle confusion : « il n'est pas possible de comprendre que Pline décompte à son époque quarante-cinq rois des Éthiopiens qui se sont succédé depuis les origines de la monarchie méroïtique, et que, par conséquent, le roi ou la reine régnant à l'époque de l'expédition des prétoriens de Néron serait le quarante-cinquième dans la suite des souverains »⁵⁷¹. La réalité est que ces quarante-cinq rois⁵⁷² régnèrent en même temps sur les différentes tribus qui existaient sur le territoire des Éthiopiens et dont certaines avaient d'ailleurs une façon très singulière de choisir leur roi, comme nous allons le voir maintenant.

⁵⁷⁰ PLINE L'ANCIEN, *Naturalis historia* 6, 186.

⁵⁷¹ Cf. PLINE L'ANCIEN, *Naturalis historia* 6, 4^e partie, éd. de J. DESANGES, Paris, Les Belles Lettres, 2008, note n°2 du paragraphe 186, p. 161.

⁵⁷² Voir J. DESANGES, « Des éléphants, ou artisans, et des quarante-cinq rois des Éthiopiens (Pline l'Ancien, VI, 186) », dans *Orbis Aethiopicus. Studia in honorem Stanislaus Chojnacki*, Albstadt, 1992, p. 83-87.

2.7.2 L'élection du roi

L'élection du roi chez certains peuples éthiopiens reposait sur des critères bien définis qui permettaient à une catégorie d'hommes de prétendre au trône. La succession ne se faisait pas suivant les codes monarchiques qui existaient à l'époque. Ce n'est pas le fils du roi qui devient de droit le chef. En effet, ce dernier est choisi parmi les hommes les plus beaux et les plus forts de la tribu. Des textes révèlent que le choix se portait de « préférence » selon la beauté et la force. Suivant les sources plus anciennes⁵⁷³ de cette thèse, Méla affirme que ce sont les Macrobiens qui se livraient à cette pratique lors de la désignation de leurs rois. Il écrit :

Aethiopes ultra sedent ; Meroen habent terram, quam Nilus primo ambitu amplexus insulam facit : pars quia uitae spatium dimidio fere quam nos longius agunt Macrobiani, pars quia ex Aegypto aduenere dicti Automoles. Pulchri forma et qui corporis uiriumque ueneratores sunt ueluti optimarum alii uirtutum. Illis mos est cui potissimum pareant specie ac uiribus legere. Apud hos plus auri quam aeris est : ideo quod minus est pretiosius censent, aere exornantur, auro uincla sontium fabricant.

« Au-delà sont établis les Éthiopiens ; ils possèdent la terre de Méroé, qui est la première à être entourée par le Nil et transformée en île ; les uns, parce que leur vie est presque de moitié plus longue que la nôtre, sont appelés Macrobiens, les autres sont appelés Automoles, parce qu'ils sont venus d'Égypte. Ils sont beaux et ce sont des gens qui vénèrent le corps et la force comme d'autres le font des plus grandes vertus. Ils ont l'habitude de choisir leur chef, de préférence, sur sa beauté et sur sa force. Il y a chez eux plus d'or que de cuivre : c'est pour cette raison qu'ils estiment plus précieux le métal qui l'est moins, ils se servent du cuivre comme ornement, mais utilisent l'or pour forger les chaînes des malfaiteurs »⁵⁷⁴.

Il faut être prudent dans l'analyse de ce passage de Méla. Comme nous l'avons indiqué plus haut, le chorographe suit ici le développement d'Hérodote en omettant certains éléments⁵⁷⁵ alors qu'il en conserve d'autres⁵⁷⁶. Cependant à cause des différences qui existent entre le texte source et celui de Méla, A. Silberman⁵⁷⁷ pense que l'auteur latin n'a pas une connaissance directe d'Hérodote et qu'il aura lu ce dernier à travers un auteur intermédiaire. D'après lui, Méla se trompe en attribuant aux *Automoles* des caractéristiques propres aux *Macrobiani* ou en considérant que certaines particularités sont communes aux deux peuples.

⁵⁷³ Hérodote, Diodore, Strabon.

⁵⁷⁴ POMPONIUS MÉLA, *De chorographia* 3, 85. Ce passage de Méla suit, comme nous l'avons souligné au début du présent chapitre, des sources grecques qui sont Hérodote, *Histoires* 3, 20, Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique* 3, 9, 4, et Strabon, 17, 2, 3.

⁵⁷⁵ La grande taille de ces *Aethiopes* et l'usage de l'eau d'une source au parfum de violette qui rend leur peau onctueuse et leur donne longue vie.

⁵⁷⁶ Beauté, force, critères présidant au choix du roi.

⁵⁷⁷ Voir POMPONIUS MÉLA, *Chorographie*, Paris, Les Belles Lettres, 1988, note n°1, paragraphe 85, par A. Silberman.

2.7.2.1 Les caractéristiques des *Macrobii* et des *Automoles*

D'après J. Desanges, les *Macrobii* (Macrobiens, c'est-à-dire « Hommes à longue vie ») sont une tribu d'Éthiopie subégyptienne que les géographes de l'Antiquité localisent « vaguement à Méroé et au sud de cette ville »⁵⁷⁸. Le même spécialiste note que Pline l'Ancien⁵⁷⁹ « les place sur la rive africaine du Nil [...]. C'est-à-dire [...] en face de Méroé »⁵⁸⁰. Dans le passage que nous venons de citer, c'est presque au même endroit que Méla les situe, c'est-à-dire à l'île de Méroé. A. Silberman⁵⁸¹ explique que Pline l'Ancien localise les *Semberritae*⁵⁸², en qui on reconnaît les *Automoles* de Méla, au sud de Méroé. J. Desanges note qu'« en réalité ils habitaient plutôt la rive droite, et surtout entre le Nil Blanc et le Nil Bleu. C'étaient, ajoute-il, les descendants des transfuges »⁵⁸³. Exception faite de la longévité des Macrobiens ou « Hommes à longue vie » dont il dit que « leur vie est presque de moitié plus longue que la nôtre » (*uitae spatium dimidio fere quam nos longius*), Méla attribue aux *Automoles* les caractéristiques de « beauté et de vénération de la force » qui sont propres aux premiers.

2.7.2.2 La vénération de la beauté du corps et de la force physique

C'est une erreur de la part de Méla d'attribuer en même temps aux *Macrobii* et aux *Automoles* les deux particularités que sont le culte de la beauté et celui de la force. De fait, il les caractérise dans les termes suivants : *Pulchri forma* (« ils sont beaux »), *et qui corporis uiriumque ueneratores sunt* (« et ce sont des gens qui vénèrent le corps et la force »). Or, dans le récit d'Hérodote, l'historien grec n'associe pas ces traits aux deux peuples, mais il les prête uniquement aux *Aethiopes Macrobii* qu'il considère comme les plus grands et les beaux de tous les hommes⁵⁸⁴.

On constate la même erreur dans l'évocation de l'abondance de l'or et de la rareté du cuivre que Méla signale chez les *Automoles* (*Apud hos plus auri quam aeris est*, « il y a chez eux plus d'or que de cuivre »), alors que d'après Hérodote cette particularité est propre aux

⁵⁷⁸ J. DESANGES, *Catalogue des tribus africaines de l'Antiquité classique à l'Ouest du Nil*, Publication de la section d'histoire N°4, Dakar, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, p.190-191.

⁵⁷⁹ PLINE L'ANCIEN, *Historia naturalis* 6, 190.

⁵⁸⁰ *ID*, *ibid.*

⁵⁸¹ Voir POMPONIUS MÉLA, *op. cit.*, note n°1, paragraphe 85, par A. Silberman.

⁵⁸² Ils sont aussi appelés *Sebridae*, *Sebritae*, *Sembritae*. Cf. J. DESANGES, *op. cit.*, p. 294, s. u. *Sebridae*.

⁵⁸³ J. DESANGES, *op. cit.*, p. 198.

⁵⁸⁴ Voir HÉRODOTE, *Histoire* 3, 20-21.

Macrobii. La seule affirmation à propos de laquelle Méla ne s'éloigne pas d'Hérodote, c'est lorsqu'il évoque les critères de succession du roi, lequel doit être l'homme le plus beau et plus fort de toute la tribu. On sait qu'il accorde à juste titre cette caractéristique aux *Aethiopes Macrobii*. Cela ressort de l'emploi de l'adjectif démonstratif *illis*, renvoyant à ce peuple, dans *Illis mos est cui potissimum pareant specie ac uiribus legere* (« Ils ont l'habitude de choisir pour chef, de préférence, sur sa beauté et sur sa force »).

2.7.2.3 La beauté et la force : des critères de succession improbables ?

Méla soulève un débat sur la probabilité de ce mode de succession, à propos duquel il reste prudent. En effet, il émet une réserve en employant le terme *potissimum* ('de préférence') qu'il est le seul à utiliser dans cette relation. C'est peut-être ce terme même qui a poussé J. Desanges à souligner, dans une étude sur les Éthiopiens d'Occident, l'incertitude de la succession du roi chez ce peuple et à expliquer que « la coexistence de ces critères, auxquels d'autres sources antiques ajoutent la taille et la force, il est vrai peut-être respectivement solidaires de la beauté et du courage, montre combien la succession 'royale' (nous dirions plutôt de nos jours la succession dans la chefferie) devait être incertaine dans ce monde tribal »⁵⁸⁵. Pour P. Schneider, ces critères sont la manifestation de l'idéalisation par les Romains des peuples situés aux confins du monde. Il explique : « L'idéalisation d'un peuple est d'abord physique : beauté, longévité, grande taille en sont les caractéristiques. Les Gréco-Romains attribuaient ces incroyables privilèges à des peuples historiquement authentiques comme à d'autres, plus fictifs »⁵⁸⁶.

Que tirer, donc, de la manière dont la littérature latine aborde — en des textes peu abondants — le thème de la succession du roi chez les Éthiopiens ? Si Pomponius Méla est le seul à en avoir traité, s'éloignant d'ailleurs de sa source sur bien des points, son témoignage reste tout de même intéressant car il permet de se faire une idée de la vision romaine du mode d'élection du roi chez les *Aethiopes*, et surtout de mesurer, là encore, l'intervention de l'imaginaire romain : dans quelle mesure celui-ci ne crée-t-il pas un peuple original dans sa manière de désigner son roi d'après la beauté et/ou la force physiques ?

⁵⁸⁵ J. DESANGES, « Diodore de Sicile et les Éthiopiens d'Occident », dans *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 137^e, 1993/2, p. 525-541, ici p. 536.

⁵⁸⁶ P. SCHNEIDER, *L'Éthiopie et l'Inde, Interférences et confusions aux extrémités du monde antiques (VIII^e siècle av. J. -C. - VI^e siècle apr. J.-C.)*, Rome, École Française de Rome, 2004, p. 101.

2.7.3 Les conseillers ou ambassadeurs du roi chez les *Aethiopes*

Il existait en Éthiopie un collège de ‘sages’ qui conseillaient le roi et le représentaient dans certains voyages et échanges diplomatiques. Mais là encore, les témoignages littéraires latins sur leur existence sont rares où presque inexistantes. Pourtant, les rencontres et les dialogues ne manquaient pas entre l’empire romain et les royaumes éthiopiens. Il faut rappeler que lors de la campagne militaire menée contre l’Éthiopie par Pétrone ce dernier, après avoir saccagé leur ville, fit escorter des ambassadeurs éthiopiens⁵⁸⁷ jusqu’à Samos où Auguste se trouvait afin qu’ils négocient leur reddition. Snowden écrit à propos de cette mission diplomatique : « The maintenance of the peace which followed Augustus’ treaty with Ethiopian queen apparently owed no little to the establishment of diplomatic relations between the two peoples. A precedent for mutual understanding through ambassadors had been set at Samos »⁵⁸⁸. On notera au passage que Snowden voit bien dans ces ambassadeurs les représentants d’une Reine noire (« Ethiopian queen ») et non d’un roi. Le même spécialiste indique que sous le règne de Néron plusieurs rencontres eurent lieu entre les Romains et les Éthiopiens au sud de l’Égypte. Il signale aussi une intéressante statue représentant un personnage semblable à un ambassadeur : « un torse en marbre, au musée de Torlonia à Rome, probablement d’époque flavienne, grandeur nature, l’épaule gauche drapée, représente peut-être un de ces Noirs qui participèrent à de telles négociations »⁵⁸⁹. De fait, si l’époque assignée à cette œuvre est la bonne, on peut songer à un rapport de cause à effet entre la diffusion de la connaissance de l’expédition et la réalisation de la statue.

⁵⁸⁷ Voir J. DESANGES, *Recherches sur l’activité des méditerranéens aux confins de l’Afrique (VI^e siècle av. J.-C. – IV^e siècle après J.-C.)*, Rome, École Française de Rome (*Publications de l’École française de Rome*, n°38), 1978, p. 315.

⁵⁸⁸ Fr. M. SNOWDEN, *Blacks in Antiquity : Ethiopians in the Greco-Roman experience*, Cambridge, Mass. Londres, Harvard University Press, 1975, p. 134 et suivantes.

⁵⁸⁹ *ID.*, « Témoignages iconographiques sur les populations noires dans l’Antiquité gréco-romaine », p. 133-245, dans J. VERCOUTTER *et Al.*, *op. cit.*, ici p. 214 ; voir l’image p. 215, fig. n° 280.

Image 28 - Buste d'Éthiopien. I^{er} siècle ap. J.-C. Marbre. Rome. Museo Torlonia.



Qui donc étaient ces conseillers royaux éventuellement chargés de la mission d'ambassadeurs ? Faut-il penser aux gymnosophistes éthiopiens, ces « sages-nus » qui auraient fréquenté la cour du roi d'Éthiopie et qui l'auraient aidé à prendre ses décisions ? D'après P. Robiano, « la mention de 'gymnosophistes éthiopiens' apparaît chez Philostrate dans la *Vie d'Apollonios de Tyane*, et chez Héliodore, dans les *Éthiopiennes*, mais semble-t-il, nulle part ailleurs dans des sources antérieures ou contemporaines »⁵⁹⁰. L'emploi du terme 'gymnosophiste' à propos des *Aethiopes* est d'apparition tardive dans la littérature gréco-romaine. Les gymnosophistes ont, par ailleurs, toujours été localisés en Inde et jamais en Éthiopie. C'est pour cela que P. Schneider estime que l'on a ici une des nombreuses interférences que les auteurs antiques font entre ces deux peuples. Il écrit : « Alors que la tradition localise depuis longtemps les Gymnosophistes en Inde, un auteur les met en scène comme conseillers du roi des Éthiopiens, le thème fait donc brusquement irruption en Éthiopie »⁵⁹¹.

On ne trouve pas de témoignages littéraires latins au sujet de ces gymnosophistes éthiopiens. Seul Pline l'Ancien évoque l'existence en Éthiopie d'un peuple d'hommes nus : *Gymnetes, semper nudi*, « les Gymnètes, toujours nus »⁵⁹². En raison de leur nudité, ils sont

⁵⁹⁰ P. ROBIANO, « Les Gymnosophistes éthiopiens chez Philostrate et chez Héliodore », dans *Revue des Études Anciennes*, t. 94, n°3-4, 1992, p. 413 – 428, ici p. 413.

⁵⁹¹ P. SCHNEIDER, *op. cit.*, p. 224.

⁵⁹² PLINE L'ANCIEN, *Naturalis historia* 6, 190. Voir aussi 5, 43.

associés aux Gymnosophistes indiens en qui on pourrait voir les Brahmanes d'aujourd'hui. Cependant, Pline n'a jamais mentionné ces *Gymnetes* en tant que conseillers du roi. S'ils sont pris pour des conseillers, c'est seulement dans le cadre d'une hypothèse de spécialistes contemporains, qui préfèrent d'ailleurs employer le mot de 'sages' plutôt que celui de 'Conseillers' — quand bien même les premiers sont considérés dans les cours au même titre que les seconds. L'explication de P. Robiano paraît admissible : « Des textes latins et grecs, s'ils n'évoquent pas des 'gymnosophistes éthiopiens', mentionnent, à des titres divers, des sages éthiopiens ». C'est le cas de Pline l'Ancien⁵⁹³, poursuit-il, « qui rapporte que Pythagore et Démocrite ont fréquenté des 'mages perses, arabes, égyptiens et éthiopiens' »⁵⁹⁴.

Conclusion

La question que nous avons abordée ici fait partie de celles qui ne sont guère documentées par les littératures anciennes, et par la littérature latine moins encore que par la grecque. Dans une grande mesure, les auteurs romains reprennent des données grecques dont ils sont, comme souvent, grandement tributaires. Malgré le flou et la confusion de la documentation, on saisit cependant des affirmations originales qui méritent d'être considérées. La réalité ethnologique de certaines ne peut être mise en doute, tant elles sont bien attestées : c'est le cas de l'existence de cette sorte de reine, la Candace « éthiopienne », dont un texte latin d'époque indéterminée, mais tardive, rappellera encore que le Grand Alexandre l'avait affrontée⁵⁹⁵. D'autres peuvent toucher davantage à l'ordre du symbolique. L'historicité des relations (explorations commerciales et/ou tentatives guerrières) entre Rome et les régions « éthiopiennes » ressort de textes latins qui s'appuient sur des faits. Tout cela témoigne d'un intérêt à la fois de curiosité intellectuelle et d'espérance marchande à l'égard de royaumes dont le roi est parfois une reine, et où le conseiller peut être nu.

⁵⁹³ *ID.*, *op. cit.*, 25, 13.

⁵⁹⁴ P. ROBIANO, *op. cit.*, p. 414.

⁵⁹⁵ FULGENCE, *De aetatibus mundi et hominis* 10, p. 166 l. 8 Helm : *Candacen Aethiopicam, quamuis praeceps, non tamen securus, sollicitat*, « il s'attaque à la Candace éthiopienne avec témérité, mais non sans danger ».

2.8 L'INTÉRÊT DES ROMAINS POUR LES RÉGIONS ÉTHIOPIENNES : AUGUSTE ET NÉRON

L'intérêt des Romains pour les régions éthiopiennes trouve une explication dans leur projet d'expansion de l'empire. En effet, au-delà de l'ambition impérialiste tantôt affirmée, tantôt voilée, des enjeux stratégiques et économiques motivaient les différentes entreprises romaines menées contre l'Éthiopie. L'objectif de contrôler la Mer Rouge afin de sécuriser les échanges commerciaux (avec l'Égypte et l'Inde) ne pouvait être atteint sans la soumission de cette région à laquelle ils pouvaient imposer un tribut important après l'avoir annexée. La conquête de l'Éthiopie pourrait donc être une priorité pour Auguste et Néron dont les actions politiques ambiguës dévoilent toute la complexité des relations entre Rome et les royaumes éthiopiens comme Méroé et Napata.

2.8.1 La politique romaine en Éthiopie sous Auguste

2.8.1.1 Auguste à la conquête du monde

Dès le début du 1^{er} siècle de notre ère, les autorités romaines nourrissaient l'ambition de pousser les *limes* de l'empire le plus loin possible, c'est-à-dire jusqu'aux peuples situés aux confins du monde connu. La puissance de Rome grandissait et son territoire s'élargissait de tous les côtés. Des campagnes de colonisation étaient menées de toute part. D'Est en Ouest, du Nord au Sud les régions les plus reculées étaient annexées, et les peuples parfois même différents à tout point de vue étaient soumis au joug de l'*Vrbs*. Cette politique impérialiste avait commencé pendant l'époque républicaine, et elle a été maintenue durant presque toute la période impériale et dirigée contre toutes les nations.

2.8.1.2 La soumission des régions voisines de l'Empire

Dans une certaine mesure, on peut dire que cette vision impérialiste est la ligne de conduite de tous les empereurs romains qui se sont succédé, et d'Auguste lui-même pour commencer. On se souvient d'un passage des *Res Gestae* qui est en parfaite adéquation avec cette politique :

Omniū prouinciarum populi Romani quibus finitimae fuerunt gentes quae n[on parerent imperio nos]tro fines auxi. Gallias et Hispanias prouin[cias], item Germaniam qua claudit Oceanus a Gadibus ad ostium Albis fluminis pacauit. Alpes a r]egione ea, quae proxima est Hadriano mari, ad Tuscum pacari feci nulli genti bello per iniuriam inlato. Classis mea per Oceanum ab ostio Rheni ad solis orientis regionem usque ad fin[es]

Cimbrorum nauigauit, [] quo neque terra neque mari quisquam Romanus ante id tempus adit, Cimbrique et Charydes et Semnones et eiusdem tractus alii Germanorum populi per legatos amicitiam meam et populi Romani petierunt.

« J'ai augmenté le territoire de toutes les provinces du peuple romain dont les nations voisines n'obéissaient pas à notre pouvoir. J'ai pacifié les Gaules et les Espagnes, ainsi que la Germanie, tout ce que limite l'Océan, de Gadès à l'embouchure de l'Elbe. J'ai fait en sorte que la paix revienne dans les Alpes, depuis la région qui est proche de la mer Adriatique jusqu'à la mer Tyrrhénienne, sans faire à aucun peuple une guerre injuste. Ma flotte a navigué sur l'Océan depuis l'embouchure du Rhin en direction de la région du soleil levant jusqu'au territoire des Cimbres, où aucun Romain jusqu'à ce jour n'était allé ni par terre ni par mer. Les Cimbres, les Charydes, les Semnons et d'autres peuples Germains de la même région ont demandé par des ambassades mon amitié et celle du peuple romain »⁵⁹⁶.

Ce texte offre toutes les caractéristiques de la doctrine impérialiste. Il est un fait établi que l'une des pratiques des puissances impériales est d'envahir une aire géographique qui abrite plusieurs peuples, de les soumettre dans un premier temps et, dans un second temps, de s'ériger en maître et faire l'arbitrage entre ces différents peuples. Telle est la stratégie employée par Auguste qui révèle dans ce passage non seulement le périmètre de sa conquête mais aussi le rôle de conciliateur que ses préfets ont joué dans les régions conquises.

En effet, on connaît bien l'étendue de la conquête d'Auguste à travers l'évocation des différents pays où les Romains sont intervenus. Il l'indique tout en mettant en évidence la toute-puissance romaine dès le début : *Omnium prouinciarum populi Romani quibus finitimae fuerunt gentes quae n[on parerent imperio nos]tro fines auxi* (« J'ai augmenté le territoire de toutes les provinces du peuple romain dont les nations voisines n'obéissaient pas à notre pouvoir »). Il convient d'attirer l'attention sur le fait que Rome, par l'intermédiaire d'Auguste, entend que toutes les nations lui obéissent, d'où le *parere imperio nostro*, « obéir à notre pouvoir ». Grâce à ce discours, il est possible de tracer la carte des territoires conquis et de montrer la progression de la colonisation romaine. Celle-ci va des provinces des Gaulois, *Gallias*, qui sont les voisins proches des Romains jusqu'aux provinces des Germains, *eiusdem [...] alii Germanorum populi* (« d'autres peuples de la même région »). Elle englobe les provinces espagnoles (*Hispanias*), les côtes atlantiques (*a Gadibus ad ostium Albis fluminis*, « de Gadès à l'embouchure de l'Elbe »), les régions des Alpes (*a r]egione ea, quae proxima est Hadriano mari, ad Tuscum*, « depuis la région qui est proche de la mer Adriatique jusqu'à la mer Tyrrhénienne »), enfin les régions voisines de l'Océan Atlantique (*ab ostio Rheni ad solis orientis regionem usque ad fin[es Cimbrorum*, « depuis l'embouchure du Rhin en direction de la région du soleil levant jusqu'au territoire des Cimbres »). Auguste vante son mérite en précisant qu'il est parvenu dans

⁵⁹⁶ AUGUSTE, *Res gestae* 26, 5.

des contrées *quo neque terra neque mari quisquam Romanus ante id tempus adit*, « où aucun Romain jusqu'à ce jour n'était allé ni par terre ni par mer ».

De surcroît, c'est sur cette même superficie qu'Auguste s'impose en maître et fait de Rome l'autorité à laquelle les peuples autochtones doivent se rapporter. Il présente son action dans ces régions tout en montrant son rôle partout où ses troupes sont intervenues. Dans le même temps, on constate qu'Auguste insiste beaucoup sur son « action pacificatrice » et sur sa « justice ». Un relevé des verbes et des expressions employés dans ce discours révélera cette posture d'autorité qui dévoile son intention de prouver son mérite en tant qu'*imperator*, mais aussi de s'attirer les faveurs des sénateurs et leur adhésion à son projet. D'un côté, on distinguera la répétition des verbes à la première personne et des possessifs renvoyant à Auguste ainsi que l'évocation du « peuple » représenté par le sénat. De l'autre, on constatera la place qu'il accorde à la construction de la paix :

<i>Omnium prouinciarum populi Romani fines auxi</i>	(« J'ai augmenté le territoire de toutes les provinces du peuple romain »)
<i>Gallias et Hispanias pacavi</i>	(« J'ai pacifié les Gaules et les Espagnes »)
<i>Alpes [...] pacari feci</i>	(« J'ai fait en sorte que la paix revienne dans les Alpes »)
<i>Nulli genti bello per iniuriam inlato</i>	(« Sans faire à aucun peuple une guerre injuste »)
<i>Classis mea nauigauit</i>	(« Ma flotte a navigué »)
<i>Cimbrique [...] et alii Germanorum populi [...] amicitiam meam et populi Romani petierunt</i>	(« Les Cimbres [...] et d'autres peuples Germains [...] ont demandé par des ambassades mon amitié et celle du peuple romain »)

En définitive, on s'aperçoit que la politique de Rome est dictée par une idéologie de domination et de soumission. Elle est dirigée contre tous les peuples qui n'obéissent pas au pouvoir romain. Auguste l'affirme clairement : [...] *finitimae fuerunt gentes quae n[on] parerent imperio nos]tro* (« [...] les nations voisines qui n'obéissaient pas à notre pouvoir »). La suite de son texte montre qu'en réalité aucune nation n'est épargnée car la conquête s'étend jusqu'en Éthiopie où, au-delà de cette volonté de suprématie, il y a des enjeux stratégiques et économiques.

2.8.2 L'Éthiopie : une région aux enjeux stratégiques et économiques

Nous pouvons lire dans la suite du texte d'Auguste ce passage concernant la campagne romaine menée en Éthiopie :

Meo iussu et auspicio ducti sunt duo exercitus eodem fere tempore in Aethiopiam et in Arabiam, quae appellatur Eudaemon, maximeque hostium gentis utriusque copiae caesae sunt in acie et complura oppida capta. In Aethiopiam usque ad oppidum Nabata peruentum est, cui proxima est Meroe ; in Arabiam usque in fines Sabaeorum processit exercitus ad oppidum Mariba.

« Sur mon ordre et sous mes auspices, deux armées ont été conduites à peu près à la même époque en Éthiopie et dans l'Arabie que l'on appelle Heureuse, et des forces très importantes de ces deux nations ont été taillées en pièces au combat, et de très nombreuses places fortes ont été prises. On est parvenu en Éthiopie jusqu'à la ville de Nabata, dont est proche Méroé ; en Arabie, l'armée s'est avancée jusqu'au territoire des Sabéens, à la ville de Mariba »⁵⁹⁷.

Les tentatives d'annexion de l'Éthiopie et de l'Arabie n'étaient pas seulement une simple volonté de créer de nouvelles provinces. En effet, Auguste a très tôt affiché le souhait de contrôler cette partie du monde. Il faut comprendre que lorsqu'il dit *Meo iussu et auspicio sunt duo exercitus odem fere tempore in Aethiopiam et in Arabiam, quae appellatur Eudaemon* (« Sur mon ordre et sous mes auspices, deux armées ont été conduites⁵⁹⁸ à peu près à la même époque en Éthiopie et dans l'Arabie que l'on appelle Heureuse »), c'est pour montrer la réalisation de ce souhait. Comme dans le passage étudié plus haut, il précise les limites des territoires conquis en insistant à travers la préposition *usque* sur la profondeur de l'intervention de son armée : *In Aethiopiam usque ad oppidum Nabata peruentum est, cui proxima est Meroe* (« On est parvenu en Éthiopie jusqu'à la ville de Nabata, dont est proche Méroé »), *in Arabiam usque in fines Sabaeorum processit exercitus ad oppidum Mariba* (« en Arabie, l'armée s'est avancée jusqu'au territoire des Sabéens, à la ville de Mariba »).

2.8.2.1 Les enjeux stratégiques

En effet, en contrôlant cette région, les Romains pouvaient profiter de sa position stratégique et des avantages économiques qu'elle offrait. Les deux pays cités se trouvent de part et d'autre de la Mer Rouge. Or c'est à travers cette mer que transitaient les marchandises en provenance de l'Asie (l'Inde en particulier) et à destination de l'Égypte, avant d'être acheminées à Rome. Dès lors, on comprend l'intérêt pour les Romains de contrôler absolument cette zone afin de sécuriser le commerce maritime qui s'y développait. En outre, Auguste savait que l'Éthiopie était riche en matières premières. Elle fournissait toutes sortes de produits⁵⁹⁹ à la capitale de l'empire. De plus, il savait que la colonisation de ce pays pouvait lui rapporter un important tribut.

⁵⁹⁷ *ID., ibid.*

⁵⁹⁸ Nous rappelons que cette campagne en Éthiopie a été conduite par Pétronius alors qu'il venait d'être nommé préfet d'Égypte.

⁵⁹⁹ JUVÉNAL, *Satire* 11, 124, témoigne que l'ivoire qui arrivait dans l'empire était importé par le Nil.

2.8.2.2 Les enjeux économiques

Les informations sur l'existence de riches matières premières en Éthiopie étaient très répandues pendant l'Antiquité. Il faut savoir que, en raison de cette richesse, beaucoup de puissants rois avaient tenté par le passé de coloniser l'Éthiopie afin de lui imposer un tribut que ses habitants pouvaient payer facilement. D'après Pline l'Ancien, citant Hérodote, les rois de Perse recevaient des *Aethiopes* de l'or, de l'ivoire et du bois d'ébénier en guise de tribut. On lit au livre XII de l'*Histoire Naturelle* ceci :

Herodotus eam Aethiopiae intellegi maluit in tributi uicem regibus Persidis e materia eius centenas phalangas tertio quoque anno pensitasse Aethiopas cum auro et ebore prodendo. [...] Non omittendum id quoque, uicenos dentes elephantorump grandes, quoniam ita significauit, Aethiopas ea de causa pendere solitos.

« Hérodote a préféré comprendre que cet arbre se trouvait en Éthiopie, en disant que les Éthiopiens payaient tous les deux ans aux rois de Perse un tribut constitué de cent troncs de ce bois accompagnant la livraison d'or et d'ivoire. [...] Il ne faut pas non plus omettre que c'étaient vingt défenses d'éléphant, puisque c'est en ces termes qu'il l'a indiqué, que les Éthiopiens payaient habituellement à ce titre »⁶⁰⁰.

L'abondance de ces produits chez les *Aethiopes* pourrait bien avoir poussé Auguste à se lancer dans cette entreprise. Bien que les raisons de sa campagne militaire ne soient pas évoquées dans les *Res Gestae*, on sait qu'il était motivé par le développement du commerce entre Rome et l'Éthiopie d'où provenaient des produits exotiques qui étaient très recherchés⁶⁰¹ dans l'empire. J. Desanges écrit que « l'action d'Auguste en direction de l'Afrique nilotique et érythréenne est encore mal connue. Du moins apparaît-elle importante et féconde. [...] Elle a permis à Rome, héritière des Lagides, le contrôle d'une marche nubienne et l'ouverture de rapports économiquement fructueux avec Méroé »⁶⁰².

En somme, considérant tous ces enjeux et tous les avantages dont ils pouvaient tirer profit, les Romains avaient tout intérêt à soumettre l'Éthiopie. Cependant nous avons remarqué que dans de nombreuses conquêtes, ils dissimulaient toujours leur ambition de dominer les peuples qui étaient visés. C'est ce qu'a fait Auguste dans la campagne menée par Pétronius, et nous verrons dans le prochain chapitre que les aspirations de Néron qui avait envoyé des explorateurs en Éthiopie n'étaient pas non plus sans ambiguïté.

⁶⁰⁰ PLINE L'ANCIEN, *Naturalis historia* 12, 17-18.

⁶⁰¹ Le sable d'Éthiopie utilisé pour le sciage du marbre. Cf. PLINE L'ANCIEN, *Naturalis historia* 36, 51 : *Aethiopica haec maxime probatur ; nam id quoque accessit, ut ab Aethiopia usque peteretur quod secaret marmora* (« Le sable éthiopien est le plus recherché : car il s'est ajouté la difficulté de devoir aller chercher en Éthiopie de quoi couper le marbre »).

⁶⁰² J. DESANGES, *Recherches sur les activités des Méditerranéens aux confins de l'Afrique, (VI^e siècle av. J.-C., IV^e siècle apr. J.-C.)*, Lille, Atelier de reproduction des Thèses, Université de Lille, 1982, p. 321.

2.8.3 La politique romaine en Éthiopie sous Néron

Les rapports entre Rome et l'Éthiopie sous Néron sont complexes du fait du caractère hypothétique⁶⁰³ de ce que l'on sait de la politique de cet empereur dans cette région. En effet, la politique de Néron en direction de l'Éthiopie est restée pendant longtemps confuse. Les seuls témoignages laissés par les auteurs latins sont contradictoires et ils ont suscité beaucoup de controverses chez les spécialistes. Ces contradictions se manifestent dans la relation par deux auteurs du rapport des explorateurs de Néron.

2.8.3.1 L'exploration néronienne vue par Sénèque et par Pline l'Ancien

Le rapport de la mission d'exploration envoyée par Néron n'a été mentionné dans la littérature latine que par deux auteurs de l'époque classique : Sénèque et Pline l'Ancien⁶⁰⁴. Cependant, on note dans l'interprétation de ce récit des divergences qui amènent à s'interroger sur les véritables intentions de Néron et sur le nombre exact des expéditions. En effet, tandis que l'un explique qu'il s'agit d'une mission à but scientifique, l'autre soutient que ces éclaireurs étudiaient le territoire en vue de préparer une guerre.

2.8.3.1.1 La version de Sénèque : une exploration à but scientifique

Sénèque a traité ce sujet dans les *Questions Naturelles* où il étudiait les phénomènes extraordinaires tels que les sources des fleuves. Il explique que la crue du Nil pendant l'été venait non pas des eaux de pluie, mais d'une source intérieure jusque-là inconnue. C'est pour justifier sa thèse, comme pour donner plus de poids à son argument, qu'il évoque le rapport des explorateurs néroniens en disant :

Ego quidem centuriones duos quos Nero Caesar, ut aliarum uirtutum ita ueritatis in primis amantissimus, ad inuestigandum caput Nili miserat, audiui narrantes longum ipsos iter peregisse, cum a rege Aethiopiae instructi auxilio commendatique proximis regibus ad ulteriora penetrassent.

« Deux centurions que l'empereur Néron, passionné pour toutes les belles choses et surtout pour la vérité, avait envoyés à la recherche des sources du Nil, racontaient devant moi qu'ayant parcouru une longue route, aidés des secours du roi d'Éthiopie et recommandés par lui aux rois voisins, ils voulurent pénétrer plus avant et arrivèrent à un immense marais »⁶⁰⁵.

On s'aperçoit que c'est dans une discussion entre spécialistes que Sénèque évoque la mission des explorateurs et lui donne une dimension scientifique. Selon lui, Néron s'intéressait

⁶⁰³ *ID.*, *op. cit.*, p. 322.

⁶⁰⁴ À ces deux écrivains, nous ajoutons Dion Cassius, *Epist.* 62, 8, 1 qui est un auteur d'expression grecque.

⁶⁰⁵ SÉNÈQUE, *Naturales quaestiones* 6, 8, 3.

aussi aux controverses sur la source du Nil qui occupaient depuis longtemps les intellectuels, aussi bien ceux de son temps que ceux des siècles précédents. Ainsi, il explique que Néron était « passionné pour toutes les belles choses et surtout pour la vérité » (*ut aliarum uirtutum ita ueritatis in primis amantissimus*). C'est justement pour cette raison qu'il avait « envoyé » ces centurions en Éthiopie « à la recherche des sources du Nil » (*ad inuestigandum caput Nili miserat*). La vision traditionnelle de Néron qui s'est maintenue dans les esprits jusqu'à notre époque, d'après un portrait dressé par des historiens d'origine sénatoriale qui lui étaient hostiles, fait percevoir l'intérêt pour la science que Sénèque prête à Néron comme quelque chose de peu connu et de discuté. Nous avons ici l'un des seuls passages de la littérature latine où l'empereur, réputé pour ses défauts, est présenté comme amoureux de la science (on se rappellera pourtant, allant dans le même sens, au moins le passage de Suétone qui montre l'empereur, au moment où des chefs d'armée marchent sur Rome pour se débarrasser de lui, tout occupé à l'étude d'un nouveau modèle d'orgue hydraulique). L'emploi du verbe *inuestigare* traduit bien cet intérêt. Sans doute aussi peut-on voir dans le passage de Sénèque une volonté du philosophe, en tant qu'homme de science, de montrer l'influence qu'il a eue sur son élève en tant que précepteur de Néron. En somme, malgré le caractère inattendu de cette affirmation, on ne peut rejeter l'intérêt scientifique qui était accordé à la mission car Sénèque affirme avoir eu lui-même un entretien au sujet de cette expédition avec les deux centurions : *ego quidem centuriones duos [...] audiui narrantes* (« Deux centurions [...] racontaient devant moi »).

2.8.3.1.2 La version de Pline l'Ancien : une exploration à but militaire

Pline l'Ancien, en revanche, soutient une thèse moins noble que celle de Sénèque. En effet, il atteste que Néron avait l'intention d'attaquer les *Aethiopes*. Selon lui, c'est afin de préparer cette attaque que l'empereur a envoyé des prétoriens en mission de reconnaissance militaire. Le Naturaliste explique que :

Certe solitudines nuper renuntiauerunt principi Neroni missi ab eo milites praetoriani cum tribuno ad explorandum, inter reliqua bella et Aethiopicum cogitanti.

« En tout cas, ce sont des déserts dont, récemment, l'existence a été rapportée à l'empereur Néron par les soldats prétoriens qu'il avait envoyés en exploration avec leur tribun, car il méditait, entre toutes ses autres guerres, une guerre éthiopienne »⁶⁰⁶.

⁶⁰⁶ PLINE L'ANCIEN, *Naturalis historia* 6, 181.

Le témoignage de Pline est différent de celui de son prédécesseur. Chez Sénèque, la mission avait été dirigée par deux centurions (*centuriones duos*), tandis que chez Pline, ce sont des soldats prétoriens en compagnie d'un tribun (*milites praetoriani cum tribuno*) qui ont conduit l'exploration. De plus l'argument scientifique défendu par Sénèque à travers l'expression *ad inuestigandum* paraît vivement et explicitement contredit par Pline qui emploie l'expression parallèle et de même construction *ad explorandum*, c'est-à-dire « faire une reconnaissance militaire » ; il nous semble que, si proches soient-ils, les deux verbes *inuestigare* et *explorare* doivent être ici distingués. L'expression *ad explorandum* révèle les intentions de Néron que Pline l'Ancien résume ainsi : *inter reliqua bella et Aethiopicum cogitanti* (« car il méditait, entre toutes ses autres guerres, une guerre éthiopienne »). J. Desanges fait une remarque très intéressante à propos de l'interprétation plinienne. Selon lui, « l'expédition, qui ne représentait apparemment qu'une cohorte à effectif sans doute incomplet, ne pouvait s'afficher ouvertement à Méroé comme une mission de reconnaissance belliqueuse, et il se pourrait en outre que le commentaire de Pline l'Ancien prêtant à Néron le projet d'une guerre éthiopique soit malveillant »⁶⁰⁷.

2.8.3.2 Synthèse des deux versions

Malgré les divergences qui existent entre le texte de Sénèque et celui de Pline, nous constatons qu'il est possible de concilier leurs témoignages et de revoir les motivations qu'ils prêtent à Néron. En effet, J. Desanges note que « les centurions entendus par Sénèque pouvaient bien appartenir au prétoire et être les subordonnés du tribun dont Pline fait état. Sans doute Néron n'était-il pas exempt d'arrière-pensées belliqueuses, » poursuit-il, « comme semble le suggérer Dion Cassius, alors même que Sénèque, soucieux de mettre en valeur le goût désintéressé de son disciple pour la science, les passe sous silence. De toute façon, si de telles arrière-pensées existaient, il convient de les dissimuler aux Éthiopiens »⁶⁰⁸. Pline l'Ancien livre deux témoignages qui rapprochent sa thèse, c'est-à-dire celle de la planification d'une guerre contre les *Aethiopes*, de celle de Sénèque qui donnait à la mission des éclaireurs une dimension scientifique. Dans le premier texte, Pline explique que les soldats sont revenus de leur expédition avec des renseignements sur les distances qui séparent les différentes villes d'Éthiopie. Il écrit :

⁶⁰⁷ J. DESANGES, *op. cit.*, p. 324.

⁶⁰⁸ Cf. PLINE L'ANCIEN, *Naturalis historia* 6, 4^e partie, Paris, Les Belles Lettres, 2008, éd. J. DESANGES, note n°1 au paragraphe 181, p. 134.

Neronis exploratores renuntiauerunt his modis : A Syene Hieran sycaminon LIII p., inde Tama LXXII, regione Euonymiton Aethiopum prima CXX, Acinam LXIII, Pitaram XXV, Tergedum CVI ; insulam Gagauden esse in medio eo tractu ; inde primum uisas aues psittacos et ab altera, quae uocetur Artigula, animal sphingion, a Tergedo cynocephalos [...].

« Les explorateurs envoyés par Néron firent leur rapport en ces termes : de Syène à Hiera Sycaminos, il y avait 54 milles ; de là jusqu'à Tama, 72.000 ; à la région des Évonymites, la première des Éthiopiens, 120 ; jusqu'à Acina, 54 ; jusqu'à Pitara, 25 ; jusqu'à Tergedum, 106 ; l'île Gagaudé était au milieu de cette zone ; à partir de là, on avait vu pour la première fois des perroquets et, à partir d'une seconde île, nommée Artigula, le sphingie, et à partir de Tergedum, des cynocéphales [...] »⁶⁰⁹.

Dans le second texte, Pline atteste que les mêmes explorateurs ont rapporté une carte de l'Éthiopie :

Cognita Aethiopiae forma ut diximus, nuper allata Neroni principi raram arborem Meroen usque a Syene fine imperii per DCCCCLXXXVI p. nullamque nisi palmarum generis esse docuit. Ideo fortassis in tributi auctoritate tertia res fuerit hebenus.

« L'étude de la carte de l'Éthiopie présentée récemment, comme nous l'avons dit, au prince Néron, a montré que cet arbre est rare depuis Méroé jusqu'à Syène, limite de l'empire, c'est-à-dire sur 996 milles, et qu'il n'y existe aucun autre arbre que des arbres du genre des palmiers. C'est peut-être pour cela que dans les stipulations relatives au tribut l'ébène ne venait qu'au troisième rang »⁶¹⁰.

Suivant ces deux témoignages, on s'aperçoit en effet que les renseignements mentionnés par Pline viennent à l'appui de la thèse selon laquelle l'expédition avait une visée scientifique en ce sens que, comme J. Desanges le signale, les renseignements sur les distances entre les villes et ceux sur les cartes sont « précieux pour le géographe comme pour le militaire »⁶¹¹. Ce qui est sûr, c'est que l'explication fournie par les deux auteurs sur les motivations de Néron a poussé certains spécialistes à croire qu'il y avait eu au moins deux expéditions. Mais il a été prouvé « qu'il n'y a eu qu'une seule expédition que la chronologie de l'œuvre de Sénèque nous engage à dater [...] entre 61 et 63 de notre ère. L'ignorance et l'inexactitude des sources littéraires romaines en cette matière exotique n'impose nullement le remède héroïque de la duplication d'un événement à coup sûr exceptionnel »⁶¹².

Conclusion

Sans doute ne peut-on pas trancher nettement le débat sur les raisons qui ont incité Néron à faire procéder à une exploration de l'Éthiopie. Il est vrai que les arguments soutenus par Sénèque et ceux avancés par Pline apparaissent contradictoires car, comme nous l'avons souligné plus haut, l'un affirme que l'empereur était motivé par le désir de trouver les sources

⁶⁰⁹ PLINE L'ANCIEN, *Naturalis historia* 6, 184.

⁶¹⁰ *ID.*, *op. cit.*, 12, 19.

⁶¹¹ J. DESANGES, *op. cit.*, p. 324.

⁶¹² *ID.*, *op. cit.*, 325.

du Nil, tandis que l'autre estime qu'il préméditait une guerre contre les *Aethiopes*. Les renseignements sur les distances et la carte rapportés par les soldats et précisés par Pline réconcilient ces deux versions car ils peuvent corroborer les deux thèses. Tout compte fait, nous pensons que le projet de guerre que Pline l'Ancien prête à Néron est tout à fait crédible. Néron pourrait avoir voulu achever les projets entamés par Auguste, qui consistaient à assurer les routes commerciales depuis Rome jusqu'en Éthiopie. C'est ce qu'explique Snowden lorsqu'il écrit : « Some scholars accept the statement of Seneca concerning the scientific aspects of the expedition, whereas others, following the testimony of Pliny that Nero was planning an attack on Ethiopia, suggest that the emperor envisioned military measures which he perhaps considered necessary in support of imperial commercial interests. Protagonists of a military interpretation relate the mustering of German troops at Alexandria to the Ethiopian project. Those who favor a commercial motive point out that the increasing power of Axoum was concedered a threat to Roman commercial interest. By moving into the Upper Nile region the Axoumites were displacing the Meroïtes who had been on friendly terms with the Roman since the peace of Augustus. An aim, therefore, of Nero in Ethiopia may have been to support Meroë against Axoumand to secure control trade routes over which products, especially ivory, came from the south »⁶¹³.

⁶¹³ Fr. M. SNOWDEN, *Blacks in Antiquity : Ethiopians in the Greco-Roman experience*, Cambridge, Mass. Londres, Harvard University Press, 1975, p. 135-136.

3 LES VISIONS NÉGATIVES DES *AETHIOPE*S DANS LA LITTÉRATURE LATINE CLASSIQUE ET TARDIVE

Le déroulement de notre enquête nous amène maintenant, après l'examen général des rapports des *Aethiopes* avec le monde classique, à privilégier trois points d'étude qui viendront nuancer les aspects positifs du regard porté sur l'homme noir dans le monde romain antique. Sexe et adultère tiendront une grande place dans cette appréciation négative des *Aethiopes* par les Romains. Ce regard négatif porté sur les Noirs à l'époque classique est aussi celui des Pères de l'Église, porteurs de la construction d'une identité supposée entre la couleur noire du corps et le caractère prétendument diabolique de l'âme qu'il renferme. De manière inattendue peut-être, le thème des pygmées s'impose ici comme une illustration de référence.

3.1 LA SEXUALITÉ DES *AETHIOPE*S : ADULTÈRE ET MÉTISSAGE À ROME

Il n'est pas possible aujourd'hui d'étudier le thème de l'adultère à Rome sans y trouver des cas où les Éthiopiens étaient soit prétendument soit réellement impliqués. On sait que les Romains en général, les femmes de la plus haute noblesse en particulier, s'abandonnaient à des pratiques libertines en ayant des unions secrètes avec des étrangers parmi lesquels les Noirs. On sait également que ces liaisons étaient considérées comme dépravées et contribuaient à salir l'image de beaucoup de femmes romaines. En effet, « à la fin de la République, la corruption des mœurs était déjà extrême à Rome, et la licence des femmes dépassait celle des hommes. On voyait des dames du plus haut rang répudiées pour cause d'adultère, ou divorçant volontairement pour se livrer sans frein à leur passion »⁶¹⁴. Certes elles avaient commerce avec des Romains entre autres sénateurs et chevaliers, il n'en demeurerait pas moins vrai que leurs préférences allaient aux étrangers tels que les gladiateurs⁶¹⁵, les *Aethiopes* qui avaient un énorme sexe dans les représentations iconographiques⁶¹⁶. De ces unions secrètes naissaient des

⁶¹⁴ DAGR, art. *Adulterium*, t. 1, vol. 1, p. 84 col. de gauche – p. 87 col. de droite, ici p. 85. col. de gauche.

⁶¹⁵ Cf., *Satiricon* 126, 5-7.

⁶¹⁶ Voir SNOWDEN, « Témoignages iconographiques sur les populations noires dans l'antiquité gréco-romaine », dans *L'image du Noir dans l'art occidental, t. 1, Des pharaons à la chute de l'empire romain*, Paris, Gallimard, 1991, p. 133-245, ici p. 220, fig. 284 ; J. DESANGES, « L'iconographie du Noir dans l'Afrique du Nord antique », dans *op. cit.*, p. 246-268, ici p. 256-257, fig. 347.

enfants qui souillaient « la pureté de sang » de leurs maris auxquels elles devaient assurer une descendance non corrompue. Dans certaines circonstances, les Éthiopiens sont accusés d'agressions ou de violences sexuelles exercées par des Romains. Tenant donc en considération tous ces éléments, il devient intéressant d'étudier dans la littérature latine d'abord le discours sur leur prétendue implication dans les cas d'adultère, ensuite l'attitude des auteurs latins face au métissage créé par ces Noirs, et enfin le récit du viol de Lucrece où on fait intervenir un Éthiopien, et qui a connu des variations suivant les auteurs et les siècles.

3.1.1 Les *Aethiopes* et l'adultère dans la littérature

3.1.1.1 Dans les textes juridiques : sur la *lex Iulia de adulteriis coercendis*

En 17 av. J.-C., Auguste entreprit des réformes générales qui invitaient le peuple, voire l'exigeaient un retour au *mos maiorum*. Cette politique visait à restaurer les valeurs traditionnelles romaines dont Caton l'Ancien et Cicéron étaient les principaux défenseurs. Afin de contenir la débauche des femmes de familles nobles, une série de lois était promulguée. On retient la *lex Iulia de adulteriis coercendis* dont le but était justement d'encourager le mariage, d'encadrer les familles et enfin de réprimer l'adultère. « Ce code des mœurs, lit-on dans le *Dictionnaire des Antiquités Grecques et Romaines* de Daremberg et Saglio, se rattachait à l'ensemble des lois d'Auguste sur le mariage, le célibat et la paternité ; il tendait à multiplier les mariages en garantissant la pureté et la stabilité de l'union conjugale »⁶¹⁷.

La loi *Iulia de adulteriis* ne fait aucune mention des *Aethiopes* dont nous étudions les implications aux cas d'adultère. Toutefois, ce silence n'est pas inquiétant car, il est clair que même si ce texte juridique ne les nomme pas expressément, ils sont tout de même soumis, autant que les Romains et les autres peuples de l'Empire, à cette même loi qui les classe dans la catégorie des étrangers⁶¹⁸ *extranei*⁶¹⁹ et celle des esclaves *serui*⁶²⁰ accusés du crime d'adultère. En revanche, tandis que les juristes sont restés assez vagues sur cette question, certains auteurs

⁶¹⁷ DAGR, *ibid.*, p. 85, col. de droite.

⁶¹⁸ Suivant la logique de la couleur de peau des peuples occidentaux tels que les Romains, un *Aethiops* à Rome est ou bien un esclave ou bien un affranchi, et donc dans ce dernier cas un homme libre. Mais il est par-dessus tout un étranger, c'est pourquoi on peut supposer que la *lex Iulia de adulteriis coercendis* les concerne lorsqu'elle traite des *extranei* et des *serui*.

⁶¹⁹ DIGESTE 48, 5, 2 § 7 : *Extraneus autem nequaquam lenocinium obiciens, posteaquam reus factus est, se releuabit, nec maritum poenae subiciet.*

⁶²⁰ *ID.*, *op. cit.*, 48, 5, 27, § 6 : *Haberi quaestionem lex iubet de seruis ancillisue eius, de quo uel de qua quaeretur, parentisue utriusque eorum, si ea mancipia ad usum ei a parentibus data sint. Diuus autem Hadrianus Cornelio Latiniano rescripsit et de exteris seruis quaestionem haberi.*

de la littérature latine antique ont été, pour leur part, assez prolixes critiquant ça et là les dames romaines qui cherchaient les *Aethiopes*.

Dans le *Digeste*, deux termes sont employés pour qualifier « l'infidélité » : l'*adulterium* et le *stuprum*. Ces deux notions sont très récurrentes dans ce chapitre. Elles caractérisent plusieurs faits et circonstances dans le souci d'englober les cas qui demeureraient présents à l'esprit des auteurs et ceux qui étaient jusque-là rencontrés, mais elles restent assez fermes et concises quant aux fautes sexuelles qu'elles condamnaient. Au livre premier de Modestinus traitant des *Règles*, se trouve un passage qui présente différentes situations dans lesquelles certains rapports sexuels étaient susceptibles d'être considérés comme crime, et où l'*adulterium* et le *stuprum* sont clairement définis :

Stuprum committit, qui liberam mulierem consuetudinis causa, non matrimonii continet, excepta uidelicet concubina. Adulterium in nupta admittitur : Stuprum in uidua uel uirgine uel puero committitur.

« Commet un déshonneur à cause de la relation celui qui retient une femme libre, à l'exception bien évidemment d'une concubine, non pas en vue du mariage. On commet l'adultère avec une femme mariée : le déshonneur avec la veuve, ou la vierge (jeune file) ou un enfant »⁶²¹.

Dès lors, on s'aperçoit que l'*adulterium* et le *stuprum* sont deux termes qui désignent certes le vice qui porte atteinte à la pudicité et à l'honneur, mais ils n'expriment pas juridiquement la même faute. En effet le *stuprum*, tel qu'il est défini par Daremberg et Saglio, a un sens plus vaste que l'*adulterium* contrairement à ce qu'affirme E. Cantarella. Dans son ouvrage traduit de l'italien par Marie-Domitille Porcheron, Cantarella écrit : « Le terme adultère est utilisé par Auguste dans un sens large, et comprend aussi le *stuprum* »⁶²². Or, il est dit qu'en droit romain le *stuprum* « désigne au sens large le commerce illicite avec une personne de l'un ou de l'autre sexe, et en ce sens, il comprend même l'adultère, auquel plus tard il s'opposa ; au sens étroit les rapports illicites avec une jeune fille ou une veuve de vie honorable, ou avec une personne du sexe masculin »⁶²³, tandis que l'*adulterium* est défini selon le même droit comme « le commerce d'une femme mariée avec un autre que son mari »⁶²⁴. En conséquence, toute personne, quels que soient son statut et son origine, pouvait être frappée par

⁶²¹ *ID.*, *op. cit.*, 48, 5, 34, § 1 ; *ID.*, *op. cit.*, 50, 16, 101 pr.

⁶²² E. CANTARELLA, *Selon la nature, l'usage, et la loi : la bisexualité dans le monde antique*, traduit de l'italien par Marie-Domitille PORCHERON, Paris Éditions La Découverte, 1991, p. 206. Cette affirmation est discutable dans la mesure où c'est plutôt le contraire qu'il faut comprendre, c'est-à-dire que le *stuprum* englobe l'*adulterium*. Elle constitue, en quelque sorte selon CANTARELLA, la conclusion qu'on pourrait tirer de la notice du *Digeste* citée plus haut.

⁶²³ CH. LECRIVAIN, *DAGR*, art. *Stuprum*, t. 4, vol. 2, p. 1547 col. gauche.

⁶²⁴ *DAGR*, art. *Adulterium*, t. 1, vol. 1, p. 84 col. de gauche – p. 87 col. de droite, ici p. 85 col. de gauche.

ces deux crimes. Nul n'étant au-dessus de la loi, il y avait au banc des accusés non seulement des *Romani* mais aussi des *Afri* et des *Aethiopes* etc.

Assurer une pure descendance était pour les Romains une chose aussi importante qu'épouser une femme pudique et de noble naissance. Or, malgré l'importance que revêt la notion de pureté de sang et en dépit de sa complexité, elle ne constituait pas un critère fondamental dans le processus d'obtention de la citoyenneté romaine. En effet, c'était la femme qui pouvait donner la citoyenneté à son enfant et non l'homme. Dans ces circonstances, on comprend pourquoi l'adultère commis par une femme nommée *adultera* était sévèrement puni - principalement lorsque son complice appelé *adulter* était *extraneus* (étranger), au moment où « le commerce que le mari pouvait avoir avec une autre femme non mariée n'était pas considéré comme une violation légale de la foi conjugale »⁶²⁵. D'ailleurs, à côté de la *lex Iulia de adulteriis coercendis*, il existait d'autres formes de condamnations non juridiques qui fustigeaient l'impudicité des dames romaines. L'indignation des conservateurs et surtout la furie des satiristes, qui dénonçaient vigoureusement l'obscénité des courtisanes qui couchaient avec des *Aethiopes*, étaient très connues.

3.1.1.2 Les *Aethiopes* dans les cas d'adultère : critique des écrivains

3.1.1.2.1 Chez les satiristes

Les auteurs romains qui avaient réprouvé l'*adulterium* et même le *stuprum* commis avec des *Aethiopes* sont nombreux. Martial, Juvénal, Calpurnius Flaccus ont énergiquement dénoncé ce phénomène qui prenait alors l'allure d'une mode. Leurs critiques sont d'autant plus virulentes lorsque l'*adulter* est un *extraneus Aethiops* ('étranger Éthiopien'), de surcroît *seruus* (esclave). Leurs discours acerbes, semblables à des discours xénophobes, ne sont que la dénonciation de l'intrusion de l'*alius* ou de l'*alienus*, c'est-à-dire de l'autre, cet inconnu qui pénètre dans la sphère conjugale et s'immisce dans l'intimité du couple. Aussi, cette attitude s'explique-t-elle par le fait qu'ils avaient tous le même souci de préserver la société romaine certes hétérogène, formée de différentes couches sociales, mais qui veille au respect des statuts, des lois, et aussi au rang social.

L'inadmissible pour des satiristes tels que Martial et Juvénal était de voir une femme mariée de haute naissance avoir commerce, non pas avec des Romains libres, riches ou pauvres,

⁶²⁵ *ID, ibid.*, p. 85 col. de gauche.

mais avec des *Afri* et des *Aethiopes*. Un exemple très significatif a été évoqué par Martial à travers une épigramme pleine d'humour où il dénonce vivement les multiples tromperies de Marulla, épouse de Cinna.

*Pater ex Marulla, Cinna, factus es septem
Non liberorum : namque nec tuus quisquam
Nec est amici filiusue uicini,
Sed in grabatis tegetibusque concepti
Materna produunt capitibus suis furta.
Hic, qui retorto crine Maurus incedit,
Subolem fatetur esse se coci Santrae.
At ille sima nare, turgidis labris
Ipsa est imago Pannychi palaestritae.
Pistoris esse tertium quis ignorat,
Quicumque lippum nouit et uidet Damam ?
Quartus cinaeda fronte, candido uoltu
Ex concubino natus est tibi Lygdo :
Hunc uero acuto capite et auribus longis,
Quae sic mouentur, ut solent asellorum,
Quis morionis filium negat Cyrtae ?
Duae sorores, illa nigra et haec rufa,
Croti choraulae uilicique sunt Carpi.
Iam Niobidarum grex tibi foret plenus,
Si spado Coresus Dindymusque non esset.*

« Cinna, tu es fait sept fois père par Marulla, mais pas d'enfants libres : car aucun n'est de toi, ni d'un ami ou d'un voisin ; mais, conçus sur des grabats et des nattes, ils dévoilent par leur tête les amours secrets de leur mère. Ce Maure-ci qui s'avance avec la chevelure frisée avoue qu'il est le rejeton du cuisinier Santra. Mais celui-là, avec le nez camus, les lèvres gonflées, est l'image même du maître de palestre Pannychus. Qui ignore que ce troisième est du boulanger, s'il connaît et voit le chassieux Dama ? Le quatrième, avec un air efféminé, un visage blanc, est né de ton compagnon Lygdo : Quant à celui-ci à la tête pointue et aux longues oreilles qui bougent comme celles d'un petit âne ; qui nierait qu'il soit le fils du bouffon Cyrtas ? Les deux sœurs, celle-ci noire et celle-là rousse, sont du joueur de flûte Crotus et du fermier Carpus. Enfin, le troupeau de filles de Niobé serait complet, si Coresus et Dindymus n'étaient pas des eunuques »⁶²⁶.

Dans cette notice Martial ne semble pas seulement scandalisé par les infidélités répétées⁶²⁷ de Marulla. En effet, il est aussi vexé par la passion démesurée de cette femme qui, ne choisissant pas ses partenaires parmi les amis ou les voisins de son mari, entre autres des citoyens et hommes libres, trouve ses complices parmi des étrangers. La description qu'il a faite des enfants montre parfaitement leur provenance et leur ethnie et parfois renseigne sur le statut : *retorto crine Maurus*, 'ce Maure avec la chevelure frisée', dit-il du fils du cuisinier Santra, *sima nare* et *turgidis labris*, 'le nez camus, les lèvres gonflées', de celui de l'athlète Pannychus, *illa nigra*, 'celle-ci noire', de la fille de Crotus, etc. Considérant à présent le cas de Santra, il ne peut donc pas y avoir d'amalgame en ce qui concerne ses origines. Il est sans aucun doute *afer* 'africain' étant donné que Martial lui-même le précise clairement lorsqu'il désigne le fils de ce dernier comme un Maure en disant *Hic Maurus*. Aussi, le poète dévoile-t-il quelques traits physiques de l'enfant en soulignant les cheveux frisés (*retorto crine*)⁶²⁸. Quant à Pannychus, le portrait du fils, au nez camus (*sima nare*) et aux lèvres gonflées (*turgidis labris*), affiche l'image d'un *Aethiops* même si Martial ne le dit pas explicitement. En outre, le choix de ce Pannychus est très important, car il s'agit d'un *palaestrita Aethiops* ('un maître de palestre éthiopien'), type généralement recherché par les dames nobles pour leur force physique et leur

⁶²⁶ MARTIAL, *Épigrammes* 6, 39.

⁶²⁷ Sept enfants de pères différents : *Pater [...] es septem [...] non liberorum*.

⁶²⁸ On disait des Maures qu'ils avaient une chevelure frisée.

hypersexualité. Toutefois, ce qui paraît le plus dégradant pour le satiriste, c'est l'endroit même où ces enfants ont été conçus (*grabatis tegetibusque concepti*, 'conçus sur des grabats et des nattes'). En somme, Martial ne néglige aucun élément pour convaincre ses lecteurs Romains, dont Cinna peut-être, du déshonneur de Marulla.

Pour les citoyens libres, cette attitude des Romaines est déplorable et inacceptable car en couchant avec ces *Afri et Aethiopes*, elles donnent naissance à des enfants libres qui sont en réalité d'origine servile. M. Garrido-Hory a fait un excellent commentaire de cette épigramme en montrant les conséquences de ces actes. Elle écrit dans son analyse sur les relations sexuelles chez Martial : « L'adultère féminin est perçu de deux manières différentes soit qu'il ait lieu avec des libres ou avec des esclaves. Dans le cas des libres, le mari est ridiculisé, même lorsqu'il se venge sur son rival, et la femme est naturellement une femme facile donc malhonnête, mais l'adultère féminin ne prend sa vraie dimension que lorsqu'il fait intervenir des esclaves et, dans ce cas, il est toujours lié à la procréation. L'exemple le plus significatif est celui de Marulla [...] dont les sept enfants trahissent par leur physique les fautes de leur mère et leur condition servile, mais qui cependant sont libres puisque leur mère est libre et c'est là le scandale dénoncé par Martial. Il y a alors contamination interne des structures sociales par l'intervention clandestine de l'élément servile ; ce risque n'est pas évoqué lorsque la femme est célibataire ou lorsque les rôles sont inversés, le mari faisant l'amour avec ses servantes »⁶²⁹.

En outre, il existe, évoqués encore par Martial, d'autres cas semblables à celui de Marulla. On peut citer l'exemple de la jeune fille romaine nommée Célia, quand bien même à son propos, il n'est pas question d'*Aethiops*. Tandis que la première a poussé à l'extrême son audace en faisant des enfants, s'attirant ainsi la réprobation de beaucoup, la seconde, c'est-à-dire Célia, s'est contentée, selon le témoignage du satiriste, de coucher avec des hommes venant d'horizons divers. Martial écrit à son sujet :

*Das Parthis, das Germanis, das, Caelia, Dacis,
nec Cilicum spernis Cappadocumque toros ;
et tibi de Pharia Memphiticus urbe fututor
nauigat, a rubris et niger Indus aquis ;
nec recutitorum fugis inguina Iudaeorum,
nec te Sarmatico transit Alanus equo.
Qua ratione facis, cum sis Romana puella,
quod Romana tibi mentula nulla placet ?*

« Célia, tu t'adonnes aux Parthes, tu te livres aux Germains, tu t'abandonnes aux Daces, tu ne méprises ni les muscles des Ciliciens, ni ceux des Cappadociens ; et ton partenaire de sexe de Memphis navigue depuis la ville de Pharos ; et le noir Indien à partir des eaux rouges ; tu ne fuis pas les aines des Juifs circoncis ; l'Alain au cheval sarmate te passe à travers. Comment se fait-il, du moment que tu es une jeune fille romaine, qu'aucun membre viril romain ne te plaît ? »⁶³⁰.

⁶²⁹ M. GARRIDO-HORY, *Recherches sur la dépendance chez Juvénal et Martial*, Thèse de doctorat d'État : Histoires et cultures de l'Antiquité, Thèse d'État, Besançon, 1998, p. 199.

⁶³⁰ MARTIAL, *Épigramme* 7, 30.

Alors que dans le cas de Marulla, Martial reste vague quant à l'identité ethnique des partenaires de cette matrone, dans celui de Célia en revanche, il dit justement la provenance des hommes qui la fréquentent. Ainsi, s'aperçoit-on que Célia avait commerce avec des Parthes, des Germains, des Daces, des Indiens, autant de peuples très éloignés de Rome. En les énumérant les uns après les autres, Martial traduit une marque de distance, un éloignement qui met bien en évidence la perversion de Célia qui accueille dans son lit tous ceux qui sont de passage à Rome. En évoquant aussi ces hommes, Martial fait d'elle une femme de mauvaises mœurs et cela apparaît même dans l'écriture de l'épigramme : *das Parthis, das Germanis, das Dacis* sont autant de formules qui montrent que Célia n'éprouvait aucune répugnance à coucher avec des hommes qui venaient de loin et qualifiables d'inconnus. En témoigne le verbe *sperno, is, ere* que l'auteur des *Épigrammes* emploie dans le deuxième vers : *nec Cilicum spernis Cappadocumque toros* ('tu ne méprises pas les couches des Ciliciens et des Cappadociens'). En effet, *spernere*⁶³¹ exprime la notion du mépris, du dédain. Son usage dans ces circonstances n'est donc pas fortuit car il confirme l'opinion de Martial sur la question de l'adultère des Romaines avec des étrangers. Il va de soi, pour Martial, que nulle Romaine mariée ne doit avoir des relations sexuelles avec des étrangers. On peut remarquer facilement que cette idée ressort davantage lorsque pour nommer un *Indus* parmi ce concert des peuples, Martial emploie le qualificatif *niger* dans *a rubris et niger Indus aquis* ('un Indien noir'), qualificatif qui renferme une connotation ethnique, une communauté assimilable, assimilée et parfois confondue avec les *Aethiopes*⁶³². Faudrait-il noter à ce niveau qu'il manque de neutralité et demeure profondément subjectif lorsqu'il évoque les différents amants de Célia, en ce sens que pour ces derniers, il ne mentionne ni la couleur de peau ni les caractéristiques physiques, à l'exception des *recutitorum Iudaeorum* 'des Juifs circoncis', mention qui fait d'ailleurs plus allusion à la religion qu'au seul fait d'avoir le prépuce coupé.

Toute la pensée de Martial sur cette problématique se résume à la fin de cette satire où il semble déconcerté par l'attitude des Romaines. Il ne les comprend guère au point de s'interroger :

⁶³¹ Voir A. ERNOUT, A. MEILLET, *Dictionnaire étymologique de la langue latine. Histoire des mots*, 4^e éd. augmentée d'additions et de corrections par J. ANDRÉ, Paris, Klincksieck, s. u. *sperno, is ere*.

⁶³² Voir P. SCHNEIDER, *L'Éthiopie et l'Inde, Interférences et confusions aux extrémités du monde antique, (VII^e siècle avant J.-C. – VI^e siècle après J.-C.)*, Rome, Collection de l'École française de Rome, 2004 ; « Simultanément, les poètes apparentent généralement les Indiens aux Éthiopiens, tous considérés comme des hommes noirs » (p. 335) ; voir aussi p. 387-389.

*Qua ratione facis, cum sis Romana puella,
quod Romana tibi mentula nulla placet ?*

« Comment se fait-il, du moment que tu es une jeune fille romaine, qu'aucun membre viril romain ne te plait ? »⁶³³

Le discours est ici sans équivoque. Martial encourage les relations sexuelles entre Romains-Romaines. On peut même dire que sur ce point de vue, il bannit les étrangers et les exclue du cercle des amours. Cela explique bien les raisons de son étonnement.

Les *Satires* de Juvénal s'inscrivent également dans la même perspective que les *Épigrammes* de Martial. Les deux poètes latins se livraient avec véhémence à une critique de la société romaine dont les mœurs devenaient de plus en plus choquantes à cause des passions des matrones. Ces dernières manifestaient un très grand désir pour les étrangers qui résidaient ou bien qui étaient tout simplement de passage à Rome. Dans certains cas, elles voyageaient très loin comme le montre Juvénal à travers l'exemple d'Éppia, femme de sénateur. Il est vrai, l'histoire de cette dame nous éloigne un peu de notre sujet car il ne s'agit pas d'adultère commis avec un *Aethiops*, mais il nous semble important de la mentionner afin de montrer la pertinence de la critique juvénalienne. Le récit est long mais il mérite une attention particulière :

*Nupta senatori comitata est Eppia ludum
ad Pharon et Nilum famosaque moenia Lagi
prodigia et mores Urbis damnante Canopo.
Inmemor illa domus et coniugis atque sororis
nil patriae indulsit, plorantisque improba natos
utque magis stupeas ludos Paridemque reliquit.
Sed quamquam in magnis opibus plumaque paterna
et segmentatis dormisset paruula cunis,
Contempsit pelagus ; famam contempserat olim,
cuius apud molles minima est iactura cathedras.
Tyrrhenos igitur fluctus lateque sonantem
pertulit Ionium constanti pectore, quamuis
mutandum totiens esset mare. Iusta pericli
si ratio est et honesta, timent pauidoque gelantur
pectore nec tremulis possunt insistere plantis :
Fortem animum praestant rebus quas turpiter audent.
Si iubeat coniunx, durum est conscendere nauem,
tunc sentina grauis, tunc summus uertitur aer :
Quae moechum sequitur, stomacho ualeat. Illa maritum
conuomit, haec inter nautas et prandet et errat
per puppem et duros gaudet tractare rudentis.
Qua tamen exarsit forma, qua capta iuuenta
Eppia ? Quid uidit propter quod ludia dici
sustinuit ? Nam Sergiolus iam radere guttur
coeperat et secto requiem sperare lacerto ;
praeterea multa in facie deformia, sicut
attritus galea mediisque in naribus ingens
gibbus et acre malum semper stillantis ocelli.
Sed gladiator erat. Facit hoc illos Hyacinthos ;
hoc pueris patriaeque, hoc praetulit illa sorori*

« Eppia, femme de sénateur, a accompagné une troupe jusqu'à Pharos, jusqu'au Nil, et jusqu'aux fameuses murailles de Lagus, en condamnant à Canope les prodiges et les mœurs de Rome. Oubliant sa maison, son époux et sa sœur, elle ne montra pas de complaisance pour sa patrie, et le malhonnête, elle a laissé ses enfants en pleurs, et ce qui doit t'étonner davantage, elle a laissé les Jeux et Pâris. Quoique, dès l'enfance elle eût dormi sur la plume paternelle dans l'opulence et dans des berceaux ornés d'une bande d'or, elle méprisa la haute mer, elle avait déjà méprisé sa réputation, dont le sacrifice est moindre chez les sièges flexibles. Elle a supporté d'un cœur ferme, autant de fois que la mer avait changé, les flots tyrrhéniens et la mer ionienne retentissant au large. Si la cause du danger est juste et noble, les femmes craignent et sont gelées, leur poitrine saisie d'effroi, elles ne peuvent se tenir sur leurs pieds tremblants : Elles montrent une âme forte pour les choses qu'elles désirent d'une manière honteuse. Quand l'époux l'ordonne, la femme trouve dur de s'embarquer sur un navire, car la sentine sent forte, l'air le plus élevé fait tourner : La femme qui suit son amant a un fort estomac. Celle-là vomit sur son mari, celle-ci déjeune au milieu des marins, se promène sur la poupe, et se réjouit de manier les rudes cordages. Cependant, par quelle beauté Eppia est-elle enflammée, quelle jeunesse l'a saisie ? Qu'a-t-elle vu pour supporter d'être appelée femme de gladiateur ? En réalité, c'est Sergiolus qui avait déjà commencé à se raser le menton et à espérer

⁶³³ MARTIAL, *op. cit.*, 7, 30.

atque uiro. Ferrum est quod amat. [...].

du repos à cause de la blessure de son bras ; en outre, un visage très défiguré, comme usé par le frottement du casque, une énorme bosse au milieu du nez, et toujours ce mal aigu d'un œil qui coule. Mais il était gladiateur. Elle a préféré cela à ses enfants et à sa patrie, à sa sœur et à son mari. Le fer est ce qu'elles aiment [...] »⁶³⁴.

À travers cet exemple, Juvénal révèle les tares mais surtout l'audace des femmes de la haute noblesse romaine. Il fait d'Éppia l'image d'une catégorie de dames dont les envies sexuelles avaient pris le dessus sur l'honneur et la morale. Celles-là qui sont capables de prendre les risques les plus pernicious pour venir à bout de leurs passions. Ce courage, si déjà on peut le définir ainsi, se note bien lorsque le satiriste écrit :

*Tyrrhenos igitur fluctus lateque sonantem
pertulit Ionium constanti pectore, quamuis
mutandum totiens esset mare. Iusta pericli
si ratio est et honesta, timent pauidoque gelantur
pectore nec tremulis possunt insistere plantis :
Fortem animum praestant rebus quas turpiter audent.*

« Elle a supporté d'un cœur ferme, autant de fois que la mer avait changé, les flots tyrrhéniens et la mer ionienne retentissant au large. Si la cause du danger est juste et noble, les femmes craignent et sont gelées, leur poitrine saisie d'effroi, elles ne peuvent se tenir sur leurs pieds tremblants : Elles montrent une âme forte pour les choses qu'elles désirent d'une manière honteuse »⁶³⁵.

Juvénal choisit bien ses mots pour décrire une telle réalité. Afin de montrer par exemple les dangers successifs que ces femmes devaient surmonter et la détermination dont elles faisaient preuve, il emploie *perferre*, qui veut dire 'supporter jusqu'au bout, accomplir'. Le choix du verbe est, en effet, très significatif si on sait que dans cette notice, le poète veut mettre en évidence l'endurance et la persévérance de ces dames qu'il trouve vicieuses. Aussi, cette notice révèle-t-elle une image qui inverse les mœurs romaines : c'est-à-dire que là où les dames doivent se montrer courageuses, elles font preuve de lâcheté, et elles sont pleines d'audace dans les situations où la crainte et la panique devraient les envahir. Cette opposition bouleverse l'ordre naturel des choses et change le cours des événements. Elle va à l'encontre de toute logique, étant donné qu'à travers elle, Juvénal montre comment à cette époque ces matrones ont réussi à transformer la débauche en vertu et la vertu en débauche ; c'est-à-dire que les contre-valeurs sont devenues des valeurs et les valeurs, des contre-valeurs. L'opposition peut se résumer ainsi : Les femmes rejettent l'honneur par leur bassesse (*Iusta pericli si ratio est et honesta, timent pauidoque gelantur pectore nec tremulis possunt insistere plantis*), et s'attirent le déshonneur par leur audace (*Fortem animum praestant rebus quas turpiter audent*), ce que Juvénal explique en ces termes :

⁶³⁴ JUVÉNAL, *Satires* 6, 82-114.

⁶³⁵ *ID.*, *op. cit.* 6, 92-97.

*Iusta pericli
si ratio est et honesta, timent pauidoque gelantur
pectore nec tremulis possunt insistere plantis :
Fortem animum praestant rebus quas turpiter audent*

« Si la cause du danger est juste et noble, les femmes craignent et sont gelées, leur poitrine saisie d'effroi, elles ne peuvent se tenir sur leurs pieds tremblants : Elles montrent une âme forte pour les choses qu'elles désirent d'une manière honteuse »⁶³⁶.

D'après Juvénal, le déshonneur ou *stuprum* peut se commettre justement avec les étrangers, si l'on peut se permettre de conclure ainsi cette notice. Mais pas avec n'importe lequel. Lui-même attire l'attention sur le profil recherché par ces dames en s'interrogeant :

*Qua tamen exarsit forma, qua capta iuuenta
Eppia ? Quid uidit propter quod ludia dici
sustinuit ?*

« Cependant, par quelle beauté Eppia est-elle enflammée, quelle jeunesse l'a saisie ? Qu'a-t-elle vu pour supporter d'être appelée femme de gladiateur ? »

Il répond qu'il s'agissait des personnes comme le jeune Sergolius, qui, rappelons-le, n'avait pas un beau physique car il présentait de multiples défauts comme il est possible de le remarquer dans cette description :

*Nam Sergiolus iam radere guttur
coeperat et secto requiem sperare lacerto ;
praeterea multa in facie deformia, sicut
attritus galea mediisque in naribus ingens
gibbus et acre malum semper stillantis ocelli*

« En réalité, c'est Sergiolus qui avait déjà commencé à se raser le menton et à espérer du repos à cause de la blessure de son bras ; en outre, un visage très défiguré, comme usé par le frottement du casque, une énorme bosse au milieu du nez, et toujours ce mal aigu d'un œil qui coule ».

Sergolius était un gladiateur (*sed gladiator erat*, écrit le poète). Ce sont ces hommes, à savoir les gladiateurs⁶³⁷, que recherchaient ardemment les femmes, telle Eppia, pour qui l'amant passe avant la famille :

*Facit hoc illos Hyacinthos ;
hoc pueris patriaeque, hoc praetulit illa sorori
atque uiro. Ferrum est quod amant.*

« Elle a préféré cela à ses enfants et à sa patrie, à sa sœur et à son mari. Le fer est ce qu'elles aiment. [...] ».

Juvénal a dénoncé dans cette longue notice les vices des Romaines en montrant combien elles étaient déterminées à combler leurs désirs. Aussi a-t-il fait une brève description des types qu'elles recherchaient en insistant sur les défauts physiques. Toutefois, il a manqué de préciser les origines ethniques de ces gladiateurs représentés ici par Sergolius.

Il est clair que d'après le poète, si fréquenter les étrangers était indigne d'une Romaine mariée, avoir commerce avec des *Aethiopes* l'était encore plus. À ce sujet, on n'oublie pas qu'à chaque fois que Juvénal traite la question de l'adultère, il expose en même temps la

⁶³⁶ *ID.*, *op. cit.* 6, 94-97.

⁶³⁷ Il s'agit aussi de maître de palestra (*palaestrita*) chez Martial 6, 39.

problématique de la naissance d'enfants libres et d'héritiers en principe illégitimes. Cela est clairement évoqué dans la *Satire VI* où le poète écrit :

*Gaude, infelix, atque ipse bibendum
porrige quidquid erit ; nam si distendere uellet
et uexare uterum pueris salientibus, esses
Aethiopsis fortasse pater, mox decolor Heres
impleret tabulas numquam tibi mane uidendus.*

« Réjouis-toi, malheureux, présente-lui toi-même la potion, quelle qu'elle soit ; car si elle acceptait de sentir dans son ventre distendu et douloureux les bords d'un enfant, tu serais peut-être père d'un Noir, et bientôt ton testament serait rempli de cet héritier noirci, que tu ne te déciderais jamais à regarder au jour »⁶³⁸.

Il n'y a pas pire honte pour un Romain que d'avoir pour héritier un enfant *Aethiopsis*. C'est ce qu'on pourrait comprendre à travers cette satire qui blâmait vivement les femmes adultères et mettait au grand jour les pratiques courantes d'alors. En dénonçant ces pratiques, « Juvénal [...] se pose en défenseur de la reproduction légitime de la société des libres »⁶³⁹. Par cette position, Juvénal s'oppose à ce phénomène assez fréquent des femmes qui faisaient de leur époux un *pater Aethiopsis* ('père d'un Noir') et qui donnaient naissance à un *decolor heres* ('héritier noirci'). L'expression *pater Aethiopsis* révèle clairement et à juste raison l'implication des *Aethiopes* dans des cas d'adultère, mais elle tend aussi à montrer l'image et la renommée discréditées du mari trompé, et aussi la remise en cause de son autorité. Il en va de même pour l'emploi de la locution *decolor heres*⁶⁴⁰ qui remet en cause l'infidélité de la matrone et pose la problématique du statut des enfants nés de condition servile mais qui sont pourtant libres.

En dénonçant les relations sexuelles entre *Aethiopes* et Romaines, Juvénal tente de prévenir ses lecteurs contemporains et les met en garde contre les infidélités de leurs épouses. M. Garrido-Hory écrit à ce propos que « La lutte de Juvénal contre l'adultère vise en fait à poser le problème de la pérennité de la famille, cellule de base de la société des citoyens, au sein de laquelle s'organisent les rapports, codifiés par la loi, entre les sexes, les statuts et les générations et où se trouve affirmée la domination masculine sous l'autorité du chef de la *familia*. La famille apparaît comme une forme politique et idéologique de reproduction de la société et plus particulièrement du système esclavagiste. Toute atteinte à l'autorité du *pater familias* remet en

⁶³⁸ *ID*, *op. cit.* 6, 597-609.

⁶³⁹ *EAD.*, *op. cit.*, p. 206.

⁶⁴⁰ Cette formule de JUVÉNAL *decolor heres* revient sous la plume de CLAUDIEN, *Guerre de Gildon* 188-195, mais sous une autre forme *discolor infans*. J. ANDRÉ, *op. cit.*, p. 126, note que *decolor* est « appliqué aux races étrangères », et signifie chez certains poètes 'bronzé, noir'. Cf. J. DESANGES, « Le peuplement éthiopien à la lisière de l'Afrique du Nord d'après les témoignages textuels de l'Antiquité », p. 29- 41, dans *Afrique Noire et monde méditerranéen, Colloque de Dakar* 19-24 Janvier 1976, Dakar, Les Nouvelles Éditions Africaines, 1978, ici p. 36 : « Claudien, *Guerre contre Gildon*, 192-193, dans une œuvre, il est vrai polémique, vouée à l'exécration de Gildon, prince Kabyle dressé contre le pouvoir romain, distingue bien, parmi les alliés de celui-ci, les Nasamons des Éthiopiens, mais prétend que de l'union des premiers comme des seconds avec les femmes de Carthage sont nées des enfants de couleur (*discolor*) ». Nous y reviendrons dans le chapitre intitulé « Le métis d'origine éthiopienne : Le *discolor infans* et le *decolor heres* », p. 220-224.

cause les fondements de la société ainsi que l'entretien et la reproduction de la force de travail. Tout changement dans la structure familiale risque de déstabiliser l'organisation domestique du travail et les fondements de la société »⁶⁴¹.

Lorsque dans les *Épigrammes* et dans les *Satires* Martial et Juvénal mentionnent les *Aethiopes* dans les cas d'adultère, c'est certes pour condamner leur complicité, mais c'est davantage pour dénoncer l'infidélité des matrones qui, par la citoyenneté qu'elles donnaient à leurs enfants conçus hors mariage, menaçaient l'équilibre de la société en y introduisant de manière licite des individus de rang inférieur. Dans les notices analysées plus haut, les discours tenus à l'endroit des *Aethiopes* paraissent souvent acerbes, toutefois on n'y décèle aucune considération dévalorisante des *Aethiopes* à partir du seul fait qu'ils ont la peau foncée. Dès lors, il convient de retenir chez les deux satiristes que les *Aethiopes* ne constituaient pas de menace de désorganisation de la société romaine, tant qu'ils n'entretenaient pas des relations sexuelles avec les matrones. Toutes les fois que Martial et Juvénal se montraient « xénophobes », ou du moins, furieux et haineux à leur égard, c'est parce qu'ils étaient impliqués la plupart du temps dans le crime d'adultère qui est une violation du mariage, fondement de toute société civilisée.

3.1.1.2.2 Chez les rhéteurs

Chez les rhéteurs, le thème de l'adultère des matrones occupait aussi une place très importante dans les joutes oratoires. On trouve certes plusieurs traités qui abordent cette problématique mais il n'y a que quelques auteurs qui se sont intéressés aux cas d'adultère commis avec la complicité des *Aethiopes*.

Rappelons qu'au I^{er} siècle av. J.-C., l'éloquence romaine avait déjà été portée à son apogée grâce à Cicéron qui écrivit pendant la République de nombreuses plaidoiries, des discours et même des traités de rhétorique. À cette époque, les préoccupations étaient pour l'essentiel d'ordre juridique, politique et quelquefois social, tandis que l'enseignement et la pratique de l'art oratoire n'avaient pas encore connu la forme qu'ils ont prise à partir de Sénèque. Au I^{er} siècle ap. J.-C., l'activité des rhéteurs et l'apprentissage de l'éloquence se faisait à travers les controverses et les déclamations qui étaient des exercices où on proposait une situation réelle ou imaginaire à laquelle il fallait trouver une solution. Une des thématiques qui étaient très en vogue était justement l'adultère des dames romaines, comme l'a souligné A.

⁶⁴¹ EAD., *op. cit.*, p. 206.

Richlin quand il écrivait : « The *controuersiae* of elder Seneca and the *declamations* of Quintilian and Calpurnius Flaccus favored gruesome crimes as subject matter for the mock trials, as being most challenging – and, presumably, most enjoyable. Of this crimes, adultery was a favorite, especially the situation in which a husband found his wife *in flagrante delicto* and killed her, or tried to »⁶⁴². D’après le témoignage de A. Richlin, « of seventy-four *controuersiae* in Seneca’s collection, fourteen deal with adultery and other sexual crimes (rape being the most common [...]). This preoccupation seems to have continued strongly through the years ; of the fifty-three *declamations* of Calpurnius Flaccus preserved by his editor, eight [...] are concerned with adultery, and several others with rape and other sexual offenses [...]. Quintilian has at least fourteen cases of adultery [...], out of 145 cases »⁶⁴³. Eu égard à l’abondance des *Déclamations* et des *Controverses* dont les sujets repérés par Richlin portent sur l’adultère, on peut conjecturer que ce crime était non seulement un fait réel, mais constituait aussi un phénomène inquiétant qui préoccupait les intellectuels romains. Considérant également les nombreuses réflexions faites par les rhéteurs sur l’adultère, il est surprenant de constater que les cas qui concernent les *Aethiopes* sont presque exceptionnels. Malgré la rareté des sources, on découvre une notice chez Calpurnius Flaccus, qui a laissé un témoignage typique. Celui-ci a remarquablement mis en évidence ces relations sexuelles basées sur des amours cachées et trahies par la venue d’enfants. Dans sa déclamation *Natus Aethiops* dont Snowden pose ainsi la problématique : « Is a white mother to whom a black child is born guilty of adultery ? »⁶⁴⁴, Calpurnius écrit :

Matrona Aethiopem peperit. Arguitur adulterii.

Expers iudicii est amor ; non rationem habet, non sanitatem ; alioquin omnes idem amaremus. Nonnumquam incredibiliter peccare ratio peccandi est. « Non semper » inquit « similes parentibus liberi nascuntur ». Quid tibi cum isto patrocinio est, nisi ut appareat te peccasse securius ? Miramur hanc legem esse naturae, ut in sobolem transeant formae, quas quasi descriptas species custodiunt ? Sua cuique genti etiam facies manet : Rutili sunt Germaniae uultus et flaua proceritas ; Hispaniae non eodem omnes colore tinguntur ? Ex altera parte, qua conuexus et deficiens mundus uicinum ꝑmittit orientem, illic effusiora corpora, illic collectiora nascuntur. Diuersa sunt mortalium genera, nemo tamen est suo generi dissimilis. « Quid ergo » ? inquit « amaui⁶⁴⁵ Aethiopem ? » Est interdum, iudices, malarum quoque rerum sua gratia, est quaedam deformium⁶⁴⁶ uoluptas. Miraris, si aliquis non sapienter amat, cum incipere amare non sit sapientis ? Da mihi sanos mulieris oculos : nemo adulter formosus est. Periturae pudicitiae minima in eo est sollicitudo, quemadmodum pereat. Proprium est

⁶⁴² A. RICHLIN, « Approaches to the sources on adultery at Rome », p. 379-404, dans HELENE P. FOLEY, *Reflexions of women in antiquity*, Barnard College, Columbia University, Gordon and Breach Science Publishers, New York, Paris, Londres, Montreux, Tokyo, 1981, p. 390.

⁶⁴³ *ID.*, *ibid.*, p. 390.

⁶⁴⁴ Fr. M. SNOWDEN Jr., *Blacks in Antiquity : Ethiopians in the Greco-Roman Experience*, Harvard University Press, Cambridge, Mass., Londres, Angleterre, 1975, p. 194.

⁶⁴⁵ Il faut lire *amaui* au lieu de *amaui* des manuscrits car c’est la femme qui parle. Cette correction a déjà été proposée par certains éditeurs.

⁶⁴⁶ Il convient de corriger en *deformium* la leçon *formarum* des manuscrits. En effet, cette correction, à notre connaissance, n’a pas été proposée.

profanae libidinis nescire, quo cadat. Vbi semel pudor corrui, nulla inclinatis in uitium animis ruina deformis est. Is demum libidini placuit, in quem non posset mariti cadere suspicio.

Altera pars

Ita non maius est argumentum pudicitiae, quod parere uoluit, quam impudicitiae, quod infeliciter peperit? Vides partum laesis fortasse uisceribus excussum: multum fortunae etiam intra uterum licet. Vides sanguinis uitio perustam cutem; colorem putas. Istud fortasse infantis iniuria est. Hoc ipsum, quod alte infuscatam cutem lior infecit, dies longus extenuat. Niuea plerumque membra sole fuscantur, et corpori pallor excedit. Quamuis naturaliter fuscus artus umbra cogit albescere. Tantum tempori licet quantum putas licere naturae.

« Une femme mariée a accouché d'un enfant noir. Elle est accusée d'adultère.

L'amour est dépourvu de jugement; il n'a ni raison ni bon sens, autrement nous aimerions tous de la même façon. Le motif d'une faute est quelquefois son caractère inimaginable. « Les enfants, à leur naissance », dit-elle, « ne ressemblent pas toujours à leurs parents ». Qu'as-tu à faire de ce genre de défense, si ce n'est pour qu'il soit manifeste que tu as fauté en toute sécurité? Sommes-nous étonnés que ce soit une loi naturelle que les caractères de quelqu'un se transmettent à sa descendance, et que les races les conservent comme s'il s'agissait de transmettre la copie d'un document? À chaque nation son type physique: en Germanie, on a le visage rubicond, on est blond et de grande taille; en Espagne, tous les hommes n'ont-ils pas le même teint? Dans la direction opposée, là où la voûte du ciel s'incurve à son extrémité et donne à l'Orient un aspect différent⁶⁴⁷, on naît en tel endroit plus mince, en tel autre plus trapu. Les races humaines sont diverses, personne cependant n'est différent de sa propre race. « Eh quoi, dit-elle, j'ai couché avec un Noir? » Le mal aussi, juges, a parfois son propre charme, et il y a une sorte de plaisir dans une conduite immorale⁶⁴⁸. Tu t'étonnes de voir quelqu'un manquer de bon sens dans l'amour, alors que tomber amoureux n'est pas d'une personne de bon sens? Suppose qu'une femme ait un regard sain: aucun adultère n'est beau pour elle. Quand la chasteté se dispose à sa perte, la manière dont elle se perd est le dernier de ses soucis. Le propre d'un désir vulgaire est de ne pas savoir où il tombe. Une fois la pudeur ruinée, aucune ruine n'a plus de laideur pour des esprits qui sont enclins au vice. Enfin le partenaire de débauche a été choisi de manière que les soupçons du mari ne puissent porter sur lui.

La partie adverse

Ne doit-on pas voir dans la volonté d'accoucher une preuve de vertu bien plus qu'une preuve d'impudicité dans un accouchement malheureux⁶⁴⁹? Tu as sous les yeux un nouveau-né qui a peut-être été arraché à des entrailles blessées: la malchance peut beaucoup même à l'intérieur de l'utérus. Tu vois une peau brûlée par la faute du sang: tu prends cela pour le teint naturel, c'est peut-être un dommage subi par le nouveau-né. Le fait même que des ecchymoses ont assombri et profondément décoloré la peau peut être atténué en un temps assez long. Des membres blancs comme la neige sont très souvent tannés par le soleil, et le corps perd son teint pâle. Aussi foncés qu'ils soient par nature, des membres peuvent être réduits à la pâleur par l'absence de soleil. Le temps peut faire autant que tu penses que peut faire la nature⁶⁵⁰.

Calpurnius Flaccus expose les plaidoiries de deux parties lors d'un procès, l'une accuse une femme mariée d'avoir commis un adultère avec un Noir, et l'autre la défend. La structure binaire de la notice présente des axes de lecture où les arguments, quoique opposés, portent

⁶⁴⁷ Texte difficile, certainement corrompu. La région en question est située à l'extrémité orientale de la Terre, que vient toucher la voûte céleste. Comme le soleil est plus proche de la Terre, ses rayons sont plus forts, ce qui a une influence sur la couleur de la peau.

⁶⁴⁸ On peut lire *deformium*, c'est-à-dire *deformium rerum: deformium rerum est interdum quaedam uoluptas*, 'les choses laides suscitent parfois une sorte de plaisir'. L'adjectif *deformis* est utilisé un peu plus loin dans *nulla... ruina deformis est*.

⁶⁴⁹ L'argument est le suivant: « si la femme n'a pas avorté, c'est qu'elle n'avait aucune raison de penser qu'elle allait accoucher d'un enfant noir ».

⁶⁵⁰ CALPURNIUS FLACCUS, *Declamationes, excerpta (Calpurnii Flacci Declamationum Excerpta*, éd. L. Hakanson, 1978).

presque tous sur la femme, sur son honneur et sur sa réputation avec quelques allusions qui renvoient à son complice Noir « Éthiopien » à travers l'enfant.

Dans la partie accusatrice, la matrone est culpabilisée non pas seulement parce que son complice est un *Aethiops* 'un Noir' mais parce qu'elle a aussi entretenu une relation sexuelle extraconjugale d'où, de surcroît, est né un enfant noir. C'est d'ailleurs ce fait qui aggrave sa situation. Toute l'argumentation s'articule autour de cet élément compromettant qui devient la problématique de la déclamation. On s'aperçoit que, afin de prouver la culpabilité de la matrone, cette partie s'appuie sur deux affirmations que celle-ci a faites.

Dans la première, à la justification *Non semper [...] similes parentibus liberi nascuntur* (« Les enfants, à leur naissance [...], ne ressemblent pas toujours à leurs parents »), l'accusation répond en rappelant la loi naturelle de l'hérédité et de la transmission des traits physiques de génération en génération : *Miramur hanc legem esse naturae, ut in sobolem transeant formae, quas quasi descriptas species custodiunt ?* (« Sommes-nous étonnés que ce soit une loi naturelle que les caractères de quelqu'un se transmettent à sa descendance, et que les races les conservent comme s'il s'agissait de transmettre la copie d'un document ? »). Une telle interrogation entraîne une évidence, à savoir que l'enfant noir, qui pourrait ne pas ressembler à ses parents selon la matrone (on comprend par là elle et son mari), est bien le fruit d'un adultère avec un Noir Éthiopien. Elle est matérialisée par l'établissement de la comparaison entre la ressemblance de l'enfant à son père et la reproduction d'un document *quas quasi descriptas species custodiunt ?* (« comme s'il s'agissait de transmettre la copie d'un document ? »). Elle la met davantage en cause d'autant plus qu'elle invoque les caractéristiques physiques propres à chaque peuple en disant : *Sua cuique genti etiam facies manet : Rutili sunt Germaniae uultus et flaua proceritas ; Hispaniae non eodem omnes colore tinguntur ? Ex altera parte, qua conuexus et deficiens mundus uicinum ꝑmittit orientem, illic effusiora corpora, illic collectiora nascuntur* (« À chaque nation son type physique : en Germanie, on a le visage rubicond, on est blond et de grande taille ; en Espagne, tous les hommes n'ont-ils pas le même teint ? Dans la direction opposée, là où la voûte du ciel s'incurve à son extrémité et donne à l'Orient un aspect différent, on naît en tel endroit plus mince, en tel autre plus trapu »). L'argument le plus embarrassant pour la femme et par conséquent le plus convaincant est celui qui clôt ce développement contre l'assertion de la matrone : *Diuersa sunt mortalium genera, nemo tamen*

est suo generi dissimilis (« Les races humaines sont diverses, personne cependant n'est différent de sa propre race »⁶⁵¹).

Dans la seconde, l'accusation réfute « l'apparente surprise » de la femme qui s'interroge en ces termes : *Quid ergo ? [...] amaui Aethiopem ?* » (« Eh quoi ? [...] j'ai couché avec un Noir ? »). Elle dénonce le vice de la matrone qui a trouvé son plaisir (*uoluptas*) dans une conduite immorale (*deformium*). Or, on peut se demander ce qui est avilissant dans cette attitude. Est-ce le fait de commettre l'adultère ou bien le fait de le commettre avec un Noir (*Aethiops*) ? Tout laisse à penser que la partie accusatrice trouve l'immoralité non seulement dans la faute mais aussi dans la complicité, c'est-à-dire en la personne avec laquelle la femme a couché, en l'occurrence le Noir. Il n'y a pas de degré de gravité dans le crime d'adultère. Pour des personnes raisonnables, toute infidélité est condamnable, quelles que soient les raisons, quelles que soient les personnes mises en cause et quelle que soit aussi la manière dont elle a été commise. Qu'il s'agisse d'un Romain (*Romanus Albus*) ou d'un Noir (*Aethiops*), la faute reste la même. C'est ce qu'on pourrait comprendre à travers le raisonnement de l'accusateur : *Da mihi sanos mulieris oculos : nemo adulter formosus est. Periturae pudicitiae minima in eo est sollicitudo, quemadmodum pereat* (« Suppose qu'une femme ait un regard sain : aucun adultère n'est beau pour elle. Quand la chasteté se dispose à sa perte, la manière dont elle se perd est le dernier de ses soucis »).

Toutefois, la conclusion de l'accusateur soulève un point intéressant qu'il convient de traiter avec prudence. En effet, en reprochant à la femme son « désir vulgaire » (*profanae libidinis*), l'accusateur laisse libre cours aux interprétations. L'expression semble signifier qu'il est infâme d'avoir des relations sexuelles avec les *Aethiopes* étant donné que l'un d'entre eux

⁶⁵¹ Cette idée est bien mise en évidence par Juvénal qui montre les caractéristiques de chaque peuple à travers une satire où il dénonce les mœurs du genre humain. Cf. JUVÉNAL, *Satire* 13, 159-173 : *Humani generis mores tibi nosse uolenti / sufficit una domus ; paucos consume dies et / dicere te miserum, postquam illinc ueneris, aude. / Quis tumidum guttur miratur in Alpibus aut quis / in Meroe crasso maiorem infante mamillam ? / Caerula quis stupuit Germani lumina, flauam / caesariem et madido torquentem cornua cirro ? / Nempe quod haec illis natura est omnibus una. / Ad subitas Thracum uolucres nubemque sonoram / Pygmaeus paruis currit bellator in armis, / mox inpar hosti raptusque per aera curuis / unguibus a saeua fertur grue. Si uideas hoc / gentibus in nostris, risu quatiare sed illic ; / quamquam eadem adsidue spectentur proelia, ridet / nemo, ubi tota cohors pede non est altior uno*, « Si tu veux connaître le genre humain et ses mœurs, il te suffit de sa maison. Passes-y quelques jours et quand tu en sortiras plains ton infortune si tu l'ose ! Est-ce qu'on s'étonne de rencontrer un goîtreux dans les Alpes ? A Méroé, un nourrisson obèse tétant une mamelle plus grosse que lui ? Est-ce qu'on s'épate de voir à un Germain des yeux d'azur, une tignasse blonde et une pommadée tressée en forme de cornes ? Non, puisque tous ces gens là sont faits de la même façon. Quand une nuée de grues jacassantes fond brusquement du ciel, le Pygmée saisit ses armes minuscules, court au combat, et, vite dominé par plus gros que lui, se retrouve enlevé dans les airs, serré dans les griffes crochues de l'impitoyable oiseau de Thrace. Si on voyait cela dans nos nations on poufferait de rire. Mais là-bas, ils ont beau assister sans arrêt à ces sortes de duels, personne ne rit, parce que dans toute la troupe, personne n'a plus d'un pied de haut ».

est cité en justice en raison de sa complicité. En revanche, on peut aussi admettre à juste titre l'idée qu'il veuille dire qu'il n'y a pas pire déshonneur que lorsqu'on perd sa pudeur comme le stipule le *Digeste* lorsqu'il définit l'*adulterium* et le *stuprum*⁶⁵². En tout état de cause, il va de soi que l'accusateur est convaincu que l'enfant est né de l'adultère de la matrone avec un Noir *in quem non posset mariti cadere suspicio* (« le partenaire de débauche a été choisi de manière que les soupçons du mari ne puissent porter sur lui »), argument qu'il avait avancé dès le début de son discours en disant : *Nonnumquam incredibiliter peccare ratio peccandi est* (« Le motif d'une faute est quelquefois son caractère unimaginable »).

Dans la partie adverse en revanche, la défense justifie l'enfantement en le considérant comme un comportement éthique, qui s'est traduit non pas par « une impudicité » (*impudicitiae*) mais plutôt par « une vertu » (*pudicitiae*). L'orateur dresse un tableau qui présente une image émouvante qui ne peut qu'engendrer la compassion pour la femme là où elle est accusée d'adultère et risque d'être condamnée à mort. Ainsi, il relègue au second plan ce délit pour lequel elle est poursuivie et donne à voir une autre dimension : celle de l'humanité, de la bienveillance à avoir à l'égard de l'accusée. En effet, en disant : *Vides partum laesis fortasse uisceribus excussum* (« Tu as sous les yeux un nouveau-né qui a peut-être été arraché à des entrailles blessées »), l'orateur invite à la fois l'accusateur et les juges à porter leur attention sur le sentiment de la femme qui ne s'attendait pas à accoucher d'un enfant noir, avant de délibérer sur son accouchement qui relèverait de la mauvaise fortune. À ce propos il écrit : *multum fortunae etiam intra uterum licet* (« la malchance peut beaucoup même à l'intérieur de l'utérus »). En témoigne « la peau brûlée » (*cutem perustam*)⁶⁵³ du nouveau-né qu'on considère comme « la couleur naturelle » (*colorem putas*) du bébé, alors que cette pigmentation n'est qu'« un dommage du sang » (*sanguinis uitio*). Dès lors, on peut supposer que d'après la

⁶⁵² Il est possible qu'en développant cet argument, Calpurnius Flaccus se soit appuyé sur des textes juridiques. Cette hypothèse est donc à mettre en rapport avec la définition des termes *adulterium* et *stuprum* par le *Digeste* 48, 5, 34, § 1. *ID., op. cit.*, 50, 16, 101 pr. : *Stuprum committit, qui liberam mulierem consuetudinis causa, non matrimonii continet, excepta uidelicet concubina. Adulterium in nupta admittitur : Stuprum in uidua uel uirgine uel puero committitur*, « Commet un déshonneur à cause de la relation celui qui retient une femme libre, à l'exception bien évidemment d'une concubine, non pas en vue du mariage. On commet l'adultère avec une femme mariée : le déshonneur avec une veuve, une vierge ou un enfant ».

⁶⁵³ D'après J. ANDRÉ, les participes tels que *ustus, perustus, adustus* et *exustus* « marquaient l'effet des rayons solaires sur la peau. [...] Ils signifient d'abord 'hâlé, bronzé'. [...] Les anciens, écrit-il, croyaient que les nègres devaient leur pigmentation à la proximité du soleil. Cf. SENEQUE, *Questions naturelles* 4, 2, 18 ; PLINE L'ANCIEN, *Naturalis historia* 6, 70 pour les Indiens. C'est pourquoi ils usent des mêmes termes pour leurs concitoyens et pour les races africaines : Garamantes (LUCAIN, *La guerre civile* 4, 679), Maures (SILIUS ITALICUS, *Les guerres Punique* 2, 439 ; 8, 267), Nubiens (SILIUS ITALICUS, *op. cit.*, 3, 269) Éthiopiens (SÉNÈQUE, *op. cit.*, 4, 2, 18 ; LUCAIN, *op. cit.*, 10, 131 ; PLINE L'ANCIEN, *Naturalis historia* 6, 70 [...]). Voir J. ANDRÉ, *Étude sur les termes de couleur dans la langue latine*, Paris, Librairie C. Klincksieck, 1949, p. 126-127. Cf. *supra*, chapitre « La couleur noire en latin », p. 15-31.

défense, le teint noir de l'enfant ne résulte pas de l'évidence des lois génétiques, mais serait plutôt la conséquence d'un traumatisme physique, d'où la noirceur. Cette couleur n'est pas naturelle, elle est le résultat d'un obscurcissement progressif qui, avec le temps, peut s'affaiblir. Nous pouvons le constater lorsqu'il écrit : *Hoc ipsum, quod alte infuscatam*⁶⁵⁴ *cutem liuor infecit, dies longus extenuat* (« Le fait même que des ecchymoses ont assombri et profondément décoloré la peau peut être atténué en un temps assez long »). L'emploi de *infuscatam* est très approprié dans ces circonstances où Calpurnius Flaccus, à travers la partie adverse, tente de prouver que l'enfant n'est pas naturellement noir. En effet selon J. André, *infuscatus* et *infuscare* sont formés à partir de *fuscus* qui « marque une teinte sombre [...] et 'qui' a comme point de départ pour son emploi l'homme. [...] Ainsi qu'il qualifie le visage, [...], *fuscus* représente une teinte sombre et sans éclat, obscurcissant la blancheur du teint [...] »⁶⁵⁵. Cette décoloration est une transformation réelle que la peau peut subir comme il est possible de le remarquer dans cette notice : *Niuea plerumque membra sole fuscantur, et corpori pallor excedit* (« Des membres blancs comme la neige⁶⁵⁶ sont très souvent tannés par le soleil, et le corps perd son teint pâle »). Dans le même temps, le phénomène inverse peut aussi se produire car, dit-il : *Quamuis naturaliter fuscus artus umbra cogit albescere* (« Aussi foncés qu'ils soient par nature, des membres peuvent être réduits à la pâleur par l'absence de soleil »). Lorsqu'on prête attention à la manière dont les deux exemples ont été présentés, on s'aperçoit qu'un élément stylistique met bien en évidence les conséquences de la présence ou celles de l'absence du soleil sur la couleur de peau des hommes. En inversant l'ordre syntaxique des mots : *Niuea plerumque membra sole fuscantur [...] naturaliter fuscus artus umbra cogit albescere [...]*, le rhéteur confirme ses capacités (littéraires ou rédactionnelles) en introduisant un chiasme qui lui permet d'opposer deux images : celle de la pigmentation à celle de la décoloration. Ainsi, met-il en valeur cette réalité, que ce qui semble relever de la nature peut être remis en cause par le temps. La fin de son discours le montre : *Tantum tempori licet quantum putas licere naturae* (« Le temps peut faire autant que tu penses que peut faire la nature »).

En définitive, retenons dans cette déclamation que bien que l'Éthiopien (le Noir) soit supposé complice, sa culpabilité ainsi que son innocence ne sont pas explicitement évoquées dans les plaidoiries. Toutefois son implication est mise en évidence par ces discours lorsque les

⁶⁵⁴ J. ANDRÉ, *op. cit.*, p. 123-125.

⁶⁵⁵ *ID.*, *op. cit.*, p. 125.

⁶⁵⁶ En employant *niuea* pour qualifier *membra*, CALPURNIUS met en évidence l'éclat des membres « blancs comme la neige ». J. ANDRÉ, *op. cit.*, p. 39 note que *niuea* « unit la couleur à l'éclat », et que d'après APULÉE, *Florides* 4, 110, « c'est le blanc le plus éclatant par opposition au noir le plus foncé représenté par *piceus* ».

deux parties délibèrent sur le cas de la femme mariée qui a accouché d'un enfant noir. Dans cette controverse, Calpurnius Flaccus oppose les lois naturelles de la génétique, qui veulent que les caractéristiques physiques propres à chaque peuple se retrouvent dans sa descendance, à la force naturelle du temps, qui peut avoir souvent raison sur la réalité des liens de consanguinité. À partir de ce moment, il est difficile d'appréhender l'image du Noir d'après les Romains étant donné que l'accusation et la défense sont plus préoccupées à construire une argumentation qui culpabilise ou innocente la femme en essayant d'expliquer scientifiquement la cause du teint noir de la peau de l'enfant. On s'aperçoit donc que ces questions liées à la génétique, à la nature et au temps n'informent pas véritablement sur la vision que les Romains avaient des Éthiopiens à cette époque. Toutefois, lorsqu'en dénonçant la conduite de la femme en la qualifiant d'immorale l'accusation dit : *Is demum libidini placuit, in quem non posset mariti cadere suspicio* (« Enfin le partenaire de débauche a été choisi de manière que les soupçons du mari ne puissent porter sur lui »), elle émet par la même occasion un jugement de valeur morale qui renvoie au Noir et à ses mœurs. À travers *Is [...] placuit libidini*, (« [...] celui qui a plu pour la débauche, c'est-à-dire 'le partenaire de débauche' »), on peut supposer que Calpurnius assimile le Noir (*Aethiopem*) à la débauche (*libidini*) comme si l'Homme noir en ces temps-là était le symbole de la dépravation, ce qui le rendrait par conséquent peu fréquentable.

Une chose doit être notée. Au IV^e siècle ap. J.-C., Jérôme avait fait allusion à cette controverse dans l'exégèse qu'il a consacrée au livre de la *Genèse*⁶⁵⁷. Il y attribuait à tort cette déclamation à Quintilien en raison, peut-être, de « l'extrême célébrité dont cet orateur jouissait, en tant que déclamateur [...] »⁶⁵⁸. L'erreur pourrait s'expliquer par le fait que les controverses de Calpurnius Flaccus et celles de Quintilien sont transmises par les mêmes manuscrits. Selon C. Schneider, « l'une des déclamations de Calpurnius Flaccus que nous possédons aujourd'hui traite bien d'un sujet identique⁶⁵⁹, mais ne correspond toutefois en rien au témoignage hiéronymien. Il est par ailleurs bien improbable, comme le suggère H. Hagendahl, que Jérôme se soit ici trompé et qu'il attribue à tort à Quintilien la paternité de cette déclamation de Calpurnius Flaccus, puisqu'il n'est fait nulle part ailleurs allusion à cet auteur dans son

⁶⁵⁷ Ici, il s'agit plus précisément de *Genèse* 30, 25-42 où il est question de l'enrichissement de Jacob après qu'il a longtemps travaillé comme berger pour Laban.

⁶⁵⁸ C. SCHNEIDER, « Lactance, Jérôme et les recueils de déclamations », dans J.-Y. GUILLAUMIN et St. RATTI, *Autour de Lactance, Hommage à Pierre Monat*, Presses Universitaires de Franche-Comté, Besançon, 2003, p. 74. Voir aussi *EAD.*, « Quelques réflexions sur la date de publication des *Grandes déclamations* pseudo-quintiliennes », *Latomus* 59, 2000, p. 614-632, p. 618-621.

⁶⁵⁹ Cf. CALPURNIUS FLACCUS, *Declamationes, excerpta (Calpurnii Flacci Declamationum Excerpta*, éd. L. Hakanson, 1978). Voir aussi L. A. SUSSMAN, *The Declamations of Calpurnius Flaccus. Text, Translation, and Commentary*, (Mnemosyne Suppl. 133.), Leiden, New York, Cologne : E. J. Brill, 1994, p. 26-29.

œuvre »⁶⁶⁰. Laissant l'étude de cette confusion aux spécialistes de la question, nous analysons à présent la notice de Jérôme afin de déterminer le contexte dans lequel il l'a mentionnée et d'introduire un élément assez important qui pourrait élucider la problématique du *Natus Aethiops* de Calpurnius.

Toutefois avant d'en arriver au texte où Jérôme cite Quintilien, il est utile de rappeler le récit qui le précède afin de suivre le commentaire hiéronymien, commentaire qui, à notre avis, aboutit à la conclusion que, d'après Jérôme, il existe un lien entre la conception et l'imagination, et / ou l'envie, c'est-à-dire que l'enfant conçu peut porter les marques de ce que sa mère aurait vu, imaginé ou regardé au moment même de la conception. Autrement dit, le regard, la pensée et le désir peuvent exercer une influence sur le fœtus. Et c'est justement ce que l'exégète écrit dans le *Livre des questions hébraïques sur la Genèse* :

Vis, inquit Iacob, me seruire tibi etiam alios septem annos, fac quod postulo. Separa omnes discolores et uarias, tam oues quam capras, et trade in manu filiorum tuorum. Rursumque ex utoque grege, alba et nigra pecora, id est, unius coloris, da mihi. Si quid igitur ex albis et nigris, quae unius coloris sunt, uarium natum fuerit, mecum erit ; si quid uero unius coloris, tuum. Rem non difficilem postulo. Tecum facit natura pecorum, ut alba ex albis, et nigra nascantur ex nigris : mecum erit iustitia mea, dum Deus humilitatem meam respicit et laborem. Optionem Laban datam libenter arripuit, et ita ut Iacob postulabat faciens, trium dierum iter inter iacob et filios suos separauit, ne quis ex uicinitate pecoris nasceretur dolus. Itaque Iacob nouam stropham commentus est et contra naturam albi et nigri pecoris, naturali arte pugnauit. Tres enim uirgas, populeas et amygdalinas et malignaniti, [...] ex parte decorticans, uarium uirgarum fecit colorem, ut ubicumque in uirga corticem reliquisset, antiquus permaneret color ; ubi uero tulisset corticem, color candidus panderetur. Obseruabat ergo Jacob, et tempore, quo ascendebantur pecora et post calorem diei ad potandum auida pergebant, discolores uirgas ponebat in canalibus et admissis arietibus hircis, in ipsa potandi auiditate, oues et capras faciebat ascendi, ut ex duplici desiderio, dum auide bibunt et ascenduntur a maribus, tales fetus conciperent, quales, umbras arietum et hircorum desuper ascendentium in aquarum speculo contemplantur. Ex uirgis enim in canalibus positis, uarius erat etiam imaginum color.

« Tu veux, dis Jacob, que je te serve encore sept autres années, fais ce que je demande. Sépare toutes celles qui sont de couleurs variées et tachetées, aussi bien les brebis que les chèvres, et confie-les à tes fils. Et en revanche, donne-moi, de chacun des deux troupeaux, les blanches et les noires, c'est-à-dire d'une seule couleur. Si donc, des blanches et des noires, qui sont d'une seule couleur, naît une qui est bigarrée, elle sera à moi, mais si elle est de couleur unique, elle t'appartiendra. Je ne demande pas une chose difficile. Avec toi, la nature des troupeaux fait que des « bêtes » blanches donneront naissance à des blanches, et des noires naîtront des noires : ma justice sera avec moi, pendant que Dieu prendra en considération mon humilité et mon travail. Laban se saisit volontiers de l'option qui lui est proposée, et faisant ce que Jacob demandait, il mit entre Jacob une distance de trois jours de marche, afin qu'aucune ruse ne provienne de la proximité des troupeaux. C'est pourquoi Jacob pensa à une nouvelle ruse et combattit la nature des troupeaux blancs et noirs avec une habileté conforme aux lois de la nature. En effet, écorçant en partie trois verges, une de peuplier, une d'amandier et une de grenadier, [...], il créa des verges de couleurs différentes, de sorte que la couleur originelle se préserve partout où il laissa l'écorce intacte, mais la couleur blanche apparut là où il l'a enlevée. Ainsi donc, Jacob surveillait les troupeaux, et en temps opportun, où les bêtes s'excitaient et, assoiffées, elles se dirigeaient droit vers l'abreuvoir après la chaleur du jour, il disposa les verges multicolores dans les conduits d'eaux et les ayant laissées s'accoupler avec les béliers et les boucs pendant ce même désir ardent de se désaltérer, il incitait les brebis et les chèvres, afin que, du double désir pendant qu'elles boivent avidement et s'accouplent avec les mâles, elles conçoivent des petits tels les ombres des

⁶⁶⁰ C. SCHNEIDER, « Lactance, Jérôme et les recueils de déclamations », dans J.-Y. GUILLAUMIN et St. RATTI, *Autour de Lactance, Hommage à Pierre Monat*, Presse Universitaire de Franche-Comté, Besançon, 2003, p. 73.

béliers et des boucs ascendants qu'elles contemplaient dans le miroir des eaux. De fait, la couleur différente des images provenait ainsi des verges placées dans les canaux »⁶⁶¹.

Jérôme explique donc comment Jacob est devenu un riche propriétaire de bétail grâce à sa ruse. Ce qui est intéressant et aussi impressionnant dans cette affaire, ce n'est certainement pas l'enrichissement, mais plutôt le résultat de l'ingéniosité dont Jacob a fait preuve pour connaître une telle réussite. Toute la quintessence de la réflexion qu'on pourrait mener sur cette histoire réside dans l'astuce que le commentateur a bien mise en évidence en présentant d'une part ce que nous considérons comme le résultat d'une conception naturelle évidente ; et de l'autre, ce qu'il convient de tenir pour le résultat artificiel d'un accouchement naturel. Cela est annoncé par la phrase finale du pacte conclu entre Laban et Jacob où ce dernier dit :

Tecum facit natura pecorum, ut alba ex albis, et nigra nascantur ex nigris : mecum erit iusticia mea, dum Deus humilitatem meam respicit et laborem.

« Avec toi, la nature des troupeaux fait que des bêtes blanches donneront naissance à des blanches, et des noires naîtront des noires : ma justice sera avec moi, pendant que Dieu prendra en considération mon humilité et mon travail ».

Cette représentation est à mettre en rapport avec celle qui est contenue et développée chez Calpurnius. En effet, en disant dans les *Questions hébraïques sur la Genèse Tecum facit natura pecorum, ut alba ex albis, et nigra nascantur ex nigris* (« Avec toi, la nature des troupeaux fait que des bêtes blanches donneront naissance à des blanches, et des noires naîtront des noires »), Jérôme semble abonder dans le sens de Calpurnius Flaccus lorsque ce dernier, afin de défendre la transmission des caractères physiques à la progéniture, écrit dans le *Natus Aethiops : Miramur hanc legem esse naturae, ut in sobolem transeant formae, quas quasi descriptas species custodiunt ?* (« Sommes-nous étonnés que ce soit une loi naturelle que les caractères de quelqu'un se transmettent à sa descendance, et que les races les conservent comme s'il s'agissait de transmettre la copie d'un document ? »⁶⁶²). La même impression se retrouve également dans la phrase *Diuersa sunt mortalium genera, nemo tamen est suo generi dissimilis* (« les races humaines sont diverses, personne cependant n'est différent de sa propre race »⁶⁶³). On pourrait prolonger la réflexion en poursuivant la comparaison sur la suite de la notice de Jérôme *mecum erit iustitia mea, dum Deus humilitatem meam respicit et laborem* (« ma justice sera avec moi, pendant que Dieu prendra en considération mon humilité et mon travail »). Il est vrai que cet énoncé, analysé en tant que tel, reste imprécis et ne révèle aucun lien entre la couleur des bétails et les portées des femelles. Mais, en le mettant en rapport avec les arguments

⁶⁶¹ JÉRÔME, *Questions hébraïques sur la Genèse* 30, 38-43.

⁶⁶² CALPURNIUS FLACCUS, *ibid.*

⁶⁶³ *ID, ibid.*

de la partie adverse du *Natus Aethiops* : (*multum fortunae etiam intra uterum licet*, « la malchance peut beaucoup même à l'intérieur de l'utérus », et *Tantum tempori licet quantum putas licere naturae* « le temps peut faire autant que tu penses que peut faire la nature »⁶⁶⁴), on s'aperçoit qu'il témoigne de l'improbabilité et des particularités de l'enfantement.

Dès lors, on se rend compte que chez le rhéteur comme chez l'écrivain chrétien, l'explication de la couleur de l'enfant et celle du pelage des animaux est faite en termes d'opposition : ici le naturel contre l'artificiel, et là le naturel contre l'artificieux. La suite de l'exposé de Jérôme le montre bien lorsqu'il écrit : *Itaque Iacob nouam stropham commentus est et contra naturam albi et nigri pecoris, naturali arte pugnauit* (« C'est pourquoi Jacob pensa à une nouvelle ruse et combattit la nature des troupeaux blancs et noirs avec une habileté conforme aux lois de la nature »). Le but de cette ruse, dont nous laissons de côté la manière dont elle a été élaborée pour ne retenir que le moment de la conception, est justement de parvenir à faire naître des petits multicolores engendrés par des géniteurs unicolores, c'est-à-dire noirs d'un côté et blancs de l'autre. Ce résultat, ou plutôt cette conception (*conceptum*) est obtenu sous l'effet de la contemplation (*contemplatio*) des images (*imagines*) reflétées, comme on peut très bien le remarquer quand Jérôme écrit : [...] *ut ex duplici desiderio, dum auide bibunt et ascenduntur a maribus, tales fetus conciperent, quales umbras arietum et hircorum desuper ascendentium in aquarum speculo contemplabantur* (« [...] afin que, par ce double désir, pendant qu'elles boivent avidement et s'accouplent avec les mâles, elles conçoivent des petits tels les ombres des béliers et des boucs ascendants qu'elles contemplaient dans le miroir des eaux »). L'exégète conclut son argumentation en disant : *Ex uirgis enim in canalibus positis, uarius erat etiam imaginum color* (« De fait, la couleur différente des images provenait ainsi des verges placées dans les canaux »).

C'est donc dans cette conclusion que Jérôme évoque le rôle de l'imagination maternelle qu'il confirme en citant Quintilien. Ce qui nous ramène à la notice que nous avons évoquée au début de notre propos sur le commentateur de la *Genèse*. En guise de conclusion de son exposé, il écrit :

Nec mirum hanc in conceptu feminarum esse naturam, ut quales perspexerint siue mente conceperint in extremo uoluptatis aestu quae concipiunt, talem sobolem procreent, cum hoc ipsum etiam in equarum gregibus apud hispanos dicatur fieri, et Quintilianus in ea controuersia, in qua accusabatur matrona, quod Aethiopem pepererit, pro defensione illius argumentetur hanc conceptuum esse naturam, quam supra diximus.

⁶⁶⁴ *ID, ibid.*

« Il n'est pas étonnant que telle soit la nature des femmes dans la conception, que celles qui conçoivent voient ou imaginent telle quelle dans l'extrême ardeur du plaisir la descendance qu'elles procréent, puisqu'on raconte que cela même s'est produit aussi dans les troupeaux de juments chez les Espagnols, et Quintilien dans la controverse dans laquelle une matrone est accusée d'avoir accouché d'un enfant noir argumente pour sa défense que la nature des conceptions est celle que nous venons d'évoquer »⁶⁶⁵.

À travers cette leçon, Jérôme déplace le sujet qui portait sur l'espèce animale et l'applique aux réalités humaines : *Nec mirum hanc in conceptu feminarum esse naturam* (« Il n'est pas étonnant que telle soit la nature dans la conception par les femmes »). Cette conception (*conceptio*), à savoir *ut quales perspexerint siue mente conceperint in extremo uoluptatis aestu quae concipiunt, talem sobolem procreent* (« qu'elles procréent des petits tels que ceux qu'elles ont vus ou qu'elles ont conçus dans leur esprit quand elles étaient dans l'ardeur extrême du plaisir ») est une théorie qui remonte au V^e siècle av. J.-C., du moins pour son application à l'espèce humaine⁶⁶⁶. Elle a été développée par Hippocrate⁶⁶⁷ et les médecins grecs entre la fin du cinquième et le début du quatrième siècle avant notre ère. Elle s'est maintenue chez Aristote⁶⁶⁸ avant d'être reprise par Plin l'Ancien qui, avec ses multiples emprunts au Stagirite⁶⁶⁹, a influencé de nombreux écrivains du Moyen-Âge⁶⁷⁰ et même du XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècle. L'exemple le plus illustratif en rapport avec notre sujet se trouve dans le livre VII de l'*Histoire naturelle* où il est question de la naissance et de la procréation, et aussi de l'hérédité et des ressemblances. Ainsi, lit-on :

⁶⁶⁵ JÉRÔME, *Questions hébraïques sur la Genèse* 30, 32-33.

⁶⁶⁶ Cette précision nous semble utile dans la mesure où on trouve déjà l'idée appliquée aux animaux dans la Genèse qui fait partie du Pentateuque dont la tradition orale et écrite s'est terminée au VI^e siècle av. J.-C. tandis qu'elle est adoptée pour la première fois à la femme par Hippocrate qui est du V^e siècle av. J.-C. Voir J. COSTE, « Les 'envies' maternelles et les marques de l'imagination : histoire d'une représentation dite 'populaire' », dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 2000, tome 158, livraison 2, pp. 507-529, ici p. 520.

⁶⁶⁷ HIPPOCRATE, *Des maladies de la femme* 1, 34 : Il est l'un des premiers auteurs à évoquer les « envies d'aliments étranges » des femmes enceintes.

⁶⁶⁸ ARISTOTE, *Histoire des Animaux* 7, 584a 4 : Εἰώθασι δὲ ταῖς κρούσας ἐπιθυμῖαι γίνεσθαι παντοδαπαὶ καὶ μεταβάλλειν ὀξέως, ὃ καλοῦσιν τινες κισσᾶν καὶ ἐπὶ τῶν θηλειῶν ὀξύτεραι μὲν αἱ ἐπιθυμῖαι, παραγινόμενων δὲ ἤττον δύνανται ἀπολαύειν, « D'ailleurs, les femmes grosses ont toutes sortes d'envies, et elles en changent à tout instant ; c'est ce qu'on appelle en grec *kissân*, 'faire la pie'. Ces envies sont plus vives quand c'est une fille que porte la mère ; et l'on a beau satisfaire ses désirs, elle a plus de peine à en jouir ». Voir aussi *ID., op. cit.*, 7, 586a 8 : Καὶ εὐκότερες δὲ τοῖς γεννήσασιν ἢ τοῖς ἄνωθεν γονεῦσιν, ὅτε δ' οὐδὲν οὐδενί. Ἀποδίδωσι δὲ καὶ διὰ πλειόνων γενῶν, οἷον ἐν Σικελίᾳ ἢ τῷ Αἰθίοπι μοιχευθεῖσα ἢ μὲν γὰρ θυγάτηρ ἐγένετο οὐκ Αἰθίοψ, τὸ δ' ἐκ ταύτης, « Les enfants ressemblent à leurs parents, ou aux grands-parents, en remontant. Parfois, il n'y a pas la moindre ressemblance avec personne. D'autres fois, la ressemblance cesse pendant plusieurs générations ; témoin cette femme de Sicile qui, ayant eu commerce avec un Noir, eut une fille qui n'était pas noire ; mais ce fut l'enfant issu d'elle-même ».

⁶⁶⁹ Dans le livre 7, 50 de l'*Histoire naturelle*, Plin l'Ancien reprend le développement fait par Aristote, *Histoire des animaux* 7, 584a -586a et suiv.

⁶⁷⁰ Le thème des « envies » maternelles a été discuté pendant presque trois siècles. Cette croyance est apparue « au XV^e siècle en Italie dans un milieu savant. Pendant tout le XVI^e et XVII^e siècle, elle se répand dans la culture savante européenne en même temps qu'elle commence à gagner les milieux populaires. Au XVIII^e siècle se développe un débat intellectuel sur la question », écrit C. PANCINO, « La croyance aux envies maternelles entre culture savante et culture populaire », dans *Éthnologie française* 27, 1997, 2, Pratiques, Rites, p. 154-162, ici p. 154.

Similitudinem quidem immensa reputatio est et in qua credantur multa fortuita pollere, uisus, auditus, memoria haustaeque imagines sub ipso conceptu. Cogitatio etiam utriuslibet animum subito transuolans effingere similitudinem aut miscere existimatur, ideoque plures in homine quam in ceteris omnibus animalibus differentiae, quoniam uelocitas cogitationum animique celeritas et ingenii uarietas multiformes notas inprimit, cum ceteris animantibus immobiles sint animi et similes omnibus, singulis in suo cuique genere.

« Les ressemblances fournissent une immense matière à la réflexion : on admet qu'une foule de facteurs fortuits y interviennent, la vue, l'ouïe, la mémoire, même les images enregistrées au moment précis de la conception. La pensée même, qui traverse brusquement l'esprit de l'un ou de l'autre parent, passe pour fixer ou altérer la ressemblance ; aussi peut-on déceler plus de particularité chez l'homme que chez les autres êtres, parce que l'égalité des pensées, la rapidité des idées et la diversité des mentalités laissent des traces infiniment variées, alors que les autres êtres n'ont qu'un esprit limité et uniformément semblable, chacun dans son espèce »⁶⁷¹.

La croyance au pouvoir du regard et de l'imagination des femmes pendant la conception était donc universellement répandue. L'encyclopédiste le confirme lorsqu'il écrit *credantur multa fortuita pollere, uisus, auditus, memoria haustaeque imagines sub ipso conceptu*. L'évolution dans la réception de cette croyance est intéressante à remarquer. Était-elle tenue pour une vérité absolue ou bien était-elle considérée comme une pure affabulation ? Il va de soi que dans le monde grec où semblent se trouver ses origines, on trouve plusieurs sources⁶⁷² qui, à notre avis, ont dû inspirer les auteurs latins classiques tels que Pline l'Ancien et tardifs comme Jérôme. Nul ne doute par exemple que Pline, en relatant l'histoire de la mère du lutteur éthiopien Nicée à propos de son hérédité génétique, ait fait les variations sur les récits d'Aristote sur la femme d'Élis⁶⁷³ et celle de Sicile⁶⁷⁴. Il rapporte que :

Indubitatum exemplum est Nicaei nobilis pyctae Byzanti geniti, qui, adulterio Aethiopsis nata matre nihil a ceteris colore differente, ipse auum regenerauit Aethiopem.

« Un exemple indiscutable est celui du célèbre pugiliste Nicée, né à Byzance, qui, alors que le teint de sa mère, née d'un adultère avec un Noir, ne différait en rien des gens ordinaires, faisait pour sa part revivre son grand-père Noir »⁶⁷⁵.

⁶⁷¹ PLINE L'ANCIEN, *Naturalis historia* 7, 52.

⁶⁷² Il faut souligner que les sources grecques qui sont plus en rapport avec notre propos nous ont été conservées par des auteurs postérieurs à Pline l'Ancien : GALIEN, *De theriaca ad Pisonem* 11 ; et HÉLIODORE, *Éthiopiennes* 4, 8. Chez ce dernier, la problématique est presque semblable à celle de la notice du *Natus Aethiops* de Calpurnius Flaccus, à la seule différence qu'ici, il s'agit d'une reine éthiopienne (Noire) qui accouche d'une fille blanche ; voici le récit : « C'est là, un jour, dix ans après notre mariage, à Hydaspes et à moi, dix ans écoulés sans que nous ayons eu d'enfant, c'est là qu'un jour nous faisons la sieste, endormis dans la chaleur de l'été ; ton père, ce jour-là, s'approcha de moi, me jurant qu'il le faisait sur l'ordre d'un songe qu'il venait d'avoir et, aussitôt, je sentis que je commençai d'être enceinte. Tout le temps qui s'écoula jusqu'à ta naissance se passa en fêtes publiques et sacrifices d'action de grâces aux dieux car le roi espérait avoir un héritier pour perpétuer sa race. Mais lorsque je t'eus mise au monde et que tu étais blanche, et que ton teint avait une couleur qui n'était pas celle de la nation éthiopienne, j'en compris tout de suite la raison : pendant mon union avec mon mari, j'avais sous les yeux le tableau représentant Andromède, complètement nue, au moment où Persée la fait descendre du rocher, et, par une mauvaise chance, le germe avait pris la forme d'Andromède. Je décidai alors de me soustraire à une mort infamante, sachant bien que la couleur de ta peau me ferait accuser d'adultère (car personne ne me croirait, si je racontais mon aventure), et toi, de t'abandonner à la Fortune et à ses risques, mais qui étaient préférables à une mort assurée ou, tout au moins, à la condition de bâtarde ».

⁶⁷³ ARISTOTE, *Génération des animaux* 1, 18, 722a.

⁶⁷⁴ *ID.*, *Histoire des animaux* 7, 6, 586a

⁶⁷⁵ PLINE L'ANCIEN, *op. cit.*, 7, 51.

Au terme de cette étude sur l'implication des Éthiopiens dans des cas d'adultère chez les rhéteurs, il convient de conclure que les discours portés sur les Noirs restent assez neutres pour que l'on puisse y appréhender l'image que les Romains se faisaient d'eux à cette époque. Seule la notice du *Natus Aethiops*, qui est essentiel pour quiconque veut réfléchir sur cette thématique et qui pourrait d'ailleurs être considérée comme la référence dans ce domaine, laisse transparaître dans sa partie accusatrice une assimilation du Noir à la débauche. Cependant, cette unique occurrence n'est pas assez représentative pour qu'on en puisse déduire qu'au II^e siècle les Éthiopiens incarnaient l'immoralité. Cela est d'autant plus vrai que les observations que nous avons faites ne les concernent pas directement, même s'il faut reconnaître qu'ils y sont mentionnés. Chez Calpurnius Flaccus par exemple, le procès porte sur la femme mariée, alors que chez Pline l'Ancien et chez Jérôme, qui ne sont pas des rhéteurs, les discours mettent en évidence le pouvoir de l'imagination de la femme au moment de la conception et y font apparaître l'Éthiopien (c'est-à-dire le Noir) sous la forme d'un enfant ou dans un portrait. Dans les deux situations, les mentions des Éthiopiens font alors porter contre la femme des accusations d'adultère où ils sont profondément impliqués en raison de la couleur de peau de l'enfant.

En définitive, on remarque que l'attitude des rhéteurs est presque semblable à celle des satiristes qui, en critiquant les mœurs de leurs concitoyennes, s'emportent par la même occasion contre les Éthiopiens à cause de leur complicité. Comme nous l'avons souligné plus haut, quelque durs que puissent parfois paraître les propos de ces auteurs, il ne faut pas y voir une dévalorisation de l'homme noir car ces violences verbales, s'il s'agit de violence verbale, ne sont pas exercées à partir de considérations « anti ethniques » ou « anti communautaires ». À travers la figure de l'Éthiopien, ces écrivains font une critique de la société romaine, des femmes en particulier. Par ailleurs, l'évocation de ces cas d'adultères réels ou fictifs représente dans les textes latins la seule occasion d'une évocation d'un métissage.

3.1.2 Les *Aethiopes* et le métissage à Rome

Étudier le métissage à Rome est une chose très complexe en raison des nombreux paramètres qui doivent être pris en compte. Plusieurs spécialistes⁶⁷⁶ ont montré cette complexité en dévoilant ses différentes formes qui se présentent sous les aspects socio-culturel, linguistique, génétique et ethnique. Dans ce chapitre, nous nous intéressons justement à ce

⁶⁷⁶ Par exemple J. PEYRAS, F. BIVILLE, F. OUACHOUR : voir notes suivantes.

dernier type de métissage, à savoir ethnique, plus particulièrement entre Romain-e-s et Éthiopien-ne-s (Noir-e-s).

3.1.2.1 Le concept de ‘métis’ et de ‘métissage’

Malgré la restriction de notre champ d'étude, il convient de lever l'amalgame qui existe à propos du concept de ‘métis’ et ‘métissage’ chez les Romains en précisant que la conception que les Modernes s'en font n'est pas la même que celle que les écrivains latins s'en faisaient. F. Ouachour montre bien ce fait lorsqu'elle écrit : « Dans la langue latine, il ne semble pas exister de représentant lexical qui corresponde au français *métis* ou *métissage*. En effet, le métissage n'existe pas, ou plus exactement, n'est pas considéré en tant que tel. Les termes désignant ce que l'on appelle aujourd'hui *métissage* et *métis* comportent fréquemment, en premier terme, la notion de mélange sous la forme de *mix*. Cette insuffisance de vocabulaire s'explique, entre autres, par le fait qu'une création lexicale doit correspondre à une réalité problématique pour justifier l'invention d'un mot nouveau. Les unions mixtes existent dans l'Antiquité mais les *métis* ne sont pas considérés comme un groupe humain différencié et n'ont pas d'existence en tant que concept »⁶⁷⁷. Comment donc les Romains désignaient-ils ces personnes issues des couples d'origines ethniques différentes ? Autrement dit, quels termes employaient-ils pour nommer les sang-mêlés ? Comment les représentaient-ils ?

3.1.2.1.1 Les termes désignant le ‘métis’

En plus des substantifs *mixtio*, *mixtura*, *bigener* qui désignent généralement le mélange et la mixture, on rencontre d'autres termes et expressions employés par les écrivains latins pour renvoyer à un individu né d'un métissage. J. Peyras⁶⁷⁸ relève chez Apulée le partitif *semi* auquel on rattache le nom d'un peuple. En effet, c'est par cette composition qu'Apulée se définissait. Il écrit à son propos :

De patria mea uero, quod eam sitam Numidiae et Gaetuliae in ipso confinio meis scriptis ostendi scis, quibus memet professus sum, cum Lolliano Auito c.u. praesente publice dissererem, 'Seminumidam' et 'Semigaetulum'. Non uideo quid mihi sit in ea re pudendum, haud minus quam Cyro maiori, quod genere mixto fuit Semimedus ac Semipersa. Non enim ubi prognatus, sed ut moratus quisque sit spectandum, nec qua regione, sed qua ratione uitam uiuere inierit, considerandum est.

⁶⁷⁷ F. OUACHOUR, « Approche conceptuelle du métissage en Afrique du Nord ancienne », dans *Insaniyat, Revue algérienne d'anthropologie et de sciences sociales*, 32-33, 2006, p.39-59, ici p. 43.

⁶⁷⁸ J. PEYRAS, « Identités culturelles et métissages ethniques dans l'Antiquité », dans *Métissage*, t. 1, Littérature Histoire, Cahiers CRLH-CIRAOI n°7-1991, *Actes du colloque international de Saint Denis de la Réunion*, Textes réunis par J.-C. C. MARIMOUTOU et J.-M. RACAULT, L'Harmattan, 1992, p. 183-196, ici p. 184.

« Pour ce qui est de ma patrie, tu as rappelé, d'après mes écrits propres, qu'elle est située sur les confins de la Numidie et de la Gétulie ; et tu as répété les expressions de semi-Numide et de semi-Gétule, dont j'ai fait moi-même usage en parlant publiquement devant Lollianus Avitus. Mais je ne vois pas ce qu'il y a là de honteux pour moi, pas plus qu'il ne l'était pour Cyrus le Grand d'être d'une race mixte, à savoir semi-Mède et semi-Perse. Ce n'est pas du lieu où est né, où a séjourné un homme, que l'on doit s'enquérir, mais bien de ses mœurs : ce n'est point le climat, c'est l'ensemble de la vie qu'il faut considérer »⁶⁷⁹.

Dans cette même description, J. Peyras relève l'expression *genus mixtum* dans *quod genere mixto fuit*, qui est aussi un terme très usité pour montrer l'appartenance d'un homme à une espèce humaine mélangée.

Aussi, Pline l'Ancien donne-t-il une explication scientifique sur le croisement des espèces animales dont le produit est désigné par *hybrida*, mais il précise que cette désignation a également été appliquée aux hommes.

In nullo genere aeque facilis mixtura cum fero, qualiter natos antiqui hybridas uocabant ceu semiferos, ad homines quoque, ut C. Antonium Cieronis in consulatu collegam, appellatione tralata, non in suibus autem tantum, sed in omnibus quoque animalibus, cuiuscumque generis ullum est placidum, eiusdem inuenitur et ferum, utpote cum hominum etiam siluestrium tot genera praedicta sint.

« Dans aucune espèce l'accouplement n'est aussi facile avec la race sauvage que chez le porc, accouplement qui donne naissance aux produits appelés par les anciens hybrides ou demi-sauvages ; je remarque que cette appellation a été transportée aux hommes, par exemple à C. Antonius, collègue de Cicéron dans le consulat. Non seulement les porcs, mais aussi tous les autres animaux domestiques, ont à l'état sauvage une espèce correspondante ; l'homme aussi est dans ce cas, témoin tant de peuplades sauvages dont nous avons parlé »⁶⁸⁰.

De cette brève analyse, on constate que d'après J. Peyras, les Anciens employaient généralement trois termes pour nommer ceux que nous appelons aujourd'hui métis : *Semi*, *genus mixtum* et *hybrida*. Mais, on s'aperçoit que de toutes ces appellations, le terme *hybrida* est celui qui a le plus servi à les indiquer. Or s'il est plus facile de définir *semi* et *genus mixtum*, le substantif *hybrida* semble cependant difficile à cerner. Que signifie-t-il au juste ? Quelle charge sémantique prend-il quand il s'applique à certains peuples ? Est-il appliqué aux Éthiopiens ?

3.1.2.1.2 Le sens de *hybrida* appliqué aux hommes

Le *Thesaurus Linguae Latinae*⁶⁸¹ définit ainsi le terme *hybrida* : *Transfertur ad homines imparibus parentibus (sc Romanis et exteris uel libertis et eruis) natos*. D'après J. Peyras, « *hybrida* [...] n'est pas un mot 'neutre'. Il est péjoratif quelquefois d'une manière modérée, comme dans une épigramme de Martial⁶⁸², le plus souvent, d'une façon acerbe, hargneuse. [...]

⁶⁷⁹ APULÉE, *Apologie* 24, 1-2.

⁶⁸⁰ PLINE L'ANCIEN, *Naturalis historia* 8, 213.

⁶⁸¹ *Thesaurus Linguae Latinae* IX, 2-3, 2, s. u. *hybrida*.

⁶⁸² MARTIAL, *Épigramme* 8, 22.

Dans le *Bellum Africum*⁶⁸³ (19, 3) l'hybride est placé aux côtés des affranchis et des esclaves (*ex hybridis, libertinis seruisque*). *Hybrida* est donc avant tout un terme de mépris, dotée d'une forte charge émotionnelle. Ce qu'il faut souligner, c'est que son emploi est restreint à une époque limitée, celle des derniers soubresauts de la République, celle du nouvel ordre moral augustéen. Ce n'est pas par hasard qu'on a forgé ce mot sur un terme aussi fort que le grec '*hubris*', qui signifie le 'viol', le 'désordre', la 'folie sacrilège', alors qu'aucun dérivé du même type n'existe chez les Hellènes. Oui, *hybrida* désigne le 'métis' au tournant de notre ère. Mais il s'agit du 'métis' qui est à la fois de sang-mêlé et dangereux pour la morale et les coutumes, d'un personnage qui a contribué à détruire l'«âge d'or»⁶⁸⁴.

Toutefois, cette valeur sémantique négative de *hybrida* postulée par J. Peyras se retrouve-t-elle dans les emplois qui font allusion aux métis 'romains-éthiopiens' ? On constate que les emplois de *hybrida* pour qualifier le mélange romain-éthiopien sont presque rares, pour ne pas dire inexistantes. La plupart des désignations de *hybrida*⁶⁸⁵ sont de Porphyryon⁶⁸⁶ qui commente le vers d'Horace⁶⁸⁷ où ce dernier qualifiait d'hybride un certain Persius. Or celui-ci était né d'un Grec et d'une Romaine ou d'un Romain et d'une Grecque selon les scholies de ce même commentateur. Il n'y a donc aucune mention où ce substantif désigne le métissage avec les Éthiopiens. Cependant, même si on n'en trouve pas, cela ne veut pas dire qu'il n'existait pas de métis nés d'un(e) Romain(e) et d'un(e) Éthiopien(ne). Il ne faudrait pas croire non plus que le métissage avec l'Éthiopien n'était pas désigné par le terme *hybrida*, qu'il n'existait pas de sentiment de mépris envers les enfants nés de parents d'ethnies différentes. Si l'usage de *hybrida* a disparu, c'est d'après J. Peyras parce que « *hybrida* était l'expression d'une époque. La valeur expressive du mot devait s'atténuer, puis s'éteindre avec le temps »⁶⁸⁸. Il est vrai que le terme n'est plus en usage, mais son sens négatif a été conservé dans d'autres formules qui ont par la suite servi à qualifier le mélange des Romains aux Éthiopiens. F. Biville classe ces formules dans ce qu'elle appelle 'le lexique de la perte' qui « s'exprime [...] par tout un ensemble de préfixes verbaux et adjectivaux en *de-* ou en *ex-*, qui traduisent la séparation et la

⁶⁸³ CÉSAR, *De la guerre d'Afrique* 19, 3.

⁶⁸⁴ J. PEYRAS, *op. cit.*, p. 185.

⁶⁸⁵ On en décompte huit emplois avec cette orthographe.

⁶⁸⁶ Quatre emplois du terme *hybrida* sur huit sont le fait de Porphyre, *Commentaire sur les Satires d'Horace* 1, 7, 2 *sq.*

⁶⁸⁷ Cf. HORACE, *Satire* 1, 7, 2.

⁶⁸⁸ J. PEYRAS, *op. cit.*, p. 185.

perte, *de-gener*, ‘dégénéré’ (qui a perdu les traits propres à sa race), *de-color*, ‘qui a perdu sa couleur originelle’ [...] »⁶⁸⁹.

3.1.2.2 Le métis d’origine éthiopienne : le *discolor infans* et le *decolor heres*

Dans la littérature latine, l’évocation du métissage entre Romain(e) – Éthiopien(ne) est faite à travers la dénonciation de l’adultère des dames romaines par les satiristes. Cette dénonciation a commencé avec Martial qui critiquait Marulla dont les sept enfants n’étaient pas de son époux Cinna. La description qu’il fait de l’un d’eux montre l’origine « éthiopienne » du père et cette révélation prouve que l’enfant est bien métissé. Il écrit :

*At ille sima nare, turgidis labris
Ipsa est imago Pannychi palaestritae.*

« Mais celui-là, avec le nez camus, les lèvres gonflées, est l’image même du maître de palestre Pannychus »⁶⁹⁰.

Alors que dans les *Épigrammes*, Martial évoque implicitement le métissage du fils de Marulla, dans les *Satires* de Juvénal en revanche, il en va tout autrement. En effet, Juvénal fustige et déplore ouvertement le comportement des Romaines qui donnaient à leurs époux des héritiers étrangers.

*Gaude, infelix, atque ipse bibendum
porrige quidquid erit ; nam si distendere uellet
et uexare uterum pueris salientibus, esses
Aethiopsis fortasse pater, mox decolor Heres
impleret tabulas numquam tibi mane uidendus.*

« Réjouis-toi, malheureux, présente-lui toi-même la potion, quelle qu’elle soit ; car si elle acceptait de sentir dans son ventre distendu et douloureux les bords d’un enfant, tu serais peut-être père d’un Noir, et bientôt ton testament serait rempli de cet héritier noirci, que tu ne te déciderais jamais à regarder au jour ».⁶⁹¹

On lit dans cette satire l’idée de « perte » dont F. Biville parlait à juste titre. Outre la mention de l’Éthiopien dans la formule ‘*pater Aethiopsis*’ ‘père d’un Noir’, c’est à travers l’expression *decolor heres* ‘héritier noirci’ que le satiriste présente les signes du métissage. Rappelons que l’adjectif *decolor* qui qualifie ici *heres* sert à marquer « un degré foncé de la pigmentation d’un individu » d’après J. André. Celui-ci explique de surcroît que « le préfixe n’indique pas seulement une perte, mais un changement de coloration. [...] Appliqué aux races étrangères, *decolor* est, chez certains poètes, au sens de ‘bronzé, noir’, l’épithète des Indiens⁶⁹². Le sens de *decolor* ‘décoloré, pâle’, apparaît postérieurement dans Pline pour [...] la peau

⁶⁸⁹ F. BIVILLE, « Dire le métissage linguistique et culturel à Rome », dans *Revista de Estudios Latinos (RELat)* 11, 2011, p. 11-31, ici p. 19. Elle précise que « cet article est issu d’une conférence prononcée lors des journées organisées par la CNARELA et l’ARELAN les 27 et 28 octobre 2008 sur le thème ‘Aux sources du métissage culturelle dans l’Antiquité’ (Nice, Musée Archéologique, et Beaulieu-sur-Mer, Villa Kérylos) ».

⁶⁹⁰ MARTIAL, *op. cit.*, 6, 39.

⁶⁹¹ JUVÉNAL, *op. cit.* 6, 597-602.

⁶⁹² OVIDE, *L’Art d’aimer* 3, 130 ; *Les Métamorphoses* 4, 21 ; *Tristes* 5, 3, 24.

humaine⁶⁹³ »⁶⁹⁴. Cependant par son emploi, Juvénal n'évoque aucune valeur dépréciative de l'héritier métissé. Il ne fait que constater et marquer la différence de la couleur de peau de l'enfant comme d'autres écrivains l'ont fait. Le constat et le rappel de ce métissage est aussi l'occasion pour le poète satiriste de critiquer l'attitude inadmissible des femmes adultères de son époque qui couchaient avec les étrangers parmi lesquels figuraient des Éthiopiens.

Ce phénomène social a également inquiété les rhéteurs qui se sont penchés eux aussi sur la conduite choquante des femmes de noble naissance. La déclamation de Calpurnius Flaccus intitulée *Natus Aethiops* que nous avons évoquée plus haut s'inscrit dans cette volonté des écrivains de dénoncer toute attitude immorale qui rabaisse les mœurs de la société romaine. Pour rappel, il y était question du procès d'une matrone accusée d'adultère parce qu'elle a accouché d'un enfant noir (*matrona Aethiopem peperit*). Pourtant un fait échappe à beaucoup de commentateurs, ou plutôt, ils n'en font pas état. C'est que c'est bien un métis Éthiopien que la femme a mis au monde. Mais à cause de cette accusation, le métissage de l'enfant est passé sous silence alors même que c'est cette réalité qui est à l'origine du procès. Le fait donc que l'enfant soit métis ne pose apparemment pas de problème à Calpurnius ou à la partie accusatrice de sa déclamation, car tous les arguments qui sont présentés, en particulier ceux qui s'appuient sur la couleur de peau de l'enfant, visent d'une part à prouver l'origine étrangère du complice et les liens génétiques qu'il a en commun avec l'enfant, et de l'autre, à culpabiliser la femme du délit d'adultère. Ici donc, on ne fait explicitement aucune mention du métissage de l'enfant, c'est seulement l'évocation de l'union de la matrone avec une personne qui semblerait être d'origine éthiopienne qui informe et implique que le bébé est métis.

Après les I^{er} et II^e siècles de notre ère, le thème du métissage avec les Noirs semble ne plus préoccuper les auteurs latins classiques. Les textes qui traitent ce sujet deviennent de plus en plus rares après la déclamation de Calpurnius Flaccus. Ce n'est qu'au IV^e siècle que le sujet revient sous la plume du poète Claudien qui l'aborde sous un autre angle. Il ne s'agit plus du métissage des Romaines de souche avec les Noirs, mais des citoyennes de l'empire particulièrement celles qui résident dans la province d'Afrique alors administrée par Gildon, et qui s'unissaient avec les Éthiopiens. C'est pourquoi avec Claudien, on découvre une nouvelle approche qui consiste à présenter le métissage comme résultant du comportement barbare des ennemis de Rome alors que jusque-là, le métissage s'expliquait par l'infidélité des matrones et

⁶⁹³ PLINE L'ANCIEN, *Naturalis historia* 28, 185.

⁶⁹⁴ J. ANDRÉ, *op. cit.*, p. 126.

son évocation dans la littérature se faisait à travers la critique de l'adultère. L'œuvre de Claudien montre un retournement des faits, un changement instantané dans la manière dont le métissage se faisait. Claudien montre comment on est passé des relations sexuelles désirées et recherchées à des relations sexuelles imposées et subies. De ces unions forcées, naissaient des enfants métis.

On peut lire dans son poème *Contre Gildon* :

*Mauris clarissima quaeque
fastidita datur ; media Carthagine ductae
barbara Sidoniae subeunt conubia matres ;
Aethiopem nobis generum, Nasamona maritum
ingerit ; exterret cunabula discolor infans.
His fretus sociis ipso iam principe maior
incedit ; peditum praecurrunt agmina longe ;
circumdant equitum turmae regesque clientes,
quos nostris ditat spoliis.*

« Les plus illustres, dédaignées, sont données à des Maures ; traînées au milieu de Carthage, les Sidoniennes déjà mères subissent des mariages barbares. Il nous impose un Éthiopien pour gendre, un Nasamon pour époux ; un nouveau-né de couleur différente terrifie le berceau. Confiant en de tels alliés, il s'avance, désormais plus puissant que le prince lui-même ; il est précédé par des colonnes de fantassins, entouré par des escadrons de cavaliers, et des rois ses clients, qu'il enrichit de nos dépouilles »⁶⁹⁵.

On retrouve ici l'une des thématiques de Juvénal que l'on a précédemment évoquées. Le satiriste utilisait pour sa part l'adjectif *decolor*⁶⁹⁶ dans *decolor heres* 'un héritier noir'. Claudien, en revanche, utilise *discolor* 'qui n'a pas la même couleur' pour qualifier *infans* 'enfant'. Ainsi, même si l'expression *discolor infans* 'un nouveau-né de couleur différente' ne traduit pas seulement l'idée du métissage avec les Noirs, elle doit être comprise ici dans ce sens car d'après le contexte dans lequel elle est employée, elle porte la même valeur sémantique que *decolor heres*.

Évoquant le métissage des populations éthiopiennes qui vivaient au contact des Carthaginoises ici mentionnées par Claudien, J. Desanges écrit : « Également métissés nous paraissent les Nasamons qui entretenaient des contacts avec les Ammoniens. Ils n'étaient certainement pas très noirs, puisqu'au terme de leur expédition dans le désert, certains d'entre eux relatèrent comme un fait remarquable l'existence de petits hommes noirs de peau. Mais à l'époque des Sévères, Philostrate⁶⁹⁷ tient les Nasamons pour des Éthiopiens. Claudien (*Guerre contre Gildon*, 192-193), à la fin du IV^e siècle, distingue, parmi les alliés de Gildon, les Nasamons des Éthiopiens, mais il prétend que de l'union des premiers comme des seconds avec des Carthaginoises sont nés des enfants de couleur *discolor*. Les Nasamons étaient donc d'une

⁶⁹⁵ CLAUDIEN, *Contre Gildon* 188-195.

⁶⁹⁶ JUVÉNAL, *op. cit.* 6, 597-602.

⁶⁹⁷ PHILOSTRATE, *Vie d'Apollonios* 6, 26.

carnation beaucoup plus foncée que les habitants de la Carthage romaine, métis de Puniqes, de Libyco-Berbères et de Romains, souvent déjà fort bruns »⁶⁹⁸.

Après cette analyse, on réalise que la critique du métissage des Romains avec les Éthiopiens dans la littérature latine s'est faite sous deux approches. L'une, généralement adoptée par les satiristes et les rhéteurs, part de la dénonciation de l'infidélité des femmes et évoque de manière sous-jacente la question du métissage ; tandis que l'autre, celle de Claudien par exemple, découle de la condamnation de la « barbarie » des ennemis qui soumettaient avec une extrême violence les citoyennes naturalisées de l'empire romain. Dans les deux cas, le métis ou le métissage ne sont pas condamnés et les discours soutenus à leur égard ne reposent absolument pas sur des fondements ethniques mais plutôt sur l'existence d'un phénomène social interne et externe à Rome. Ce phénomène qu'on appelle adultère dans la capitale et violence sexuelle qualifiée de barbarie dans les provinces entraîne une réprobation des complices dans le premier cas, et des violeurs dans le second.

En conséquence, le métissage ethnique entre Romain-e(s) et Éthiopien-ne(s) n'était pas perçu négativement, car, comme le dit J. Peyras, « l'empire de Rome, ce fut une civilisation métisse d'un peuple de métis »⁶⁹⁹. Après tout, Rome est peuplée de métis dès sa fondation et ce « métissage est au centre de la pensée nationaliste romaine »⁷⁰⁰. De surcroît, « sur le plan idéologique [...], écrit F. Biville, ce mélange qui débouche sur une nouvelle entité n'est pas nécessairement conçu négativement comme une altération d'identité, consécutive à la perte d'éléments indigènes sous l'effet d'apports extérieurs et corrupteurs. Il peut aussi être perçu comme un idéal utopique de mélange harmonieux, donnant naissance à une entité supérieure. Cet idéal peut être mis au service d'une idéologie nationaliste et impérialiste. Il peut servir à justifier une politique d'intégration et d'assimilation »⁷⁰¹. On lit d'ailleurs la même idée chez J. Peyras lorsqu'il écrit : « Un citoyen romain, à l'époque d'Auguste déjà, c'est une personne qui a reçu un certain statut, qu'il habite Rome, l'Italie, une colonie provinciale ou qu'il soit magistrat d'un municipes. Cela n'a rien à voir avec une ethnie quelconque. Et il ne faut pas tirer quelques lois restrictives de leur contexte. Les limitations concernant l'affranchissement ne sont nullement destinées à conserver la pureté de sang d'un peuple fait d'apports divers, comme le reconnaît son histoire 'officielle' ou les épopées nationales, mais à empêcher des affranchis

⁶⁹⁸ J. DESANGES et G. CAMPS, « *Aethiopes* », dans *Encyclopédie Berbère* 2, Paris, Edisud, 1985, p. 168-181, ici p. 3.

⁶⁹⁹ J. PEYRAS, *op. cit.*, p. 190.

⁷⁰⁰ *ID. op. cit.*, p. 192.

⁷⁰¹ F. BIVILLE, *op. cit.*, p. 28.

riches de s'intégrer immédiatement aux 'Pères' du sénat »⁷⁰². La question de la sauvegarde de la pureté de sang est certes une réalité, mais elle ne se pose en général que dans des situations exceptionnelles par exemple dans des cas d'adultère, d'infidélité et de naissances d'héritiers illégitimes. Et si elle se pose, c'est parce que le métissage ethnique n'est conçu par les auteurs latins qu'entre femmes romaines et étrangers, ici les Éthiopiens. Cette conception soulève la question du *pudor* et de la *pudicitia* des matrones et est souvent traitée en même temps que le thème de la violence sexuelle dont elles sont victimes.

3.1.3 L'implication prétendue des Noirs dans les violences sexuelles : le cas du viol de Lucrece

Alors que certaines matrones sont blâmées à cause de la légèreté de leurs mœurs, d'autres sont louées grâce à leur pudeur et leur chasteté qui font d'elles des épouses exemplaires. Toutefois ces femmes vertueuses à la beauté remarquable sont souvent victimes de viol et sont exposées à la mort donnée par des hommes avides de pouvoir et incapables de contenir leur désir sexuel. On sait qu'à Rome le viol est un crime très connu et très courant. Plusieurs cas⁷⁰³, aussi mythologiques que réels⁷⁰⁴, différents les uns des autres, sont relatés par des auteurs latins⁷⁰⁵ qui en exploitent la portée et la valeur morale, politique, sociologique, philosophique, historique etc. Parmi les cas mentionnés dans les témoignages littéraires, celui de Lucrece a durablement marqué la mémoire collective des Romains, et a fait de cette femme « une héroïne nationale⁷⁰⁶ », un symbole de la chasteté et de la pudicité. Son viol et sa mort ont été à l'origine de l'expulsion du dernier roi de Rome Tarquin le Superbe et de sa famille, et ont conduit à l'avènement de la République.

Après sa mort, Lucrece est devenue dans l'histoire de Rome une figure emblématique dont la légende est rapportée par beaucoup d'écrivains classiques⁷⁰⁷, tardifs⁷⁰⁸ et même

⁷⁰² J. PEYRAS, *op. cit.*, p.191.

⁷⁰³ Le viol de Lucrece, de Chiomara. Sur ces femmes et sur d'autres aussi, voir R. ADAM, « De Thanatos à Éros : Le sadisme discret de Tite-Live », dans R. CHEVALIER, R. POIGNAULT (ed.), *Actes du colloque Présence de Tite-Live*, Coll. *Caesarodunum* 27 bis, Tours, 1994, p. 45-65 ; St. RATTI, « Le viol de Chiomara : Sur la signification de Tite-Live 38, 24 », *Dialogues d'Histoire Ancienne* 22/1 (1996), p. 95-131.

⁷⁰⁴ L. DESCHAMPS, « Les Dames de février dans les *Fastes* d'Ovide », dans *Vita Latina* 132 (1993), p.10-17. C'est dans le livre II des *Fastes* qu'on trouve plusieurs cas : « Jupiter pour Jutine, Sextus pour Lucrece etc. »

⁷⁰⁵ TITE-LIVE, *Histoire romaine* 1, 57-59 ; CICÉRON, *République* 2, 44-48 ; OVIDE, *Fastes* 2, 725-852 ; VALÈRE-MAXIME, *Faits et dits mémorables* 6, 1, 1 ; FLORUS, *Abrégé de l'histoire de Rome* 1, 1, 7, 11.

⁷⁰⁶ G. RAMIRES, « Un'eroina nel racconto di Servio : Lucrezia », dans *Dialogues d'Histoire Ancienne*, Supplément 4/1 (2010), p. 61-75 ; P. POUTHIER, « Autour de la mort de Lucrece : La constitution à Rome d'un thème national », dans *Trames, Antiquité Classique, D'Hippocrate à Alcuin*, Limoges, 1985, p.101-110.

⁷⁰⁷ TITE-LIVE, *op. cit.*, 1, 57-59, OVIDE, *op. cit.*, 2, 725-852.

⁷⁰⁸ SERVIUS, *Ad Aen.*, 8, 646.

modernes⁷⁰⁹, mais sa tradition a connu au fil des siècles des variantes concernant les personnages qui sont évoqués dans les circonstances de son viol. Malgré la pluralité des sources, on analysera seulement d'une part les récits de Tite-Live qui présentent certaines similitudes — bien qu'ils lui soient opposés sur certains points — avec celui d'Ovide, et d'autre part l'exposé de Servius qui apporte un élément nouveau et très important, à savoir l'évocation d'un *Aethiops* (un Noir) dans la menace et la mise en scène du violeur de Lucrèce.

3.1.3.1 Le viol de Lucrèce⁷¹⁰ chez Tite-Live

Le personnage de Lucrèce dans les témoignages littéraires est à mettre en rapport avec l'évocation du thème de la *pudicitia*, du *pudor*, en d'autres termes avec les vertus des matrones. Car si aujourd'hui elle est devenue un modèle de vertu, une référence pour toutes les femmes romaines, c'est parce que justement même à l'absence de son époux, elle a su incarner l'image d'une épouse fidèle à son mari, d'une femme économe, et en cela elle correspond à l'idéal féminin de Rome à l'époque de la Royauté. C'est-à-dire, une femme qui fait honneur à son mari par l'exemplarité de ses mœurs, de sa chasteté et de sa fidélité, des vertus cardinales louées par la noblesse de toute société civilisée. Elle n'a pas reçu ce mérite *ex nihilo*, bien au contraire, sa condition d'épouse décente a été mise à l'épreuve par une visite à l'improviste, proposée d'ailleurs par son mari, alors que celui-ci et ses compagnons de guerre discutaient à propos des qualités et des occupations de leurs femmes restées à la maison. C'est donc dans ce contexte de défi que Lucrèce est présentée par son mari comme surpassant en vertu toutes les autres femmes en lice dans cette affaire.

3.1.3.1.1 Lucrèce chez Tite-Live (1, 57, 6-11)

Forte potantibus his apud Sex. Tarquinium, ubi et Conlatinus cenabat Tarquinius, Egerii filius, incidit de uxoris mentio ; suam quisque laudare miris modis. Inde certamine accenso Conlatinus negat uerbis opus esse, paucis id quidem horis posse sciri, quantum ceteris praestet Lucretia sua. « Quin, si uigor iuuentae inest, conscendimus equos inuisimusque praesentes nostrarum ingenia ? Id cuique spectatissimum sit, quod necopinato uiri aduentu occurrerit oculis ». Incaluerant uino ; « age sane » omnes ; citatis equis aduolant Romam. Quo cum primis se intendentibus tenebris peruenissent, pergunt inde Collatiam, ubi Lucretiam haudquaquam ut regias nurus, quas in conuiuio luxuque cum aequalibus uiderant tempus terentes, sed nocte sera deditam lanae inter lucubrantes ancillas in medio aedium sedentem inueniunt. Muliebris certaminis laus penes Lucretiam fuit. Adueniens uir Tarquinique excepti benigne ; uictor maritus comiter inuitat regios iuuenes. Ibi Sex. Tarquinium

⁷⁰⁹ SHAKESPEARE, W., The Rape of Lucrece, dans The Complete Works of William Shakespeare ed. by W. G. Clark, W. Aldis Wright, New York, Nelson Doubleday, 1914.

⁷¹⁰ Bien que plusieurs auteurs rapportent l'histoire du viol de Lucrèce, nous limitons notre étude à la seule version de Tite-Live car cette analyse ne porte pas sur le personnage de Lucrèce mais plutôt, comme l'évoque le titre du chapitre, sur l'implication prétendue des Éthiopiens dans des violences sexuelles. Nous avons choisi le récit de cet écrivain car nous estimons qu'il constitue la source de tous les autres auteurs postérieurs.

mala libido Lucretiae per uim stuprandae capit ; cum forma tum spectata castitas incitat. Et tum quidem ab nocturno iuuenali ludo in castra redeunt.

« Ceux-ci buvant du vin chez Sextus Tarquin, où dînait Tarquin Collatin, fils d'Égérius, la conversation tomba par hasard sur les femmes ; et chacun d'eux faisait d'une manière surprenante un éloge de la sienne. Là, la discussion s'enflammant, Collatin dit que la vérité ne se trouvait pas dans la force des mots, et que certes en peu de temps on pouvait savoir combien sa femme Lucrèce l'emportait sur les autres. 'Si la vigueur de la jeunesse est encore en nous, pourquoi ne monterions-nous pas à cheval et ne vérifierions-nous pas immédiatement les qualités de nos épouses ? Que cela soit une preuve pour chacun, qui, à l'arrivée à l'improviste du mari, se présentera devant les yeux'. Ils étaient enflammés par le vin. Tous dirent : 'allons, vraiment', et ils se précipitaient avec une vive allure de cheval vers Rome, où les ténèbres commençaient à s'étendre quand ils y parvinrent. De là, ils continuèrent à Collatie, où ils trouvèrent Lucrèce, pas du tout comme les belles-filles dans les résidences royales qu'ils virent avec leurs compagnons dans le festin et la débauche ; mais assise au milieu du palais jusque tard le soir et dévouée à la laine parmi ses servantes travaillant à la lueur de la lampe. L'honneur de la discussion sur les femmes revient à Lucrèce. À l'arrivée de son époux et de Tarquin, elle les reçoit avec bienveillance, le mari victorieux invite gentiment les jeunes princes. Là le désir effréné de déshonorer Lucrèce par la force envahit Sextus Tarquin, il était excité d'une part par la beauté, d'autre part par une chasteté remarquable. Et alors, après les jeux juvéniles nocturnes, ils retournent au camp »⁷¹¹.

À la lecture du récit livien, on voit d'abord comment Tite-Live aborde et traite la problématique de la place et des devoirs de la femme dans la société romaine antique, ensuite comment il présente Lucrèce en mettant un accent particulier sur son honneur et sur le défi qu'elle a relevé, et enfin comment il annonce le fâcheux crime engendré par l'envie de Sextus Tarquin à savoir le viol que suivra la mort dans le chapitre qui suit cet épisode.

Avec ses qualités d'historien mais aussi d'analyste, Tite-Live adopte une démarche très particulière surtout lorsqu'il s'agit d'exalter la grandeur d'un événement ou de magnifier la geste d'un personnage. En effet, il ne faut pas perdre de vue son projet qui invite à un retour au *mos maiorum* et qui consiste à rappeler les hauts faits des Anciens pour sensibiliser ses lecteurs et ses concitoyens. Autant il est fort pour exalter un héros ou une héroïne, fût-il ou fût-elle barbare⁷¹², en lui rendant les honneurs qui lui sont dus, autant il excelle à discréditer un citoyen Romain qu'il classerait même au rang des ennemis d'après la bassesse de son attitude. Ainsi, afin de montrer la place de la femme dans la société romaine d'alors, il choisit des femmes de la classe royale, à savoir les belles-filles du roi, auxquelles il oppose Lucrèce, qui appartient à la même sphère qu'elles. La manière dont il présente les premières est très dépréciative si l'on se place dans le contexte de son récit, et cela est volontaire. Il écrit : « [...] *pergunt inde Collatiam [...] ut regias nurus, quas in conuiuio luxuque cum aequalibus uiderant terentes* » (« De là, ils continuèrent à Collatie, [...] les belles-filles dans les résidences royales

⁷¹¹ TITE-LIVE, *Histoire romaine* 1, 57, 6-11.

⁷¹² Les exemples de Chiomara et de Zénobie, et d'autres encore sont très pertinents. St. RATTI le montre bien lorsqu'il écrit : « Ce n'est pas la moindre des audaces de Tite-Live que de faire d'une femme, qui plus est barbare, une héroïne. En effet, un exemplum ayant pour fonction de fixer des règles de comportement, il est pour le moins paradoxal de prendre modèle à l'étranger. En réalité cette femme (Chiomara) séduit l'historien parce qu'elle possède toutes les qualités d'un homme, jointes aux qualités d'une vraie romaine ». Cf. St. RATTI, *op. cit.*, p. 105.

qu'ils virent avec leurs compagnons dans le festin et la débauche »). Tite-Live présente des femmes libertines qui, en l'absence de leurs maris, enfreignent les conventions sociales en se livrant à des loisirs licencieux. Quant à la présentation de Lucrèce, elle est très élogieuse car Tite-Live la montre très impliquée aux tâches domestiques et quotidiennes qu'elle aurait pu laisser à la charge de ses servantes. Elle s'acquitte bien de son rôle de *domina* et ne profite pas de ce statut pour s'abandonner à l'oisiveté et aux banquets comme le faisaient les autres femmes. Bien au contraire, on la voit gérer son foyer en bonne matrone comme le rapporte Tite-Live : [...] *Lucretiam, [...], nocte sera deditam lanae inter lucubrantes ancillas in medio aedium sedentem inveniunt*, (« et où ils trouvèrent Lucrèce, [...] assise au milieu du palais jusque tard le soir et dévouée à la laine parmi ses servantes travaillant à la lueur de la lampe »). En effet, à travers cette image que Tite-Live donne à voir (filer la laine), on pourrait même établir une comparaison entre Lucrèce et Pénélope en ce qui concerne d'un côté leur fidélité à leurs époux, de l'autre l'administration de leur maison.

Après avoir classé Lucrèce dans la catégorie des femmes romaines exemplaires en la montrant à la tâche, Tite-Live reconnaît son mérite et il écrit à son propos comme pour lui rendre hommage : *Muliebris certaminis laus penes Lucretiam fuit. Adueniens uir Tarquinique excepti benigne ; uictor maritus comiter inuitat regios iuuenes* (« L'honneur de la discussion sur les femmes revient à Lucrèce. À l'arrivée de son époux et de Tarquin, elle les reçoit avec bienveillance, le mari victorieux invite gentiment les jeunes princes »). Cette victoire, à la fois de Lucrèce et de son mari Collatin, allait être le début d'un nouvel épisode marqué par l'histoire du viol et du suicide de Lucrèce en raison de la passion du prince. C'est cet événement que Tite-Live annonce en des termes qui mettent bien en évidence l'offense et l'infamie de Sextus Tarquin. Il écrit : *Ibi Sex. Tarquinium mala libido Lucretiae per uim stuprandae capit ; cum forma tum spectata castitas incitat* (« Là le désir effréné de déshonorer Lucrèce par la force envahit Sextus Tarquin, il était excité d'une part par la beauté, d'autre part par une chasteté remarquable. Et alors, après les jeux juvéniles nocturnes, ils retournent au camp »). Dans ce discours trois termes rappellent l'importance que Tite-Live accorde au thème de la *pudicitia*, du déshonneur et la manière violente dont certaines femmes sont déshonorées : il s'agit de *libido*, de *per uim* et de *stuprandae*. Ils montrent combien Sextus est en déphasage avec la moralité de son époque. R. Adam résume cette réalité en disant que « la pulsion de viol

accentuée par la chasteté de la victime relève typiquement du syndrome sadique »⁷¹³. Le chapitre qui suit met bien en exergue la perversion mais surtout la détermination de Sextus.

3.1.3.1.2 Le viol de Lucrèce

Il s'agit ici de deux événements qui se déroulent successivement, mais qu'il convient de traiter en deux temps pour bien suivre la démarche de Tite-Live. Dans le premier épisode, l'historien commente le viol en exposant les faits. En effet, il présente d'abord les intentions du violeur Sextus Tarquin qui profère toutes sortes de menaces pour posséder Lucrèce. Ensuite, il montre la résistance que cette dernière oppose à son oppresseur. Enfin, il explique les raisons pour lesquelles Lucrèce a cédé au chantage du prince.

Paucis interiectis diebus Sex. Tarquinius inscio Conlatino cum comite uno Collatiam uenit. Vbi exceptus benigne ab ignaris consilii cum post cenam in hospitale cubiculum deductus esset, amore ardens, postquam satis tuta circa sopitque omnes uidebantur, stricto gladio ad dormientem Lucretiam uenit sinistraque manu mulieris pectore oppresso « Tace, Lucretia, inquit ; Sex. Tarquinius sum ; ferrum in manu est ; moriere, si emiseris uocem ». Cum pauida ex somno mulier nullam opem, prope mortem imminentem uideret, tum Tarquinius fateri amorem, orare, miscere precibus minas, uersare in omnes partes muliebre animum. Vbi obstinatam uidebat et ne mortis quidem metu inclinari, addit ad metum dedecus : Cum mortua iugulatum seruum nudum positurum ait, ut in sordido adulterio necata dicatur.

« En l'espace de peu de jours, Sextus Tarquin, à l'insu de Collatin, revient à Collatie accompagné d'un seul homme. Là, ignorant son intention, il est accueilli avec bienveillance et conduit après le dîner dans la chambre d'hôte. Brûlant de désirs, après qu'il s'est aperçu que tout autour lui était endormi, dégainant son épée, il va auprès de Lucrèce qui était en train de dormir, et, faisant pression par sa main gauche sur la poitrine de cette femme : 'Tais-toi, Lucrèce, dit-il, je suis Sextus Tarquin : je tiens une épée, tu es morte, si tu prononces une parole'. Quand elle s'est éveillée, saisie d'effroi sans aucune force, Lucrèce voit tout près d'elle une mort imminente. Alors, Tarquin avoue son vif désir, la supplie en mélangeant les menaces avec les prières, et retournant dans tous les sens l'âme de la femme. Quand il s'est aperçu qu'elle était résolue, et qu'elle ne fléchissait pas même à la crainte de la mort, il ajouta à la crainte le déshonneur. Il dit qu'une fois morte, il placerait un esclave égorgé et nu à ses côtés, de sorte qu'on dise qu'elle a été tuée dans un ignoble adultère »⁷¹⁴.

Le retour en cachette de Sextus Tarquin à Collatie (*Sex. Tarquinius inscio Conlatino cum comite uno Collatiam uenit*) est un élément important qui permet de comprendre son acte prémédité. De plus, il confirme sa détermination d'accomplir son projet quelle qu'en soit la méthode qu'il mettrait en œuvre. Tite-Live l'avait déjà annoncée lorsqu'il écrivait : *Ibi Sex. Tarquinius mala libido Lucretiae per uim stuprandae capit ; cum forma tum spectata castitas incitat* (« Là le désir effréné de déshonorer Lucrèce par la force envahit Sextus Tarquin, il était excité d'une part par la beauté d'autre part par une chasteté remarquable »).

On sait que le viol commence toujours par une menace. Et Sextus n'a pas échappé à cette façon de faire habituelle dans l'histoire du viol qui consiste justement à profiter d'un

⁷¹³ R. ADAM, *op. cit.*, p. 55.

⁷¹⁴ TITE-LIVE, *op. cit.*, 1, 58, 1-5.

certain statut ou d'une certaine position (ici celle de prince), mais aussi et surtout à poser des conditions qui sont difficiles à refuser dans certaines situations. C'est ici le cas, il avait une arme à la main (*stricto gladio*) lorsqu'il menaçait sa victime. Tite-Live écrit : *amore ardens, [...], stricto gladio ad dormientem Lucretiam uenit sinistraque manu mulieris pectore oppresso* « *Tace, Lucretia, inquit ; Sex. Tarquinius sum ; ferrum in manu est ; moriere, si emiseris uocem* » (« brûlant de désir, [...] dégainant son épée, il va auprès de Lucrèce qui était en train de dormir, et, faisant pression par sa main gauche sur la poitrine de cette femme : ' Tais-toi, Lucrèce, dit-il, je suis Sextus Tarquin : je tiens une épée, tu es morte, si tu prononces une parole' »). En décrivant ainsi la scène, Tite-Live veut surtout montrer la violence et la brutalité dont Sextus Tarquin a fait preuve pour intimider Lucrèce. En témoignent les termes qu'il emploie : *stricto gladio* (« dégainant son épée »), *pectore oppresso* (« faisant pression sur la poitrine »), *ferrum in manu est* (« je tiens une épée »), et enfin *moriere* (« tu es morte »). Tite-Live a prêté à Sextus ces mots menaçants qui appartiennent au champ lexical de la violence et par extension à celui de la mort. Ce n'est pas pour rien qu'il a choisi de placer la menace à un tel degré de gravité et de fermeté. En effet, c'est l'occasion pour lui de montrer qu'autant Sextus est déterminé à satisfaire son désir, autant Lucrèce est décidée de rester fidèle à son époux et à se garder de toute union avec un autre homme. Par conséquent, d'après Tite-Live, Lucrèce est une femme vertueuse que même la menace de mort n'a pu ébranler. C'est pourquoi Sextus Tarquin change de méthode en la menaçant de nuire à sa réputation. L'historien le résume ainsi : *Vbi obstinatam uidebat et ne mortis quidem metu inclinari, addit ad metum dedecus* (« Quand il s'est aperçu qu'elle était résolue, et qu'elle ne fléchissait pas même à la crainte de la mort, il ajouta à la crainte le déshonneur »). Et la menace est ainsi formulée par Sextus : *Cum mortua iugulatum seruuum nudum positurum ait, ut in sordido adulterio necata dicatur* (« Il dit qu'une fois morte, il placerait un esclave égorgé et nu à ses côtés, de sorte qu'on dise qu'elle a été tuée dans un ignoble adultère »). La suite de l'histoire montre que cette menace a pris le dessus sur la résistance de Lucrèce.

En s'intéressant aux raisons qui ont amené Lucrèce à céder aux menaces de Sextus, on s'aperçoit que d'après Tite-Live la matrone tenait à préserver sa réputation. Le chantage de Sextus est très explicite. En effet, d'après P. Pouthier, « Lucrèce, qui n'a pas peur de mourir, redoute seulement les menaces de Sextus ; si elle est trouvée morte à côté d'un esclave nu et égorgé, son corps sera 'privé de sépulture et de tous autres rites des funérailles' »⁷¹⁵. Mais il

⁷¹⁵ P. POUTHIER, *op. cit.*, p. 105-106.

précise dans une note que « la privation de sépulture n'est pas franchement évoquée »⁷¹⁶ par Tite-Live. On lit dans la notice de l'historien que le but de Sextus était de s'arranger de telle sorte que Lucrece soit accusée de *sordido adulterio* (« un ignoble adultère ») au cas où elle refusait. C'est donc chez Denys d'Halicarnasse⁷¹⁷ qu'on retrouve l'évocation de cette privation qui est en effet, en plus de la mort, une des punitions que subissaient les cadavres des femmes tuées après avoir été prises en flagrant délit d'adultère avec des esclaves.

Cela explique le choix du *iugulatum seruum nudum*⁷¹⁸ que Sextus menaçait de placer à côté de Lucrece, sachant que cette façon de faire constitue non seulement un moyen de pression mais aussi une preuve irréfutable. Le crime d'adultère est d'autant plus grave que le complice est un *seruus*. En commentant les raisons pour lesquelles Lucrece a cédé aux menaces de son violeur, G. Bolens écrit : « Lucrece, bien qu'elle reste non consentante, se laisse faire, vaincue par la menace que représente le spectacle hypothétique de son cadavre enlacé par celui d'un esclave. [...] C'est la crainte par anticipation d'une ignominie issue ultérieurement de l'acte transgressif, plus que la crainte de l'acte transgressif lui-même. Lucrece cède au viol pour échapper à la honte imaginée du soupçon d'adultère infamant, supposé entre elle et un esclave. Le *decus* de Lucrece relève d'une part de son désir d'être en adéquation avec les impératifs comportementaux de son groupe social – impératifs parmi lesquels une épouse ne couche qu'avec son mari et une femme libre ne couche pas avec un esclave »⁷¹⁹. Dès lors on peut supposer qu'en évoquant et impliquant un esclave dans une relation sexuelle, Tite-Live rappelle, à travers Sextus Tarquin, la hiérarchisation de la société romaine dès l'époque de la Royauté, mais également le devoir pour toutes les matrones de veiller sur leurs mœurs et surtout sur leur pudeur.

Toutefois, une chose est tout à fait remarquable : alors que les auteurs classiques s'accordent presque tous pour affirmer en même temps que Tite-Live que Sextus menaçait de placer un esclave à côté de Lucrece, au IV^e ou au V^e siècle Servius, le commentateur de Virgile ajoutera une précision inattendue et inédite, en disant que c'était d'un Éthiopien, c'est-à-dire d'un Noir, que Tarquin menaçait de placer le cadavre auprès de la chaste épouse de Collatin.

⁷¹⁶ *ID.*, *ibid.*, p. 105-106.

⁷¹⁷ DENYS D'HALYCARNASSE, *Antiquités romaines* 4, 65, 3.

⁷¹⁸ Chez OVIDE, *Fastes* 2, 809, il s'agit aussi d'un esclave (*famulum*, écrit-il).

⁷¹⁹ G. BOLENS, « La vergogne dans la légende de Lucrece de l'Antiquité à la Renaissance », dans *Rives méditerranéennes*, [en ligne] 31 (2008), p.1-16, ici p. 4-5.

3.1.3.2 Le viol de Lucrèce raconté par Servius

Depuis Tite-Live jusqu'à Servius, les versions de la légende de Lucrèce ne diffèrent pas beaucoup les unes des autres. Presque tous les auteurs latins qui ont narré cette histoire ont repris la version de Tite-Live, en l'adaptant à leur genre littéraire. Ainsi, les historiens, les poètes, les orateurs, les romanciers etc., ont tous évoqué ou bien le *pudor* de Lucrèce agressée par Sextus, ou bien la chute du règne des Tarquins, ou bien les deux simultanément.

Il est certain qu'au I^{er} siècle de notre ère, le personnage de Lucrèce était associé dans certaines œuvres à la pudeur et représentait en même temps le symbole de la résistance à toute tentative d'abus sexuel. Dans le *Satiricon* une scène rappelle bien la résistance de Lucrèce et fait d'elle un modèle en matière d'honneur et de pudicité :

Cum quaererem numquid nobis in prandium frater parasset, consedit puer super lectum et manantes lacrimas pollice extersit. Perturbatus ego habitu fratris quid accidisset quaesiui. At ille tarde quidem et inuitus, sed postquam precibus etiam iracundiam miscui, 'Tuus' inquit 'iste frater seu comes paulo ante in conductum accucurrit coepitque mihi uelle pudorem extorquere. Cum ego proclamarem, gladium strinxit et 'Si Lucretia es' inquit 'Tarquinius inuenisti'.

« Je m'informai si le petit frère nous avait préparé à déjeuner. Le pauvre enfant s'assit sur le lit, en essuyant de son pouce les larmes qui l'inondaient. Bouleversé de le voir en cet état, je voulus savoir ce qui était arrivé à ce mignon. Ce ne fut qu'après bien des hésitations et des répugnances, et quand j'eus mêlé la violence à la prière, qu'il consentit à parler : 'Celui que tu nommes ton frère, dit-il, ce compagnon de ton destin, est accouru un peu avant toi dans ce garni, et aussitôt s'est mis en devoir d'attenter à ma pudeur. Je poussais les hauts cris ; mais lui, il tira son épée : 'si tu es Lucrèce, me dit-il, tu as trouvé Tarquin' »⁷²⁰.

Il est clair que l'auteur du *Satiricon* s'inspire de Tite-Live et reprend même des termes que l'historien a employés en racontant les événements. L'emploi de *gladium strinxit* (« il dégaina son épée ») rappelle chez Tite-Live *stricto gladio* (« dégainant son épée »). En outre, la menace qu'Ascyte a faite à Giton '*Si Lucretia es' [...] 'Tarquinius inuenisti'* (« 'si tu es Lucrèce, [...], tu as trouvé Tarquin' ») montre que la fidélité de Lucrèce était même présente dans le langage quotidien des Romains à l'époque impériale au point que l'évocation de son prénom faisait allusion à la préservation de la chasteté.

Au IV^e siècle, la légende est certes restée présente dans la conscience collective et les études mais les personnages cités et mis en scène ne sont plus exactement les mêmes que chez les auteurs classiques. La notice de Servius à laquelle nous avons fait allusion présente une grande différence en ce qui concerne les personnes évoquées dans l'histoire du viol de Lucrèce.

NEC NON TARQVINIVM EIECTVM PORSENNIA IVBEBAT : *Tarquinius Superbus habuit perditos filios, inter quos Arruntem. Qui dum in castris esset, patre suo Ardeam obsidente, et ortus esset inter eum et*

⁷²⁰ *Satiricon* 9, 2-5.

Collatinum, maritum Lucretiae, de uxoris sermo, eo usque processit contentio, ut ad probandos earum mores arreptis equis statim domos suas simul proficiscerentur. Ingressi itaque ciuitatem Collatiam, ubi fuit Lucretiae domus, inuenerunt eam lanificio operam dantem et tristem propter mariti absentiam. Inde ad Arruntis domum profecti cum uxorem eius inuenissent cantilenis et saltationibus indulgentem, reuersi ad castra sunt. Quod Arruns dolens cum de expugnanda Lucretiae castitate cogitaret, mariti eius nomine epistulam finxit et dedit Lucretiae, in qua hoc continebatur, ut Arruns susciperetur hospitio. Quo facto per noctem stricto gladio eius ingressus cubiculum cum Aethiope, hac arte egit ut secum coiret, dicens 'nisi mecum concubueris, Aethiopem tecum interimo, tamquam in adulterio deprehenderim'. Timens itaque Lucretia ne castitatis amore famam deperderet, quippe quam sine purgatione futuram esse cernebat, inuita turpibus imperiis paruit.

« NEC NON TARQVINIVM EIECTVM PORSENNIA IVBEBAT : Tarquin le Superbe eut des fils dépravés parmi lesquels Arruns. Ce dernier se trouvait dans le camp, pendant que son père assiégeait Ardée, et une discussion s'étant engagée entre lui et Collatin, le mari de Lucrece, à propos de leurs femmes, la tension monta à tel point qu'ils partirent ensemble à cheval chez eux sur-le-champ pour vérifier les mœurs de leurs épouses. Ainsi, arrivés dans la ville de Collatie, où était la maison de Lucrece, ils la trouvèrent en train de travailler la laine et triste à cause de l'absence de son mari. De là, partis chez Arruns, ils surprirent sa femme s'adonnant à des chants et à des danses. Ils retournèrent au camp. C'est pourquoi Arruns, anéanti par la chasteté de Lucrece, projeta de la soumettre de force. Il écrivit une fausse lettre signée de son mari et l'adressa à Lucrece, lettre sur laquelle on lisait : Qu'Arruns soit reçu avec hospitalité. Cela fait, il entra de nuit, l'épée dégainée, dans la chambre de Lucrece avec un Noir, et par cette ruse, il la força à coucher avec lui, en disant : 'si tu ne couches pas avec moi, je te tue avec le Noir, comme si je vous avais pris en flagrant délit d'adultère'. Ainsi Lucrece, craignant que la réputation de sa chasteté ne soit complètement perdue, se soumit contre son gré aux ordres déshonorants, parce qu'elle voyait qu'elle n'aurait pas de pardon »⁷²¹.

Servius résume dans cette notice le processus du viol, mais il se distingue en plusieurs points de ses prédécesseurs. Cette distinction est notée par G. Ramires⁷²² qui remarque cinq contradictions entre les versions de Tite-Live/Ovide et celle de Servius. Celles-ci concernent généralement les personnages évoqués et leurs rôles dans cette affaire. Ainsi, souligne-t-il : « 1) Servio dice che a violentare Lucretia è Arrunte e non Sesto Tarquinio. 2) In Servio la contesa nasce tra Arrunte e Collatino. Invece in Tito-Livio la contesa è tra tutti i partecipanti al banchetto. In Ovidio è il figlio del re a suscitare il problema e la conseguente contesa. 3) Tito-Livio tralascia mentre Ovidio descrive una donna 'fresca' di banchetto e ubriaca. In Servio, invece, c'è il particolare della moglie di Arrunte che passa la notte tra *cantilenaes saltationes*. 4) In Servio c'è l'invenzione del particolare della lettera. 5) In Servio, lo schiavo è un Etiope, dunque un uomo di colore, il che renderebbe ancora più infamante, se è possibile, la scena dell'adulterio che Arrunte minaccia di porre in atto se Lucrezia non gli cederà »⁷²³.

Il est important de s'arrêter sur le dernier point qui constitue un élément nouveau et intéressant dans la légende de Lucrece. En effet, nous remarquons en même temps que G. Ramires, que selon Servius, Arruns⁷²⁴ est entré dans la chambre avec un Éthiopien (un Noir),

⁷²¹ SERVIUS *Ad.*, *Aen* 8, 646.

⁷²² G. RAMIRES, *op. cit.*, p. 66.

⁷²³ *ID.*, *ibid.*, p. 66.

⁷²⁴ Sur Arruns, voir G. RAMIRES, *op. cit.*, p. 69 et sq. Au lieu de Sextus, Servius dit que c'est Arruns qui a violé Lucrece. Des divergences pareilles peuvent être notées sur les points qui suivent à savoir les différents interlocuteurs, la lettre feinte, etc.

et menace de tuer Lucrèce avec ce dernier si elle refuse de coucher avec lui. Servius écrit : *Quo facto per noctem stricto gladio eius ingressus cubiculum cum Aethiope, hac arte egit ut secum coiret, dicens 'nisi mecum concubueris, Aethiopem tecum interimo, tamquam in adulterio deprehenderim'* (« Cela fait, il entra de nuit, l'épée dégainée, dans la chambre de Lucrèce avec un Noir, et par cette ruse, il la força à coucher avec lui, en disant : 'si tu ne couches pas avec moi, je te tue avec le Noir, comme si je vous avais pris en flagrant délit d'adultère' »).

Il s'agit ici de la seule et unique évocation d'un Noir dans la légende de Lucrèce. Servius a en effet remplacé le *iugulatum seruum nudum* (« l'esclave égorgé et nu ») mentionné par Tite-Live et les autres écrivains par l'*Aethiops* dans lequel G. Ramires voit « un uomo di colore, il che renderebbe ancora più infamante, se è possibile, la scena dell'adulterio che Arrunte minaccia di porre in atto se Lucrezia non gli cederà ».

En effet, on peut supposer que le choix du Noir par Servius est à mettre à rapport avec la gravité de la sanction qu'on aurait infligée à Lucrèce ; de même que l'esclave égorgé et nu de Tite-Live retrouvé à ses côtés serait un motif aggravant d'accusation et de condamnation d'adultère. Cependant, rien ne certifie que l'Éthiopien est véritablement un esclave. On ne peut que le présumer étant donné que d'une part au moment des faits, Rome n'était pas encore beaucoup entrée en contact avec les peuples d'au-delà de la Méditerranée, et que d'autre part, l'*Aethiops*, s'il y en avait un, est placé ici dans la *domus* d'une femme noble et dont le mari a des liens de parenté avec la famille royale. On peut supposer dans ce cas qu'en tant qu'esclave, il fait partie de la *familia* de Collatin. Seule cette seconde hypothèse peut être retenue, ce qui permet alors à G. Ramires de conjecturer que l'Éthiopien pourrait être esclave : « presumibilmente uno schiavo »⁷²⁵, écrit-il.

Si l'on admet cette hypothèse, ce ne serait donc pas l'appartenance ethnique de l'Éthiopien qui aggraverait le délit d'adultère mais plutôt sa condition servile. On sait que les textes juridiques qui condamnaient l'adultère ne faisaient aucune précision quant à l'origine ethnique des accusés ou des complices. Tous ceux qui n'étaient pas Romains étaient réunis dans la catégorie des *extranei* 'les étrangers'⁷²⁶ et des *serui* 'les esclaves'⁷²⁷. Par conséquent, si l'Éthiopien n'est pas esclave, alors, la sanction de Lucrèce serait à la hauteur de son délit. C'est-à-dire qu'elle serait condamnée selon la loi concernant les cas d'adultère entre une

⁷²⁵ G. RAMIRES, *op. cit.*, p. 64.

⁷²⁶ DIGESTE 48, 5, 2 § 7

⁷²⁷ *ID.*, *op. cit.*, 48, 5, 27, § 6

femme romaine mariée et un étranger. En revanche, s'il l'est, on appliquerait les sanctions en rapport avec les cas d'adultère entre femme mariée et esclave. Le *Mythographe du Vatican* dont la source principale est Servius emploie le même terme d'*Aethiops* dans cette scène de menace. L'un de ses traducteurs, P. Dain, précise dans une note que « la désignation – ou le patronyme ? de l'accompagnateur, un Éthiopien, évoque un esclave, désigné par son lieu d'origine. Tite-Live, que résume Servius, le modèle du Mythographe, confirme la nature servile du personnage »⁷²⁸.

Cependant, ce qui est intéressant dans cette notice de Servius et qui mérite d'être élucidé, ce n'est pas tant de savoir si l'Éthiopien est un esclave ou non, que de savoir sur quelles sources Servius s'appuie pour affirmer que c'est un Éthiopien et pas simplement le *iugulatum seruum nudum* dont il était question dans les textes originels.

Il est très difficile de répondre à cette interrogation. Selon G. Ramires, Geldner⁷²⁹ affirme que « bisogna sempre tenere a mente la tendenza di Servio a innovare ». Aussi, écrit-il : « Un'osservazione che si sposa perfettamente con quanto scriveva già F. Münzer⁷³⁰, il quale considerava il testo serviano 'un ampliamento interamente tardo e di cattivo gusto' »⁷³¹. Toutefois, il précise sa position en affirmant : « Io naturalmente non sono d'accordo con questa impostazione. Non mi risulta infatti che Servio fosse dedito a questo tipo di attività (ampliamenti o innovazioni completamente inventati) quando preparava le sue schede di lavoro. È invece tipico nell'attività di Servio l'uso di più fonti sullo stesso argomento. Il problema è per noi quello di non poter sempre risalire a tutte le fonti impiegate. Il caso della leggenda di Lucrezia ci dà la possibilità di indagare il metodo di lavoro di Servio e fare qualche ipotesi »⁷³². Malgré les hypothèses qu'on peut formuler, un fait réel complique la tâche : c'est que Servius n'indique pas toujours ses sources. Et c'est ici le cas à propos de l'Éthiopien. On ne trouve par exemple aucune mention de source dans l'édition scientifique de Thilo qui demeure une référence à propos du commentaire servien. En raison de cette absence

⁷²⁸ P. DAIN, *Mythographe du Vatican I, Traduction est commentaire*, Besançon, Université - Paris, Les Belles Lettres, 1995, p.80-81.

⁷²⁹ H. GELDNER, *Lucretia und Verginia. Studien zur virtus der Frau in der römischen und griechischen Literatur*, Diss. phil. Mainz, 1977.

⁷³⁰ F. MÜNZER, « Lucretia », dans *RE* XIII, 2, Stuttgart, col. 1692-1695, 1927.

⁷³¹ G. RAMIRES, *op. cit.*, p. 66.

⁷³² *ID. ibid.*, p. 66.

d'indication, on est obligé d'orienter la recherche vers d'autres perspectives en s'intéressant par exemple aux polémiques entre païens et chrétiens durant l'antiquité tardive⁷³³.

Cette période connut une littérature très féconde dans laquelle on assiste à des échanges et des critiques réciproques entre païens et chrétiens. Il était alors fréquent que les uns attaquent les autres sur le plan de la morale. Ces attaques se multiplièrent après le sac de Rome par les Wisigoths qui violèrent de nombreuses femmes païennes et chrétiennes pendant l'invasion et le pillage de la capitale de l'Empire. Après cet événement, les intellectuels païens reprochaient aux chrétiens qui avaient subi cet outrage d'être inférieures en vertu⁷³⁴ aux païennes victimes des mêmes viols⁷³⁵. Ils donnaient en exemples le cas de Lucrèce qui s'est suicidée pour expier l'offense faite par Arruns. Servius faisait partie de ces défenseurs et admirateurs de la civilisation et des mœurs romaines. Il trouve en Lucrèce une femme exemplaire qui préfère mourir plutôt que vivre avec l'étiquette d'une femme adultère dont le complice est un Noir. En disant donc qu'il s'agit d'un Noir dans son *commentaire sur l'Énéide* de Virgile, Servius adhère à une idée chrétienne qui fait du terme *Aethiops* le symbole du péché. C'est une façon pour lui de montrer d'une part la détermination et la gravité de l'acte d'Arruns, et de l'autre la valeur morale du suicide de Lucrèce, geste qu'il faut considérer comme une purification. Car, bien que certains Pères de l'Église comme Augustin⁷³⁶ estiment, d'après G. Bolens, que « Lucrèce se fait l'assassin d'une innocente dans un mouvement qui n'exprime pas l'amour de la chasteté [...], mais bien la faiblesse du *pudor* [...] »⁷³⁷, d'autres, en revanche, sont d'accord avec les écrivains païens pour la compter parmi les femmes modèles. « Les païens comme les chrétiens, écrit G. Bolens, tels que Jérôme et Tertullien⁷³⁸, incluent Lucrèce dans leur liste de femmes exemplaires, selon l'idée stupéfiante de violence qu'une femme violée, parce que 'polluée', a meilleur temps de mourir »⁷³⁹.

Conclusion

Pour conclure ce chapitre, on retient qu'on ne peut pas traiter le thème de l'implication des Noirs dans les violences sexuelles sans évoquer le viol de Lucrèce. On ne peut non plus aborder cette thématique sans mentionner le fait que la légende de Lucrèce est toujours étudiée

⁷³³ Voir St. RATTI, *Polémiques entre païens et chrétiens*, Paris, Les Belles Lettres, 2012.

⁷³⁴ Voir St. RATTI, *Les païens et les chrétiens dans l'Antiquité tardive*, Paris, Les Belles Lettres, 2016, p. 16, 36, 49 et 86.

⁷³⁵ G. BOLENS, *op. cit.*, p. 7-8.

⁷³⁶ AUGUSTIN, *Cité de Dieu* 1, 19.

⁷³⁷ G. BOLENS, *op. cit.*, p. 7.

⁷³⁸ TERTULLIEN, *Exhortation à la chasteté* 13 ; *De la monogamie* 17.

⁷³⁹ G. BOLENS, *op. cit.*, p. 7.

par rapport au sujet de la pudicité et de la pudeur des femmes. C'est donc deux questions solidaires qui exigent une étude concomitante. En revanche, l'implication prétendue d'un Noir dans l'histoire de Lucrece n'a jamais été évoquée par les auteurs classiques. Pour ces écrivains, il a toujours été question de *iugulatus seruus nudus* qui serait placé à côté du corps de cette femme chaste et fidèle à son mari. La mention de l'Éthiopien dans ce viol est donc un fait nouveau, introduit par Servius pendant l'Antiquité tardive. À ce jour, on ne dispose d'aucune source de laquelle le commentateur se serait inspiré et qui justifierait l'évocation et l'implication de l'Éthiopien dans l'affaire de Lucrece. C'est pourquoi, on ne peut qu'émettre des hypothèses fondées sur le débat entre chrétiens et païens à propos des vertus de *pudicitia* et *pudor* des femmes. À partir de ce moment, on pourrait alors considérer cet emploi du mot Éthiopien en cette époque de controverses, sinon comme un emprunt aux Pères de l'Église, du moins comme la manifestation d'une mentalité très proche de la leur dans la manière d'accumuler les traits négatifs sur la notion que l'on se fait de l'homme à la peau foncée.

3.2 LES *AETHIOPE*S DANS LES TEXTES CHRÉTIENS

Dès le début des exégèses sur les textes bibliques, le terme *Aethiops* (Éthiopien) a figuré au cœur des interprétations et des explications. Désignant un peuple et une nation étrangère, il a intéressé les commentateurs patristiques non seulement par sa morphologie et sa sémantique mais aussi et surtout par les valeurs symboliques qu'il a exprimées dans les Saintes Écritures. Les auteurs chrétiens l'ont employé pour indiquer la couleur de la peau des types foncés voire noirs. En d'autres termes, l'Éthiopien dénote l'identité ethnique de l'homme Noir dans la littérature chrétienne. Cependant, ses nombreux emplois dans l'Ancien et le Nouveau Testament renferment des symboles très significatifs que les Pères de l'Église et les écrivains de la patrologie latine ont attentivement interprétés⁷⁴⁰. Vu la richesse et l'importance de ces commentaires sur l'*Aethiops*, il devient intéressant d'analyser l'image des Noirs dans les textes chrétiens et de critiquer les jugements portés sur eux. Nous nous proposons alors d'examiner dans cette réflexion différentes interprétations exégétiques. Dans cette perspective, il convient d'une part d'étudier comment les Éthiopiens sont décrits dans cette littérature et où ils sont localisés ; et d'autre part d'expliquer la symbolique de l'Éthiopien dans la patristique.

⁷⁴⁰ Fr. THELAMON, *Païens et chrétiens au IV^e siècle : l'apport de l'Histoire ecclésiastique de Rufin d'Aquilée*, Paris, Institut d'Études Augustiniennes, 1981.

3.2.1 Description des Éthiopiens et localisation de l'Éthiopie

Pour décrire les Éthiopiens et situer l'Éthiopie, les premiers auteurs chrétiens se sont beaucoup inspirés de la littérature gréco-romaine. Ils ont certes une bonne connaissance du monde et de ses habitants, mais leur perception de cette ethnie et de sa situation géographique reste limitée, d'où l'influence qu'ils ont subie de la part des écrivains antiques. Fr. M. Snowden, Jr. soutient que : « Les premiers poètes grecs ont mentionné les Éthiopiens. Cependant, leurs observations sur les caractéristiques physiques et sur la provenance de ces peuples étaient soit clairsemées soit vagues »⁷⁴¹. D'après certains spécialistes du christianisme, c'est en raison de cette incertitude que les auteurs chrétiens ont développé les discours des Anciens sur les traits physiques des Éthiopiens. Ils les ont adaptés et ajustés pour construire leurs propres arguments. En ce sens, Gay L. Byron affirme que : « les catégories rhétoriques gréco-romaines se reflètent dans une certaine mesure dans les écrits des premiers chrétiens. Cela ne veut pas dire que ces écrivains chrétiens ont adopté sans révision les stratégies discursives des autres auteurs gréco-romains, au contraire, ils ont adapté et ajusté les discours, et ont même développé leur propre rhétorique particulière concernant [...] les Éthiopiens »⁷⁴².

3.2.1.1 Description de l'Éthiopien

Le portrait physique des Éthiopiens reste le même depuis les premières mentions dans les textes classiques. Homère nous apprend qu'ils ont la peau foncée, les cheveux frisés.⁷⁴³ D'autres, comme Pétrone, sont plus frappés par leurs cheveux crépus⁷⁴⁴. Cependant, les auteurs chrétiens, même s'ils s'en sont tenus à une brève description du physique de l'Éthiopien⁷⁴⁵, ont confirmé cette remarque faite plusieurs siècles avant sur la couleur de peau. Palladius décrit ainsi Moïse l'Éthiopien : « Un certain Moïse, un Noir d'origine éthiopienne, se trouvait domestique d'un fonctionnaire, et à cause de beaucoup d'immoralité et de brigandage, son propre maître le chassa »⁷⁴⁶.

Augustin par exemple, dans son commentaire sur les *Psaumes*, déclare :

⁷⁴¹ FR. M. SNOWDEN, Jr., *Blacks in Antiquity*, Harvard University Press, Cambridge, Massachusetts, Londres, 1975, p. 101.

⁷⁴² G. L. BYRON, *Symbolic Blackness and Ethnic Difference in Early Christian Literature*, Londres et New York, Routledge, Taylor & Francis Group, 2002, p. 40-41.

⁷⁴³ HOMÈRE, *Odyssée* 19, 246-247.

⁷⁴⁴ *Satiricon* 34, 4 : *Duo Aethiopes capillati*.

⁷⁴⁵ *Isaïe* 18, 2 « [...] repartez chez ces gens de haute taille à la peau luisante ».

⁷⁴⁶ PALLADIUS, *Histoire Lausiaque* 19, 1.

Et bene per nigros ; Aethiopes enim nigri sunt.

« Bien, que ce soit par des noirs ; de fait, les Éthiopiens sont noirs »⁷⁴⁷.

Les Pères du désert d'Égypte se sont plus préoccupés des considérations esthétiques car ils les jugeaient plus instructives pour leurs lecteurs et disciples. D'une part, ils trouvent les femmes éthiopiennes très belles et susceptibles de séduire les moines par leur beauté. C'est pourquoi, ils ont mis l'accent dans leurs traités sur la force séductrice des femmes noires sinon éthiopiennes afin d'attirer l'attention de ces ascètes qui aspirent à une vie spirituelle exemplaire. Cette prévention visait à éviter aux frères de tomber dans la fornication, péché qui, le plus souvent, cause leur chute. R. Draguet raconte l'aventure d'un moine pacômien appelé Abba Zanos avec une soi-disant nonne qui l'entraîne à commettre cette souillure.

« [...] Il (Zanos) part en compagnie d'un frère de son acabit. Les deux fuyards descendent le Nil en barque pendant toute la journée ; le compagnon de Zanos se ravise pourtant, et fait demi-tour. Zanos a poursuivi sa route seul. Tout à coup, il se voit suivi par une moniale. Il échange avec elle les politesses d'usage : elle est justement, dit-elle, une vierge du monastère des femmes des Tabennésiotes, et elle se rend en famille. Or la vierge est jolie, et le sang de Zanos ardent : le moine se jette sur la vierge, [...] mais, au moment crucial, la soi-disant moniale, avant de disparaître, administre à son partenaire un soufflet qui lui fait voir trente six chandelles [...], cependant que, dans l'air, fusent des rires et des applaudissements d'une foule invisible »⁷⁴⁸.

Cet extrait ne nous renseigne certes pas sur l'identité ethnique de la moniale. Mais à travers la mention du fleuve Nil que les deux religieux en fuite ont descendu, nous pouvons supposer qu'il s'agit d'une femme originaire de l'Éthiopie que d'aucuns situent au sud de l'Égypte. En revanche, l'auteur précise clairement que « la vierge est jolie » et c'est d'ailleurs ce charme qui a causé la chute de Zanos.

Mais inversement, elles sont présentées comme des êtres très laids. G. L. Byron affirme même qu'elles sont considérées comme « le contraire de la beauté »⁷⁴⁹ et illustre ses propos en citant un passage de l'*Anonyme* où un homme ne reconnaît plus sa femme parce que celle-ci

⁷⁴⁷ AUGUSTIN, *Enarrationes In Psalm. 73, 16*. Voir aussi *De Genesi ad litteram* 10, 25 où Augustin se demande : *quis enim Aethiops non paene semper nigrum se uidit in somnis aut, si in alio colore se uidit, non magis miratus est, si fuit cum illo memoria ?* « Est-il un Éthiopien qui dans ses rêves ne se voie presque toujours avec un teint noir, et qui ne s'étonne, à son réveil, s'il s'est vu avec un autre teint, dans le souvenir du premier ? » ; *Contra Iulianum* 5, PL 44, col. 812 : *quemadmodum Aethiopes, quia nigri sunt, nigros gignunt, non tamen in filios parentes colorem suum uelut tunicam transferunt*, « à la manière dont les Éthiopiens, parce qu'ils sont noirs, donnent naissance à des enfants noirs, sans que l'on puisse dire que les parents leur transmettent leur couleur comme on transmet une tunique ».

⁷⁴⁸ R. DRAGUET, « Un Paralipomenon pachômien inconnu dans le Karakallou 251 », dans *Mélanges Eugène Tisserant* 2 (1964), p. 55-61.

⁷⁴⁹ G. L. BYRON, *Symbolic Blackness and Ethnic Difference in Early Christian Literature*, New York, Routledge, 2002, p. 50 : « The opposite of beauty ».

était devenue laide : « Elle a reconnu son époux, mais ce dernier ne l'a pas reconnue tellement que sa beauté avait disparu au point qu'elle ressemblait à une *femme éthiopienne* »⁷⁵⁰.

À travers ces deux exemples, on s'aperçoit que la représentation des Éthiopiens, dans la littérature chrétienne et surtout monastique, était faite en fonction de l'objectif de l'auteur et des tournures rhétoriques qu'il emploie pour convaincre son public. Cela peut expliquer les impressions soit positives soit négatives quant à leur apparence physique. Cependant dans l'un comme dans l'autre cas, il s'avère clair que le portrait des Éthiopiens fait par les premiers écrivains gréco-romains ou chrétiens montrait qu'ils venaient d'ailleurs, de l'Éthiopie qui était souvent citée comme exemple de nation étrangère⁷⁵¹.

3.2.1.2 Localisation géographique de l'Éthiopie

Sur cette question de la situation géographique de l'Éthiopie par les auteurs chrétiens, Augustin constitue une source non négligeable. Il soutient que ce pays se situe aux extrémités de la terre :

*Elegit enim populum qui in fine terrae est : et populus, inquit, Aethiopus, hi fuerunt ibi*⁷⁵².

« Il choisit en effet un peuple qui se trouve à l'extrémité de la terre ; et c'est, dit-il, le peuple des Éthiopiens qui s'y trouvait ».

Cette affirmation s'explique par le fait que l'Éthiopie était considérée dans l'antiquité comme une des limites de la terre (*finis terrae*). Par conséquent, elle est située très loin car constituant les frontières du monde connu.

Per Aethiopes, a parte totum, omnes gentes significavit, eam eligens gentem, quam potissimum nominaret, quae in finibus terrae est.

« Par les Éthiopiens, la partie pour le tout, il a désigné ici toutes les nations, et il la choisit pour nommer de préférence la nation qui est aux extrémités de la terre »⁷⁵³.

Tandis que cette localisation est faite en termes d'éloignement, ce qui est très significatif dans l'exégèse des *Psaumes* d'Augustin⁷⁵⁴, d'autres commentateurs tels qu'Isidore de Séville et Orose en revanche, l'orientent l'un et l'autre en fonction des points cardinaux. C'est ainsi

⁷⁵⁰ Auteur anonyme, dans L. REGNAULT (dir.), *Apophtegmes, Les sentences des Pères du désert*, nouveau recueil, abbaye Saint-Pierre de Solesmes, 1970, p. 241.

⁷⁵¹ *Isaïe* 18, 1-3 « Ah, ce pays de barques ailées, le long des fleuves d'Éthiopie ! Il envoie des ambassadeurs qui voyagent sur le Nil dans des canots de papyrus ».

⁷⁵² AUGUSTIN, *Enarrationes in Psalm.* 86, 6.

⁷⁵³ *ID, ibid.*, 71, 11-12.

⁷⁵⁴ Le sujet sur l'Éthiopie comme marque de distances sera traité dans le chapitre sur la symbolique du terme « Éthiopien »

que, affirmant dans ses *Étymologies* qu'il existe deux 'Éthiopies', l'une à l'Est et l'autre à l'Ouest⁷⁵⁵, l'évêque de Séville place cette nation dans une région réchauffée par les brûlants rayons du soleil. Il l'atteste en ces termes :

Aethiopia dicta a colore populorum quos solis uicinitas torret. Denique uim sideris prodit hominum color ; est enim ibi iugis aestus ; nam quidquid eius est, sub meridiano cardine est. Circa occiduum autem montuosa est, arenosa in medio, ad orientalem uero plagam deserta. Cuius situs ab occiduo Athlantis montis ad orientem usque in Aegypti fines porrigitur, a meridie Oceano, a septentrione Nilo flumine clauditur ; plurimas habens gentes, diuerso uultu et monstrosa specie horribiles. Ferarum quoque et serpentium referta est multitudine. Illic quippe rinocerota bestia et camelopardus, basiliscus, dracones ingentes, ex quorum cerebro gemmae extrahuntur. Iacanthus quoque et chrisoprasus ibi reperiuntur, cinnamomum ibi colligitur.

« L'Éthiopie est ainsi appelée d'après le teint de ses peuples, qui sont brûlés par la proximité du soleil. Enfin, le teint des hommes trahit la violence de l'astre ; dans cette région, la chaleur est constante ; car tout ce qui lui appartient se trouve sous l'axe méridional. À l'occident, elle est montagneuse, au centre, sablonneuse, à l'orient, déserte. Son extension va de l'ouest du mont Atlas vers l'orient, jusqu'aux limites de l'Égypte ; elle est fermée au midi par l'Océan, au septentrion par le Nil. Elle contient de très nombreux peuples, effrayants avec leurs visages variés et leur apparence monstrueuse. Elle est également remplie d'une multitude de bêtes sauvages et de serpents. Il y a là-bas le rhinocéros, la girafe, le basilic et d'énormes dragons, des cerveaux desquels on extrait des pierres précieuses. On y trouve également l'hyacinthe et la chrysoprase, on y cueille le cinnamome »⁷⁵⁶.

*Proxima autem Hispaniae Mauretania est, deinde Numidia, inde regio Carthaginensis, post quae Getuliam accipimus, post eam Aethiopiam, inde loca exusta solis ardoribus*⁷⁵⁷.

Orose, quant à lui, avait bien avant Isidore, situé l'Éthiopie à l'extrême sud de l'univers et la place aussi implicitement aux confins du monde. Son orientation est presque semblable à celle de l'auteur des *Étymologies* à la seule différence qu'Orose a été plus précis. Il assure que :

Byzacium ergo ubi Hadrumetus ciuitas, Zeugis ubi Carthago magna, Numidia ubi Hippo regius et Rusiccada ciuitates sunt, habent ab oriente Syrtes minores et lacum Salinarum, a septentrione mare Nostrum quod spectat ad Siciliam et Sardiniam insulas, ab occasu Mauretanium Sitifensem, a meridie montes Vzarae et post eos Aethiopum gentes peruagantes usque ad oceanum Aethiopicum.

« La Byzacène est la contrée où se trouve la ville d'Hadrumète, la Zeugitane est celle où se trouve la grande Carthage, la Numidie celle où se trouvent les villes d'Hippo Regius et de Rusicadda ; il y a à l'orient les petites Syrtes et le lac des Salines, au septentrion la Méditerranée qui regarde vers la Sicile et la Sardaigne, au couchant la Maurétanie Sétifienne, au midi les monts d'Uzara et, après eux, les peuples Éthiopiens, répandus jusqu'à l'Océan éthiopique »⁷⁵⁸.

En effet tous les deux ont fait une description de la partie de la terre qui s'étend vers l'Afrique. Elle va de la Maurétanie à l'Éthiopie. Cependant, remarquons que si Isidore arrête sa carte à l'Éthiopie elle-même, Orose, pour sa part, va au-delà en mentionnant les montagnes qui s'étendent jusqu'à l'océan éthiopique. Il est utile de noter que ce dernier forme avec l'océan

⁷⁵⁵ ISIDORE DE SÉVILLE, *Étymologies* 14, 5, 16 (d'après Servius, *ad Aen.* 4, 481) : *Duae sunt autem Aethiopiae : una circa ortum solis, altera circa occasum in Mauretania.*

⁷⁵⁶ ISIDORE DE SÉVILLE, *Étymologies* 14, 5, 14-15.

⁷⁵⁷ *ID., ibid.*, 14, 5, 17 : « Proche de l'Espagne, il y a la Maurétanie, ensuite la Numidie, ensuite la région de Carthage, après lesquelles on trouve la Gétulie, et après elle l'Éthiopie, ensuite des lieux brûlés par la chaleur du soleil ».

⁷⁵⁸ OROSE, *Histoires contre les païens* 1, 2, 92 :

atlantique les frontières naturelles de l’Afrique à l’Ouest et à l’Est. Ainsi, l’explication d’Orose confirme l’affirmation d’Augustin qui localisait les Éthiopiens au bout du monde, où la parole de Dieu leur était proclamée.

3.2.2 La symbolique de l’Éthiopien et de l’Éthiopie dans la littérature chrétienne

Les termes *Aethiops* et *Aethiopia* ont occupé une place très importante dans les textes chrétiens. En effet, employés plusieurs fois dans la Bible, ils ont nécessité une explication théologique qui les rendrait accessibles à tous les fidèles. C’est dans cette dynamique que s’inscrit la démarche des premiers commentateurs de la Bible. Toutefois, dans leurs exégèses, ils sont symboliquement utilisés pour exprimer des valeurs assez significatives tantôt positives tantôt négatives. C’est ainsi qu’ils ont désigné dans les écrits chrétiens, d’une part le symbole de la conversion, et de l’autre celui du péché dans toutes ses formes.

3.2.2.1 Les Éthiopiens : symbole de conversion

Lorsqu’on évoque le sujet de la conversion des Éthiopiens au christianisme, deux personnages sont souvent cités en exemple dans la littérature chrétienne. Il s’agit de l’eunuque éthiopien et du père monastique Moïse.

3.2.2.1.1 L’eunuque Éthiopien⁷⁵⁹

L’histoire de l’eunuque est rapportée par Luc dans les *Actes*⁷⁶⁰. Il est présenté comme « un haut fonctionnaire chargé d’administrer les trésors de Candace, la reine d’Éthiopie ». En acceptant d’être baptisé par Philippe⁷⁶¹, l’Éthiopien fait une démarche de foi qui fera de lui un modèle de vertu et de conversion. Il devient dès lors le premier des Gentils à recevoir le baptême. Au chapitre VI de sa *Lettre* LXIX où il traite de l’importance de l’eau qui est un élément fondamental du sacrement, Jérôme explique le sens du baptême de cet homme :

*Eunuchus Candacis reginae Aethiopum, lectione Prophetica, Christi baptismati praeparatur. Mutat contra naturam Aethiops pellem suam, et pardus uarietates suas*⁷⁶².

⁷⁵⁹ L’identité de cet homme n’est pas clairement déclinée. En tout cas, nous savons que c’est un noir (*homo aethiops*), un étranger et eunuque de surcroît. Or, dans *Deutéronome* 23, 2-3, ceux-ci (les eunuques et les étrangers) étaient exclus des temples. La conversion de ce fonctionnaire pourrait être considérée comme un retour à Dieu.

⁷⁶⁰ *Actes* 8, 26-40

⁷⁶¹ Il ne s’agit pas de l’apôtre mais de l’un des diacres.

⁷⁶² JÉRÔME, *Lettre* 69, 6.

« L'eunuque de la reine d'Éthiopie, Candace, par une lecture prophétique, est préparé au baptême du Christ, et contre nature, 'l'Éthiopien change de peau, et le léopard ses diverses taches' »⁷⁶³.

D'après Augustin, ce baptême de l'eunuque est la réalisation de la prophétie : « L'Éthiopie tendra les mains vers Dieu »⁷⁶⁴. L'évêque d'Hippone l'explique clairement lorsqu'il écrit :

Quia ergo ut bona opera sequantur, praecedat fides, nec ulla sunt bona opera, nisi quae sequuntur praecedentem fidem, nihil aliud uidetur dictum 'Aethiopia praeueniet manus eius Deo', nisi 'Aethiopia credet Deo'. Sic enim praeueniet manus eius, id est opera eius. Cuius, nisi ipsius Aethiopiae ? [...]. Ac per hoc nihil aliud dictum est quam Aethiopia praeueniet manus suas Deo, id est, credendo in Deum praeueniet opera sua. Existimo enim, inquit Apostolus, iustificari hominem per fidem sine operibus legis. An Iudaeorum Deus tantum ? Nonne et gentium ? Sic ergo Aethiopia, quae uidetur extrema gentium, iustificatur per fidem sine operibus legis. Non enim, ut iustificetur, de legis operibus gloriatur ; nec praeponit fidei merita sua, sed fide praeuenit opera sua.

« Puisque, donc, pour que les bonnes œuvres suivent, la foi doit précéder, et puisqu'il n'y a pas de bonnes œuvres si ce n'est celles qui suivent la foi qui les précède, il est évident que les mots 'L'Éthiopie tendra d'abord les mains vers Dieu' ne veulent rien dire d'autre que 'L'Éthiopie croira en Dieu'. C'est ainsi qu'elle tendra ses mains, c'est-à-dire ses œuvres. De qui, les mains, sinon de l'Éthiopie ? [...] Ainsi ces paroles n'ont pas d'autre sens que celui-ci : 'L'Éthiopie étendra d'abord ses mains vers Dieu', c'est-à-dire fera précéder ses œuvres par sa croyance en Dieu. 'J'estime', dit l'Apôtre, 'que l'homme est justifié par sa croyance en Dieu sans les œuvres de la loi'. Dieu n'est-il que le Dieu des Juifs ? N'est-il pas aussi le Dieu des nations ? Ainsi donc l'Éthiopie, qui paraît être la plus lointaine des nations, sera justifiée par la foi sans les œuvres de la loi. Car elle ne se glorifie pas des œuvres de la loi pour être justifiée ; elle ne met pas ses mérites avant sa foi, mais sa foi avant ses mérites ».

Ainsi, sa conversion symbolise l'universalité du christianisme et l'admission des Gentils dans la famille de Dieu. Elle est aussi la manifestation de l'inconséquence de l'ethnie, de la culture et de la classe sociale. Selon Paul, la fraternité en Christ ignore ces appartenances identitaires et les statuts sociaux⁷⁶⁵. Fr. M. Snowden soutient que le baptême montre que le salut doit être étendu aux Éthiopiens qui se trouvent aux confins du monde.

Dès lors, le fonctionnaire devient non seulement le représentant de toute une nation, mais aussi le modèle de foi et de conversion pour tous les chrétiens. Par ce sacrement, l'eunuque est devenu « prêtre, roi et prophète » comme le veut la tradition baptismale chrétienne et reçoit la mission d'évangéliser son peuple. Eusèbe n'a pas manqué de le souligner lorsqu'il écrit : « Cependant la prédication du salut faisait de jour en jour des progrès quand la providence amena d'Éthiopie un officier de la reine de ce pays (c'est une coutume antique observée encore aujourd'hui par ce peuple d'être gouverné par une femme). Le premier d'entre les gentils, cet étranger obtint de Philippe, grâce à une révélation, de participer aux mystères du Verbe divin ; il devint le premier des croyants de la terre, et, à son retour dans son pays, il fut aussi le premier,

⁷⁶³ Jérémie 13, 23.

⁷⁶⁴ Psaume 68, 32.

⁷⁶⁵ Voir Galates 3, 26-29 et 1 Corinthiens 12-13.

suivant la tradition, à prêcher la connaissance du Dieu de l'univers et l'avènement de notre Sauveur parmi les hommes comme source de vie »⁷⁶⁶.

Ce qui confirme, d'après Eusèbe, l'accomplissement de la prophétie : « La première, l'Éthiopie tendra les mains vers Dieu »⁷⁶⁷.

Selon Origène⁷⁶⁸, le baptême de l'eunuque signifie que l'évangile n'avait pas encore atteint les Éthiopiens au-delà de la rivière.

3.2.2.1.2 Moïse l'Éthiopien

Moïse est aussi un autre modèle de conversion. Il est fréquemment cité comme référence dans les textes monastiques et ascétiques des Pères du désert. Il s'est repenti après avoir mené une vie peu exemplaire. Après sa conversion, Moïse est devenu un homme très humble avec une grande maîtrise de soi. Son histoire est rapportée dans les *Apophtegmes* des Pères du désert et dans l'*Histoire Lausiaque* de Palladius où on trouve à son propos des anecdotes et des témoignages qui font preuve de son comportement remarquable. En le présentant au début du chapitre XIX qui lui est consacré, Palladius écrit : « Un certain Moïse, c'est ainsi qu'on l'appelait, Éthiopien d'origine, Noir, se trouvait domestique d'un fonctionnaire, et à cause de beaucoup d'immoralité et de brigandage, son propre maître le chassa : car on disait qu'il allait jusqu'à des meurtres, je suis bien forcé de dire ses actes de perversité, afin de montrer la vertu de sa pénitence »⁷⁶⁹.

Cet extrait de l'œuvre de Palladius est un des témoignages du renoncement de Moïse. Palladius nous dit, et il se voit contraint de faire cet aveu, que l'ex brigand est passé de « la perversité » à « la pénitence. Mais cela ne s'est pas fait sans humilité car après sa démarche de foi, il a fait montre d'une simplicité qui émerveilla ses frères. On raconte que : « Un frère à Scété commit une faute. On tint un conseil auquel on invita abba Moïse. Mais il refusa de s'y rendre. Alors le prêtre envoya quelqu'un lui dire : 'Viens, car tout le monde t'attend'. Alors il se leva et partit. Il prit une corbeille percée, la remplit de sable et la porta. Les autres, sortant pour aller à sa rencontre, lui dirent : 'Qu'est-ce que ceci, Père ?' Le vieillard leur dit : 'Mes

⁷⁶⁶ EUSÈBE, *Histoire ecclésiastique* 2, 1, 13. Voir *supra* chapitre « La Candace : reine éthiopienne », p. 171-172.

⁷⁶⁷ *ID.*, *op. cit.*, 2, 1, 13.

⁷⁶⁸ ORIGÈNE, *Commentariorum series in Matthaëum* 39 (GCS, Origène 11, 76).

⁷⁶⁹ PALLADIUS, *Histoire Lausiaque* (Vies d'ascètes et de Pères du désert), textes et documents publiés sous la direction de H. HEMMER ET P. LEJAY ; Texte grec, introduction et traduction française par A. LUCOT, Paris, Librairie Alphonse Picard et Fils, 1912, chapitre 19.

péchés s'écoulaient derrière moi et je ne les vois pas, et je viens aujourd'hui pour juger la faute d'un autre'. Entendant cela, ils ne dirent rien au frère, mais lui pardonnèrent »⁷⁷⁰.

Il arrivait aussi qu'il subisse des châtements et de l'humiliation de la part de ses amis religieux. Or, nous apprenons à travers *Les Apophtegmes* qu'il ne réagissait pas aux provocations, bien au contraire, il en fait bon accueil et dans certaine situation, il acceptait son sort. Voici deux passages des Sentences des Pères du désert qui illustrent bien nos propos :

« Un autre jour que l'on tenait conseil à Scété, les Pères dans l'intention de l'éprouver le traitèrent avec mépris disant : 'Pourquoi cet Éthiopien vient-il au milieu de nous ?'. Entendant cela, il garda le silence. Une fois le conseil congédié, on lui dit : 'Abba, cela ne t'a-t-il pas troublé du tout ?' Il leur dit : 'J'étais dans le trouble, mais j'ai gardé le silence' »⁷⁷¹.

« Voulant l'éprouver, l'archevêque dit aux clercs : 'Lorsque abba Moïse entrera dans le sanctuaire, chassez-le et accompagnez-le afin d'entendre ce qu'il dira'. Le vieillard entra donc et ils le couvrirent de blâmes et le chassèrent disant : 'Dehors, l'Éthiopien !' Sortant, il se dit à lui-même : 'Ils ont bien agi à ton égard, toi qui as la peau couleur de cendre noire. N'étant pas un homme, pourquoi viens-tu avec les hommes ?' »⁷⁷²

Cependant selon G. Byron, ces deux extraits des *Apophtegmes* ont suscité un débat chez les critiques modernes⁷⁷³. En effet, l'historien P. Mayerson considère le traitement négatif des Pères à l'égard de Moïse comme un préjugé⁷⁷⁴ mais aussi comme un acte délibéré d'humiliation à cause de sa couleur de peau⁷⁷⁵. En témoignent justement ces citations : « Pourquoi cet Éthiopien vient-il au milieu de nous ? » et « Dehors, l'Éthiopien ! ». L. Thompson, considérant cette image inacceptable, est particulièrement indigné par le monologue prêté à Moïse qui se dit « n'étant pas un homme, pourquoi viens-tu avec les hommes ? ». Il estime que « cette notion de traitement comme 'un homme parmi les hommes' »

⁷⁷⁰ *Apophtegmes* des Pères du Désert, 2.

⁷⁷¹ *Apophtegmes* des Pères du Désert, 3.

⁷⁷² *Apophtegmes* des Pères du Désert, 4.

⁷⁷³ G. L. BYRON, *op. cit.*, p. 115-116.

⁷⁷⁴ Voir B. DIOP, *La Politique africaine de l'État chrétien romano-byzantin (IV^e-VII^e apr. J.-C.) : Mythes hellénistiques, regards chrétiens sur les populations africaines*, thèse de 3^e cycle Histoire sous la direction de Jean Devisse, Paris Sorbonne, 1981.

⁷⁷⁵ P. MAYERSON, « Anti-Black Sentiment in the Vitae Patrum » dans *Harvard Theological Review*, 71 (1978), p 304-311.

homo inter homines, ou bien inférieur à un être humain ne peut avoir rien à faire avec le préjugé ethnique »⁷⁷⁶. Ainsi il soulève la question l'égalité entre les hommes.

Toutefois, L. Cracco Ruggini⁷⁷⁷ est convaincue que ce soliloque est un exemple d'humilité. Snowden, quant à lui, a développé cette idée d'humilité en mettant l'accent sur la fierté de Moïse et l'acceptation de sa couleur de peau⁷⁷⁸. En ce sens, il explique que « Moïse s'applique le symbolisme chrétien de la noirceur et de la blancheur spirituelles qui prend sa racine chez les auteurs du paganisme »⁷⁷⁹.

En résumé, en considérant les Éthiopiens Moïse et l'eunuque comme des modèles de conversion, les auteurs chrétiens tardifs ont fait par la même occasion l'éloge de cette ethnie. D'après G. L. Byron, « dans ces histoires de conversion, l'ethnie et la couleur des Éthiopiens ont servi comme une caractéristique essentielle qui a permis aux auteurs d'établir certaines vertus dans la communauté chrétienne »⁷⁸⁰. Snowden abonde dans le même sens et insiste sur la dimension universelle de l'Église. Il affirme que « les premiers chrétiens emploient le terme Éthiopien comme un premier motif dans le langage de la conversion et comme un moyen de mettre l'accent sur leur conviction que le christianisme doit inclure toute l'humanité »⁷⁸¹. Par conséquent, le symbole de l'Éthiopien dans les textes chrétiens montre que la proclamation de l'Évangile est destinée à tous les peuples, quelles que soient leurs identités ethniques et culturelles, et qu'elle a même atteint le bout du monde. Cependant, malgré ces exaltations dont les Éthiopiens ont fait l'objet grâce à ces conversions, ils ont aussi été pour ces mêmes auteurs le symbole du péché et du vice.

3.2.2.2 Les Éthiopiens : symbole du péché

Dans la littérature chrétienne, le péché est souvent associé à la noirceur (couleur de l'Éthiopien), et le salut à la blancheur qui désigne la lumière, la pureté et même la piété⁷⁸². Cette association est beaucoup employée par les auteurs patristiques et monastiques pour désigner la

⁷⁷⁶LL. A. THOMPSON, *Romans and Blacks*, Routledge & Oklahoma University Press, Londres et Oklahoma, 1989, p. 139.

⁷⁷⁷L. CRACCO RUGGINI, « Il negro buono e il negro malvagio nel mondo classico », dans *Conoscenze etniche e rapporti*, Éd. Marta Sordi, Vol. 6, Milan, Università cattolica del Sacro Cuore, 1979, p. 108-135.

⁷⁷⁸Fr. M. SNOWDEN, Jr., *op. cit.*, p. 209-211.

⁷⁷⁹ID, *ibid.* p. 209-211.

⁷⁸⁰G. L. BYRON, *op. cit.*, p. 109.

⁷⁸¹Fr. M. SNOWDEN, Jr., *op. cit.*, p. 196.

⁷⁸²G. L. BYRON soutient que « cette association de la blancheur et de la noirceur à des attitudes morales est devenue une stratégie rhétorique commune à de nombreux types de textes anciens », Cf. G. L. BYRON, *op. cit.*, p. 37. Il écrit que « Cicéron qualifie les Éthiopiens de stupides ». Cf. ID., *op. cit.*, p. 32.

présence et la manifestation du péché chez les chrétiens. Dans cet ordre d'idées, on constate d'une part que certains Pères de l'Église tels que Jérôme, Tertullien, Augustin et Origène ont employé le terme 'Éthiopien' pour signifier la nature pécheresse des hommes et mettre l'accent sur l'impureté de leur âme (noire). D'autre part, les Pères monastiques et ascétiques, eux, l'ont utilisé afin de prévenir les tentations du diable qui prend la forme des Éthiopien(ne)s afin d'accomplir ses œuvres.

3.2.2.2.1 Les Éthiopiens : symbole de l'impureté de l'âme

Dans la littérature chrétienne, le terme 'Éthiopien' a été employé pour désigner l'image du pécheur et la noirceur de l'âme (à cause des péchés). L'Éthiopien indique celui qui vit dans le vice et l'Éthiopie représente les nations pécheresses. Nous retrouvons cette idée chez les Pères de l'Église et particulièrement chez Tertullien.

Afin de convaincre ses détracteurs de l'interdiction des spectacles qu'il considère comme « l'assemblée des impies », Tertullien soutient que les peuples qui se livrent à ces activités sont des peuples pécheurs. Ainsi, il associe ces nations à l'Égypte et à l'Éthiopie qui désignent symboliquement les nations pécheresses. A ce propos, il écrit :

Cum Deus Israhelitas admonet disciplinae uel obiurgat, utique ad omnes habet ; cum Aegypto et Aethiopiae exitium comminatur, utique in omnem gentem peccatricem praeiudicat. Sic omnis gens peccatrix Aegyptus et Aethiopia a specie ad genus, quemadmodum etiam omne spectaculum concilium impiorum a genere ad speciem.

« Quand Dieu rappelle ses préceptes aux Israélites ou leur reproche leurs crimes, il a toujours en vue la totalité des hommes. Quand il menace de ruine l'Égypte et l'Éthiopie, c'est toujours une condamnation préalable de toutes les nations pécheresses. Ainsi l'Égypte et l'Éthiopie, c'est toutes les nations pécheresses : l'espèce pour le genre ; comme, aussi, tout spectacle est « l'assemblée des impies » : le genre pour l'espèce »⁷⁸³.

Dans ce discours, Tertullien soutient que Dieu met toutes les nations pécheresses comme sous le nom d'Éthiopie. Ainsi, ce pays devient le symbole des peuples pécheurs. C'est ce que G. L. Byron nous explique : « Dans cet exemple, qui est peut-être une allusion à Ezékiel 30, 4-5, Tertullien ne considère pas vraiment l'Égypte et l'Éthiopie comme des nations pécheresses, mais il emploie plutôt les noms de ces pays à titre symbolique pour montrer l'immoralité des spectacles. L'Égypte et l'Éthiopie ont représenté toutes les nations pécheresses (*omnem gentem peccatricem*) »⁷⁸⁴.

⁷⁸³ TERTULLIEN, *Contre les spectacles* 3, 8.

⁷⁸⁴ G. L. BYRON, *op. cit.* p. 71.

Il s'avère cependant important de souligner que cette idée, à savoir que l'Éthiopie représentait toutes les nations, était presque unanimement admise par beaucoup d'auteurs chrétiens. D'après Augustin l'Éthiopie, nation la plus éloignée, a été choisie pour désigner non pas seulement les nations pécheresses comme l'affirmait Tertullien, mais toutes les nations. Il l'explique en commentant ce verset : « Vous l'avez donnée en pâture aux peuples de l'Éthiopie » :

Quid est hoc ? Quomodo intellego populos Aethiopes ? Quomodo, nisi per hos, omnes Gentes ? Et bene per nigros ; Aethiopes enim nigri sunt. Ipsi uocantur ad fidem, qui nigri fuerunt ; ipsi prorsus, ut dicatur eis : Fuistis enim aliquando tenebrae ; nunc autem lux in Domino. Ipsi prorsus uocantur nigri ; sed ne remaneant nigri.

« Qu'est-ce à dire ? Comment dois-je comprendre 'les peuples de l'Éthiopie' ? Comment, sinon que par eux, sont désignées toutes les nations ? Et c'est bien que ce soit par des Noirs : de fait, les Éthiopiens sont noirs. Ceux-là précisément sont appelés à la foi, qui étaient noirs ; ceux-là précisément, pour qu'on puisse leur dire : « Vous étiez autrefois ténèbres ; mais aujourd'hui vous êtes lumière dans le Seigneur ». Ceux-là sont donc noirs, quand Dieu les appelle ; mais c'est pour qu'ils ne demeurent pas noirs ».

Cet extrait d'Augustin est plein de sens puisqu'il ne se limite pas seulement à désigner l'Éthiopie comme représentant des nations. À travers la couleur noire (noirceur) de l'Éthiopien, Augustin exprime la présence et la manifestation du péché chez les peuples de la terre. Ainsi, il nous apprend que le péché noircit les chrétiens qui ne verront la lumière que lorsqu'ils seront repentis. C'est d'ailleurs le commentaire qu'il fait à propos de la femme du *Cantique des Cantiques*⁷⁸⁵ dont il dit :

Ipsi prorsus uocantur nigri ; sed ne remaneant nigri : de his enim fit Ecclesia, cui dicitur : Quae est ista quae ascendit dealbata ? Quid enim de nigra factum est, nisi quod dictum est : Nigra sum, et speciosa.

« C'est d'eux qu'est formée l'Église, Car c'est d'eux qu'est formée l'Église, à laquelle il est dit : 'Quelle est celle-ci, qui s'élève dans sa blancheur ? Qu'est-il en effet advenu de la noire, si ce n'est ce qui a été dit : 'Je suis noire, et je suis belle' ? »⁷⁸⁶

Augustin précise à bon droit qu'il ne s'agit pas de la noirceur corporelle. En effet, l'emploi du terme Éthiopien et/ou l'association de la noirceur au péché est une image utilisée pour montrer l'impureté de l'âme. Cela est expliqué dans de nombreuses exégèses relatives à la déclaration de l'épouse du roi Salomon :

*Nigra sum sed*⁷⁸⁷ *formosa, filiae Hierusalem, sicut tabernacula Cedar sicut pelles Salomonis. Nolite me considerare quod fusca sim quia decolorauit me sol.*

⁷⁸⁵ *Cantique des Cantiques* 1, 1-6.

⁷⁸⁶ AUGUSTIN, *op. cit.*, 73, 16.

⁷⁸⁷ Cette conjonction de coordination, qui rend l'hébreu 've' signifiant tout simplement 'et' dans la phrase 'chehora an ive nava', est longuement discutée. Si les uns la traduisent par « et », les autres en revanche la rendent par « mais ». Cependant, il faut reconnaître que si elle est traduite par « mais », la phrase revêt une valeur dépréciative. Fr. M. Snowden affirme que dans la Septante, il est écrit μέλαινα εἰμι καὶ καλή tandis que dans la Vulgate de Jérôme on lit *nigra sum sed formosa* (cf. Snowden, *Blacks in Antiquity*, note 17 p. 331). Il soutient en outre que

« Je suis noire, mais je suis belle, filles de Jérusalem, comme les tentes des Quédars, comme les tentures de Salomon. Ne prenez pas garde à mon teint basané ; c'est que le soleil a changé ma couleur »⁷⁸⁸.

Ce même passage de la Bible est commenté par Origène qui déclare que ce cantique doit être compris dans un sens spirituel. Origène est convaincu que les chrétiens ont l'âme noire comme la couleur de peau des Éthiopiens. Il compare la noirceur naturelle de ce peuple, pigmentation causée par les rayons du soleil, à la noirceur de l'âme qui est acquise non pas par naissance, mais par négligence⁷⁸⁹. Comme Augustin, il associe la femme du Cantique à l'Église des Gentils, c'est-à-dire aux vices et aux péchés. En disant *nigra sum* « je suis noire », elle confesse ses péchés passés. C'est pourquoi elle affirme maintenant qu'elle est *formosa* « belle » car son âme est devenue pure. Grâce à cette pénitence, on dira d'elle : « Quelle est celle-ci qui monte et revêtue de blancheur »⁷⁹⁰.

Origène estime que sans cette pénitence le chrétien a l'âme noire et laide. Ce qui est d'ailleurs « une double honte ». Elle sera noire à cause des péchés et laide parce qu'il persévère dans les mêmes vices.

« Et au contraire, dit-il, si tu fais pénitence, ton âme sera noire à cause des fautes d'autrefois, mais à cause de ta pénitence, elle aura pour ainsi dire quelque chose d'une beauté éthiopienne ».

Grégoire d'Elvire a fait un commentaire semblable à celui d'Origène à propos du même cantique. Afin d'expliquer le *nigra sum* du *Cantique des Cantiques*, Il associe la femme de Salomon à l'Église qui est « noire à cause de ceux des Gentils qui allaient croire et qui étaient 'noircis' par la fumée repoussante de l'idolâtrie et par les pratique des sacrifices »⁷⁹¹. Grégoire emploie le même discours que les autres exégètes que nous avons jusque-là étudiés. Les péchés et les vices qu'il a associés à la noirceur sont symbolisés dans son commentaire par l'idolâtrie et les pratiques des sacrifices qui sont interdits dans les dix commandements. Cependant, la suite de son exposé nous aide davantage à mieux comprendre ce verset qui nous occupe : *sed formosa* « et belle ». Selon l'évêque d'Elvire, il ne s'agit pas d'une beauté corporelle, physique.

« les premiers auteurs écrivent *et* 'et' comme dans la Septante au lieu de *sed* 'mais' comme dans la Vulgate ». Il avance aussi que ces commentateurs employaient fréquemment *nigra* : Cf. Origène, *Homelie in Jeremiam* 11, 6 ; Origène, *Homelie in Canticum Canticorum* 1, 6 : *nigra sum et speciosa* ; Jérôme, *Epistulae* 22, 1, 3-4 : *nigra sum et speciosa*.

⁷⁸⁸ *Cantique des Cantiques* 1, 5-6.

⁷⁸⁹ Cf. ORIGÈNE, *Commentarius in Canticum Canticorum* 2, 337. Voir aussi Paulin de Nole, *Carmina* 28. 249-251, CSEL 30.302 : *Aethiopum populos non sole perustos, sed uitiiis nigros et crimine nocticolores*.

⁷⁹⁰ *Cantique des Cantiques* 8, 5.

⁷⁹¹ R. WINLING et les carmélites de Mazille, A. G. HAMMAN, *Le Cantique des Cantiques d'Origène à Saint Bernard*, « Les Pères dans la foi », Paris, Desclée de Brouwer, 1983, p. 75.

Mais il s'agit plutôt d'une beauté spirituelle qui est le symbole de la pureté, de la piété et surtout du renouvellement dans l'esprit. C'est pour cela que Grégoire ajoute qu'« elle est devenue belle par la foi au Christ et la sainteté qu'elle a reçue de l'Esprit »⁷⁹².

Tandis que dans ses observations sur les personnages du Cantique, sur leur rôle et leurs valeurs symboliques, Origène entend par 'l'Époux' le Christ, Grégoire, quant à lui, associe le Christ au soleil⁷⁹³. Il part de cette représentation pour commenter le verset où l'épouse explique la cause de sa noirceur :

Nolite me considerare quod fusca sim quia decoloravit me sol.

« Ne prenez pas garde à mon teint basané ; c'est que le soleil a changé ma couleur ».

Si d'après Grégoire l'épouse représente l'Église des Gentils, et le soleil, le Christ, alors en disant « j'étais noire parce que le Soleil ne m'avait pas regardée », elle confesse ses péchés et reconnaît par la même occasion qu'elle ignorait la Parole de Dieu. Cette parole est apportée par le Christ (le Soleil) qui l'a illuminée. Ainsi, « elle est devenue tout à fait belle et gracieuse au point que l'Esprit saint lui dit par la bouche de David : 'Parce que le roi a désiré ta beauté' (*Psaume 45, 12*) »⁷⁹⁴.

Le commentaire de Grégoire sur la couleur de peau de la femme du *Cantique* illustre bien comment les auteurs de la littérature chrétienne ont associé le terme Éthiopien au péché. Il explique qu'après le baptême, l'épouse du roi Salomon était devenue immaculée. « Elle est alors, dit-il, lavée par l'eau du baptême, elle est débarrassée de toutes souillures et rides – comme le dit le prophète : « pour qu'il se présente à lui-même une Église n'ayant ni tâche ni ride » (*Éphésien 5, 27*) -, c'est-à-dire n'ayant aucune souillure de péchés, de fautes, aucune ride de fausse doctrine⁷⁹⁵ déjà rutilante du sang du Christ, déjà bien agencé sous l'effet de l'illumination de l'Esprit, déjà parée des dons des charisme »⁷⁹⁶. Cependant, on s'aperçoit que le résumé de son exégèse sur le « je suis noire et belle » est plus explicite car il l'exprime sans ambiguïté : « il doit donc être clair pour vous qu'elle se dit 'noire', soit à cause des vices des

⁷⁹² *EID., ibid.*

⁷⁹³ Il est dit du Christ dans Malachie 3, 20 : « Pour vous qui craignez le Seigneur se lèvera le Soleil de justice ».

⁷⁹⁴ *EID., ibid.*

⁷⁹⁵ Grégoire fait allusion aux hérésies qui sont considérées comme péchés par les premiers auteurs chrétiens. Nous traiterons ce sujet dans notre chapitre suivant.

⁷⁹⁶ *EID., ibid.*

Gentils, soit à causes des vices du vieil homme d'où elle tire son origine. Mais elle se dit 'belle', parce qu'elle a été assumée par Dieu et sanctifiée par la foi »⁷⁹⁷.

En somme, c'est en commentant le verset du *Cantique des Cantiques* que les auteurs chrétiens et particulièrement les Pères de l'Église ont associé le péché à la couleur noire. Dans ces exégèses, le terme Éthiopien a été utilisé non seulement pour symboliser le péché mais encore pour désigner les nations pécheresses. Par ailleurs, ce même terme a exprimé chez les Pères du désert la personnification du diable. Dès lors, il représente la menace sexuelle et la manifestation des fausses idées.

3.2.2.2.2 L'Éthiopien : personnification du diable

Les démons sont souvent représentés dans la littérature chrétienne par des Éthiopiens. Outre la littérature patristique qui traite de cette question, on trouve cette représentation dans la littérature monastique⁷⁹⁸ du IV^e et du V^e siècle, où ils symbolisent chez les moines la menace sexuelle et le signe de l'hérésie. Cependant, d'aucuns estiment que la présentation de l'Éthiopien comme symbole du diable proviendrait de certains passages bibliques⁷⁹⁹ où on considère la noirceur comme mauvaise et la blancheur comme un bien⁸⁰⁰.

3.2.2.2.2.1 Les Éthiopiens : symbole de la menace sexuelle

Lorsque nous lisons les écrits des Pères du désert égyptien, on s'aperçoit très vite que leurs œuvres sont généralement destinées aux moines ou tout simplement à ceux qui veulent mener une vie religieuse irréprochable. De fait, se présentant ainsi comme des guides spirituels, ils ont voulu éviter à leurs disciples de tomber dans la tentation. Dans cette perspective, ils les ont prévenus du danger de la fornication, en présentant les Éthiopiens, et particulièrement les Éthiopiennes, comme le signe ou plutôt la personnification du diable. A en croire G. L. Byron, cette association « est un outil pédagogique pour instruire et encourager les moines dans la culture de leur discipline et de leur maîtrise de soi »⁸⁰¹. D'après certains textes monastiques,

⁷⁹⁷ EID, *ibid.*

⁷⁹⁸ Plus précisément dans les *Apophtegmes*, *La vie d'Antoine le Grand*, *l'Historia Monachorum*, *l'Histoire Lausique* de Pallade et les *Conférences* de Jean Cassien.

⁷⁹⁹ Genèse 1, 3-4 : « Dieu sépara la lumière des ténèbres. [...] Et Dieu vit que la lumière est bonne ». Voir aussi 1 Thessaloniciens 5, 5 : « Vous êtes tous enfants de la lumière, enfants du jour ».

⁸⁰⁰ Cf. D BRAKKE, *op. cit.*, p. 507.

⁸⁰¹ G. L. BYRON, *op. cit.*, p. 77.

l'une des malices du diable est de se présenter en Éthiopienne⁸⁰² aux très dévoués religieux afin de les pousser à forniquer. C'est ce qui est exactement arrivé au moine pacômien Abba Zanos dont nous rappelons ici l'aventure : « [...] Il (Zanos) part en compagnie d'un frère de son acabit. Les deux fuyards descendent le Nil en barque pendant toute la journée ; le compagnon de Zanos se ravise pourtant, et fait demi-tour. Zanos a poursuivi sa route seul. Tout à coup, il se voit suivi par une moniale. Il échange avec elle les politesses d'usage : elle est justement, dit-elle, une vierge du monastère des femmes des Tabennésiotés, et elle se rend en famille. Or la vierge est jolie, et le sang de Zanos ardent : le moine se jette sur la vierge, [...] mais, au moment crucial, la soi-disant moniale, avant de disparaître, administre à son partenaire un soufflet qui lui fait voir trente-six chandelles [...], cependant que, dans l'air, fusent des rires et des applaudissements d'une foule invisible »⁸⁰³.

Il est utile, cependant, de souligner que dans les *Apophtegmes*, l'Éthiopien est même nommé « le démon de la fornication ». Ce démon importune les moines les plus fidèles et les incite à retourner dans le monde. Il se présente sous diverses apparences : tantôt en homme⁸⁰⁴ tantôt en femme⁸⁰⁵, et il est capable de suggérer des pensées érotiques. Le chapitre V du même ouvrage traite de l'histoire d'« un frère tout à fait fervent qui, très accablé par le démon de la fornication, vint chez un vieillard et lui déclare ses pensées »⁸⁰⁶. Il finit par céder malgré le sage conseil d'abba Apollo qui pria pour lui. Ce moine qui essayait de l'aider par des supplications a été finalement possédé par ce même esprit car le récit dit : « Et lorsqu'il eut achevé sa prière, il vit un Éthiopien qui se tenait auprès de sa cellule et lançait des cris contre le vieillard. Celui-ci, ainsi frappé, allait de-ci de-là comme un homme ivre. Ne pouvant plus se contenir, il quitta sa cellule et partit pour le monde par le même chemin que le jeune »⁸⁰⁷.

Le démon, sous son apparence « éthiopienne », incarne une puissance érotique que la littérature gréco-romaine, par ailleurs, reconnaît aux Éthiopiens.

⁸⁰² Les femmes éthiopiennes sont, d'une part, considérées comme attractives et séduisantes, d'autre part, elles sont décrites comme caractérisées par une extrême laideur et une mauvaise odeur. Mais d'après G. L. Byron, tous ces arguments sont avancés afin d'éviter aux moines de tomber dans la fornication : « C'est une stratégie rhétorique qui consiste à associer l'ethnie, l'odeur et l'esthétique pour porter un jugement négatif et communiquer l'importance de garder une distance de sécurité entre ceux qui représentent une menace dans le désert » (G. L. BYRON, *op. cit.*, p. 100).

⁸⁰³ R. DRAGUET, *Ibid.*, p. 55-61.

⁸⁰⁴ ATHANASE, *Vie d'Antoine* 6, 1.

⁸⁰⁵ *ID.*, *ibid.* 5, 5.

⁸⁰⁶ *Les Apophtegmes des Pères*, Collection systématique, Introduction, texte critique, traduction et notes par Jean-Claude GUY, Les Éditions du Cerf, Paris, 2003, V, 4.

⁸⁰⁷ *ID.*, *ibid.*, V, 4. Voir aussi D. B. BRAKKE, « Ethiopian demons : Male sexuality, the Black skinned other, and the monastic self », dans *Journal of History of Sexuality* 10, 3/4, 2001, p. 501-535.

3.2.2.2.2 L'Éthiopien : figure du démon et des hérésies

Il arrivait aussi que le diable se soit manifesté sous la forme des Éthiopiens non pas pour stimuler les désirs charnels mais plutôt pour épuiser la force des croyants. Il revêt également la couleur de peau de cette ethnie pour essayer de détourner les chrétiens de leur foi en soutenant des idées sacrilèges.

Dans le premier cas, beaucoup d'anecdotes ont été racontées par Jean Cassien qui a exposé dans ses *Conférences* les aventures de quelques religieux. L'histoire de l'abbé Jean en est une :

In quo etiam abbatem Iohannem, qui Lyci commoratur, nouimus nuper inclusum. Nam cum exhausto corpore atque defecto perceptionem cibi biduano ieiunio distulisset, accedenti ei ad refectionem die postero ueniens diabolus in figura Aethiopsis taetri atque ad eius genua prouolutus, indulge, inquit, mihi, quia ego tibi hunc laborem indixi. Itaque ille uir tantus et in discretionis ratione perfectus sub colore continentiae incongruenter exercitae intellexit se ob hoc calliditate diaboli circumuentum tali que distentum ieiunio, ut lassitudinem non necessariam, immo etiam spiritui nocituram fatigato corpori superponeret.

« C'est en cela que fut aussi trompé naguère, comme nous le savons, l'abbé Jean, qui demeure à Lyco. Avec un corps épuisé et détruit, il avait prolongé son jeûne deux jours de suite. Le lendemain, comme il se disposait à prendre un repas, le diable vient sous la forme d'un hideux Éthiopien et, se jetant à ses genoux : 'pardon, lui dit-il, c'est moi qui t'ai imposé cette fatigue'. Alors ce grand homme, et qui avait pourtant la perfection de la vertu de discrétion, reconnut que, sous les couleurs d'une abstinence pratiquée mal à propos, c'était la fourberie du diable qui l'avait circonvenu et préoccupé d'un tel jeûne, afin qu'il imposât à son corps épuisé une fatigue nullement nécessaire et bien plus, nuisible à son âme »⁸⁰⁸.

Jean Cassien explique par ailleurs que « tout ce qui va au-delà des nécessités de la vie quotidienne et des besoins stricts de la chair doit être mis au compte des soucis et des sollicitudes de ce siècle »⁸⁰⁹. Alors que nous avons besoin d'une seule maison pour nous loger, nous en construisons quatre ou cinq. En effet, il estime, là, que l'homme se livre parfois à des excès parce que poussé par les démons. C'est qu'il démontre dans le passage suivant :

Quod non sine instinctu daemonum fieri manifestissima nos experimenta docuerunt. Nam quidam probatissimus seniorum cum transiret iuxta cellam fratris cuiusdam, hac animi, quam diximus, aegritudine laborantis, utpote qui in exstruendis reparandisque superfluis inquietus quotidianis distentionibus desudaret ; et eminus conspexisset eum graui malleo saxum durissimum conterentem, uidissetque Daemonem in forma Aethiopsis plerumque apparere solitum superius multis exemplis ostendimus, quibus alia plurima addi possent. Aethiopem quemdam astantem illi, et una cum eodem ictus mallei iunctis consertisque manibus illidentem eumque ad operis illius instantiam ignitis facibus instigantem, diutissime substitit, uel impressionem dirissimi daemonis, uel fraudem tantae illusionis admirans. Cum enim nimia lassitudine fatigatus frater, requiescere iamque finem operi uoluisset imponere, instigatione spiritus illius animatus iterum resumere malleum, nec desinere ab intentione coepti operis urgebatur, ita ut iisdem eius incitamentis infatigabiliter sustentatus tanti laboris non sentiret iniuriam. Tandem igitur senex tam dira daemonis ludificatione permotus, ad cellam fratris diuertit, salutansque eum, Quid, inquit, est, frater, istud opus quod agis ? At ille : Laboramus, ait, contra istud durissimum saxum, uixque illud potuimus

⁸⁰⁸ JEAN CASSIEN, *Les Conférences* 1, 21. Introduction, texte latin, traduction et notes par D. E. PICHERY, Paris Les Éditions du Cerf, 1955-1971.

⁸⁰⁹ *ID.*, *op. cit.*, 9, 6.

aliquando contererere. Ad haec senex : Bene dixisti, uix potuimus ; non enim solus eras, cum illud caederes, sed fuit alius tecum, quem non uidisti, qui tibi in hoc opere non tam adiutor quam uiolentissimus impulsor astabat.

« Cela ne peut arriver sans des démons qui nous y incitent, comme des expériences manifestes nous l'ont appris. Le plus considéré des anciens passait auprès de la cella d'un frère. Celui-ci était travaillé de la maladie dont je parle ; il ne se passait point de jour qu'il ne se dépensât à construire et restaurer des logements inutiles, et ne s'en fit une inquiétude et un embarras. Le vieillard l'aperçu de loin qui s'essayait à briser une roche très dure à l'aide d'un lourd marteau ; à son côté, il vit une sorte d'Éthiopien, qui avait entrelacé ses mains aux siennes et donnait avec lui les coups de marteau, puis l'excitait à ce travail forcené avec des torches ardentes. Il s'arrête longuement ; il admire comme le cruel démon l'attaque et le presse, et la prodigieuse illusion qui l'abuse. Le frère, harassé de fatigue, veut prendre du repos, mettre fin au travail. Mais l'esprit malin l'incite et l'anime. Point de relâche ! Il faut reprendre en mains le marteau, il faut poursuivre toujours avec la même ardeur l'œuvre commencée ! Ainsi aiguillonné sans trêve, il ne sent point l'excès d'un tel labeur. Ce jeu cruel du démon émeut le vieillard. Il se détourne de sa route, gagne la cella du frère. Il le salue : 'Qu'est-ce donc tu fais là, frère ?' lui dit-il. Et l'autre : 'Cette roche est vraiment très dure, et nous donne bien du mal ; c'est à peine si nous avons pu réussir enfin à la briser. –Tu as bien dit, repris l'ancien : 'Nous avons pu' ; car tu n'étais pas seul à frapper, un autre était avec toi, que tu ne voyais pas, et qui se tenait à tes côtés durant ce travail, non point tant pour t'aider, que pour t'exciter violemment' »⁸¹⁰.

Dans le second cas, on s'aperçoit que le sujet de l'hérésie a occupé aussi une place très importante dans cette littérature. L'Éthiopien est considéré comme la représentation du démon et revêt le symbole de l'hérésie. G. L. Byron a bien compris cette association ; c'est pourquoi il explique que : « Une façon pour les auteurs chrétiens de discuter des hérésies est de les associer aux Éthiopiens et aux Noirs comme c'est le cas dans l'histoire de la jeune Mélanie. Les Noirs et les Éthiopiens, dit-il, sont employés pour représenter les doctrines polluées »⁸¹¹.

Ces fausses doctrines ne pouvaient justement être débattues sans évoquer l'orthodoxie chrétienne, c'est-à-dire la Vérité. C'est au nom de cette Vérité que beaucoup d'auteurs chrétiens ont écrit des œuvres pour lutter contre les hérésies. Augustin, répondant à la lettre de Quodvultdeus, les qualifie de dogmes contraires à la foi chrétienne (*dogmata deuitare contraria fidei Christianae*), et donc faux :

Quod petis saepissime atque instantissime, sancte fili Quodvultdeus, ut de haeresibus aliquid scribam dignum lectione cupientium dogmata deuitare contraria fidei Christianae, et Christiani nominis obumbratione fallentia.

« Tu me demandes bien souvent et avec beaucoup d'insistance, mon saint fils Quodvultdeus, d'écrire sur les hérésies quelque chose qui soit digne d'être lu par ceux qui désirent éviter les dogmes contraires à la foi chrétienne et propres à induire en erreur en s'abritant sous l'ombre trompeuse du nom de chrétien »⁸¹².

C'est dans ce contexte qu'il faut placer l'histoire de la jeune Mélanie. Cette dernière représentait et défendait ardemment la théologie catholique alors qu'elle discutait avec le

⁸¹⁰ *ID.*, *op. cit.*, 9, 6.

⁸¹¹ G. L. BYRON, *op. cit.*, p. 108.

⁸¹² AUGUSTIN, *Livre sur les hérésies*, À *Quodvultdeus* 5-10.

diable, l'incarnation du nestorianisme et l'ennemi de la vérité, lequel s'était transformé en un « horrible jeune homme Éthiopien »⁸¹³.

C'est en rapport avec cette vérité que de nombreux commentateurs ont traité la question des hérésies. Celles-ci étaient considérées comme fallacieuses car elles étaient des discours postérieurs et contraires à l'enseignement du catholicisme. Tertullien rappelle ainsi la primauté de l'Évangile catholique qui s'est répandu jusqu'aux extrémités de la terre (*in terminos orbis*) sur celui de Marcion :

Soleo in praescriptione aduersus haereses omnes de testimonio temporum compendium figere, priorem uindicans regulam nostram omni haeretica posteritate. Hoc nunc probabit et Apostolus dicens, De spe reposita in caelis, quam audistis in sermone ueritatis euangelii, quod peruenit ad uos, sicut et in totum mundum. Nam si iam tum traditio euangelica ubique manauerat, quanto magis nunc ? Porro si nostra est quae ubique manauit, magis quam omnis haeretica, nedum Antoniniani Marcionis, nostra erit apostolica. Marcionis autem cum totum impleuerit mundum, ne tunc quidem se defendere poterit de apostolica. Eam enim et sic constabit esse quae prior mundum repleuit, illius scilicet Dei euangelio qui et haec cecinit de praedicationibus eius : In omnem terram exiit sonus eorum, et in terminos orbis uerba eorum.

« Quelle que soit l'hérésie, j'ai coutume d'invoquer grièvement contre elle le témoignage du temps pour restituer à notre foi l'antériorité sur toutes les autres doctrines de l'hérésie. L'Apôtre va maintenant nous fournir cette démonstration : 'A cause, dit-il, de l'espérance qui vous est réservée dans le ciel, et dont vous avez été instruits par la parole véritable de l'Évangile qui est prêché parmi vous, comme il l'est dans tout le monde'. Si, à cette époque, la tradition évangélique avait déjà circulé partout, à plus forte raison aujourd'hui. Or, si c'est notre doctrine qui a circulé au lieu de la doctrine hérétique, n'importe laquelle, la nôtre remonte donc aux apôtres eux-mêmes, tandis que celle de Marcion date des Antonins. L'Évangile de Marcion aurait beau remplir l'univers, il ne pourra jamais prétendre à une origine apostolique. L'origine apostolique appartient à celui qui le premier a rempli le monde de l'Évangile de ce même Dieu dont la prescience signalait ainsi cet événement : 'Leur parole s'est répandue sur toute la terre ; elle a retenti jusqu'aux extrémités du monde' »⁸¹⁴.

Toutefois, l'analyse d'Ambroise est d'un autre ordre. Il traite de l'hérésie en comparant le caractère négatif de la noirceur avec le caractère positif de la blancheur. À cet effet, il déclare que le manichéisme et l'arianisme rendaient l'Église noire et menaçaient son orthodoxie. « Elle ne deviendra blanche, et donc pure, que lorsqu'elle s'en débarrassera »⁸¹⁵.

Conclusion

Il faut insister, au terme de cette étude, sur le fait que l'Éthiopien occupait une place très importante dans la littérature chrétienne. Le terme *Aethiops* a été employé dans cette littérature pour exprimer des valeurs symboliques très diverses et très significatives. Cependant, il est utile de souligner que ses acceptions varient en fonction du contexte dans lequel il est usité. Il a servi à désigner les peuples noirs qui habitent aux confins du monde. Par conséquent, lorsque c'est

⁸¹³ *Vita Melaniae Junioris* 54. Texte grec dans *Vie de Sainte Mélanie* 232, 234 cité par G. L. BYRON.

⁸¹⁴ TERTULLIEN, *Contre Marcion* 5, 19, 1-2.

⁸¹⁵ Cf. R. E HOOD, *Begreved and Black, Christian Traditions on Black and Blackness*, Fortress Press & Minneapolis, États-Unis, 1994, p.86.

le pays qui est évoqué, il devient une marque de distance. Par ailleurs, la tradition chrétienne a gardé en mémoire deux modèles de conversion symbolisés par l'eunuque de la reine d'Éthiopie et par le père monastique Moïse. Le baptême de ces Éthiopiens traduit l'exaltation de leur ethnie et l'universalité de l'Église qui accueille désormais tout homme sans aucune exception ni considération. Toutefois, l'Éthiopien a aussi été la marque du péché auquel il est associé. Sous ce registre, l'Éthiopien est le signe de l'impureté de l'âme et la personnification même du diable, qui se transforme en Éthiopienne pour tenter les moines et en Éthiopien lorsqu'il veut les accabler.

3.3 LES PYGMÉES DANS LES TEXTES LATINS CLASSIQUES ET TARDIFS

Les Pygmées furent-ils un peuple mythique ? Cette interrogation a poussé beaucoup d'auteurs anciens à intervenir dans le débat relatif à leur existence. Pour les Grecs, l'épopée homérique⁸¹⁶ a été la source de tous les témoignages et fut l'objet des commentaires faits par les générations d'après. Pour les Romains en revanche, la connaissance de ces nains reste limitée, et est pour l'essentiel d'inspiration et de provenance hellène et particulièrement de l'époque hellénistique⁸¹⁷. Néanmoins, quelque reproductifs que puissent être les textes latins, étudier ce peuple dans cette littérature nous permettra de comprendre le regard que les Romains ont porté sur ces petits hommes qui leur paraissaient étranges pour bien des raisons. Après une brève étude sur leur appellation et leur description, nous nous intéresserons aux différentes régions où les Anciens les ont localisés, et analyserons d'après les légendes antiques leur rapport avec les grues, oiseaux que d'aucuns présentent comme leurs ennemis. Nous examinerons enfin leurs occupations et traiterons la question des représentations artistiques (fresques, mosaïques) qui révèlent bien leur mode de vie.

3.3.1 Étymologie et description

D'après Chantraine, le mot πυγμή est formé à partir de l'adverbe grec πύξ 'pux' « avec le poing, en boxant » auquel on a ajouté le suffixe μή 'mê' « poing, boxe ». Considérée comme une mesure de longueur, la πυγμή désigne la « distance depuis le coude jusqu'à la naissance

⁸¹⁶ C'est avec Homère, *Iliade* 3, 1-7, que commence la transmission de la légende des Pygmées.

⁸¹⁷ C'est à cette période allant des conquêtes d'Alexandre (IV^e s. av. J.-C.) à la conquête romaine (II^e s. av. J.-C.) que les témoignages sur les Pygmées affluèrent.

des doigts δάκτυλοι ». De ce substantif, dérive l'adjectif qualificatif πυγμαῖος 'pygmaios' « grand comme le poing [...] d'où nain », adjectif qui a été employé au pluriel πυγμαῖοι pour nommer « les Pygmées, nom de peuple mythique diversement localisé »⁸¹⁸. C'est ce qu'explique d'ailleurs le dictionnaire de Forcellini lorsqu'il définit les *Pygmaei* comme « le nom d'un peuple vivant en Inde et en Thrace. Ils sont, dit-il, ainsi appelés à cause de leur petite taille, évidemment à partir du mot grec πυγμή, par lequel on désigne l'espace allant du coude jusqu'aux doigts fermés »⁸¹⁹.

Ce qui fait donc la particularité des Pygmées, c'est leur petite stature que la tradition gréco-romaine a sans cesse évoquée. Au V^e siècle déjà, le médecin grec Ctésias⁸²⁰ faisait une description assez détaillée en mettant davantage l'accent sur leur portrait physique et moral. Il écrivait :

« Il y a au centre de l'Inde des hommes noirs, on les appelle Pygmées. Ils parlent la même langue que les autres Indiens, ils sont tout petits. Les plus grands d'entre eux mesurent deux coudées ; mais la plupart font une coudée et demie. Ils ont de très longs cheveux qui leur descendent jusqu'au genoux ou plus bas encore et une barbe la plus longue du monde. Donc, lorsqu'ils se sont fait pousser une longue barbe, ils ne mettent plus aucun vêtement, mais laissent tomber leurs cheveux par derrière bien au-dessous de leurs genoux et les poils de leur barbe trainer par devant jusqu'à leurs pieds, puis ils se couvrent tout le corps d'épaisses touffes de poils et s'en enveloppent, les utilisant en guise de vêtement. Ils ont un sexe si long qu'il leur touche les chevilles, un sexe épais. Ils sont eux-mêmes camards et laids. Leurs moutons sont comme des agneaux, leurs ânes et leurs vaches à peu près de la taille des béliers. Leurs chevaux, leurs mulets et toutes leurs autres bêtes de somme ne sont pas plus grand que les béliers. Trois mille de ces Pygmées font partie de la suite du roi des Indiens, car ce sont d'excellents archers. Ils sont très justes et observent les lois comme les Indiens. Ils chassent le lièvre et le renard non pas avec les chiens mais avec des corbeaux, des milans, des corneilles et des aigles »⁸²¹.

Cette notice pourrait, en effet, être considérée comme l'un des textes descriptifs les plus développés. Contrairement à une idée qui parcourut par l'Antiquité leur sujet, à savoir que les

⁸¹⁸ Sur l'étymologie du terme pygmée, voir P. CHANTRAINE, *Dictionnaire étymologique de la langue grecque, Histoire des mots*, Paris, Klincksieck, 1968, s. u. πύξ, πυγμή. Un chapitre sera réservé à sa localisation.

⁸¹⁹ Cf. FORCELLINI, s.u. *Pygmaei, orum, m. Nomen populi in India et Thracia, ita dicti a parua statura ; nempe a Graeca uoce πυγμή, qua notat spatium a cubito ad digitos clausos.*

⁸²⁰ HÉRODOTE 2, 32, avait bien avant Ctésias identifié de petits hommes noirs qu'il n'appelait pas cependant Pygmées.

⁸²¹ CTÉSIAS DE CNIDE, *La Perse. L'Inde. Autres fragments*, éd. D. Lenfant, Paris, Les Belles Lettres, CUF, 2004, p. 176, 21-24 : Ὅτι μέση τῆ Ἰνδικῆ ἀνθρωποὶ εἰσι μέλανες (καλοῦνται Πυγμαῖοι) ὁμόγλωσσοι τοῖς ἄλλοις Ἰνδοῖς. Μικροὶ δὲ εἰσι λίαν· οἱ μακρότατοι αὐτῶν πηγέων δύο, οἱ δὲ πλεῖστοι, ἐνὸς ἡμίσεος πήχεος. Κόμην δὲ ἔχουσι μακροτάτην μέχρις ἐπὶ τὰ γόνατα καὶ ἔτι κατώτερον, καὶ πάγονα μέγιστον πάντων ἀνθρώπων. Ἐπειδὴν οὖν τὸν πάγονα μέγα φύσσωσιν, οὐκέτι ἀμφιέννυνται οὐδὲν ἱμάτιον, ἀλλὰ τὰς τρίχας, τὰς μὲν ἐκ τῆς κεφαλῆς ὀπισθεν καθιένται πολὺ κάτω τῶν γονάτων, τὰς δὲ ἐκ τοῦ πάγονος ἔμπροσθεν μέχρι ποδῶν ἐλκομένας, ἔπειτα περιπυκασάμενοι τὰς τρίχας περὶ ἅπαν τὸ σῶμα, ζώννυνται χρώμενοι αὐταῖς ἀντὶ ἱματίου. Αἰδοῖον δὲ μέγα ἔχουσιν ὥστε ψαύειν τῶν σφυρῶν αὐτῶν, καὶ παχύ. Αὐτοὶ δὲ σιμοὶ τε καὶ αἰσχροὶ. Τὰ δὲ πρόβατα αὐτῶν ὡς ἄρνες, καὶ οἱ ὄνοι καὶ αἱ βόες σχεδὸν ὅσον κριοί. Καὶ οἱ ἵπποι αὐτῶν καὶ ἡμίονοι καὶ τὰ ἄλλα κτήνη πάντα οὐδὲν μείζω κριῶν. Ἔπονται δὲ τῷ βασιλεῖ τῶν Ἰνδῶν τούτων τῶν Πυγμαίων ἄνδρες τρισχίλιοι· σφόδρα γάρ εἰσι τοξόται. Δικαιοτάτοι δὲ εἰσι καὶ νόμοισι χροῦνται ὥσπερ καὶ οἱ Ἰνδοί. Λαγοὺς δὲ καὶ ἀλώπεκας θηρεύουσιν οὐ τοῖς κυσὶν ἀλλὰ κόραξι καὶ ἰκτίσι καὶ κορώναις καὶ ἀετοῖς.

Pygmées n'étaient qu'une pure invention poétique⁸²², Ctésias présente ici un groupe humain qui, comparé aux autres quant aux apparences, a les mêmes caractéristiques. On n'a aucune raison de refuser leur existence, encore moins leur nature humaine. Cependant, bien que Ctésias tende plus à montrer dans ce passage, que ces nains vivent dans un environnement qui lui semble étrange et qu'ils cohabitent avec des êtres qui conviennent proportionnellement à leur taille⁸²³, il ne manque pas de peindre par la même occasion une communauté tant organisée que civilisée. Ils pratiquent des activités⁸²⁴ propres au genre humain et sont régis par des lois. Voici une précision non moins négligeable :

Δικαιότατοι δέ εἰσι καὶ νόμοισι χρῶνται ὥσπερ καὶ οἱ Ἴνδοί

« Ils sont très justes et observent les lois comme les Indiens ».

Malgré leur couleur de peau et leur taille qui constituent les principaux éléments qui les différencient des Indiens, ils forment un groupe à part entière au sein de cette population, car ils sont non seulement soumis à la même législation, mais ils sont aussi, et en nombre important⁸²⁵, à la disposition du roi de l'Inde.

En outre, ils sont décrits par la plupart des auteurs comme des êtres laids et extravagants comme l'a fait Ctésias : d'abord une très petite taille qui s'adapte bien à celle des animaux, ensuite un long sexe qui descend jusqu'aux chevilles, et enfin une longue barbe et de longs cheveux qui leur servent de vêtements. Ce tableau a pu inspirer de nombreux artistes d'alors qui, pour peindre ces hommes, faisaient une représentation démesurée, disproportionnée des différents membres. Mais en dépit de ces tares physiques, on leur reconnaît le courage et la pugnacité⁸²⁶ dont ils ont toujours fait preuve dans la lutte qui les oppose aux grues. Cette ténacité apparaît bien dans l'étymologie de leur nom. Et si aujourd'hui on a oublié que leur appellation est en rapport avec le poing et la boxe, c'est parce que justement on ne retient que les considérations liées à leur petite taille qui est plus frappante. En raison de cette particularité,

⁸²² Cf. STRABON 1, 2, 28-33 ; 2, 1, 9 ; 7, 3, 6 ; 17, 2, 1. Il fut le premier dans l'Antiquité à mettre en doute, voire nier, l'existence des Pygmées. Certains estimaient que, même s'ils existaient, ils appartiendraient alors à une espèce inférieure à celle des hommes.

⁸²³ Nous pensons aux bœufs, aux ânes, aux béliers, aux moutons etc.

⁸²⁴ Nous reviendrons sur ce sujet dans les chapitres qui suivent.

⁸²⁵ L'effectif que donne ici Ctésias peut former un groupe de fantassins Pygmées intégrés à l'armée indienne pour renforcer ses rangs. Mais il est fort possible qu'ils soient employés comme archers grâce leur habilité à manier l'arc.

⁸²⁶ Beaucoup d'auteurs ont mentionné leur combat contre les grues, bataille où ils sont le plus souvent vaincus par ces oiseaux. Nous développerons ce thème dans nos prochains chapitres.

les Pygmées sont facilement reconnus dans l'Antiquité, surtout avec l'abondance des témoignages qui ont suscité beaucoup de controverses quant à leur localisation.

3.3.2 Localisation des Pygmées

On ne peut traiter la question de la localisation des Pygmées sans évoquer leur combat contre les grues. Cette lutte se déroule lors des migrations des oiseaux⁸²⁷. Certains auteurs placent ce peuple à l'endroit même où ils affrontent leurs ennemis, d'autres le situent aux extrémités du monde connu. Mais dans l'un comme dans l'autre cas, les Pygmées sont toujours localisés dans des contrées fréquentées par les grues.

Le premier témoignage littéraire de leur localisation est mentionné au chant III de l'*Illiade*, où Homère fait d'eux les adversaires et les victimes des grues par lesquels ils sont complètement massacrés.

Αὐτὰρ ἐπεὶ κόσμηθεν ἄμ' ἠγεμόνεσσιν ἕκαστοι,
Τρῶες μὲν κλαγγῇ τ' ἐνοπῇ τ' ἴσαν ὄρνιθες ὧς
ἤϊτε περ κλαγγῇ γεράνων πέλει οὐρανόθι πρό-
αί τ' ἐπεὶ οὖν χειμῶνα φύγον καὶ ἀθέσφατον ὄμβρον
κλαγγῇ ταί γε πέτονται ἐπ' ὠκεανοῖο ῥοάων
ἀνδράσι Πυγμαίοισι φόνον καὶ κῆρα φέρουσαι·
ἠέριαι δ' ἄρα ταί γε κακὴν ἔριδα προφέρονται.

« Les armées une fois rangées, chaque troupe autour de son chef, Voici les Troyens qui avancent, avec des cris, des appels pareils à ceux des oiseaux. On croirait entendre le cri qui s'élève devant le ciel, Lorsque les grues, fuyant l'hiver et ses averses de déluge, à grands cris, prennent leur vol vers le cours de l'Océan. Elles vont porter aux Pygmées le massacre et le trépas, et leur offrir, à l'aube, un combat sans merci »⁸²⁸.

En les situant « vers le cours de l'Océan », ἐπ' ὠκεανοῖο ῥοάων, Homère paraît incertain car il n'indique pas précisément leur position géographique exacte. Il montre seulement la direction que prennent ces échassiers lors de leur migration. Pourtant à travers son indication, le poète donne au moins un indice qui mène à une évidence ; à savoir que la destination des grues correspond au territoire qu'occupent les Pygmées dans toute cette étendue qu'il appelle « vers le cours de l'Océan ». Quel est ce territoire ? Il ne mentionne aucun nom de ville ni de pays. Cette ambiguïté a suscité quelques suppositions chez les Modernes qui, souvent, pensent qu'il s'agit de l'Afrique⁸²⁹.

⁸²⁷ Sur la migration des oiseaux et particulièrement sur la route migratoire des grues, voir Aristote, *Histoire des animaux* 8, 12. Pline l'Ancien, 10, 58 consacre un développement à la trajectoire et à la stratégie de cette migration. Voir aussi R. MATHIEU, « Le Combat des grues et des Pygmées », *L'Homme* 116 (octobre-décembre 1990), p. 55-73.

⁸²⁸ HOMÈRE, *Illiade* 3, 1-9.

⁸²⁹ Voir W. Br. McDANIEL, « A Fresco Picturing Pygmies », dans *American Journal of Archaeology* 36/3 (1932), p. 260-271 : « Homère (Homer, III. 3.1-7) however, believed in them and located them across the seas, apparently in Africa ».

Toutefois, des siècles après Homère, les auteurs deviennent de plus en plus sûrs et de plus en plus précis sur cette question. Au moment où Ctésias de Cnide les plaçait au centre même de l'Inde lorsqu'il écrivait « Il y a au centre de l'Inde des hommes noirs, on les appelle Pygmées. Ils parlent la même langue que les autres Indiens, ils sont tout petits. Les plus grands d'entre eux mesurent deux coudées : mais la plupart font une coudée et demie »⁸³⁰, Aristote, lui, les repérait en Haute-Égypte, là même où le Nil prend sa source. Il en témoignait en commentant les migrations des animaux, celle des grues en particulier : « dans ces migrations, les uns viennent de lieux voisins ; d'autres viennent de toute extrémité, peut-on dire. Par exemple, les grues se transportent de la Scythie dans les marais de la Haute-Égypte, d'où sort le Nil. C'est le pays où habitent les Pygmées, auxquels elles font la guerre ; car les Pygmées ne sont pas du tout une fable, et il existe réellement une race d'hommes, comme on l'assure, de très petite taille, ainsi que leurs chevaux, et qui passent leur vie dans des cavernes »⁸³¹.

Le texte d'Homère étant ambigu, il apparaît donc que ce furent ceux de Ctésias et d'Aristote (copié par Pline) qui, vu leur certitude et leur précision, exercèrent une influence majeure sur les auteurs latins. En dépit de ces localisations qui rendent crédibles les récits sur les Pygmées, la question demeure complexe et anime davantage des discussions. En effet, si jusqu'au IV^e siècle av. J.-C. ils ne sont placés par les Grecs que dans les deux seuls endroits que sont l'Inde, par Ctésias, et l'Éthiopie, par Aristote, à partir du I^{er} siècle ap. J.-C., les auteurs romains les situèrent dans différentes localités.

De tous les écrivains latins qui sont intervenus sur ce sujet, Pline l'Ancien est celui qui s'est le plus distingué. Il place les Pygmées dans plusieurs régions tout en confirmant les informations données par ses prédécesseurs. Il les cite au moins sept fois et les situe dans quatre contrées.

D'abord, il les place en Thrace, territoire qui correspond aujourd'hui à l'actuelle Bulgarie, la Grèce et la Turquie. Au livre IV de l'*Histoire Naturelle*, nous lisons cette description :

Namque Thracia altero latere a Pontico litore incipiens, ubi Hister amnis inmergitur, uel pulcherrimas in ea parte urbes habet, Histropolin Milesiorum, Tomos, Callatim, quae antea Cerbatis uocabatur, Heracleam.

⁸³⁰ *ID.*, *ibid.*. Ὅτι μέση τῇ Ἰνδικῇ ἄνθρωποι εἰσι μέλανες (καλοῦνται Πυγμαῖοι) ὁμόγλωσσοι τοῖς ἄλλοις Ἰνδοῖς. Μικροὶ δὲ εἰσι λίαν· οἱ μακρότατοι αὐτῶν πηχέων δύο, οἱ δὲ πλεῖστοι, ἐνὸς ἡμίσεος πήχεος.

⁸³¹ ARISTOTE, *Histoire des animaux* 8, 12. Τὰ μὲν ἐκ τῶν ἐγγύς τόπων ποιούμενα τὰς μεταβολάς, τὰ δὲ καὶ ἐκ τῶν ἐσχάτων ὡς εἰπεῖν, οἷον αἱ γέρανοι ποιοῦσιν. Μεταβάλλουσι γὰρ ἐκ τῶν Σκυθικῶν πεδίων εἰς τὰ ἔλη τὰ ἄνω τῆς Αἰγύπτου, ὅθεν ὁ Νεῖλος ρεῖ· οὗ καὶ λέγονται τοῖς Πυγμαῖοις ἐπιχειρεῖν· οὐ γὰρ ἐστὶ τοῦτο μῦθος, ἀλλ' ἐστὶ κατὰ τὴν ἀλήθειαν γένος μικρὸν μὲν, ὥσπερ λέγεται, καὶ αὐτοὶ καὶ οἱ ἵπποι, τρωγλοδύται δ' εἰσὶ τὸν βίον.

Habuit et Bizonen terrae hiatu raptam; nunc habet Dionysopolim, Crunon antea dictam; adluit Zyras amnis. Totum eum tractum Scythae Arotères cognominati tenuere. Eorum oppida Aphrodisias, Libistos, Zygere, Rhocobae, Eumenia, Parthenopolis, Gerania, ubi Pygmaeorum gens fuisse proditur; Catizos barbari uocabant, creduntque a gruibus fugatos.

« Car de l'autre côté, la Thrace commence à partir du rivage du Pont-Euxin, où se jette le Danube, dans cette partie même où elle a les plus belles villes, Istropolis des Milésiens, Tomes, Calatis (Kallat), qui était appelée auparavant Cerbatis. Elle avait Héraclée et Bizon, engouffrée par une ouverture de la terre, maintenant, elle a Dionysopolis, autrefois appelée Crunos. Elle est baignée par le fleuve Zyras. Cet espace a été entièrement occupé par les Scythes surnommés les Arotères. Leurs villes sont Aphrodisias, Libistos, Zygère, Rhocobe, Euménia, Parthénopolis et Gérانيا, où on rapporte que la nation des Pygmées s'y était installée. Les barbares les appelaient Catizi et croient qu'ils sont mis en fuite par les grues »⁸³².

Dans ce récit, Pline énumère les villes de la Thrace. Toutefois nous nous intéressons uniquement à la Gérانيا où il place les Pygmées. Une lecture précise de son discours mène à la conclusion qu'à son époque, ce peuple de nains avait disparu de l'endroit où il les a localisés. Il explique en effet qu'ils ont été contraints par les grues à partir et à élire domicile ailleurs. En tout cas, si leur mention dans son œuvre correspond aux différentes localités où ils se sont successivement installés, il semblerait qu'ils sont allés vers le sud.

Ainsi donc, après la Thrace, Pline les situe plus au sud ouest de l'Asie mineure précisément en Carie dont il écrit :

Caria interiorum nominum fama praenitet. Quippe ibi sunt oppida Mylasa libera, Antiochia, ubi fuere Symmaethos et Cranaos oppida; nunc eam circumfluunt Maeander et Morsynus. Fuit in eo tractu et Maeandropolis, est Eumenia, Cludro flumini adposita, Glaucus amnis, Lysias oppidum et Orthosia, Berecynthius tractus, Nysa, Trallis, eadem Euanthia et Seleucia et Antiochia dicta; adluitur Eudone amne, perfunditur Thebaite. Quidam ibi Pygmaeos habitasse tradunt.

« La renommée Carie l'emporte par son éclat sur les célèbres parties de l'intérieur. Là sont les places fortes de la libre Mylasa, Antioche, où furent établies les villes Symèthe et Cranaos, qu'entourent aujourd'hui le Méandre et le Morsinus. Dans ce secteur, se trouvait la ville de Méandropolis, celle d'Euménia est installée sur la rivière Cludrus, la ville de Lysias et d'Orthosia, la région de Bérécynte, de Nysa, de Tralles, appelée aussi Évanthia, Séleucie et Antioche. Elle est baignée par le fleuve Eudon et arrosée par le Thébaïtes. Certains racontent que les Pygmées y avaient habité »⁸³³.

Puis continuant sa description du monde connu, Pline situe une peuplade de Pygmées en Inde⁸³⁴ à côté de l'Indus :

A Gange uersa ad meridiem plaga tinguntur sole populi, iam quidem infecti, nondum tamen Aethiopum modo exusti; quantum ad Indum accedunt, tantum colore praeferunt. Indus statim a Prasiourum gente, quorum in montanis Pygmaei traduntur.

« Dans la région située au sud du Gange, les peuples (hommes) sont bronzés par le soleil, ils sont déjà colorés sans être encore presque brûlés comme les Éthiopiens. Plus ils s'approchent de l'Indus, plus ils se

⁸³² PLINE L'ANCIEN, *Naturalis historia* 4, 44.

⁸³³ *ID., ibid.* 5, 108-109.

⁸³⁴ Nous signalons que Pline situe deux fois les Pygmées en Inde. La première mention est faite en *Histoire Naturelle* 6, 70, et la seconde en 7, 26. Il semble qu'il s'agit de la même localisation car ces deux positions se trouvent toutes aux sud de l'Inde.

manifestent par la teinte. L'Indus se trouve immédiatement après la nation des Prases, lesquels sont situés dans les montagnes qu'occupent, dit-on, les Pygmées »⁸³⁵.

En plaçant les Pygmées en Inde, Pline reprend la mention de Ctésias⁸³⁶ et cela jusque dans les détails. Le teint des hommes qui habitent dans la région qu'il présente est semblable à celui des μέλανες ἄνθρωποι que le médecin grec avait décrits et situés au milieu même de cette province. Cependant, bien que Ctésias ait constitué l'unique source de cette localisation des Pygmées en Inde, il n'en demeure pas moins vrai que c'est grâce à Pline, à travers l'*Histoire Naturelle*, que cette connaissance a été révélée au monde romain et particulièrement aux écrivains postérieurs. En témoigne le texte du compilateur Solin qui s'est inspiré de l'œuvre de Pline pour composer son recueil :

Indo flumini proximantes, uersa ad meridiem plaga, ultra alios torrentur calore ; denique uim sideris prodit hominum color. Montana Pygmaei tenent.

« Ceux qui sont (se rapprochent plus) les plus proches de l'Indus, du côté de la région sud, sont plus brûlés que les autres par la chaleur, bref, le teint des hommes révèle la puissance de l'astre. Les Pygmées occupent la montagne »⁸³⁷.

Cette croyance, selon laquelle il existe un peuple de nains en Inde, s'est maintenue après le III^e siècle, car Solin n'est pas le seul auteur latin à s'inspirer de Pline. Ce dernier constitue en effet la principale source d'Isidore de Séville lorsqu'il écrivait les *Étymologies*. Dans le livre XI sur *L'Hommes et les Monstres*, Isidore mentionne les Pygmées et explique que :

In India ferunt esse gentem quae Macrobbii nuncupantur, duodecim pedum staturam habentes. Est et gens ibi statura cubitalis, quos Graeci a cubito Pigmeos uocant, [...] ; hi montana Indiae tenent, quibus est uicinus Oceanus.

« On rapporte qu'en Inde, il existe un peuple appelé les Macrobes. Ils ont une stature de douze pieds. Il y a aussi là, un peuple haut d'une coudée et que les Grecs appellent Pygmées d'après la coudée, [...]. Ceux-ci occupent la montagne de l'Inde et sont voisins de l'Océan »⁸³⁸.

Ainsi d'après cette notice d'Isidore, l'Inde paraît être une des régions où on fait demeurer des êtres fabuleux parmi lesquels les Pygmées. La notice montre bien que c'est dans cette partie de la terre qu'on trouve les Macrobes, hauts de douze pieds, les Pygmées d'une coudée, mais aussi, « un peuple dont les femmes enfantent à la cinquième année et meurent à la huitième »⁸³⁹. Isidore ne les considère pas comme des hommes normaux. Ils font partie des créatures qui fascinent et qui relèvent du merveilleux. S. Bahuchet le dit lorsqu'il écrit : « Pour

⁸³⁵ ID., *ibid.* 6, 70.

⁸³⁶ CTÉSIAS, *loc. cit.*

⁸³⁷ SOLIN, *Les Merveilles du monde* 52, 15.

⁸³⁸ ISIDORE DE SÉVILLE, *Étymologies* 11, 26.

⁸³⁹ ISIDORE, *op. cit.*, 11, 27 : *Perhibent et in eadem India esse gentem feminarum quae quinquennes concipiunt et octauum uitae non excedunt.* Cf. AUGUSTIN, *La Cité de Dieu* 16, 8.

Isidore ces monstres sont des créatures constituant des prodiges *patentum* [*sic*, pour *portenta*] par lesquels Dieu avertit les peuples ou les individus de désastres imminents des signes annonciateurs de quelque événement à venir. Les races de monstres sont à l'humanité dans son ensemble ce que les monstres sont aux individus ». C'est d'ailleurs la raison pour laquelle il écrit qu'ils sont des prodiges fabuleux (*hominum fabulosa portenta*) entendant par là qu'ils mêlent la réalité de l'existence à l'aspect mythique de leur réputation⁸⁴⁰.

Deux siècles plus tôt, Augustin avait déjà traité cette question des *monstruosa* sans mettre en cause la réalité de leur existence :

[...], *Vtrum ex filiis Noe uel potius ex illo uno homine, unde etiam ipsi extiterunt, propagata esse credendum sit quaedam monstrosa hominum genera, quae gentium narrat historia, sicut perhibentur quidam unum habere oculum in fronte media, quibusdam plantas uersas esse post crura, quibusdam utriusque sexus esse naturam et dextram mammam uirilem, sinistram muliebrem, uicibusque inter se coeundo et gignere et parere ; aliis ora non esse eosque per nares tantummodo halitu uiuere, alios statura esse cubitales, quos Pygmaeos a cubito Graeci uocant, alibi quinquennes concipere feminas et octauum uitae annum non excedere.*

« [...] Est-il croyable que des fils de Noé, ou plutôt du premier homme, dont ils sont eux-mêmes issus, descendent certaines races monstrueuses d'hommes dont l'histoire profane fait mention ? Ainsi, par exemple, les hommes qui, dit-on, n'ont qu'un œil au milieu du front ; ceux dont la plante des pieds est tournée derrière les jambes ; ceux à qui la nature a donné les deux sexes, la mamelle droite d'un homme, la mamelle gauche d'une femme, et qui, tour à tour, dans l'œuvre de la reproduction, engendrent et enfantent ; d'autres qui manquent de bouche et ne vivent qu'en respirant par les narines ; d'autres encore dont la taille est d'une coudée, et que les Grecs appellent Pygmées, du mot qui, dans leur langue, signifie coudée ; ailleurs, selon les mêmes traditions, les femmes conçoivent à cinq ans, et ne survivent pas à leur huitième année »⁸⁴¹.

Augustin se distingue des autres auteurs à propos des « êtres monstrueux⁸⁴² » en tant que lui-même aborde cette question en théologien. Pour lui, tout ce qu'on rapporte sur ces *monstruosa hominum genera* relève de la *gentium historia* dont les faits ne sont absolument pas crédibles. Pour l'évêque d'Hippone, selon S. Bahuchet, « la question n'est pas de savoir si ces races existent, [...], mais plutôt, si ces monstres peuvent être des fils d'Adam ? De même que des êtres humains difformes naissent parmi nous, explique-t-il, de même les races qui 'franchissent le cercle ordinaire des lois naturelles [...] descendent du Père commun de tous les hommes' »⁸⁴³.

Sed omnia genera hominum, quae dicuntur esse, credere non est necesse. Verum quisquis uspiam nascitur homo, id est animal rationale mortale, quamlibet nostris inusitatam sensibus gerat corporis formam seu colorem siue motum siue sonum siue qualibet ui, qualibet parte, qualibet qualitate naturam : ex illo uno protoplasto originem ducere nullus fidelium dubitauerit. Apparet tamen quid in pluribus natura obtinuerit et quid sit ipsa

⁸⁴⁰ *ID*, *op. cit.*, 11, 28.

⁸⁴¹ AUGUSTIN, *Cité de Dieu* 16, 8. Cf. PLINE L'ANCIEN, *Naturalis historia* 6, 187-188. Voir aussi ISIDORE DE SEVILLE, *Étymologies* 11, 18 et SOLIN 30, 12-13.

⁸⁴² Voir N. STRATFORF, *Le pilier de Souvigny : Chronos et cosmos*, Souvigny, Musée de Souvigny, 2005, p. 28-29, 41, 58, 69.

⁸⁴³ S. BAHUCHET, « L'invention des Pygmées », dans *Cahiers d'études africaines*, Vol. 33 n°129, 1993. Mesurer la différence : l'anthropologie physique, p. 153-181.

raritate mirabile. Qualis autem ratio redditur de monstrosis apud nos hominum partibus, talis de monstrosis quibusdam gentibus reddi potest.

« Or il n'est pas nécessaire de croire à toutes les espèces d'hommes qu'on dit exister, mais, quelque part et de quelque figure que naisse un homme, c'est-à-dire un animal raisonnable et mortel ; quelques insolites que soient à nos sens la forme de son corps, sa couleur, ses mouvements, sa voix ; quels que soient la force, les éléments et les propriétés de sa nature ; aucun fidèle ne doutera que cet homme ne tire son origine de l'homme modèle unique et primitif. Et toutefois l'évidence même distingue quels sont les phénomènes naturels, à cause de leur constance, ou merveilleux, à cause de leur rareté. Mais la raison que l'on peut rendre de certains enfantements monstrueux peut s'étendre à certaines races monstrueuses »⁸⁴⁴.

En somme, on s'aperçoit grâce à ces écrivains que l'Inde abrite non seulement les Pygmées, mais aussi d'autres créatures qui, comme ces nains, sont considérées comme des monstres, ou du moins comme des êtres dont la nature s'apparente plus à la monstruosité.

3.3.2.1 Retour à Pline l'Ancien

Après les avoir situés en Thrace, en Carie et deux fois en Inde, Pline place enfin les Pygmées en Éthiopie d'où le Nil prend sa source. En effet cette localisation est discutable dans la mesure où les Anciens n'étaient pas tous d'accord à propos de l'endroit d'où sortait le fleuve. Même si l'idée la plus partagée était qu'il s'agissait de la Haute-Égypte, Pline, lui, s'inspirant d'Aristote⁸⁴⁵, estime que c'est en Éthiopie et que dans la partie orientale de ce pays, vivaient des Pygmées. En témoigne ce texte :

Vniuersa uero gens Aetheria appellata est, deinde Atlantia, mox a Vulcani filio Aethiope. Animalium hominumque monstrificas effigies circa extremitates eius gigni minime mirum, artificii ad formanda corpora effigiesque caelandas mobilitate ignea. Ferunt certe ab orientis parte intima gentes esse sine naribus, aequali totius oris planitie, alias superiore labro orbas, alias sine linguis. [...] Quidam et Pygmaeorum gentem prodiderunt inter paludes ex quibus Nilus oriretur.

« Mais la nation dans son ensemble a été appelée Éthérie, ensuite Atlantie, puis *Aethiops*, d'après le nom du fils de Vulcain. Il n'est pas étonnant que vers ses extrémités des figures monstrueuses d'hommes et d'animaux soient engendrées, l'artisan, par la mobilité enflammée, doit modeler les corps et ciseler les formes. On raconte en tout cas qu'au fond de sa partie orientale existent des peuples sans nez, avec un visage plat, d'autres sont privés de lèvres supérieures, d'autres encore sont sans langues. [...] Certains ont rapporté aussi qu'il existait une peuplade de Pygmées au milieu des marais d'où le Nil prend sa source »⁸⁴⁶.

Avant Pline, son prédécesseur Pomponius Méla a aussi placé les Pygmées en Éthiopie. L'un et l'autre les font vivre dans des endroits habités par des êtres étranges et monstrueux. En effet, le géographe et l'encyclopédiste les établissent probablement dans le même environnement. Là où Pline repère des *animalium hominumque monstrificas effigies* (« des

⁸⁴⁴ ID, *ibid.* 16, 8.

⁸⁴⁵ ARISTOTE, *Histoire des Animaux* 8, 12, 597a : τὰ μὲν ἐκ τῶν ἐγγύς τόπων ποιούμενα τὰς μεταβολάς, τὰ δὲ καὶ ἐκ τῶν ἐσχάτων ὡς εἰπεῖν, οἷον αἱ γέραναι ποιοῦσιν. Μεταβάλλουσι γὰρ ἐκ τῶν Σκυθικῶν πεδίων εἰς τὰ ἔλη τὰ ἄνω τῆς Αἰγύπτου, ὅθεν ὁ Νεῖλος ρεῖ· οὗ καὶ λέγονται τοῖς Πυγμαίοις ἐπιχειρεῖν· οὐ γὰρ ἐστὶ τοῦτο μῦθος, ἀλλ' ἐστὶ κατὰ τὴν ἀλήθειαν γένος μικρὸν μὲν, ὥσπερ λέγεται, καὶ αὐτοὶ καὶ οἱ ἵπποι, τρωγλοδύται δ' εἰσὶ τὸν βίον.

⁸⁴⁶ PLINE L'ANCIEN, *Naturalis historia* 6, 187-188.

animaux et des hommes aux visages monstrueux »), Méla, lui, trouve des *bestiae* et rapporte que :

Extra sinum uerum in flexu tamen, etiam non modico, Rubri maris, pars bestiis infesta, ideoque deserta est ; partem Panchaei habitant, hi, quos ex facto, quia serpentibus uescuntur, Ophiophagos uocant. Fuere interius Pygmaei, minutum genus et quod pro satis frugibus contra grues dimicando defecit.

« Au-delà du golfe, dans une courbure assez large de la mer Rouge, il existe une partie infestée et déserte à cause des bêtes ; une partie est habitée par les Panchéens, qu'on appelle Ophiophages parce qu'ils se nourrissent de serpents. On raconte que plus à l'intérieur, il y avait les Pygmées, une race de petits hommes qui s'éteignit en luttant contre les grues à cause des graines qu'ils avaient semées »⁸⁴⁷.

On voit en définitive la diversité des endroits dans lesquels l'Antiquité a localisé des Pygmées. Ils ont été placés dans les trois continents que connaissaient les Anciens : l'Europe (Thrace et Carie), l'Asie (en Inde) et l'Afrique (Éthiopie). Dans tous les cas, et c'est le plus intéressant, c'est sur ces contrées-frontières que volent les grues auxquelles les Pygmées livrent un combat qui a marqué le monde antique.

3.3.3 Les Pygmées et les grues dans les légendes

La plupart des textes qui rapportent la légende des Pygmées les ont souvent opposés aux grues dans une lutte sans merci. Depuis Homère jusqu'aux auteurs les plus tardifs de la littérature classique, tous ont relaté cette géranomachie⁸⁴⁸ et rares sont ceux qui en évoquent les véritables raisons. On sait pourtant d'après les témoignages que les nains sont la plupart du temps vaincus par les oiseaux. Bataille réelle ou pure invention poétique ?

3.3.3.1 Origine du combat selon certaines légendes

Il est certain que le thème est connu grâce au poème d'Homère et est perpétué par la tradition gréco-latine. Chez Homère le combat entre les Pygmées et les grues n'était qu'une métaphore pour montrer l'atrocité de la guerre de Troie. Mais les auteurs postérieurs y ont vu, non pas une allégorie, mais une fâcheuse cohabitation qui montre bien les rapports entre les deux adversaires. La déroute des Pygmées devant les grues est donc évoquée dans plusieurs textes, au demeurant moins nombreux que ce qu'on imaginait.

⁸⁴⁷ POMPONIUS MÉLA, *Chorographie* 3, 81.

⁸⁴⁸ A. SCOBIE, « The Battle of the Pygmies and the Cranes in Chinese, Arab, and North American Indian Sources », dans *Folklore* 86, 1975, p. 122-132. Pour Scobie, cette légende existe aussi dans les traditions chinoise, arabe et indienne (de l'Amérique du nord).

Bien que la légende soit connue des Romains plusieurs siècles avant lui, Ovide est l'un des rares écrivains latins, pour ne pas dire le seul, à expliquer l'origine de cette bataille meurtrière. Dans les *Métamorphoses*, il fait remonter l'événement au concours de tissage qui a opposé l'orgueilleuse Arachné, réputée dans cet art, à la déesse Pallas. Après sa victoire, Pallas représente quatre scènes de combats aux coins de son étoffe afin de montrer à Arachné la conséquence de sa vanité. Parmi les représentations, figurait une scène portant le combat d'un pygmée contre une grue, combat qui annonçait la transformation d'Arachné en oiseau.

Vt tamen exemplis intellegat aemula laudis, quod pretium speret pro tam furialibus ausis quattuor in partes certamina quattuor addit, [...] ; altera Pygmaeae fatum miserabile matris pars habet: hanc Iuno uictam certamine iussit esse gruem populisque suis indicere bellum.

« Mais afin que sa rivale comprenne par des exemples [de son mérite], le châtement auquel elle devra s'attendre pour tant d'actes qui rendent furieux, elle ajoute quatre combats aux quatre côtés. [...] Sur la seconde partie figure le destin déplorable de la mère des Pygmées. Junon a ordonné que celle-ci, ayant été vaincue au concours, devienne une grue et qu'il déclare la guerre à son peuple »⁸⁴⁹.

D'après Ovide, le combat qui oppose les Pygmées aux grues⁸⁵⁰ n'est que le résultat de l'ambition démesurée d'Arachné. Cette dernière a reçu une double punition en raison de son audace : sa transformation en grue et sa condamnation à faire la guerre à ses sujets, les Pygmées. Or dans le récit de Pallas et d'Arachné, Ovide n'a pas précisé que la lydienne Arachné était la reine de ce peuple. Qu'est-ce qui lui confère donc ce titre et quels rapports cette femme entretient-elle avec les Pygmées qu'Ovide considère comme ses sujets ? Le récit du poète latin n'est pas très explicite et ne permet pas d'élucider ce point. Ovide s'est contenté de donner les causes et les conséquences du combat, mais il n'explique guère ni lien entre Arachné et les Pygmées, ni non plus ce qui fait d'elle leur reine. Mais grâce à son récit, trois auteurs⁸⁵¹ ont pu enrichir cette légende, montrer les causes du combat, les relations entre cette femme et ce peuple et expliquer l'hostilité entre les grues et les Pygmées.

Parmi eux, Élien le Sophiste rapporte dans son œuvre traitant de la nature des animaux que :

« D'après mes informations le peuple des Pygmées vit lui aussi sous un régime monarchique ; or il arriva que, faute de descendant royal mâle, une femme devint leur reine et exerça le pouvoir suprême sur les Pygmées ; elle avait pour nom Gérana et les Pygmées, qui la considéraient comme une déesse, lui rendaient des honneurs qui allaient au-delà de ceux que l'on rend aux humains. Il s'ensuivit, paraît-il, qu'elle devint imbue d'elle-même, tenant les déesses pour moins que rien. Elle affirmait en particulier qu'Héra, Athéna et Aphrodite étaient bien loin d'atteindre à sa beauté. Une telle extravagance ne pouvait naturellement que mal finir : victime de la colère d'Héra,

⁸⁴⁹ OVIDE, *Métamorphoses* 6, 80-90.

⁸⁵⁰ Ovide donne une explication mythologique des raisons du combat entre les Pygmées et les grues. En réalité, ces deux ennemis sont en guerre parce les nains défendent leur récolte que les oiseaux envahissent lors de leur migration.

⁸⁵¹ Il s'agit d'auteurs de langue grecque qui ont vécu entre le II^e et le III^e siècle.

elle perdit sa forme primitive et fut métamorphosée en un oiseau hideux ; c'est la grue d'aujourd'hui, et elle fait la guerre aux Pygmées car ce sont leurs honneurs excessifs qui l'ont rendue folle et l'ont perdue »⁸⁵².

Antoninus Liberalis raconte une autre version de la même légende :

« Chez les hommes qu'on appelle Pygmées naquit un enfant du nom d'Oenoé ; elle était d'une beauté irréprochable mais d'un caractère désagréable et orgueilleux. Elle ne faisait aucun cas d'Artémis ni d'Héra. Devenue la femme d'un Pygmée, appelé Nicodamas, homme sage et modéré, elle en eut un enfant, Mopsos. Par courtoisie, tous les Pygmées lui apportèrent de très nombreux cadeaux pour célébrer la naissance de son fils. Mais Héra, reprochant à Oenoé de n'avoir pas d'égards pour elle, la transforma en grue ; elle lui allongea le cou, fit d'elle un oiseau volant haut et provoqua la guerre entre elle et les Pygmées. Prise du désir de revoir son enfant Mopsos, Oenoé survolait les maisons des Pygmées et ne s'en allait point ; les Pygmées s'armèrent tous et ils s'efforçaient de la chasser. De là vient qu'encore maintenant il y a la guerre entre les Pygmées et les grues »⁸⁵³.

La dernière légende est rapportée par Athénée de Naucratis :

« Quant à la grue, Boioo ajoute qu'il y eut chez les Pygmées une femme fort renommée nommée Gérana, qu'on honorait comme déesse, mais qui, elle-même, méprisait les vraies divinités, surtout Junon et Diane. Junon indignée la changea en grue (oiseau difforme), ennemie des Pygmées, qui n'eurent pour elle que de la haine après lui avoir rendu tant d'honneurs »⁸⁵⁴.

Bien que ces quatre notices racontent la même histoire, leur comparaison révèle des points de convergence en ce qui concerne les raisons de la métamorphose de la femme, et des points de divergence quant aux causes du combat et au statut de la femme mais aussi à son prénom. En effet, Élien, Antoninus et Athénée s'accordent tous pour expliquer avec Ovide que c'est en raison de son audace, de sa vanité et de son orgueil qu'elle a été transformée en grue. Mais à l'exception d'Ovide dont le texte ne mentionne véritablement pas le motif de l'hostilité qui règne entre les Pygmées et les oiseaux, les trois autres auteurs ont, quant à eux, expliqué pourquoi ces deux adversaires sont toujours en guerre. Néanmoins, il existe quelques contradictions dans leurs propos.

⁸⁵² ÉLIEN, *La nature des animaux* 15, 29 : Ἀλλὰ τό γε τῶν Πυγμαίων ἔθνος ἀκούω καί ἐκεῖνο καθ' ἑαυτὸ βασιλεύεσθαι, καί οὖν καί γενέσθαι παρ' αὐτοῖς ἐκλείποντος ἄρρενος βασιλέως βασιλίδα τινὰ καί κρατῆσαι τῶν Πυγμαίων, Γεράναν ὄνομα, ἥπερ οὖν ἐκθεοῦντες οἱ Πυγμαῖοι σεμνοτέρας ἢ κατ' ἄνθρωπον ἐτίμων τιμαῖς. Ἐκ τούτων οὖν ἐκείνη φασὶ τὴν διάνοιαν ἐξηνεμώθη, καὶ τὰς θεὰς παρ' οὐδὲν ἐτίθετο. Μάλιστα δὲ τὴν Ἥραν καὶ τὴν Ἀθηνᾶν καὶ τὴν Ἄρτεμιν καὶ τὴν Ἀφροδίτην οὐδὲ ἵκταρ ἔλεγε βάλλειν πρὸς τὸ αὐτῆς κάλλος. Οὐκ οὖν ἐμελλεν ἀμαρτήσεσθαι κακοῦ νοσοῦσα τοιαῦτα· κατὰ γὰρ τὸν τῆς Ἥρας χόλον ἐς ὄρνιν αἰσχίστην τὸ εἶδος τὸ ἐξ ἀρχῆς ἤμειψε, καὶ ἔστιν ἡ νῦν γέρανος, καὶ πολεμεῖ τοῖς Πυγμαίοις, ὅτι αὐτὴν ἐξέμηναν τῆ πέρα τιμῆ καὶ ἀπώλεσαν.

⁸⁵³ ANTONINUS LIBERALIS, *Les Métamorphoses* 16, 1-3 : Παρὰ τοῖς λεγομένοις ἀνδράσι Πυγμαίοις ἐγένετο παῖς ὄνομα Οἰνόη τὸ εἶδος οὐ μεμπτή, ἄχαρις δὲ τὸ ἦθος καὶ ὑπερήφανος. Ταύτη φροντὶς οὐδεμία ἐγένετο τῆς Ἀρτέμιδος οὐδὲ Ἥρας. γαμηθεῖσα δὲ Νικοδάμαντι τῶν πολιτῶν ἐνὶ μετρίῳ καὶ ἐπιεικεῖ ἔτεκε παῖδα Μόψον. καὶ αὐτῇ Πυγμαῖοι πάντες κατὰ φιλοφροσύνην πλεῖστα δῶρα πρὸς τὴν γένεσιν τοῦ παιδὸς ἀπήνεγκαν. Ἥρα δὲ μεμφθεῖσα τὴν Οἰνόη, ὅτι αὐτὴν οὐκ ἐτίμα, γέρανον αὐτὴν ἐποίησε καὶ τὸν ἀρχένα μακρὸν εἴλκυσε καὶ ἀπέδειξεν ὑψητεῖ ὄρνιθα καὶ πόλεμον ἐνέβαλεν αὐτῇ τε καὶ τοῖς Πυγμαίοις. Οἰνόη δὲ διὰ τὸν πόθον τοῦ παιδὸς Μόψου περιπέτετο τὰ οἰκία καὶ οὐκ ἐξελίμπανε, Πυγμαῖοι δὲ καθοπλισάμενοι πάντες ἐδίωκον αὐτήν. καὶ ἐκ τούτου ἔτι καὶ νῦν Πυγμαῖοι καὶ γεράνοις πόλεμος ἐνέστηκε.

⁸⁵⁴ ATHENEE, *Deipnosophistes* 9, 49 : καὶ περὶ τῆς γεράνου δὲ φησιν ὁ Βοῖος ὅτι ἦν τις παρὰ τοῖς Πυγμαίοις γυνὴ διάσημος, ὄνομα Γεράνα. Αὕτη κατὰ θεὸν τιμωμένη πρὸς τῶν πολιτῶν αὐτὴ τοὺς ὄντως θεοὺς ταπεινῶς ἤγε, μάλιστα δὲ Ἥραν τε καὶ Ἄρτεμιν. Ἀγανακτήσασα οὖν ἡ Ἥρα εἰς ἀπρεπῆ τὴν ὄψιν ὄρνιν μετεμόρφωσε πολέμιόν τε καὶ στυγητὴν κατέστησε τοῖς τιμήσασιν αὐτὴν Πυγμαίοις [...].

Certes, dans les textes d'Élien et d'Athénée, la femme s'appelle Gérana⁸⁵⁵, mais dans ces passages les auteurs ne lui font pas occuper les mêmes fonctions. Chez Élien, elle est la reine des Pygmées. A cause des honneurs excessifs que ses sujets lui rendaient, elle s'enorgueillit et s'attira la colère de la déesse Héra qui la transforma en grue. Cette métamorphose la rendit folle. C'est pourquoi, sous l'influence d'Héra, elle attaque les Pygmées qui sont punis par la même occasion à cause de l'extrême dévouement qu'ils ont eu pour une mortelle. En revanche d'après Athénée, Gérana n'est qu'une « femme renommée » et non pas une reine. Après avoir été changée en grue, elle est rejetée par les siens qui, désormais, la détestent après tous les honneurs qu'ils lui ont rendus.

La version d'Antoninus Liberalis se distingue bien de celles des auteurs précédents. Dans sa fable, Antoninus présente la « belle » Oenoé comme une femme « désagréable » et comme l'épouse du Pygmée Nicodamas avec qui elle a eu un fils : Mopsos. Elle, comme la 'Gérana' d'Élien ou d'Athénée, est aussi métamorphosée en grue à cause du mépris qu'elle avait pour la déesse Héra. Son désir de revoir son fils la poussait à voler au-dessus des maisons des Pygmées qui, ne la reconnaissant pas, essayèrent de la chasser. C'est ainsi que commence, d'après Antoninus, le combat entre les Pygmées et les grues.

De toutes ces légendes, il semble que celles d'Élien et d'Athénée ont plus montré le lien entre la métamorphose de la femme et le nom même que celle-ci porte, c'est-à-dire Gérana. Cette appellation préfigurait ce que la femme allait devenir car on sait que 'geranos' en grec veut dire 'la grue'. Toutefois, c'est la notice d'Antoninus Liberalis qui explique mieux les causes du combat perpétuel entre les grues et les Pygmées. Ceux-ci sont liés par Mopsos, un enfant Pygmée dont la mère est métamorphosée en grue et cherche sans relâche à voir son fils. Dès lors, on comprend donc les raisons de leur conflit et surtout ce qui le perpétue : l'attachement d'une mère-grue désireuse de s'approcher de sa progéniture et l'exaspération d'un peuple pygmée par le survol de ces oiseaux migrateurs autour de leurs foyers.

Au terme de ce chapitre, il convient de retenir que durant l'Antiquité la question de la localisation des Pygmées est traitée en même temps que celle de leur combat contre les grues. Les petits hommes sont généralement placés aux confins du monde et cela faisait d'eux des individus particulièrement différents non seulement des Grecs et des Romains, mais aussi de ceux que ces derniers avaient jusque-là vus et connus. Cette altérité a poussé certains auteurs à

⁸⁵⁵ PLINE L'ANCIEN, *op.cit.*, 4, 44 explique que « Gérania » est le nom d'une ville située en Thrace.

les considérer comme des monstres cohabitant avec les bêtes qui infestent les extrémités de la terre (Inde, Thrace, Éthiopie), endroits qui semblent abriter des créatures étranges et des hostilités fabuleuses telles que la guerre entre Pygmées et Grues. Un tel phénomène, apparemment intrinsèque à l'histoire de ce peuple, n'a pu être rationnellement expliqué par ces mêmes auteurs qui ont contribué à sa transmission. À l'exception de quelques-uns qui expliquent l'origine de la guerre par le fait que les Pygmées défendaient leurs récoltes envahies par les oiseaux migrateurs, argument tout de même vraisemblable, les causes du combat ont été mieux mises en évidence par la tradition mythique à travers la métamorphose d'une femme pygmée en grue qui, folle et désireuse de revoir les siens, est tantôt haïe, tantôt chassée par son propre peuple d'après certains récits légendaires. Cependant, si jusqu'au Moyen-Âge l'existence et la localisation du peuple Pygmée ont été alternativement confirmées et infirmées avant d'être définitivement certifiées à l'époque moderne, leur lutte contre les grues a excité l'imagination des artistes qui, à travers les représentations artistiques de ces scènes de combats, ont révélé les activités quotidiennes auxquelles les Pygmées se livraient.

3.3.4 Les Pygmées dans les représentations artistiques⁸⁵⁶

Alors que la première mention des Pygmées dans la littérature remonte au VIII^e siècle av. J.-C., il a fallu attendre au moins deux siècles plus tard pour qu'ils soient artistiquement représentés. O. Navarre écrit que « le plus ancien monument où on rencontre l'image des Pygmées est sans doute le vase François [...] où, dans une des frises, on les voit les uns à pied, les autres à cheval sur des boucs, affrontant, armés de bâtons et de frondes des bataillons de grues »⁸⁵⁷. Ce vase, découvert entre 1844 et 1845 par l'archéologue italien Alessandro François, qui lui donna son nom, date du VI^e siècle avant notre ère, aux environs de 570 av. J.-C. Avec le temps, les scènes représentées se sont multipliées et les thèmes diversifiés, car l'environnement dans lequel les Pygmées sont peints change d'un tableau à un autre, et les artistes sont de plus en plus inspirés, novateurs, avec une imagination très poussée. L'objet de la présente étude n'est pas de faire la description et le commentaire au cas par cas des différentes images, mais plutôt de faire l'analyse des portraits considérés dans leur globalité afin de

⁸⁵⁶ Sur ce sujet et sur les Pygmées en général, voir la thèse d'Ismérie BOISSEL, *L'Égypte dans les mosaïques de l'occident romain : Images et représentations (de la fin du II^e siècle av. J.-C. au IV^e siècle ap. J.-C.)*, vol. I. Texte sous la direction de Claire PRÉVOTAT, Université de Reims Champagne-Ardenne, 2007. Elle a consacré la troisième de sa thèse aux Pygmées et mené une étude assez approfondie sur les mosaïques où ils sont souvent représentés. Nous nous inspirons ici de ses recherches. Voir aussi Voir N. STRATFORF, *op. cit.*, p. 28-29, 41, 58, 69.

⁸⁵⁷ Cf. Article de O. NAVARRE dans le *Dictionnaire des Antiquité Grecques et Romaines* de Daremberg et Saglio, s. u. *Pygmaei*.

comprendre la vision des Romains sur le Pygmée à travers les représentations artistiques. Pour y parvenir, observer l'iconographie du Pygmée, c'est-à-dire l'homme dans son milieu, serait une démarche intéressante en ce sens que cela permet, d'une part, de distinguer des types aux physiques différents, et de l'autre, de découvrir des hommes dont la principale activité est la guerre.

3.3.4.1 Le Pygmée dans l'art antique

En observant la peinture des artistes de l'Antiquité, particulièrement les portraits des Pygmées, on perçoit l'influence de la littérature sur la création artistique. Les représentations des Pygmées sur les fresques, les vases, les mosaïques, les pierres gravées, les peintures murales sont en général des reproductions de thèmes que les écrivains avaient développés dans leurs récits. Ainsi donc, même si la petite taille est la principale caractéristique de ce peuple, on note une différence d'aspect, différence résultant des descriptions littéraires et se reflétant sur les œuvres d'art. À côté du Pygmée « difforme et disproportionné », étrange à tout point de vue, il existe le Pygmée qui, tout aussi petit que le premier et loin de la stature humaine normale, a une physiologie convenable à sa taille.

3.3.4.1.1 Le Pygmée aux membres disproportionnés

La notice de Ctésias, conservé par Photius⁸⁵⁸ dans les *Fragments des Indica*, semble être la source des productions artistiques relatives au thème des Pygmées présentant des malformations.

« Il y a au centre de l'Inde des hommes noirs, on les appelle Pygmées. Ils parlent la même langue que les autres Indiens, ils sont tout petits. Les plus grands d'entre eux mesurent deux coudées ; mais la plupart font une coudée et demie. Ils ont de très longs cheveux qui leur descendent jusqu'au genoux ou plus bas encore et une barbe la plus longue du monde. Donc, lorsqu'ils se sont fait pousser une longue barbe, ils ne mettent plus aucun vêtement, mais laissent tomber leurs cheveux par derrière bien au-dessous de leurs genoux et les poils de leur barbe traînent par devant jusqu'à leurs pieds, puis ils se couvrent tout le corps d'épaisses touffes de poils et s'en enveloppent, les utilisant en guise de vêtement. Ils ont un sexe si long qu'il leur touche les chevilles, un sexe épais. Ils sont eux-mêmes camards et laids. Leurs moutons sont comme des agneaux, leurs ânes et leurs vaches à peu près de la taille des béliers. Leurs chevaux, leurs mulets et toutes leurs autres bêtes de somme ne sont pas plus grand que les béliers. Trois mille de ces Pygmées font partie de la suite du roi des Indiens, car ce sont d'excellents archers. Ils sont très justes et observent les lois comme les Indiens. Ils chassent le lièvre et le renard non pas avec les chiens mais avec des corbeaux, des milans, des corneilles et des aigles »⁸⁵⁹.

L'historien Ctésias rapportait ce qu'il avait vu lors de son voyage en Inde. Il n'est pas possible d'affirmer avec certitude son objectivité car nul ne sait s'il n'a pas exagéré ses propos

⁸⁵⁸ Photius et Élien sont les deux auteurs qui ont réuni le plus de fragments de l'œuvre de Ctésias. D'après Lenfant, ils sélectionnaient les récits les plus étranges.

⁸⁵⁹ CTÉSIAS, *loc. cit.*

afin de stimuler l'imagination de ses contemporains. Ce qui est sûr, c'est qu'au moment où il écrivait, les Pygmées étaient plus connus comme des êtres qui n'existaient que dans les légendes. Mais ce monde merveilleux habité par ces créatures fantastiques a atteint son plus haut degré d'extravagance et de grossièreté dans l'art romain de l'époque alexandrine. D'après O. Navarre, « les artistes se sont plu à leur (*sc.* aux Pygmées) donner l'aspect de nains comiques. Ce caractère se marque de plus en plus dans les oeuvres exécutées sous l'influence alexandrine et lorsqu'il fut de mode, comme on le voit dans les peintures pompéiennes, de représenter des scènes de tout genre où les personnages sont, au lieu d'hommes et de femmes, des Amours, des Psychés ou simplement des enfants, on eut aussi l'idée d'y introduire des figures de Pygmées qui donnent un aspect caricatural même à des sujets sérieux et quelquefois tragiques »⁸⁶⁰.

En plus de la petite taille, les artistes ont caractérisé la grossièreté des Pygmées par la nudité et la difformité. Le pygmée a de très courts membres, un long et gros sexe, de grosses fesses, un gros ventre et une grosse tête. Cette représentation disgracieuse, surtout marquée par le macrophallisme, fascinait les Romains pour qui le sexe n'était pas un sujet tabou et suscitait le rire chez ce peuple « civilisé ». Ainsi donc, ces tableaux étaient pour les artistes une manière de montrer la différence entre gens d'une brillante civilisation et un peuple qui vit encore à l'état primitif de l'humanité. Or ces pygmées, dont la représentation a été faite d'après la description des hommes que Ctésias avait vus et localisés en Inde, sont différents de ceux qu'Aristote, Pline et Pomponius Méla ont situés aux sources du Nil ou en Éthiopie. En effet, la différence entre ces deux types se remarque au niveau de l'accoutrement et de la proportion de leurs membres. Certains mosaïstes ont presque exactement reproduit les tares physiques des Pygmées d'Asie, tandis qu'ailleurs, d'autres ont essayé de les « habiller » et de corriger les défauts relatifs à l'harmonie corporelle.

3.3.4.1.2 Le Pygmée aux membres proportionnés

Il a la petite taille en commun avec l'autre type, mais présente des membres bien adaptés à sa stature. Les artistes le peignent en cachant ses parties génitales et masquent ainsi sa nudité. Cela ne dissimule absolument pas le grotesque de son physique, car, pour les Romains, le Pygmée est de nature étrangère au genre humain et particulièrement à l'Homme romain pour qui tout ce qui ne lui est pas proche ou semblable relève de l'extravagance et de la barbarie. C'est dans cette perspective que les artistes, pour montrer le monde dans lequel les Pygmées

⁸⁶⁰ O. NAVARRE, *loc. cit.*

évoluent et rendre compte de leurs occupations, représentent des scènes de combats ridicules où les Pygmées luttent contre des animaux beaucoup plus grands qu'eux.

3.3.4.2 Les Pygmées : un peuple toujours en guerre

Pour connaître la principale activité des Pygmées, il suffit d'observer les multiples paysages dans lesquels ils figurent. Alors que dans la tradition littéraire ils sont souvent opposés aux grues, dans les représentations artistiques de l'époque romaine, ils combattent avec vivacité des oiseaux et des animaux aquatiques tels que les crocodiles et les hippopotames.

3.3.4.2.1 Les Pygmées contre les « oiseaux »

Les combats des Pygmées contre des oiseaux font surtout allusion à la géranomachie comme beaucoup de sources littéraires l'ont mentionné. Mais dans les fresques où ces luttes sont reproduites, il est certes facile de reconnaître les Pygmées, mais l'identification de leurs adversaires reste un sujet très discuté. Les Romains connaissaient bien la grue⁸⁶¹ car elle était très appréciée dans leur cuisine⁸⁶². Ce n'est pourtant pas pour autant que, dans les images, ils ne la confondent pas avec le héron. I. Boissel écrit à ce propos que « les grues cendrées étaient des animaux bien connus des Romains. Il est toutefois frappant d'observer la diversité de leurs représentations sur les mosaïques. En effet, certains des oiseaux que combattent les Pygmées sont dotés d'aigrette ou de huppe alors que la grue cendrée en est dépourvue. Or, de l'aveu même des ornithologues actuels, il ne serait pas impossible que les artistes aient pu confondre la grue cendrée avec d'autres oiseaux d'espèces proches, et en particulier avec le héron cendré (*Ardea cinerea*) ou la grue demoiselle (*Anthropoides Virgo*) »⁸⁶³. Qu'il s'agisse donc de la grue ou du héron, les Pygmées dans les mosaïques luttent perpétuellement contre des volatiles qui sont, soit aussi grands, soit plus grands qu'eux. Ces représentations sont caricaturales en ce que les Pygmées sont le plus souvent placés en mauvaise posture avec des armes ridicules. Tantôt dominés et rarement dominants, ils témoignent d'une grande solidarité qu'on ne leur reconnaît pas assez, car il arrive qu'ils soient deux ou plusieurs à affronter des adversaires plus imposants. C'est le cas lorsqu'ils sont attaqués ou attaquent des crocodiles ou bien des hippopotames.

⁸⁶¹ J. ANDRÉ, *Les noms d'oiseaux en latin, s. u. grus, gruis*, Paris, Librairie C. Klincksieck, 1967, p. 89.

⁸⁶² APICIUS, *L'art culinaire* 6, 2, 212-217 ; HORACE, *Satire* 2, 8, 85-87 ; OVIDE, *Fastes* 6, 175-176 ; PLINI L'ANCIEN, *Naturalis historia* 10, 60 ; STACE, *Silves* 4, 6, 4-14 ; AULU-GELLE, *Nuits attiques* 6, 16, 4-5.

⁸⁶³ I. BOISSEL, *op. cit.*, p. 250. À propos du héron cendré, voir J. ANDRÉ, *op. cit.*, s. u. *ardea*, -ae, et s. u. *ardiola*, -ae, p. 33. Sur la grue demoiselle voir *ID.*, *op. cit.*, s. u. *grus Balearica* (-cus), p. 89 et aussi F. CAPPONI, *Ornithologia latina, s. u. grus balearica* (-cus), p. 286-287.

3.3.4.2.2 Les Pygmées contre les « Géants »

Les Pygmées sont aussi représentés en train de guerroyer contre des animaux dont la taille est de loin supérieure à la leur. D'après les peintures, ces combats se déroulent en milieu aquatique et forestier où les Pygmées sont le plus souvent victimes des attaques des crocodiles et des hippopotames contre lesquels ils se défendent avec des armes dérisoires ou bien auxquels ils essaient d'échapper. Plusieurs images montrent des Pygmées dévorés par ces redoutables animaux dont on connaissait déjà dès l'antiquité la voracité. I. Boissel explique que « ces images à la fois comiques et dramatiques sont à mettre en relation avec la réputation de dévoreur d'hommes du crocodile. Selon les zoologistes modernes, le crocodile du Nil est le plus grand prédateur du continent africain puisqu'il peut s'attaquer non seulement aux antilopes, aux zèbres, aux phacochères, aux gnous, aux buffles et aux hippopotames, mais aussi aux hommes. Dès l'époque antique, il passe pour un dangereux 'mangeur d'hommes'⁸⁶⁴ »⁸⁶⁵. En effet, la plupart des représentations sont des scènes nilotiques où l'environnement semble hostile à l'existence de petits individus et favorise la loi du plus fort. Ces représentations, étudiées dans le contexte de l'analyse des activités quotidiennes des Pygmées, accentuent le burlesque étant donné qu'elles retournent le cours normal des événements. De prédateurs qu'ils étaient, les Pygmées sont devenus des proies pour ces animaux. Ainsi donc, on se retrouve dans la situation du chasseur chassé, ou bien du pêcheur pêché.

Le Pygmée dans l'art antique est donc diversement représenté. Qu'il soit difforme ou bien proportionné, sa petite taille reste sa principale caractéristique. Les témoignages artistiques montrent qu'il peut vivre aussi bien dans le milieu forestier qu'aquatique. Les différents combats qu'il livre sur terre ou dans l'eau⁸⁶⁶ manifestent le caractère belliqueux que les écrivains et mosaïstes lui ont toujours prêté. Cependant, sa maîtrise de la navigation et les massacres dont il est victime ne permettent pas qu'on le qualifie de pêcheur ou de chasseur comme le dépeignent beaucoup de mosaïques qui, afin de répondre aux fantasmes des Romains, mettent plus en évidence le grotesque que la réalité.

⁸⁶⁴ ÉLIEN, *La personnalité des animaux*, 5, 23.

⁸⁶⁵ I. BOISSEL, *op. cit.*, p. 270.

⁸⁶⁶ Les Pygmées sont figurés sur plusieurs fresques naviguant avec de petites barques.

Conclusion

En définitive, les sources qui mentionnent l'existence des Pygmées dans l'Antiquité sont certes nombreuses, mais les écrivains latins qui les ont évoqués ne sont pas des témoins oculaires. Certains, comme Pline l'Ancien, rapportent des récits antérieurs ; c'est pourquoi ils disent souvent *dicunt* « on raconte, on rapporte ». C'est donc à travers des *a priori* que les Romains ont découvert les Pygmées localisés aux frontières du monde connu, dans un environnement imaginaire et fantastique. L'étrange morphologie des Pygmées et les différentes représentations artistiques ont fait énormément fantasmer le peuple de Rome qui voyait dans ces tableaux des scènes de combats ridicules menés par des êtres qui ne ressemblaient en rien aux Romains et qui étaient loin de toute civilisation.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Au terme de cette étude de l'image de l'homme à la peau foncée dans le monde romain antique, nous souhaitons rappeler plusieurs choses, et tout d'abord l'intérêt qu'il y avait à commencer par l'analyse lexicologique des termes désignant la couleur noire en latin. Cela a permis de suivre l'évolution sémantique de ces termes, c'est-à-dire du concept chromatique (le signifié) à la désignation d'un homme par cette couleur (le signifiant). On s'est aperçu que la langue latine disposait de plusieurs qualificatifs pour montrer les différentes teintes du noir (en tant que couleur) mais on a aussi pu mettre en évidence les nombreuses acceptions desdits adjectifs. Il est apparu que trois adjectifs de couleur (*ater*, *niger* et *fuscus*) principalement ont été employés successivement au cours des siècles dans la littérature latine classique pour qualifier les hommes qui ont constitué l'objet de notre étude. Ainsi, appliqué à une personne, *ater* désigne une couleur de peau noire sans éclat, contrairement à *niger* qui le remplace et qui exprime la luisance du teint sombre du visage d'un homme. Ces deux adjectifs furent remplacés par *fuscus* employé de manière péjorative pour exprimer une 'anormalité' de la couleur de peau. Dans tous les cas, ces épithètes sont peu à peu abandonnées par les auteurs latins qui emploient le mot *Aethiops*, emprunté au grec Αἰθίοψ « au visage brûlé », pour désigner un homme noir.

Toutefois, on s'est rendu compte très vite que ce mot latin *Aethiops*, dont le sens semblait apparemment très clair, présentait quelques ambiguïtés aussi bien morphologiques que sémantiques. En effet, *Aethiops* a en latin un 'doublet' *Aethiopus*. Celui-ci indique également l'homme à la peau foncée, mais son usage rare est considéré par certains grammairiens tels que Servius et Priscien comme un abus de langage introduit par Lucilius dans la littérature latine au II^e siècle av. J.-C. L'évolution sémantique de *Aethiops* était également complexe en raison des contextes dans lesquels le terme pouvait être employé dans cette littérature. *Aethiops* désignait dès ses premiers emplois un personnage légendaire figurant dans l'épopée homérique. Par la suite les guerres, les voyages et les contacts entre les peuples ont aidé à l'identifier non pas comme un être fabuleux, mais comme une personne réelle ayant une peau de couleur noire. Les peuples qui ont une telle couleur de peau sont appelés des *Aethiopes* (comprendre ici les Noirs, « ceux qui ont le 'visage brûlé' »). Le même terme *Aethiopes* était également utilisé pour nommer les habitants de l'*Aethiopia*, une région du monde habité définie comme située au sud de l'Égypte. L'existence de ces quatre acceptions a induit en erreur de nombreux spécialistes qui traduisaient *Aethiops* et *Aethiopes* par 'Éthiopien(s)' et 'Ethiopian(s)', qui sont des notions modernes restrictives et exclusives dans la mesure où elles sont réservées à la population de

l'actuelle Éthiopie et où elles excluent toutes les autres. Au contraire, dans l'esprit des écrivains latins, les mots *Aethiops* et *Aethiopes* désignent de façon englobante et généralisante tout homme noir habitant en *Aethiopia*, région brûlée par le soleil. C'est justement par cette localisation, c'est-à-dire par l'appartenance géographique de l'*Aethiops* et des *Aethiopes* à l'*Aethiopia* inhospitalière et brûlée par les rayons du soleil, que les Anciens ont essayé d'expliquer la couleur de ces hommes.

Sur ce sujet, les auteurs ont donné des raisons 'scientifiques' pour expliquer le teint noir des *Aethiopes*. Il y a leur milieu naturel inhospitalier, chaud et sec à cause de la rareté des pluies et de la présence de forts rayons solaires. Ce sont ces rayons du soleil qui brûleraient leur peau et leur donneraient cette teinte noire. L'explication repose sur des théories grecques qui veulent que ce soit, ou bien la proximité de l'Éthiopie avec le soleil qui fait que ses habitants sont noirs, c'est la théorie de proximité, ou bien la verticalité des rayons du soleil qui noircit les populations de cette contrée. De toute évidence, dans l'un et l'autre cas, c'est l'action du soleil sur la peau qu'il convient de retenir comme argument scientifique avancé par les Anciens. En outre, au-delà des radiations de l'astre, il y a toujours selon les auteurs latins une doctrine, la théorie des climats, qui remonte à la Grèce ancienne. Elle soutient que l'apparence physique des *Aethiopes* est due en partie à l'influence du climat qui agit également sur leur comportement. Ainsi, dans la mentalité romaine, les *Aethiopes* sont des hommes intelligents mais craintifs à cause du soleil, tandis que les Scythes auxquels ils sont opposés sont courageux mais téméraires à cause du froid. La comparaison et l'évocation de cette opposition d'hommes non seulement d'aspect physique différent, mais aussi de situation géographique éloignée (aux confins du monde), sont le début de l'affirmation de l'identité romaine et la marque de leur altérité. Cette mentalité, qui illustre bien l'ethnocentrisme des écrivains romains à l'égard des *Aethiopes*, nous a amené à nous intéresser aux témoignages littéraires et iconographiques pour les approfondir ; c'est-à-dire à examiner les mentions des *Aethiopes* dans la littérature latine classique, mais aussi dans les représentations artistiques, pour mettre au jour leur rôle et leur place dans la société romaine et le regard porté sur eux par les Romains.

L'analyse des sources littéraires, archéologiques et iconographiques a révélé l'existence de plusieurs témoignages sur les Noirs dans le monde romain antique. Il faut rappeler cependant que sur certains sujets, les témoignages sont parfois lacunaires. C'est pour cela que la confrontation des textes aux images ou des images aux textes est importante dans la mesure où les uns complètent ou confirment les autres. Notre étude a privilégié la première démarche,

c'est-à-dire qu'elle s'appuie sur les textes d'un corpus sur l'*Aethiops* pour ensuite chercher s'il existe des images qui serviraient d'illustration. L'examen des mentions des *Aethiopes* dans ce corpus a montré non seulement la présence des Noirs dans tous les secteurs, mais aussi leur implication dans les activités qui rythmaient le quotidien des Romains. Personne ne sera surpris de les compter parmi les esclaves. Certains passages étudiés dans notre travail montrent qu'à Rome la possession d'esclaves noir(e)s était une marque de distinction et un signe d'ascension sociale. La « petite servante venue d'Éthiopie » (*ex Aethiopia ancillulam*) mentionnée dans l'*Eunuque* de Térence⁸⁶⁷, les « esclaves noirs » (*serui Aethiopes*)⁸⁶⁸ de même que les « deux Noirs chevelus » (*duo Aethiopes capillati*)⁸⁶⁹ du *Satiricon*, et enfin les « vieilles Noires⁸⁷⁰ » (*Aethiopibus aniculis*) de l'*Histoire Auguste*⁸⁷¹ sont autant d'exemples illustrant la fierté des maîtres(ses) qui en possédaient. Cette fierté se manifeste davantage chez les maîtres d'esclaves employés dans les bains, dont les représentations avec un sexe énorme dans des mosaïques ont été signalées par Fr. M. Snowden⁸⁷² et J. Desanges⁸⁷³. Mais, au lieu de considérer ces représentations de Noirs macrophalliques comme ayant une fonction et un caractère apotropaïques ainsi que Snowden et Baratte le suggèrent, il faudrait plutôt y voir la manifestation de l'imagination romaine qui fait du Noir un être hypersexuel. Cela pourrait expliquer l'attraction qu'ils exerçaient sur les matrones. Ce qu'il convient de retenir sur la possession d'esclaves noirs et sur les reproductions artistiques que nous venons d'évoquer, c'est que ces textes et ces images témoignent du goût de l'exotisme des Romains et sont la manifestation d'un fait de société qu'ils ont hérité des Grecs.

Ce goût de l'exotisme se remarque également dans l'intérêt que les Romains accordaient aux produits venant des provinces et des régions éloignées et surtout d'Éthiopie. Les marchandises éthiopiennes, particulièrement les produits alimentaires, l'ivoire, l'or, etc., étaient très prisées à Rome. Dans les activités techniques et intellectuelles, deux choses méritent d'être soulignées : c'est d'une part, la fabrication par les *Aethiopes* de bateaux pliables qui témoigne d'un parfait savoir-faire ; et d'autre part, l'existence et « la réussite exceptionnelle » d'un jeune *Aethiops* intellectuel nommé Memnon, brillant disciple d'Hérode Atticus. On pourra y voir une

⁸⁶⁷ TÉRENCE, *Eunuclus* 165.

⁸⁶⁸ *Satiricon* 102, 13.

⁸⁶⁹ *ID.*, 34, 4.

⁸⁷⁰ Celles-ci ne sont peut-être pas des esclaves, mais vu les circonstances on pourrait le supposer.

⁸⁷¹ HISTOIRE AUGUSTE, *Antoninus Helioabalus* 32, 5-6.

⁸⁷² Voir Fr. M. SNOWDEN, « Témoignages iconographiques sur les populations noires dans l'Antiquité gréco-romaine », p. 133-245, dans J. VERCOUTTER *et Al.*, *op. cit.*, fig. n°284, p. 221. Voir *supra*, p. 82.

⁸⁷³ Voir J. DESANGES, « L'iconographie du Noir dans l'Afrique du Nord antique » dans J. VERCOUTTER *et Al.*, *op. cit.* p. 246-268, fig. 347 p. 256. Voir *supra* p. 83.

preuve de l'ouverture de Rome et de l'acceptation des *Aethiopes* dans une société différente culturellement. Cette acceptation se perçoit par la participation des Noirs aux jeux du cirque et à des spectacles, au théâtre, aux conquêtes militaires, à la vie religieuse. Elle est perçue davantage lorsqu'on s'intéresse à leur système politique, aux projets de conquête de l'Éthiopie par Auguste et à travers l'analyse des intentions de Néron lorsqu'il envoyait des éclaireurs explorer la région.

En effet, nous avons vu que dès le III^e av. J.-C. Plaute⁸⁷⁴ signalait des Noirs qui arrosent le sable dans le cirque et apportent de l'eau aux chevaux. On peut supposer qu'ils y ont toujours tenu cette fonction étant donné que des siècles plus tard, l'auteur du *Satiricon* a fait une allusion, grâce à l'évocation des *Aethiopes capillati* du banquet de Trimalcion, à ces arroseurs du sol de l'amphithéâtre. Les Noirs sont également signalés dans les activités sportives en tant que nageurs, comme en témoigne le fragment de grattoir décoré d'un buste de plongeur signalé par Snowden⁸⁷⁵ à la Bibliothèque nationale. Une scène de pugilat représentée dans une fresque⁸⁷⁶ en provenance de Paestum et conservée au Museo Archeologico Nazionale atteste que les *Aethiopes* pratiquaient bien ce sport. Leur présence dans le cirque est attestée par Pline l'Ancien⁸⁷⁷ qui rapporte qu'en 61 av. J.-C., une centaine de *uenatores Aethiopes* combattaient contre le même nombre d'ours dans les jeux organisés par Domitius Aenobarbus.

Dans le théâtre, les Noirs ont occupé des rôles dès les premières représentations à Rome. On se rappelle que dans l'*Eunuque*⁸⁷⁸ le rôle d'une servante noire peut avoir été tenu par une éthiopienne, même s'il est possible que Térence ait fait jouer ce personnage par une petite blanche ou même un jeune garçon masqué(e). En plus de ces acteurs, le théâtre accueillait des musiciens des danseurs et des équilibristes noirs auxquels s'ajoutent des acrobates et des jongleurs.

Dans les armées, on note les qualités des *Aethiopes* pour conduire les pachydermes, leur excellence à tirer des flèches et leur courage, toutes caractéristiques qui retiendront l'attention des Romains. Ils inspiraient la crainte à leurs ennemis, non pas à cause de leur couleur de peau

⁸⁷⁴ PLAUTE, *Poenulus* 1289-1291.

⁸⁷⁵ Fr. M. SNOWDEN, *op. cit.*, p. 328, n°307 : Fragment de grattoir décoré d'un buste de plongeur. Époque romaine, Bronze. L. 9, 1 cm ; H. 4, 2cm, Paris, Bibliothèque nationale, Cabinet des Médailles. Cat. Babelon-Blanchet, 1895, n°1017.

⁸⁷⁶ Cf. *ID.*, « Témoignages iconographiques sur les populations noires dans l'Antiquité gréco-romaine », p. 133-245, dans J. VERCOUTTER *et Al.*, *op. cit.*, p. 183. Fig. n° 228.

⁸⁷⁷ PLINE L'ANCIEN, *Naturalis historia* 8, 131.

⁸⁷⁸ TÉRENCE, *Eunuchus* 165.

mais à cause de leur maîtrise de l'art de la guerre. On pourrait supposer que cette crainte s'explique aussi par le fait que dans la mentalité romaine, la rencontre d'un Noir pouvait être un présage de mort. L'apparition d'un soldat noir à Septime-Sévère et celle d'un fantôme noir à Brutus peuvent servir d'exemples.

Dans la vie religieuse, les *Aethiopes* ont occupé une place très importante dans les cultes, particulièrement dans le culte isiaque où les prêtres, les officiants, les musiciens et les danseurs étaient généralement des *Aethiopes*. Cette piété trouve une explication dans la mythologie. Certains auteurs affirment même qu'ils sont aimés des dieux auxquels ils offrent des sacrifices agréables. Ces offrandes sont le signe de leur dévotion et d'une piété dont ils font preuve partout où ils s'installent.

Sur le plan politique, les *Aethiopes* sont gouvernés par un roi élu d'après deux critères, la beauté et la force. « Il avaient l'habitude de choisir pour roi l'homme le plus beau et le plus fort ». La particularité de leur royaume se caractérise d'abord par cette façon curieuse d'élire le roi, ensuite par l'existence d'une monarchie féminine dirigée par une reine toute-puissante appelée la Candace, et enfin par la présence à la cour de conseillers, 'des sages' que certains décrivent nus comme les gymnosophistes. Dans leurs relations diplomatiques avec Rome, il arrivait que ces conseillers représentent le roi ou la reine et deviennent ambassadeurs des *Aethiopes* comme ce fut le cas lorsque Pétronius conduisit une armée en Éthiopie. Cette conquête était menée sur la demande d'Auguste qui voulait annexer l'Éthiopie et profiter de la position stratégique et des avantages économiques que le pays offrait. On pourrait prêter les mêmes motivations à Néron qui y avait envoyé des éclaireurs pour explorer la région.

Après l'analyse des nombreuses mentions des *Aethiopes* dans la littérature latine classique, on constate une présence importante de Noirs (esclaves comme hommes libres) dans le monde romain antique où ils occupèrent plusieurs fonctions. Ils étaient esclaves, élèves, sportifs (nageurs, pugilistes), acteurs, musiciens, danseurs, soldats, prêtres, officiants, reines, rois, conseillers. La possibilité d'exercer toutes ces activités témoigne de l'ouverture, et dans certaines situations, de la « tolérance » des Romains vis-à-vis des *Aethiopes*. Mais cette ouverture et cette tolérance sont surtout la manifestation de leur goût de l'exotisme et du plaisir à voir un Noir, homme le plus extraordinaire, réaliser des actions ordinaires et propres à la culture romaine. Dans le monde romain antique, l'image des *Aethiopes* dans les témoignages littéraires et les représentations iconographiques est généralement positive, sauf lorsque les auteurs et les artistes traitent de la sexualité. L'analyse de ce thème dans la littérature latine

classique et dans la littérature tardive révèle les visions négatives que les écrivains de l'antiquité romaine, y compris les Pères de l'Église, faisaient circuler sur le compte des Noirs.

Ce discours négatif est celui des satiristes latins comme Martial et Juvénal et des rhéteurs comme Calpurnius Flaccus, qui dénonçaient l'infidélité de certaines matrones romaines. Dans les cas d'adultères commis entre elles et des *Aethiopes*, ces satiristes ont dénoncé très vigoureusement la complicité de ces Noirs en employant parfois des mots acerbes. Mais il faut préciser que ces critiques sont plus adressées aux femmes qu'aux *Aethiopes* et qu'elles ne sont faites que lorsque des enfants (les *discolores infantes* et les *decolores heredes*) naissent de ces relations extra-conjugales. C'est le cas dans la déclamation *Natus Aethiops* de Calpurnius où il est question d'une matrone qui a accouché d'un enfant noir. La question de l'adultère est traitée par ces auteurs en même temps que celle du métissage mais pas de la même façon. En effet, la pureté du sang n'est évoquée chez les Romains que dans les affaires d'adultère, mais surtout lors des naissances d'héritiers « illégitimes », c'est-à-dire d'origine servile, élevés légalement au rang des citoyens libres parce que nés d'une femme⁸⁷⁹ romaine libre. C'est donc ces raisons qui expliquent l'attitude et les propos emportés de ces auteurs que certains qualifient de xénophobes. Les critiques de Martial, de Juvénal et de Calpurnius sont certes blessantes, mais, plutôt que de la xénophobie, il faut y voir une autocritique de la société romaine (particulièrement des matrones) à travers les *Aethiopes*. C'est une critique de soi ou du semblable à travers l'autre, le différent.

En revanche, dans le cas de la prétendue implication des *Aethiopes* dans le viol de Lucrèce que Tite-Live présente comme un modèle de femme vertueuse, Servius a apporté une précision qui ne figure pas dans le récit livien. Cette précision concerne l'esclave nu que Sextus menaçait de placer à côté de Lucrèce après les avoir tués. Le commentateur affirme qu'il s'agit d'un Noir. Or cet ajout de l'*Aethiops* n'est attesté par aucune source de la littérature latine classique. Servius pourrait avoir employé ce terme pour exprimer, volontairement ou non, l'idée propre aux Pères de l'Église qui font du Noir non seulement une représentation de ce qui est lointain, mais aussi le symbole du péché, de l'impureté de l'âme et même la personnification du diable. Ce regard négatif porté par les écrivains chrétiens sur les *Aethiopes* peut être perçu dans les discours des auteurs latins classiques et tardifs sur les Pygmées que les uns qualifient de *mirabilia* et les autres de *montruosa*.

⁸⁷⁹ Parce qu'à Rome, c'est la femme qui donne la citoyenneté à son enfant et non l'homme. C'est pourquoi les enfants nés d'un Romain et d'une femme noire d'origine servile conservent le statut de la femme.

Au terme de cette étude sur « L'image de l'homme à la peau foncée dans le monde romain antique », il convient d'attirer l'attention sur la nécessité de nuancer la manière d'apprécier le regard que les Romains portaient sur les Noirs qu'ils appelaient *Aethiopes*. Il est vrai que Rome avait une politique qui a été très 'ouverte' et très accueillante à l'égard des étrangers tels que les Noirs. Martial proclamait ce cosmopolitisme. La présence des Noirs dans le cirque, dans le théâtre, dans l'armée, bref, dans tous les secteurs de la vie est une preuve évidente non seulement de leur appropriation des pratiques culturelles et civilisationnelles romaines, mais aussi de l'ouverture du peuple romain. On pourrait parler d'une sorte d'immigration « participative et non envahissante », telle que les témoignages littéraires et iconographiques l'ont révélée dans les passages et les images analysées plus haut. Mais la sagesse voudrait qu'on voie principalement, dans cet accueil et cette tolérance des Romains vis-à-vis des Noirs, la manifestation du goût de l'exotisme. On a vu que cette bienveillance disparaît lorsque les Noirs sont impliqués dans des cas d'adultère et entretiennent des relations sexuelles extra-conjugales avec des femmes romaines. Pour des auteurs comme Martial et Juvénal, ces unions constituent une menace contre la société romaine bien hiérarchisée, en ce qu'elles fragilisent la famille qui est sentie comme son socle. Chez les écrivains chrétiens, les idées 'hostiles' aux *Aethiopes* et soutenues par les satiristes seront reprises et adaptées au contexte religieux. Dans cette littérature tardive, même si le Noir est présenté comme le symbole de la conversion de tous les peuples, il évoque davantage le signe du péché, de l'impureté de l'âme, de la personnification du diable, de la menace sexuelle, de l'hérésie. Entre la bienveillance et le rejet, la sensibilité romaine à l'égard des *Aethiopes* a oscillé durant l'Antiquité ; peu différente en cela des réactions d'époques bien postérieures — y compris la nôtre —, pour lesquelles les mondes anciens, sur cette question comme sur bien d'autres, constituent à la fois un miroir de similitude et un Autre de profonde différence.

BIBLIOGRAPHIE

Textes anciens

Auteurs latins

- AMMIEN MARCELLIN (AMMIANUS MARCELLINUS), *Res gestae*, éd. W. Seyfarth, L. Jacob-Karau et I. Ulmann, *Ammiani Marcellini Rerum gestarum libri qui supersunt*, vol. 1-2, Leipzig, 1978.
- APICIUS (MARCUS GABIUS APICIUS), *De re coquinaria*, éd. J. André, CUF, 1974.
- APULEE (LUCIUS APULEIUS), *Metamorphoses*, éd. R. Helm, Teubner, 1955.
- AUGUSTE (C. IULIUS CAESAR AUGUSTUS OCTAVIANUS), *Res gestae*, éd. J. Scheid, CUF, 2007.
- AUGUSTIN (AURELIUS AUGUSTINUS), *Contra Iulianum*, PL 44.
- AUGUSTIN (AURELIUS AUGUSTINUS), *De Genesi ad litteram*, éd. J. Zycha, CSEL, 1894.
- AUGUSTIN (AURELIUS AUGUSTINUS), *Enarrationes in Psalmos*, éd. E. Dekkers / J. Fraipont, CC SL, 1956.
- CALPURNIUS FLACCUS, *Declamationes*, éd. L. Hakanson, Teubner, 1978.
- CATULLE (CAIUS VALERIUS CATULLUS), *Carmina*, éd. H. Bardon, Teubner, 1973.
- CHARISIUS, *Ars grammatica*, éd. K. Barwick, Teubner, 1925.
- CICÉRON (MARCUS TULLIUS CICERO), *De diuinatione*, éd. R. Giomini, Teubner, 1975.
- CLAUDIEN (CLAUDIUS CLAUDIANUS), *Carmina*, éd. J.B. Hall, Teubner, 1985.
- CLAUDIEN (CLAUDIUS CLAUDIANUS), *Carmina*, éd. T. Birt, MGH Auct. ant. 10, 1892.
- ÉVAGRE (EVAGRIUS MONACHUS), *Altercatio legis inter Simonem Iudaeum et Theophilum Christianum*, éd. R. Demeulenaere et al., CCSL, 1985.
- FLORUS (PUBLIUS ANNIUS FLORUS), *Epitoma de Tito Liuiio*, éd. O. Rossbach, Teubner, 1896.
- HISTOIRE AUGUSTE, *Antoninus Heliogabalus*, éd. E. Hohl, Teubner, 1965.
- HISTOIRE AUGUSTE, *Septimus Seuerus*, éd. E. Hohl, Teubner, 1965.
- HISTOIRE AUGUSTE, *Vies de Macrin, Diaduménien, Héliogabale*, éd. R. Turcan, CUF, 1993.

- HORACE (QUINTUS HORATIUS FLACCUS), *Carmina*, éd. D.R. Shackleton Bailey, Teubner, 1995³.
- HYGIN (CAIUS IULIUS HYGINUS), *De astronomia*, éd. Gh. Viré, Teubner, 1992.
- HYGIN LE MYTHOGRAPHE (HYGINUS MYTHOGRAPHUS), *Fabulae*, éd. P.K. Marshall, Teubner, 1993.
- ISIDORE DE SÉVILLE (ISIDORUS HISPALENSIS), *Étymologiae* 14, éd. O. Spevak, ALMA, 2011.
- JEAN CASSIEN, *Les Conférences* 1, 21. Introduction, texte latin, traduction et notes par D. E. PICHERY, Paris Les Éditions du Cerf, 1955-1971.
- JÉRÔME (HIERONYMUS STRIDONENSIS), *Epistulae*, éd. J. Divjak, CSEL, 1981.
- JUVÉNAL (DECIMUS IUNIUS IUVENALIS), *Saturae*, éd. J. Willis, Teubner, 1997.
- LUCAIN (MARCUS ANNAEUS LUCANUS), *Bellum ciuile*, éd. D.R. Shackleton Bailey, Teubner, 1988.
- LUCILIUS (CAIUS LUCILIUS), *Saturae*, éd. F. Marx, Teubner, 1904.
- LUCIUS AMPELIUS, *Liber memorialis*, éd. M.-P. Arnaud-Lindet, CUF, 1993.
- LUCRECE (TITUS LUCRETIUS CARUS), *De rerum natura*, éd. J. Martin, Teubner, 1969.
- MANILIUS (MARCUS MANILIUS), *Astronomica*, éd. G.P. Goold, Teubner, 1985.
- MARTIAL (MARCUS VALERIUS MARTIALIS), *Epigrammata*, éd. D.R. Shackleton Bailey, Teubner, 1990.
- OROSE (PAULUS OROSIUS), *Historiae aduersus paganos*, éd. M.-P. Arnaud Lindet, CUF, 1990.
- OVIDE (PUBLIUS OVIDIUS NASO), *Metamorphoses*, éd. W.S. Anderson, Teubner, 1981.
- PALLADIUS, *Histoire Lausiaque (Palladio. La storia Lausiaca*, éd. G. J. M. Bartelink, Verona 1974).
- PAULIN DE NOLE, *Carmina*, éd. Fr. Dolveck, Turnhout, 2015.
- PLINE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR), *Naturalis historia*, éd. L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909.
- POMPONIUS MÉLA, *De chorographia*, éd. G. Ranstrand, Göteborg, 1971.
- PRISCIEN, *Institutiones grammaticae*, éd. J. Vrin, 2013.
- PSEUDO-CICÉRON (MARCUS TULLIUS CICERO), *ad Herennium*, éd. F. Marx, Teubner, 1923.

- QUINTE CURCE (QUINTUS CURTIUS RUFUS), *Historia Alexandri Magni*, éd. E. Hedicke, Teubner, 1912.
- SALLUSTE (CAIUS SALLUSTIUS CRISPUS), *De bello Iugurthino*, éd. A. Kurfess, Teubner, 1957.
- SATIRICON, éd. K. Müller, Teubner, 1995.
- SCRIBONIUS LARGUS, *Compositiones*, éd. S. Sconocchia, Teubner, 1983.
- SÉNÈQUE (LUCIUS ANNAEUS SENECA), *De ira*, éd. E. Hermes, Teubner, 1923.
- SÉNÈQUE (LUCIUS ANNAEUS SENECA), *Epistulae morales ad Lucilium*, éd. O. Hense, Teubner, 1938.
- SÉNÈQUE (LUCIUS ANNAEUS SENECA), *Hercules furens*, éd. R. Peiper / G. Richter, Teubner, 1902.
- SÉNÈQUE (LUCIUS ANNAEUS SENECA), *Naturales quaestiones*, éd. H. M. Hine, Teubner, 1996.
- SERVIUS (MAURUS SERVIUS HONORATUS), *ad Aen.* 6, éd. E. Jeunet-Mancy, CUF, 2012.
- SERVIUS (MAURUS SERVIUS HONORATUS), *ad Aen., ad Buc., ad Georg.*, éd. G. Thilo / H. Hagen, Leipzig, 1881.
- SILIUS ITALICUS (TIBERIUS CATIUS ASCONIUS SILIUS ITALICUS), *Punica*, éd. J. Delz, Teubner, 1987.
- STACE (PUBLIUS PAPINIUS STATIUS), *Silvae*, éd. A. Marastoni, Teubner, 1970.
- STACE (PUBLIUS PAPINIUS STATIUS), *Thebais*, éd. A. Klotz - Th. C. Klinnert, Teubner, 1973.
- SUÉTONE (CAIUS SUETONIUS TRANQUILLUS), *De uita Caesarum*, éd. M. Ihm, Teubner, 1908.
- TACITE (PUBLIUS CORNELIUS TACITUS), *Annales*, éd. H. Heubner, Teubner, 1994.
- TACITE (PUBLIUS CORNELIUS TACITUS), *Historiae*, éd. H. Heubner, Teubner, 1978.
- TÉRENCE (PUBLIUS TERENTIUS AFER), *Eunuchus*, éd. R. Kauer - W. M. Lindsay - O. Skutsch, Oxford, 1958.
- TERTULLIEN (QUINTUS SEPTIMUS FLORENS TERTULLIANUS), *De spectaculis*, éd. M. Turcan, Sources chrétiennes, 1986.
- VALÈRE MAXIME (VALERIUS MAXIMUS), *Facta et dicta memorabilia*, éd. C. Kempf, Teubner, 1888.
- VARRON (MARCUS TERENTIUS VARRO), *De lingua latina*, éd. G. Goetz - F. Schoell, Teubner, 1910.

VIRGILE (PUBLIUS VERGILIUS MARO), *Aeneis*, éd. O. Ribbeck, Teubner, 1895.

VIRGILE (PUBLIUS VERGILIUS MARO), *Bucolica - Georgica*, éd. O. Ribbeck, Teubner, 1894.

VITRUVE (MARCUS VITRUVIUS POLLIO), *De architectura*, éd. F. Krohn, Teubner, 1912.

Auteurs grecs

CTÉSIAS DE CNIDE, *La Perse, L'Inde, Autres fragments*, Texte établi, traduit et commenté par D. Lenfant, CUF, 2004.

DENYS D'HALICARNASSE, *Antiquités romaines*, CUF, 1998.

DIOGÈNE LAËRCE, *Vies et doctrines des philosophes illustres* ; trad. française sous la direction de M.-O. Goulet-Cazé, introduction, traduction et notes de J.-F. Balaudé, L. Brisson, J. Brunschwig [et al.], Paris, Librairie générale française, 1999.

HÉRODOTE, *Enquête*, t. 2 (V-IX), édition préparée par Y. Germain et E. de Bussac, avec la collaboration d'A. Rémy ; d'après la traduction originale de M. Larcher, Clermont-Ferrand, Paleo, 2011.

HÉRODOTE, *Enquête*, t. 1 (I-IV), édition préparée par Y. Germain et E. de Bussac ; avec la collaboration d'A. Rémy ; d'après la traduction originale de M. Larcher, Clermont-Ferrand, Paleo, 2011.

HOMÈRE, *L'Iliade*, traduit du grec par Ph. Brunet, préface, notes et répertoire établis par le traducteur, Paris, Seuil, 2010.

HOMÈRE, *Odyssée*, vol. 1, traduction de V. Bérard, introduction de P. Demont, notices, index et notes de M.-P. Noël, Paris, Librairie générale française, 2009.

PALLADIUS, *Histoire Lausiaque* (Vies d'ascètes et de pères du désert), textes et documents publiés sous la direction de H. HEMMER ET P. LEJAY : Texte grec, introduction et traduction française par A. LUCOT, Paris, Librairie Alphonse Picard et Fils, 1912.

STRABON, *Géographie* 1, 1^{ère} partie, Livre I, introduit par G. Aujac et Fr. Lasserre, texte établi et traduit par G. Aujac, CUF, 1969.

STRABON, *Géographie* 1, 2^e partie, Livre II, texte établi et traduit par G. Aujac, CUF, 1969.

STRABON, *Géographie* 7, Livre 10, texte établi et traduit par Fr. Lasserre et G. Aujac, CUF, 1971.

STRABON, *Géographie* III (Livres V et VI), texte établi et traduit par Fr. Lasserre, CUF, 1967.

Travaux modernes

Ouvrages

- AMATO, E., CITTI, F., HUELSENBECK, B. (éd.), *Law and Ethics in Greek and Roman Declamation*, Berlin-Boston, W. de Gruyter (coll. « Law & Literature », 10), 2015.
- ANDRÉ, J., *Étude sur les termes de couleur dans la langue latine*, Paris, Librairie C. Klincksieck, 1949.
- , *Les noms d'oiseaux en latin*, Paris, Librairie C. Klincksieck, 1967.
- AUJAC, G., *Strabon et la science de son temps*, Paris, Collection d'Études anciennes, publiée sous le patronage de l'Association Guillaume Budé, Paris, Les Belles Lettres, 1966.
- , *La géographie dans le monde antique*, Paris, PUF, *Que-sais-je ?* 1975.
- BALSDON, J. P. V. D., *Romans and Aliens*, Londres, Duckworth, 1979.
- BANTON, M., *Sociologie des relations raciales*, trad. par M. Matignon, Paris, Payot, 1971.
- BARBET, A., *La peinture murale romaine. Les styles décoratifs pompéiens*, Paris, Picard, 1985.
- BEARDSLEY, G. H., *The Negro in Greek and Roman civilization : A study of Ethiopian type*, Baltimore-Londres, 1929.
- BEAZLEY, J. D., *Attic Black-figure vase painters*, Oxford, Clarendon Press, 1956.
- BERNAL, M., *Black Athena. Les racines afro-asiatiques de la civilisation classique*, vol. 1, *L'invention de la Grèce antique 1785-1985*, Traduit de l'américain par M. Menget et N. Genaille, Paris, PUF, 1996.
- BERNARD, E., *Inscriptions métriques de l'Égypte gréco-romaine : recherches sur la poésie épigrammatique des Grecs en Égypte*, Paris, Les Belles Lettres, 1969.
- BESANCON, A., *Les adversaires de l'Hellénisme à Rome pendant la période républicaine*, Paris, Payot, 1910.
- BIEBER, M., *The History of the Greek and Roman Theater*, Princeton, Princeton University Press, 2^e éd., 1961.
- BIRLEY, A. R., *Septimus Severus : The African Emperor*, Londres, Routledge, 1971.
- BIVILLE, F., *Les emprunts du latin au grec. Approche phonétique*, t. 1, *Introduction et consonantisme*, Louvain-Paris, Peeters, 1990.
- BOISSEL, I., *L'Égypte dans les mosaïques de l'occident romain : Images et représentations (de la fin du II^e siècle av. J.-C. au IV^e siècle ap. J.-C.)*, vol. 1. Texte, sous la direction de C. PRÉVOTAT, Université de Reims Champagne-Ardenne, 2007.

- BONNIOL, J.-L., *La couleur comme maléfice. Une illustration créole de la généalogie des Blancs et des Noirs*, Paris, Albin Michel, 1992.
- BOURGEOIS, A., *La Grèce antique devant la Négritude*, Paris, Présence africaine, 1971.
- BRECCIA, E., *Terrecotte figurate greche e greco-egizie del Museo di Alessandria*, fasc. 1, Bergamo, 1930.
- , *Terrecotte figurate greche e greco-egizie del Museo di Alessandria*, fasc. 2, Bergamo, 1934.
- BYRON, G. L., *Symbolic Blackness and Ethnic Difference in Early Christian Literature*, Londres et New York, Routledge, Taylor & Francis Group, 2002.
- CANTARELLA, E., *Selon la nature, l'usage, et la loi : la bisexualité dans le monde antique*, traduit de l'italien par M.-D. Porcheron, Paris Éditions La Découverte, 1991.
- CARASTRO, M., *L'Antiquité en couleurs : Catégories, pratiques, représentations*, Grenoble, Jérôme Millon, 2009.
- CÈBE, J.-P., *La caricature et la parodie dans le monde romain antique des origines à Juvénal*, Paris, BEFAR, 1966.
- CHANTRAINE, P., *Dictionnaire étymologique de la langue grecque, Histoire des mots*, Paris Klincksieck, 1999.
- CHARLESWORTH, M. P., *Les routes et le trafic commercial dans l'empire romain*, traduction française par G. Blumberg et P. Grimal, Paris, Éditions de Cluny, 1938.
- CHEESMAN, G. L., *The auxilia of the roman imperial army*, Oxford, Clarendon Press, 1914.
- CHEVALIER, R., POIGNAULT, R., *Actes du colloque Présence de Tite-Live*, coll. *Caesarodunum* 27 bis, Tours, 1994.
- CUSSET, Chr., et al., *À la rencontre de l'étranger : l'image de l'autre chez les anciens*, Paris, Les Belles Lettres, 2008.
- DAIN, P., *Mythographe du Vatican I, Traduction et commentaire*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté - Paris, Les Belles Lettres, 1995.
- DATSULI-STAVRIDIS, A., *Archaiologika Analekta ex Athenon (Athens Annals of Archaeology)* 10 (1977).
- DAUGE, Y.-A., *Le Barbare. Recherches sur la conception romaine de la barbarie et de la civilisation*, coll. « Latomus », *R.E.L.*, Bruxelles, 1981.
- DELACAMPAGNE, Chr., et al., *L'invention du racisme. Antiquité et Moyen Age*, Paris, Fayard, 1983.
- , *Le racisme*, coll. « Point de départ », Paris, Seghers, 1976.
- , *Une histoire du racisme*, Paris, Le Livre de Poche, 2000.

- DESANGES, J., *Catalogue des tribus africaines de l'Antiquité classique à l'Ouest du Nil*, Université de Dakar, Faculté des lettres et sciences humaines, publications de la section d'histoire, n° 4, Dakar, 1962.
- , *Recherches sur l'activité des Méditerranéens aux confins de l'Afrique (VI^e siècle avant J.-C. – IV^e siècle après J.-C.)*, Atelier de Reproduction des Thèses, Université de Lille 3, 1982.
- DIALLO, B., *Le mirage éthiopien chez les auteurs grecs et latins d'Homère à Héliodore, VIII^e S. av. J.-C. au III^e S. ap. J.-C.*, thèse de doctorat sous la direction de Raoul Lonis, Université de Nancy II, Nancy, 1984.
- DIOP, B., *La Politique africaine de l'État chrétien romano-byzantin (IV^e-VII^e apr. J.-C.) : Mythes hellénistiques, regards chrétiens sur les populations africaines*, thèse de 3^e cycle Histoire sous la direction de Jean Devisse, Paris Sorbonne, 1981.
- , *Regards croisés sur la géographie ancienne de l'Afrique : éclairages internes (sources égyptiennes, traditions orales, archéologie et linguistiques africaines) et externes (sources gréco-latines et proches orientales)*, thèse de doctorat d'État sous la direction de Raoul Lonis, Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Dakar, 1982.
- DIOP, C. A., *Antériorité des civilisations nègres : Mythe ou vérité historique ?* Paris, Présence Africaine, 1967.
- , *Civilisation ou Barbarie*, Paris, Présence africaine, 1981.
- , *L'unité culturelle de l'Afrique noire*, Paris, Présence africaine, 1960.
- , *Nations nègres et culture, De l'antiquité nègre égyptienne aux problèmes culturels de l'Afrique Noire d'aujourd'hui*, Paris, Présence africaine, 1979.
- DONALDSON, I., *The Rapes of Lucretia. A Myth and its Transformations*, Oxford, Oxford University Press, 1982.
- DUCHENE, H., *Voyageurs et Antiquité classique*, Dijon, Éditions Universitaires de Dijon, 2003.
- DUMONT, J.-Chr., *Seruus. Rome et l'esclave sous la République*, Rome, Publications de l'École Française de Rome 103, 1987.
- ERNOUT, A., et MEILLET, A., *Dictionnaire étymologique de la langue latine, Histoire des mots*, 4^e éd., Paris, Klincksieck, 2001.
- FOLEY, H. P., *Reflexions of Women in Antiquity*, Barnard College, Columbia University, Gordon and Breach Science Publishers, New York, Paris, Londres, Montreux, Tokyo, 1981.
- FORCELLINI, E., *Totius Latinitatis Lexicon, consilio et cura J. Facciolati, opera et studio Aegidii Forcellini alumni seminarii Patauini, lucubratum*, 4 vol., Patauini, 1771.
- GALINSKY, H., *Der Lucretia-Stoff in der Weltliteratur*, thesis Breslau, 1932.

- GARRIDO-HORY, M., *Recherches sur la dépendance chez Juvénal et Martial*, Thèse de doctorat d'État : Histoires et cultures de l'Antiquité, Besançon, 1998.
- GELDNER, H., *Lucretia und Verginia. Studien zur virtus der Frau in der römischen und griechischen Literatur Diss. phil.*, Mainz, 1977.
- GERMAINE, A., *Claude Ptolémée, astronome, astrologue, géographe : connaissance et représentation du monde habité*, Paris, éd. CTHS, 1993.
- GLARE, P. G. W., *Oxford Latin Dictionary*, Oxford, Clarendon Press, 1977.
- GOLDENBERG, D. M., *The Curse of Ham : Race and Slavery in Early Judaism, Christianity, and Islam*, Princeton, Princeton University Press, 2003.
- GRIFFITH, G. T., *The mercenaries of the Hellenistic world*, Cambridge, Eng., 1935.
- GRIMAL, P., *Térence, Théâtre complet*, Paris, Gallimard, 2001.
- GSELL, S., *Histoire ancienne de l'Afrique du nord*, Paris, Hachette, 1921.
- GUILLAUMIN, J.-Y. et RATTI, St., *Autour de Lactance, Hommage à Pierre Monat*, Besançon, Presses Universitaires de Franche-Comté, 2003.
- GUY, J.-Cl., *Les Apophtegmes des Pères. Collection systématique*, Introduction, texte critique, traduction et notes par L. Regnault, Paris, Éditions du Cerf, 2003.
- HAMMAN, A. G., *Le Cantique des Cantiques d'Origène à Saint Bernard*, Paris, Desclée de Brouwer, coll. « Les Pères dans la foi », 1983.
- HOOD, R. E., *Begrethed and Black, Christian Traditions on Black and Blackness*, Fortress Press & Minneapolis, États-Unis, 1994.
- J. VERCOUTTER *et Al.*, *L'image du Noir dans l'art occidental*, t. 1, *Des pharaons à la chute de l'empire romain*, Paris, Gallimard, 1991.
- KARAGEORGHIS, V., *Blacks in Ancient Cypriot Art*, Menil Foundation, Houston, Texas, 1988.
- KOLENDO, J., *Le colonat en Afrique sous le Haut-Empire*, Annales Littéraires de l'Université des Besançon, 177, 1976.
- LAFITAU, J.-Fr., *Mœurs des sauvages Américains, comparées aux mœurs des premiers temps*, vol. 2, Paris, 1724.
- LASSÈRE, J.-M., *Africa, quasi Roma 256 av. J.-C. – 711 apr. J.-C.*, Paris, Centre National de la Recherche Scientifique, *Études d'Antiquités Africaines*, 2015.
- LAWRENCE, A. W., *Greek and Roman sculpture*, New York, Harper & Row, 1972.
- MAREIN, M-Fr., *et al.*, *Figures de l'étranger autour de la Méditerranée antique : Actes du colloque international « Antiquité méditerranéenne : à la rencontre de « l'autre ». Perceptions et représentations de l'étranger dans les littératures antiques »*, 12, 13 et 14 mars 2009, Université de Pau et des Pays de l'Adour, 1 vol., Paris, L'Harmattan, 2009.

- MARIMOUTOU, J.-C. C., *et al.*, *Métissages : Tome I, Littérature-histoire* / Publications du centre des Recherches littéraires et historiques de l'Université de la Réunion, Cahiers CRLH-CIRAOI N°7-1991. *Actes du colloque international de Saint-Denis de La Réunion*, 2-7 avril 1990, Paris, L'Harmattan, 1992.
- MAROUZEAU, J., *Traité de Stylistique appliquée au Latin*, Paris, Les Belles Lettres, 1935.
- MATTINGLY, H., *Romans coins, from the earliest times to the fall of the Western Empire*, London, Methuen, 1960.
- MESLIN, M., *L'homme romain, des origines au 1^{er} siècle de notre ère, Essai d'anthropologie*, Paris, Hachette, 1978.
- MICHAUT, G., *Histoire de la comédie romaine, Plaute*, t. 1, Paris, 1920.
- MORABITO, M., *Les réalités de l'esclavage d'après le Digeste*, Paris, Les Belles Lettres, 1981.
- MVENG, E., *Les sources grecques de l'histoire négro-africaine, depuis Homère jusqu'à Strabon*, Paris, Présence africaine, 1972.
- NISBET, R.G.M., et RUDD, N., *A Commentary on Horace, Odes, Book III*, Oxford, University Press, 2004.
- OBENGA, T., *Cheikh Anta Diop, Volney et le Sphinx. Contribution de Cheikh Anta Diop à l'historiographie mondiale*, Paris, Présence africaine, 1996.
- OBENGA, T., *L'Afrique dans l'Antiquité. Égypte pharaonique, Afrique noire*, Paris, Présence africaine, 1973.
- OGILVIE, R. M., *A Commentary on Livy 1-5*, Oxford, Clarendon Press, 1965.
- PASTOUREAU, M., *Le Noir, histoire d'une couleur*, Paris, Seuil, 2008.
- PINNA, M., *La teoria dei climi : Una falsa dottrina che non muta da Ippocrate a Hegel*, Rome, Società Geografica Italiana, 1988.
- POINSOTTE, J.-M., *La perception de l'étranger à Rome*, Université de Rouen, Gelahn-Cnarela, Rouen, 1988.
- POTTIER, E., *Catalogue des vases antiques de terre cuites, troisième partie, l'école attique*, Paris, Ernest Leroux, 1929.
- RATTI, St., *L'Histoire Auguste, Les Païens et les chrétiens dans l'Antiquité tardive*, Paris, Les Belles Lettres, 2016.
- , *Les païens et les chrétiens dans l'Antiquité tardive*, Paris, Les Belles Lettres, 2016.
- , *Polémiques entre païens et chrétiens*, Paris, Les Belles Lettres, 2012.
- REGNAULT, L. (dir.), *Apophtegmes, Les sentences des Pères du désert, nouveau recueil*, abbaye Saint-Pierre de Solesmes, 1970.

- ROUVERET, A., *Histoire et imaginaire de la peinture ancienne (V^e siècle av. J.-C. - I^{er} siècle ap. J.-C.)*, Rome, BEFAR, 1989.
- ROUVERET, A., *et al.*, *Couleurs et matières dans l'Antiquité. Textes, techniques et pratiques*, Paris, Éditions de l'ENS-Ulm, 2006.
- SARTRE A., et TRANOY, M., *La Méditerranée antique, III^e siècle av. J.-C. / III^e siècle apr. J.-C.*, 2^e éd. Paris, Armand Colin/Masson, 1997.
- SCHMIDT, J., *La mort des Césars*, Paris, Perrin, 2016.
- SCHNEIDER, P., *L'Éthiopie et l'Inde : Interférences et confusions aux extrémités du monde antique, (VIII^e siècle av. J.-C. – VI^e siècle ap. J.-C.)*, Rome, Collection de l'École Française de Rome, 2004.
- SHAKESPEARE, W., *The Rape of Lucrece*, dans *The Complete Works of William Shakespeare* ed. by W. G. Clark, W. Aldis Wright, New York, Nelson Doubleday, 1914.
- SHERWIN-WHITE, A. N., *Racial Prejudice in Imperial Rome*, Cambridge, 1967.
- SIMON, M., *Identités romaines : Conscience de soi et représentations de l'autre dans la Rome antique IV^e s. avant J.-C.- VIII^e s. ap. J.-C.*, Paris, Éditions rue d'Ulm, 2011.
- SNOWDEN Jr., F. M., *Before colors Prejudice : The ancient view of Blacks*, Cambridge, Harvard University Press, 1983.
- , *Blacks in Antiquity : Ethiopians in the Greco-Roman Experience*, Harvard University Press, Cambridge, Mass., Londres, Angleterre, 1975.
- STRATFORF, N., *Le pilier de Souvigny : Chronos et cosmos*, Souvigny, Musée de Souvigny, 2005, p. 28-29, 41, 58, 69.
- SUSSMAN, L. A., *The Declamations of Calpurnius Flaccus. Text, Translation, and Commentary* (Mnemosyne Suppl. 133), Leiden, New York, Cologne, E. J. Brill, 1994.
- THÉBERT, Y., *Thermes romains d'Afrique du Nord et leur contexte méditerranéen. Études d'histoire et d'archéologie*, Rome, Publications de l'École française de Rome, 2003.
- THELAMON, Fr., *Paiens et chrétiens au IV^e siècle : l'apport de l'Histoire ecclésiastique de Rufin d'Aquilée*, Paris, Institut d'Études Augustiniennes, 1981.
- THIANDO, E., *L'homme noir vu par les auteurs de l'antiquité : caractères physiques, physiognomoniques et moraux*, thèse de 3^e cycle Histoire, sous la direction de Jean Devisse, Université de Panthéon Sorbonne, Paris, 1984.
- THOMPSON, LI. A., *Romans and Blacks*, University of Oklahoma Press, 1989.
- VILLARD, L., *Couleur et vision dans l'Antiquité Classique*, Publications de l'Université de Rouen, Rouen, 2002.
- HAZLITT, W., *The Classical gazetteer, a Dictionary of ancient Geography, sacred and profane*, Londres, Whittaker, 1851.

WEAVER, P.R.C., *The status of children in mixed marriages, The family in ancient Rome. New perspectives*, edited by B. Rawson, London, 1986.

WINLING, R. et les carmélites de Mazille, A. G. HAMMAN, *Le Cantique des Cantiques d'Origène à Saint Bernard*, Paris, Desclée de Brouwer, coll. « Les Pères dans la foi », 1983.

Articles

ADAM, R., « De Thanatos à Éros : Le sadisme discret de Tite-Live », dans R. CHEVALIER, R. POIGNAULT, *Actes du colloque Présence de Tite-Live*, Coll. *Caesarodunum 27 bis*, Tours, 1994, p. 45-65.

ADDABBO, A. M., « *Albus an ater esse* », dans *A & R* 41/1, 1996, p. 16-23.

ANDRÉ, J., « Virgile et les Indiens », dans *Revue des études latines* 27, 1949, p. 157-163.

AUBERT, J.-J., « Du Noir en noir et blanc : éloge de la dispersion », dans *Museum Helveticum* 56/3, 1999, p. 159-182.

BAHUCHET, S., « L'invention des Pygmées », dans *Cahiers d'études africaines* vol. 33, n° 129, 1993, p. 153-181.

BARATTE, F., « Exotisme et décor à Aphrodisias : la statuette du jeune Noir de l'ancienne collection de Gaudin », dans *Monuments et mémoires de la Fondation Eugène Piot* 80, 2001, p. 57-80.

BERNAND, E., « L'Égypte hellénistique et romaine au miroir de l'épigraphie », dans *Actes du colloque international du centenaire de l'Année Épigraphique*, Paris, 19-20 octobre 1988, *Un siècle d'épigraphie classique : aspects de l'œuvre des savants français dans les pays du bassin méditerranéen de 1888 à nos jours*, Paris, PUF, 1990.

BERTHIER, A., « Une mosaïque solaire trouvée à Constantine », dans *Mélanges J. Carcopino*, Paris, Hachette, 1966, p. 113-124.

BIVILLE, F., « Dire le métissage linguistique et culturel à Rome », dans *Revista de Estudios Latinos* 11, 2011, p. 11-31.

BOLENS, G., « La vergogne dans la légende de Lucrece de l'Antiquité à la Renaissance », dans *Rives méditerranéennes* 31, 2008, p. 1-16.

BOURGEOIS, A., « Les Nègres de Colchide et la phiale de Panagurichté », dans *Afrique noire et monde méditerranéen dans l'antiquité*, Colloque de Dakar, Dakar-Abidjan, Les nouvelles éditions africaines, 1978, p. 54-64.

BRAKKE, D. B., « Ethiopian Demons : Male Sexuality, the Black Skinned Other, and the Monastic Self », dans *Journal of History of Sexuality* 10, 3/4, 2001, p. 501-535.

BRUNEAU, P., « Perspectives sur la mosaïque gréco-romaine », dans *REG*, 79/3, 1966, p. 704-726.

- BUGNER, L., « avant-propos », dans J. VERCOUTTER *et al.*, *L'image du Noir dans l'art occidental*, t. 1, *Des pharaons à la chute de l'empire romain*, Paris, Gallimard, 1991, p. 1-8.
- CHRISTOL, A., « Les couleurs de la mer », dans L. Villard, *Couleur et vision dans l'Antiquité Classique*, Publications de l'Université de Rouen, Rouen, 2002, p. 29-44.
- COSTE, J., « Les 'envies' maternelles et les marques de l'imagination : histoire d'une représentation dite 'populaire' », dans *Bibliothèque de l'École des Chartes* 158/2, 2000, p. 507-529.
- CRACCO RUGGINI, L., « Il negro buono e il negro malvagio nel mondo classico », dans *Conoscenze etniche e rapporti di convivenza nell'antichità*, éd. M. Sordi, Milan, Università cattolica del Sacro Cuore, 1979, p. 108-135.
- CUMONT, Fr., « Les actes des jeux séculaires de Septime Sévère », dans *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 76^e année, n°1, 1932, p. 120-124.
- DE RIDDER, A., « *Pugilatus* », dans Ch. Daremberg et Ed. Saglio, *Dictionnaire des Antiquités Grecques et Romaines de Daremberg et Saglio*, Paris, Hachette, 1900.
- DESANGES, J., « Note sur la datation de l'expédition de Julius Maternus au pays d'Agisymba », dans *Latomus* 23, 1964, p. 713-725.
- , « Les chasseurs d'éléphants d'Abou-Simbel », dans *Actes du quatre-vingt-douzième congrès national des sociétés savantes, Strasbourg et Colmar 1967, Section d'archéologie*, Paris, Bibliothèque nationale, 1970, p. 31-50.
- , « L'Afrique noire et le monde méditerranéen dans l'Antiquité. Éthiopiens et Gréco-romains », dans *Revue française d'histoire d'outre-mer* 62, 1975, p. 391-414.
- , « Le peuplement éthiopien à la lisière de l'Afrique du Nord d'après les témoignages textuels de l'Antiquité », dans *Afrique Noire et monde méditerranéen, Colloque de Dakar 19-24 janvier 1976*, Dakar, Les Nouvelles Éditions Africaines, 1978, p. 29-41.
- , et CAMPS, G., « *Aethiopes* », dans *Encyclopédie Berbère* 2, Paris, Edisud, 1985, p. 168-181.
- , « L'iconographie du Noir dans l'Afrique du Nord antique », dans J. VERCOUTTER *et al.*, *L'image du Noir dans l'art occidental*, t. 1, *Des pharaons à la chute de l'empire romain*, Paris, Gallimard, 1991, p. 246-268.
- , « Des éléphants, ou artisans, et des quarante-cinq rois des Éthiopiens (Pline l'Ancien, VI, 186) », dans *Orbis Aethiopicus. Studia in honorem Stanislaus Chojnacki*, Albstadt, 1992, p. 83-87.
- , « Diodore de Sicile et les Éthiopiens d'Occident », dans *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* 137/2, 1993, p. 525-541.
- DESCHAMPS, L., « Les Dames de février dans les *Fastes* d'Ovide », dans *Vita Latina* 132, 1993, p. 10-17.

- DRAGUET, R., « Un Paralipomenon Pachômien inconnu dans le Karakallou 251 », dans *Mélanges Eugène Tisserant 2*, Cité du Vatican, 1964, p. 55-61.
- DUBUISSON, M., « La vision romaine de l'étranger : stéréotypes, idéologies et mentalités », *Cahiers Clio* 81, 1985, p. 82-98.
- DUPONT, F., « Rome ou l'altérité incluse », dans *Rue Descartes* 37, 2002/3, p. 41-54.
- FORABOSCHI, D., « Mauretania-Sudan : Tracce di contatti per un trattato di pace Romano-Etiopie », dans *L'Africa Romana*, Atti del IV convegno di studio, Sassari 12-14 dicembre 1986, a cura di A. Mastino, Sassari, 1987, p. 573-578.
- GAUDEMET, J., « L'étranger dans le monde romain », dans *Studia Classica* 7, 1965, p. 37-47.
- GRAFT-HANSON, J. O., « Africans in the Rome of Juvenal's day », dans *Afrique noire et monde méditerranéen dans l'antiquité*. Colloque de Dakar, Dakar-Abidjan, Les nouvelles éditions africaines, 1978, p. 171-181.
- GRAINDOR, P., « Tête de nègre du musée de Berlin », dans *Bulletin de correspondance hellénique* 39/1, 1915, p. 402-412.
- GSELL, S., « Observations géographiques sur la révolte de Firmus », dans *Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique du Département de Constantine* 36, 1903, p. 21-46.
- HÉLÈNE, Fr., « Hommes et dieux chez les Éthiopiens d'Héliodore », dans *Les hommes et les Dieux dans l'ancien roman*, Actes du colloque de Tours, 22-24 octobre 2009, Lyon, Maison de l'Orient et de la Méditerranée Jean Pouilloux, 2012, p. 133-142 (Collection de la Maison de l'Orient méditerranéen ancien. Série littéraire et philosophique, 48).
- LAFAYE, G., « *gladiator* », dans Ch. Daremberg et Ed. Saglio, *Dictionnaire des Antiquités Grecques et Romaines de Daremberg et Saglio*, Paris, Hachette, 1900.
- LECLANT, J., « L'Égypte terre d'Afrique dans le monde Gréco-romain », dans J. VERCOUTTER *et al.*, *L'image du Noir dans l'art occidental*, t. 1, *Des pharaons à la chute de l'empire romain*, Paris, Gallimard, 1991, p. 269-285.
- LECRIVAIN, Ch., « *Stuprum* », dans Ch. Daremberg et Ed. Saglio, *Dictionnaire des Antiquités Grecques et Romaines de Daremberg et Saglio*, Paris, Hachette, 1900.
- LEE, A. G., « Ovid's 'Lucretia' », dans *Greece and Rome* 22, 1953, p. 107-118.
- LENORMANT, F. et POTTIER, E., « Elephas », dans Ch. Daremberg et Ed. Saglio, *Dictionnaire des Antiquités Grecques et Romaines de Daremberg et Saglio*, Paris, Hachette, 1900.
- LESKY, A., « Aithiopika », dans *Hermes* 37, 1959, p. 29-38.
- LETOUBLON, F., « 'Un cercle d'ébène sur son bras d'ivoire', L'antiquité grecque face au métissage », dans Marimoutou, J.-C. C., *et al.*, *Métissages : Tome I, Littérature-histoire* / Publications du centre des Recherches littéraires et historiques de l'Université de la Réunion, Cahiers CRLH-CIRAOI n° 7-1991, *Actes du colloque*

- international de Saint-Denis de La Réunion*, 2-7 avril 1990, L'Harmattan, 1992, p. 83-97.
- LONIS, R., « Les Éthiopiens du pseudo-Scylax ; mythe ou réalité géographique ? », dans *Revue française d'histoire d'outre-mer*, t. 66, n° 242-243, 1^{er} et 2^e trimestres 1979, p. 101-110.
- , « Les trois approches de l'Éthiopien par l'opinion gréco-romaine », dans *Ktéma* 6, 1981, p. 69-87.
- MATHIEU, R., « Le Combat des grues et des Pygmées », dans *L'Homme* 116 (octobre-décembre 1990), p. 55-73.
- MAYERSON, P., « Anti-Black Sentiment in the Vitae Patrum », dans *Harvard Theological Review* 71, 1978, p. 304-311.
- McDANIEL, W. Br., « A Fresco Picturing Pygmies », dans *American Journal of Archaeology* 36/ 3, 1932, p. 260-271.
- MEULDER, M., « De quelques présages qui concernent Septime Sévère », dans *Revue belge de philologie et d'histoire* 77/1, 1999, p. 137-149.
- MIETTON, N., « Origine et évolution du nom d'Afrique », dans *Annales de l'École Supérieure des Lettres et Sciences Humaines* 5, Université de Ouagadougou, E.S.L.S.H., 1984.
- MORABITO, M., « Droit romain et réalités sociales de la sexualité servile », dans *Dialogues d'Histoire Ancienne* 12, 1986, p. 371-387.
- MÜNZER, F., « Lucretia », dans *RE* XIII, 2, col. 1692-1695, Stuttgart, 1927.
- MVENG, E., « Le point des recherches sur les relations entre l'Afrique noire et le monde méditerranéen dans l'antiquité », dans *Afrique noire et monde méditerranéen dans l'antiquité*. Colloque de Dakar, Dakar-Abidjan, Les nouvelles éditions africaines, 1978, p. 286-296.
- NAVARRÉ, O., « *Pygmaei* », Ch. Daremberg et Ed. Saglio, *Dictionnaire des Antiquités Grecques et Romaines de Daremberg et Saglio*, Paris, Hachette, 1900.
- OUACHOUR, F., « Approche conceptuelle du métissage en Afrique du Nord ancienne », dans *Insaniyat, Revue algérienne d'anthropologie et de sciences sociales* 32-33, 2006, p. 39-52.
- , « Réflexion sur le concept de métissage en Afrique du nord antique », dans *Hommes, Cultures et Paysages de l'Antiquité à la période moderne*, Textes réunis par M. Clavel-Levêque, F. Ouachour, I. Pimouguet-Pédarros, Rennes, Presse universitaire de Rennes, 2012, p. 103-119.
- PANCINO, C., « La croyance aux envies maternelles entre culture savante et culture populaire », dans *Éthnologie française* 27/2, 1997, *Pratiques, Rites*, p. 154-162.
- PEYRAS, J., « Identités culturelles et mélanges ethniques dans l'Antiquité », dans *Métissage*, t. 1, *Littérature-Histoire*, Cahiers CRLH-CIRAOI n°7-1991, *Actes du colloque*

internationale de Saint Denis de la Réunion, Textes réunis par J.-C. C. MARIMOUTOU et J.-M. RACAULT, Paris, L'Harmattan, 1992, p. 183-196.

PICARD, G. Ch., « Les thermes du thiasse marin à Acholla », dans *Antiquités Africaines* 2, 1968, p. 95-151.

PINNA, M., « Un aperçu historique de 'la théorie des climats' », dans *Annales de Géographie* t. 98, n° 547, 1989, p. 322-325.

POUTHIER, P., « Autour de la mort de Lucrèce : La constitution à Rome d'un thème national », dans *Trames, Antiquité Classique, D'Hippocrate à Alcuin*, Limoges, 1985, p. 101-110.

RAMIRES, G., « Un'eroina nel racconto di Servio : Lucrezia », dans *Dialogues d'Histoire Ancienne*, Supplément 4/1, 2010, p. 61-75.

RATTI, St., « Le viol de Chiomara : Sur la signification de Tite-Live 38, 24 », dans *Dialogues d'Histoire Ancienne* 22/1, 1996, p. 95-131.

———, « Relire le Satyricon. Pline le Jeune et les chrétiens, cibles du roman secret d'un affranchi cultivé », dans *Anabases* 22, 2015, p. 99-145.

REVERDIN, O., « Crise spirituelle et évasion », dans *Entretiens sur l'Antiquité classique* 7, *Grecs et Barbares*, Genève, 1961, p. 83-120.

RICHLIN, A., « Approaches to the sources on adultery at Rome », dans H. P. FOLEY, *Reflexions of Women in Antiquity*, Barnard College, Columbia University, Gordon And Breach Science Publishers, New York, Paris, Londres, Montreux, Tokyo, 1981, p. 379-404.

ROBIANO, P., « Les Gymnosophistes éthiopiens chez Philostrate et chez Héliodore », dans *Revue des Études Anciennes* 94, n°3-4, 1992, p. 413-428.

ROCHETTE, Br., « Du grec au latin et du latin au grec : Les problèmes de la traduction dans l'antiquité gréco-latine », dans *Latomus* 54/2, 1995, p. 245-261.

SADDINGTON, D. B., « Race Relations in the Early Roman Empire », dans *Aufstieg and niedergang der romischen Welt* 2, 3, 1975, p. 112-137.

SALMON, P., « 'Racisme' ou refus de la différence dans le monde gréco-romain », dans *Dialogues d'Histoire Ancienne* 10, 1984, p. 75-97.

SCHNEIDER, C., « Lactance, Jérôme et les recueils de déclamations », dans J.-Y. GUILLAUMIN et St. RATTI, *Autour de Lactance, Hommages à Pierre Monat*, Besançon, Presses Universitaires de Franche-Comté, 2003, p. 63-76.

———, « Quelques réflexions sur la date de publication des *Grandes déclamations pseudo-quintiliennes* », dans *Latomus* 59, 2000, p. 614-632.

SCOBIE, A., « The Battle of the Pygmies and the Cranes in Chinese, Arab, and North American Indian Sources », dans *Folklore* 86, 1975, p. 122-132.

- SENGHOR, L. S., « La place des langues classiques dans les Humanités sénégalaises », dans *Bulletin de l'Association Guillaume Budé* 1979/2, p. 154-170.
- , « Les Noirs dans l'Antiquité méditerranéenne », dans *Éthiopiennes, Revue socialiste de culture négro-africaine* 11, 1977, p. 30-48.
- , « Négritude et civilisations méditerranéennes », dans *Afrique Noire et Monde Méditerranéen dans l'Antiquité*, Colloque de Dakar, 19-24 janvier 1976, Les nouvelles éditions africaines, Dakar-Abidjan, 1978, p. 19-28.
- SNOWDEN, F.M. Jr., « The Negro in ancient Greece », *Proceedings of the American Philological Association* 77, 1946, p. 322-323.
- , « The Negro in Classical Italy », in *American Journal of Philology* 68/3, 1947, p. 266-292.
- , « The Negro in ancient Greece », in *American Anthropologist* 50, 1950, p. 31-44.
- , « Rome and the Ethiopian warrior », dans *Studies presented to David Moore Robinson*, eds. G.E. Mylonas and D. Raymond, vol. 2, St. Louis, MO, 1953, p. 906-917.
- , « A Note on Hannibal's Mahout », dans *The Numismatic chronicle of the Royal Numismatic Society* 14, 1954, p. 197-198.
- , « Ethiopians and the Isiac Worship », dans *L'Antiquité classique* 25/1, 1956, p. 112-116.
- , « Some Greek and Roman observations on the Ethiopian », dans *Traditio* 16, 1960, p. 19-38.
- , « Ethiopians and the Graeco-Roman World », dans *African Diaspora : interpretative Essays*, eds. M.L. Kilson and R.I. Rotberg, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1976, p. 11-36.
- , « Aithiopes », dans *Lexicon Iconographicum Mythologiae Classicae*, AARA-APHLAD, Zurich, 1981.
- , « Témoignages iconographiques sur les populations noires dans l'antiquité gréco-romaine », dans J. VERCOUTTER *et al.*, *L'image du Noir dans l'art occidental*, t. 1, *Des pharaons à la chute de l'empire romain*, Paris, Gallimard, 1991, p. 133-245.
- THOMPSON, LI. A., « Africans in Roman Britain », dans *Museum Africum : West African Journal of Classical and related Studies* 1, 1972, p. 28-38.
- , « Observations on the perception of 'race' in Imperial Rome », dans *PACA* 17, 1983, p. 1-20.
- , « Roman perceptions of Blacks », dans *Studies in Classical Antiquity*, Vol. 2, Issue 1, Jan 1993, p. 17 – 30.

- TIHON, A., « Hygin. L'astronomie », dans *Revue belge de philologie et d'histoire* 64/1, 1986, p. 131-132.
- VEYNE, P., « Vie de Trimalcion », dans *Annales, Économies, Sociétés, Civilisations*, 16^e année, n° 2, 1961, p. 213-247.
- WIESEN, D. S., « Juvenal and the Blacks », dans *Classica et Mediaevalia* 31, 1970, p. 132-150.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Image 1 - Mosaïque : Esclave noir employé aux bains. Ier siècle ap. J.-C. Pompéi, Maison du Ménandre.....	82
Image 2 - Mosaïque : Esclave noir employé aux bains. Prov. Timgad, thermes du Nord-Ouest. Timgad, Musée Archéologique.....	83
Image 3 - Askos : Danseuse noire entre une Ménade et un satyre. Provenance Ruvo, IV ^e s. av. J.-C. Terre cuite. Ruvo, Museo Jatta.....	89
Image 4 - Portrait de Memnon, disciple d'Hérode Atticus. Prov. Thyréatis. II ^e siècle ap. J.-C. Marbre. Berlin-Est, staatliche Museen.....	103
Image 5 - Fragment de grattoir décoré d'un buste de plongeur. Époque romaine, Bronze. Paris, Bibliothèque nationale, Cabinet des Médailles.....	109
Image 6 - Mosaïque solaire : Nageurs noirs symbolisant l'Aurore. Prov. Sidi M'Cid. II ^e ou III ^e siècle ap. J.-C., Env. Constantine Musée.....	110
Image 7 - Scène de pugilat. Prov. Paestum (nécropole). Fresque (détail). Seconde moitié du IV ^e siècle av. J.-C. Paestum, Museo Archeologico Nazionale.....	111
Image 8 - Mosaïque des lutteurs. Prov. Thina. III ^e siècle ap. J.-C. Sfax, Musée archéologique. (Ici la partie inférieure).....	114
Image 9 - Mosaïque des Gladiateurs (détails, bordure est) : Supplice des Garamantes exposés aux fauves. Prov. Zliten, villa de Dar Buc Ammera. Fin du I ^{er} siècle ap. J.-C. Tripoli, Musée archéologique.....	116
Image 10 - Mosaïque des Gladiateurs (détail, bordure est) : Garamante intervenant entre un ours et un taureau. Prov. Zliten, ville de Dar Buc Ammera. Fin du I ^{er} siècle ap. J.-C. Tripoli, Musée archéologique.....	117
Image 11 - Masque de Nègre. III ^e ou II ^e siècle av. J.-C. Terre cuite. H. 15, 2 cm. Houston, Collection D. J. et Ménil.....	122
Image 12 - Statuette d'acteur phlyaque. I ^{er} siècle av. ou I ^{er} ap. J.-C. Bronze. Houston, collection D. et J. de Ménil.....	125
Image 13 - Statut de chanteur ou d'acteur. Prov. Environs de Naples. II ^e siècle ap. J.-C. Marbre blanc. Naples, Museo Nazionale.....	125
Image 14 - Statuette de jeune musicien. Prov. Chalon-sur-Saône. Époque hellénistique. Paris, Bibliothèque nationale.....	127
Image 15 - Danseur équilibriste vêtu d'une tunique courte. Prov. Saint-Ay. Époque romaine. Bronze. Orléans, Musée Historique et Archéologique de l'Orléanais.....	128
Image 16 - Statue d'acrobate sur un crocodile. Époque romaine. Marbre. Londres, British Museum.....	128
Image 17 - Statue de jongleur. Prov. Thèbes. Époque hellénistique. Terre cuite. Berlin-Est, Staatliche Museen.....	128
Image 18 - Monnaies étrusques. Avers : Tête de cornac noir. Revers : Éléphant. III ^e siècle av. J.-C. Bronze. Diam. Londres, British Museum.....	130
Image 19 - Statuette de guerrier portant une hache à double tranchant. Prov. Fayoum. II ^e ou III ^e siècle ap. J.-C. Terre cuite. Houston, collection Menil Fondation.....	143
Image 20 - Statuette de guerrier portant une hache à et un bouclier. Prov. Égypte. Époque romaine. Terre cuite. H. 19 cm. Amsterdam, Allard Pierson Museum.....	143
Image 21 - Fragment de sarcophage : Barbares devant un général romain entouré de soldats. Première moitié du III ^e siècle ap. J.-C. Marbre, Palazzo Rondinini.....	150
Image 22 - Statue d'Isis. Prov. Tivoli, villa Adriana. I ^{er} siècle ap. J.-C. Basalte noir. Le Vatican, Museo Gregoriano Egizio.....	155

Image 23 - Cérémonie du culte isiaque avec plusieurs officiants noirs. Prov. Herculenum. I ^{er} siècle ap. J.-C. Peinture murale. Naples, Museo Nazionale.	157
Image 24 - Cérémonie du culte isiaque : Danse sacrée exécutée par un Noir. Prov. Herculenum. I ^{er} siècle ap. J.-C. Peinture murale. Naples, Museo Nazionale.	158
Image 25 - Relief funéraire : Danse sacrée exécutée au cours d'une cérémonie isiaque. Prov. Ariccia. Début du II ^e s. ap. J.-C. Marbre. 50 x 110 cm. Rome, Museo Nazionale Romano..	159
Image 26 - Exekias, amphore (détail) : Memnon et un guerrier éthiopien. Prov. Orvieto. 550-525 env. av. J.-C. Terre cuite. Philadelphie, The University Museum.	167
Image 27 - Exekias, amphore (détail) : Memnon et deux guerriers éthiopiens. 550-525 env. av. J.-C. Terre cuite. Londres, British Museum.	167
Image 28 - Buste d'Éthiopien. I ^{er} siècle ap. J.-C. Marbre. Rome. Museo Torlonia.	180

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS.....	4
Résumé	5
Abstract.....	6
INTRODUCTION.....	7
1 LE NOIR : DE LA COULEUR À L'HOMME	15
1.1 LA COULEUR NOIRE EN LATIN.....	15
1.1.1 <i>Ater</i> et ses acceptions	15
1.1.1.1 <i>Ater</i> dans les textes latins.....	16
1.1.1.2 <i>Ater</i> : ses sens et ses applications.....	18
1.1.1.2.1 <i>Ater</i> pour qualifier les hommes, les animaux, les arbres et les herbes ...	19
1.1.1.2.1.1 <i>Ater</i> appliqué aux hommes et aux animaux.....	19
1.1.1.2.1.2 <i>Ater</i> pour qualifier les végétaux	20
1.1.1.2.2 <i>Ater</i> pour qualifier l'air, le ciel, les ténèbres, la nuit	21
1.1.2 <i>Niger</i> et ses acceptions.....	22
1.1.2.1 <i>Niger</i> dans les textes latins.....	22
1.1.2.2 <i>Niger</i> : ses sens et ses applications	25
1.1.2.2.1 <i>Niger</i> pour « supprimer la clarté ».....	25
1.1.2.2.2 <i>Niger</i> pour exprimer une teinte du visage de l'homme	26
1.1.2.2.3 <i>Niger</i> pour rendre d'autres couleurs	27
1.1.2.2.4 <i>Niger</i> au sens de « néfaste, funeste ».....	27
1.1.3 <i>Fuscus</i> et ses acceptions	28
1.1.3.1 <i>Fuscus</i> dans les textes latins	28
1.1.3.1.1 <i>Fuscus</i> appliqué au visage humain	28
1.1.3.1.2 <i>Fuscus</i> appliqué à la laine.....	30
1.1.3.1.3 <i>Fuscus</i> au sens de 'sombre'	30
Conclusion.....	31
1.2 LES PROBLÈMES DE TRADUCTION DU TERME LATIN <i>AETHIOPS</i>	32
1.2.1 Un problème de 'doublet' de <i>Aethiops</i> en latin.....	33
1.2.1.1 L'étymologie de <i>Aethiops</i>	33
1.2.1.2 <i>Aethiopus</i> , le doublet de <i>Aethiops</i>	33
1.2.2 Les sens de <i>Aethiops</i> selon les écrivains romains.....	36
1.2.2.1 <i>Aethiops</i> ou <i>Aethiopes</i> traduit(s) par Éthiopien(s)	37
1.2.2.1.1 <i>Aethiops</i> / <i>Aethiopes</i> pour désigner des hommes imaginaires.....	37
1.2.2.1.2 Les <i>Aethiopes</i> : Habitants de l' <i>Aethiopia</i> , une vaste zone géographique.....	38
1.2.2.1.3 <i>Aethiopes</i> : Les Éthiopiens désignant une identité nationale.....	41

1.2.2.1.4	<i>Aethiops</i> désignant le Noir.....	44
1.2.3	<i>Aethiops</i> traduit par quelques spécialistes	47
Conclusion.....		51
1.3	POURQUOI LES <i>AETHIOPE</i>S ONT-ILS LA PEAU FONCÉE ? LES RÉPONSES DES ANCIENS	52
1.3.1	L'Éthiopie : Une région inhospitalière.....	52
1.3.1.1	L'Éthiopie : Une région aride, sans pluie ?.....	53
1.3.1.2	L'Éthiopie : une zone brûlée par le soleil	56
1.3.2	L'effet du soleil et l'influence du climat sur les <i>Aethiopes</i>.....	61
1.3.2.1	Les <i>Aethiopes</i> brûlés par les rayons du soleil	61
1.3.2.2	L'influence du climat sur les <i>Aethiopes</i>	70
Conclusion.....		76
2	LES <i>AETHIOPE</i>S DANS LA LITTÉRATURE LATINE CLASSIQUE.....	78
2.1	LES ACTIVITÉS DES <i>AETHIOPE</i>S DANS LA ROME ANTIQUE	78
2.1.1	Les Noirs dans la vie socio-économique	79
2.1.1.1	Les <i>Aethiopes</i> : Esclaves, prostituées.....	79
2.1.1.2	Les <i>Aethiopes</i> dans les bains.....	81
2.1.1.3	Des Éthiopiennes prostituées ?	87
2.1.1.4	Le commerce chez les <i>Aethiopes</i>	90
2.1.2	Les produits et les productions des <i>Aethiopes</i> et des <i>Afri</i>	91
2.1.2.1	Les produits alimentaires	92
2.1.2.1.1	Les céréales.....	92
2.1.2.1.2	Les produits de table.....	95
2.1.2.1.2.1	Les huiles.....	95
2.1.2.1.2.2	Le vin.....	97
2.1.2.1.2.3	Les fruits.....	97
2.1.3	Les bateaux pliables : une production technique des <i>Aethiopes</i>	98
2.1.4	Un <i>Aethiops</i> intellectuel : Memnon	102
Conclusion.....		106
2.2	LES <i>AETHIOPE</i>S DANS LE CIRQUE ET DANS LES SPECTACLES	106
2.2.1	Une présence des Noirs dans le cirque qui date du III^e siècle av. J.-C.....	106
2.2.2	Les <i>Aethiopes</i> dans les activités sportives.....	108
2.2.2.1	Les <i>Aethiopes</i> nageurs noirs.....	108
2.2.2.2	Des <i>Aethiopes</i> pugilistes et lutteurs	111
2.2.2.3	Des <i>Aethiopes</i> combattants du cirque	115
Conclusion.....		119
2.3	LES <i>AETHIOPE</i>S DANS LE THÉÂTRE À ROME.....	119

2.3.1 Les acteurs noirs dans le théâtre.....	119
2.3.1.1 Une actrice noire dans l' <i>Eunuque</i> de Térence ?.....	120
2.3.1.2 Des acteurs blancs masqués pour jouer des personnages d' <i>Aethiopes</i>	122
2.3.1.3 Des acteurs noirs à l'époque impériale	123
2.3.2 Des musiciens, danseurs et équilibristes noirs dans le théâtre.....	126
2.3.2.1 Les musiciens noirs du théâtre	126
2.3.2.2 Les danseurs, acrobates et jongleurs	128
Conclusion.....	128
2.4 LES SOLDATS <i>AETHIOPE</i>S DANS L'ANTIQUITÉ ROMAINE	129
2.4.1 Les cornacs noirs dans les armées	130
2.4.1.1 Les cornacs noirs de l'armée carthaginoise	131
2.4.2 Les soldats noirs : d'excellents archers	136
2.4.2.1 Les soldats <i>Aethiopes</i> aux flèches empoisonnées	137
2.4.3 Les fantassins noirs dans la guerre.....	140
2.4.3.1 La campagne de Pétronius en Éthiopie	140
2.4.3.2 La symbolique de Napata dans la campagne de Pétronius en Éthiopie ...	144
2.4.3.3 Les soldats noirs d'Hannibal selon Silius Italicus	145
2.4.3.4 L'étrange apparition d'un soldat noir à Septime Sévère.....	147
2.4.3.5 Un soldat noir : Mauvais présage pour Septime Sévère	150
2.4.3.6 Une sinistre apparition à Brutus.....	152
2.4.3.7 Des soldats <i>Aethiopes</i> à la rescousse de Firmus	153
Conclusion.....	154
2.5 LES NOIRS DANS LES AFFAIRES RELIGIEUSES À ROME.....	154
2.5.1 Les Noirs dans les cultes isiaques à Rome.....	155
2.5.2 Les prêtres ou officiants noirs dans le culte isiaque à Rome.....	157
2.5.3 Les danseurs et musiciens noirs dans le culte isiaque.....	158
Conclusion.....	160
2.6 LES <i>AETHIOPE</i>S DANS LA MYTHOLOGIE LATINE	160
2.6.1 La signification mythologique de l'<i>Aethiops</i> et sa dévotion aux divinités ...	161
2.6.1.1 Signification mythologique de l' <i>Aethiops</i> ; son rapport au soleil.....	161
2.6.1.2 Piété et dévotion des <i>Aethiopes</i> à l'égard des dieux	164
2.6.2 Le mythe de Memnon et sa naissance légendaire.....	165
2.6.2.1 Memnon : un personnage légendaire	166
2.6.2.2 L'origine éthiopienne de Memnon.....	166
Conclusion.....	171
2.7 ROIS, REINES ET CONSEILLERS CHEZ LES <i>AETHIOPE</i>S.....	172
2.7.1 Monarchie féminine ou monarchie masculine.....	172

2.7.1.1	La Candace : reine éthiopienne.....	173
2.7.1.2	Roi ou rois d'Éthiopie ?	174
2.7.2	L'élection du roi	176
2.7.2.1	Les caractéristiques des <i>Macrobia</i> et des <i>Automoles</i>	177
2.7.2.2	La vénération de la beauté du corps et de la force physique	177
2.7.2.3	La beauté et la force : des critères de succession improbables ?	178
2.7.3	Les conseillers ou ambassadeurs du roi chez les <i>Aethiopes</i>	179
Conclusion.....		181
2.8	L'INTÉRÊT DES ROMAINS POUR LES RÉGIONS ÉTHIOPIENNES : AUGUSTE ET NÉRON.....	182
2.8.1	La politique romaine en Éthiopie sous Auguste	182
2.8.1.1	Auguste à la conquête du monde	182
2.8.1.2	La soumission des régions voisines de l'Empire	182
2.8.2	L'Éthiopie : une région aux enjeux stratégiques et économiques.....	184
2.8.2.1	Les enjeux stratégiques	185
2.8.2.2	Les enjeux économiques	186
2.8.3	La politique romaine en Éthiopie sous Néron	187
2.8.3.1	L'exploration néronienne vue par Sénèque et par Pline l'Ancien	187
2.8.3.1.1	La version de Sénèque : une exploration à but scientifique	187
2.8.3.1.2	La version de Pline l'Ancien : une exploration à but militaire.....	188
2.8.3.2	Synthèse des deux versions.....	189
Conclusion.....		190
3	LES VISIONS NÉGATIVES DES <i>AETHIOPE</i>S DANS LA LITTÉRATURE LATINE CLASSIQUE ET TARDIVE.....	192
3.1	LA SEXUALITÉ DES <i>AETHIOPE</i>S : ADULTÈRE ET MÉTISSAGE À ROME 192	
3.1.1	Les <i>Aethiopes</i> et l'adultère dans la littérature	193
3.1.1.1	Dans les textes juridiques : sur la <i>lex Iulia de adulteriis coercendis</i>	193
3.1.1.2	Les <i>Aethiopes</i> dans les cas d'adultère : critique des écrivains.....	195
3.1.1.2.1	Chez les satiristes.....	195
3.1.1.2.2	Chez les rhéteurs.....	203
3.1.2	Les <i>Aethiopes</i> et le métissage à Rome	216
3.1.2.1	Le concept de 'métis' et de 'métissage'	217
3.1.2.1.1	Les termes désignant le 'métis'	217
3.1.2.1.2	Le sens de <i>hybrida</i> appliqué aux hommes.....	218
3.1.2.2	Le métis d'origine éthiopienne : le <i>discolor infans</i> et le <i>decolor heres</i>	220
3.1.3	L'implication prétendue des Noirs dans les violences sexuelles : le cas du viol de Lucrece	224

3.1.3.1	Le viol de Lucrece chez Tite-Live	225
3.1.3.1.1	Lucrece chez Tite-Live (1, 57, 6-11).....	225
3.1.3.1.2	Le viol de Lucrece	228
3.1.3.2	Le viol de Lucrece raconté par Servius.....	231
Conclusion.....	235
3.2	LES AETHIOPEES DANS LES TEXTES CHRÉTIENS.....	236
3.2.1	Description des Éthiopiens et localisation de l'Éthiopie.....	237
3.2.1.1	Description de l'Éthiopien	237
3.2.1.2	Localisation géographique de l'Éthiopie	239
3.2.2	La symbolique de l'Éthiopien et de l'Éthiopie dans la littérature chrétienne	241
3.2.2.1	Les Éthiopiens : symbole de conversion.....	241
3.2.2.1.1	L'eunuque Éthiopien	241
3.2.2.1.2	Moïse l'Éthiopien	243
3.2.2.2	Les Éthiopiens : symbole du péché.....	245
3.2.2.2.1	Les Éthiopiens : symbole de l'impureté de l'âme	246
3.2.2.2.2	L'Éthiopien : personnification du diable	250
3.2.2.2.2.1	Les Éthiopiens : symbole de la menace sexuelle.....	250
3.2.2.2.2.2	L'Éthiopien : figure du démon et des hérésies	252
Conclusion.....	254
3.3	LES PYGMÉES DANS LES TEXTES LATINS CLASSIQUES ET TARDIFS	255
3.3.1	Étymologie et description	255
3.3.2	Localisation des Pygmées.....	258
3.3.2.1	Retour à Pline l'Ancien.....	263
3.3.3	Les Pygmées et les grues dans les légendes	264
3.3.3.1	Origine du combat selon certaines légendes	264
3.3.4	Les Pygmées dans les représentations artistiques	268
3.3.4.1	Le Pygmée dans l'art antique.....	269
3.3.4.1.1	Le Pygmée aux membres disproportionnés.....	269
3.3.4.1.2	Le Pygmée aux membres proportionnés	270
3.3.4.2	Les Pygmées : un peuple toujours en guerre	271
3.3.4.2.1	Les Pygmées contre les « oiseaux »	271
3.3.4.2.2	Les Pygmées contre les « Géants »	272
Conclusion.....	273
CONCLUSION GÉNÉRALE	274
BIBLIOGRAPHIE	281
Textes anciens	281

Auteurs latins.....	281
Auteurs grecs	284
Travaux modernes.....	285
Ouvrages	285
Articles.....	291
TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	298
TABLE DES MATIÈRES	300

UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

UFR Lettres et Sciences Humaines

École doctorale Sociétés, Espaces, Pratiques, Temps (SEPT)

Institut des Sciences et Techniques de l'Antiquité (ISTA- EA 4011)

THÈSE

Pour l'obtention du grade de
Docteur de l'Université de Bourgogne Franche-Comté
Discipline : Langues et littératures anciennes

**L'image de l'homme à la peau foncée
dans le monde romain antique :**

**constitution, traduction et étude
d'un corpus de textes latins**

Volume 2 (Corpus de Textes)

par

Micahel Syna DIATTA

Le 14 décembre 2017

Sous la direction de M. le Professeur Jean-Yves GUILLAUMIN

Membres du Jury :

Monsieur Claude BRUNET, Maître de Conférences de Latin à l'Université de Franche-Comté,
co-directeur de la thèse

Monsieur Jean-Yves GUILLAUMIN, Professeur émérite de l'Université de Franche-Comté,
directeur de la thèse

Monsieur Babacar DIOP, Professeur titulaire à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de
l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Rapporteur

Monsieur Bertrand LANÇON, Professeur émérite de l'Université de Limoges, Président

Monsieur Stéphane RATTI, Professeur à l'Université de Franche-Comté, Rapporteur

Monsieur Pierre SARR, Maître de Conférences à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar

UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

UFR Lettres et Sciences Humaines

École doctorale Sociétés, Espaces, Pratiques, Temps (SEPT)

Institut des Sciences et Techniques de l'Antiquité (ISTA- EA 4011)

THÈSE

Pour l'obtention du grade de
Docteur de l'Université de Bourgogne Franche-Comté
Discipline : Langues et littératures anciennes

L'image de l'homme à la peau foncée dans le monde romain antique :

constitution, traduction et étude d'un corpus de textes latins

Volume 2 (Corpus de Textes)

par

Micahel Syna DIATTA

Le 14 décembre 2017

Sous la direction de M. le Professeur Jean-Yves GUILLAUMIN

Membres du Jury :

Monsieur Claude BRUNET, Maître de Conférences de Latin à l'Université de Franche-Comté,
co-directeur de la thèse

Monsieur Jean-Yves GUILLAUMIN, Professeur émérite de l'Université de Franche-Comté,
directeur de la thèse

Monsieur Babacar DIOP, Professeur titulaire à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de
l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Rapporteur

Monsieur Bertrand LANÇON, Professeur émérite de l'Université de Limoges, Président

Monsieur Stéphane RATTI, Professeur à l'Université de Franche-Comté, Rapporteur

Monsieur Pierre SARR, Maître de Conférences à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar

CORPUS DE TEXTES LATINS CLASSIQUES CONCERNANT *AETHIOPS*

AUTEUR : AMMIEN MARCELLIN (AMMIANUS MARCELLINUS)

DATE : 4^e s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Res gestae* 14, 8, 3

LEMME : Aethiopia

ÉDITION : W. Seyfarth, L. Jacob-Karau et I. Ulmann, *Ammiani Marcellini Rerum gestarum libri qui supersunt*, vol. 1, Leipzig, 1978

SUJET : Tarse peut être fondée par un Éthiopien

TEXTE : *Ciliciam uero, quae Cydno amni exsultat, Tarsus nobilitat, urbs perspicabilis ; hanc condidisse Perseus memoratur, Iouis filius et Danaes, uel certe ex Aethiopia profectus Sandan quidam nomine uir opulentus et nobilis, et Anazarbus auctoris uocabulum referens et Mobsuestia, uatis illius domicilium Mobsi, quem a commilitio Argonautarum, cum aureo uellere direpto redirent, errore abstractum delatumque ad Africae litus mors repentina consumpsit, et ex eo caespite Punico tecti manes eius heroici dolorum uarietati medentur plerumque sospitales.*

TRADUCTION : Quant à la Cilicie, fière d'être arrosée par le Cydnus, elle compte parmi ses titres de gloire Tarse, ville bien digne d'attirer les regards, et dont la fondation est attribuée à Persée, fils de Jupiter et de Danaé, ou à un certain Sandan, noble et riche personnage venu d'Éthiopie ; Anazarbe, dont le nom rappelle celui de son fondateur ; et Mopsueste, séjour du devin Mopsus, compagnon des Argonautes, qui, séparé fortuitement de l'expédition comme elle revenait après s'être emparée de la Toison d'or, fut jeté sur la rive d'Afrique où il trouva une mort soudaine ; depuis lors les mânes de ce héros, sous le gazon punique qui le recouvre, manifestent envers des maladies variées une vertu curative qu'on invoque rarement sans effet.

AUTEUR : AMMIEN MARCELLIN (AMMIANUS MARCELLINUS)

DATE : 4^e s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Res gestae* 19, 4, 3-4

LEMME : Aethiopiae

ÉDITION : W. Seyfarth, L. Jacob-Karau et I. Ulmann, *Ammiani Marcellini Rerum gestarum libri qui supersunt*, vol. 1, Leipzig, 1978

SUJET : La peste d'Athènes venait d'Éthiopie

TEXTE : *Hinc cum decennali bello Graecia desudaret ne peregrinus poenas dissociati regalis matrimonii lucraretur, huius modi grassante perniciose telis Apollinis periere conplures, qui sol aestimatur. Atque ut Thucydides exponit, clades illa, quae in Peloponnesiaci belli principiis Athenienses acerbo genere morbi uexauit, ab usque feruenti Aethiopiae plaga paulatim proserpens Atticam occupauit.*

TRADUCTION : C'est ainsi que, comme la Grèce s'épuisait dans une guerre de dix ans pour interdire à un étranger de tirer bénéfice du mariage royal qu'il avait brisé, une épidémie de ce genre causa de très nombreux décès sous les flèches d'Apollon, c'est-à-dire du soleil. Et aussi, selon le récit de Thucydide, le fléau qui, au début de la guerre du Péloponnèse, frappa les Athéniens d'une maladie destructrice, se glissant peu à peu depuis la zone brûlante de l'Éthiopie jusqu'à envahir l'Attique.

AUTEUR : AMMIEN MARCELLIN (AMMIANUS MARCELLINUS)

DATE : 4^e s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Res gestae* 22, 15, 2

LEMME : Aethiopum

ÉDITION : W. Seyfarth, L. Jacob-Karau et I. Ulmann, *Ammiani Marcellini Rerum gestarum libri qui supersunt*, vol. 1, Leipzig, 1978

SUJET : Méroé ville d'Éthiopie

TEXTE : *Aegyptum gentem omnium uetustissimam, nisi quod super antiquitate certat cum Scythis, a meridiali latere Syrtes maiores et Phycus promunturium et Borion et Garamantes nationesque uariae claudunt ; qua orientem e regione prospicit, Elephantinen et Meroen urbes Aethiopum et Catadupos Rubrumque pelagus et Scenitas praetenditur Arabas, quos Saracenos nunc appellamus ; septentrioni supposita terrarum situ cohaeret immenso, unde exordium Asia Syriarumque prouinciae sumunt ; a uespera Issiaco disiungitur mari, quod quidam nominauere Parthenium.*

TRADUCTION : L'Égypte, la plus ancienne de toutes nations, si ce n'est que pour l'ancienneté elle est en rivalité avec les Scythes, est limitée du côté du midi par la grande Syrte, les promontoires de Phycus et de Borion, par les Garamantes et par d'autres peuples ; du côté où elle regarde l'orient, elle s'étend jusqu'à Éléphantiné et à Méroé, villes des **Éthiopiens**, jusqu'aux cataractes, à la Mer Rouge et aux Arabes Scénites, que nous appelons les Sarracènes ; au septentrion, elle touche à l'immensité des terres où commencent l'Asie et les provinces de Syrie ; du côté du couchant, elle est limitée par la mer Issiaque, que certains ont nommée mer Parthénienne.

AUTEUR : AMMIEN MARCELLIN (AMMIANUS MARCELLINUS)

DATE : 4^e s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Res gestae* 22, 15, 5-6

LEMME : Aethiopicis, Aethiopas

ÉDITION : W. Seyfarth, L. Jacob-Karau et I. Ulmann, *Ammiani Marcellini Rerum gestarum libri qui supersunt*, vol. 1, Leipzig, 1978

SUJET : Les pluies d'Éthiopie ne peuvent être la cause de la crue du Nil

TEXTE : *Adfirmant aliqui physicorum in subiectis septentrioni spatiis, cum hiemes frigidae cuncta constringunt, magnitudines niuium congelascere, easque postea ui flagrantis sideris resolutas, fluxis umoribus nubes efficere grauidas, quae in meridianam plagam etesiis flantibus pulsae, expressaeque tepore nimio incrementa ubertim suggerere Nilo creduntur. Ex Aethiopicis imbribus, qui abundantes in tractibus illis per aestus torridos cadere memorantur, exundationes eius erigi anni temporibus adserunt alii praestitutis. Quod utrumque dissonare uidetur a ueritate. Imbres enim apud Aethiopas aut numquam aut per interualla temporum longa cadere memorantur.*

TRADUCTION : Parmi les physiciens, certains affirment que dans les espaces situés sous le septentrion, lorsque tout est pétrifié par la froideur de l'hiver, d'énormes masses de neige gèlent et ensuite, fondant sous l'action du ciel brûlant, donnent des nuages alourdis par leur vapeur d'eau, lesquels, poussés vers la zone du midi par les vents étésiens, éclatent sous l'effet d'une excessive tiédeur, et sont tenus pour la cause de l'abondante augmentation des eaux du Nil. D'autres disent que ce sont les pluies **d'Éthiopie**, qui tombent abondamment en ces régions

pendant les chaleurs torrides, qui causent les inondations de ce fleuve à un moment précis de l'année. L'une et l'autre explication semble s'écarter de la vérité. Car on dit que chez les **Éthiopiens** la pluie ne tombe jamais, ou bien à de longs intervalles.

AUTEUR : AMMIEN MARCELLIN (AMMIANUS MARCELLINUS)

DATE : 4^e s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Res gestae* 22, 15, 8

LEMME : Aethiopiae

ÉDITION : W. Seyfarth, L. Jacob-Karau et I. Ulmann, *Ammiani Marcellini Rerum gestarum libri qui supersunt*, vol. 1, Leipzig, 1978

SUJET : Le Nil en Éthiopie

TEXTE : *Rex autem Iuba, Punicorum confisus textu librorum, a monte quodam oriri eum exponit, qui situs in Mauretania despectat Oceanum, hisque indiciis hoc proditum ait, quod pisces et herbae et beluae similes per eas paludes gignuntur. Aethiopiae autem partes praetermeans Nilus nominum diuersitate decussa, quae ei orbem peragranti nationes indidere complures, fetans inundatione ditissima, ad cataractas, id est praeruptos scopulos, uenit, e quibus praecipitans ruit potius quam fluit ; unde Atos olim accolae usu aurium fragore assiduo deminuto necessitas uertere solum ad quietiora coegit.*

TRADUCTION : Le roi Juba, sur la foi du texte des livres puniques, dit que le Nil sort d'une montagne qui est située en Maurétanie et fait face à l'Océan ; preuve en est, dit-il, que des plantes, des poissons et des animaux semblables à ceux de la région du Nil se retrouvent dans les marais de cette région. Le Nil, coulant à travers les régions de l'**Éthiopie**, et recevant différents noms que lui donnent un grand nombre de nations dont il traverse le territoire, arrive, (...) avec un volume d'eau très considérable, aux cataractes, c'est-à-dire à des rochers à pic, du haut desquels il se précipite plutôt qu'il ne coule ; c'est pourquoi les Ates, qui habitaient autrefois dans le voisinage, sentant diminuer l'acuité de leur ouïe, furent contraints d'émigrer pour des régions plus tranquilles.

AUTEUR : AMMIEN MARCELLIN (AMMIANUS MARCELLINUS)

DATE : 4^e s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Res gestae* 22, 15, 31

LEMME : Aethiopiae

ÉDITION : W. Seyfarth, L. Jacob-Karau et I. Ulmann, *Ammiani Marcellini Rerum gestarum libri qui supersunt*, vol. 1, Leipzig, 1978

SUJET : Observation des ombres à Méroé en Éthiopie

TEXTE : *Dein Syene, in qua solstitii tempore, quo sol aestiuum cursum extendit, recta omnia ambientes radii excedere ipsis corporibus umbras non sinunt ; inde si stipitem quisquam fixerit rectum uel hominem aut arborem uiderit stantem, circa lineamentorum ipsas extremitates contemplabitur umbras absumi, sicut apud Meroen Aethiopiae partem aequinoctiali circulo proximam dicitur euenire, ubi per nonaginta dies umbrae nostris in contrarium cadunt, unde Antiscios eius incolae uocant.*

TRADUCTION : Il y a ensuite Syène, où, au moment du solstice d'été, les rayons du soleil qui enveloppent toutes les choses verticales ne permettent pas que des ombres soient projetées par les corps eux-mêmes ; c'est pourquoi, si l'on plante verticalement un piquet ou si l'on

regarde un homme debout, ou un arbre, on observera que leur ombre n'existe pas à l'extrémité inférieure de la ligne qu'ils dessinent ; on dit aussi qu'à Méroé, région d'**Éthiopie** très proche du cercle équatorial, pendant quatre-vingt dix jours les ombres tombent en sens contraire de chez nous, ce qui a fait donner à ses habitants le nom d'Antisciens.

AUTEUR : AMMIEN MARCELLIN (AMMIANUS MARCELLINUS)

DATE : 4^e s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Res gestae* 29, 5, 37

LEMME : Aethiopum

ÉDITION : W. Seyfarth, L. Jacob-Karau et I. Ulmann, *Ammiani Marcellini Rerum gestarum libri qui supersunt*, vol. 2, Leipzig, 1978

SUJET : Les Éthiopiens dans une guerre contre Théodose

TEXTE : *Theodosius nullique adeuntium parcens mundiore uictu stipendioque milite recreato Caprariensibus Abannisque eorum uicinis proelio leui sublati ad municipium properauit fense, sed ueris nuntiis doctus barbaros occupasse iam tumulos per anfracta undique spatia in sublime porrectos nullique peruios nisi indigenis locorum perquam gnaris repetendo dedit hostibus facultatem per indutias licet breues **Aethiopum** iuxta agentium adminiculis augeri uel maximis.*

TRADUCTION : Théodose, n'épargnant aucun de ceux qui s'approchèrent, ayant ranimé l'ardeur de ses soldats grâce à une nourriture meilleure et grâce au paiement de la solde, et ayant détruit les Caprariens et leurs voisins les Abannes en un combat facile, se hâta vers le municpe de (...). Mais ayant appris par des messagers dignes de foi que les barbares avaient déjà occupé des collines qui dominaient de toutes parts des précipices, et où ne pouvaient s'engager que des indigènes connaissant parfaitement les lieux, il donna aux ennemis, en se retirant, la possibilité de profiter d'une trêve même courte pour recevoir des renforts considérables des **Éthiopiens** du voisinage.

AUTEUR : LUCIUS AMPELIUS

DATE : 2^e s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Liber memorialis* 6, 5

LEMME : Aethiopes

ÉDITION : M.-P. Arnaud-Lindet, CUF, 1993

SUJET : Éthiopiens de Libye

TEXTE : *In Libya gentes clarissimae **Aethiopes**, Mauri, Numidae, Poeni, Gaetuli, Garamantes, Nasamones, Aegyptii.*

TRADUCTION : En Libye, les peuples les plus renommés sont les **Éthiopiens**, les Maures, les Numides, les Carthaginois, les Gétules, les Garamantes, les Nasamons et les Egyptiens.

AUTEUR : LUCIUS AMPELIUS

DATE : 2^e s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Liber memorialis* 13, 2

LEMME : Aethiopiam

ÉDITION : M.-P. Arnaud-Lindet, CUF, 1993

SUJET : Cambyse fondateur de Méroé en Éthiopie

TEXTE : *Cyrus rex fortissimus qui maiore parte Asiae subacta Europam quoque inrupisset, ni a Tomyri Scytharum regina uictus oppressusque esset. Cambyses filius nequam Cyri qui cum LXX milia hostium subegisset in Aegypto et regem eius Amasin, Aethiopian profectus magna parte militum per famem amissa inritus rediit ; urbem tamen ibi condidit Meroen.*

TRADUCTION : Cyrus, roi très courageux, qui, après avoir soumis la plus grande partie de l'Asie, aurait aussi envahi l'Europe, s'il n'avait été vaincu et tué par Tomyris, reine des Scythes. Cambyse, fils indigne de Cyrus, qui, après avoir vaincu en Égypte soixante-dix mille ennemis et Amasis, roi de ce pays, passa en **Éthiopie** où la famine lui fit perdre une grande partie de ses soldats, et dont il revint sans avoir rien obtenu ; il y fonda toutefois la ville de Méroé.

AUTEUR : LUCIUS AMPELIUS

DATE : 2^e s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Liber memorialis* 30, 1

LEMME : Aethiopia

ÉDITION : M.-P. Arnaud-Lindet, CUF, 1993

SUJET : Cambyse en Éthiopie

TEXTE : *Cyrus rex Persarum primus imperium Medis ademit. Duos filios reliquit Cambysen et Smerden. Horum Cambyses defuncto patre quod maior esset <rex factus> Smerden in solio sedentem capite caelum pulsare <sonniauit> <et> occidendum eum curauit. Ipse et deinde reuertens ab Aethiopia rebus per famem fractis cum in Aegyptum Memphin uenisset incolasque eius loci laetantes aduertisset, ratus est illos aduersis suis insultare, Apin in femine uulnerauit eodemque ictu occidit.*

TRADUCTION : Cyrus, premier roi des Perses, enleva l'empire aux Mèdes. Il laissa deux fils, Cambyse et Smerdis. Après la mort de leur père, Cambyse, devenu roi parce qu'il était l'aîné, ayant vu en songe Smerdis assis sur le trône et touchant le ciel de la tête, le fit tuer. Revenant ensuite d'**Éthiopie** après un échec dû à la famine, il arriva en Égypte, à Memphis, où, remarquant la joie des habitants du lieu, et s'étant persuadé qu'ils insultaient à ses revers, il blessa Apis à la cuisse et le tua de ce coup.

AUTEUR : APICIUS (MARCUS GABIUS APICIUS)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *De re coquinaria* 1, 32, 2

LEMME : Aethiopicum

ÉDITION : J. André, CUF, 1974

SUJET : Cumin d'Éthiopie

TEXTE : *Oxyporum : cumini uncias II, gingiberis unciam I, rutae uiridis unciam I, nitri scripulos VI, dactylorum pinguium scripulos XII, piperis unciam I, mellis uncias IX. Cuminum uel Aethiopicum aut Syriacum aut Libycum aceto infundes, sicca et sic tundes. Postea melle comprehendis. Cum necesse fuerit, oxygaro uteris.*

TRADUCTION : Oxyporum : 2 onces de cumin, 1 once de gingembre, 1 once de rue fraîche, 6 scrupules de carbonate de soude, 12 scrupules de dattes grasses, 1 once de poivre, 9 onces de miel. Faire tremper dans du vinaigre du cumin d'**Éthiopie**, de Syrie ou de Libye, laisser sécher, puis broyer. Lier ensuite avec du miel. En cas de besoin, prendre de l'oxygarum.

AUTEUR : APICIUS (MARCUS GABIUS APICIUS)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *De re coquinaria* 3, 18, 3

LEMME : Aethiopicum

ÉDITION : J. André, CUF, 1974

SUJET : Cumin d'Éthiopie

TEXTE : *INTVBA ET LACTVCAE. Intuba ex liquamine et oleo modico ꝑmedereꝑ cepa concisa. Pro lactucis uero hieme intuba ex embammate uel melle et aceto acri. Lactucas cum oxyporio et aceto et modico liquamine. Ad digestionem et inflationem et ne lactucae laedant : cuminum uncias II, gingiber unciam I, rutae uiridis unciam I, dactilorum pinguium scrupulos XII, piperis unciam I, mellis uncias IX, cuminum aut **Aethiopicum** aut Syriacum aut Libycum. Tundes cuminum et postea infundes in aceto. Cum siccauerit, postea melle omnia comprehendes. Cum necesse fuerit, dimidium cochlearum aceto et liquamine modico misces aut post cenam dimidium cochlearem accipies.*

TRADUCTION : CHICOREES ET LAITUES. (...) les chicorées dans du garum et un peu d'huile, avec de l'oignon émincé. Au lieu des laitues, en hiver, des chicorées avec de l'embamma, ou bien avec du miel et du vinaigre fort. Laitues : avec de l'oxyporium, du vinaigre et un peu de garum. Pour la digestion et les ballonnements, et pour que les laitues n'incommodent pas : 2 onces de cumin, 1 once de gingembre, 1 once rue de fraîche, 12 scrupules de dattes grasses, 1 once de poivre, 9 onces de miel — du cumin d'**Éthiopie**, de Syrie ou de Libye. Piler le cumin puis le verser dans du vinaigre. Une fois qu'il a séché, lier le tout avec du miel. En cas de besoin, mélanger une demi-cuillerée avec du vinaigre et un peu de garum, ou bien prendre une demi-cuillerée après le repas.

AUTEUR : APULÉE (LUCIUS APULEIUS)

DATE : 2^e s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Metamorphoses* 1, 8, 8

LEMME : Aethiopes

ÉDITION : R. Helm, Teubner, 1955

SUJET : Deux sortes d'**Éthiopiens**

TEXTE : *Nam ut se ament efflictim non modo incolae uerum etiam Indi uel **Aethiopes** utrique uel ipsi Antichones, folia sunt artis et nugae merae.*

TRADUCTION : Qu'elle se fasse aimer non seulement des gens du pays, mais des Indiens, des deux sortes d'**Éthiopiens**, et même des Antichtones, ce sont là jeux de son art et pures balivernes.

AUTEUR : APULÉE (LUCIUS APULEIUS)

DATE : 2^e s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Metamorphoses* 11, 5, 3

LEMME : Aethiopes

ÉDITION : R. Helm, Teubner, 1955

SUJET : Deux sortes d'**Éthiopiens**

TEXTE : *Inde primigenii Phryges Pessinuntiam deum matrem, hinc autochtones Attici Cecropeiam Mineruam, illinc fluctuantes Cyprii Paphiam Venerem, Cretes sagittiferi*

*Dictynnam Dianam, Siculi trilingues Stygiam Proserpinam, Eleusinii uetusti Actaeam Cererem, Iunonem alii, Bellonam alii, Hecatam isti, Rhamnusiā illi, et qui nascentis dei Solis inchoantibus <et occidentis inclinantibus> inlustrantur radiis **Aethiopes** utrique priscaque doctrina pollentes Aegyptii caerimoniis me propriis percolentes appellant uero nomine reginam Isidem.*

TRADUCTION : Ici, pour les Phrygiens, premiers-nés des mortels, je suis la déesse de Pessinonte, la mère des dieux ; là, pour le peuple de l'Attique, né du sol, je suis Minerve Cécropienne ; pour les Chypriotes portés par les flots, je suis la Vénus de Paphos ; la Diane du Dictys pour les Crétois porteurs de flèches ; pour les Siciliens aux trois langues, la Proserpine Stygienne ; et dans les anciens rites d'Éleusis Cérés d'Acté ; Junon pour les uns, Bellone pour d'autres, Hécate pour ceux-ci, Celle de Rhamnonte pour ceux-là. Et ceux qui sont illuminés par les rayons du dieu Soleil à son lever comme par les rayons <qui s'inclinent à son coucher>, les deux sortes d'**Éthiopiens**, et les Égyptiens puissants de leur antique savoir, me rendent le culte qui m'est propre en m'appelant de mon nom véritable, Isis Reine.

AUTEUR : AUGUSTE (C. IULIUS CAESAR AUGUSTUS OCTAVIANUS)

DATE : 1^{er} s. av. J.-C. - 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Res gestae* 26, 5

LEMME : Aethiopiam

ÉDITION : J. Scheid, CUF, 2007

SUJET : Campagne d'Éthiopie et d'Arabie par Pétrone sous l'ordre d'Auguste

TEXTE : *Omniū prouinciarum populi Romani quibus finitimae fuerunt gentes quae n[on] parerent imperio nos]tro fines auxi. Gallias et Hispanias prou[n]cias, item Germaniam quae claudit Oceanus a Gadibus ad ostium Albis fluminis pacauit. Alpes a r]egione ea, quae proxima est Hadriano mari, ad Tuscum pacari feci nulli genti bello per iniuriam inlato. Classis mea per Oceanum ab ostio Rheni ad solis orientis regionem usque ad fin[es] Cimbrorum nauigauit, [] quo neque terra neque mari quisquam Romanus ante id tempus adit, Cimbrique et Charydes et Semnones et eiusdem tractus alii Germanorum populi per legatos amicitiam meam et populi Romani petierunt. Meo iussu et auspicio ducti sunt duo exercitus eodem fere tempore in **Aethiopiam** et in Arabiam, quae appellatur Eudaemon, maximaeque hostium gentis utriusque copiae caesae sunt in acie et complura oppida capta. In **Aethiopiam** usque ad oppidum Nabata peruentum est, cui proxima est Meroe ; in Arabiam usque in fines Sabaeorum processit exercitus ad oppidum Mariba.*

TRADUCTION : J'ai augmenté le territoire de toutes les provinces du peuple romain dont les nations voisines n'obéissaient pas à notre pouvoir. J'ai pacifié les Gaules et les Espagnes, ainsi que la Germanie, tout ce que limite l'Océan, de Gadès à l'embouchure de l'Elbe. J'ai fait en sorte que la paix revienne dans les Alpes, depuis la région qui est proche de la mer Adriatique jusqu'à la mer Tyrrhénienne, sans faire à aucun peuple une guerre injuste. Ma flotte a navigué sur l'Océan depuis l'embouchure du Rhin en direction de la région du soleil levant jusqu'au territoire des Cimbres, où aucun Romain jusqu'à ce jour n'était allé ni par terre ni par mer. Les Cimbres, les Charydes, les Semnons et d'autres peuples Germains de la même région ont demandé par des ambassades mon amitié et celle du peuple romain. Sur mon ordre et sous mes auspices, deux armées ont été conduites à peu près à la même époque en **Éthiopie** et dans l'Arabie que l'on appelle Heureuse, et des forces très importantes de ces deux nations ont été taillées en

pièces au combat, et de très nombreuses places fortes ont été prises. On est parvenu en **Éthiopie** jusqu'à la ville de Nabata, dont est proche Méroé ; en Arabie, l'armée s'est avancée jusqu'au territoire des Sabéens, à la ville de Mariba.

AUTEUR : CALPURNIUS FLACCUS

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Declamationes* 2

LEMME : Aethiopem

ÉDITION : L. Hakanson, 1978

COMMENTAIRE : Au début du passage, on corrige *amauit* des manuscrits en *amaui*, parce que c'est la femme qui parle (cette correction a déjà été proposée par certains éditeurs). Dans la deuxième phrase, on corrige en *deformium* la leçon *formarum* des manuscrits (cette correction, à notre connaissance, n'a pas été proposée).

SUJET : « Une femme mariée a accouché d'un **enfant noir**. Elle est accusée d'adultère »

TEXTE : *Matrona Aethiopem peperit. Arguitur adulterii. Expers iudicii est amor ; non rationem habet, non sanitatem ; alioquin omnes idem amaremus. Nonnumquam incredibiliter peccare ratio peccandi est. « Non semper » inquit « similes parentibus liberi nascuntur ». Quid tibi cum isto patrocínio est, nisi ut appareat te peccasse securius ? Miramur hanc legem esse naturae, ut in sobolem transeant formae, quas quasi descriptas species custodiunt ? Sua cuique genti etiam facies manet : Rutili sunt Germaniae uultus et flaua proceritas ; Hispaniae non eodem omnes colore tinguntur ? Ex altera parte, qua conuexus et deficiens mundus uicinum ꝑmittit orientem, illic effusiora corpora, illic collectiora nascuntur. Diuersa sunt mortalium genera, nemo tamen est suo generi dissimilis. « Quid ergo » ? inquit « amaui Aethiopem ? » Est interdum, iudices, malarum quoque rerum sua gratia, est quaedam deformium uoluptas. Miraris, si aliquis non sapienter amat, cum incipere amare non sit sapientis ? Da mihi sanos mulieris oculos : nemo adulter formosus est. Periturae pudicitiae minima in eo est sollicitudo, quemadmodum pereat. Proprium est profanae libidinis nescire, quo cadat. Vbi semel pudor corrui, nulla inclinatis in uitium animis ruina deformis est. Is demum libidini placuit, in quem non posset mariti cadere suspicio.*

Altera pars

Ita non maius est argumentum pudicitiae, quod parere uoluit, quam impudicitiae, quod infeliciter peperit ? Vides partum laesis fortasse uisceribus excussum : multum fortunae etiam intra uterum licet. Vides sanguinis uitio perustam cutem ; colorem putas. Istud fortasse infantis iniuria est. Hoc ipsum, quod alte infuscatam cutem liuor infecit, dies longus extenuat. Niuea plerumque membra sole fuscantur, et corpori pallor excedit. Quamuis naturaliter fuscis artus umbra cogit albescere. Tantum tempori licet quantum putas licere naturae.

TRADUCTION : « Une femme mariée a accouché d'un **enfant noir**. Elle est accusée d'adultère ».

L'amour est dépourvu de jugement ; il n'a ni raison ni bon sens, autrement nous aimerions tous de la même façon. Le motif d'une faute est quelquefois son caractère inimaginable. « Les enfants, à leur naissance », dit-elle, « ne ressemblent pas toujours à leurs parents ». Qu'as-tu à faire de ce genre de défense, si ce n'est pour qu'il soit manifeste que tu as fauté en toute sécurité ? Sommes-nous étonnés que ce soit une loi naturelle que les caractères de quelqu'un se transmettent à sa descendance, et que les races les conservent comme s'il s'agissait de transmettre la copie d'un document ? À chaque nation son type physique : en Germanie, on a le visage rubicond, on est blond et de grande taille ; en Espagne, tous les hommes n'ont-ils pas le même teint ? Dans la direction opposée, là où la voûte du ciel s'incurve à son extrémité et

donne à l'Orient un aspect différent¹, on naît en tel endroit plus mince, en tel autre plus trapu. Les races humaines sont diverses, personne cependant n'est différent de sa propre race. « Eh quoi, dit-elle, j'ai couché avec **un Noir** ? » Le mal aussi, juges, a parfois son propre charme, et il y a une sorte de plaisir dans une conduite immorale². Tu t'étonnes de voir quelqu'un manquer de bon sens dans l'amour, alors que tomber amoureux n'est pas d'une personne de bon sens ? Suppose qu'une femme ait un regard sain : aucun adultère n'est beau pour elle. Quand la chasteté se dispose à sa perte, la manière dont elle se perd est le dernier de ses soucis. Le propre d'un désir vulgaire est de ne pas savoir où il tombe. Une fois la pudeur ruinée, aucune ruine n'a plus de laideur pour des esprits qui sont enclins au vice. Enfin le partenaire de débauche a été choisi de manière que les soupçons du mari ne puissent porter sur lui.

La partie adverse

Ne doit-on pas voir dans la volonté d'accoucher une preuve de vertu bien plus qu'une preuve d'impudicité dans un accouchement malheureux³ ? Tu as sous les yeux un nouveau-né qui a peut-être été arraché à des entrailles blessées : la malchance peut beaucoup même à l'intérieur de l'utérus. Tu vois une peau brûlée par la faute du sang : tu prends cela pour le teint naturel, c'est peut-être un dommage subi par le nouveau-né. Le fait même que des ecchymoses ont assombri et profondément décoloré la peau peut être atténué en un temps assez long. Des membres blancs comme la neige sont très souvent tannés par le soleil, et le corps perd son teint pâle. Aussi foncés qu'ils soient par nature, des membres peuvent être réduits à la pâleur par l'absence de soleil. Le temps peut faire autant que tu penses que peut faire la nature.

AUTEUR : CATULLE (CAIUS VALERIUS CATULLUS)

DATE : 1^{er} s. av. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Carmina* 66, 52

LEMME : Aethiopsis

ÉDITION : H. Bardon, Teubner, 1973

SUJET : L'Éthiopien Memnon

TEXTE : *Abiunctae paulo ante comae mea fata sorores
lugebant, cum se Memnonis Aethiopsis
unigena impellens nutantibus aera pinnis
obtulit Arsinoes Locridos ales equus,
isque per aetherias me tollens auolat umbras
et Veneris casto collocat in gremio.*

TRADUCTION : Les autres boucles, mes sœurs, qui venaient d'être séparées de moi, pleuraient ma destinée, quand apparut le frère de l'Éthiopien Memnon, le cheval ailé de la Locrienne Arsinoé, fendant les airs du battement de ses ailes, et il s'envole, m'enlevant à travers les ombres de l'éther, et me place dans le chaste sein de Vénus.

¹ Texte difficile, certainement corrompu. La région en question est située à l'extrémité orientale de la Terre, que vient toucher la voûte céleste. Comme le soleil est plus proche de la Terre, ses rayons sont plus forts, ce qui a une influence sur la couleur de la peau.

² [On peut lire *deformium*, c'est-à-dire *deformium rerum* : *deformium rerum est interdum quaedam uoluptas*, 'les choses laides suscitent parfois une sorte de plaisir'. L'adjectif *deformis* est utilisé un peu plus loin dans *nulla... ruina deformis est*].

³ Argument : « si la femme n'a pas avorté, c'est qu'elle n'avait aucune raison de penser qu'elle allait accoucher d'un enfant noir ».

AUTEUR : PSEUDO-CICÉRON (MARCUS TULLIUS CICERO)

DATE : 1^{er} s. av. J.-C.

RÉFÉRENCE : *ad Herennium* 4, 50, 63

LEMME : Aethiops

ÉDITION : F. Marx, Teubner, 1923

SUJET : Utilisation d'un esclave Noir au début du I^{er} s. av. J.-C. (l'*Ad Herennium* semble être des années 84 d'après son éditeur CUF Guy Achard).

TEXTE : *Ei dicit in aurem aut ut domi lectuli sternantur, aut ab auunculo rogetur Aethiops qui ad balineas ueniat, aut asturconi locus ante ostium suum detur, aut aliquod fragile falsae choragium gloriae conparetur.*

TRADUCTION : Il lui dit à l'oreille de faire dresser à la maison les lits de la table, ou de demander à son oncle un **Éthiopien** pour l'accompagner aux bains, ou de faire donner devant sa porte une place à un cheval d'Asturie, ou de préparer quelque fragile simulacre de sa fausse gloire.

AUTEUR : CICÉRON (MARCUS TULLIUS CICERO)

DATE : 1^{er} s. av. J.-C.

RÉFÉRENCE : *De diuinatione* 2, 96

LEMME : Aethiopus

ÉDITION : R. Giomini, Teubner, 1975

SUJET : Théorie des climats

TEXTE : *Quid ? Differentia locorum nonne dissimiles hominum procreationes habet ? quas quidem percurrere oratione facile est, quid inter Indos et Persas, Aethiopus et Syros differat corporibus, animis, ut incredibilis uarietas dissimilitudoque sit. Ex quo intellegitur plus terrarum situs quam lunae status ad nascendum ualere.*

TRADUCTION : Quoi ? La différence des lieux n'entraîne-t-elle pas une différence dans la nature des hommes ? Il est facile d'en traiter, et de voir pourquoi il y a une différence physique et morale entre les Indiens et les Perses, entre les **Éthiopiens** et les Syriens, au point que leur diversité et leur dissemblance sont incroyables ; d'où l'on comprend que les climats influent davantage sur la nature humaine que les phases de la lune.

AUTEUR : CLAUDIEN (CLAUDIUS CLAUDIANUS)

DATE : vers 400 ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *De consulatu Stilichonis* 1, 173

LEMME : Aethiopum

ÉDITION : J.B. Hall, Teubner, 1985

SUJET : Chaleur chez les Éthiopiens

TEXTE : *Vexillum nauale dares, sub puppibus ibat
Ionium, nullis succincta Ceraunia nimbis
nec iuga Leucatae feriens spumantia fluctu
deterrebat hiemps, tu si glaciale iuberes
uestigare fretum, securo milite ducti
stagna reluctantes quaterent Saturnia remi ;
si deserta Noti, fontem si quaerere Nili,*

Aethiopum medios penetrassent uela uapores.

TRADUCTION : Arbores-tu le pavillon des combats, tes vaisseaux cachent à la vue de la mer Ionienne ; ni les nuages amassés à l'entour des monts Cérauniens, ni la tempête, lançant contre les monts de Leucade les vagues qui les couvrent d'écume, ne les arrêtent. Ordonnerais-tu de pénétrer dans les mers glaciales, les rames résistantes manœuvrées par l'intrépide soldat agiteraient les eaux figées de Saturne ; ordonnerais-tu de se diriger vers les déserts du Notus et de chercher la source du Nil, leurs voiles pénétreraient au milieu des vapeurs des **Éthiopiens**.

AUTEUR : CLAUDIEN (CLAUDIUS CLAUDIANUS)

DATE : vers 400 ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *De consulatu Stilichonis* 1, 246

LEMME : Aethiopum

ÉDITION : J.B. Hall, Teubner, 1985

SUJET : Les Éthiopiens, les Maures, les Garamantes, les Nubiens alliés de Gildon / Soleil ardent de l'Éthiopie

TEXTE : *post domitas Arctos alio prorupit ab axe
tempestas et, ne qua tuis intacta tropaeis
pars foret, Australis sonuit tuba : mouerat omnes
Maurorum Gildo populos, quibus inminet Atlans
et quos interior nimio plaga sole relegat,
quos uagus umectat Cinyps et proximus hortis
Hesperidum Triton et Gir notissimus amnis
Aethiopum, simili mentitus gurgite Nilum ;
uenerat et paruis redimitus Nuba sagittis
et uelox Garamans, nec quamuis tristibus Hammon
responsis alacrem potuit Nasamona morari.*

TRADUCTION : Les Ourses sont à peine domptées que depuis l'autre extrémité du monde s'est précipitée une tempête et, pour qu'aucune région ne reste à l'écart de tes trophées, la trompette a résonné au midi : Gildon avait soulevé tous les peuples des Maures que domine l'Atlas, ceux qui sont relégués dans la zone intérieure sous un soleil ardent, ceux que baignent le tortueux Cinyphe, le Triton voisin du jardin des Hespérides, et le Gir, le fleuve le plus notable chez les **Éthiopiens**, qui voudrait, par le bouillonnement semblable de ses eaux, se faire passer pour le Nil ; il avait été rejoint par le Nubien ceint de ses petites flèches et le Garamante rapide, et Hammon, malgré ses sinistres oracles, n'avait pu retarder le Nasamon plein d'entrain.

AUTEUR : CLAUDIEN (CLAUDIUS CLAUDIANUS)

DATE : vers 400 ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *De consulatu Stilichonis* 1, 351

LEMME : Aethiopum

ÉDITION : J.B. Hall, Teubner, 1985

SUJET : Les flèches empoisonnées des Éthiopiens

TEXTE : *Sed didicit non Aethiopum geminata uenenis
uulnera, non fusum crebris hastilibus imbrem,
non equitum nimbos Latiis obsistere pilis.*

TRADUCTION : Mais il a appris que ni la double blessure causée par les traits empoisonnés des **Éthiopiens**, ni la pluie de flèches qui tombe dense, ni les nuées de cavaliers, ne résistent aux javelots romains.

AUTEUR : CLAUDIEN (CLAUDIUS CLAUDIANUS)

DATE : vers 400 ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *De consulatu Stilichonis* 3, 333

LEMME : Aethiopum

ÉDITION : J.B. Hall, Teubner, 1985

SUJET : les troupeaux des Éthiopiens

TEXTE : *Iamque pererratis Libyae flagrantibus oris
legerat eximios Phoebi germana leones,
Hesperidas qui saepe fugant uentoque citatis
terrificant Atlanta iubis armentaque longe
uastant **Aethiopum** quorumque inpune fragosa
murmura pastores numquam excepere per auras.*

TRADUCTION : Et déjà, ayant parcouru les sables brûlants de la Libye, la sœur de Phébus avait choisi des lions superbes, qui souvent mettent en fuite les Hespérides, épouvantent l'Atlas de leur crinière qu'agite le vent et ravagent au loin les troupeaux des **Éthiopiens**, et dont jamais les rugissements qui retentissent dans les airs n'ont été entendus sans dommage par les bergers.

AUTEUR : CLAUDIEN (CLAUDIUS CLAUDIANUS)

DATE : vers 400 ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *In Eutropium* 1, 177

LEMME : Aethiopum

ÉDITION : J.B. Hall, Teubner, 1985

SUJET : Méroé et les plaines des Éthiopiens

TEXTE : *Postquam obsitus aevo
semiuir excelsam rerum sublatus in arcem,
quod nec uota pati, nec fingere somnia possent,
uidit sub pedibus leges, subiectaque colla
nobilium, tantumque sibi permittere fata,
qui nihil optasset plus libertate mereri
iam iam dissimulat dominos, alteque tumescunt
seruiles animi : procerum squalore repletus
carcer et exulibus Meroe campique gemiscunt
Aethiopum ; poenis hominum plaga personat ardens ;
marmaricus claris uiolatur caedibus Hammon.*

TRADUCTION : Dès que, chargé d'années, cet eunuque a été élevé à la citadelle du pouvoir suprême, et que, chose que ses vœux n'auraient pu permettre ni ses songes imaginer, il a vu à ses pieds les lois, la nuque des nobles soumise, et que les destins lui permettent tout, lui qui n'aurait rien pu souhaiter de plus que la liberté, il néglige désormais ses maîtres, et son âme d'esclave s'enfle d'orgueil : la prison est remplie des grands personnages en haillons, Méroé et les plaines des **Éthiopiens** retentissent du gémissement des exilés ; la zone brûlante résonne

des châtimens qu'il inflige ; et les meurtres de l'élite portent atteinte à l'Hammon de Marmarique.

AUTEUR : CLAUDIEN (CLAUDIUS CLAUDIANUS)

DATE : vers 400 ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *De bello Gildonico* 190

LEMME : Aethiopem

ÉDITION : T. Birt, MGH Auct. ant. 10, 1892

SUJET : Métissage avec des Éthiopiens

TEXTE : *Mauris clarissima quaeque
fastidita datur ; media Carthagine ductae
barbara Sidoniae subeunt conubia matres ;
Aethiopem nobis generum, Nasamona maritum
ingerit ; exterret cunabula discolor infans.
His fretus sociis ipso iam principe maior
incedit ; peditum praecurrunt agmina longe ;
circumdant equitum turmae regesque clientes,
quos nostris ditat spoliis.*

TRADUCTION : Les plus illustres, dédaignées, sont données à des Maures ; traînées au milieu de Carthage, les Sidoniennes déjà mères subissent des mariages barbares. Il nous impose un **Éthiopien** pour gendre, un Nasamon pour époux ; un nouveau-né de couleur différente terrifie le berceau. Confiant en de tels alliés, il s'avance, désormais plus puissant que le prince lui-même ; il est précédé par des colonnes de fantassins, entouré par des escadrons de cavaliers, et des rois ses clients, qu'il enrichit de nos dépouilles.

AUTEUR : CLAUDIEN (CLAUDIUS CLAUDIANUS)

DATE : vers 400 ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Panegyricus de quarto consulatu Honorii* 34

LEMME : Aethiopum

ÉDITION : T. Birt, MGH Auct. ant. 10, 1892

SUJET : Les déserts des Éthiopiens

TEXTE : *Quis calor obsistit forti ? Per uasta cucurrit
Aethiopum, cinxitque nouis Atlanta maniplis ;
uirgineum Tritona bibit, sparsosque uenenis
Gorgoneos uidit thalamos, et uile uirentes
Hesperidum risit, quos ditat fabula ramos.
Arx incensa Iubae, rabies Maurusia ferro
cessit, et antiqui penetralia diruta Bocchi.*

TRADUCTION : Quel obstacle est-ce que la chaleur pour un homme courageux ? Il parcourut les déserts des **Éthiopiens**, enveloppa l'Atlas de troupes qu'il n'avait jamais vues, but l'eau vierge du Triton, vit la chambre des Gorgones jonchée de poisons ; et les vergers des Hespérides, que la fable enrichit de ses trésors, n'offrirent à ses yeux qu'une verdure sans beauté. On le vit livrer aux flammes le palais de Juba, abattre sous le fer la rage du Maure, et rendre à la poussière l'antique demeure de Bocchus.

AUTEUR : CLAUDIEN (CLAUDIUS CLAUDIANUS)

DATE : vers 400 ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Panegyricus dictus Mallio Theodoro consuli* 196

LEMME : Aethiopum

ÉDITION : J.B. Hall, Teubner, 1985

SUJET : La chaleur des Éthiopiens

TEXTE : *Esse sed iniustum fateor quodcumque negatur
Iustitiae. Tu prima hominem siluestribus antris
elicis et foedo deterges saecula uictu.*

*Te propter colimus leges animosque ferarum
exuimus. Nitidis quisquis te sensibus hausit,
irruet intrepidus flammis, hiberna secabit
aequora, confertos hostes superabit inermis.*

*Ille uel Aethiopum pluuiis solabitur aestus ;
illum trans Scythiam uernus comitabitur aer.*

TRADUCTION : Mais c'est une injustice, je l'avoue, que tout ce qui est refusé à la Justice. C'est toi qui la première tires l'homme des grottes des forêts et arraches les générations à un genre de vie indigne ; c'est grâce à toi que nous respectons des lois et que nous nous sommes dépouillés de la bestialité. Quiconque d'une intelligence pure s'est pénétré de toi s'élancera sans trembler dans les flammes, fendra les flots de l'hiver, et sans armes viendra à bout de troupes serrées d'ennemis. Il soulagera par la pluie la chaleur des **Éthiopiens** ; il sera accompagné au delà de la Scythie par les vents printaniers.

AUTEUR : FLORUS (PUBLIUS ANNIUS FLORUS)

DATE : 2^e s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Epitoma de Tito Livio* 2, 17, 23

LEMME : Aethiops

ÉDITION : O. Roszbach, Teubner, 1896

SUJET : Rencontre d'un Noir avec les soldats de Brutus /Apparition d'un fantôme noir à Brutus

TEXTE : *Igitur iam ordinata magis ut poterat quam ut debebat inter triumuiros, re publica, relicto ad urbis praesidium Lepido, Caesar cum Antonio in Cassium Brutumque succingitur. Illi comparatis ingentibus copiis eamdem illam, quae fatalis Cnaeo Pompeio fuit, arenam insederant. Sed nec tum inminentia destinatae cladis signa latuere. Nam et assuetae cadauerum pabulo uolucres castra, quasi iam sua circumuolabant ; et in aciem prodeuntibus obuius Aethiops nimis aperte feralis signum fuit. Ipsique Bruto per noctem, cum illato lumine ex more aliqua secum agitaret, atra quaedam imago se obtulit, et, quae esset interrogata, « Tuus », inquit, « malus genius », ac sub oculis mirantis euanuit.*

TRADUCTION : Les affaires publiques, donc, ayant été réglées entre les triumvirs, davantage comme elles le pouvaient que comme elles auraient dû l'être, Lépide fut laissé à la défense de Rome, César et Antoine se préparèrent pour marcher contre Brutus et Cassius. Ceux-ci avaient rassemblé des troupes énormes et occupé la même plaine qui avait été fatale à Pompée. Et cette fois encore se manifestèrent des signes menaçants d'une défaite prévue. Des oiseaux habitués à se nourrir de cadavres volaient autour du camp comme s'il leur appartenait déjà et, en

marchant au combat, les soldats se trouvèrent face à un **Noir**, présage funeste tout à fait évident. Brutus lui-même, pendant la nuit, à la lumière d'une lampe, se livrait à la réflexion comme il en avait l'habitude, lorsqu'un fantôme noir lui apparut, et à la question « Qui es-tu ? » répondit « Ton mauvais génie », puis disparut à ses yeux étonnés.

AUTEUR : HISTOIRE AUGUSTE

DATE : 4^e s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Septimus Seuerus* 22, 4-5

LEMME : Aethiops

ÉDITION : E. Hohl, Teubner, 1965

SUJET : Rencontre de Septime Sévère avec un soldat noir

TEXTE : *Post murum apud uallum uisum in Britannia cum ad proximam mansionem rediret non solum uictor, sed etiam in aeternum pace fundata, uoluens animo quid ominis sibi occurreret, Aethiops quidam e numero militari, clarae inter scurras famae et celebratorum semper iocorum, cum corona e cupressu facta eidem occurrit. Quem cum ille iratus remoueri ab oculis praecepisset et coloris eius tactus omine et coronae, dixisse ille dicitur ioci causa : « totum fudisti, totum uicisti, iam deus esto uictor ». Et ciuitatem ueniens cum rem diuinam uellet facere, primum ad Bellonae templum ductus est errore haruspici rustici, deinde hostiae furuae sunt adplicatae. Quod cum esset aspernatus atque ad Palatium se reciperet, negligentia ministrorum nigrae hostiae et usque ad limen domus Palatinae imperatorem secutae sunt.*

TRADUCTION : Après avoir vu le mur et le rempart de Bretagne, il revenait au poste le plus proche, non seulement victorieux, mais ayant établi une paix perpétuelle, l'esprit occupé par le présage qui se présenterait à lui, lorsque surgit devant lui, une couronne de cyprès sur la tête, un **Noir** d'un corps de troupe, de grande réputation parmi les bouffons et dont les plaisanteries ne manquaient jamais de public. Impressionné par le présage contenu dans la couleur de cet homme et dans sa couronne, il fut pris de colère et ordonna de le mettre hors de sa vue ; mais l'autre, dit-on, lui jeta en matière de plaisanterie : « Tu as tout mis en déroute, tu as tout vaincu : sois maintenant, vainqueur, un dieu ». Arrivé à Rome, et voulant faire un sacrifice, il fut d'abord conduit par l'erreur d'un haruspice balourd au temple de Bellone, puis on lui présenta des victimes sombres. Il les repoussa et partit vers le palais ; mais la négligence des prêtres fit que les victimes noires suivirent l'empereur jusqu'à sa porte.

AUTEUR : HISTOIRE AUGUSTE

DATE : 4^e s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Antoninus Heliogabalus* 32, 5

LEMME : Aethiopibus aniculis

ÉDITION : E. Hohl, Teubner, 1965

COMMENTAIRE : Ces Éthiopiennes sont-elles des prostituées ou sont-elles contraintes ? des esclaves, sans doute.

SUJET : De la beauté des Éthiopiennes (selon Antonin Héliogabale).

TEXTE : *Saepe amicos suos cum Aethiopibus aniculis inclusit nocturnis mansionibus et usque ad lucem detinuit, cum pulcherrimas his diceret apparatus. Fecit hoc idem etiam de pueris et tunc, ante Philippum utpote, licebat.*

TRADUCTION : Souvent il enferma ses amis pendant des nuits entières avec de vieilles **Noires** et les retint jusqu'au jour, en disant qu'il leur avait fait préparer les femmes les plus belles. Il fit la même chose avec des enfants, ce qui était licite à ce moment-là, jusqu'à Philippe.

AUTEUR : HORACE (QUINTUS HORATIUS FLACCUS)

DATE : 1^{er} s. av. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Carmina* 3, 6, 14

LEMME : Aethiops

ÉDITION : D.R. Shackleton Bailey, Teubner, 1995³

SUJET : La flotte des Éthiopiens

TEXTE : *Dis te minorem quod geris, imperas.*

Hinc omne principium, huc refer exitum !

Di multa neglecti dederunt

Hesperiae mala luctuosae.

Iam bis Monaeses et Pacori manus

non auspicatos contudit impetus

nostros et adiecisse praedam

torquibus exiguis renidet.

Paene occupatam seditionibus

deleuit urbem Dacus et Aethiops,

hic classe formidatus, ille

missilibus melior sagittis.

TRADUCTION : Si tu es soumis aux Dieux, tu commandes. Rapporte-leur tout début, rapporte-leur toute fin ! Les Dieux négligés ont apporté bien des maux à l'Hespérie plongée dans le deuil. Deux fois déjà, Monaesès et la main de Pacorus ont brisé nos assauts que les auspices ne favorisaient pas, et ils rayonnent d'avoir ajouté nos dépouilles à leurs colliers étroits. Rome en proie aux séditions a presque été détruite par le Dace et par l'**Éthiopien**, l'un redoutable par sa flotte, l'autre supérieur par les flèches qu'il lance.

AUTEUR : HYGIN (CAIUS IULIUS HYGINUS)

DATE : 1^{er} s. av. J.-C. - 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *De astronomia* 1, 7

LEMME : Aethiopes

ÉDITION : Gh. Viré, Teubner, 1992

SUJET : Localisation des Éthiopiens

TEXTE : *Hoc circulo facto, dimidia sphaerae pars constituta perspicitur. E contrario item simili ratione a notio polo sex partibus sumptis, ut supra de boreo diximus, circulus ductus ἀνταρκτικός uocatur, quod contrarius est ei circulo quem ἀρκτικόν supra definiuimus. Hac definitione sphaerae centroque poli qui notius dicitur quinque partibus sumptis, circulus χειμερινὸς τροπικός instituitur, a nobis hiemalis, a nonnullis etiam brumalis appellatus, ideo quod sol cum ad eum circulum peruenit, hiemem efficit his qui ad aquilonem spectant, aestatem autem his qui in austri partibus domicilia constituerunt. Quanto enim abest longius ab his qui*

in aquilonis habitant finibus, hoc hieme maiore conflictantur, aestate autem hi quibus sol adpositus peruidetur. Itaque Aethiopes sub utroque orbe necessario fiunt. Ab hoc circulo ad aequinoctialem circulum reliquae fiunt partes quattuor, ita uti sol per octo partes sphaerae currere uideatur. Zodiacus autem circulus sic uel optime definiri poterit, ut signis factis, sicut postea dicemus, ex ordine circulus perducatur. Qui autem lacteus uocatur, contrarius aequinoctiali, ibi oportet ut eum medium diuidere et bis ad eum peruenire uideatur, semel in eo loco ubi Aquila constituitur, iterum autem ad eius signi regionem quod Procyon uocatur.

TRADUCTION : Par le tracé de ce cercle se trouve clairement établie la moitié de la sphère. Inversement, si par un procédé semblable on prend, à partir du pôle austral, six parties, de même que nous l'avons dit plus haut à propos du pôle boréal, on trace le cercle appelé antarctique parce qu'il est opposé au cercle que nous avons défini plus haut comme arctique. Si, avec cette détermination de la sphère et avec le pôle appelé austral pour centre, on prend cinq parties, on établit le tropique d'hiver, appelé par nous *hiemalis* et aussi, quelques-uns, *brumalis*, parce que le soleil, parvenant à ce cercle, produit l'hiver pour ceux qui regardent vers l'aquilon, et l'été pour ceux qui se sont établis dans les régions australes. Plus le soleil est éloigné des habitants des régions de l'aquilon, plus long est l'hiver qui les tourmente, mais c'est l'été qui tourmente ceux desquels le soleil paraît tout proche. C'est pourquoi il y a nécessairement des **Éthiopiens** sous l'un et l'autre cercle. De ce cercle jusqu'au cercle équinoxial il reste quatre parties, en sorte que le soleil paraît se déplacer à travers huit parties de la sphère. Le cercle zodiacal pourra être déterminé de la meilleure façon si, ayant placé les constellations, comme nous le dirons par la suite, on trace ensuite un cercle complet. Quant à celui qu'on appelle lacté, perpendiculaire à l'équateur, il faut qu'il paraisse le partager en son milieu et l'atteindre deux fois, une fois à l'endroit où se trouve l'Aigle, l'autre dans le secteur de la constellation appelée Procyon.

AUTEUR : HYGIN (CAIUS IULIUS HYGINUS)

DATE : 1^{er} s. av. J.-C. - 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *De astronomia* 1, 8

LEMME : Aethiopas

ÉDITION : Gh. Viré, Teubner, 1992

COMMENTAIRE : Il semble bien qu'ici *Aethiopes* renvoie nettement à la couleur de la peau, si on lit : *uidemus eos qui proximi sunt aestiuo circulo esse Aethiopas et perusto corpore*, « nous voyons que ceux qui sont les plus proches du cercle estival sont des *Aethiopes*, avec le corps brûlé ».

SUJET : Localisation des Éthiopiens

TEXTE : *Praeterea hinc quoque intellegimus illic maximum frigus et in aestiuo circulo calorem esse, quod quae terra habitatur, eos tamen uidemus, qui proxime sunt arcticum finem, uti bracis et eiusmodi uestitu fuestium†, qui autem proximi sunt aestiuo circulo, eos Aethiopas et perusto corpore esse.*

TRADUCTION : De plus, nous comprenons aussi pour cette raison les excès de froid là-bas et les excès de chaleur sur le cercle estival, puisque même dans les zones habitées de la terre nous voyons que ceux qui sont le plus près du cercle arctique portent des braies et des vêtements de ce genre, et que ceux qui sont les plus proches du cercle estival sont les **Éthiopiens**, avec le corps brûlé.

AUTEUR : HYGIN (CAIUS IULIUS HYGINUS)

DATE : 1^{er} s. av. J.-C. - 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *De astronomia* 2, 9

LEMME : Aethiopum regem

ÉDITION : Gh. Viré, Teubner, 1992

SUJET : Céphée considéré comme le fils de Phénix, roi des Éthiopiens

TEXTE : *Hunc Euripides cum ceteris Phoenicis filium, **Aethiopum** regem esse demonstravit, Andromedae patrem, quam ceto propositam notissimae historiae dixerunt. Hanc autem Perseum a periculo liberatam uxorem duxisse. Itaque ut totum genus eorum perpetuo maneret, ipsum quoque Cephea inter sidera superiores numerasse.*

TRADUCTION : Il [= Céphée] a été présenté par Euripide et par tous les autres comme le fils de Phénix, roi des **Éthiopiens** et père d'Andromède, laquelle fut exposée à un monstre marin, selon des légendes bien connues. Délivrée de ce danger par Persée, elle devint son épouse. Aussi, afin que toute la famille fût à jamais réunie, Céphée en personne a-t-il été compté parmi les constellations par les Anciens.

AUTEUR : HYGIN (CAIUS IULIUS HYGINUS)

DATE : 1^{er} s. av. J.-C. - 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *De astronomia* 2, 19

LEMME : Aethiopiam

ÉDITION : Gh. Viré, Teubner, 1992

SUJET : Les limites de l'Éthiopie

TEXTE : *Deltoton. Hoc sidus quod ut littera est Graeca in triangulo posita, ita appellatur. Quod Mercurius supra caput Arietis statuisse existimatur ideo ut obscuritas Arietis huius splendore, quo loco esset, significaretur, et Iouis nomine Graece Διός primam litteram deformaret. Nonnulli Aegypti positionem, alii qua Nilus terminaret **Aethiopiam** et Aegyptum dixerunt. Alii Siciliam figuratam putauerunt ; alii, quod orbem terrarum superiores trifariam diuiserunt, tres angulos esse constitutos dixerunt.*

TRADUCTION : Deltoton. Cette constellation a la forme triangulaire de la lettre grecque qui lui donne son nom. Mercure l'a placée au-dessus de la tête du Bélier dans le but, pense-t-on, de signaler par son éclat l'emplacement du Bélier obscur et de montrer la forme de la première lettre du grec *Dios*, nom de Jupiter. Certains y voient la forme de l'Égypte, d'autres de la région où le Nil sépare l'**Éthiopie** de l'Égypte. D'autres ont pensé que c'était la forme de la Sicile ; d'autres ont dit que ses trois angles s'expliquent par la division du monde en trois que faisaient les Anciens.

AUTEUR : HYGIN LE MYTHOGRAPHE (HYGINUS MYTHOGRAPHUS)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Fabulae* 183, 1

LEMME : Aethiops

ÉDITION : P.K. Marshall, Teubner, 1993

SUJET : Origine mythologique de Aethiops

TEXTE : *Equorum Solis et Horarum nomina. Eous : per hunc caelum uerti solet. **Aethiops** quasi flammeus est, concoquit fruges. Hi funales sunt mares. Feminae iugariae, Bronte quae*

nos tonitrua appellamus, Sterope quae fulgitrua. Huic rei auctor est Eumelus Corinthius. Item quos Homerus tradit, Abraxas †lo Therbeeo†. Item quos Ovidius, Pyrois, Eous, Aethon et Phlegon. Horarum uero nomina haec sunt, Iouis Saturni filii et Themidis filiae Titanidis : Auxo Eunomia, Pherusa, Carpo, Dice, Euporie, Irene, Orthosie, Thallo. Alii auctores tradunt decem his nominibus, Auge, Anatole, Musica, Gymnastica, Nymphé, Mesembria, Sponde, †Elete Acte et † Hesperis, Dysis.

TRADUCTION : Noms des chevaux du Soleil et des Heures. Eous : c'est lui qui fait tourner le ciel. **Aethiops** signifie « l'enflammé », il fait mûrir les récoltes. Ceux-là sont les chevaux de volée, des mâles. Les chevaux attelés sont des femelles, Bronté, en latin « tonnerres », Stéropé, « éclairs ». On a pour cela l'autorité d'Eumélus de Corinthe. Il y a aussi ceux dont parle Homère : Abraxas, †lo, Therbééo†. Et aussi ceux d'Ovide, Pyroïs, Eous, Aéthon et Phlégon. Voici par ailleurs les noms des Heures, elles filles de Jupiter, fils de Saturne, et de la Titanide Thémis : Auxo, Eunomia, Phérusa, Carpo, Dicé, Euporié, Eiréné, Orthosié, Thallo. D'autres auteurs en évoquent dix, qui ont pour noms Augé, Anatolé, Musica, Gymnastica, Nymphé, Mesembria, Spondé, †Eleteacte†, Hespéris, Dysis.

AUTEUR : JUVÉNAL (DECIMUS IUNIUS IUVENALIS)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Saturae* 2, 23

LEMME : Aethiopem

ÉDITION : J. Willis, Teubner, 1997

TEXTE : *Loripedem rectus derideat, Aethiopem albus ;
quis tulerit Gracchos de seditione querentes ?
Quis caelum terris non misceat et mare caelo,
si fur displiceat Verri, homicida Miloni,
Clodius accuset moechos, Catilina Cethegum,
in tabulam Sullae si dicant discipuli tres ?*

TRADUCTION : Qu'un homme bien droit raille des jambes flageolantes, ou un Blanc un Noir ; qui pourrait supporter les Gracques déplorant une sédition ? Qui ne mêlerait ciel et terre, mer et ciel, si un voleur déplaisait à Verrès, un meurtrier à Milon, si Clodius accusait les adultères, ou Catilina, Céthégus, et si les trois disciples de Sylla s'élevaient contre sa table de proscription ?

AUTEUR : JUVÉNAL (DECIMUS IUNIUS IUVENALIS)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Saturae* 6, 597-601

LEMME : Aethiopsis

ÉDITION : J. Willis, Teubner, 1997

SUJET : Adultère et métissage (la question des héritiers illigétime)

TEXTE : *Gaude, infelix, atque ipse bibendum
porrige quidquid erit ; nam si distendere uellet
et uexare uterum pueris salientibus, esses
Aethiopsis fortasse pater, mox decolor heres
impleret tabulas numquam tibi mane uidendus.*

TRADUCTION : Réjouis-toi, malheureux, présente-lui toi-même la potion, quelle qu'elle soit ; car si elle acceptait de sentir dans son ventre distendu et douloureux les bonds d'un enfant, tu serais peut-être père d'un **Noir**, et bientôt ton testament serait rempli de cet héritier noirci, que tu ne te déciderais jamais à regarder au jour.

AUTEUR : JUVÉNAL (DECIMUS IUNIUS IUVENALIS)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Saturae* 8, 30-38

LEMME : Aethiopem

ÉDITION : J. Willis, Teubner, 1997

SUJET : Mérite du rang social

TEXTE : *Quis enim generosum dixerit hunc qui indignus genere et praeclaro nomine tantum insignis ? Nanum cuiusdam Atlanta uocamus, Aethiopem Cycnum, prauam extortamque puellam Europen ; canibus pigris scabieque uetusta leuibus et siccae lambentibus ora lucernae nomen erit pardus, tigris, leo, si quid adhuc est quod fremat in terris uiolentius ; ergo cauebis et metues ne tu sic Creticus aut Camerinus.*

TRADUCTION : Qui, en effet, appellerait noble celui qui est indigne de sa naissance et ne brille que par l'éclat de son nom ? Le nain d'un tel, nous l'appelons Atlas ; un **Noir**, un cygne ; une fille difforme et tordue, une Europe ; pour des chiens sans entrain, tout pelés de vieille gale et léchant les bords d'une lampe sans huile, on dira léopard, tigre, lion, ou tout autre nom, s'il est animal au monde qui rugisse d'une manière plus formidable encore ; tu prendras donc garde et tu trembleras de porter de la même façon le nom de Creticus ou de Camerinus.

AUTEUR : JUVÉNAL (DECIMUS IUNIUS IUVENALIS)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Saturae* 10, 150

LEMME : Aethiopum

REMARQUE : pour *alios elephantos*, comparer Stace, *Thebais* 10, 85 : *Aethiopasque alios*

ÉDITION : J. Willis, Teubner, 1997

SUJET : Allusion à Hannibal, les peuples des Éthiopiens, les limites de l'Afrique

TEXTE : *Hic est quem non capit Africa Mauro percussa oceano Niloque admota tepenti rursus ad Aethiopum populos aliosque elephantos. Additur imperiis Hispania ; Pyrenaeum transilit. Opposuit natura Alpemque niuemque : diducit scopulos et montem rumpit aceto.*

TRADUCTION : Voici celui que ne peut contenir l'Afrique battue d'un côté par l'océan Maure et touchant de l'autre côté au Nil tiède, jusqu'aux peuples des **Éthiopiens**, et à l'autre terre des éléphants. L'Espagne est ajoutée à son empire ; il franchit les Pyrénées. La nature lui oppose les Alpes et leurs neiges : il sépare les rochers et fait éclater la montagne avec du vinaigre.

AUTEUR : LUCAIN (MARCUS ANNAEUS LUCANUS)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Bellum ciuile* 3, 253

LEMME : Aethiopum

ÉDITION : D.R. Shackleton Bailey, Teubner, 1988

SUJET: Le territoire des Éthiopiens, Absence de constellations (le soleil)

TEXTE : *Tum furor extremos mouit Romanus Orestas
Carmanosque duces, quorum iam flexus in Austrum
aether non totam mergi tamen aspicit Arcton,
lucet et exigua uelox ibi nocte Bootes,
Aethiopumque solum, quod non premeretur ab ulla
signiferi regione poli, nisi poplite lapsa
ultima curuati procederet ungula Tauri,
quaque caput rapido tollit cum Tigride magnus
Euphrates, quos non diuersis fontibus edit
Persis, et incertum, tellus si misceat amnes,
quod potius sit nomen aquis.*

TRADUCTION : La fureur romaine a soulevé les Orestins lointains et les chefs Carmanes, dont l'horizon incliné vers l'Auster ne voit pas l'Ourse se plonger entièrement dans les flots — le rapide Bouvier n'y brille qu'un instant dans la nuit — ; et le territoire des **Éthiopiens**, sur qui ne pèserait de cette région du ciel aucune constellation si, incliné sur son jarret, le Taureau agenouillé ne laissait avancer l'extrémité de son sabot ; et les lieux où le grand Euphrate élève sa tête avec le Tigre rapide, fleuves que la Perse fait naître tous deux d'une même source, et si la terre mêlait leurs eaux, on ne saurait quel nom donner à leur cours.

AUTEUR : LUCAIN (MARCUS ANNAEUS LUCANUS)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Bellum ciuile* 8, 830

LEMME : Aethiopum

ÉDITION : D.R. Shackleton Bailey, Teubner, 1988

SUJET : Chaleur chez les Éthiopiens

TEXTE : *Vertat aquas Nilus quo nascitur orbe retentus,
et steriles egeant hibernis imbribus agri,
totaque in Aethiopum putres soluaris harenas !*

TRADUCTION : Que le Nil fasse retourner ses eaux, retenu dans la zone du monde où il naît, que tes campagnes stériles manquent des pluies de l'hiver, et que tout entière tu te désagrèges en des sables friables comme ceux des **Éthiopiens** !

AUTEUR : LUCAIN (MARCUS ANNAEUS LUCANUS)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Bellum ciuile* 9, 517

LEMME : Aethiopum

ÉDITION : D.R. Shackleton Bailey, Teubner, 1988

SUJET : Jupiter Hammon chez les peuples éthiopiens

TEXTE : *Non illic Libycae posuerunt ditia gentes
templa, nec Eois splendent donaria gemmis.
Quamuis Aethiopum populis Arabumque beatissimis
gentibus atque Indis unus sit Iuppiter Hammon,
pauper adhuc deus est, nullis uiolata per aeuum
diuitiis delubra tenens, morumque priorum
numen Romano templum defendit ab auro.*

TRADUCTION : Le sanctuaire qu'y ont établi les peuplades libyennes n'est pas un riche temple et son trésor ne respendit pas de perles venues d'Orient. Bien que les peuples des **Éthiopiens**, les heureuses nations des Arabes et les Indiens n'aient qu'un seul Jupiter Hammon, le dieu est resté pauvre, occupant un sanctuaire que nulle richesse n'a souillé au fil du temps, et la majesté divine des mœurs antiques protège le temple contre l'or romain.

AUTEUR : LUCAIN (MARCUS ANNAEUS LUCANUS)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Bellum ciuile* 9, 651

LEMME : Aethiopum

ÉDITION : D.R. Shackleton Bailey, Teubner, 1988

SUJET: Transformations des Éthiopiens en marbre devant Méduse

TEXTE : *E caelo uolucres subito cum pondere lapsae,
in scopulis haesere ferae, uicina colentes
Aethiopum totae riguerunt marmore gentes.*

TRADUCTION : [Devant Méduse] les oiseaux tombèrent soudain du ciel comme des masses, les bêtes sauvages s'immobilisèrent sur les rochers, les nations des **Éthiopiens**, habitantes du voisinage, tout entières prirent la rigidité du marbre.

AUTEUR : LUCAIN (MARCUS ANNAEUS LUCANUS)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Bellum ciuile* 10, 127

LEMME : Libycos ; usti

ÉDITION : D.R. Shackleton Bailey, Teubner, 1988

SUJET: Une multitude d'esclaves au banquet de Cléopâtre et de César

TEXTE : *Tunc famulae numerus turbae populusque minister.
Discolor hos sanguis, alios distinxerat aetas ;
haec Libycos, pars tam flauos gerit altera crines,
ut nullis Caesar Rheni se dicat in aruis
tam rutilas uidisse comas ; pars sanguinis **usti**
torta caput refugosque gerens a fronte capillos.*

TRADUCTION : Alors on voit la multitude d'une foule d'esclaves, un peuple de serviteurs. Les uns se distinguaient par la couleur de leur teint, d'autres par leur âge ; les uns ont des cheveux **libyens**, d'autres en ont de si blonds que César affirme qu'il n'a pas vu de chevelures aussi flambantes dans les plaines du Rhin ; d'autres, **au teint brûlé par le soleil**, ont la tête nattée et les cheveux ramenés en arrière.

AUTEUR : LUCAIN (MARCUS ANNAEUS LUCANUS)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Bellum ciuile* 10, 220

LEMME : Aethiopum

ÉDITION : D.R. Shackleton Bailey, Teubner, 1988

SUJET : Dénonciation de l'erreur de Lucrèce 6, 735 (voir le texte *infra*), qui remonte à Anaxagore d'après Sénèque, *Questions naturelles* 2, 17.

TEXTE : *Vana fides ueterum, Nilo, quod crescat in arua,*

Aethiopum prodesse niues. Non Arctos in illis

montibus aut Boreas. Testis tibi sole perusti

ipse color populi calidique uaporibus austri.

TRADUCTION : Vaine croyance des anciens, que si le Nil déborde sur les plaines, ce soit grâce aux neiges des **Éthiopiens**. Dans leurs montagnes il n'y a ni Ourse ni Borée. Tu en as pour témoin le teint même de ce peuple brûlé par le soleil et par les souffles de l'Auster embrasé.

AUTEUR : LUCAIN (MARCUS ANNAEUS LUCANUS)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Bellum ciuile* 10, 274

LEMME : Aethiopum

ÉDITION : D.R. Shackleton Bailey, Teubner, 1988

SUJET : Expédition envoyée par Alexandre aux extrémité de la terre des Éthiopiens pour découvrir la source du Nil. La chaleur en Éthiopie.

TEXTE : *Summus Alexander regum, quem Memphis adorat,*

inuidit Nilo misitque per ultima terrae

Aethiopum lectos ; illos rubicunda perusti

zona poli tenuit : Nilum uidere calentem.

TRADUCTION : Alexandre, le plus grand des rois, que Memphis adore, fut jaloux du Nil et envoya des hommes d'élite aux extrémités de la terre des **Éthiopiens** ; ils furent arrêtés par la zone roussie du ciel brûlant : ils virent le Nil bouillant.

AUTEUR : LUCAIN (MARCUS ANNAEUS LUCANUS)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Bellum ciuile* 10, 280

LEMME : longi aei populos

ÉDITION : D.R. Shackleton Bailey, Teubner, 1988

SUJET : Le mystère autour de la source du Nil / Conquête de Cambyse jusque chez les Éthiopiens macrobioi (peuple à la longue vie)

TEXTE : *Vesanus in ortus*

Cambyses longi populos peruenit ad aei

defectusque epulis et pastus caede suorum

ignoto te, Nile, redit. Non fabula mendax

ausa loqui de fonte tuo est. Vbicumque uideris,

quaereris, et nulli contingit gloria genti

ut Nilo sit laeta suo.

TRADUCTION : L'insensé Cambyse parvint en Orient jusqu'aux **peuples à la longue vie** mais, manquant de vivres et réduit à tuer ses compagnons pour se nourrir, il revint, Nil, sans avoir percé ton mystère. La mythologie trompeuse non plus n'a pas osé parler de ta source. Partout où l'on te voit, on te cherche, et à aucun peuple n'est donnée la gloire de se réjouir que le Nil lui appartienne.

AUTEUR : LUCAIN (MARCUS ANNAEUS LUCANUS)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Bellum ciuile* 10, 293

LEMME : Aethiopum

ÉDITION : D.R. Shackleton Bailey, Teubner, 1988

SUJET : Les plaines des Éthiopiens

TEXTE : *Medio consurgis ab axe ;
ausus in ardentem ripas attollere Cancrum
in borean is rectus aquis mediumque Booten ;
cursus in occasus flexu torquetur et ortus
nunc Arabum populis, Libycis nunc aequus harenis,
teque uident primi, quaerunt tamen hi quoque, Seres,
Aethiopumque feris alieno gurgite campos,
et te terrarum nescit cui debeat orbis.*

TRADUCTION : Tu surgis de l'équateur ; osant élever tes rives vers le Cancer brûlant, tu vas tout droit vers Borée et le centre du Bouvier ; ton cours s'infléchit en détours vers le couchant et vers l'orient, favorisant tantôt les peuples des Arabes, tantôt les sables de Libye, et les premiers à te voir, se demandant pourtant eux aussi d'où tu viens, sont les Sères, et tu frappes d'un bouillonnement étranger les plaines des **Éthiopiens**, et l'univers ignore à qui il te doit.

AUTEUR : LUCILIUS (CAIUS LUCILIUS)

DATE : 2^e s. av. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Saturae*, frg. 4, 159 (= Priscien, GL 2, p. 217 Keil)

LEMME : Aethiopus

ÉDITION : F. Marx, Teubner, 1904

SUJET : Existence de *Aethiopus* et de *Aethiops*

TEXTE : *Rinocerus uelut Aethiopus...*

TRADUCTION : Comme le rhinocéros **éthiopien...**

AUTEUR : LUCRÈCE (TITUS LUCRETIUS CARUS)

DATE : 1^{er} s. av. J.-C.

RÉFÉRENCE : *De rerum natura* 6, 735

LEMME : Aethiopum

ÉDITION : J. Martin, Teubner, 1969

COMMENTAIRE : Théorie d'Anaxagore sur la crue du Nil, d'après Sénèque, *Questions naturelles* 2, 17. Sèchement contredite par Lucain, *Bellum ciuile* 10, 220, voir *supra*

SUJET : La crue du Nil viendrait des hautes montagnes des Éthiopiens

TEXTE : *Forsitan Aethiopum penitus de montibus altis*

*crescat, ubi in campos albas descendere ningues
tabificis subigit radiis sol omnia lustrans.*

TRADUCTION : Peut-être est-ce du fond des hautes montagnes des **Éthiopiens** que vient la crue du Nil, lorsque les blanches neiges sont contraintes de descendre dans les plaines, fondant sous les rayons du soleil qui éclaire toutes choses.

AUTEUR : MANILIUS (MARCUS MANILIUS)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Astronomica* 4, 723

LEMME : Aethiopes

ÉDITION : G.P. Goold, Teubner, 1985

SUJET : Caractéristiques physiques (chromatiques) des peuples (Éthiopiens)

TEXTE : *Martia Romanis urbis pater induit ora
Gradiumque Venus miscens bene temperat artus,
perque coloratas subtilis Graecia gentes
gymnasium praefert uultu fortisque palaestras,
et Syriam produnt torti per tempora crines.
Aethiopes maculant orbem tenebrisque figurant
perfusas hominum gentes ; minus India tostos
progenerat ; tellusque natans Aegyptia Nilo
lenius irriguis infuscat corpora campis
iam propior mediumque facit moderata tenorem.
Phoebus harenosis Afrorum puluere terris
exsiccat populos, et Mauretania nomen
oris habet titulumque suo fert ipsa colore.*

TRADUCTION : Le père de la Ville donne aux Romains un visage martial ; et Vénus, se mêlant à Gradivus, donne au corps une belle harmonie, et le teint des nations de la subtile Grèce montre sur leur visage leur excellence au gymnase et à la palestres, et des cheveux crépus sur les tempes dénoncent la Syrie. Les **Éthiopiens** font une tache dans l'univers et représentent les peuples toujours enveloppés de ténèbres ; l'Inde engendre des hommes moins brûlés ; la terre égyptienne, où coule le Nil, obscurcit les corps de façon moins lourde à cause de ses débordements sur les plaines, plus proche qu'elle est de nous, et produit, en l'équilibrant, un ton moyen. Phébus dessèche les peuples des Africains sur leurs terres sableuses et poudreuses, et la Maurétanie a le nom qui s'applique au visage de ses habitants et porte l'appellation que lui vaut le teint qui la caractérise.

AUTEUR : MANILIUS (MARCUS MANILIUS)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Astronomica* 4, 758

LEMME : Aethiopes

ÉDITION : G.P. Goold, Teubner, 1985

SUJET : Les Éthiopiens brûlés par le Cancer

TEXTE : *Ardent Aethiopes Cancro, cui plurimus ignis :
hoc color ipse docet. Phrygia, Nemeaeae, potiris*

*Idaeae matris famulus regnoque feroci
Cappadocum Armeniaeque iugis ; Bithynia diues
te colit et Macetum tellus, quae uicerat orbem.
Virgine sub casta felix terraque marique
est Rhodos, hospitium recturi principis orbem,
tumque domus uere Solis, cui tota sacrata est,
cum caperet lumen magni sub Caesare mundi ;
Ioniae quoque sunt urbes et Dorica rura,
Arcades antiqui celebrataque Caria fama.*

TRADUCTION : Les **Éthiopiens** sont brûlés par le Cancer et son feu excessif : cela est montré par leur teint lui-même. La Phrygie, c'est toi qui l'as en ton pouvoir, Lion de Némée, toi qui es le serviteur de la Mère de l'Ida, ainsi que le sauvage royaume des Cappadociens et les montagnes de l'Arménie ; la riche Bithynie t'honore, comme la terre des Macédoniens, qui fut victorieuse de l'univers. Sous la chaste Vierge se trouve, également heureuse et sur terre et sur mer, Rhodes, séjour du prince qui doit gouverner l'univers, et véritablement devenue le domicile du Soleil à qui elle est consacrée tout entière, lorsqu'elle reçut celui qui, après César, est la lumière du grand monde ; et aussi les villes de l'Ionie et les campagnes doriques, les Arcadiens antiques et la Carie célèbre par sa réputation.

AUTEUR : MANILIUS (MARCUS MANILIUS)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Astronomica* 4, 804

LEMME : Aethiopes

ÉDITION : G.P. Goold, Teubner, 1985

COMMENTAIRE : Au lieu de *Aethiopes*, il y a *Arii* dans certains manuscrits.

SUJET : Les peuples des Éthiopiens

TEXTE : *Magna iacet tellus magnis circumdata ripis*

Parthis et a Parthis domitae per saecula gentes,

Bactraque et Aethiopes, Babylon et Susa Panosque,

nominaque innumeris uix complectenda figuris.

TRADUCTION : [Sous les Poissons] se trouve une terre vaste, entourée par de vastes rives, la Parthie, ainsi que les peuples domptés par les Parthes au long des siècles, et Bactres et les **Éthiopiens**, Babylone et Suse et Panis, et des noms aux innombrables formes, que l'on ne saurait saisir que difficilement.

AUTEUR : MARTIAL (MARCUS VALERIUS MARTIALIS)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Spectacula* 3, 3-10

LEMME : Aethiops

ÉDITION : D.R. Shackleton Bailey, Teubner, 1990

SUJET : Présence des Éthiopiens à Rome, capitale cosmopolite de l'Empire

TEXTE : *Quae tam seposita est, quae gens tam barbara, Caesar,*

ex qua spectator non sit in urbe tua ?

Venit ab Orptheo cultor Rhodopeius Haemo,

*uenit et epoto Sarmata pastus equo,
 et qui prima bibit deprensi flumina Nili,
 et quem supremæ Tethyos unda ferit.
 Festinauit Arabs, festinauere Sabæi,
 et Cilices nimbis hic maduere suis.
 Crinibus in nodum tortis uenere Sygambri,
 atque aliter tortis crinibus **Aethiopes**.
 Vox diuersa sonat ; populorum est uox tamen una,
 cum uerus patriæ diceris esse pater.*

TRADUCTION : Quelle nation est assez lointaine, laquelle assez barbare, César, pour ne pas envoyer de spectateurs à ta capitale ? L'habitant du Rhodope est venu de l'Hémus cher à Orphée ; il est venu aussi, le Sarmate abreuvé du sang de son cheval, et celui qui boit les eaux du Nil à sa source connue de lui, et celui que frappent les eaux de la mer la plus lointaine. L'Arabe est accouru, les Sabéens sont accourus, et les Ciliciens sont venus s'y asperger de leur propre rosée. La chevelure nouée en chignon, les Sicambres sont venus, ainsi que les **Éthiopiens**, la chevelure tordue d'une autre manière. Des langues diverses résonnent ; cependant les peuples n'ont qu'une langue quand ils t'appellent le vrai père de la patrie.

AUTEUR : MARTIAL (MARCUS VALERIUS MARTIALIS)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Epigrammata* 7, 87

LEMME : Aethiope

ÉDITION : D.R. Shackleton Bailey, Teubner, 1990

COMMENTAIRE : l'adjectif *tristis* accolé à *Aethiops*. Pour la curiosité : à propos de *lagalopex*

TEXTE : *Si meus aurita gaudet lagalopece Flaccus,
 si fruitur tristi Canius **Aethiope**,
 Publius exiguae si flagrat amore catellæ,
 si Cronius similem cercopithecon amat,
 delectat Marium si perniciosus ichneumon,
 pica salutatrix si tibi, Lause, placet,
 si gelidum collo nectit Glaucilla draconem,
 Luscinio tumulum si Telesilla dedit :
 blanda Cupidinei cur non amet ora Labyrtæ,
 qui uidet hæc dominis monstra placere suis ?*

TRADUCTION : Si mon ami Flaccus est heureux de posséder un lynx aux longues oreilles, si Canius tire du plaisir d'un **Noir** sinistre, si Publius brûle d'amour pour une chienne minuscule, si Cronius aime un cercopithèque qui lui ressemble, si Marius a de l'attrait pour un rat dangereux, si une pie qui sait saluer te charme, Lausus, si Glaucilla noue autour de son cou un serpent glacé, si Télésilla a donné un tombeau à son rossignol : pourquoi n'aurait-il pas de l'amour pour le séduisant visage de Labyrtas, beau comme Cupidon, celui qui voit ces monstruosité plaire à leurs maîtres ?

AUTEUR : OVIDE (PUBLIUS OVIDIUS NASO)

DATE : 1^{er} s. av. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Metamorphoses* 1, 778

LEMME : Aethiopas

ÉDITION : W.S. Anderson, Teubner, 1981

SUJET : Explication mythologique de la couleur de peau de Noirs

TEXTE : *Emicat extemplo laetus post talia matris
dicta suae Phaethon et concipit aethera mente ;
Aethiopasque suos positosque sub ignibus Indos
sidereis transit patriosque adit impiger ortus.*

TRADUCTION : Aussitôt Phaéton, joyeux des paroles de sa mère, s'élance et son esprit s'enflamme ; il dépasse les **Éthiopiens** qui lui appartiennent et les Indiens situés sous les feux de l'astre, et se dirige à la hâte vers l'endroit où se lève son père.

AUTEUR : OVIDE (PUBLIUS OVIDIUS NASO)

DATE : 1^{er} s. av. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Metamorphoses* 2, 236

LEMME : Aethiopum

ÉDITION : W.S. Anderson, Teubner, 1981

SUJET : Explication physiologique de la couleur des *Aethiopes*

TEXTE : *Sanguine tum credunt in corpora summa uocato
Aethiopum populos nigrum traxisse colorem ;
tum facta est Libye raptis umoribus aestu
arida ; tum nymphae passis fontesque lacusque
deflevere comis.*

TRADUCTION : C'est alors, dit-on, que le sang des peuples des **Éthiopiens**, attiré à la superficie de leur corps, leur donna leur teint noir ; c'est alors que la Libye, à qui toute humidité fut ravie par la chaleur brûlante, devint aride ; c'est alors que les Nymphes, les cheveux épars, pleurèrent leurs sources et leurs lacs.

AUTEUR : OVIDE (PUBLIUS OVIDIUS NASO)

DATE : 1^{er} s. av. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Metamorphoses* 4, 669

LEMME : Aethiopum

ÉDITION : W.S. Anderson, Teubner, 1981

SUJET : Les peuples des Éthiopiens

TEXTE : *Clauserat Hippotades aeterno carcere uentos
admonitorque operum caelo clarissimus alto
Lucifer ortus erat ; pennis ligat ille resumtis
parte ab utraque pedes teloque accingitur unco
et liquidum motis talaribus aera findit.
Gentibus innumeris circumque infraque relictis,
Aethiopum populos Cepheiaque conspicit arua.*

TRADUCTION : Le fils d'Hippotès avait renfermé les vents dans leur prison éternelle et Lucifer, qui fait penser au travail, s'était levé tout brillant dans les hauteurs du ciel ; Persée, reprenant ses ailes, les attache des deux côtés à ses pieds, ceint son arme recourbée et fend l'air limpide en agitant ses talonnières. Ayant laissé au-dessous de lui les territoires de nations innombrables, il voit les peuples des **Éthiopiens** et les champs de Céphée.

AUTEUR : OVIDE (PUBLIUS OVIDIUS NASO)

DATE : 1^{er} s. av. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Metamorphoses* 15, 320

LEMME : Aethiopes

ÉDITION : W.S. Anderson, Teubner, 1981

SUJET : Lacs éthiopiens dont les eaux rendent fou celui qui y a bu

TEXTE : *Plurima cum subeant audita et cognita nobis,
pauca super referam. Quid ? non et lympa figuras
datque capitque nouas ? Medio tua, corniger Ammon,
unda die gelida est ortuque obituque calescit.
Admotis Athamantis aquis accendere lignum
narratur, minimos cum luna recessit in orbes.
Flumen habent Cicones quod potum saxea reddat
uiscera, quod tactis inducat marmora rebus.
Crathis et hinc Sybaris, nostris conterminus oris,
electro similes faciunt auroque capillos.
Quodque magis mirum, sunt qui non corpora tantum,
uerum animos etiam ualeant mutare liquores.
Cui non audita est obscenae Salmacis undae
Aethiopesque lacus quos si quis faucibus hausit,
aut furit aut patitur mirum grauitate soporem ?*

TRADUCTION : Bien qu'il me vienne un grand nombre d'exemples dont j'ai entendu parler ou que j'ai observés moi-même, je n'en ajouterai qu'un petit nombre. Quoi ? l'eau ne reçoit-elle et ne donne-t-elle pas des formes nouvelles ? Au milieu du jour ta source, ô Hammon cornu, est glacée, tandis qu'elle est bouillante au lever et au coucher du soleil. Les eaux des Athamanes, dit-on, enflamment le bois que l'on y plonge, lorsque la lune à son déclin resserre son croissant. Les Cicones ont un fleuve dont l'eau pétrifie les entrailles de qui en boit et dépose du marbre sur les objets qu'elle touche. Le Crathis et, de ce côté, le Sybaris, limitrophe de notre territoire, rendent les cheveux semblables à l'ambre et à l'or. Et, ce qui est plus étonnant, il y a des eaux qui peuvent changer non seulement les corps, mais aussi les esprits. Qui n'a pas entendu parler de l'eau sinistre de Salmacis, et des lacs **éthiopiens** dont les eaux rendent fou celui qui y a bu ou l'accablent sous une étrange torpeur ?

AUTEUR : PÉTRONE (?) (TITUS PETRONIUS NIGER)

DATE : 1^{er} s. - 2^e s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Satiricon* 34, 4

LEMME : Aethiops

ÉDITION : K. Müller, Teubner, 1995

COMMENTAIRE : Plutôt que Pétrone, l'auteur est peut-être un affranchi de la maison de Pline le Jeune (premières années du II^e s. ap. J.-C.). La datation du satiricon au début du deuxième siècle est désormais confirmée par de nouveaux éléments. Cf : RATTI, St., « Relire le Satyricon. Pline le Jeune et les chrétiens, cibles du roman secret d'un affranchi cultivé », dans *Anabases* 22, 2015, p. 99-145.

SUJET : Présence de deux Noirs chevelus (*duo Aethiopes capillati*) au banquet de Trimalcion

TEXTE : *Iam Trimalchio eadem omnia lusu intermisso poposcerat feceratque potestatem clara uoce si quis nostrum iterum uellet mulsum sumere, cum subito signum symphonia datur et gustatoria pariter a choro cantante rapiuntur. Ceterum inter tumultum cum forte paropsis excidisset et puer iacentem sustulisset, animaduertit Trimalchio colaphisque obiurgari puerum ac proicere rursus paropsidem iussit. Insecutus est supellecticarius argentumque inter reliqua purgamenta scopis coepit euerrere. Subinde intrauerunt duo **Aethiopes** capillati cum pusillis utribus, quales solent esse qui harenam in amphitheatro spargunt, uinumque dederunt in manus ; aquam enim nemo porrexit.*

TRADUCTION : Déjà Trimalcion, ayant interrompu son jeu, s'était fait servir de tout et, d'une voix forte, nous avait autorisés à reprendre, si nous en voulions, du vin au miel, quand soudain, au signal donné par l'orchestre, les hors-d'œuvre furent enlevés, eux aussi, par un chœur de chanteurs. Dans l'agitation qui se produisit, un petit plat vint à tomber et un esclave le ramassa par terre. Trimalcion, s'en étant aperçu, fit gifler l'esclave et rejeter le plat par terre. Cela fut suivi de l'arrivée du vaisselier, qui se mit à balayer l'argenterie avec les autres reliefs. Aussitôt après entrèrent deux **Noirs** chevelus avec de petites outres, pareils aux hommes qui arrosent le sable dans l'amphithéâtre, et ils nous versèrent du vin sur les mains ; pour de l'eau, personne ne nous en offrit.

AUTEUR : PÉTRONE (?) (TITUS PETRONIUS NIGER)

DATE : 1er s. - 2e s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Satiricon* 102, 13

LEMME : Aethiops

ÉDITION : K. Müller, Teubner, 1995

COMMENTAIRE : Plutôt que Pétrone, l'auteur est peut-être un affranchi de la maison de Pline le Jeune (premières années du II^e s. ap. J.-C.)

SUJET : Se déguiser en esclaves éthiopiens

TEXTE : *Adhuc aliquod iter salutis quaerendum est. Inpicite quod ego inueni. Eumolpus tanquam litterarum studiosus utique atramentum habet. Hoc ergo remedio mutemus colores a capillis usque ad unguis. Ita tanquam serui **Aethiopes** et praesto tibi erimus sine tormentorum iniuria hilares, et permutato colore imponemus inimicis. — Quidni ? inquit Giton, etiam circumcide nos, ut Iudaei uideamur, et pertunde aures, ut imitemur Arabes, et increta facies, ut suos Gallia ciues putet ; tanquam hic solus color figuram possit peruertere et non multa una oporteat consentiant ratione <ut> mendacium constet. Puta infectam medicamine faciem diutius durare posse ; finge nec aquae asperginem imposituram aliquam corpori maculam, nec uestem atramento adhaesuram, quod frequenter etiam non arcesso ferrumine infigitur : age, numquid et labra possumus tumore taeterrimo implere ? numquid et crines calamistro conuertere ? numquid et frontes cicatricibus scindere ? numquid et crura in orbem pandere ? numquid et talos ad terram deducere ? numquid et barbam peregrina ratione figurare ? Color*

arte compositus inquinat corpus, non mutat. Audite quid dementi succurrerit : praeligemus uestibus capita et nos in profundum mergamus.

TRADUCTION : Il nous faut chercher un autre moyen de salut. Regardez ce que j'ai trouvé. Eumolpe, qui a l'habitude d'écrire, a sûrement de l'encre avec lui. Servons-nous en pour changer de couleur des cheveux jusqu'aux ongles. Ainsi, comme des esclaves **éthiopiens**, nous serons à tes ordres, heureux de n'avoir plus à craindre les tortures, et notre changement de couleur donnera le change à nos ennemis. — Tu pourrais aussi, dit Giton, pourquoi pas ? nous circoncire pour que nous ayons l'air de Juifs, nous percer les oreilles pour que nous ressemblions à des Arabes, nous passer le visage à la craie pour que la Gaule nous prenne pour ses fils ; comme si la couleur seule pouvait modifier l'apparence, et s'il ne fallait pas que tout s'accorde d'une seule façon pour que la supercherie se tienne. Imagine que la teinture dont on nous barbouillera puisse tenir un peu longtemps sur le visage ; suppose qu'aucune goutte d'eau ne viendra faire de tache sur notre peau, que nos vêtements ne colleront pas à l'encre noire, qui s'imprime souvent, même si l'on n'y ajoute pas de gomme : allons, pouvons-nous aussi gonfler nos lèvres d'une hideuse enflure ? Transformer nos cheveux avec un fer à friser ? Creuser notre front de cicatrices ? Nous faire des jambes arquées ? Marcher en traînant les talons ? Nous faire une barbe à la mode étrangère ? Une couleur artificielle salit le corps mais ne le modifie pas. Écoutez ce que m'inspire le désespoir : enveloppons-nous le visage dans notre vêtement et plongeons dans l'abîme.

AUTEUR : PLINE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 2, 91

LEMME : Aethiopum

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

SUJET : Une comète chez les Éthiopiens

TEXTE : *Diraque conperta **Aethiopum** et Aegypti populis cui nomen aeui eius rex dedit Typhon, ignea specie ac spirae modo intorta, uisu quoque toruo, nec stella uerius quam quidam igneus nodus. Sparguntur aliquando et errantibus stellis ceterisque crines. Sed cometes numquam in occasura parte caeli est.*

TRADUCTION : Les peuples des **Éthiopiens** et de l'Égypte virent une comète néfaste, à laquelle Typhon, le roi de ce temps-là, donna son nom ; elle était d'apparence ignée et enroulée en forme de spirale, effrayante même à voir, moins véritablement étoile que sorte de nœud de feu. Il arrive aussi que les planètes et les autres astres traînent une chevelure derrière elles. Mais il n'y a jamais de comète dans la partie occidentale du ciel.

AUTEUR : PLINE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 2, 169

LEMME : Aethiopiam

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

SUJET : Voyages commerciaux en Éthiopie à la fin du II^e s. av. J.-C.

TEXTE : *Praeterea Nepos Cornelius auctor est Eudoxum quendam sua aetate, cum Lathyrum regem fugeret, Arabico sinu egressum Gades usque peruectum, multoque ante eum Caelius Antipater uidisse se qui nauigasset ex Hispania in **Aethiopiam** commercii gratia.*

TRADUCTION : En outre, Cornélius Népos assure que de son temps un certain Eudoxe, fuyant le roi Lathyre, sortit du golfe d'Arabie et fit voile jusqu'à Gadès ; et bien avant lui, Caelius Antipater atteste avoir vu un homme qui avait navigué d'Espagne en **Éthiopie** pour faire du commerce.

AUTEUR : PLINE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 2, 184

LEMME : Aethiopum

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

SUJET : Méroé capitale des nations des Éthiopiens

TEXTE : *Rursus in Meroe — insula haec caputque gentis **Aethiopum** V milibus stadium a Syene in amne Nilo habitatur — bis anno absumi umbras, sole duodeuicesimam tauri partem et quartam decimam leonis tunc obtinente.*

TRADUCTION : De même à Méroé, île du Nil qui est habitée et capitale de la nation des **Éthiopiens**, à 5000 stades de Syène, les ombres disparaissent deux fois par an, lorsque le soleil occupe la 18^e partie du Taureau et la 14^e du Lion.

AUTEUR : PLINE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 2, 189

LEMME : Aethiopas

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

SUJET : Théorie des climats

TEXTE : *Contexenda sunt his caelestibus nexa causis. Namque et **Aethiopas** uicini sideris uapore torreri adustisque similes gigni, barba et capillo uibrato, non est dubium, et aduersa plaga mundi candida atque glaciali cute esse gentes, flauis promissas crinibus, truces uero ex caeli rigore has, illas mobilitate sapientes, ipsoque crurum argumento illis in supera sucum reuocari natura uaporis, his in inferas partes depelli umore deciduo ; hic graues feras, illic uarias effigies animalium prouenire et maxime alitum multas figuras igni uolucres ; corporum autem proceritatem utrobique, illic ignium nisu, hic umoris alimento ; medio uero terrae salubri utrimque mixtura fertiles ad omnia tractus, modicos corporum habitus magna et in colore temperie, ritus molles, sensus liquidos, ingenia fecunda totiusque naturae capacia, isdem imperia quae numquam extimis gentibus fuerint, sicut ne illae quidem his paruerint, auolsae ac pro numine naturae urgentis illas solitariae.*

TRADUCTION : Il faut rattacher à ces faits ceux qui sont liés à des causes célestes. De fait, il est hors de doute que les **Éthiopiens** sont desséchés par la radiation de l'astre tout proche et naissent semblables à des gens brûlés, avec la barbe et les cheveux frisés, tandis que dans la zone opposée du monde les peuples ont la peau blanche et glacée, avec de longs cheveux blonds, et que les uns sont sauvages à cause du froid de l'air, les autres, à cause de sa mobilité, sages ; et que leurs jambes mêmes prouvent que chez les uns la nature de la radiation solaire attire les

sucs vers le haut, tandis que chez les autres ils sont refoulés dans les parties inférieures par la tendance des liquides à descendre ; qu'ici naissent des bêtes de poids, et là des animaux de formes variées, et surtout de nombreuses espèces d'oiseaux que le feu rend rapides. Mais dans l'une et l'autre des deux régions les corps sont de grande taille, d'un côté sous la poussée du feu, de l'autre nourris par l'humidité, tandis que dans la zone intermédiaire, grâce à un salubre mélange de ces deux éléments, les terres sont fertiles en produits de toutes sortes, la constitution des corps est équilibrée, avec une belle proportion même dans le teint ; les mœurs y sont douces, le jugement clair, l'esprit fécond et capable d'embrasser la nature tout entière ; et ces peuples détiennent des empires que n'ont jamais possédés ceux des régions extrêmes ; au contraire, même ces derniers ne leur ont pas été soumis, parce qu'ils sont à l'écart et solitaires selon la volonté de la nature qui les presse.

AUTEUR : PLINIE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 2, 201

LEMME : Aethiopum

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

SUJET : Géographie ancienne d'après Hérodote

TEXTE : *Herodoto quidem si credimus, mare fuit supra Memphim usque ad Aethiopum montes itemque a planis Arabiae, mare circa Ilium et tota Teuthranie quaque campos intulerit Maeander.*

TRADUCTION : Si nous en croyons Hérodote, il y avait la mer au delà de Memphis jusqu'aux montagnes des **Éthiopiens**, et de même du côté des plaines d'Arabie ; il y avait la mer autour d'Ilion et dans toute la Teuthranie et là où le Méandre a apporté des plaines.

AUTEUR : PLINIE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 2, 205-14

LEMME : Aethiopiae

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

SUJET : Séismes en Éthiopie

TEXTE : *Atque ut sinus et stagna praeteream, ipsa se comest terra. Deuorauit Cibotum altissimum montem cum oppido Cariae, Sipyllum in Magnesia et prius in eodem loco clarissimam urbem quae Tantalus uocabatur, Galenes et Gamales urbium in Phoenice agros cum ipsis, Phegium, Aethiopiae iugum excelsissimum, tamquam non infida grassarentur et litora.*

TRADUCTION : Et, si je laisse de côté les golfes et les étangs, la terre se dévore elle-même. Elle a englouti le Cybotus, très haute montagne, avec la ville de la Carie, Sipyllus en Magnésie, et auparavant, au même endroit, une ville très célèbre qui s'appelait Tantalus ; les territoires de Galéné et de Gamalé, en Phénicie, avec ces villes elles-mêmes ; le Phégus, montagne très élevée de l'**Éthiopie** ; comme si l'on ne voyait pas les rivages aussi, devenant peu sûrs, être ravagés.

AUTEUR : PLINE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 2, 237

LEMME : Aethiopum

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

SUJET : Plaines étoilées des Éthiopiens

TEXTE : *Aethiopum iuxta Hesperium montem stellarum modo campi noctu ; similiter in Megalopolitanorum agro.*

TRADUCTION : Les plaines des **Éthiopiens**, près du mont Hesperius, brillent la nuit comme des étoiles ; il en est de même dans le territoire des Mégalopolitains.

AUTEUR : PLINE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 2, 238

LEMME : Aethiopum

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

SUJET : Les flammes sur la montagne appelée « Char des Dieux » (θεῶν ὄχημα) chez les Éthiopiens. Hostilité de la nature

TEXTE : *Maximo tamen ardet incendio Theon ochema dictum Aethiopum iugum torrentesque solis ardoribus flammam egerit. Tot locis, tot incendiis rerum natura terras cremat !*

TRADUCTION : Cependant, il y a toujours un énorme incendie qui brûle la montagne des **Éthiopiens** qui est appelée « le Char des Dieux », et elle lance sous le soleil ardent des flammes brûlantes. Tant sont nombreux les lieux, tant sont nombreux les incendies, dans lesquels la terre est brûlée par la nature !

AUTEUR : PLINE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 2, 245

LEMME : Aethiopici

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

SUJET : Longueur Sud-Nord de l'oïkoumène. Géographie. Cosmographie

TEXTE : *Haec mensura currit a litore Aethiopici oceani, qua modo habitatur, ad Meroen DCXXV, inde Alexandriam XII.L, Rhodum DLXXXIII, Cnidum LXXXVII.D, Coum XXV, Samum C, Chium XCIII, Mytilenen LXV, Tenedum CXIX, Sigeum promunturium XII.D, os Ponti CCCXII.D, Carambin promunturium CCCL, os Maeotis CCCXII.D, ostium Tanais CCLXXV, qui cursus conpendiis maris breuior fieri potest LXXX. Ab ostio Tanais nihil in modicum diligentissimi auctores fecere.*

TRADUCTION : Cette mesure (de la terre habitée) couvre, depuis le rivage de l'Océan **éthiopien**, là du moins où il est habité, jusqu'à Méroé, 625 milles ; de Méroé jusqu'à Alexandrie, 1250 milles ; jusqu'à Rhodes, 684 ; jusqu'à Cnide, 87,5 ; jusqu'à Cos, 25 ; jusqu'à Samos, 100 ; jusqu'à Chios, 94 ; jusqu'à Mitylène, 65 ; jusqu'à Ténédos, 99 ; jusqu'au cap Sigée, 12,5 ; jusqu'à l'entrée du Pont-Euxin 312,5 ; jusqu'au cap Carambis, 350 ; jusqu'à l'entrée du lac Méotide, 312,5 ; jusqu'à l'embouchure du Don, 275 ; on peut abréger ce trajet de 80 milles

en le faisant par mer. À partir de l'embouchure du Don, les auteurs les plus exacts n'ont donné rien de précis.

AUTEUR : PLINE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 5, 10

LEMME : Aethiopas, Aethiopas

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

SUJET : Localisation des Éthiopiens Pérorsés, Pharusiens et des Daratites

TEXTE : *Postea flumen Salsum, ultra quod **Aethiopas** Perorsos, quorum a tergo Pharusios. His iungi in mediterraneo Gaetulos Daras, at in ora **Aethiopas** Daratitas, flumen Bambotum, crocodilis et hippopotamis refertum ; ab eo montes perpetuos usque ad eum, quem Theon Ochema dicemus.*

TRADUCTION : Ensuite, le fleuve Salsus, au delà de lui les **Éthiopiens** Pérorsés, et derrière eux les Pharusiens. À ceux-ci touchent, à l'intérieur des terres, les Gétules Dariens, et sur la côte, les **Éthiopiens** Daratites, le fleuve Bambotus, rempli de crocodiles et d'hippopotames ; à partir de lui, des montagnes continues, jusqu'à celle dont nous parlerons, le Char des Dieux.

AUTEUR : PLINE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 5, 16

LEMME : Aethiopum

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

SUJET : Les Éthiopiens Pérorsés

TEXTE : *Iunctam **Aethiopum** gentem quos Perorsos uocant satis constat. Iuba, Ptolemaei pater, qui primus utrique Mauretaniae imperitavit, studiorum claritate memorabilior etiam quam regno, similia prodidit de Atlante, praeterque gigni herbam ibi euphorbeam nomine, ab inuentore medico suo appellatam. Cuius lacteum sucum miris laudibus celebrat in claritate uisus contraque serpentes et uenena omnia priuatim dicato uolumine. Et satis superque de Atlante.*

TRADUCTION : Il est bien établi que la nation des **Éthiopiens** que l'on appelle Pérorsés touche à ces contrées. Le père de Ptolémée, Juba, qui le premier régna sur les deux Maurétanies, et qui est encore plus digne de mémoire comme personnage cultivé que comme roi, a livré des informations semblables à propos de l'Atlas, ajoutant qu'il y pousse l'herbe appelée euphorbe, du nom de son propre médecin qui la découvrit, dont il célèbre avec des louanges extraordinaires le suc laiteux, pour éclaircir la vue, et contre les serpents et les poisons de toute sorte, dans un volume qu'il lui a spécialement consacré. Mais en voilà assez et trop sur l'Atlas.

AUTEUR : PLINE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 5, 18

LEMME : Aethiopas

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

SUJET : Localisation des Vésuniens, tournés vers les Éthiopiens

TEXTE : *Gaetulae nunc tenent gentes, Baniurae multoque ualidissimi Autololes et horum pars quondam Vesuni, qui auolsi iis propriam fecere gentem, uersi ad Aethiopas.*

TRADUCTION : Maintenant ce pays est occupé par les nations gétules, les Baniures, les Autololes, les plus puissants de tous et de loin, et les Vésuniens, qui étaient autrefois une partie de ce peuple, mais qui se sont séparés d'eux et ont constitué leur propre nation ; ils sont tournés vers les **Éthiopiens**.

AUTEUR : PLINE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 5, 27

LEMME : Aethiopia

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

SUJET : L'Éthiopie qui regarde l'Occident

TEXTE : *Augilae ipsi medio fere spatio locantur, ab Aethiopia quae ad occidentem uergit et a regione quae inter duas Syrtis interiacet, pari utrimque interuallo.*

TRADUCTION : Les Augyles eux-mêmes sont situés à peu près au milieu entre l'**Éthiopie** qui regarde l'occident et la région intermédiaire entre les deux Syrtes, à égale distance de l'une et de l'autre.

AUTEUR : PLINE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 5, 30

LEMME : Aethiopia

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

SUJET : Le fleuve Nigris, frontière entre l'Afrique et l'Éthiopie

TEXTE : *Ex reliquo numero non ciuitates tantum, sed plerique etiam nationes iure dici possunt, ut Nattabutes, Capsitani, Musulami, Sabarbares, Massyli, Niciues, Vamacures, Musuni, Marchubi et tota Gaetulia ad flumen Nigrim, qui Africam ab Aethiopia dirimit.*

TRADUCTION : Pour les autres, ce n'est pas seulement de cités, mais même, pour la plupart, de nations que l'on peut parler à bon droit ; ainsi pour les Natabutes, les Capsitans, les Musulames, les Sabarbares, les Massyles, les Nicives, les Vacamures, les Mussiniens, les Marchubiens et toute la Gétulie jusqu'au fleuve Nigris, qui sépare l'Afrique de l'**Éthiopie**.

AUTEUR : PLINE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 5, 35

LEMME : Aethiopia

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

SUJET : L'Éthiopie productrice d'escarboucles

TEXTE : *Ab iis ad Trogodytas hiberni occasus plaga dierum septem iter, cum quibus commercium gemmae tantum quam carbunculum uocamus, ex Aethiopia inuectae.*

TRADUCTION : Depuis ces peuples, il y a sept jours de marche dans la zone du couchant d'hiver jusqu'aux Troglodytes, avec lesquels on ne fait que le commerce de la pierre que nous appelons escarboucle, qui est importée d'**Éthiopie**.

AUTEUR : PLINE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 5, 43

LEMME : Aethiopes, Aethiopas

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

SUJET : Différents peuples éthiopiens, de l'est et de l'ouest, dont les Éthiopiens « blancs »
(λευκοί)

TEXTE : *Interiore autem ambitu Africae ad meridiem uersus superque Gaetulos, interuenientibus desertis, primi omnium Libyes Aegyptii, deinde Leucoe Aethiopes habitant. Super eos Aethiopum gentes Nigritae a quo dictum est flumine, Gymnetes, Pharusi, iam Oceanum attingentes quos in Mauretaniae fine diximus Perorsi. Ab his omnibus uastae solitudines orientem uersus usque ad Garamantas Augilasque et Trogodytas, uerissima opinione eorum qui desertis Africae duas Aethiopias superponunt et ante omnes Homeri, qui bipertitos tradit Aethiopas, ad orientem occasumque uersos.*

TRADUCTION : Dans l'intérieur de l'Afrique, du côté du midi et au-dessus des Gétules, s'interposent des déserts, puis les premiers de tous les habitants sont les Égyptiens de Libye, ensuite les **Éthiopiens** Blancs ; plus loin, les nations des **Éthiopiens** appelées Nigrites, dont le nom vient du fleuve dont il a été question ; les Gymnètes, les Pharusiens qui touchent à l'Océan, enfin touchant à l'Océan sur la limite de la Maurétanie, les Pérorsés dont nous avons parlé. Après eux, il y a de vastes déserts du côté de l'orient, jusqu'aux Garamantes, aux Augyles et aux Troglodytes, selon l'opinion très juste de ceux qui placent au delà des déserts d'Afrique deux **Éthiopies**, et, avant tous, d'Homère, qui donne deux sortes d'**Éthiopiens**, ceux qui sont tournés vers l'orient et ceux qui sont tournés vers le couchant.

AUTEUR : PLINE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 5, 44

LEMME : Aethiopas

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

SUJET : Les Éthiopiens Taréléens et les Oechaliques

TEXTE : *Oritur inter Tarraelios Aethiopas et Oechalicas. Horum oppidum Magium. Quidam solitudinibus interposuerunt Atlantas, iuxta eas Aegipanas semiferos et Blemmyas et Gamphasantas et Satyros et Himantopodas. Atlantes degeneres sunt humani ritus, si credimus. Nam neque nominum ullorum inter ipsos appellatio est et solem orientem occidentemque dira inprecatione contuentur ut exitialem ipsis agrisque, neque in somno uisunt qualia reliqui mortales.*

TRADUCTION : Il prend sa source entre les **Éthiopiens** Taréléens et les Oechaliques. La ville de ceux-ci est Magium. Quelques auteurs ont mis les Atlantes au milieu des déserts, et près de ces déserts les Égipans mi-hommes mi-bêtes, les Blemmyes, les Gamphasantes, les Satyres et les Himantopodes. Les Atlantes ont dégénéré des comportements humains, si nous en croyons nos sources. De fait, ils n'ont point de noms pour se distinguer entre eux, ils fixent le soleil à son lever et à son coucher en lançant des imprécations terribles, le maudissant d'être un astre funeste pour eux-mêmes et pour leurs terres ; et ils ne rêvent pas, comme le font tous les autres mortels.

AUTEUR : PLINE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 5, 48

LEMME : Aethiopes

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

SUJET : Les Éthiopiens situés devant les Égyptiens proche de l'Afrique

TEXTE : *Proxima Africae incolitur Aegyptus, introrsus ad meridiem recedens, donec a tergo praetendantur Aethiopes.*

TRADUCTION : L'Égypte proche de l'Afrique est habitée ; elle s'avance à l'intérieur des terres vers le midi, dans l'intérieur des terres, jusqu'à ce que s'étendent devant elle les **Éthiopiens**.

AUTEUR : PLINE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 5, 49

LEMME : Aethiopiae

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

SUJET : La Haute Égypte, limitrophe de l'**Éthiopie**, s'appelle la Thébaïde

TEXTE : *Summa pars contermina Aethiopiae Thebais uocatur. Diuiditur in praefecturas oppidorum, quas nomos uocant : Ombiten, Apollonopoliten, Hermonthiten, Thiniten, Phaturiten, Coptiten, Tentyriten, Diospoliten, Antaeopoliten, Aphroditopoliten, Lycopoliten.*

TRADUCTION : La Haute Égypte, limitrophe de l'**Éthiopie**, s'appelle la Thébaïde. L'Égypte est divisée en préfectures dépendant de villes, et appelées nomes : le nome Ombite, l'Apollopolite, l'Hermonthite, le Thinite, le Phaturite, le Coptite, le Tentyrite, le Diospolite, l'Antéopolite, l'Aphroditopolite, le Lycopolite.

AUTEUR : PLINE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 5, 52

LEMME : Aethiopas

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

SUJET : Passage du Nil chez les Éthiopiens

TEXTE : *Iterum harenis receptus conditur rursus XX dierum desertis ad proximos Aethiopas atque, ubi iterum sensit hominem, prosilit fonte, ut uerisimile est, illo quem Nigrim uocauere.*

TRADUCTION : Se retirant de nouveau dans les sables, il se cache encore une fois dans des déserts de vingt jours de marche, jusqu'aux **Éthiopiens** les plus proches ; et lorsqu'il a reconnu de nouveau la présence de l'homme, il s'élance, jaillissant vraisemblablement de la source qu'on a appelée Nigris.

AUTEUR : PLINE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 5, 53

LEMME : Aethiopia, Aethiopas

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

SUJET : Le Nil sépare l'Afrique de l'Éthiopie et coupe en deux les Éthiopiens

TEXTE : *Inde Africam ab Aethiopia dispescens, etiamsi non protinus populis, feris tamen et beluis frequens siluarumque opifex, medios Aethiopus secat, cognominatus Astapus, quod illarum gentium lingua significat aquam e tenebris profluentem.*

TRADUCTION : Ensuite, séparant l'Afrique de l'**Éthiopie**, s'il n'y a pas immédiatement de peuples sur ses rives, du moins a-t-il de nombreux animaux et crée-t-il des forêts : il coupe en deux les **Éthiopiens**, sous son autre nom d'Astapus, mot qui, dans la langue de ces peuples, signifie « l'eau qui sort des ténèbres ».

AUTEUR : PLINE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 5, 54

LEMME : Aethiopus

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

SUJET : Passage du Nil par les Catadupes chez les Éthiopiens

TEXTE : *Subinde insulis impactus, totidem incitatus inritamentis, postremo inclusus montibus, nec aliunde torrentior, uectus aquis properantibus ad locum Aethiopus qui Catadupi uocantur, nouissimo catarracte inter occurrentes scopulos non fluere immenso fragore creditur, sed ruere.*

TRADUCTION : Ensuite il se heurte à des îles qui sont pour lui autant de causes d'irritation ; enfin, enfermé par des montagnes, nulle part ailleurs il n'est plus violent, emporté par ses eaux qui se hâtent vers l'endroit qui chez les **Éthiopiens** s'appelle les Catadupes, et l'on a l'impression qu'à la dernière cataracte, entre les rochers qui lui font obstacle, son énorme fracas n'est plus celui d'un fleuve, mais d'un écroulement.

AUTEUR : PLINE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 5, 55

LEMME : Aethiopiae

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

SUJET : Pluies d'été en Éthiopie, cause de la crue du Nil ?

TEXTE : *Causas huius incrementi uarias prodidere, sed maxime probabiles etesiarum eo tempore ex aduerso flantium repercussum, ultra in ora acto mari, aut imbres Aethiopiae aestiuos, isdem etesiis nubila illo ferentibus e reliquo orbe.*

TRADUCTION : Différentes causes ont été avancées pour expliquer cette inondation, mais les plus probables sont les vents étésiens, soufflant en sens contraire à cette époque de l'année, qui le repoussent et font remonter la mer dans ses embouchures, ou bien les pluies d'été en **Éthiopie**, où les mêmes vents étésiens apportent les nuages du reste de la terre.

AUTEUR : PLINE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 5, 59

LEMME : Aethiopiae

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

SUJET : Syène, limite de l'Éthiopie

TEXTE : *Dicionis Aegyptiae esse incipit a fine Aethiopiae Syene ; ita uocatur paeninsula M passuum ambitu, in qua castra sunt, latere Arabiae, et ex aduerso insula est IIII Philae, DC p. a Nili fissura, unde appellari diximus Delta.*

TRADUCTION : Il commence à relever de l'empire égyptien à Syène, limite de l'Éthiopie ; on appelle ainsi une péninsule d'un mille de périmètre où se trouvent des camps, sur le flanc de l'Arabie, et en face il y a une île de 4 milles de périmètre, Philae, à 600 milles de la division du Nil, où commence, avons-nous dit, ce que l'on appelle le Delta.

AUTEUR : PLINE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 5, 59

LEMME : Aethiopicae

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

SUJET : Les bateaux pliables des Éthiopiens

TEXTE : *Ibi Aethiopicae ueneunt naues ; namque eas plicatiles umeris transferunt, quotiens ad catarractas uentum est.*

TRADUCTION : On y vend des bateaux **éthiopiens** : de fait, comme ils peuvent se plier, on les transporte sur les épaules chaque fois que l'on arrive à des cataractes.

AUTEUR : PLINE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 5, 139

LEMME : Aethiope

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

SUJET : *Aethiope* (« la Brûlée »), l'un des noms de l'île de Lesbos. Rien à voir avec les Éthiopiens.

TEXTE : *Clarissima autem Lesbos a Chio LXV, Himerte et Lasia, Pelasgia, Aegira, Aethiope, Macaria appellata. Fuit VIII oppidis incluta : ex his Pyrrha hausta est mari, Arisbe terrarum motu subuersa, Antissam Methymna traxit in se, ipsa VIII urbibus Asiae in XXXVII p. uicina.*

TRADUCTION : La célèbre Lesbos est à 65 milles de Chios ; elle s'est appelée Himerte, Lasia, Pélasgia, Aegira, Éthiopé, Macaria. Neuf villes l'ont rendue illustre ; parmi elles, Pyrrha a été engloutie par la mer, Arisbé a été détruite par un tremblement de terre, Antissa a été englobée par Méthymne, elle-même voisine de neuf villes d'Asie à 37 milles.

AUTEUR : PLINE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 6, 70

LEMME : Aethiopum

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

SUJET : Le teint brûlé des Éthiopiens

TEXTE : *A Gange uersa ad meridiem plaga tinguntur sole populi, iam quidem infecti, nondum tamen Aethiopum modo exusti ; quantum ad Indum accedunt, tantum colore praeferunt. Indus statim a Prasiourum gente, quorum in montanis Pygmaei traduntur. Artemidorus inter duos annes <XXI> interesse tradit.*

TRADUCTION : Dans la zone située au midi du Gange, les peuples sont hâlés par le soleil, avec déjà le teint basané, mais non pas encore brûlé comme celui des **Éthiopiens**. Plus on va vers l'Indus, plus le teint est foncé. L'Indus se trouve immédiatement après la nation des Prasiens, dans les montagnes desquels on rapporte qu'il y a des Pygmées. Artémidore rapporte qu'il y a 2.100 milles entre ces deux fleuves.

AUTEUR : PLINE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 6, 173

LEMME : Aethiopum

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

SUJET : Marchandises venues de chez les Éthiopiens (dont des esclaves)

TEXTE : *Maximum hic emporium Troglodytarum, etiam Aethiopum ; abest a Ptolemaide V dierum nauigatione. Deferunt plurimum ebur, rhinocerotum cornua, hippopotamiorum coria, chelium testudinum, sphingia, mancipia.*

TRADUCTION : Ici se trouve la plus grande place commerciale des Troglodytes et aussi des **Éthiopiens** ; elle est à cinq jours de navigation de Ptolémaïs ; ils y apportent de grandes quantités d'ivoire, des cornes de rhinocéros, des cuirs d'hippopotames, des écailles de tortues, des singes, des esclaves.

AUTEUR : PLINE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 6, 173

LEMME : Aethiopas, Aethiopiae

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

SUJET : Les Éthiopiens Arotères

TEXTE : *Supra Aethiopas Aroteras insulae quae Aliaeu uocantur, item Bacchias et Antibacchias et Stratioton ; hinc in ora Aethiopiae sinus incognitus, quod miremur, cum ulteriora mercatores scrutentur ; promunturium in quo fons Cucios, expetitus nauigantibus ; ultra Isidis portus, decem dierum remigio ab oppido Adulitarum distans ; in eum Troglodytis myrra confertur.*

TRADUCTION : Au-dessus des **Éthiopiens** Arotères se trouvent les îles appelées îles d'Aliaeos, ainsi que Bacchias et Antibacchias, et le cap Stratioton ; ensuite, sur la côte d'**Éthiopie**, un golfe inconnu, ce qui est étonnant, car les marchands poussent leurs explorations plus loin ; le cap où se trouve la source de Cucios, à laquelle se rendent les navigateurs ; au delà, le port d'Isis, éloigné de la ville des Adulites de dix jours de navigation à rames ; c'est là que l'on réunit la myrrhe de la Troglodytique.

AUTEUR : PLINE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 6, 174

LEMME : Aethiopiae

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

SUJET : Baragaza, ville d'Éthiopie

TEXTE : *Aliqui unum Aethiopiae oppidum ultra ponunt in litore Baragaza. A Mossylico promunturio Atlanticum mare incipere uult Iuba praeter Mauretanas suas Gadis usque nauigandum coro, cuius tota sententia hoc in loco subtrahenda non est. A promunturio Indorum quod uocetur Lepte Acra, ab aliis Drepanum, proponit recto cursu praeter Exustam ad Malichu insulam XV p. esse, inde ad locum quem uocant Sceneos CCXXV p., inde ad insulas Adanu CL: sic fieri ad apertum mare XVIII.LXXV.*

TRADUCTION : Quelques-uns placent au delà, sur le rivage, une seule ville d'**Éthiopie**, Baragaza. Au cap Mossylique commence la mer Atlantique, selon Juba, et qu'en longeant ses Maurétanies on peut naviguer jusqu'à Gadès grâce au corus ; et il ne faut pas omettre ici l'ensemble de ce qu'il dit. Depuis le cap des Indiens appelé Lepté Acra et, par d'autres, Drepanum, il donne, en ligne droite, en doublant Exusta, 1.500 milles jusqu'à l'île de Malchos, de là jusqu'au lieu appelé Scénéos, 225 milles, de là jusqu'aux îles d'Adanos, 150 ; ce qui fait, jusqu'à la grande mer, 1.875 milles.

AUTEUR : PLINE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 6, 177

LEMME : Aethiopum, Aethiopiae

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

SUJET : « Les habitants des bords du Nil depuis Syène jusqu'à Méroé ne sont pas des Éthiopiens, mais des Arabes »

TEXTE : *Quin et accolas Nili a Syene non Aethiopum populos, sed Arabum esse dicit usque Meroen ; Solis quoque oppidum, quod non procul Memphi in Aegypti situ diximus, Arabas conditores habere. Sunt qui et ulteriorem ripam Aethiopiae auferant adnectantque Africae.*

TRADUCTION : De plus, il dit que les habitants des bords du Nil depuis Syène jusqu'à Méroé ne sont pas des **Éthiopiens**, mais des Arabes ; que la ville d'Héliopolis, qui n'est pas loin de Memphis comme nous l'avons dit dans la description de l'Égypte, a aussi les Arabes pour fondateurs. Il y a des auteurs qui enlèvent aussi la rive ultérieure à l'**Éthiopie** pour la rattacher à l'Afrique.

AUTEUR : PLINE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 6, 179

LEMME : Aethiopiam

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

SUJET : Megatichos se trouve entre l'Égypte et l'Éthiopie

TEXTE : *Iuba aliter : oppidum munitum Megatichos inter Aegyptum et Aethiopiam, quod Arabes Mirsion uocauerunt.*

TRADUCTION : Juba est d'un autre avis : il met la ville fortifiée de Megatichos, appelée Myrsos par les Arabes, entre l'Égypte et l'**Éthiopie**.

AUTEUR : PLINE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 6, 181

LEMME : Aethiopicum

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

SUJET : Exploration néronienne en Éthiopie. Voir aussi 6, 184, et Sénèque, *Naturales quaestiones* 6, 8, 3

TEXTE : *Certe solitudines nuper renuntiauerunt principi Neroni missi ab eo milites praetoriani cum tribuno ad explorandum, inter reliqua bella et **Aethiopicum** cogitanti.*

TRADUCTION : En tout cas, ce sont des déserts dont, récemment, l'existence a été rapportée à l'empereur Néron par les soldats prétoriens qu'il avait envoyés en exploration avec leur tribun, car il méditait, entre toutes ses autres guerres, une guerre **éthiopienne**.

AUTEUR : PLINE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 6, 182

LEMME : Aethiopia

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

SUJET : L'Éthiopie est devenue désertique à cause des guerres contre l'Égypte

TEXTE : *Nec tamen arma Romana ibi solitudinem fecerunt ; Aegyptiorum bellis attrita est **Aethiopia** uicissim imperitando seruiendoque, clara et potens etiam usque ad Troiana bella Memnone regnante. Et Syriae imperitasse eam nostroque litori aetate regis Cephei patet Andromedae fabulis.*

TRADUCTION : Ce ne sont pourtant pas les armes romaines qui ont fait de ce pays un désert : ce sont des guerres avec les Égyptiens qui ont broyé l'**Éthiopie**, dans des alternatives de conquête et de servitude ; elle avait été célèbre et puissante jusqu'à la guerre de Troie, sous le règne de Memnon ; elle étendit même son empire sur la Syrie et sur notre rivage au temps du roi Céphée, comme le montre la légende d'Andromède.

AUTEUR : PLINE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 6, 183

LEMME : Aethiopia

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

SUJET : Un ouvrage de Simonide sur l'Éthiopie

TEXTE : *Simili modo et de mensura eius uaria prodidere, primus Dalion ultra Meroen longe subuectus, mox Aristocreon et Bion et Basilis, Simonides minor etiam quinquennio in Meroe moratus, cum de **Aethiopia** scriberet.*

TRADUCTION : De la même façon des mesures différentes en ont été données d'abord par Dalion, qui se rendit bien au delà de Méroé, puis par Aristocréon, par Bion, par Basilis, et par Simonide le Jeune, qui séjourna même pendant cinq ans à Méroé lorsqu'il écrivait sur l'**Éthiopie**.

AUTEUR : PLINE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 6, 184

LEMME : Aethiopum

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

SUJET : Exploration néronienne en Éthiopie. Voir aussi 6, 181, et Sénèque, *Naturales quaestiones* 6, 8, 3

TEXTE : *Neronis exploratores renuntiauere his modis : a Syene Hieran sycaminon LIII p., inde Tama LXXII, regione Euonymiton Aethiopum prima CXX, Acinam LXIII, Pitaram XXV, Tergedum CVI ; insulam Gagauden esse in medio eo tractu ; inde primum uisas aues psittacos et ab altera, quae uocetur Artigula, animal sphingion, a Tergedo cynocephalos.*

TRADUCTION : Les explorateurs envoyés par Néron firent leur rapport en ces termes : de Syène à Hiera Sycaminos, il y avait 54 milles ; de là jusqu'à Tama, 72.000 ; à la région des Évonymites, la première des **Éthiopiens**, 120 ; jusqu'à Acina, 54 ; jusqu'à Pitara, 25 ; jusqu'à Tergedum, 106 ; l'île Gagaudé était au milieu de cette zone ; à partir de là, on avait vu pour la première fois des perroquets et, à partir d'une seconde île, nommée Artigula, le sphingie, et à partir de Tergedum, des cynocéphales.

AUTEUR : PLINE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 6, 186

LEMME : Aethiopes, Aethiopum, Aethiope

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

SUJET : Puissance passée des Éthiopiens

TEXTE : *Cetero cum potirentur rerum Aethiopes, insula ea magnae claritatis fuit. Tradunt armorum CCL dare solitam, artificum III. Alii reges Aethiopum XLV esse hodie tradunt. Vniuersa uero gens Aetheria appellata est, deinde Atlantia, mox a Vulcani filio Aethiope.*

TRADUCTION : Au reste, au temps de la puissance des **Éthiopiens**, cette île avait une grande réputation. On rapporte qu'elle fournissait d'ordinaire 250.000 hommes armés et 3.000 artisans. D'autres rapportent qu'aujourd'hui encore les **Éthiopiens** ont quarante-cinq rois. Mais le pays dans son ensemble a été appelé Aéthérie, ensuite Atlantie, puis **Éthiopé**, d'après Éthiops, le fils de Vulcain.

AUTEUR : PLINE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 6, 189

LEMME : Aethiopum

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

SUJET : Les Atabules, une nation des Éthiopiens

TEXTE : *Vltiora Atabuli, Aethiopum gens, tenent. Dein contra Meroen Megabarri, quos aliqui Adiabaros nominauere ; oppidum habent Apollinis. Pars eorum Nomades quae elephantis uescitur. Ex aduerso in Africae parte Macrobii, rursus a Megabarris Memnonnes et Dabelli dierumque XX interuallo Critenses. Vltra eos Dochi, dein Gymnetes, semper nudi, mox Anderae, Mattitae, Mesaches ; hi pudore atri coloris tota corpora rubrica inlinunt.*

TRADUCTION : Au delà, la région est tenue par les Atabules, une nation **des Éthiopiens** ; ensuite, en face de Méroé, les Mégabares, que quelques-uns ont nommés Adiabares ; ils possèdent la ville d'Apollon. Une partie d'entre eux, les Nomades, mangent de la viande d'éléphant. En face, sur la partie de l'Afrique, les Macrobiens, et de l'autre côté, après les Mégabares, il y a les Memnons et les Dabelles, et à une distance de vingt jours de marche, les Critenses. Après eux, les Dochés, ensuite les Gymnètes, toujours nus, puis les Andères, les Mattites, les Mésaches ; ceux-ci, honteux d'être noirs, se teignent tout le corps en rouge.

AUTEUR : PLINE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 6, 192

LEMME : Aethiopes

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

SUJET : Les Éthiopiens Nubiens

TEXTE : *Ab ea Nubaei Aethiopes dierum VIII itinere ; oppidum eorum Nilo inpositum Tenupsis.*

TRADUCTION : À partir de cette île, les **Éthiopiens** Nubiens sont à huit jours de marche ; leur ville, située sur le Nil, est Tenupsis.

AUTEUR : PLINE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 6, 194

LEMME : Aethiopas

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

SUJET : Les Éthiopiens maritimes

TEXTE : *Regio supra Sirbitum, ubi desinunt montes, traditur a quibusdam habere maritimos Éthiopiens, Nisicathas, Nisitas, quod significat ternum et quaternum oculorum uiros, non quia sic sint, sed quia sagittis praecipua contemplatione utantur.*

TRADUCTION : La région au dessus de Sirbitum, où s'arrêtent les montagnes, renferme, d'après quelques auteurs, les **Éthiopiens** maritimes, les Nisicathes, les Nisites, mot qui signifie homme à trois et quatre yeux, non qu'ils soient faits ainsi, mais parce que ce sont d'excellents archers.

AUTEUR : PLINE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 6, 195

LEMME : Aethiopum

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

SUJET : Les Éthiopiens qui se nourrissent de sauterelles

TEXTE : *Pars quaedam Aethiopum locustis tantum uiuit fumo et sale duratis in annua alimenta ; hi quadragesimum uitae annum non excedunt.*

TRADUCTION : Une partie des **Éthiopiens** ne vivent que de sauterelles fumées et salées pour leur nourriture de l'année ; ces hommes ne passent pas quarante ans.

AUTEUR : PLINE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 6, 196

LEMME : Aethiopum, Aethiopicum

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

SUJET : Les dimensions du pays des Éthiopiens

TEXTE : *Aethiopum terram uniuersam cum mari Rubro patere in longitudinem XXI.LXX p., in latitudinem cum superiore Aegypto XII.XCVI Agrippa existimauit. Quidam longitudinem ita diuiserunt : a Meroe Sirbitum XII dierum nauigationem, ab ea XV ad Dabellos, ab his ad oceanum Aethiopicum VI dierum iter. In totum ab oceano ad Meroen DCXXV p. esse inter auctores fere conuenit, inde Syenen quantum diximus.*

TRADUCTION : L'ensemble du pays des **Éthiopiens** avec la mer Rouge a 2.170 milles en longueur, et en largeur, avec l'Égypte supérieure, 1.298, selon les estimations d'Agrippa. Certains ont donné de la longueur la division suivante : de Méroé à Sirbitum, une navigation de douze journées ; de là aux Davelles, quinze ; des Davelles à l'océan Éthiopique, six jours de marche ; en somme, au total, de l'Océan jusqu'à Méroé, il y a 625 milles, pratiquement à l'unanimité des sources, et de là à Syène la distance que nous avons indiquée (6, 35, 6).

AUTEUR : PLINE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 6, 197

LEMME : Aethiopia

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

SUJET : Éthiopie, ébène, « Char des Dieux », Égipans et Satyres

TEXTE : *Sita est Aethiopia ab oriente hiberno ad occidentem hibernum. Meridiano cardine siluae, hebeno maxime, uirent. A media eius parte imminens mari mons excelsus aeternis ardet ignibus, Theon Ochema dictus Graecis, a quo nauigatione quadridui promunturium quod Hesperu Ceras uocatur, confine Africae iuxta Aethiopas Hesperios. Quidam et in eo tractu modicos colles amoena opacitate uestitos Aegipantum Satyrorumque produunt.*

TRADUCTION : L'**Éthiopie** s'étend du levant d'hiver au couchant d'hiver. Au midi, elle est couverte de forêts, surtout d'ébène. Au milieu, se dresse au-dessus de la mer une haute montagne, où brûlent de feux éternels, appelée par les Grecs le Char des Dieux, et depuis laquelle une navigation de quatre jours conduit au cap nommé la Corne de l'Occident, touchant à l'Afrique, près des **Éthiopiens** hespériens. Quelques-uns avancent aussi l'existence, dans cette zone, de collines d'une hauteur moyenne, couvertes d'agréables ombrages, et habitées par les Égipans et les Satyres.

AUTEUR : PLINE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 6, 198

LEMME : Aethiopiae, Aethiopas

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

SUJET : L'île Cerné peuplée par des Éthiopiens

TEXTE : *Contra sinum Persicum Cerne nominatur insula aduersa **Aethiopiae**, cuius neque magnitudo neque interuallum a continente constat ; **Aethiopus** tantum populos habere proditur.*
TRADUCTION : En face du golfe de Perse se trouve une île nommée Cerné, qui regarde l'**Éthiopie**, et dont ni la grandeur ni la distance au continent ne sont établies ; on assure qu'elle n'est peuplée que d'**Éthiopiens**.

AUTEUR : PLINE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 6, 199

LEMME : Aethiopus

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

SUJET : Les Éthiopiens Hespériens

TEXTE : *Ab ea V dierum praenaugatione solitudines ad **Aethiopus** Hesperios et promunturium quod uocauimus Hesperu Ceras, inde primum circumagente se terrarum fronte in occasum ac mare Atlanticum.*

TRADUCTION : À partir de cette île, une navigation de cinq jours conduit à des solitudes jusqu'aux Éthiopiens Hespériens et au cap que nous avons appelé la Corne d cinq jours de navigation de cette île sont des solitudes jusqu'aux **Éthiopiens** Hespériens et au cap que nous avons appelé la Corne de l'Occident, le front des terres commençant à s'infléchir à partir de là vers le couchant et vers la mer Atlantique.

AUTEUR : PLINE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 6, 209

LEMME : Aethiopico

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

SUJET : La mer éthiopienne

TEXTE : *Asiae longitudo in confesso est LXIII.DCCL, latitudo sane computetur ab **Aethiopico** mari Alexandriam iuxta Nilum sitam, ut per Meroen et Syenen mensura currat, XVIII.LXXV. Apparet ergo Europam paulo minus dimidia Asiae parte maiorem esse quam Asiam, eandem altero tanto et sexta parte Africae ampliolem quam Africam.*

TRADUCTION : La longueur de l'Asie est, de l'aveu commun, de 6.375.000, sa largeur doit être calculée depuis la mer **éthiopienne** jusqu'à Alexandrie, située près du Nil, de sorte que la mesure passe par Méroé et Syène, et elle fait 1.875 milles. Il apparaît donc que l'Europe est plus grande que l'Asie d'un peu moins de la moitié de l'Asie, et plus grande que l'Afrique d'une fois l'Afrique et un sixième.

AUTEUR : PLINE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 7, 6

LEMME : Aethiopus

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

SUJET : Les Éthiopiens, exemple de chose incroyable

TEXTE : *Quis enim Aethiopus ante quam cerneret credit ? Aut quid non miraculo est, cum primum in notitiam uenit ?*

TRADUCTION : Qui en effet, avant d'en voir, a cru à l'existence des **Éthiopiens** ? et quelle est la chose qui ne nous paraît pas étonnante quand elle vient à notre connaissance pour la première fois ?

AUTEUR : PLINE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 7, 17

LEMME : Aethiopia

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

SUJET : Le peuple des Pharmaques, en Éthiopie, dont la sueur contamine les corps qu'elle touche

TEXTE : *Haut dissimile iis genus Pharmacum in Aethiopia Damon, quorum sudor tabem contactis corporibus afferat. Feminas quidem omnes ubique uisu nocere quae duplices pupillas habeant Cicero quoque apud nos auctor est ; adeo naturae, cum ferarum morem uescendi humanis uisceribus in homine genuisset, gignere etiam in toto corpore et in quorundam oculis quoque uenena placuit, ne quid usquam mali esset quod in homine non esset.*

TRADUCTION : Semblable à ces gens est selon Damon le peuple des Pharmaques, en **Éthiopie**, dont la sueur contamine les corps qu'elle touche. Chez nous, l'autorité de Cicéron affirme aussi que toutes les femmes à doubles pupilles nuisent par leur regard ; tant la nature, après avoir mis dans l'homme le goût des bêtes féroces pour la chair humaine, a encore voulu que le corps entier ou les yeux de certains individus deviennent aussi des poisons, pour qu'il n'y ait nulle part aucune forme de mal qui ne soit pas dans l'homme !

AUTEUR : PLINE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 7, 21

LEMME : Aethiopum

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

SUJET : *Mirabilia* en Éthiopie, mais surtout en Inde (chiens, arbres, roseaux)

TEXTE : *Praecipue India Aethiopumque tractus miraculis scatent. Maxima in India gignuntur animalia ; indicio sunt canes grandiores ceteris. Arborea quidem tantae proceritatis traduntur ut sagittis superiaci nequeant, et facit ubertas soli, temperies caeli, aquarum abundantia, si libeat credere, ut sub una fico turmae condantur equitum, harundines uero tantae proceritatis, ut singula internodia alueo nauigabili ternos interdum homines ferant.*

TRADUCTION : Ce sont principalement l'Inde et les contrées de l'**Éthiopie** qui débordent de merveilles. Des animaux énormes viennent à la vie en Inde : à preuve les chiens, dont la taille y est plus grande que partout ailleurs. On rapporte qu'il y a des arbres d'une telle hauteur qu'une flèche ne peut les dépasser ; le sol fécond, le climat tempéré, les eaux abondantes, font que sous un seul figuier peuvent s'abriter (le croira qui voudra) des escadrons de cavalerie ; et les joncs y sont d'une telle hauteur, que chaque entre-nœud fournit une barque parfois capable de porter trois hommes.

AUTEUR : PLINE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 7, 27

LEMME : Aethiopas

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

SUJET : *Mirabilia* en Éthiopie : longue vie des Éthiopiens

TEXTE : *Cyrnos Indorum genus Isigonus annis centenis quadragenis uiuere, item Aethiopas Macrobios et Seras existimat et qui Athon montem incolant, hos quidem, quia uiperinis carnibus alantur ; itaque nec capiti nec uestibus eorum noxia corpori inesse animalia.*

TRADUCTION : Les Cyrnes, nation des Indiens, d'après Isigone, vivent cent quarante ans ; il pense la même chose des **Éthiopiens** Macrobes, des Sères, et des habitants du mont Athos ; pour ces derniers, c'est parce qu'ils se nourrissent de chair de vipère : ainsi, ni leur tête ni leurs vêtements ne sont infestés de vermine.

AUTEUR : PLINE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 7, 31

LEMME : Aethiopiam

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

SUJET : Grande taille des Éthiopiens

TEXTE : *Trogodytas super Aethiopiam uelociores equis esse Pergamenus Crates, item Aethiopas octona cubita longitudine excedere ; Syrbotas uocari gentem eam.*

TRADUCTION : Les Troglodytes, au-dessus de l'**Éthiopie**, sont plus rapides que les chevaux, d'après Cratès de Pergame ; et aussi, la taille des **Éthiopiens** dépasse les huit coudées ; il s'agit du peuple qu'on appelle les Syrbotes.

AUTEUR : PLINE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 7, 31

LEMME : Aethiopum

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

SUJET : Des Éthiopiens nomades

TEXTE : *Nomadum Aethiopum secundum flumen Astragum ad septentrionem uergentium gens Menismorum appellata abest ab Oceano dierum itinere uiginti. Animalium quae cynocephalos uocamus lacte uiuit, quorum armenta pascit maribus interemptis praeterquam subolis causa.*

TRADUCTION : Les nomades **Éthiopiens** qui sont au septentrion le long du fleuve Astragus comportent la nation qui porte le nom de Ménismins, et qui se trouve à dix jours de marche de l'Océan. Ils vivent du lait des animaux que nous appelons cynocéphales, dont ils font paître des troupeaux, et dont ils tuent les mâles inutiles à la reproduction.

AUTEUR : PLINE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 7, 51

LEMME : Aethiopsis, Aethiopem

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

SUJET : Éthiopiens et adultère (et questions d'hérédité génétique)

TEXTE : *Indubitatum exemplum est Nicaei nobilis pyctae Byzanti geniti, qui, adulterio Aethiopsis nata matre nihil a ceteris colore differente, ipse auum regeneravit Aethiopem.*

TRADUCTION : Un exemple indiscutable est celui du célèbre pugiliste Nicée, né à Byzance, qui, alors que le teint de sa mère, née d'un adultère avec un **Noir**, ne différait en rien des gens ordinaires, faisait pour sa part revivre son grand-père **Noir**.

AUTEUR : PLINE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 8, 26

LEMME : Aethiopiae

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

SUJET : Chasse à l'éléphant aux limites de l'Éthiopie. Commerce (récent ? *nunc*) de leurs défenses

TEXTE : *Nunc dentium causa pedes eorum iaculantur alioqui mollissimos. Trogodytae contermini Aethiopiae, qui hoc solo uenatu aluntur, propinquas itineri eorum conscendunt arbores ; inde totius agminis nouissimum speculati extremas in clunes desiliunt. Laeua adprehenditur cauda, pedes stipantur in sinistro femine ; ita pendens alterum poplitem dextra caedit ac praeacuta bipenni hoc crure tardato profugiens alterius poplitis neruos ferit, cuncta praeceleri pernecitate peragens.*

TRADUCTION : Maintenant qu'on les chasse pour leurs défenses, on lance le javelot en direction de leurs pieds, partie du corps au demeurant la plus tendre. Les Troglodytes limitrophes de l'**Éthiopie**, qui ne vivent que de cette chasse, montent sur des arbres voisins du passage des éléphants ; de là, ils guettent le dernier du troupeau, et sautent sur son arrière-train. De la main gauche, on saisit sa queue, on appuie les pieds sur sa cuisse gauche ; ainsi suspendu, on coupe de la main droite l'un des jarrets et, cette jambe étant gênée, on frappe en s'enfuyant, avec une hache à double tranchant très aiguisée, les tendons de l'autre jarret, tout cela étant exécuté avec une extrême rapidité.

AUTEUR : PLINE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 8, 31

LEMME : Aethiopiae

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

SUJET : Une utilisation en Afrique des défenses d'éléphants venues d'Éthiopie

TEXTE : *Magnitudo dentium uidetur quidem in templis praecipua, sed tamen in extremis Africae, qua confinis Aethiopiae est, postium uicem in domiciliis praebere saepesque in his et pecorum stabulis pro palis elephantorum dentibus fieri Polybius tradidit auctore Gulusa regulo.*

TRADUCTION : C'est dans les temples que l'on voit les défenses d'une taille remarquable, mais cependant, à l'extrémité de l'Afrique, là où elle est limitrophe de l'**Éthiopie**, elles servent de poteaux dans les maisons, et les clôtures, aussi bien dans ces maisons que dans les étables à bétail, sont faites avec des défenses d'éléphants au lieu de pieux, selon Polybe dont la source est le petit roi Gulusa.

AUTEUR : PLINE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 8, 32

LEMME : Aethiopes

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

SUJET : Les éléphants chez les Éthiopiens

TEXTE : *Elephantos fert Africa ultra Syrticas solitudines et in Mauretania, ferunt Aethiopes et Trogodytae, ut dictum est, sed maximos India bellantesque cum iis perpetua discordia dracones tantae magnitudinis et ipsos, ut circumplexu facili ambient nexuque nodi praestringant ; conmoritur ea dimicatio, uictusque conruens complexum elidit pondere.*

TRADUCTION : Il y a des éléphants en au delà des déserts des Syrtes et en Maurétanie, il y en a chez les **Éthiopiens** et chez les Troglodytes, comme on l'a dit, mais les plus grands sont ceux de l'Inde, et ils se battent sans cesse avec des serpents eux-mêmes d'une si grande taille qu'ils les entourent facilement de leurs replis et les serrent comme dans un nœud ; ce combat se termine par la mort des deux, et le vaincu, en s'écroulant, écrase sous son poids celui qui l'étranglait.

AUTEUR : PLINE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 8, 35

LEMME : Aethiopia, Aethiopes

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

SUJET : Serpents d'Éthiopie

TEXTE : *Generat eos Aethiopia Indicis pares, uicenum cubitorum. Id modo mirum, unde cristatos Iuba crediderit. Asachaei uocantur Aethiopes apud quos maxime nascuntur ; narrantque in maritimis eorum quaternos quinosque inter se cratium modo inplexos erectis capitibus uelificantes ad meliora pabula Arabiae uehi fluctibus.*

TRADUCTION : Il y a en **Éthiopie** des serpents comparables à ceux de l'Inde, de 20 coudées. Seulement on se demande pourquoi Juba a cru qu'ils avaient des crêtes. On appelle Asachéens les **Éthiopiens** chez desquels on les trouve principalement ; et l'on raconte que sur les rivages de ce peuple les serpents s'enlacent par quatre ou par cinq en forme de claie, et, faisant voile la tête dressée, s'en vont sur les flots à la recherche d'une meilleure nourriture en Arabie.

AUTEUR : PLINE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 8, 69

LEMME : Aethiopes

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

SUJET : Des girafes éthiopiennes à Rome dès les jeux de César

TEXTE : *Harum aliqua similitudo in duo transfertur animalia. Nabun Aethiopes uocant collo similem equo, pedibus et cruribus boui, camelo capite, albis maculis rutilum colorem distinguuntibus, unde appellata camelopardalis. Dictatoris Caesaris circensibus ludis primum uisa Romae ex eo subinde cernitur, aspectu magis quam feritate conspicua, quare etiam ouis ferae nomen inuenit.*

TRADUCTION : Une certaine ressemblance avec le chameau se retrouve dans deux animaux. Celui que les **Éthiopiens** appellent « nabu » ressemble au cheval pour l'encolure, au bœuf pour les pieds et les jambes, au chameau pour la tête, et il a des taches blanches des taches blanches sur un fond de couleur fauve, d'où son nom de camelopardalis. La première fois que l'on vit cette girafe à Rome, ce fut lors des jeux du cirque de César dictateur ; depuis, on en voit de temps en temps ; elle est plus étonnante par son aspect que par son caractère sauvage, ce qui fait qu'on lui a aussi donné le nom de « brebis sauvage ».

AUTEUR : PLINE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 8, 70

LEMME : Aethiopia

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

SUJET : Animaux étranges venus d'Éthiopie, présentés à Rome lors des jeux de Pompée

TEXTE : *Iidem ex Aethiopia quas uocant κήπους, quarum pedes posteriores pedibus humanis et cruribus, priores manibus fuere similes. Hoc animal postea Roma non uidit.*

TRADUCTION : Les mêmes jeux permirent de voir, venus d'**Éthiopie**, les animaux qu'on appelle cèpus, dont les pattes postérieures aux pieds et aux jambes de l'homme, et les pattes antérieures à des mains humaines. Cet animal n'a pas été revu par la suite à Rome.

AUTEUR : PLINE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 8, 72

LEMME : Aethiopia

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

SUJET : Animaux extraordinaires chez les Éthiopiens (pour le pégase, voir aussi 10, 136, où il est présenté comme fabuleux)

TEXTE : *Lyncas uulgo frequentes et sphingas, fusco pilo, mammis in pectore geminis, Aethiopia generat multaque alia monstris similia, pinnatos equos et cornibus armatos, quos pegasos uocant, crocotas uelut ex cane lupoque conceptos, omnia dentibus frangentes protinusque deuorata conficientes uentre, cercopithecus nigris capitibus, pilo asini et dissimiles ceteris uoce.*

TRADUCTION : Des lynx en grande quantité, et des sphinx à poil roux, avec deux mamelles, se rencontrent en **Éthiopie**, ainsi que de nombreuses autres créatures semblables à des monstres : chevaux ailés et cornus, appelés pégases ; crocottes, sorte de mélange de chien et de loup, capables de tout broyer avec leurs dents et digérant aussitôt ce qu'elles ont dévoré ; cercopithèques à tête noire, à poil d'âne, et différant des autres animaux par le cri.

AUTEUR : PLINE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 8, 77

LEMME : Aethiopas

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

SUJET : Un animal extraordinaire chez les Éthiopiens

TEXTE : *Apud Hesperios Aethiopas fons est Nigris, ut plerique existimauere, Nili caput, ut argumenta quae diximus persuadent. Iuxta hunc fera appellatur catoblepas, modica alioqui ceterisque membris iners, caput tantum praegraue aegre ferens — id deiectum semper in terram —, alias internicio humani generis, omnibus qui oculos eius uidere confestim expirantibus.*

TRADUCTION : Chez les **Éthiopiens** occidentaux se trouve la source Nigris qui, comme l'ont pensé la plupart des auteurs, est l'origine du Nil, ainsi que le prouvent les arguments que nous avons donnés. Dans les environs de cette source il y a un animal que l'on appelle catoblepas, de taille moyenne et aux membres engourdis, et qui réussit seulement, et avec difficulté, à tenir sa tête qui est très pesante et toujours inclinée vers le sol ; autrement il serait le fléau du genre humain, tous ceux qui voient ses yeux expirant sur-le-champ.

AUTEUR : PLINE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 8, 104

LEMME : Aethiopas

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

SUJET : Animaux dangereux (scorpions) chez les Éthiopiens

TEXTE : *Citra Cynamolgos Aethiopas late deserta regio est, a scorpionibus et solipugis gente sublata, et a scolopendris abactos Rhoetienses auctor est Theophrastus.*

TRADUCTION : En deçà des **Éthiopiens** Cynamolges se trouve une vaste étendue vide, la population ayant été détruite par les scorpions et les solipuges, et selon Théophraste les Rhétiens ont été chassés par les scolopendres.

AUTEUR : PLINE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 8, 107

LEMME : Aethiopica

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

SUJET : Hyène hybride d'Éthiopie

TEXTE : *Huius generis coitu leaena Aethiopica parit corocottam, similiter uoces imitantem hominum pecorumque. Acies ei perpetua, in utraque parte oris nullis gingiuis, dente continuo : ne contrario occursu hebetetur, capsarum modo includitur*

TRADUCTION : En s'accouplant avec la hyène, la lionne **éthiopienne** met bas la crocote, dont le cri ressemble aussi bien à celui des hommes qu'à celui des bêtes. Elle ne cligne jamais les yeux ; les dents des deux mâchoires, qui n'ont pas de gencives, se rejoignent ; pour éviter qu'elles ne s'émousent en se rencontrant, les mâchoires se referment comme une boîte.

AUTEUR : PLINE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 8, 107

LEMME : Aethiopia

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

SUJET : Mantichore, animal fabuleux de l'Éthiopie

TEXTE : *Hominum sermones imitari et mantichoram in Aethiopia auctor est Iuba.*

TRADUCTION : Le mantichore aussi, en **Éthiopie**, imite la parole humaine, d'après Juba.

AUTEUR : PLINE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 8, 131

LEMME : Aethiopas

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

SUJET : Combattants Noirs dans une *uenatio* à Rome le 18 septembre 61 av. J.-C.

TEXTE : *Annalibus notatum est M. Pisone M. Messala cos. a. d. XIII kal. Oct. Domitium Ahenobarbum aedilem curulem ursos Numidicos centum et totidem uenatores Aethiopas in circo dedisse. Miror adiectum Numidicos fuisse, cum in Africa ursum non gigni constet.*

TRADUCTION : Les annales relèvent que sous le consulat de M. Piso et de M. Messala, le 14^e jour des calendes d'octobre, Domitius Ahenobarbus, édile curule, donna dans le cirque un spectacle de cent ours de Numidie et autant de chasseurs **Éthiopiens**. Je m'étonne de l'ajout du terme « de Numidie », puisqu'il est certain qu'il n'y a pas d'ours en Afrique.

AUTEUR : PLINE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 8, 199

LEMME : Aethiopia

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

SUJET : Brebis et chèvres vivent plus longtemps en Éthiopie

TEXTE : *Vita longissima anni X, in Aethiopia XIII ; capris eodem loco XI, in reliquo orbe plurimum octoni.*

TRADUCTION : La durée de vie la plus longue, pour la brebis, est de dix ans, et de treize en **Éthiopie** ; pour la chèvre, au même endroit, de onze ans, et dans le reste du monde de huit ans au plus.

AUTEUR : PLINE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 8, 216

LEMME : Aethiopiae

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

SUJET : Le singe *callitrix* ne peut pas vivre ailleurs qu'en Éthiopie

TEXTE : *Hoc animal negatur uiuere in alio quam Aethiopiae quo gignitur caelo.*

TRADUCTION : Cet animal, dit-on, ne peut vivre sous un autre climat que celui de l'**Éthiopie**, son climat naturel.

AUTEUR : PLINE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 10, 1

LEMME : Aethiopici

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

SUJET : Animaux remarquables : autruches d'Éthiopie

TEXTE : *Sequitur natura auium, quarum grandissimi et paene bestiarum generis struthocameli Africi uel **Aethiopici** altitudinem equitis insidentis equo excedunt, celeritatem uincunt, ad hoc demum datis pinnis, ut currentem adiuuent. Cetero non sunt uolucres nec a terra attolluntur.*

TRADUCTION : Vient ensuite l'ornithologie. Les plus grands des oiseaux, qui relèvent presque de la classe des quadrupèdes, sont les autruches d'Afrique ou d'**Éthiopie**, qui dépassent en hauteur un homme à cheval et sont plus rapides à la course, les ailes ne leur ayant été données que pour les aider à courir. Du reste elles ne volent pas et ne s'arrachent pas au sol.

AUTEUR : PLINE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 10, 3

LEMME : Aethiopes

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

SUJET : Le phénix, oiseau de couleurs diverses

TEXTE : ***Aethiopes** atque Indi discolores maxime et inenarrabiles ferunt aues et ante omnes nobilem Arabiae phoenicem, haud scio an fabulose, unum in toto orbe nec uisum magno opere.*

TRADUCTION : Chez les **Éthiopiens** et chez les Indiens existent des oiseaux de couleurs tout à fait diverses, impossibles à décrire, et le plus célèbre de tous, le phénix d'Arabie, peut-être imaginaire, car il n'y en a qu'un dans le monde entier et il ne s'est guère montré.

AUTEUR : PLINE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 10, 74

LEMME : Aethiopia

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

SUJET : Le tombeau (palais) de Memnon en Éthiopie

TEXTE : *Auctores sunt omnibus annis aduolare Ilium ex **Aethiopia** aues et conflagere ad Memnonis tumulum, quas ob id Memnonidas uocant. Hoc idem quinto quoque anno facere eas in **Aethiopia** circa regiam Memnonis, exploratum sibi Cremutius tradit.*

TRADUCTION : D'après certaines sources, il arrive tous les ans à Ilium, venus d'**Éthiopie**, des oiseaux qui se battent sur le tombeau de Memnon, et que pour cette raison on appelle les memnonides. Crémutius dit avoir vérifié que ces oiseaux en font autant tous les quatre ans en **Éthiopie**, autour du palais de Memnon.

AUTEUR : PLINE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 10, 122

LEMME : Aethiopum

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

SUJET : Noirs employés dans les cortèges de funérailles

TEXTE : *Hunc siue aemulatione uicinitatis manceps proximae sutrinae siue iracundia subita, ut uoluit uideri, excrementis eius posita calceis macula, exanimauit, tanta plebei consternatione, ut primo pulsus ex ea regione, mox interemptus sit funusque aliti innumeris celebratum exequiis, constratum lectum super **Aethiopum** duorum umeros, praecedente tibicine et coronis omnium generum ad rogam usque, qui constructus dextra uiae Appiae ad secundum lapidem in campo Rediculi appellato fuit.*

TRADUCTION : Ce corbeau fut tué par un cordonnier du voisinage, soit par jalousie, soit sous l'emprise d'une colère soudaine, comme il voulut le faire croire, parce que l'oiseau, de ses excréments, lui avait taché des chaussures ; ce qui causa dans le peuple une si grande agitation que le cordonnier fut d'abord chassé du quartier, puis assassiné. Le cortège funèbre de l'oiseau fut suivi par une foule innombrable ; le lit funéraire fut porté sur les épaules de deux **Éthiopiens** précédés par un joueur de flûte, avec des couronnes de toutes sortes, jusqu'au bûcher, qui avait été élevé à droite de la voie Appienne, à la deuxième borne, à l'endroit appelé « champ de Rêdiculus ».

AUTEUR : PLINE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 10, 136

LEMME : Aethiopia

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

COMMENTAIRE : voir aussi 8, 72, où sa réalité n'est pas mise en doute

SUJET : Le pégase, animal fabuleux d'Éthiopie

TEXTE : *Pegasos equino capite uolucres et grypas aurita aduncitate rostri fabulosos reor, illos in Scythia, hos in **Aethiopia**.*

TRADUCTION : Les pégases, oiseaux à tête de cheval, et les griffons à bec crochu et à longues oreilles, sont à mon avis des êtres fabuleux, ces derniers étant placés en Scythie, les autres en l'**Éthiopie**.

AUTEUR : PLINE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 12, 17

LEMME : Aethiopiae

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

SUJET : L'ébénier ; le tribut payé par les Éthiopiens aux rois de Perse

TEXTE : *Herodotus eam **Aethiopiae** intellegi maluit in tributi uicem regibus Persidis e materia eius centenae phalangas tertio quoque anno pensitasse **Aethiops** cum auro et ebore prodendo.*

TRADUCTION : Hérodote a préféré comprendre que cet arbre se trouvait en **Éthiopie**, en disant que les **Éthiopiens** payaient tous les deux ans aux rois de Perse un tribut constitué de cent troncs de ce bois accompagnant la livraison d'or et d'ivoire.

AUTEUR : PLINE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 12, 18

LEMME : Aethiopas

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

SUJET : L'ivoire (défenses d'éléphant) ; le tribut payé par les Éthiopiens aux rois de Perse

TEXTE : *Non omittendum id quoque, uicenos dentes elephantorum grandes, quoniam ita significauit, Aethiopas ea de causa pendere solitos.*

TRADUCTION : Il ne faut pas non plus omettre que c'étaient vingt défenses d'éléphant, puisque c'est en ces termes qu'il l'a indiqué, que les **Éthiopiens** payaient habituellement à ce titre.

AUTEUR : PLINE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 12, 19

LEMME : Aethiopiae

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

SUJET : L'ébénier ; le tribut payé par les Éthiopiens aux rois de Perse ; l'intérêt de Néron pour les régions des Éthiopiens

TEXTE : *Cognita Aethiopiae forma ut diximus, nuper allata Neroni principi raram arborem Meroen usque a Syene fine imperii per DCCCCLXXXVI p. nullamque nisi palmarum generis esse docuit. Ideo fortassis in tributi auctoritate tertia res fuerit hebenus.*

TRADUCTION : L'étude de la carte de l'**Éthiopie** présentée récemment, comme nous l'avons dit, au prince Néron, a montré que cet arbre est rare depuis Méroé jusqu'à Syène, limite de l'empire, c'est-à-dire sur 996 milles, et qu'il n'y existe aucun autre arbre que des arbres du genre des palmiers. C'est peut-être pour cela que dans les stipulations relatives au tribut l'ébène ne venait qu'au troisième rang.

AUTEUR : PLINE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 12, 86

LEMME : Aethiopia

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

SUJET : La cannelle, production originaire de chez les Éthiopiens

TEXTE : *Cinnamomum idemque cinnamum nascitur in Aethiopia Trogodytis conubio permixta. Hi mercantes id a conterminis uehant per maria uasta ratibus, quas neque gubernacula regant neque remi trahant uel inpellant uela, non ratio ulla adiuuat ; omnium instar ibi sunt homo tantum et audacia. Praeterea hibernum mare exigunt circa brumam, euristum maxime flantibus.*

TRADUCTION : Le cinnamome, ou cinname, pousse en **Éthiopie**, chez des gens que les mariages mêlent aux Troglodytes. Ces derniers l'achètent donc à leurs voisins, le transportent à travers l'immensité des mers sur des radeaux qui n'ont ni grandes rames pour la direction, ni rames pour la traction, ni voiles pour l'impulsion, ni aucun autre équipement ; à la place de tout cela, il n'y a ici que l'homme et son audace. En outre, ils traversent une mer d'hiver au moment du solstice, lorsque les Eurus soufflent avec violence.

AUTEUR : PLINE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 12, 101

LEMME : Aethiopicam

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

SUJET : Le myrobolan (prunier cerise) d'Éthiopie

TEXTE : *Sunt qui Aethiopicam his praeferant, glandem nigram nec pinguem, nucleoque gracili, sed liquore qui exprimitur odoratiore, nascentem in campestribus.*

TRADUCTION : Il y a des gens pour préférer le myrobolan **éthiopien**, fruit noir et peu charnu, à noyau petit, mais rendant un jus plus parfumé, et qui pousse en plaine.

AUTEUR : PLINE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 13, 43

LEMME : Aethiopiae

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

SUJET : Une espèce de palmier-dattier en Éthiopie

TEXTE : *Quarta auctoritas sandalidum a similitudine appellatarum, iam in Aethiopiae fine quinque harum, qui plurimas, arbores tradunt, non raritate magis quam suavitate mirabiles.*

TRADUCTION : La quatrième espèce est celle des sandalides, qui tirent leur nom de leur ressemblance avec les sandales. On dit qu'à l'extrémité de l'**Éthiopie**, sur laquelle se trouvent beaucoup d'arbres, il n'y en a que cinq de ceux-ci, non moins remarquables par la douceur de leur fruit que par leur rareté.

AUTEUR : PLINE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 13, 47

LEMME : Aethiopia

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

SUJET : La datte d'Éthiopie

TEXTE : *in ipsa quidem Aethiopia friatur haec - tanta est siccitas - et farinae modo spissatur in panem. Gignitur autem in frutice ramis cubitalibus, folio latiore, pomo rotundo, sed maiore quam mali amplitudine ; coecas uocant.*

TRADUCTION : En **Éthiopie** même la datte est friable, tant elle est sèche, et on en fait du pain comme avec de la farine. Elle pousse sur un arbrisseau dont les branches font une coudée, à feuille large, à fruit rond, mais plus gros que la pomme ; cet arbre s'appelle le cycas.

AUTEUR : PLINE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 13, 90

LEMME : Aethiopia

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

COMMENTAIRE : Le texte parle de *linifer* « qui produit du lin », mais, comme la comparaison est ensuite faite à propos de la laine, on peut se demander s'il ne faudrait pas lire *laniger* « qui porte de la laine » ; il s'agirait alors du cotonnier (cf. Virgile, *Géorgiques* 2, 120)

SUJET : L'arbre à lin chez les Éthiopiens

TEXTE : *Aethiopia Aegypto contermina insignes arbores non fere habet praeter liniferam, qualis Indorum atque Arabiae dicta est. Propior tamen huic natura lanae maiorque folliculus granati modo mali, similesque et inter se arbores ipsae. Praeter hanc palmae, quales retulimus. Insularum arbores ambitu Aethiopiae et nemora odorata in mentione earum dicta sunt.*

TRADUCTION : L'Éthiopie limitrophe de l'Égypte n'a pratiquement pas d'arbres remarquables, excepté l'arbre à lin, tel qu'a été décrit celui des Indiens et de l'Arabie. Cependant le produit de celui d'Éthiopie se rapproche plus de la laine et son follicule est plus gros, comme une grenade, mais les arbres eux-mêmes sont semblables. Outre cet arbre, il y a les palmiers, tels que nous les avons décrits. Les arbres des îles qui entourent l'Éthiopie, ainsi que leurs forêts odorantes, nous en avons parlé quand nous avons fait mention de ces îles.

AUTEUR : PLINE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 16, 160

LEMME : Aethiopas

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

SUJET : Les régions du roseau, dont les emplois sont multiples

TEXTE : *Ac si quis Aethiopas, Aegyptum, Arabas, Indos, Scythas, Bactros, Sarmatarum tot gentes et orientis omniaque Parthorum regna diligentius conputet, aequa ferme pars hominum in toto mundo calamis superata degit.*

TRADUCTION : Et si l'on compte les Éthiopiens, les Égyptiens, les Arabes, les Indiens, les Scythes, les Bactriens, tant de nations des Sarmates et de l'Orient, et tous les royaumes des Parthes, c'est à peu près la moitié des hommes, dans le monde entier, qui vivent sous la domination du roseau.

AUTEUR : PLINE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 17, 133

LEMME : Aethiopia

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

SUJET : Plantation des arbres

TEXTE : *Plurimumque in eo locorum natura pollet ; namque in Aegypto omni serunt mense et ubicumque imbres aestiui sunt, ut in India et Aethiopia, necessario post haec autumnno seruntur arbores.*

TRADUCTION : Grande est en cela l'influence de la nature du lieu ; de fait, on plante tous les mois en Égypte, et partout où il pleut en été, comme en Inde et en **Éthiopie**, on plante nécessairement les arbres en automne, après les pluies.

AUTEUR : PLINE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 18, 100

LEMME : Aethiopes

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

SUJET : Les céréales des Éthiopiens

TEXTE : *Aethiopes non aliam frugem quam mili hordeique nouere.*

TRADUCTION : Les **Éthiopiens** ne connaissent pas d'autre céréale que le mil et l'orge.

AUTEUR : PLINE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 19, 15

LEMME : Aethiopes

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

SUJET : Le lin des Éthiopiens

TEXTE : *Asia e genista facit lina ad retia praecipue in piscando durantia, frutice madefacto X diebus, Aethiopes Indique e malis, Arabes e curcurbitis in arboribus, ut diximus, genitis.*

TRADUCTION : L'Asie tire du genêt un lin qui fait des filets solides, surtout pour la pêche, l'arbrisseau ayant macéré pendant dix jours, les **Éthiopiens** et les Indiens le tirent de sortes de pommes, les Arabes de courges qui poussent, comme nous l'avons dit, sur des arbres.

AUTEUR : PLINE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 19, 52

LEMME : Aethiopiae

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

SUJET : Les oiseaux du tombeau de Memnon (cf. 10, 74). Critique de la glotonnerie, opposée à la modération épicurienne

TEXTE : *Mergi enim, credo, in profunda satius est et ostrearum genera naufragio exquiri, aues ultra Phasim amnem peti ne fabuloso quidem terrore tutas, immo sic pretiosiores, alias in Numidiam atque Aethiopiae sepulchra, aut pugnare cum feris mandique capientem quod mandat alius.*

TRADUCTION : Ah certes, mieux vaut plonger dans les profondeurs pour y chercher toutes les espèces d'huîtres au risque de s'y engloutir, chasser au delà du Phase des oiseaux que ne protègent même pas les fables terrifiantes et qui n'en paraissent que plus précieux, et d'autres jusqu'en Numidie et dans les sépulcres de l'**Éthiopie**, ou combattre les bêtes sauvages et être mangé en cherchant à prendre ce qu'un autre mangera !

AUTEUR : PLINE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 19, 161

LEMME : Aethiopico

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

SUJET : Pouliot d'Éthiopie (aromates d'Éthiopie)

TEXTE : *In Carpetania nostri orbis maxime laudatur ; alioqui **Aethiopico** Africoque palma est ; quidam in hoc Aegyptium praeferunt.*

TRADUCTION : Le pouliot le plus estimé de notre partie du monde est celui de Carpétanie ; autrement, la palme va à l'**éthiopien** ou à l'africain ; certains, en ce domaine, préfèrent l'égyptien.

AUTEUR : PLINE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 20, 36

LEMME : Aethiopicum

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

COMMENTAIRE : voir texte et trad. dans CUF

SUJET : Les vertus médicinales du séséli d'Éthiopie

TEXTE : *Et quoniam plerosque similitudo nominum Graecorum confundit, conteximus et de sili. Optimum Massiliense, lato enim grano et fuluo est, secundum **Aethiopicum** nigrius, Creticum odoratissimum omnium. Radix iucundi odoris est. Semen esse et uultures dicuntur. Prodest homini ad tussim ueterem, rupta, conuulsa in uino albo potum, item opisthotonicis et iocinerum uitiiis et torminibus et stranguriae duarum aut trium lingularum mensura.*

TRADUCTION : Et comme la ressemblance des noms grecs brouille tout, nous rattachons ici la question du séséli. Le meilleur est celui de Marseille, à la graine large et rousse ; au second rang vient l'**éthiopique**, plus noir ; celui de Crète est le plus odorant de tous. La racine est d'une agréable odeur. On dit que les vautours aussi mangent la graine. Il est bon, chez l'homme, pour la toux chronique, les ruptures, les convulsions, si on le boit dans du vin blanc, et encore contre l'opisthotonos, les affections du foie, les coliques, la strangurie, à la dose de deux ou trois cuillerées.

AUTEUR : PLINE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 20, 163

LEMME : Aethiopicum

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

SUJET : « ammi » et cumin d'Éthiopie (usages médicaux)

TEXTE : *Est cumino simillimum quod Graeci uocant ami. Quidam uero **Aethiopicum** cuminum id esse existimant. Hippocrates regium appellauit, uidelicet quia efficacius Aegyptio iudicauit. Plerique alterius naturae in totum putant, quoniam sit exilius et candidius. Similis autem et huic usus.*

TRADUCTION : Ce que l'on appelle en grec « ammi » est très semblable au cumin. Mais certains pensent que c'est le cumin **éthiopique**. Hippocrate l'a appelé cumin royal, évidemment parce qu'il l'a jugé plus efficace que le cumin d'Égypte. La plupart pensent qu'il est d'une nature complètement différente, parce qu'il est plus menu et plus blanc. Son usage est semblable à celui de l'autre.

AUTEUR : PLINE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 22, 3

LEMME : Aethiopum

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

SUJET : Des femmes de Bretagne teintes en noir, comme des Éthiopiennes, avec du suc de guède (qui teint en bleu foncé). La couleur des Éthiopiens, donc, vue comme une sorte de noir bleuté.

TEXTE : *Equidem et formae gratia ritusque perpetui in corporibus suis aliquas exterarum gentium uti herbis quibusdam aduerto animo. Inlinunt certe aliis aliae faciem in populis barbarorum feminae, maresque etiam apud Dacos et Sarmatas corpora sua inscribunt. Simili plantagini - glastum in Gallia uocatur - Britannorum coniuges nurusque toto corpore oblitae quibusdam in sacris nudae incedunt, Aethiopum colorem imitantes.*

TRADUCTION : Je remarque que c'est autant dans un but esthétique que pour se conformer à des pratiques bien ancrées qu'un certain nombre de nations étrangères emploient certaines herbes. En tout cas, dans tel ou tel peuple barbare, les femmes se fardent avec telle ou telle plante, et les hommes aussi, chez les Daces et les Sarmates, se tatouent le corps. Une plante semblable au plantain, appelée glastum en Gaule, est utilisée chez les Bretons par leurs épouses et leurs brus qui s'en teignent tout le corps pour paraître nues dans certaines cérémonies religieuses, avec la couleur des **Éthiopiens**.

AUTEUR : PLINE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 23, 72

LEMME : Aethiopicae

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

SUJET : Le suc de l'olivier éthiopien a-t-il une valeur médicinale ?

TEXTE : *Nam lacrima quae ex arbore ipsa destillat Aethiopicae maxime oleae, mirari satis non est repertos, qui dentium dolores inlinendos censerent, uenenum esse praedicantes atque etiam in oleastro quaerendum.*

TRADUCTION : Quant au suc qui goutte de l'arbre lui-même, et surtout celui de l'olivier **éthiopien**, on ne saurait assez s'étonner qu'il se soit trouvé des auteurs pour penser qu'il fallait en faire des frictions contre les douleurs de dents, tout en posant d'abord que c'était un poison, et qu'il fallait aussi le rechercher sur l'olivier sauvage.

AUTEUR : PLINE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 24, 163

LEMME : Aethiopida, Aethiopiae

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

SUJET : Les vertus de l'herbe *aethiopis* (sorte de sauge, *salvia aethiopis*) et de l'ophiuse (notice attribuée par Pline à Démocrite).

TEXTE : *Aethiopida in Meroe nasci, ob id et Meroida appellari, folio lactucae, hydropicis utilissimam e mulso potam; ophiusam in Elephantine eiusdem Aethiopiae, liuidam*

difficilemque aspectu, qua pota terrorem minasque serpentium obuersari ita, ut mortem sibi eo metu consciscant ; ob id cogi sacrilegos illam bibere.

TRADUCTION : L'**aethiopsis** pousse dans la région de Méroé, et c'est pourquoi elle s'appelle aussi méroïs ; elle a la feuille de la laitue ; prise dans du vin miellé, elle est excellente pour l'hydropisie. L'ophiuse pousse dans l'île d'Éléphantine, qui appartient aussi à l'**Éthiopie**, c'est une plante hideuse et livide ; prise en boisson, elle inspire une telle frayeur de la menace des serpents que, par peur, on se donne la mort ; c'est pourquoi on la fait boire de force aux sacrilèges.

AUTEUR : PLIN L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 27, 3

LEMME : Aethiopidem

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

SUJET : L'*aethiopsis*, herbe des Éthiopiens

TEXTE : *Scythicam herbam a Maeotis paludibus et euphorbeam e monte Atlante ultraque Herculis columnas ex ipso rerum naturae defectu, parte alia Britannicam ex Oceani insulis extra terras positis, itemque aethiopidem ab exusto sideribus axe, alias praeterea aliunde ultro citroque humanae saluti in toto orbe portari, immensa Romanae pacis maiestate non homines modo diuersis inter se terris gentibusque, uerum etiam montes et excedentia in nubes iuga partusque eorum et herbas quoque inuicem ostentante.*

TRADUCTION : L'herbe scythique vient du lac Méotis, l'euphorbe du mont Atlas et d'au delà des colonnes d'Hercule, de l'endroit où la nature n'existe plus, dans une autre direction, l'herbe britannique vient des îles de l'Océan situées en dehors des limites de la terre, et l'**aethiopsis** des contrées brûlées par le ciel, et elles sont transportées depuis un autre lieu dans une direction et dans l'autre, dans le monde entier, pour la santé des hommes, l'immensité majestueuse de la paix romaine permettant la connaissance réciproque non seulement des hommes appartenant à des terres et à des nations éloignées entre elles, mais encore des montagnes et des sommets qui se perdent dans les nuages, de leurs productions et de leurs végétaux.

AUTEUR : PLIN L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 27, 11

LEMME : Aethiopsis

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

SUJET : L'*aethiopsis*

TEXTE : *Aethiopsis folia habet phlomo similia, magna ac multa et hirsuta ab radice, caulem quadriangulum, scabrum, similem arctio, multis concavum alis, semen eruo simile, candidum, geminum, radices numerosas, longas, plenas, molles, glutinosas gustu. Siccae nigrescunt indurescuntque, ut cornua uideri possint. Praeter Aethiopiam nascuntur et in Ida monte Troadis et in Messenia. Colliguntur autumnno, siccantur in sole aliquot diebus, ne situm sentiant. Medentur uoluis potae in uino albo, ischiadicis, pleuriticis, faucibus scabris decoctae potui dantur. Sed quae ex Aethiopia uenit eximie atque ilico prodest.*

TRADUCTION : L'**aethiopsis** a des feuilles semblables à celles du phlomos, grandes, nombreuses et velues dès la racine, la tige carrée, rugueuse, semblable à la bardane, et avec de nombreux goussets au départ des tiges ; la graine semblable à l'ers, blanche et double ; les racines nombreuses, longues, pleines, souples, et visqueuses en bouche. Sèches, elles noircissent et durcissent au point que l'on dirait des cornes. Outre l'**Éthiopie**, cette plante pousse sur le mont Ida en Troade, et en Messénie. On la récolte en automne, on la fait sécher au soleil pendant quelques jours, pour qu'elle ne moisisse pas. Bue dans du vin blanc, c'est un traitement des affections de la vulve ; en décoction, on la donne contre la coxalgie, la pleurésie et les irritations de la gorge. Mais celle qui vient d'**Éthiopie** est la meilleure et soulage immédiatement.

AUTEUR : PLINE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 31, 9

LEMME : Aethiopia

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

SUJET : Une source d'Éthiopie qui rend fou

TEXTE : *Sed ibi in potando necessarius modus, ne lymphatos agat, quod in **Aethiopia** accidere iis qui e fonte Rubro biberint Ctesias scribit.*

TRADUCTION : Mais celui qui boit de son [= le fleuve Gallus, en Phrygie] eau doit le faire avec modération, pour qu'elle ne le rende pas fou, ce qui arrive en **Éthiopie** à ceux qui boivent à la Source Rouge, d'après Ctésias.

AUTEUR : PLINE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 31, 17

LEMME : Aethiopia

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

SUJET : Eaux huileuses chez les Éthiopiens (cf. Vitruve 8, 3, 8)

TEXTE : *Polyclitus Lipari iuxta Solos Ciliciae ungui, Theophrastus hoc idem in **Aethiopia** eiusdem nominis fonte, Lycos in Indis Oratis fontem esse, cuius aqua lucernae luceant ; idem Ecbatanis traditur.*

TRADUCTION : Polyclite dit que près de Soles, en Cilicie, l'eau du Liparis est huileuse ; Théophraste, la même chose, en **Éthiopie**, pour une source du même nom ; Lycus, que chez les Indiens il y a la source de l'Oratis, dont on peut faire brûler l'eau dans les lampes ; même phénomène à Ecbatane, selon certains auteurs.

AUTEUR : PLINE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 32, 141

LEMME : Aethiopas

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

SUJET : Les Éthiopiens = Noirs

TEXTE : *Sepiae atramento tanta uis est, ut in lucernam addito **Aethiopas** uideri ablato priore lumine Anaxilaus tradat.*

TRADUCTION : L'encre de la sèche a tant de force que si l'on en ajoute dans une lampe, la lumière d'origine disparaît et l'on croit voir des **Noirs**, selon Anaxilaus.

AUTEUR : PLINE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 32, 143

LEMME : Aethiopiae

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

SUJET : L'Éthiopie, un monde fourmillant d'animaux et d'oiseaux inconnus et riche d'une grande variété d'hommes

TEXTE : *Neque enim omnis Indiae **Aethiopiae**que aut Scythiae desertorumue nouimus feras aut uolucres, cum hominum ipsorum multo plurimae sint differentiae quas inuenire potuimus.*

TRADUCTION : En effet, nous ne connaissons pas les animaux ni les oiseaux de l'Inde entière, de l'**Éthiopie**, de la Scythie et des régions désertes, alors que cependant, pour l'homme lui-même, très nombreuses sont les variétés que nous avons pu y découvrir.

AUTEUR : PLINE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 33, 112

LEMME : Aethiopum

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

SUJET : Si à Rome on barbouillait de minium le visage de la statue de Jupiter, chez les Éthiopiens les grands personnages se peignent le corps en rouge, et les statues des dieux sont de la même couleur

TEXTE : *Cuius rei causam equidem miror, quamquam et hodie id expeti constat **Aethiopum** populis totosque eo tingui proceres, hunc ibi deorum simulacris colorem esse.*

TRADUCTION : La raison de cela est pour moi une interrogation, bien qu'il soit assuré qu'aujourd'hui le minium est recherché par les peuples des **Éthiopiens**, que les grands chez eux s'en teignent tout le corps, et que les statues des dieux y ont cette couleur.

AUTEUR : PLINE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 33, 118

LEMME : Aethiopia

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

SUJET : Le minium est aussi produit en Éthiopie

TEXTE : *Iuba minium nasci et in Carmania tradit, Timagenes et in **Aethiopia**, sed neutro ex loco inuehitur ad nos nec fere aliunde quam ex Hispania.*

TRADUCTION : D'après Juba, le minium est une des productions de la Carmanie ; d'après Timagène, de l'**Éthiopie** aussi : mais Rome n'en reçoit d'aucune de ces deux contrées ; il ne nous en vient guère que d'Espagne.

AUTEUR : PLINE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 36, 51

LEMME : Aethiopica

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

SUJET : Sable d'Éthiopie utilisé dans le sciage du marbre

TEXTE : *Harena hoc fit et ferro uidetur fieri, serra in praetenui linea premente harenas uersandoque tractu ipso secante. Aethiopica haec maxime probatur ; nam id quoque accessit, ut ab Aethiopia usque peteretur quod secaret marmora, immo uero etiam in Indos, quo margaritas quoque peti seueris moribus indignum erat.*

TRADUCTION : Le sciage se fait par le sable et paraît se faire par le fer : la scie presse le sable sur une ligne très fine, et c'est en le promenant sur ce tracé qu'elle coupe. Le sable **éthiopien** est le plus recherché : car il s'est ajouté la difficulté de devoir aller chercher en **Éthiopie** de quoi couper le marbre, et même chez les Indiens, où la sévérité de nos anciennes mœurs trouvait indigne d'aller chercher même les perles.

AUTEUR : PLINE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 36, 58

LEMME : Aethiopia

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

SUJET : La basanite d'Éthiopie

TEXTE : *Inuenit eadem Aegyptus in Aethiopia quem uocant basaniten, ferrei coloris atque duritiae, unde et nomen ei dedit. Numquam hic maior repertus est quam in templo Pacis ab imperatore Vespasiano Augusto dicatus argumento Nili, sedecim liberis circa ludentibus, per quos totidem cubita summi incrementi augentis se amnis eius intelleguntur. Non absimilis illi narratur in Thebis delubro Serapis, ut putant, Memnonis statuae dicatus, quem cotidiano solis ortu contactum radiis crepare tradunt.*

TRADUCTION : C'est encore l'Égypte qui a découvert en **Éthiopie** la pierre que l'on appelle basanite (XXXVI, 38), qui a la couleur et la dureté du fer, ce qui lui a fait donner son nom. On n'en a jamais vu de bloc plus gros que celui qui a été dédié par l'empereur Vespasien Auguste dans le temple de la Paix et qui montre le Nil avec, jouant autour de lui, seize enfants qui représentent le même nombre de coudées au plus fort de la crue du fleuve. Tout à fait semblable à ce bloc, il y en a un autre, dit-on, à Thèbes, dans le sanctuaire de Sérapis, dédié pense-t-on à la statue de Memnon, et qui chaque matin, au lever du soleil, émet des sons sous le contact des rayons, d'après ce que l'on rapporte.

AUTEUR : PLINE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 36, 80

LEMME : Aethiopicis

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

SUJET : La pierre d'Éthiopie employée par les Égyptiens dans la construction de la pyramide

TEXTE : *Tertia minor quidem praedictis, sed multo spectatior, Aethiopicis lapidibus adsurgit CCCLXIII pedibus inter angulos. Vestigia aedificationum nulla exstant, harena late pura circa, lentis similitudine, qualis in maiore parte Africae.*

TRADUCTION : La troisième est certes plus petite que les précédentes, mais elle est beaucoup plus belle. Élevée en pierre d'**Éthiopie**, elle a trois cent soixante-trois pieds d'un angle à l'autre. Les travaux de construction n'ont laissé aucune trace : tout autour, il n'y a que du sable fin, à grain lentiforme, tel que dans la plus grande partie de l'Afrique.

AUTEUR : PLINE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 36, 128

LEMME : Aethiopicum

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

SUJET : Aimant d'Éthiopie

TEXTE : *Quinque genera magnetis Sotacus demonstrat, Aethiopicum et a Magnesia Macedoniae contermina ab Euboea Iolcum petentibus dextra, tertium in Hyetto Boeotiae, quartum circa Alexandriam Troadem, quintum in Magnesia Asiae.*

TRADUCTION : Cinq sortes d'aimant sont indiquées par Sotacus, l'**éthiopique**, celui de la Magnésie limitrophe de la Macédoine, à droite quand on va de l'Eubée à Iolcos, le troisième celui de Hyettos, en Béotie, le quatrième celui des environs d'Alexandrie de Troade, le cinquième celui de Magnésie en Asie.

AUTEUR : PLINE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 36, 129

LEMME : Aethiopico, Aethiopiae

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

SUJET : Aimant d'Éthiopie

TEXTE : *Aethiopico palma datur pondusque argento rependitur. Inuenitur hic in Aethiopiae Zimiri ; ita uocatur regio harenosa. Ibi et haematites magnes sanguinei coloris sanguinemque reddens, si teratur, sed et crocum. In adtrahendo ferro non eadem haematiti natura quae magneti.*

TRADUCTION : C'est à l'aimant éthiopique que revient la palme et il se paie de son poids en argent. On le trouve en **Éthiopie**, dans le Zimiri ; tel est le nom d'une région sablonneuse. On y trouve aussi l'aimant hématite, couleur de sang et donnant la couleur du sang si on le broie, mais aussi celle du safran. L'hématite n'a pas la même puissance d'attraction du fer que l'aimant.

AUTEUR : PLINE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 36, 130

LEMME : Aethiopia, Aethiopici

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

SUJET : L'aimant d'Éthiopie

TEXTE : *Aethiopici argumentum est quod magneta quoque alium ad se trahit. Omnes autem hi oculorum medicamentis prosunt ad suam quisque portionem, maximeque epiphoras sistunt. Sanant et adusta cremati tritique. Alius rursus in eadem Aethiopia non procul magnes ferrum omne abigit respuitque.*

TRADUCTION : On reconnaît l'aimant **éthiopique** à ce qu'il attire aussi un autre aimant. Mais tous les aimants sont bons pour les préparations ophtalmologiques, chacun selon la dose qui lui est propre, et ils arrêtent surtout les écoulements des yeux. Calcinés et broyés, ils soignent aussi les brûlures. Il y a aussi, toujours en **Éthiopie**, non loin du Zimiri, une autre magnétite, qui rejette et repousse toute espèce de fer.

AUTEUR : PLINE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 36, 146

LEMME : Aethiopico

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

SUJET : L'hématite d'Éthiopie en ophtalmologie

TEXTE : *Principatum dat ex iis Aethiopico, oculorum medicamentis utilissimo et iis quae panchresta appellat, item ambustis. Alterum androdamanta dicit uocari, colore nigrum, pondere ac duritia insignem, et inde nomen traxisse, praecipueque in Africa repertum ; trahere autem in se argentum, aes, ferrum. Experimentum eius esse in cote ex lapide basanite ; reddere enim sucum sanguineum ; et esse ad iocineris uitia praecipui remedii.*

TRADUCTION : Parmi les hématites, (Sotacus) donne la première place à l'**éthiopique**, excellente pour les préparations ophtalmologiques et pour celles qu'on nomme panchrestes, ainsi que pour les brûlures. La seconde espèce, dit-il, se nomme androdamas ; elle est noire, remarquable par sa pesanteur et sa dureté, ce dont elle a tiré son nom ; on la trouve particulièrement en Afrique ; elle attire l'argent, le cuivre, le fer. On la reconnaît sur une pierre à aiguiser en basanite ; en effet, elle rend une liqueur couleur de sang. C'est un remède excellent pour les affections du foie.

AUTEUR : PLINE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 36, 157

LEMME : Aethiopici

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

SUJET : Les pierres d'Éthiopie en ophtalmologie

TEXTE : *Li lapides qui sucum reddunt oculorum medicamentis utiles existimantur ; ideo Aethiopici ad ea maxime probantur.*

TRADUCTION : Les pierres qui rendent un suc sont considérées comme utiles pour les préparations ophtalmologiques ; c'est pourquoi celles **d'Éthiopie** sont particulièrement appréciées pour ces préparations.

AUTEUR : PLINE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 36, 196

LEMME : Aethiopia

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

SUJET : L'obsidienne d'Éthiopie

TEXTE : *In genere uitri et obsiana numerantur ad similitudinem lapidis quem in Aethiopia inuenit Obsius, nigerrimi coloris, aliquando et tralucidi, crassiore uisu atque in speculis parietum pro imagine umbras reddente. Gemmas multi ex eo faciunt ; uidimus et solidas imagines diui Augusti capaci materia huius crassitudinis, dicauitque ipse pro miraculo in templo Concordiae obsidianos IIII elephantos.*

TRADUCTION : Au genre du verre sont comptés aussi les vases obsidiens, à la ressemblance de la pierre découverte en **Éthiopie** par Obsius : d'une couleur très noire, quelquefois transparente, mais d'une transparente mate, et, en miroir sur un mur, renvoyant des ombres au lieu d'une image. Beaucoup en font des bijoux. Nous avons vu aussi des statues massives du dieu Auguste, faites dans cette matière avec cette transparence, et lui-même a dédié pour susciter l'admiration, dans le temple de la Concorde, quatre éléphants en obsidienne.

AUTEUR : PLINE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 37, 33

LEMME : Aethiopia

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

SUJET : L'électrum (ambre jaune) en Éthiopie

TEXTE : *Theophrastus effodi in Liguria dixit, Chares uero Phaethontem in Aethiopia Ἄμμωνος νήσω obisse, ibi et delubrum eius esse atque oraculum electrumque gigni. Philemon fossile esse et in Scythia erui duobus locis, candidum atque cerei coloris quod uocaretur electrum, in alio fuluum quod appellaretur sualiternicum.*

TRADUCTION : Théophraste dit qu'on en extrait en Ligurie, et Charès qu'il y en a en **Éthiopie**, à l'île d'Ammon, et qu'il y a là le sanctuaire de ce dieu et son oracle, et qu'on y trouve l'électrum. Selon Philémon, on peut l'extraire et on le fait en deux endroits en Scythie ; il en existe du blanc ou couleur de cire, ce que l'on appelle électrum, et ailleurs du fauve, ce que l'on appelle ambre rouge.

AUTEUR : PLINE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 37, 55

LEMME : Aethiopum

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

SUJET : Le diamant en Éthiopie

TEXTE : *Veteres eum in Aethiopum metallis tantum inueniri existimauere inter delubrum Mercuri et insulam Meroen, dixeruntque non ampliozem cucumis semine aut colore dissimilem inueniri. Nunc primum genera eius sex noscuntur.*

TRADUCTION : Les anciens pensaient que le diamant ne se trouvait que dans les mines des **Éthiopiens**, entre le temple de Mercure et l'île de Méroé ; et ils ont dit qu'on n'en trouvait pas de plus gros qu'une graine de concombre, ou qu'alors il n'avait plus la même couleur. Mais aujourd'hui on en connaît six sortes.

AUTEUR : PLINE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 37, 69

LEMME : Aethiopici

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

SUJET : L'émeraude d'Éthiopie, à 25 jours de marche depuis Coptos, centre commercial de Haute-Égypte

TEXTE : *Ab his Aethiopici laudantur ab Copto dierum itinere, ut auctor est Iuba, XXV, acriter uirides, sed non facile puri aut concolores.*

TRADUCTION : Après les espèces citées on vante les émeraudes **éthiopiennes**, qui se trouvent, suivant Juba, à 25 jours de marche de Coptos ; elles sont d'un vert vif, mais on en trouve difficilement qui soient nettes et de couleur uniforme.

AUTEUR : PLINE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 37, 92

LEMME : Aethiopicos

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

SUJET : L'escarboucle d'Éthiopie

TEXTE : *Adiciunt Aethiopicos et Alabandicos in Orthosia Cariae nascentes, sed qui perficiantur Alabandis.*

TRADUCTION : On y joint les escarboucles **éthiopiennes** et alabandiques, ces dernières étant extraites à Orthosie en Carie, mais travaillées à Alabandes.

AUTEUR : PLINE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 37, 94

LEMME : Aethiopicos

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

SUJET : L'escarboucle d'Éthiopie

TEXTE : *Satyrus Indicos non esse claros dicit ac plerumque sordidos ac semper fulgoris retorridi, Aethiopicos pingues lucemque non fundentes conuoluto igne flagrare.*

TRADUCTION : Satyrus dit que les escarboucles de l'Inde ne sont pas nettes, qu'elles sont la plupart du temps sales, et toujours d'un éclat étioilé, tandis que les **éthiopiennes** sont grasses et ne répandent pas de lumière, mais brillent d'un feu concentré.

AUTEUR : PLINE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 37, 114

LEMME : Aethiopia

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

SUJET : La pierre précieuse *nilius* d'Éthiopie

TEXTE : *Iuba in Aethiopia gigni tradit in litoribus amnis quem Nilum uocamus, et inde nomen trahere.*

TRADUCTION : D'après Juba, la *nilius* est produite en **Éthiopie** sur les rives du fleuve que nous appelons le Nil, et c'est de là que vient son nom.

AUTEUR : PLINE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 37, 165

LEMME : Aethiopia

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

SUJET : L'héliotrope d'Éthiopie, pierre précieuse

TEXTE : *Heliotropium nascitur in Aethiopia, Africa, Cypro, porraceo colore, sanguineis uenis distincta. Causa nominis, quoniam deiecta in uas aquae, fulgore solis accidente, repercussu sanguineo mutat eum, maxime Aethiopica.*

TRADUCTION : L'héliotrope se trouve en **Éthiopie**, en Afrique, à Chypre ; il est de couleur poireau et veiné de rouge. Si on lui a donné ce nom, c'est parce que, mis dans un vase d'eau, si les rayons du soleil y tombent, il leur donne un reflet couleur de sang, surtout l'héliotrope **éthiopique**.

AUTEUR : PLINE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 37, 167

LEMME : Aethiopiae

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

SUJET : La corne d'Hammon, pierre précieuse d'Éthiopie

TEXTE : *Hammonis cornu inter sacratissimas Aethiopiae, aureo colore arietini cornus effigiem reddens, promittitur praediuina somnia repraesentare.*

TRADUCTION : La corne d'Hammon est une des pierres les plus sacrées de l'**Éthiopie** ; de la couleur de l'or, affectant la forme d'une corne de bélier, on assure qu'elle fait faire des rêves divinatoires.

AUTEUR : PLINE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 37, 169

LEMME : Aethiopia

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

COMMENTAIRE : dernière phrase obscure, avec des problèmes de texte ; Isidore, *Étymologies* 16, 8, 5, peut aider à la comprendre, avec la n. 2 de la p. 102 de l'édition Féans Landeira (ALMA, 2011)

SUJET : L'hématite, pierre précieuse d'Éthiopie.

TEXTE : *Haematitis in Aethiopia quidem principalis est, sed et in Arabia et in Africa inuenitur, sanguineo colore, non omittendis promissis ad coarguendas Magorum insidias.*

TRADUCTION : La plus belle hématite se trouve en **Éthiopie**, mais il y en a aussi en Arabie et en Afrique ; cette pierre a la couleur du sang ; sans oublier le pouvoir que lui attribuent les mages de faire découvrir les pièges.

AUTEUR : PLINE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 37, 177

LEMME : Aethiopia

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

COMMENTAIRE : productions de l'Éthiopie : pierres précieuses comment obsidienne

SUJET : L'obsidienne d'Éthiopie

TEXTE : *De opsiano lapide diximus priore libro. Inueniuntur et gemmae eodem nomine ac colore non solum in Aethiopia Indiaque, sed etiam in Samnio et, ut aliqui putant, in Hispania litoribus eius oceani.*

TRADUCTION : De l'obsidienne, nous avons parlé dans le livre précédent. On trouve des pierres du même nom et de la même couleur non seulement en **Éthiopie** et en Inde, mais encore dans le Samnium, et, comme le pensent quelques auteurs, en Espagne sur les rivages de l'Océan.

AUTEUR : PLINE L'ANCIEN (GAIUS PLINIUS SECUNDUS MAIOR)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturalis historia* 37, 182

LEMME : Aethiopia

ÉDITION : L. Ian / C. Mayhoff, Teubner, 1892-1909

SUJET : Le sidéritis d'Éthiopie

TEXTE : *Sideritis ferro similis est ; maleficio inlata aliquis discordiam facit ; nascitur in Aethiopia.*

TRADUCTION : La sidéritis ressemble à du fer ; si elle est introduite pour un maléfice, on provoque la discorde ; elle est produite par l'**Éthiopie**.

AUTEUR : POMPONIUS MÉLA

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *De chorographia* 1, 12

LEMME : Aethiopum

ÉDITION : G. Ranstrand, Göteborg, 1971

SUJET : Limites du territoire des Éthiopiens

TEXTE : *Indis proxima est Ariane, deinde Aria et Cedrosis et Persis ad sinum Persicum. Hunc populi Persarum ambiunt, illum alterum Arabes. Ab his quod in Africam restat Aethiopum est.*

TRADUCTION : Immédiatement après l'Inde est l'Ariane, ensuite l'Arie, la Cédroside et la Perside jusqu'au golfe Persique. Ce golfe est entouré par les peuples des Perses, et le suivant par les Arabes. Au-dessous d'eux, tout ce qui reste de l'Asie le long de l'Afrique appartient aux **Éthiopiens**.

AUTEUR : POMPONIVS MÉLA

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *De chorographia* 1, 14

LEMME : Aethiopas

ÉDITION : G. Ranstrand, Göteborg, 1971

SUJET : Situation géographique des Éthiopiens

TEXTE : *Super hunc sunt Parthi et Assyrii, super illum alterum †Babylonii†, et super Aethiopas Aegyptii.*

TRADUCTION : Au-dessus du golfe Persique il y a les Parthes et les Assyriens, au-dessus de l'autre golfe, †les Babyloniens†, et au-dessus des **Éthiopiens**, les Égyptiens.

AUTEUR : POMPONIVS MÉLA

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *De chorographia* 1, 21-22

LEMME : Aethiopicum, Aethiopas

ÉDITION : G. Ranstrand, Göteborg, 1971

SUJET : Situation géographique des Éthiopiens

TEXTE : *Mare quo cingitur a septentrione Libycum, a meridie Aethiopicum, ab occidente Atlanticum dicimus. In ea parte quae Libyco adiacet proxima Nilo prouincia quam Cyrenas uocant ; dein cui totius regionis uocabulo cognomen inditum est Africa. Cetera Numidae et Mauri tenent, sed Mauri et in Atlanticum pelagus expositi. Ultra Nigritae sunt et Pharusii usque ad Aethiopas. Hi et reliqua huius et totum latus quod meridiem spectat usque in Asiae confinia possident. At super ea quae Libyco mari adluuntur Libyes Aegyptii sunt et Leucoaethiopes et natio frequens multiplexque Gaetuli. Deinde late uacat regio perpetuo tractu inhabitabilis. Tum primos ab oriente Garamantas, post Augilas et Trogodytas, et ultimos ad occasum Atlantas audimus.*

TRADUCTION : La mer qui entoure l'Afrique se nomme Libyque au septentrion, **Éthiopique** au midi, Atlantique à l'occident. Dans la partie qui touche à la mer Libyque, il y a, voisine du Nil, la province appelée Cyrène ; vient ensuite une contrée à laquelle a été appliqué le nom de la région entière, celui d'Afrique. Le reste est tenu par les Numides et les Maures, les Maures sont situés aussi en direction de la mer Atlantique. Au delà, il y a les Nigrites et les Pharusiens, jusqu'aux **Éthiopiens**. Ceux-ci possèdent ce qui reste des bords de cette mer, ainsi que toute la côte qui regarde au midi, jusqu'aux confins de l'Asie. Mais au-dessus des parties baignées par la mer Libyque, il y a les Égyptiens de Libye, les Éthiopiens Blancs, et les Gétules, nation nombreuse et multiple. Ensuite s'étend un vaste désert, inhabitable sur toute son extension. Alors, nous entendons dire que les premiers, à l'orient, sont les Garamantes, puis les Augiles et les Troglodytes, et les plus lointains, à l'occident, les Atlantes.

AUTEUR : POMPONIUS MÉLA

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *De chorographia* 1, 49

LEMME : Aethiopiam

ÉDITION : G. Ranstrand, Göteborg, 1971

SUJET : Situation géographique des Éthiopiens

TEXTE : *Asiae prima pars Aegyptus inter Catabathmon et Arabas ; ab hoc litore penitus immissa donec Aethiopiam dorso contingat ad meridiem refugit.*

TRADUCTION : La première partie de l'Asie est l'Égypte, entre le Catabathmos et les Arabes ; elle va depuis le rivage de notre mer, en s'enfonçant vers l'intérieur, jusqu'à l'Éthiopie, à laquelle elle s'adosse au midi.

AUTEUR : POMPONIUS MÉLA

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *De chorographia* 1, 50

LEMME : Aethiopiam

ÉDITION : G. Ranstrand, Göteborg, 1971

SUJET : Le Nil et l'Éthiopie

TEXTE : *Hic ex desertis Africae missus nec statim nauigari facilis nec statim Nilus est, et cum diu simplex saeuusque descendit, circa Meroen late patentem insulam in Aethiopiam diffunditur, alteraque parte Astabores altera Astape dictus est.*

TRADUCTION : Ce fleuve, qui sort des déserts de l'Afrique, n'est ni immédiatement navigable, ni immédiatement le Nil, et après une longue descente en un cours unique et brutal, il entre en Éthiopie et se divise autour de la vaste île de Méroé en deux bras dont l'un est appelé Astabores et l'autre Astapé.

AUTEUR : POMPONIUS MÉLA

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *De chorographia* 1, 53

LEMME : Aethiopiae

ÉDITION : G. Ranstrand, Göteborg, 1971

SUJET : Le Nil et l'Éthiopie ; rôle hypothétique de l'Éthiopie dans la crue du Nil

TEXTE : *Crescit porro siue quod solutae magnis aestibus niues ex inmanibus Aethiopiae iugis largius quam ripis accipi queant defluunt, siue quod sol hieme terris propior et ob id fontem eius minuens tunc altius abit sinitque integrum et ut est plenissimus surgere, siue quod per ea tempora flantes Etesiae aut actas a septentrione in meridiem nubes super principia eius imbre praecipitant, aut uenienti obuiae aduerso spiritu cursum descendentes impediunt, aut harenis quas cum fluctibus litori adplicant ostia obducunt ; fitque maior uel quod nihil ex semet amittit, uel quod plus quam solet accipit, uel quod minus quam debet emittit.*

TRADUCTION : La crue du Nil se produit soit parce que, sous l'effet des grandes chaleurs, la fonte des neiges des monstrueux massifs de l'Éthiopie donne plus d'eau que ses rives n'en peuvent contenir ; soit parce que le soleil, plus proche de la terre en hiver, et pour cette raison diminuant le débit de sa source, s'éloigne en été plus haut dans le ciel et laisse la source couler intégralement et dans toute sa plénitude ; soit parce que, pendant cette saison, les vents Étésiens

poussent du septentrion au midi des nuages qui donnent des précipitations de pluie dans la zone de sa source, ou que, soufflant dans le sens contraire au cours du fleuve, ils repoussent ses eaux et les empêchent de descendre, ou qu'ils obstruent ses embouchures par des sables qu'avec l'aide des vagues ils accumulent contre le rivage ; la crue se produit donc soit parce qu'il ne perd rien de lui-même, soit parce qu'il reçoit plus qu'à l'ordinaire, soit parce qu'il évacue dans la mer moins d'eau qu'il ne doit.

AUTEUR : POMPONIUS MÉLA

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *De chorographia* 3, 67

LEMME : Aethiopes

ÉDITION : G. Ranstrand, Göteborg, 1971

SUJET : Les Indiens noirs comme les Éthiopiens

TEXTE : *Oras tenent a Tamo ad Gangen Palibotri, a Gange ad Colida, nisi ubi magis quam ut habitetur exaestuat, atrae gentes et quodammodo Aethiopes.*

TRADUCTION : La côte qui s'étend de l'Indus au Gange est tenue par les Palibotriens, et du Gange au cap Colis, à l'exception des endroits qui sont trop chauds pour être habités, par des peuples noirs, des sortes d'**Éthiopiens**.

AUTEUR : POMPONIUS MÉLA

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *De chorographia* 3, 85

LEMME : Aethiopes

ÉDITION : G. Ranstrand, Göteborg, 1971

SUJET : Notice synthétique sur les Éthiopiens : géographie, différents peuples, apparence physique, traits moraux (le « bon sauvage »)

TEXTE : *Aethiopes ultra sedent ; Meroen habent terram, quam Nilus primo ambitu amplexus insulam facit : pars quia uitae spatium dimidio fere quam nos longius agunt Macrobiani, pars quia ex Aegypto aduenere dicti Automoles. Pulchri forma et qui corporis uiriumque ueneratores sunt ueluti optimarum alii uirtutum. Illis mos est cui potissimum pareant specie ac uiribus legere. Apud hos plus auri quam aeris est : ideo quod minus est pretiosius censent, aere exornantur, auro uincla sontium fabricant.*

TRADUCTION : Au delà sont établis les **Éthiopiens** ; ils possèdent la terre de Méroé, qui est la première à être entourée par le Nil et transformée en île ; les uns, parce que leur vie est presque de moitié plus longue que la nôtre, sont appelés Macrobiens, les autres sont appelés Automoles, parce qu'ils sont venus d'Égypte. Ils sont beaux et ce sont des gens qui vénèrent le corps et la force comme d'autres le font des plus grandes vertus. Ils ont l'habitude de choisir pour chef, de préférence, sur sa beauté et sur sa force. Il y a chez eux plus d'or que de cuivre : c'est pour cette raison qu'ils estiment plus précieux le métal qui l'est moins, ils se servent du cuivre comme ornement, mais utilisent l'or pour forger les chaînes des malfaiteurs.

AUTEUR : POMPONIUS MÉLA

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *De chorographia* 3, 96

LEMME : Aethiopes

ÉDITION : G. Ranstrand, Göteborg, 1971

SUJET : Les Éthiopiens d'occident

TEXTE : *Tunc rursus **Aethiopes**, nec iam dites quos diximus, nec ita corporibus similes, sed minores incultique sunt et nomine Hesperioe.*

TRADUCTION : On retrouve alors des **Éthiopiens**, mais ni aussi riches que ceux dont nous avons déjà parlés, ni physiquement semblables : ils sont plus petits et sans beauté ; on les appelle les Hespériens.

AUTEUR : POMPONIUS MÉLA

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *De chorographia* 3, 100

LEMME : Aethiopes

ÉDITION : G. Ranstrand, Göteborg, 1971

SUJET : Les Éthiopiens dans des régions inhospitalières

TEXTE : *Inde incipit frons illa quae in occidentem uergens mari Atlantico adluitur. Prima eius **Aethiopes** tenent, media nulli ; nam aut exusta sunt aut harenis obducta aut infesta serpentibus. Exustis insulae adpositae sunt quas Hesperidas tenuisse memoratur.*

TRADUCTION : À partir d'ici commence cette côte orientée vers l'occident et que baigne la mer Atlantique. Le début en est tenu par des **Éthiopiens**, le milieu par personne ; car c'est une zone brûlée par le soleil, ou recouverte par les sables, ou infestée de serpents. En face de la région brûlée par le soleil il y a des îles qui passent pour avoir été tenues par les Hespérides.

AUTEUR : QUINTE CURCE (QUINTUS CURTIUS RUFUS)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Historia Alexandri Magni* 4, 7, 18

LEMME : Aethiopum

ÉDITION : E. Hedicke, Teubner, 1912

SUJET : Les Éthiopiens du couchant, géographie

TEXTE : *Accolae sedis sunt ab oriente proximi **Aethiopum**. In meridiem uersam Arabes spectant - Trogodytis cognomen est - ; horum regio usque ad Rubrum mare excurrit. At qua uergit ad occidentem alii **Aethiopes** colunt quos Simuos uocant. A septentrione Nasamones sunt, gens Syrtica, nauigiorum spoliis quaestuosa ; quippe obsident litora et aestu destituta nauigia notis sibi uadis occupant.*

TRADUCTION : Les habitants de cette contrée sont, du côté de l'orient, voisins des **Éthiopiens** ; au midi, ils regardent les Arabes, appelés Troglodytes, dont le pays s'étend jusqu'à la mer Rouge. Mais du côté du couchant habitent d'autres **Éthiopiens**, appelés Simues. Au septentrion, il y a les Nasamons, nation des Syrtes qui vit du pillage des bateaux ; car ils assiègent le rivage et s'emparent, en passant par des bas-fonds qu'ils connaissent, des bateaux endommagés par la mer.

AUTEUR : QUINTE CURCE (QUINTUS CURTIUS RUFUS)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Historia Alexandri Magni* 4, 8, 3

LEMME : Aethiopiam

ÉDITION : E. Hedicke, Teubner, 1912

SUJET : Éthiopie située au sud de l'Égypte, géographie

TEXTE : *Cupido haud iniusta quidem, ceterum intempestiua incesserat non interiora modo Aegypti sed etiam Aethiopiam inuisere ; Memnonis Tithonique celebrata regia cognoscendae uetustatis auidum trahebat paene extra terminos solis.*

TRADUCTION : Il avait été pris du désir somme toute compréhensible, mais hors de saison, d'aller voir non seulement l'intérieur de l'Égypte, mais aussi l'**Éthiopie** ; impatient de connaître l'antique et célèbre palais de Memnon et de Tithon, il était entraîné presque au delà des bornes du soleil.

AUTEUR : SALLUSTE (CAIUS SALLUSTIUS CRISPUS)

DATE : 1^{er} s. av. J.-C.

RÉFÉRENCE : *De bello Iugurthino* 19, 6

LEMME : Aethiopas

ÉDITION : A. Kurfess, Teubner, 1957

SUJET : Situation géographique des Éthiopiens

TEXTE : *Igitur ad Catabathmon, qui locus Aegyptum ab Africa diuidit, secundo mari prima Cyrene est, colonia Theraeon, ac deinceps duae Syrtes interque eas Leptis, deinde Philaenon Arae, quem locum Aegyptum uorsus finem imperi habuere Carthaginenses, post aliae Punicae urbes. Cetera loca usque ad Mauretanium Numidae tenent ; proximi Hispanias Mauri sunt. Super Numidiam Gaetulos accepimus partim in tuguriis, alios incultius uagos agitare ; post eos Aethiopas esse, dehinc loca exusta solis ardoribus.*

TRADUCTION : Ainsi donc, près du Catabathmos, qui sépare l'Égypte de l'Afrique, on rencontre d'abord, en suivant la mer, Cyrène, colonie de Théra, ensuite les deux Syrtes et entre elles, Leptis, puis les autels des Philènes, ancienne limite de l'empire carthaginois du côté de l'Égypte, puis d'autres villes puniques. Les autres zones, jusqu'à la Maurétanie, sont tenues par les Numides ; les plus proches de l'Espagne sont les Maures. Au-dessus de la Numidie se trouvent, dit-on, les Gétules, dont les uns vivent dans des huttes, et les autres, plus sauvages encore, nomadisent ; derrière eux, il y a les **Éthiopiens**, enfin les zones brûlées par les ardeurs du soleil.

AUTEUR : SCRIBONIUS LARGUS

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Compositiones* 252

LEMME : Aethiopicae, Aethiopices

ÉDITION : S. Sconocchia, Teubner, 1983

SUJET : Les vertus médicinales de la gomme d'olivier d'Éthiopie

TEXTE : *Bene facit oliuae Aethiopicae commi, quod Graece elaeas Aethiopices dacryon uocant, aceto dilutum.*

TRADUCTION : Contre la gale, grande efficacité de la gomme d'olivier **éthiopique**, ce que le grec appelle larme d'olivier **éthiopique**, diluée dans du vinaigre.

AUTEUR : SÉNÈQUE (LUCIUS ANNAEUS SENECA)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *De ira* 3, 20, 2

LEMME : Aethiopes

ÉDITION : E. Hermes, Teubner, 1923

SUJET : Les Éthiopiens « Macrobes » (« Longue-Vie ») ; Cambyse veut les punir (suit une description de l'aspect inhospitalier de leur pays)

TEXTE : *Tale aliquid passi forent et Aethiopes qui ob longissimum uitae spatium Macrobioe appellantur.*

TRADUCTION : C'est un supplice de même nature qu'auraient aussi subi les **Éthiopiens** qui, à cause de la très longue durée de leur vie, sont appelés *Macrobioi*.

AUTEUR : SÉNÈQUE (LUCIUS ANNAEUS SENECA)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *De ira* 3, 26, 3

LEMME : Aethiops

ÉDITION : E. Hermes, Teubner, 1923

SUJET : L'Éthiopien et le Germain, sujets d'étonnement pour un Romain. Noter l'emploi du génitif singulier *Aethiopsis* de *Aethiops* ; c'est, semble-t-il, le seul du corpus

TEXTE : *Deinde ad condicionem rerum humanarum respiciendum est, ut omnium accidentium aequi iudices simus ; iniquus autem est qui commune uitium singulis obiecit. Non est Aethiopsis inter suos insignitus color, nec rufus crinis et coactus in nodum apud Germanos uirum dedecet : nihil in uno iudicabis notabile aut foedum quod genti suae publicum est.*

TRADUCTION : Ensuite, il faut prendre en considération la condition humaine pour être juges impartiaux de toutes ses particularités : c'est être injuste que de reprocher à des individus un défaut collectif. L'**Éthiopien** parmi les siens n'a pas un teint qui se distingue, des cheveux roux et noués ne signent pas, chez les Germains, l'inconvenance d'un homme ; il n'est rien de ce que tu jugeras bizarre ou honteux chez un individu, qui ne soit ordinaire dans sa nation.

AUTEUR : SÉNÈQUE (LUCIUS ANNAEUS SENECA)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Hercules furens* 37

LEMME : Aethiopas

ÉDITION : R. Peiper / G. Richter, Teubner, 1902

SUJET : Les Éthiopiens d'occident et Éthiopiens d'orient

TEXTE : *Qua Sol reducens quaque deponens diem
binos propinqua tinguit Aethiopas face,
indomita uirtus colitur et toto deus
narratur orbe.*

TRADUCTION : Par les régions où le Soleil, ramenant le jour, et par celles où, le faisant cesser, il noircit de sa torche rapprochée les deux groupes d'**Éthiopiens**, on rend un culte à la vaillance indomptée d'Hercule et l'on parle du dieu dans le monde entier.

AUTEUR : SÉNÈQUE (LUCIUS ANNAEUS SENECA)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Epistulae morales ad Lucilium* 85, 41

LEMME : Aethiops

ÉDITION : O. Hense, Teubner, 1938

SUJET : Les Éthiopiens dresseurs d'animaux exotiques (éléphants)

TEXTE : *Certi sunt domitores ferarum qui saeuissima animalia et ad occursum expauescenda hominem pati subigunt nec asperitatem excussisse contenti usque in contubernium mitigant : leonis faucibus magister manum insertat, osculatur tigrim suus custos, elephantum minimus Aethiops iubet subsidere in genua et ambulare per funem. Sic sapiens artifex est domandi mala : dolor, egestas, ignominia, carcer, exilium ubique horrenda, cum ad hunc peruenere, mansueta sunt. Vale.*

TRADUCTION : Il existe certains dompteurs qui forcent les animaux les plus sauvages, ceux dont la rencontre nous épouvante, à supporter l'homme et qui, non contents de les dépouiller de leur caractère farouche, les apprivoisent jusqu'à la familiarité. Le maître met la main dans la gueule du lion ; le tigre reçoit les baisers de son gardien ; l'éléphant obéit au nain **Éthiopien** qui le fait s'agenouiller ou marcher sur la corde. De même le sage est expert dans l'art de dompter les maux. La douleur, l'indigence, l'ignominie, la prison, l'exil, choses effroyables partout ailleurs, quand ils s'approchent du sage, sont domestiqués.

AUTEUR : SÉNÈQUE (LUCIUS ANNAEUS SENECA)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturales quaestiones* 1, praef. 9

LEMME : Aethiopas

ÉDITION : H. M. Hine, Teubner, 1996

SUJET : Le désert entre l'Égypte et les Éthiopiens

TEXTE : *Vltra Istrum Dacos nostrum arceat imperium, Haemo Thraces includat ; Parthis obstet Euphrates ; Danuuus Sarmatica ac Romana disterminet ; Rhenu Germaniae modum faciat ; Pyrenaeus medium inter Gallias et Hispanias iugum extollat ; inter Aegyptum et Aethiopas harenarum inculta uastitas iaceat.*

TRADUCTION : Notre empire peut bien repousser les Daces au delà de l'Ister, tenir les Thraces enfermés par l'Hémos, l'Euphrate peut bien faire obstacle aux Parthes, le Danube mettre la borne entre les régions sarmates et les régions romaines, le Rhin fixer sa limite à la Germanie, les Pyrénées élever leurs monts entre les Gaules et les Espagnes, un désert de sables stériles s'étendre entre l'Égypte et les **Éthiopiens**.

AUTEUR : SÉNÈQUE (LUCIUS ANNAEUS SENECA)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturales quaestiones* 3, 6, 2

LEMME : Aethiopiae

ÉDITION : H. M. Hine, Teubner, 1996

SUJET : L'aridité de l'Éthiopie

TEXTE : *Quidam existimant quicquid ex imbris terra concepit, id illam rursus emittere, et hoc argumenti loco ponunt quod paucissima flumina in his sunt locis quibus rarus est imber. Ideo siccas aiunt **Aethiopiae** solitudines esse paucosque inueniri in interiore Africa fontes, quia feruida natura caeli sit et paene semper aestiua ; squalidae itaque sine arbore, sine cultore harenae iacent raris imbris sparsae, quos statim combibunt. At contra constat Germaniam Galliamque et proxime ab illis Italiam abundare riuus et fluminibus, quia caelo umido utuntur et ne aestas quidem imbris caret.*

TRADUCTION : Certains estiment que c'est l'eau que la terre a collectée par les pluies qu'elle rend ensuite à sa surface ; et ils posent comme preuve le très petit nombre des fleuves dans les pays où il pleut rarement. Si, disent-ils, il y a des déserts arides en **Éthiopie**, si l'on trouve peu de sources dans l'Afrique intérieure, c'est parce que la nature du climat y est brûlante et que c'est presque toujours l'été ; c'est pourquoi des sables s'y étendent, désolés, sans arbres, sans habitants, rarement arrosés par des pluies qu'ils absorbent aussitôt. Au contraire, il est certain que la Germanie et la Gaule, et, tout près d'elles, l'Italie, abondent en ruisseaux et en cours d'eau, parce qu'elles ont un climat humide et que même en été elles ne manquent pas de pluie.

AUTEUR : SÉNÈQUE (LUCIUS ANNAEUS SENECA)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturales quaestiones* 4a, 2, 1

LEMME : Aethiopiam

ÉDITION : H. M. Hine, Teubner, 1996

SUJET : La rareté des pluies en Éthiopie

TEXTE : *Nam in ea parte qua in **Aethiopiam** uergit aut nulli imbres sunt aut rari et qui insuetam aquis caelestibus terram non adiuent.*

TRADUCTION : Car dans la zone qui regarde vers l'**Éthiopie**, ou bien il n'y a pas de pluies, ou bien elles sont rares, de telle sorte qu'elles ne peuvent profiter à une terre qui n'est pas habituée aux eaux du ciel.

AUTEUR : SÉNÈQUE (LUCIUS ANNAEUS SENECA)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturales quaestiones* 4a, 2, 4

LEMME : Aethiopiam

ÉDITION : H. M. Hine, Teubner, 1996

SUJET : Le Nil en Éthiopie

TEXTE : *Ab hac Nilus magnus magis quam uiolentus **Aethiopiam** harenasque per quas iter ad commercia Indici maris est praelabitur.*

TRADUCTION : Après Philae, le Nil, plus large qu'impétueux, coule en **Éthiopie** et dans les sables à travers lesquels passe la route vers les comptoirs de la mer indienne.

AUTEUR : SÉNÈQUE (LUCIUS ANNAEUS SENECA)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturales quaestiones* 4a, 2, 17

LEMME : Aethiopiae

ÉDITION : H. M. Hine, Teubner, 1996

SUJET : Les causes de la crue du Nil : la fonte des neiges en Éthiopie

TEXTE : *Sed nunc ad inspiciendas causas propter quas aestate Nilus crescat accedam et ab antiquissimis incipiam. Anaxagoras ait ex **Aethiopiae** iugis solutas niues ad Nilum usque decurrere. In eadem opinione omnis uetustas fuit ; hoc Aeschylus, Sophocles, Euripides tradunt. Sed falsum esse argumentis pluribus patet.*

TRADUCTION : Mais je vais maintenant en venir à l'examen des causes de la crue estivale du Nil, et je commencerai par les auteurs les plus anciens. Anaxagore dit que la fonte des neiges des montagnes de l'**Éthiopie** fait descendre des eaux jusqu'au Nil. C'est ce qu'a pensé toute l'antiquité ; c'est ce que disent Eschyle, Sophocle et Euripide. Mais des preuves nombreuses montrent que c'est faux.

AUTEUR : SÉNÈQUE (LUCIUS ANNAEUS SENECA)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturales quaestiones* 4a, 2, 18

LEMME : Aethiopiam

ÉDITION : H. M. Hine, Teubner, 1996

SUJET : Les effets du soleil en Éthiopie

TEXTE : *Primum **Aethiopiam** feruentissimam esse indicat hominum adustus color et Trogodytae, quibus subterraneae domus sunt. Saxa uelut igni feruescunt non tantum medio sed inclinato quoque die ; ardens puluis nec humani uestigii patiens ; argentum replumbatur ; signorum coagmenta soluuntur ; nullum materiae superadornatae manet operimentum.*

TRADUCTION : En premier lieu, ce qui prouve que l'**Éthiopie** est une région écrasée par la chaleur, c'est le teint brûlé de ses habitants, ainsi que les Troglodytes, dont les demeures sont souterraines. Les pierres y sont comme brûlantes de feu, non seulement à midi, mais aussi au déclin du jour ; le sable brûle, et il est impossible d'y poser le pied ; l'argent se sépare du plomb ; les soudures des statues fondent ; aucun placage ne tient sur la matière sur laquelle on applique des ornements.

AUTEUR : SÉNÈQUE (LUCIUS ANNAEUS SENECA)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturales quaestiones* 5, 18, 2

LEMME : Aethiopiam

ÉDITION : H. M. Hine, Teubner, 1996

SUJET : Les pluies en Éthiopie

TEXTE : *In Italiam auster impellit ; aquilo in Africam reicit ; etesiae non patiuntur apud nos nubes consistere ; idem totam Indiam et **Aethiopiam** continuis per id tempus aquis irrigant.*

TRADUCTION : L'Auster pousse les nuages sur l'Italie ; l'Aquilon les refoule sur l'Afrique ; les vents Étésiens ne les laissent pas rester chez nous ; ces mêmes vents, pendant cette saison, font tomber sur la totalité de l'Inde et de l'**Éthiopie** des pluies continues.

AUTEUR : SÉNÈQUE (LUCIUS ANNAEUS SENECA)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Naturales quaestiones* 6, 8, 3

LEMME : Aethiopiae

ÉDITION : H. M. Hine, Teubner, 1996

SUJET : L'expédition envoyée par Néron en Éthiopie (suit le récit de son exploration, fait devant Sénèque). Voir aussi Pline, *Naturalis historia* 6, 181 et 184

TEXTE : *Ego quidem centuriones duos quos Nero Caesar, ut aliarum uirtutum ita ueritatis in primis amantissimus, ad inuestigandum caput Nili miserat, audiui narrantes longum ipsos iter peregisse, cum a rege Aethiopiae instructi auxilio commendatique proximis regibus ad ulteriora penetrassent.*

TRADUCTION : Deux centurions que l'empereur Néron, passionné pour toutes les belles choses et surtout pour la vérité, avait envoyés à la recherche des sources du Nil, racontaient devant moi qu'ayant parcouru une longue route, aidés des secours du roi d'Éthiopie et recommandés par lui aux rois voisins, ils voulurent pénétrer plus avant et arrivèrent à un immense marais.

AUTEUR : SERVIUS (MAURUS SERVIUS HONORATUS)

DATE : 4^e s. ap. J.-C. + additions de date indéterminée

RÉFÉRENCE : *ad Aen.* 1, 489

LEMME : Aethiopsis

ÉDITION : G. Thilo / H. Hagen, Leipzig, 1881

COMMENTAIRE : Les additions du « Servius auctus » apparaissent en italique

SUJET : équivalence entre *niger* et *Aethiops*

TEXTE : *NIGRI MEMNONIS ARMA quia Tithonus, frater Laomedontis, raptus ab Aurora filium suum Memnonem ex ipsa progenitum, inlectus dono uitae aureae Priamo ad Troiae misit auxilia. Qui congressus cum Achille ab eo est interemptus, cuius mortem mater Aurora hodieque matutino rore flere dicitur. « Nigri » autem dixit « Aethiopsis », unde prima consurgit Aurora.*

TRADUCTION : « Les armes du noir Memnon » : parce que Tithon, frère de Laomédon, ayant été enlevé par l'Aurore, séduit par le don d'une vigne d'or, cadeau de Priam, envoya pour secourir Troie son fils Memnon, qu'il avait eu d'elle. Celui-ci, ayant affronté Achille, fut tué par lui, et l'Aurore sa mère, aujourd'hui encore, pleure, dit-on, sur sa mort les larmes de la rosée matinale. Avec « nigri » (« noir »), il a voulu dire « Aethiopsis » (« Éthiopien »), car c'est de cette région que surgit l'Aurore.

AUTEUR : SERVIUS (MAURUS SERVIUS HONORATUS)

DATE : 4^e s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *ad Aen.* 1, 647

LEMME : Aethiopia

ÉDITION : G. Thilo / H. Hagen, Leipzig, 1881

SUJET : L'Éthiopie comme figure de l'éloignement, thème illustré par une citation de Térence, la même qu'en *ad Aen.* 4, 480 chez le Servius auctus

TEXTE : *ILIACIS EREPTA RVINIS commendat ex loci difficultate, ut « nec tuta mihi ualle reperti » ; item ex persona, ut « ornatus Argiuae Helenae » et « Ilione quod gesserat olim », ut « hoc Priami gestamen erat » ; quemadmodum plerumque ex longinquitate, ut « ex Aethiopia est usque haec ».*

TRADUCTION : ILIACIS EREPTA RVINIS : il fait valoir les choses d'après la difficulté du lieu, comme dans « trouvés par moi au fond d'un périlleux ravin » ; mais aussi d'après la personne, comme dans « parures d'Hélène l'Argienne » et « qu'autrefois avait porté Ilionée », et comme dans « telle est la parure que portait Priam » ; et aussi, souvent, d'après l'éloignement, comme dans « elle vient d'**Éthiopie**, celle-là ».

AUTEUR : SERVIUS AUCTUS

DATE : Additions d'époque indéterminée (Servius auctus) au commentaire de Servius

RÉFÉRENCE : *ad Aen.* 4, 246

LEMME : Aethiopas

ÉDITION : G. Thilo / H. Hagen, Leipzig, 1881

SUJET : Le jardin des Hespérides situé à côté de l'Éthiopie

TEXTE : *Hic autem Atlas rex fuit, qui habuit, sicut quidam uolunt, iuxta Aethiopas pomarium, in quo mala aurea nascebantur, quae Hesperides et insomnis draco custodiebant. Hic cum audisset a Themide, antiquissima dearum uate, cauendum esse a Iouis filio, qui ea poma quandoque sublaturus esset, et timore nullum susciperet, audito quod Perseus Iouis esset filius, suscipere eum hospitio noluit ; a quo in montem conuersus est uiso Gorgonis capite.*

TRADUCTION : Cet Atlas était un roi qui, d'après certains, possédait à côté du pays des **Éthiopiens** un verger dans lequel poussaient des pommes d'or, gardées par les Hespérides et par un dragon qui était toujours éveillé. Ce roi, ayant entendu de Thémis, la prophétesse la plus ancienne parmi les déesses, qu'il lui fallait se méfier du fils de Jupiter, lequel viendrait un jour voler ces pommes, dans sa terreur, n'accueillait personne ; ayant appris que Persée était fils de Jupiter, il ne voulut pas le recevoir ; Persée le changea en montagne, en lui faisant voir la tête de la Gorgone.

AUTEUR : SERVIUS AUCTUS

DATE : additions d'époque indéterminée (Servius auctus) au commentaire de Servius

RÉFÉRENCE : *ad Aen.* 4, 480

LEMME : Aethiopia

ÉDITION : G. Thilo / H. Hagen, Leipzig, 1881

SUJET : L'Éthiopie comme figure de l'éloignement, thème illustré par une citation de Térence, la même qu'en *ad Aen.* 1, 647 chez Servius, à qui l'emprunte le Servius auctus pour la remettre ici.

TEXTE : *OCEANI FINEM IVXTA : (...) Et longinquitate argumentatur. Terentius « ex Aethiopia est usque haec ».*

TRADUCTION : OCEANI FINEM IVXTA : (...) Et elle tire argument de l'éloignement. Chez Térence : « elle vient d'**Éthiopie**, celle-là ».

AUTEUR : SERVIUS (MAURUS SERVIUS HONORATUS)

DATE : 4^e s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *ad Aen.* 4, 481

LEMME : Aethiopiae, Aethiopia

ÉDITION : G. Thilo / H. Hagen, Leipzig, 1881

SUJET : Existence deux Éthiopies

TEXTE : *AETHIOPVM Aethiopiae duae sunt, una circa ortum solis, altera circa occasum in Mauretania, quam nunc dicit. Et dicta Aethiopia a colore populorum, quos solis uicinitas torret.*

TRADUCTION : AETHIOPVM : il y a deux **Éthiopies**, l'une au levant, la seconde au couchant, en Maurétanie, et c'est d'elle qu'il est ici question. Et le nom d'**Éthiopie** vient du teint des peuples, que brûle la proximité du soleil.

AUTEUR : SERVIUS (MAURUS SERVIUS HONORATUS)

DATE : 4^e s. ap. J.-C. + additions de date indéterminée

RÉFÉRENCE : *ad Aen.* 5, 628

LEMME : Aethiopum

ÉDITION : G. Thilo / H. Hagen, Leipzig, 1881

SUJET : Citation d'un vers de Virgile qui fait allusion au soleil torride de l'Éthiopie

TEXTE : *SIDERAQVE EMENSAE FERIMVR aut tempestates ait, quae ortu uel occasu siderum saepe nascuntur ; aut prouincias quae sideribus subiacent, ut « Aethiopum uersemus oues sub sidere Cancri ».*

TRADUCTION : ou bien *il parle* des tempêtes, *qui proviennent souvent du lever ou du coucher des astres* ; ou bien des provinces qui se trouvent sous les astres, comme dans « si nous menions les brebis des **Éthiopiens** sous la constellation du Cancer ».

AUTEUR : SERVIUS (MAURUS SERVIUS HONORATUS)

DATE : 4^e s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *ad Aen.* 6, 795

LEMME : Aethiopiam, Aethiopum

ÉDITION : E. Jeunet-Mancy, CUF, 2012

SUJET : L'emplacement de l'Éthiopie des Maures

TEXTE : *IACET EXTRA SIDERA TELLVS nulla terra est quae non subiaceat sideribus ; unde perite addidit « extra anni solisque uias », ut ostenderet XII signa in quibus est circulus solis. Significat autem Maurorum Aethiopiam, ubi est Atlas ; de qua Lucanus « Aethiopumque solum, quod non premeretur ab ulla signiferi regione poli, nisi poplite lapsa ultima curuati procederet ungula tauri ».*

TRADUCTION : IACET EXTRA SIDERA TELLVS : il n'existe aucune terre qui ne s'étende sous des constellations ; c'est pourquoi il a ajouté de façon très compétente « par delà de la trajectoire de l'année solaire », pour indiquer les douze signes par lesquels passe l'orbite du soleil. Il désigne l'**Éthiopie** des Maures, où se trouve l'Atlas ; c'est d'elle que parle Lucain : « et le territoire des **Éthiopiens**, sur qui ne pèserait de cette région du ciel aucune constellation si, incliné sur son jarret, le Taureau agenouillé ne laissait avancer l'extrémité de son sabot ».

AUTEUR : SERVIUS (MAURUS SERVIUS HONORATUS)

DATE : 4^e s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *ad Aen.* 7, 605

LEMME : Aethiopus, Aethiops

ÉDITION : G. Thilo / H. Hagen, Leipzig, 1881

SUJET : Rejet d'une forme incorrecte **Aethiopus* employée au lieu de *Aethiops*. Notice grammaticale

TEXTE : *Item lectum est « Aethiopus », sed tantum « Aethiops » dicimus.*

TRADUCTION : Il existe aussi une leçon « **Aethiopus** », mais nous disons seulement « **Aethiops** ».

AUTEUR : SERVIUS (MAURUS SERVIUS HONORATUS)

DATE : 4^e s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *ad Aen.* 8, 646

LEMME : Aethiope, Aethiopem

ÉDITION : G. Thilo / H. Hagen, Leipzig, 1881

SUJET : Dans le récit du viol de Lucrèce, Servius ajoute une précision inédite : l'esclave amené par Tarquin était Noir

TEXTE : NEC NON TARQVINIVM EIECTVM PORSENNIA IVBEBAT : *Tarquinius Superbus habuit perditos filios, inter quos Arruntem. Qui dum in castris esset, patre suo Ardeam obsidente, et ortus esset inter eum et Collatinum, maritum Lucretiae, de uxoribus sermo, eo usque processit contentio, ut ad probandos earum mores arreptis equis statim domos suas simul proficiscerentur. Ingressi itaque ciuitatem Collatiam, ubi fuit Lucretiae domus, inuenerunt eam lanificio operam dantem et tristem propter mariti absentiam. Inde ad Arruntis domum profecti cum uxorem eius inuenissent cantilenis et saltationibus indulgentem, reuersi ad castra sunt. Quod Arruns dolens cum de expugnanda Lucretiae castitate cogitaret, mariti eius nomine epistulam finxit et dedit Lucretiae, in qua hoc continebatur, ut Arruns susciperetur hospitio. Quo facto per noctem stricto gladio eius ingressus cubiculum cum **Aethiope**, hac arte egit ut secum coiret, dicens 'nisi mecum concubueris, **Aethiopem** tecum interimo, tamquam in adulterio deprehenderim'. Timens itaque Lucretia ne castitatis amore famam perderet, quippe quam sine purgatione futuram esse cernebat, inuita turpibus imperiis paruit.*

TRADUCTION : NEC NON TARQVINIVM EIECTVM PORSENNIA IVBEBAT : Tarquin le Superbe eut des fils dépravés parmi lesquels Arruns. Ce dernier se trouvait dans le camp, pendant que son père assiégeait Ardée, et une discussion s'étant engagée entre lui et Collatin, le mari de Lucrèce, à propos de leurs femmes, la tension monta à tel point qu'ils partirent ensemble à cheval chez eux sur-le-champ pour vérifier les mœurs de leurs épouses. Ainsi, arrivés dans la ville de Collatie, où était la maison de Lucrèce, ils la trouvèrent en train de travailler la laine et triste à cause de l'absence de son mari. De là, partis chez Arruns, ils surprirent sa femme s'adonnant à des chants et à des danses. Ils retournèrent au camp. C'est pourquoi Arruns, anéanti par la chasteté de Lucrèce, projeta de la soumettre de force. Il écrivit une fausse lettre signée de son mari et l'adressa à Lucrèce, lettre sur laquelle on lisait : Qu'Arruns soit reçu avec hospitalité. Cela fait, il entra de nuit, l'épée dégainée, dans la chambre de Lucrèce avec **un Noir**, et par cette ruse, il la força à coucher avec lui, en disant : 'si tu ne couches pas avec moi, je te tue avec **le Noir**, comme si je vous avais pris en flagrant délit d'adultère'. Ainsi Lucrèce, craignant que la réputation de sa chasteté ne soit complètement

perdue, se soumit contre son gré aux ordres déshonorants, parce qu'elle voyait qu'elle n'aurait pas de pardon.

AUTEUR : SERVIUS (MAURUS SERVIUS HONORATUS)

DATE : 4^e s. ap. J.-C. + additions de date indéterminée

RÉFÉRENCE : *ad Aen.* 8, 713

LEMME : Aethiopia

ÉDITION : G. Thilo / H. Hagen, Leipzig, 1881

SUJET : L'Éthiopie « des Maures », source du Nil, renvoi à Pline

TEXTE : *LATEBROSAQVE FLVMINA quia Nili origo nescitur, licet Plinius dicat haud longe ab Aethiopia Maurorum, post maiorem Atlantem, lacum esse, ex quo Nilus erumpit ; quod uidetur esse ueri simile ex beluarum similitudine.*

TRADUCTION : LATEBROSAQVE FLVMINA : parce qu'on ignore où le Nil prend sa source, bien que Pline dise qu'il existe, non loin de l'Éthiopie des Maures, après le grand Atlas, un lac d'où jaillit *le Nil* ; ce qui paraît vraisemblable, d'après la ressemblance que manifestent les bêtes sauvages.

AUTEUR : SERVIUS (MAURUS SERVIUS HONORATUS)

DATE : 4^e s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *ad Buc.* 2, 11

LEMME : Aethiopiam, Aethiopum

ÉDITION : G. Thilo / H. Hagen, Leipzig, 1881

SUJET : Éthiopie brûlante, opposée à la Scythie

TEXTE : *ALIA SERPYLLVMQVE herbas calidas, quae aestum repellunt ; nam, ut etiam Plinius dicit in Naturali Historia, « omnis medicina aut a contrario aut a simili quaeritur » : unde etiam calor potest aut frigore aut alio calore depelli. Hinc est quod in ultima ecloga, cum amator remedium quaerat ardori, dicit se iturum aut ad Scythiam aut ad Aethiopiam, ut « Aethiopum uersemus oues sub sidere Cancri ».*

TRADUCTION : ALIA SERPYLLVMQVE : des herbes chaudes, qui repoussent le feu ; car comme Pline l'a dit aussi dans l'Histoire naturelle, « tout remède est fourni soit par le contraire, soit par le semblable » ; c'est pourquoi la chaleur aussi peut être repoussée soit par le froid soit par une autre chaleur. C'est la raison pour laquelle dans la dernière églogue, lorsque l'amoureux cherche un remède au feu qui le brûle, il dit qu'il se dirigera ou bien vers la Scythie ou bien vers l'Éthiopie, comme dans « si nous menions les brebis des Éthiopiens sous la constellation du Cancer ».

AUTEUR : SERVIUS (MAURUS SERVIUS HONORATUS)

DATE : 4^e s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *ad Georg.* 2, 116

LEMME : Aethiopiae

ÉDITION : G. Thilo / H. Hagen, Leipzig, 1881

SUJET : Inde = Éthiopie : Confusion des deux pays

TEXTE : *SOLA INDIA NIGRVM F. H. atqui et in Aegypto nascitur ; sed Indiam omnem plagam Aethiopiae accipiamus.*

TRADUCTION : SOLA INDIA NIGRVM F. H. : et pourtant, il y a de l'ébène aussi en Égypte ; mais nous devons comprendre que l'Inde désigne toute la zone de l'**Éthiopie**.

AUTEUR : SERVIUS (MAURUS SERVIUS HONORATUS)

DATE : 4^e s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *ad Georg.* 2, 121

LEMME : Aethiopiam

ÉDITION : G. Thilo / H. Hagen, Leipzig, 1881

SUJET : La soie en Éthiopie, en Inde et chez les Sères ; rappel, aussi, du cotonnier éthiopien, cf. Pline 13, 90

TEXTE : *VELLERAQVE VT FOLIIS D. T. S. Apud **Aethiopiam**, Indos et Seras sunt quidam in arboribus uermes et bombyces appellantur, qui in aranearum morem tenuissima fila deducunt, unde est sericum ; nam lanam arboream non possumus accipere, quae ubique procreatur.*

TRADUCTION : VELLERAQVE VT FOLIIS D. T. S. En **Éthiopie**, chez les Indiens et chez les Sères, il y a dans les arbres un vers appelé bombyx, qui, à la manière des araignées, tire des fils très minces d'où vient la soie ; car nous ne pouvons comprendre qu'il s'agisse ici du produit de l'arbre à laine, qui se trouve partout.

AUTEUR : SERVIUS AUCTUS

DATE : additions d'époque indéterminée (Servius auctus) au commentaire de Servius

RÉFÉRENCE : *Ad Aen.* 10, 272

LEMME : Aethiopes

ÉDITION : G. Thilo / H. Hagen, Leipzig, 1881

SUJET : Comète vue en Éthiopie

TEXTE : *Sextum cometen appellari ex regis Typhonis nomine Typhonem dicunt, qui semel in Aegypto sit uisus, qui non igneo, sed sanguineo rubore fuisse narratur ; globus ei modicus dicitur et tumens, crinem eius tenui lumine apparere ferunt, qui in septentrionis parte aliquando fuisse dicitur. Hunc **Aethiopes** dicuntur et Persae uidisse et omnium malorum et famis necessitates pertulisse.*

TRADUCTION : La sixième comète, dit-on, est appelée Typhon d'après le nom du roi Typhon ; on l'a vue une seule fois en Égypte et l'on raconte qu'elle était rouge non pas comme le feu, mais comme le sang ; son globe, dit-on, est petit et gonflé, sa chevelure, à ce que l'on rapporte, apparaît avec une lumière faible ; elle a été, dit-on, à un certain moment dans la région du septentrion. On dit que cette comète a été vue par les **Éthiopiens** et par les Perses et qu'elle apportait la fatalité de toutes sortes de malheurs et de la famine.

AUTEUR : SERVIUS AUCTUS

DATE : additions d'époque indéterminée (Servius auctus) au commentaire de Servius

RÉFÉRENCE : *ad Aen.* 12, 664

LEMME : Aethiopum

ÉDITION : G. Thilo / H. Hagen, Leipzig, 1881

SUJET : Citation de Virgile sur l'Éthiopie, région brûlée par le soleil

TEXTE : *DESERTO IN GRAMINE VERSAS huc atque illuc agis, ut « **Aethiopum** uersemus oues ».*

TRADUCTION : DESERTO IN GRAMINE VERSAS : tu mènes ici et là, comme dans « je conduirais mes brebis (dans les plaines) des **Éthiopiens** ».

AUTEUR : SERVIUS AUCTUS

DATE : additions d'époque indéterminée (Servius auctus) au commentaire de Servius

RÉFÉRENCE : *ad Georg.* 4, 293

LEMME : Aethiopia

ÉDITION : G. Thilo / H. Hagen, Leipzig, 1881

SUJET : Citation de Térence qui prend l'Éthiopie comme image des contrées éloignées. Cette citation est aussi utilisée dans le commentaire sur l'*Énéide* 1, 647 (Servius) et 4, 480 (Servius auctus, qui la reprend à Servius, comme ici)

TEXTE : *VSQVE COLORATIS AMNIS DEVEXVS AB INDIS Terentius « ex Aethiopia usque haec est ».*

TRADUCTION : VSQVE COLORATIS AMNIS DEVEXVS AB INDIS : chez Térence : « elle vient d'**Éthiopie**, celle-là ».

AUTEUR : SILIUS ITALICUS (TIBERIUS CATIUS ASCONIUS SILIUS ITALICUS)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Punica* 3, 263

LEMME : Aethiopes

ÉDITION : J. Delz, Teubner, 1987

SUJET : Les Éthiopiens spécialistes de l'aimant

TEXTE : *Venere Aethiopes, gens haud incognita Nilo, qui magneta secant : solis honor ille, metallo intactum chalybem uicino ducere saxo.*

His simul immitem testantes corpore solem

exusti uenere Nubae. Non aerea cassis

nec lorica riget ferro, non tenditur arcus.

TRADUCTION : Venaient les **Éthiopiens**, nation bien connue du Nil, qui taillent l'aimant : seuls ils ont cette gloire, de conduire l'acier grâce à la pierre métallique qui s'en approche sans le toucher. Avec eux sont venus les Nubiens, dont le corps brûlé témoigne de la rudesse du soleil. Ils n'ont ni casque de bronze, ni cuirasse de fer rigide, ils ne tendent pas l'arc.

AUTEUR : SILIUS ITALICUS (TIBERIUS CATIUS ASCONIUS SILIUS ITALICUS)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Punica* 12, 605

LEMME : Aethiopum

ÉDITION : J. Delz, Teubner, 1987

SUJET : L'Éthiopie évoquée à propos de la deuxième guerre punique. Jupiter chez les Éthiopiens

TEXTE : *Iuppiter Aethiopum remeans tellure minantem*

Romuleo Poenum ut uidit succedere uallo,

caelicolis raptim excitis defendere tecta

Dardana et in septem discurrere iusserat arcus.

TRADUCTION : Jupiter, revenant de la terre des **Éthiopiens**, dès qu'il vit le Carthaginois s'approcher menaçant du rempart romuléen, avait appelé précipitamment les habitants du ciel et leur avait ordonné de défendre les demeures dardaniennes et d'accourir aux sept collines.

AUTEUR : STACE (PUBLIUS PAPINIUS STATIUS)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Thebais* 5, 428

LEMME : Aethiopum

ÉDITION : A. Klotz - Th. C. Klinnert, Teubner, 1973

SUJET : Les Éthiopiens *rubentes*, brûlés par le soleil (*rubentes* est rare en face de *exusti* ou *perusti*)

TEXTE : *Arcana sic fama erumpere porta
caelicolas, si quando domos litusque rubentum
Aethiopum et mensas amor est intrare minores ;
dant fluuii montesque locum, tum terra superbit
gressibus et paulum respirat caelifer Atlans.*

TRADUCTION : C'est ainsi que, dit-on, les habitants du ciel s'échappent par une porte secrète, s'il leur prend le désir de pénétrer au rivage des **Éthiopiens** rougis par le soleil et de s'asseoir à des tables plus humbles ; fleuves et montagnes leur ouvrent le passage, la terre s'enorgueillit de leurs pas, et Atlas porteur du ciel reprend un peu son souffle.

AUTEUR : STACE (PUBLIUS PAPINIUS STATIUS)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Thebais* 10, 85

LEMME : Aethiopas

ÉDITION : A. Klotz - Th. C. Klinnert, Teubner, 1973

SUJET : Mystère du pays des Éthiopiens. Pour *Aethiopasque alios*, comparer Juvénal, *Sat.* 10, 150 : *aliosque elephantos*.

TEXTE : *Stat super occiduae nebulosa cubilia Noctis
Aethiopasque alios, nulli penetrabilis astro,
lucus iners.*

TRADUCTION : Il y a sous la couche ténébreuse de la Nuit occidentale et chez les autres **Éthiopiens**, impénétrable à tout astre, une forêt figée.

AUTEUR : STACE (PUBLIUS PAPINIUS STATIUS)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Silvae* 4, 2, 54

LEMME : Aethiopum

ÉDITION : A. Marastoni, Teubner, 1970

SUJET : Jupiter chez les Éthiopiens

TEXTE : *Parua loquor necdum aequo tuos, Germanice, uultus :
talis, ubi Oceani finem mensasque reuisit
Aethiopum sacro diffusus nectare uultus
dux superum secreta iubet dare carmina Musas
et Pallenaeos Phoebum laudare triumphos.*

TRADUCTION : Ce que je dis est peu, et je n'égale pas, Germanicus, ton visage : tel, lorsqu'il visite l'extrémité de l'Océan et les tables des **Éthiopiens**, le visage inondé du nectar sacré, le maître des dieux ordonne aux Muses de chanter des poèmes qui lui sont réservés, et à Phébus de célébrer le triomphe de Pallène.

AUTEUR : SUÉTONE (CAIUS SUETONIUS TRANQUILLUS)

DATE : 2^e s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Diuus Iulius* 52, 1

LEMME : Aethiopia

ÉDITION : M. Ihm, Teubner, 1908

SUJET : Projet de César de se rendre jusqu'en Éthiopie avec Cléopâtre en remontant le Nil

TEXTE : *Dilexit et reginas, inter quas Eunoen Mauram Bogudis uxorem, cui maritoque eius plurima et immensa tribuit, ut Naso scripsit ; sed maxime Cleopatram, cum qua et conuiuia in primam lucem saepe protraxit et eadem naue thalamego paene Aethiopia tenus Aegyptum penetrauit, nisi exercitus sequi recusasset, quam denique accitam in urbem non nisi maximis honoribus praemiisque auctam remisit filiumque natum appellare nomine suo passus est.*

TRADUCTION : Il eut aussi pour maîtresses des reines, parmi lesquelles Eunoé la Maure, épouse de Bogud, à laquelle il fit, ainsi qu'à son mari, des cadeaux nombreux et démesurés, selon Ovide ; mais surtout Cléopâtre, avec laquelle il poursuivit souvent des banquets jusqu'à l'aube et il aurait presque été jusqu'en **Éthiopie** en traversant l'Égypte sur le même bateau pourvu de chambres, si l'armée n'avait refusé de suivre ; qu'il fit ensuite venir à Rome d'où il ne la renvoya pas sans l'avoir magnifiquement comblée d'honneurs et de récompenses ; et à qui il permit de donner son nom au fils qui lui était né.

AUTEUR : SUÉTONE (CAIUS SUETONIUS TRANQUILLUS)

DATE : 2^e s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Gaius* 57, 4

LEMME : Aethiopas

ÉDITION : M. Ihm, Teubner, 1908

SUJET : Les Éthiopiens acteurs dans des spectacles publics

TEXTE : *Sacrificans respersus est phoenicopteri sanguine ; et pantomimus Mnester tragoediam saltauit quam olim Neoptolemus tragoedus ludis quibus rex Macedonum Philippus occisus est egerat ; et cum in Laureolo mimo, in quo actor proripiens se ruina sanguinem uomit, plures secundarum certatim experimentum artis darent, cruore scaena abundauit. Parabatur et in noctem spectaculum quo argumenta inferorum per Aegyptios et Aethiopas explicarentur.*

TRADUCTION : Au cours d'un sacrifice, il fut éclaboussé par le sang d'un flamant ; le pantomime Mnester dansa dans une tragédie que l'acteur Néoptolème avait jouée autrefois lors des jeux durant lesquels Philippe, roi de Macédoine, fut assassiné ; pendant la représentation du *Laureolus*, mime dans lequel un acteur s'élance dans le vide et vomit du sang, plusieurs des seconds rôles voulant faire la preuve de leur talent, la scène fut inondée de sang. On préparait aussi pour la nuit un spectacle qui devait développer des thèmes infernaux en ayant recours à des Égyptiens et à des **Éthiopiens**.

AUTEUR : TACITE (PUBLIUS CORNELIUS TACITUS)

DATE : 2^e s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Historiae* 5, 2

LEMME : Aethiopum

ÉDITION : H. Heubner, Teubner, 1978

SUJET : Les Juifs, descendants d'Éthiopiens ?

TEXTE : *Quidam regnante Iside exundantem per Aegyptum multitudinem ducibus Hierosolymo ac Iuda proximas in terras exoneratam ; plerique Aethiopum prolem quos rege Cepheo metus atque odium mutare sedis perpulerit. Sunt qui tradant Assyrios conuenas, indigum agrorum populum, parte Aegypti potitos, mox proprias urbis Hebraeasque terras et propiora Syriae coluisse. Clara alii Iudaeorum initia, Solymos, carminibus Homeri celebratam gentem, conditae urbi Hierosolyma nomen e suo fecisse.*

TRADUCTION : Quelques-uns disent que, sous le règne d'Isis, la population étant devenue trop nombreuse en Égypte, on s'en déchargea sur les terres voisines, en la faisant conduire par Hiérosolymus et Juda ; beaucoup voient dans les Juifs les descendants d'Éthiopiens que la crainte et la haine poussèrent à émigrer sous le roi Céphée ; certains, des migrants Assyriens qui, manquant de terres, s'emparèrent d'une partie de l'Égypte, puis habitèrent leurs propres villes ainsi que les terres des Hébreux et les régions voisines de Syrie. Pour d'autres, l'origine des Juifs est illustre, car ce sont les Solymes, peuple chanté par Homère, qui donnèrent leur nom à la ville qu'ils fondèrent, Hiérosolyma.

AUTEUR : TACITE (PUBLIUS CORNELIUS TACITUS)

DATE : 2^e s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Annales* 2, 60

LEMME : Aethiopia

ÉDITION : H. Heubner, Teubner, 1994

SUJET : L'Éthiopie soumise à l'Égypte au temps de Rhamsès

TEXTE : *Et manebant structis molibus litterae Aegyptiae, priorem opulentiam complexae : iussusque e senioribus sacerdotum patrium sermonem interpretari, referebat habitasse quondam septingenta milia aetate militari, atque eo cum exercitu regem Rhamsen Libya Aethiopia Medisque et Persis et Bactriano ac Scytha potitum quasque terras Suri Armeniique et contigui Cappadoces colunt, inde Bithynum, hinc Lycium ad mare imperio tenuisse.*

TRADUCTION : Et il demeurait sur les énormes structures des caractères égyptiens, témoignage de l'ancienne splendeur ; et l'un des prêtres les plus âgés, invité à traduire la langue de ses pères, rapportait qu'il y avait eu autrefois 700.000 hommes en âge de porter les armes, et qu'avec cette armée le roi Rhamsès avait établi son pouvoir sur la Libye, l'Éthiopie, sur les Mèdes et les Perses, sur la Bactriane et sur la Scythie ; et que les terres habitées par les Syriens, les Arméniens, et leurs voisins les Cappadociens, jusqu'à la mer de Bithynie et à celle de Lycie, avaient été tenues par son empire.

AUTEUR : TÉRENCE (PUBLIUS TERENTIUS AFER)

DATE : 2^e s. av. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Eunuchus* 165

LEMME : ex Ethiopia ancillulam

ÉDITION : R. Kauer - W. M. Lindsay - O. Skutsch, Oxford, 1958

SUJET : Une petite servante Noire. Son prix (comparer avec le v. 471)

TEXTE : *PHEDRIA* : *Quid te ergo aliud sollicitat ? cedo.*

Num solus ille dona dat ? Numcubi meam

benignitatem sensisti in te claudier ?

*Nonne, ubi mi dixti cupere te ex **Aethiopia***

ancillulam, relictis rebus omnibus

quaesiui ? Porro eunuchum dixti uelle te,

quia solae utuntur is reginae ; repperi,

heri minas uiginti pro ambobus dedi.

Tamen contemptus abs te haec habui in memoria :

ob haec facta abs te spernor ?

TRADUCTION : *PHEDRIA* : Alors qu'y a-t-il d'autre qui t'inquiète ? Dis-moi. Est-ce qu'il est le seul à te faire des cadeaux ? As-tu jamais senti que j'aie fermé pour toi les accès à ma générosité ? Est-ce que, quand tu m'as dit que tu avais envie d'une petite servante venue d'**Éthiopie**, je n'ai pas tout laissé pour t'en chercher une ? Après, tu as dit que tu voulais un eunuque, parce que les reines sont les seules à en avoir ; j'en ai trouvé un, et hier j'ai donné vingt mines pour les deux. Même si tu me regardes de haut, je me suis souvenu de tout cela ; et c'est pour m'en récompenser que tu me fais la tête ?

AUTEUR : TÉRENCE (PUBLIUS TERENTIUS AFER)

DATE : 2^e s. av. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Eunuchus* 471

LEMME : Aethiopia

ÉDITION : R. Kauer - W. M. Lindsay - O. Skutsch, Oxford, 1958

SUJET : Une esclave Noire à trois mines (comparer avec le v. 169)

TEXTE : *THRASO* : *Perpulchra, credo, dona aut nostri similia.*

PARMENO : *Res indicabit. Heus, iubete istos foras*

exire, quos iussi, ocius. Procede tu huc :

*ex **Aethiopiast** usque haec. THRASO : hic sunt tres minae.*

TRADUCTION : *THRASON* : Des présents magnifiques, je crois, pas du tout semblables aux nôtres ! *PARMENON* : On va voir. Hé là-bas, dites-leur de sortir vite, aux esclaves que je veux. Avance ici, toi. Elle vient du fond de l'**Éthiopie**, celle-ci. *THRASON* : Il y en a pour trois mines.

AUTEUR : VALÈRE MAXIME (VALERIUS MAXIMUS)

DATE : 1^{er} s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Facta et dicta memorabilia* 8, 13 (ext.), 5

LEMME : Aethiopes

ÉDITION : C. Kempf, Teubner, 1888

SUJET : Longévité des Éthiopiens. Le roi dont il s'agit est Arganthonius de Gadès

TEXTE : *Huius regis consummationem annorum minus admirabilem faciunt **Aethiopes**, quos Herodotus scribit centesimum et uicesimum annum transgredi, et Indi, de quibus Ctesias idem tradit, et Epimenides Cnosius, quem Theopompus dicit septem et L et centum annos uixisse.*

TRADUCTION : Le total des années de ce roi est rendu moins étonnant par les **Éthiopiens** qui, selon Hérodote, dépassent cent vingt ans, et par les Indiens, dont Ctésias dit la même chose, et par Épiménide de Cnossos qui, selon Théopompe, vécut cent cinquante-sept ans.

AUTEUR : VARRON (MARCUS TERENCEIUS VARRO)

DATE : 1^{er} s. av. J.-C.

RÉFÉRENCE : *De lingua latina* 8, 38

LEMME : Aethiopa

ÉDITION : G. Goetz - F. Schoell, Teubner, 1910.

SUJET : Les dents blanches du Noir. *Aethiops* = « Noir »

TEXTE : *Postremo, si est in oratione, aut in omnibus eius partibus est aut in aliqua ; in omnibus non est, in aliqua esse parum est, ut album esse Aethiopa non satis est quod habet candidos dentes ; non est ergo analogia.*

TRADUCTION : En effet, si l'analogie est inhérente au langage, elle est soit dans toutes ses parties, soit dans l'une seulement ; elle n'est pas dans toutes : il importe peu qu'elle soit dans une, de même que, pour qu'un **Noir** soit blanc, il ne suffit pas de ses dents blanches ; l'analogie n'est donc pas inhérente au langage.

AUTEUR : VARRON (MARCUS TERENCEIUS VARRO)

DATE : 1^{er} s. av. J.-C.

RÉFÉRENCE : *De lingua latina* 8, 41

LEMME : Aethiops

ÉDITION : G. Goetz - F. Schoell, Teubner, 1910.

SUJET : Le Blanc et le Noir. *Aethiops* = « Noir ». Exemple repris en 9, 42

TEXTE : *Sin illud quod significatur debet esse simile, Diona et Theona quos dicunt esse paene ipsi geminos, inueniuntur esse dissimiles, si alter erit puer, alter senex, aut unus albus et alter Aethiops, item aliqua re alia dissimiles. Sin ex utraque parte debet uerbum esse simile, non cito inuenietur quin in altera utra re claudicet.*

TRADUCTION : Mais si c'est ce qui est signifié qui doit être semblable, Dion et Théon, qui, disent ces gens, sont comme jumeaux, se révèlent être dissemblables, s'il est vrai que l'un sera un enfant et l'autre un vieillard, ou l'un blanc et l'autre **noir**, ou encore s'ils ont d'autres dissemblances. Mais si le mot doit être semblable aussi bien dans la forme que dans la signification, on n'en trouvera pas facilement qui ne soit pas boiteux sous l'un des deux aspects.

AUTEUR : VARRON (MARCUS TERENCEIUS VARRO)

DATE : 1^{er} s. av. J.-C.

RÉFÉRENCE : *De lingua latina* 9, 42

LEMME : Aethiops

ÉDITION : G. Goetz - F. Schoell, Teubner, 1910.

SUJET : Même exemple qu'au livre précédent : le Blanc et le Noir. *Aethiops* comme contraire d'*albus*

TEXTE : *Quare nihil est, quod dicunt Theona et Diona non esse similis, si alter est Aethiops, alter albus, si analogia rerum dissimilitudines adsumat ad discernendum uocis uerbi figuras.*

TRADUCTION : C'est pourquoi il ne sert à rien de dire que Théon et Dion ne sont pas semblables du moment que l'un est **noir** et l'autre blanc, si l'analogie assume la dissemblance des choses pour juger des formes des mots du langage.

AUTEUR : VIRGILE (PUBLIUS VERGILIUS MARO)

DATE : 1^{er} s. av. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Bucolica* 10, 68

LEMME : Aethiopum

ÉDITION : O. Ribbeck, Teubner, 1894

SUJET : La chaleur écrasante sous le climat des Éthiopiens

TEXTE : *Non illum nostri possunt mutare labores,
nec si frigoribus mediis Hebrumque bibamus
Sithoniasque niues hiemis subeamus aquosae,
nec si, cum moriens alta liber aret in ulmo,
Aethiopum uersemus ouis sub sidere Cancri.
Omnia uincit Amor : et nos cedamus Amori.*

TRADUCTION : Ce dieu, nos peines ne sauraient le fléchir, même si, au milieu des froidures, nous buvions à l'eau de l'Hèbre ou affrontions les neiges sithoniennes d'un hiver humide, même si, lorsque se dessèche et meurt l'écorce tendre sur l'orme élevé, nous menions les brebis des **Éthiopiens** sous la constellation du Cancer. Tout est vaincu par l'Amour : nous aussi, cédon à l'Amour.

AUTEUR : VIRGILE (PUBLIUS VERGILIUS MARO)

DATE : 1^{er} s. av. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Aeneis* 4, 481

LEMME : Aethiopum

ÉDITION : O. Ribbeck, Teubner, 1895

SUJET : Le jardin des Hespérides placé chez les Éthiopiens

TEXTE : *Oceani finem iuxta solemque cadentem
ultimus Aethiopum locus est, ubi maximus Atlas
axem umero torquet stellis ardentibus aptum :
hinc mihi Massylae gentis monstrata sacerdos,
Hesperidum templi custos, epulasque draconi
quae dabat et sacros seruabat in arbore ramos,
spargens umida mella soporiferumque papauer.*

TRADUCTION : Près des limites de l'Océan et du soleil couchant, il est un lieu, aux extrémités du pays des **Éthiopiens**, où le grand Atlas fait tourner sur son épaule le ciel semé d'étoiles ardentes : venue de là-bas, une prêtresse de la nation Massyle m'a été présentée, gardienne du temple des Hespérides, qui donnait sa nourriture au dragon et veillait sur les rameaux sacrés de l'arbre, répandant la liqueur du miel et le pavot porteur de sommeil.

AUTEUR : VIRGILE (PUBLIUS VERGILIUS MARO)

DATE : 1^{er} s. av. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Georgica* 2, 120

LEMME : Aethiopum

ÉDITION : O. Ribbeck, Teubner, 1894

SUJET : Le cotonnier d'Éthiopie (cf. Pline 13, 90)

TEXTE : *Quid nemora Aethiopum molli canentia lana*

uelleraque ut foliis depectant tenuia Seres ?

aut quos Oceano propior gerit India lucos,

extremi sinus orbis, ubi aera uincere summum

arboris haud ullae iactu potuere sagittae ?

Et gens illa quidem sumptis non tarda pharetris.

TRADUCTION : Pourquoi parler des buissons des **Éthiopiens** qui blanchissent sous la douce laine ? dire comment les Sères cardent les feuilles pour leur enlever leur fine toison ? ou rappeler les bois que porte l'Inde proche de l'Océan, aux extrêmes replis du monde, où jamais le jet d'une flèche n'a pu atteindre l'air qui domine le sommet d'un arbre ? Et pourtant ce peuple n'a rien de balourd lorsqu'il prend son carquois.

AUTEUR : VITRUVÉ (MARCUS VITRUVIUS POLLIO)

DATE : 1^{er} s. av. J.-C.

RÉFÉRENCE : *De architectura* 8, 2, 6

LEMME : Aethiopum

ÉDITION : F. Krohn, Teubner, 1912

SUJET : Cours du Nil, dont une partie chez les Éthiopiens

TEXTE : *Primumque in India Ganges et Indus ab Caucaso monte oriuntur ; Syria Tigris et Euphrates ; Asiae item Ponto Borysthenes, Hypanis, Tanais ; Colchis Phasis ; Gallia Rhodanus ; Celtica Rhenus ; citra Alpibus Timavos et Padus ; Italia Tiberis ; Maurusia, quam nostri Mauretanium appellant, ex monte Atlante Dyris, qui ortus ex septentrionali regione progreditur per occidentem ad lacum Eptagonum et mutato nomine dicitur Agger, deinde ex lacu Eptabolo sub montes desertos subterfluens per meridiana loca manat et influit in Paludem quae appellatur, circumcingit Meroen, quod est Aethiopum meridianorum regnum, ab hisque paludibus se circumagens per flumina Astansobam et Astoboam et alia plura peruenit per montes ad cataractam ab eoque se praecipitans per septentrionalem peruenit inter Elephantida et Syenen Thebaicosque in Aegyptum campos et ibi Nilus appellatur.*

TRADUCTION : En premier lieu, en Inde, le Gange et l'Indus naissent du Caucase ; en Syrie, le Tigre et l'Euphrate ; en Asie et dans le Pont, le Borysthène, l'Hypanis, le Tanaïs ; en Colchide, le Phase ; en Gaule, le Rhône ; en Celtique, le Rhin ; en deçà des Alpes, le Timave et le Pô ; en Italie, le Tibre ; en Maurusie, que chez nous on appelle Maurétanie, le Dyris vient de l'Atlas : prenant sa source dans la région septentrionale, il se dirige par l'occident vers le lac Heptagone, et, changeant de nom, il est appelé Agger, ensuite, sortant du lac Heptabole, et passant sous des montagnes arides, il coule à travers les zones du midi et se jette dans ce que l'on appelle le Marais, il entoure Méroé, qui est le royaume des **Éthiopiens** du midi, et depuis ces marais, il fait des détours, formant les fleuves Astansobas et Astoboam, et plusieurs autres, puis parvient

à travers les montagnes à la cataracte, et de là, se précipitant au septentrion, il arrive, entre Eléphantis, Syène et les plaines de Thèbes, en Égypte, où il est appelé Nil.

AUTEUR : VITRUVÉ (MARCUS VITRUVIUS POLLIO)

DATE : 1^{er} s. av. J.-C.

RÉFÉRENCE : *De architectura* 8, 3, 8

LEMME : Aethiopiae

ÉDITION : F. Krohn, Teubner, 1912

SUJET : Eau chargée d'huile en Éthiopie et ailleurs (cf. Pline 31, 17)

TEXTE : *Alii autem per pingues terrae uenas profluentes uncti oleo fontes erumpunt, uti Solis, quod oppidum est Ciliciae, flumen nomine Liparis, in quo natantes aut lauantes ab ipsa aqua ununtur. Similiter Aethiopiae lacus est qui unctos homines efficit qui in eo natauerint, et India, qui sereno caelo emittit olei magnam multitudinem, item Carthagini fons in quo natat insuper oleum, odore uti scobe citreo ; quo oleo etiam pecora solent ungere.*

TRADUCTION : D'autres sources coulant à travers les veines d'une terre onctueuse jaillissent imprégnées d'huile, comme, à Soles, qui est une ville de Cilicie, le fleuve nommé Liparis : ceux qui y nagent ou qui s'y baignent sortent couverts d'huile par l'eau. De la même façon, en **Éthiopie**, il y a un lac dont les eaux couvrent d'huile celui qui y nage, et en Inde il y en a un autre qui, sous un ciel serein, fait remonter une grande quantité d'huile ; et encore, à Carthage, il y a une source à la surface de laquelle flotte une huile dont l'odeur est semblable à celle de l'écorce du citron ; on s'en sert aussi pour oindre les troupeaux.

CORPUS DE TEXTES LATINS CHRÉTIENS CONCERNANT *AETHIOPS*

AUTEUR : AUGUSTIN (AURELIUS AUGUSTINUS)

DATE : 5^e s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *De Genesi ad litteram* 10, 25

LEMME : Aethiops

ÉDITION : J. Zycha, CSEL, 1894

SUJET : Teint noir des Éthiopiens

TEXTE : *Quis enim Aethiops non paene semper nigrum se uidit in somnis aut, si in alio colore se uidit, non magis miratus est, si fuit cum illo memoria ?*

TRADUCTION : Est-il un **Éthiopien** qui dans ses rêves ne se voie presque toujours avec un teint noir, et qui ne s'étonne, à son réveil, s'il s'est vu avec un autre teint, dans le souvenir du premier ?

AUTEUR : AUGUSTIN (AURELIUS AUGUSTINUS)

DATE : 5^e s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Contra Iulianum* 5, col. 812

LEMME : Aethiopes

ÉDITION : PL 44

SUJET : Teint noir des Éthiopiens

TEXTE : *Quemadmodum Aethiopes, quia nigri sunt, nigros gignunt, non tamen in filios parentes colorem suum uelut tunicam transferunt.*

TRADUCTION : à la manière dont les **Éthiopiens**, parce qu'ils sont noirs, donnent naissance à des enfants noirs, sans que l'on puisse dire que les parents leur transmettent leur couleur comme on transmet une tunique.

AUTEUR : AUGUSTIN (AURELIUS AUGUSTINUS)

DATE : 5^e s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Enarrationes in Psalm.* 67, 41

LEMME : Aethiopia

ÉDITION : E. Dekkers / J. Fraipont, CC SL, 1956

SUJET : « L'Éthiopie tendra les mains vers Dieu »

TEXTE : *Quia ergo ut bona opera sequantur, praecedit fides, nec ulla sunt bona opera, nisi quae sequuntur praecedentem fidem, nihil aliud uidetur dictum 'Aethiopia praeueniet manus eius Deo', nisi 'Aethiopia credet Deo'. Sic enim praeueniet manus eius, id est opera eius. Cuius, nisi ipsius Aethiopiae ? [...]. Ac per hoc nihil aliud dictum est quam Aethiopia praeueniet manus suas Deo, id est, credendo in Deum praeueniet opera sua. Existimo enim, inquit Apostolus, iustificari hominem per fidem sine operibus legis. An Iudaeorum Deus tantum ? nonne et gentium ? Sic ergo Aethiopia, quae uidetur extrema gentium, iustificatur per fidem sine operibus legis. Non enim, ut iustificetur, de legis operibus gloriatur ; nec praeponit fidei merita sua, sed fide praeuenit opera sua.*

TRADUCTION : Puisque, donc, pour que les bonnes œuvres suivent, la foi doit précéder, et puisqu'il n'y a pas de bonnes œuvres si ce n'est celles qui suivent la foi qui les précède, il est évident que les mots '**L'Éthiopie** tendra d'abord les mains vers Dieu' ne veulent rien dire

d'autre que '**L'Éthiopie** croira en Dieu'. C'est ainsi qu'elle tendra ses mains, c'est-à-dire ses œuvres. De qui, les mains, sinon de **l'Éthiopie** ? [...] Ainsi ces paroles n'ont pas d'autre sens que celui-ci : '**L'Éthiopie** étendra d'abord ses mains vers Dieu', c'est-à-dire fera précéder ses œuvres par sa croyance en Dieu. 'J'estime', dit l'Apôtre, 'que l'homme est justifié par sa croyance en Dieu sans les œuvres de la loi'. Dieu n'est-il que le Dieu des Juifs ? N'est-il pas aussi le Dieu des nations ? Ainsi donc **l'Éthiopie**, qui paraît être la plus lointaine des nations, sera justifiée par la foi sans les œuvres de la loi. Car elle ne se glorifie pas des œuvres de la loi pour être justifiée ; elle ne met pas ses mérites avant sa foi, mais sa foi avant ses mérites.

AUTEUR : AUGUSTIN (AURELIUS AUGUSTINUS)

DATE : 5^e s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Enarrationes in Psalm.* 71, 11-12

LEMME : Aethiopes

ÉDITION : E. Dekkers / J. Fraipont, CC SL, 1956

SUJET : Les Éthiopiens représentent toutes les nations

TEXTE : *Per Aethiopes, a parte totum, omnes gentes significauit, eam eligens gentem, quam potissimum nominaret, quae in finibus terrae est.*

TRADUCTION : Par les **Éthiopiens**, la partie pour le tout, il a désigné ici toutes les nations, et il la choisit pour nommer de préférence la nation qui est aux extrémités de la terre.

AUTEUR : AUGUSTIN (AURELIUS AUGUSTINUS)

DATE : 5^e s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Enarrationes in Psalm.* 73, 16

LEMME : Aethiopes

ÉDITION : E. Dekkers / J. Fraipont, CC SL, 1956

SUJET : Les Éthiopiens représentent toutes les nations

TEXTE : *Quid est hoc ? Quomodo intellego populos Aethiopes ? Quomodo, nisi per hos, omnes Gentes ? Et bene per nigros ; Aethiopes enim nigri sunt. Ipsi uocantur ad fidem, qui nigri fuerunt ; ipsi prorsus, ut dicatur eis : Fuistis enim aliquando tenebrae ; nunc autem lux in Domino. Ipsi prorsus uocantur nigri ; sed ne remaneant nigri. De his enim fit Ecclesia, cui dicitur : 'Quae est ista quae ascendit dealbata ?' Quid enim de nigra factum est, nisi quod dictum est : 'Nigra sum, et speciosa' ?*

TRADUCTION : Qu'est-ce à dire ? Comment dois-je comprendre 'les peuples de **l'Éthiopie**' ? Comment, sinon que par eux, sont désignées toutes les nations ? Et c'est bien que ce soit par des Noirs : de fait, les **Éthiopiens** sont noirs. Ceux-là précisément sont appelés à la foi, qui étaient noirs ; ceux-là précisément, pour qu'on puisse leur dire : « Vous étiez autrefois ténèbres ; mais aujourd'hui vous êtes lumière dans le Seigneur ». Ceux-là sont donc noirs, quand Dieu les appelle ; mais c'est pour qu'ils ne demeurent pas noirs. Car c'est d'eux qu'est formée l'Église, à laquelle il est dit : 'Quelle est celle-ci, qui s'élève dans sa blancheur ? Qu'est-il en effet advenu de la noire, si ce n'est ce qui a été dit : 'Je suis noire, et je suis belle' ?

AUTEUR : AUGUSTIN (AURELIUS AUGUSTINUS)

DATE : 5^e s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Enarrationes in Psalm.* 86, 6

LEMME : Aethiopum

ÉDITION : E. Dekkers / J. Fraipont, CC SL, 1956

SUJET : Les Éthiopiens à l'extrémité de la terre

TEXTE : *Elegit enim populum qui in fine terrae est : et populus, inquit, Aethiopum, hi fuerunt ibi.*

TRADUCTION : Il choisit en effet un peuple qui se trouve à l'extrémité de la terre ; et c'est, dit-il, le peuple des **Éthiopiens** qui s'y trouvait.

AUTEUR : ISIDORE DE SÉVILLE (ISIDORUS HISPALENSIS)

DATE : 7^e s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Etymologiae* 14, 5, 14-15

LEMME : Aethiopia

ÉDITION : O. Spevak, ALMA, 2011

SUJET : Notice sur l'Éthiopie ; animaux fantastiques

TEXTE : *Aethiopia dicta a colore populorum quos solis uicinitas torret. Denique uim sideris prodit hominum color ; est enim ibi iugis aestus nam quidquid eius est, sub meridiano cardine est. Circa occiduuum autem montuosa est, arenosa in medio, ad orientalem uero plagam deserta. Cuius situs ab occiduo Athlantis montis ad orientem usque in Aegypti fines porrigitur, a meridie Oceano, a septentrione Nilo flumine clauditur ; plurimas habens gentes, diuerso uultu et monstruosa specie horribiles. Ferarum quoque et serpentium referta est multitudine. Illic quippe rinocerota bestia et camelopardus, basiliscus, dracones ingentes, ex quorum cerebro gemmae extrahuntur. Iacanthus quoque et chrisoprasus ibi reperiuntur, cinnamomum ibi colligitur.*

TRADUCTION : L'**Éthiopie** est ainsi appelée d'après le teint de ses peuples, qui sont brûlés par la proximité du soleil. Enfin, le teint des hommes trahit la violence de l'astre ; dans cette région, la chaleur est constante ; car tout ce qui lui appartient se trouve sous l'axe méridional. À l'ouest, elle est montagneuse, au centre, sablonneuse, à l'orient, déserte. Son extension va de l'ouest du mont Atlas vers l'orient, jusqu'aux limites de l'Égypte ; elle est fermée au midi par l'Océan, au septentrion par le Nil. Elle contient de très nombreux peuples, effrayants avec leurs visages variés et leur apparence monstrueuse. Elle est également remplie d'une multitude de bêtes sauvages et de serpents. Il y a là-bas le rhinocéros, la girafe, le basilic et d'énormes dragons, des cerveaux desquels on extrait des pierres précieuses. On y trouve également l'hyacinthe et la chrysoprase, on y cueille le cinnamome.

AUTEUR : ISIDORE DE SÉVILLE (ISIDORUS HISPALENSIS)

DATE : 7^e s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Etymologiae* 14, 5, 16

LEMME : Aethiopiae

ÉDITION : O. Spevak, ALMA, 2011

SUJET : Existence de deux Éthiopies

TEXTE : *Duae sunt autem Aethiopiae : una circa ortum solis, altera circa occasum in Mauretania.*

TRADUCTION : Il y a deux **Éthiopies** : l'une au soleil levant, la seconde au couchant, en Maurétanie.

AUTEUR : ISIDORE DE SÉVILLE (ISIDORUS HISPALENSIS)

DATE : 7^e s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Etymologiae* 14, 5, 17

LEMME : Aethiopiae

ÉDITION : O. Spevak, ALMA, 2011

SUJET : Situation géographique de l'Éthiopie

TEXTE : *Proxima autem Hispaniae Mauretania est, deinde Numidia, inde regio Carthaginensis, post quae Getuliam accipimus, post eam Aethiopiam, inde loca exusta solis ardoribus.*

TRADUCTION : Proche de l'Espagne, il y a la Maurétanie, ensuite la Numidie, ensuite la région de Carthage, après lesquelles on trouve la Gétulie, et après elle l'Éthiopie, ensuite des lieux brûlés par la chaleur du soleil.

AUTEUR : JEAN CASSIEN (IOHANNES CASSIANUS)

DATE : 5^e s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Collationes* 1, 21

LEMME : Aethiopsis

ÉDITION : M. Petschenig, CSEL, 1886

SUJET : Le diable prend l'apparence d'un Éthiopien

TEXTE : *In quo etiam abbatem Iohannem, qui Lyci commoratur, nouimus nuper inlusum. Nam cum exhausto corpore atque defecto perceptionem cibi biduano ieiunio distulisset, accedenti ei ad refectionem die postero ueniens diabolus in figura Aethiopsis tatri atque ad eius genua prouolutus, indulge, inquit, mihi, quia ego tibi hunc laborem indixi. Itaque ille uir tantus et in discretionis ratione perfectus sub colore continentiae incongruenter exercitae intellexit se ob hoc calliditate diaboli circumuentum talique distentum ieiunio, ut lassitudinem non necessariam, immo etiam spiritui nocituram fatigato corpori superponeret.*

TRADUCTION : C'est en cela que fut aussi trompé naguère, comme nous le savons, l'abbé Jean, qui demeure à Lyco. Avec un corps épuisé et détruit, il avait prolongé son jeûne deux jours de suite. Le lendemain, comme il se disposait à prendre un repas, le diable vient sous la forme d'un hideux Éthiopien et, se jetant à ses genoux : 'pardon, lui dit-il, c'est moi qui t'ai imposé cette fatigue'. Alors ce grand homme, et qui avait pourtant la perfection de la vertu de discrétion, reconnut que, sous les couleurs d'une abstinence pratiquée mal à propos, c'était la fourberie du diable qui l'avait circonvenu et préoccupé d'un tel jeûne, afin qu'il imposât à son corps épuisé une fatigue nullement nécessaire et bien plus, nuisible à son âme.

AUTEUR : JEAN CASSIEN (IOHANNES CASSIANUS)

DATE : 5^e s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Collationes* 9, 6

LEMME : Aethiopsis, Aethiopem

ÉDITION : M. Petschenig, CSEL, 1886

SUJET : Le diable prend l'apparence d'un Éthiopien

TEXTE : *Quod non sine instinctu daemonum fieri manifestissima nos experimenta docuerunt. Nam quidam probatissimus seniorum cum transiret iuxta cellam fratris cuiusdam, hac animi, quam diximus, aegritudine laborantis, utpote qui in exstruendis reparandisque superfluis inquietus quotidianis distentionibus desudaret; et eminus conspexisset eum graui malleo saxum durissimum conterentem, uidissetque Daemonem in forma Aethiopsis plerumque apparere solitum superius multis exemplis ostendimus, quibus alia plurima addi possent. Aethiopem quemdam astantem illi, et una cum eodem ictus mallei iunctis consertisque manibus illidentem eumque ad operis illius instantiam ignitis facibus instigantem, diutissime substitit, uel impressionem dirissimi daemonis, uel fraudem tantae illusionis admirans. Cum enim nimia lassitudine fatigatus frater, requiescere iamque finem operi uoluisset imponere, instigatione spiritus illius animatus iterum resumere malleum, nec desinere ab intentione coepti operis urgebatur, ita ut iisdem eius incitamentis infatigabiliter sustentatus tanti laboris non sentiret iniuriam. Tandem igitur senex tam dira daemonis ludificatione permotus, ad cellam fratris diuertit, salutansque eum, Quid, inquit, est, frater, istud opus quod agis? At ille: Laboramus,*

ait, contra istud durissimum saxum, uixque illud potuimus aliquando conterere. Ad haec senex : Bene dixisti, uix potuimus ; non enim solus eras, cum illud caederes, sed fuit alius tecum, quem non uidisti, qui tibi in hoc opere non tam adiutor quam uiolentissimus impulsor astabat.

TRADUCTION : Cela ne peut arriver sans des démons qui nous y incitent, comme des expériences manifestes nous l'ont appris. Le plus considéré des anciens passait auprès de la cella d'un frère. Celui-ci était travaillé de la maladie dont je parle ; il ne se passait point de jour qu'il ne se dépensât à construire et restaurer des logements inutiles, et ne s'en fit une inquiétude et un embarras. Le vieillard l'aperçu de loin qui s'essayait à briser une roche très dure à l'aide d'un lourd marteau ; à son côté, il vit une sorte **d'Éthiopien**, qui avait entrelacé ses mains aux siennes et donnait avec lui les coups de marteau, puis l'excitait à ce travail forcené avec des torches ardentes. Il s'arrête longuement ; il admire comme le cruel démon l'attaque et le presse, et la prodigieuse illusion qui l'abuse. Le frère, harassé de fatigue, veut prendre du repos, mettre fin au travail. Mais l'esprit malin l'incite et l'anime. Point de relâche ! Il faut reprendre en mains le marteau, il faut poursuivre toujours avec la même ardeur l'œuvre commencée ! Ainsi aiguillonné sans trêve, il ne sent point l'excès d'un tel labeur. Ce jeu cruel du démon émeut le vieillard. Il se détourne de sa route, gagne la cella du frère. Il le salue : 'Qu'est-ce donc tu fais là, frère ?' lui dit-il. Et l'autre : 'Cette roche est vraiment très dure, et nous donne bien du mal ; c'est à peine si nous avons pu réussir enfin à la briser. –Tu as bien dit, repris l'ancien : 'Nous avons pu' ; car tu n'étais pas seul à frapper, un autre était avec toi, que tu ne voyais pas, et qui se tenait à tes côtés durant ce travail, non point tant pour t'aider, que pour t'exciter violemment'.

AUTEUR : JÉRÔME (HIERONYMUS STRIDONENSIS)

DATE : 4^e s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Epistulae* 69, 6

LEMME : Aethiopum, Aethiops

ÉDITION : J. Divjak, CSEL, 1981

SUJET : L'eunuque de la reine Candace

TEXTE : *Eunuchus Candacis reginae Aethiopum, lectione Prophetica, Christi baptismati praeparatur. Mutat contra naturam Aethiops pellem suam, et pardus uarietates suas.*

TRADUCTION : L'eunuque de la reine d'Éthiopie, Candace, par une lecture prophétique, est préparé au baptême du Christ. Contre nature, « l'Éthiopien change de peau, et le léopard ses diverses taches ».

AUTEUR : OROSE (PAULUS OROSIUS)

DATE : 5^e s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *Historiae aduersus paganos* 1, 2, 92

LEMME : Aethiopum, Aethiopicum

ÉDITION : M.-P. Arnaud Lindet, CUF, 1990

SUJET : Situation géographique des Éthiopiens

TEXTE : *Byzacium ergo ubi Hadrumetus ciuitas, Zeugis ubi Carthago magna, Numidia ubi Hippo Regius et Rusiccada ciuitates sunt, habent ab oriente Syrtes minores et lacum Salinarum, a septentrione mare Nostrum quod spectat ad Siciliam et Sardiniam insulas, ab occasu Mauretanium Sitifensem, a meridie montes Vzarae et post eos **Aethiopum** gentes peruagantes usque ad oceanum **Aethiopicum**.*

TRADUCTION : La Byzacène est la contrée où se trouve la ville d'Hadrumète, la Zeugitane est celle où se trouve la grande Carthage, la Numidie celle où se trouvent les villes d'Hippo Regius et de Rusiccadda ; il y a à l'orient les petites Syrtes et le lac des Salines, au septentrion la Méditerranée qui regarde vers la Sicile et la Sardaigne, au couchant la Maurétanie Sétifiennne,

au midi les monts d'Uzara et, après eux, les peuples **Éthiopiens**, répandus jusqu'à l'Océan éthiopique.

AUTEUR : TERTULLIEN (QUINTUS SEPTIMUS FLORENS TERTULLIANUS)

DATE : 3^e s. ap. J.-C.

RÉFÉRENCE : *De spectaculis* 3, 8

LEMME : Aethiopiae, Aethiopia

ÉDITION : M. Turcan, Sources chrétiennes, 1986

SUJET : L'Éthiopie représente toutes les autres nations

TEXTE : *Cum Deus Israhelitas admonet disciplinae uel obiurgat, utique ad omnes habet ; cum Aegypto et **Aethiopiae** exitium comminatur, utique in omnem gentem peccatricem praeiudicat. Sic omnis gens peccatrix Aegyptus et **Aethiopia** a specie ad genus, quemadmodum etiam omne spectaculum concilium impiorum a genere ad speciem.*

TRADUCTION : Quand Dieu rappelle ses préceptes aux Israélites ou leur reproche leurs crimes, il a toujours en vue la totalité des hommes. Quand il menace de ruine l'Égypte et l'**Éthiopie**, c'est toujours une condamnation préalable de toutes les nations pécheresses. Ainsi l'Égypte et l'**Éthiopie**, c'est toutes les nations pécheresses : l'espèce pour le genre ; comme, aussi, tout spectacle est « l'assemblée des impies » : le genre pour l'espèce.